



L'urbanisme paysager : une pédagogie de projet territorial

Emmanuelle Bonneau

► To cite this version:

Emmanuelle Bonneau. L'urbanisme paysager : une pédagogie de projet territorial. Architecture, aménagement de l'espace. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III; Università degli Studi di Firenze, 2016. Français. ⟨NNT : 2016BOR30050⟩. ⟨tel-01508526⟩

HAL Id: tel-01508526

<https://theses.hal.science/tel-01508526v1>

Submitted on 14 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN

« AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME »

en co-tutelle avec l'Università degli studi di Firenze

L'urbanisme paysager:

Une pédagogie de projet territorial

Présentée et soutenue publiquement le 05 décembre 2016 par

Emmanuelle BONNEAU

Sous la direction d'Agnès Berland-Berthon et Daniela Poli

Membres du jury

BERLAND-BERTHON Agnès, Professeur des Universités en Aménagement de l'espace et urbanisme, Université Bordeaux Montaigne

BRUNET Bernard, Maître-Assistant, École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux, Paysagiste et Urbaniste

DUBOIS Jérôme, Professeur des Universités en Aménagement de l'espace et urbanisme, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Université d'Aix-en-Provence, Rapporteur

GOZE Maurice, Professeur émérite en Aménagement de l'espace et urbanisme, Université Bordeaux Montaigne

PARIS Didier, Professeur des Universités en Aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Lille 1, Rapporteur

POLI Daniela, Professoressa in Tecnica e pianificazione urbanistica, Dipartimento di Architettura, Università degli studi di Firenze

AVANT-PROPOS

« Être charrette »

Plus loin dans cette thèse, nous définirons cette situation de travail intensif comme une méthode. Alors que j'écris cet avant-propos « en charrette », faute d'en avoir vu l'utilité plus tôt, j'ai quelques doutes sur la « méthode » ; qu'il n'importe cette thèse est une pierre sur un parcours et même en peu de mots, il convient d'en préciser les détours.

Paysagiste, urbaniste, j'exerce depuis un peu plus d'une dizaine d'années. Au début des années 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) venait d'être adoptée. Les paysagistes se sont investis dans la réalisation de Plans Locaux d'Urbanisme et de Cartes Communales. Dans les petites communes où nous nous rendions, il y avait peu de raison de bâtir au regard des perspectives démographiques. Et pourtant, nous ouvrons des terrains à l'urbanisation. Ailleurs nous préconisons alternativement de préserver « les horizons boisés » et « les ouvertures des fonds de vallées ». Ces orientations n'avaient aucun moyen d'application : nous pouvions urbaniser mais face à l'enfrichement des terres agricoles, nous étions impuissants et ce problème de friche était-il bien d'ailleurs une question d'esthétique ?

La répétition des mêmes phrases et des mêmes constats, a motivé mon retour à l'université, sans pour autant quitter la pratique et depuis une dizaine d'années, je procède par aller-retour entre exercice professionnel, études et enseignement. Ce parcours a été balisé par l'obtention d'un master en urbanisme en 2008 et cette thèse est la conclusion de quatre ans et demi de doctorat en Aménagement de l'espace et Urbanisme entre l'université de Bordeaux et l'université de Florence. Elle a bénéficié du financement de la Région Aquitaine pendant trois ans dans le cadre d'un contrat de recherche intitulé BIOREGION et porté par le laboratoire Adess du CNRS, devenu Passages entre temps. Elle a également reçu un soutien de l'Université Franco-Italienne au titre de l'aide à la mobilité des doctorants. Financée dans le cadre du contrat de recherche BIOREGION, elle s'en autonomise et ne livre pas son bilan scientifique.

Ce contrat de recherche avait pour objectif de tester les apports méthodologiques de l' « école territorialiste » italienne dans le contexte français de l'action publique avec quatre partenaires : le Parc Naturel des Landes de Gascogne, le Pays Médoc, le Département de la Gironde et le Sysdau, syndicat mixte porteur du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise. Les terrains du contrat sont par suite ceux explorés dans les pages qui suivent, du moins pour partie car je reviendrai aussi sur des expériences issues de ma pratique.

En Italie, j'ai bénéficié de l'accueil de Daniela Poli qui dirige avec Agnès Berland-Berthon cette thèse en co-tutelle et qui a orienté mes lectures vers la littérature « territorialiste », seulement connue en France par *Le Projet Local*, le premier ouvrage d'Alberto Magnaghi. Publié en 2003, il retient rapidement l'intérêt des paysagistes. « Vous avez lu ça ? » nous avait demandé Georges Demouchy. En dernière année d'étude à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, nous travaillions à la frontière italienne : la commune de Menton s'interrogeait sur la réalité de son slogan : « ma ville est un jardin ». Dix ans plus tard, la traduction du deuxième ouvrage d'A. Magnaghi : *La Biorégion Urbaine* publié en 2014, m'a occupé plusieurs mois dans le courant de ce doctorat, la plongée dans la langue révélant l'épaisseur d'une pensée jusque là jugée éclairante mais sans illustrations de l' « utopie concrète » qu'elle proposait. Cette thèse en explore un petit pan « au concret » dans la perspective des questions posées par le renouvellement de cette vieille pratique de l' « urbanisme paysager » car quinze ans après la loi SRU, entre les villes, les champs et les forêts, la négociation ne fait que commencer.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 6

I L'urbanisme paysager : un vieux paradigme vers un nouveau contrat 21

A Les racines paysagères de la planification urbaine 26

1.1 De la Toscane à Versailles, les invariants d'un paradigme naissant..... 27

1.1.1 L'héritage italien d'une pratique de projet en atelier par l'art du paysage 27

1.1.2 Versailles, les outils techniques d'une politique paysagère totalitaire 36

1.2 L'urbanisme paysager, une composition par le plan et le règlement..... 45

1.2.1 La contre-école paysagiste anglaise : les bases d'une théorie pratique 46

1.2.2 Les règles paysagères de la planification des villes et du territoire 52

B La normalisation d'un paradigme : l'urbanisme paysager..... 61

2.1 Le premier urbanisme français : une discipline paysagère 62

2.1.1 Les apports théoriques anglo-saxons pour une planification savante 62

2.1.2 Entre théorie et empirisme : la planification urbaine en pratiques..... 71

2.2 Les plans de paysage : un savoir-faire paysagiste 81

2.2.1 Une planification urbaine binaire, des paysagistes chevaliers servants..... 82

2.2.2 La planification paysagère : un savoir faire professionnel autonome 90

2.3 Le tournant environnemental de l'urbanisme : des anomalies imperceptibles 96

2.3.1 Des leçons étrangères pour une politique environnementale en pratiques..... 97

2.3.2 Une habileté éprouvée par la pratique mais quelques anomalies 107

C Vers un nouveau contrat territorial : une expérimentation réflexive 118

3.1 La planification territoriale au défi d'un nouveau contrat..... 119

3.1.1 Un projet de territoire avant la planification : entre science et action, une itération 119

3.1.2 Un projet territorial agro-environnemental 125

3.2 Les ressources disjointes d'un urbanisme paysager « en crise » 131

3.2.1 Le paysage, objet de protection entre ville et campagne : une politique et des outils..... 131

3.2.2 Une pédagogie de projet paysagiste construite à travers la planification urbaine..... 140

3.3 Les limites d'une expérimentation "sans contrat" 151

3.3.1 Deux expérimentations en « ateliers », vers un nouveau contrat territorial ?..... 155

3.3.2 Les limites de l'empirisme : un projet sans connaissances, ni politique, ni contrat..... 166

II Au risque du changement, une pédagogie de projet de territoire 179

A Le projet territorialiste : des parcours militants..... 183

1.1 La planification paysagère : un instrument pour le changement social 184

1.1.1 Un changement de contrat social : la posture d'un urbaniste réformateur 184

1.1.2 Un changement de contrat territorial : l'intuition d'une recherche-formation-intervention 192

1.1.3 La planification paysagère : un instrument d'activation des projets locaux 197

1.2 Le gouvernement du territoire toscan : un laboratoire du changement..... 203

1.2.1 Une institutionnalisation activiste pour un changement de paradigme..... 204

1.2.2 La planification territoriale toscane comme cadre de recherche et d'action politique..... 211

1.2.3 Une didactique de projet territorial : le paysage entre représentation et rééducation 218

B Une pédagogie de projet socialement produit 226

2.1 Le socle didactique d'une discipline critique..... 228

2.1.1 Les concepts opératoires d'un projet territorial et patrimonial 228

2.1.2 La Biorégion Urbaine : une pensée de l'action pour une planification éducative..... 235

2.1.3 Les parcs agricoles multifonctionnels, outils didactiques d'un pacte ville-campagne 241

2.2 La connaissance interprétée pour le projet : un atlas mis en récit 249

2.2.1 L'environnement comme référent d'un projet social 249

2.2.2 Une économie territoriale locale comme condition du polycentrisme..... 254

2.2.3 Le récit de coévolution : un projet implicite 260

2.3 Une société mise en projet : les techniques d'une pédagogie active..... 266

2.3.1 Les techniques de la planification : la carte, la règle figurée, le scénario et le pacte 267

2.3.2 Les techniques de la participation : de la charrette au jeu, des démarches d'atelier..... 278

2.3.3 Des techniques et des lieux pour un apprentissage collectif et permanent..... 282

C L'urbanisme paysager pour un nouveau contrat didactique territorial... 289

3.1 Un nouveau contrat entre ville et campagne : l'hypothèse d'une recherche partagée..... 291

3.1.1 Entre gouvernement du territoire régional et action locale : une pédagogie de projet 292

3.1.2 L'interprétation biorégionale de l'urbanisme paysager : un changement de vision..... 305

3.2 Un urbanisme paysager et pédagogue pour le projet de territoire 321

3.2.1 Un processus tenu par des procédures pour une pédagogie de projet territorial..... 322

3.2.2 L'urbanisme paysager réactualisé pour un nouveau contrat ville-campagne 328

CONCLUSION 336

Bibliographie et table des figures 341

INTRODUCTION

La planification spatiale généralement définie comme l'« *action visant à fixer, pour un territoire donné, les objectifs de développement et de localisation harmonieuse des hommes, de leurs activités, des équipements et des moyens de communication* » (Choay, Merlin 2010 :667) est une des activités les plus concrètes de la pratique de l'urbanisme. Jusqu'à la fin du siècle dernier, ces procédures légales intéressaient strictement le devenir des villes et l'organisation de l'urbanisation. Depuis moins de dix ans en France, elles s'imposent à l'espace rural et doivent intégrer à leurs prérogatives initiales « *l'impératif de traiter la végétation non pas comme une succession d'espaces naturels à protéger, mais comme partie intégrante d'un système à requalifier, qui associe des tâches et des éléments linéaires (corridors écologiques)* » (Zepf, Andres 2009 :17). Cette évolution marque un changement de position vis à vis de la mise en valeur environnementale. Autrefois conçue dans un rapport de protection, prescrit indépendamment des procédures de l'urbanisme et s'y imposant sur la base d'une expertise scientifique, elle est désormais envisagée dans un rapport intégré et systémique avec ses objectifs de développement économique et social et s'inscrit dans une logique de planification spatiale non plus urbaine mais dite territoriale structurant le devenir de régions métropolitaines entre ville et campagne. **Pour les praticiens de l'urbanisme, le défi se pose alors en termes méthodologiques : comment concilier deux entités -ville et campagne- et deux objectifs -protéger et développer- autrefois conçus séparément, voire de façon antagoniste, dans une pensée intégrée de la planification territoriale ?**

Face au renouvellement des exigences environnementales et au déplacement des procédures de planification vers un champ d'action rural, l'Etat n'a de cesse¹

¹ Sans être exhaustifs nous pouvons faire référence au récent rapport « Aménager les territoires ruraux et péri-urbains » dirigé par Frédéric Bonnet, Grand Prix de l'Urbanisme 2015, qui insiste sur l'apport des paysagistes à l'élaboration de « projet de territoire » conçu comme des démarches d'encadrement pour la planification territoriale (Bonnet 2016 :39). En 2014, l'intervention des paysagistes dans ces procédures était déjà requise à titre de conseil par le rapport « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action. » (CGED 2014 :58) tandis que l'étude d'impact du projet de loi sur la biodiversité insistait sur l'association d'approches paysagères à la planification

d'encourager le recours à la compétence des paysagistes, porteurs d'une culture du projet spatial par le paysage centrée sur l'articulation des rapports entre ville-nature. Leur montée en compétence dans la pratique de l'urbanisme a été signifiée au début des années 1990 sous les termes d'une « *alternative du paysage* » qui renvoie selon le philosophe Sébastien Marot, à « *une autre idée de l'urbanisme en somme, dans lequel les rapports entre architecture et environnement seraient inversés, et qui serait davantage inspirée par les gestes de la fondation que par ceux de l'édification. Une invite à relire l'histoire de la discipline et à explorer ses traditions locales* » (Marot 1995 :77).

Déjà au XIX^{ème} siècle le paysagiste et comte de Choulot théorisait un art d'organiser la ville par la composition picturale de paysages, inspiré d'un savoir-faire praticien acquis en Grande-Bretagne et éprouvé lors de l'expérience de planification de l'urbanisation fondatrice du Vésinet. Cette dernière qualifiée a posteriori d'« *urbanisme paysager* » (Cueille 1989) ou encore d'« *urbanisme végétal* » (Stefulesco 1993), s'inscrit dans le prolongement de la création de Versailles, là où l'historien Pierre Lavedan voulait croire « *que le même homme a tracé la ville et les jardins, que ces deux dessins formant un ensemble sont des idées de jardiniers et que l'honneur en revient à Le Nôtre* ». Héritier de cette histoire ponctuée par l'expérimentation des « *systèmes de parcs* » dans le premier urbanisme colonial et français (Forestier 1906), l'« *urbanisme paysager* » appliqué à la planification urbaine de la fin du XX^{ème} siècle signifie selon François Ascher « *le retour du paysage comme principe ordonnateur des villes* » tandis que, tenant de cette approche, le paysagiste se révèle comme « *l'un de ceux qui fixent les grands partis de l'urbanisme* » (Ascher 1995 :239). L'approche paysagère de l'urbanisme relève d'une histoire connue par bribes et de méthodes non théorisées, construites de manière empirique en suivant l'évolution de la commande publique et dans un rapport de transmission de savoir-faire pratique du professionnel aguerri vers l'apprenti (Donadieu 2009 :120). Elle se réfère à une culture² artistique et technique héritée de l'histoire de l'art par la création de jardin et la composition de paysage et de

territoriale (RF 2014 :243), A ces rapports s'ajoutent les nominations répétées de paysagistes au titre du Grand Prix de l'Urbanisme (Alexandre Chemetoff 2000, Michel Corajoud 2003, Michel Desvigne 2011).

² Le terme de « culture » fait ici référence aux connaissances et aux savoir-faire à travers laquelle se reconnaît une communauté humaine donnée, les paysagistes étant ici considérés comme les tenants d'une certaine « culture » de la planification spatiale par l'art du « paysage » héritée des architectes, des jardiniers, des ingénieurs qui l'ont construite avant eux.

l'apport des disciplines de l'aménagement de l'espace, du géographe-cartographe, de l'ingénieur et de l'architecte.

Cette culture vivante se construit en continu par une *acculturation*³ qui renvoie à des phénomènes de contacts et d'interpénétration entre civilisations ou entre champs d'expertises différents. Ainsi, dès la Renaissance, les codes de la peinture paysagère et de la création de jardin, se propagent au gré des transferts culturels entre les élites bourgeoises et artistiques du Nord et du Sud de l'Europe. Appropriée par l'Eglise, la peinture de scènes rendues crédibles dans le décor de paysages réalistes, est d'abord l'instrument d'une forme d'*inculturation*⁴ avant l'heure au récit évangélique en ce qu'elle initie une conversion en empruntant un langage commun à ses destinataires. En bref, tel que le géographe Humboldt en fait usage au XIX^{ème} siècle, **le paysage permet « de s'adresser aux classes instruites en "en changeant la culture tout en en parlant le langage" »** (Dematteis 1995 :44, Farinelli 1981 :151-152). A propos d'art, il leur parlait de science. Déjà, les « *proto-paysages* » (Roger 1994) de Giotto, censés illustrer l'idéal de pauvreté de François d'Assise, suggèrent par leur réalisme pictural un autre message, de rupture avec le luxuriant train de vie pontifical et avec les codes de la peinture scolastique (Ziegler 1988, Debarbieux 2010). Un demi-siècle plus tard, la fresque d'Ambrogio Lorenzetti tout en décorant les murs du palais municipal de Sienne s'affirme comme un manifeste politique où le « bon gouvernement » revendiqué par la municipalité est dépeint sous les traits d'une organisation spatiale vertueuse entre ville et campagne (Boucheron 2013, Luginbul 2012). Pendant trois siècles, ce mode de gouvernement du territoire qui travaille sur l'« *identité paysagère* » pour légitimer une organisation socio-spatiale et accompagner des changements profonds d'ordres politique et moral, porte l'avènement des Etat-Nations (Walter 2004, Mitchell 1994).

Il semble ainsi que les savoir-faire portés par les paysagistes soient attendus au service d'un projet politique à visée éducative, un constat livré par l'histoire qui les rapprochent, peut-être plus qu'ils n'en sont conscients eux-mêmes, des urbanistes dont la pratique comme les recherches relèvent de et servent l'action publique et un projet d'une société

³ L'acculturation est ici entendue au sens adoptée par l'anthropologie dans les années 1930 pour comprendre : « *les phénomènes qui résultent du contact direct et continu entre des groupes d'individus de culture différente, entraînant des changements dans les configurations culturelles initiales de l'un des deux groupes* » (Etienne 1997)

⁴ L'*inculturation* désigne l'insertion (au sens d'une transmission) du message chrétien dans une culture donnée (CNRTL 2016).

où les hommes vivraient en harmonie avec leurs voisins et, aujourd'hui, avec la nature qui les héberge et les nourrit.

Depuis les années 1990, la légitimité des paysagistes dans un urbanisme revenu à la compétence des communes, s'établit à travers l'exercice du « projet urbain », démarche de conception partenariale qui s'impose comme un préalable à la planification spatiale. Désormais, à travers un projet qui préfigure une planification territoriale, intercommunale, les paysagistes accompagnent des exigences croisées de requalification urbaine, de reconquête agricole et de maintien de la biodiversité en relation avec les institutions, les acteurs socio-économiques locaux et la population. Face à ces exigences, les savoir-faire paysagistes se renouvellent par empirisme et par acculturation. En ce début de XXI^{ème} siècle, les regards se tournent à nouveau vers la Toscane où l'architecte urbaniste Alberto Magnaghi, chef de file d'une école de pensée territorialiste, propose une théorie du *projet local* qui défend à travers une méthode ajustée à la planification territoriale la construction d'un nouveau pacte entre ville et campagne (Magnaghi 2003, 2014).

En quoi la culture de l'urbanisme des paysagistes français renouvelée en continu par des apports étrangers permet-elle de relever le défi d'une planification territoriale qui sollicite l'intégration de la mise en valeur environnementale et du développement économique et social ?

Quelles sont de ce point de vue les ressources, mais aussi les limites, de l'« urbanisme paysager », à la fois comme savoirs constitués (corpus savant), comme pratique professionnelle, et comme méthode de formation pour servir cet enjeu ? Dans quelle mesure cette approche forgée à l'« école du projet », qui relève d'un savoir-faire tacite et empirique et d'une histoire fragmentée, peut-elle contribuer à renouveler une planification spatiale qui résulte d'un processus d'élaboration construit entre analyses savantes, arbitrages techniques et choix politiques ?

Au regard de ce contexte, trois enjeux se dessinent :

- le renouvellement des rapports entre science et action en urbanisme ;
- le recours à une posture réflexive pour éclairer l'action pratique ;
- la mise à jour d'une didactique cachée pour un projet conçu comme pédagogie.

Renouveler les rapports entre science et action en urbanisme

Les failles et les dérives de la planification urbaine, laissée à la compétence des communes en 1983, sont largement décriées depuis les années 1990 (rapport Labetoulle 1992). Peu efficiente dans la production de logements accessibles au plus grand nombre, elle n'aurait permis ni de réduire la ségrégation sociale (Demazière, Hernandez 2012, Renard 2009, Desmouveaux 2004), ni de freiner l' « étalement urbain » stigmaté d'une ville « sans lieu ni borne » (Gallez 2007, Weber 1998). Face à la profusion des lotissements, des zones d'activités et des infrastructures routières, c'est une certaine idée du « paysage » qui est mise à mal : « *la France est devenue moche* » peut-on lire dans l'hebdomadaire *Télérama* en 2010 et significativement, les paysagistes sont convoqués pour participer au renouvellement de l'action pratique en urbanisme. Dans le même temps, la recherche, tendue entre « *l'assujettissement à l'action et le refus de l'utilitarisme* » (Scherrer 2012), observe le phénomène de « péri-urbanisation » et analyse la mise en œuvre des procédures de planification. Mais si elle renseigne les conditions de la planification spatiale à travers l'analyse d'exemples situés, cette recherche sur l'action est réalisée avec des méthodes d'observation distanciée et ne permet pas d'éclairer les savoir-faire praticiens mis en œuvre dans l'action en participant ainsi à leur renouvellement.

Aussi plutôt que de jeter publiquement l'opprobre sur des élus locaux « *totallement incompétents en matière d'urbanisme, et (qui) de plus ont un goût exécrable*⁵ », nous considérons que la remise en cause contemporaine de la planification spatiale et des conditions de l'urbanisation ne sont pas strictement d'ordre politique. Elles interpellent aussi bien la dimension professionnelle/technique que scientifique de la discipline et plus précisément la relation –rompue- entre ces deux dimensions de sorte que les routines –non renouvelées par une recherche sur l'action et sur les méthodes liées à la mise œuvre de politiques en évolution- ont perduré alors que la nature du problème avait changé.

En urbanisme, la relation entre la dimension technique et scientifique se conçoit doublement :

⁵ Selon le philosophe Thierry Paquot cité dans le même article : Xavier de Jarcy, Vincent Rémy, « *Comment la France est devenue moche* », *Télérama*, n°3135, du 13 au 19 février 2010, pp. 24-30.

- à travers le processus même de planification qui intègre des analyses expertes en leur conférant une valeur opératoire pour l'action -non sans les avoir exposées et débattues publiquement - ;
- et dans la remontée en généralité qui permet de traduire une expérimentation pratique en méthode à valeur de théorie reproductible.

L'intégration de la dimension écologique et sa mise en perspective avec des enjeux de développement économique et social implique l'apport de disciplines jusque là absentes des démarches d'urbanisme et ré-interroge les relations entre les expertises savantes et cet exercice politique et technique. La démarche territorialiste italienne promeut un renouvellement de ces rapports entre science et action par une approche de la recherche en urbanisme impliquée dans la planification territoriale et articulée avec la formation. En effet, « *en Italie, souligne l'architecte-urbaniste Chiara Barattucci (2006 :59), le problème de la rencontre entre recherche universitaire et profession libérale ne se pose pas en ce moment dans les mêmes termes qu'en France. On est même très souvent conscients que dans le domaine de l'urbanisme, la séparation entre recherche et action est un non-sens et de plus en plus on soutient plutôt la nécessité d'alimenter les recherches par des expériences professionnelles et inversement* ». Dès lors, placés ponctuellement en prise avec l'action pour les besoins de leurs expérimentations, les chercheurs adoptent une posture de *praticien-réflexifs* (Schön 1993) en s'inscrivant dans un mouvement continu de formulations d'hypothèses, de tests à valeur opérationnelle et de retour analytique réflexif.

Iconoclaste en France, si ce n'est hétérodoxe au regard d'une recherche qui réfute l'utilitarisme, cette posture de chercheurs-praticiens-réflexifs commune en Italie et mise en œuvre rigoureusement par Alberto Magnaghi à Florence renvoie pourtant aux initiales de la pratique de l'urbanisme et de sa constitution en discipline autonome. La capacité de réflexivité des paysagistes et de formulation de leurs expériences en méthodes est elle-même constitutive de leur entrée en urbanisme au début des années 1990. Cette posture peut être utilement ré-activée pour éclairer la problématique d'une constitution en méthode de la culture paysagiste pour l'urbanisme, discipline scientifique et champ d'action pratique. Nous soutenons en effet que la mobilisation des *paysagistes* et du *paysage*, dans ce moment nodal, se réfère à la capacité – supposée ou réelle- de ces professionnels à renouveler, en manipulant ce concept, les rapports entre science et action par leur approche singulière du projet spatial.

Le recours à une posture de praticien réflexif pour éclairer l'action pratique

La constitution de l'urbanisme en « *discipline réflexive autonome* » (Choay 1980, Choay, Merlin 2010 :912) à laquelle fait référence la proposition théorique d'Idelfonso Cerdà (1867) consécutive à l'élaboration du plan de Barcelone s'inscrit dans le prolongement du *De re aedificatoria* d'Alberti (1485), le premier traité renaissant visant à organiser la production de l'espace bâti selon des règles universelles. En France, la recherche en urbanisme s'est constituée depuis le début du siècle dans les instituts d'urbanisme créés à l'initiative des pouvoirs locaux et en marge des universités (Claude 2006). Dans ce contexte où savants, praticiens de plusieurs disciplines et élus se côtoient, la définition des cadres réglementaires de la planification s'ajuste à l'appui des premières expérimentations opérationnelles à l'étranger et en France. Ces dernières se construisent par bricolage à partir du savoir-faire des architectes et de l'apport savant des historiens, des juristes, des sociologues, des géographes (Berdoulay, Soubeyran 2002). Les premières thèses en urbanisme relèvent de dimensions clairement opérationnelles, les étudiants étant eux-mêmes issus de formations artistiques et techniques : des architectes puis quelques paysagistes. Dans les années 1950, Elie Mauret, Lucien Gendre, Pierre Pelletier, Jacques Sgard, diplômés de la section « Paysage » de l'Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture poursuivent un doctorat à l'Institut d'Urbanisme de Paris fondé sur l'exploration de cas étrangers. J. Sgard découvre les « plans de paysage » aux Pays-Bas. Il assure la promotion des principes capitalisables dans le contexte français par voie de publications et en faisant évoluer la formation des paysagistes vers le « paysage d'aménagement ». Ré-interprétés dans le contexte de la planification régionale des années 1970, les *plans de paysage* sont appropriés au début des années 1990 comme les outils d'une politique nationale qui visent alors à encadrer la création des paysages y compris les plus quotidiens notamment en adaptant, sur la base d'un projet, les documents de planification de l'urbanisation.

A ce mouvement de recherche vers l'étranger, répond celui d'un retour aux racines qui s'invente à l'aune des besoins du présent. En 1993, tandis que la loi Paysage reconnaît les documents de planification urbaine comme garants de « *la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution* », la paysagiste Stephanie Stefulesco publie un ouvrage « *Urbanisme végétal* », inscrit dans la politique éditoriale de la Mission du Paysage du Ministère de l'Environnement, et qui fait remonter à la création de

Versailles la tradition d'une planification de l'urbanisation orientée par l'art des jardins. Au début des années 1980, les paysagistes Michel Corajoud et Jacques Coulon profitent d'un projet de recherche pour explorer en tous sens le parc de Versailles et faire face, sur la base de cet apprentissage, à l'aménagement d'un bout de plaine agricole d'Ile de France, en fait, plusieurs centaines d'hectares.

En tant que praticien improvisé pédagogue, c'est une démarche de « projet de paysage » que M. Corajoud cherche à traduire en méthode car « *on dit beaucoup sur ce qui préside au projet et sur ce qu'il réalise. Beaucoup plus rares sont les témoignages sur l'acte lui-même, sur sa dynamique, ses inquiétudes, ses hésitations, ses dévoilements, ses transpositions* » (Corajoud 2011 :216). Ses propositions d'explicitation méthodologique demeurent pourtant opaques pour l'enseignant-chercheur désireux d'analyser la pratique mais jugeant le style du praticien « - *plutôt hermétique pour le non initié – (qui) caractérise assez bien un discours paysagiste qui n'est pas scientifique* »... et ne permet pas dès lors « *d'éclairer la "boîte noire" du projet de paysage* » (Davodeau 2013). Ce dialogue de sourds serait recevable dans un modèle hiérarchisé de construction et de transmission des savoirs où les chercheurs mettraient à disposition des praticiens leur science et où inversement ces derniers feraient remonter les problèmes à éclairer scientifiquement. Il cesse de l'être dès lors que l'enjeu devient celui de la formation à la pratique de futurs professionnels et que cette formation n'est plus seulement le fait d'un apprentissage hors les murs mais se construit aussi à l'intérieur des formations supérieures et des universités.

Aux Etats-Unis, Donald Schön, philosophe et professeur en *urban planing* à Boston, s'intéresse dès le début des années 1980, à ces savoirs « cachés », mobilisés à travers l'action et susceptibles d'une analyse en mettant en jeu une posture de « *praticien-réflexif* ». Son ouvrage « *The Reflective Practitioner. How Professional Think in Action* » est traduit en français en 1993 par des chercheurs en sciences de l'éducation québécois. Il intéresse particulièrement cette discipline à laquelle, comme en urbanisme, répondent un champ d'activités professionnelles et des politiques publiques et où se joue également en pratique, le passage entre un savoir fondamental et son application pour l'action. Mais à la différence de l'urbanisme cet aspect fait l'objet d'un champ d'analyse scientifique particulier : la « *didactique* » qui se conçoit comme l'étude des interactions en situation de formation entre un savoir donné, le formateur chargé de le transmettre et celui qui apprend au sein d'un groupe classe institué.

Les outils d'analyse constitués dans cette discipline peuvent alors permettre d'éclairer utilement nos premières questions qui soulèvent l'apport, le renouvellement et la mise en méthode d'un *savoir professionnel* « tacite » conçu dans sa relation au « *savoir scientifique* » à travers trois composantes identifiées par le théoricien des organisations Edgar Schein (1973) cité par D. Schön :

« 1- la composante discipline sous-jacente ou science fondamentale sur laquelle s'appuie la pratique ou à partir de laquelle elle se développe ;

2- la composante science appliquée ou génie à partir de laquelle sont élaborées plusieurs des processus diagnostiques quotidiens et des résolutions de problèmes ;

3- la composante habileté et attitude qui se rapporte à la prestation concrète de service au client, avec utilisation du savoir de base sous-jacent et du savoir appliqué » (Schön 1993).

D'une pédagogie de projet au projet comme pédagogie : une didactique cachée

L'éclairage par la recherche et pour l'enseignement des démarches de projet portées par les praticiens paysagistes, renvoie à ce qui est la condition actuelle dans les formations techniques et universitaires de paysagistes et d'urbanistes : une « *pédagogie de/du projet* », qui préfigure une pratique de projet institutionnelle, rythmant le quotidien de l'activité professionnelle.

Alternative à la pédagogie traditionnelle, la « *pédagogie du projet* » (*hands-on learning, learning by doing*) a été initiée par le philosophe et psychologue américain John Dewey au début du XX^{ème} siècle (Blanquet 2010). Elle vise à structurer une acquisition *pluridisciplinaire* de savoirs pour prendre part à la production d'un objet concret, et en l'occurrence en urbanisme et en aménagement de l'espace, à l'élaboration d'un « projet » spatialisé, le dispositif pédagogique se concevant alors à la fois comme le moyen et la finalité. Dans le cadre professionnel, cette approche de *projet* qui sollicite plus directement les compétences spatiales des architectes et des paysagistes s'est imposée en préalable des procédures de planification spatiale tandis qu'en 1983, les communes reprenaient la compétence en urbanisme et une autonomie dans la mise en œuvre de ces procédures et dans la délivrance des permis de construire. Ces outils deviennent ceux d'un projet résolument local puisqu'il paraît acquis que « *l'Etat ne peut*

pas avoir de projet pour le territoire » (Béhar, Estèbe 1999 :80). A ce projet local s'associe un « *urbanisme de projet* » (Devillers 1983, 1994, Pinson 2002) qui intervient en réaction à l'urbanisme centraliste de la décennie 1960-70. Il se caractérise par la pratique du « *projet urbain* » conçu en amont des procédures de planification et défini en 1993 par le ministère chargé du logement (Berland-Berthon 2009 :273) comme « *un processus dynamique et partenarial de construction d'un parti stratégique et spatial capable d'organiser et de conduire une série d'interventions urbaines* ». A travers l'engagement dans le « *projet urbain* », les rapports entre partenaires et notamment entre l'Etat et la Ville évoluent. Tandis que le pouvoir de l'Etat s'était imposé au pouvoir local de manière descendante pendant toute la seconde moitié du XXème siècle, leurs rapports se rééquilibrent sur des bases « horizontales » où la négociation entre partie-prenantes se traduit sous les termes d'un *contrat* (Gaudin 1999) ; on parlera alors de Contrat de villes, de Contrat d'Agglomération, etc.

Au début des années 2000, l'élaboration d'un projet, le « *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* », est incluse au cœur de la procédure normative d'élaboration des documents de planification territoriale. Dans le même temps, les politiques environnementales, agricoles et forestières traditionnellement tenues par l'Etat sont progressivement mises en partage avec les collectivités territoriales et ponctuellement négociées sur des bases contractuelles ; les Contrats Territoriaux d'Exploitations devenus Contrats d'Agriculture Durable apparaissent en 1999 suivi des Chartes Forestières en 2006 et des Contrats et Chartes Natura 2000. Depuis cinq ans, l'intégration des prérogatives de mise en valeur des continuités écologiques réinterroge la conception spatiale de ce projet devenu « territorial » et cette actualité est un sujet central pour la littérature scientifique aussi bien en sciences naturelles qu'en sciences sociales.

Question *technique* pour l'écologue et le cartographe, elle interpelle l'urbaniste du point de vue d'une construction partenariale avec des acteurs du monde rural dont il a tout à apprendre -et inversement- pour les guider hors de leurs pratiques sectorielles tout en intégrant leurs logiques d'action. Le fonctionnement actuel des espaces ruraux renvoie en effet à des règles, qui de l'entretien d'un champ à celui d'un cours d'eau, ne relèvent en rien de démarches de projet explicites mais de l'application locale de droits écrits au niveau national et d'arrangements tacites entre les propriétaires, usagers et collectivités publiques gérant à différents titres les espaces agricoles, naturels et

forestiers. En ce sens, certaines thèses en écologie jugeraient pertinent que la planification territoriale permette, non sans paradoxe, d'« *organiser implicitement le maintien d'un réseau écologique* » (Vimal 2010 :158).

Dans les années 1980-90, l'émergence de la démarche de projet urbain opère d'un constat similaire pour organiser volontairement une forme urbaine produite par des conventions d'usage dans la ville ancienne ; « *mais ces conventions n'organisent pas automatiquement la production. Ce qui était produit de façon implicite dans un processus conventionnel, à l'intérieur des qualités stables des lieux doit désormais être produit de façon explicite pour générer des qualités et notamment des qualités d'usage* » (Devillers 1994 :18). Si, pour l'architecte-urbaniste Christian Devillers, la norme et le projet technique au sens d'une « *représentation préliminaire, organisant à l'avance la production d'un objet* », sont dans nos sociétés les deux modalités pour organiser cette production, le projet technique spatialisé en plan ne peut faire l'économie des mots pour expliciter ses intentions. « *Par conséquent* », poursuit C. Devillers, « *le projet urbain est une pédagogie, un travail sur la conscience collective en même temps que sur la forme* » (ibid. :34).

Au début des années 1990, l'« *urbanisme paysager* » trouve sa raison d'être par sa capacité à inscrire les principes du projet urbain dans la continuité d'une culture collective de la ville et de sa transformation. Tenant de cette approche, le paysagiste se révèle comme « *l'un de ceux qui fixent les grands partis de l'urbanisme. (...) De fait, l'inscription de la ville dans "le paysage" et l'intégration du paysage dans le projet d'urbanisme apparaissent comme des principes urbanistiques largement compréhensibles et acceptables par les différents acteurs* » (Ascher, op. cit.). L'aptitude à la pédagogie est d'autant mieux développée chez les paysagistes qu'ils ont l'expérience des « plans de paysage » qui la sollicite directement en pouvant conduire à des actions *réglementaires* à l'appui des procédures de l'urbanisme, *contractuelles* par l'intermédiaire de contrat ou de charte paysagère, mais aussi *pédagogiques* au contact de la population et des acteurs économiques (DGALN 1993, Folléa 2001). Outil de cette dernière dimension, l'expression spatiale procède alors volontairement par décompositions cartographiques successives et représentation en trois dimensions.

En urbanisme, la *pédagogie de projet* structure les formations d'enseignement supérieur pour accompagner l'apprentissage à une conduite de projet spatial qui est aussi devenue le préalable aux démarches normatives de planification territoriale et se conçoit comme une *pédagogie* susceptible d'affermir une conscience collective de l'action chez des partenaires aux intérêts différents. De telle sorte, **qu'il intervienne en situation de conseil au pouvoir politique, d'exécution technique ou de production de connaissances, toujours dans un rôle d'assistance à la prise en charge autonome d'une compétence en urbanisme, l'urbaniste n'emprunte-t-il pas, sous les différentes figures du « maître » d'ouvrage ou encore de l'enseignant-chercheur, une figure analogue à celle du *pédagogue* ? Et si c'est pour cette attitude *pédagogique* que les paysagistes se trouvent impliqués dans les démarches d'urbanisme, la « *boîte noire* » du projet ne ferait-elle pas référence à une certaine *didactique de projet* cachée ?**

Vers un nouveau contrat didactique territorial : l'hypothèse d'un urbanisme paysager pédagogue

En didactique, parmi les concepts afférant au champ de réflexion sur les *situations de formation*, le *contrat didactique* proposé par Guy Brousseau (IREM 1978), didacticien des mathématiques, correspond au *contrat implicite* qui légitime le rôle et les attentes de chacun dans la relation de l'enseignant à l'élève ce dernier étant lui-même compris comme partie-prenante d'une communauté instituée, le groupe classe. Moins que dans une relation figée, le concept se conçoit dans le processus de recherche du contrat, nécessairement implicite au risque sinon d'être inopérant : l'enseignant sait ce qu'il veut transmettre mais le dire explicitement n'en permet paradoxalement pas la réalisation, il ne dispose pour ce faire que de l'explication de la règle et de l'illustration par l'exemple.

Dans son acception récente développée dans un article de synthèse par Bernard Sarrazy, le *contrat didactique* a pour vocation son dépassement quand l'enseignant se départit à un moment donné de son obligation d'enseigner pour favoriser l'autonomisation de l'élève par rapport à l'objectif pédagogique visé (Sarrazy 1995 :94). Suivre la règle, mais suivre la règle en la négociant à la marge, c'est ce qu'attend l'enseignant sans le dire, car cette négociation qui met en jeu la mobilisation de connaissances propres va dans le sens de l'apprentissage et de l'autonomisation. B. Sarrazy note ainsi un double paradoxe inhérent au contrat didactique. Le premier est celui de la *dévolution* soit « *l'acte par lequel l'enseignant fait accepter à l'élève la*

responsabilité d'une situation d'apprentissage (...) ou d'un problème et accepte lui-même les conséquences de ce transfert » (Brousseau 1988 :325). Selon ce principe, ce qui compte est, selon G. Brousseau, « non la communication d'une connaissance, mais la dévolution du bon problème » (Brousseau 1998 :61), par lequel l'élève va s'approprier les connaissances pour les mettre en pratique par lui-même en acceptant ainsi de faire son « métier⁶ » d'élève. Le second paradoxe est contenu dans l'acte d'y croire mais de croire selon cette injonction :

« "Crois-moi, dit le maître à l'élève, ose utiliser ton propre savoir et tu apprendras". Cette dernière injonction doit rester implicite; elle ne supporte aucune autre législation que le silence. Elle se manifestera lorsque l'élève consentira à s'engager dans le problème en acceptant de le reconnaître comme sien mais aussi en assumant la responsabilité de ses décisions. Ce qui oblige ici l'élève ce n'est pas une adhésion à un contrat didactique - même si, parfois, tout se passe pourtant comme si le maître et l'élève s'y référaient - mais le désir de savoir. Si le désir prescrit, il ne se prescrit pas. Aussi n'y a-t-il pas de sens à forcer l'élève à adhérer au contrat. Au contraire, il s'agira, pour le maître, de créer les conditions sociales, affectives et didactiques de la rupture du contrat didactique afin d'inciter l'élève à ne s'en remettre qu'à lui-même pour construire, avec ou contre les autres, ses propres significations. Car in fine il lui faudra bien, un jour, poursuivre tout seul » (Sarrazy 1995 :112).

Nous citons *in extenso* pour souligner le parallélisme avec notre exercice pratique en urbanisme. De la même manière, dans le cas de l'injonction à la mise en valeur de continuités écologiques issues d'une expertise scientifique, s'il est possible d'agir par la règle c'est *in fine* l'action conjuguée d'acteurs individuels -publics et privés- et la prise en charge du problème par eux-mêmes, qui permettra d'atteindre l'objectif gestionnaire visé. **Dès lors, la renégociation des rapports entre acteurs publics et privés, des villes et des campagnes, qu'implique la mise en œuvre de la planification territoriale solliciterait la construction d'un nouveau contrat : le « contrat didactique territorial » qui**

⁶ La notion de « métier d'élève », selon Philippe Perrenoud, « est surtout utile si on ne s'empresse pas de la connoter positivement, et si on admet qu'il n'y a pas une façon unique de l'exercer, ni même une façon idéale. Comme tout métier, il est en partie défini par l'institution : c'est sa face visible ; mais il n'est pas entièrement sous contrôle : c'est sa face cachée, avec tout ce qui permet aux élèves de survivre et ne pas être complètement aliénés.

Il faut donc que l'institution accepte que le métier d'élève soit l'objet d'une constante transaction entre enseignants et enseignés, au gré tantôt d'un rapport de force, tantôt d'un rapport de coopération. **Ce métier ne saurait être totalement normalisé, puisqu'il est, pour une part, le lieu d'une résistance à l'institution et d'une autonomie de l'élève »** (Perrenoud 1996).

requiert la dévolution de ses objectifs environnementaux aux acteurs du développement économique et social et leur prise en charge à travers leurs actions quotidiennes.

L'« urbanisme paysager » en tant que pratique associée à l'expertise contemporaine des paysagistes, par la mission pédagogique qu'elle recouvre, permettrait alors d'accompagner la négociation de ce nouveau contrat. Si les praticiens ont aujourd'hui recours aux théories opératoires de l'école territorialiste italienne, dans quelle mesure cet apport renouvelle-t-il des savoir-faire pédagogiques éprouvés à travers l'exercice du projet urbain, en leur opposant une « pédagogie de projet territorial » susceptible de *« construire un pacte, socialement partagé et fondé sur l'intérêt commun : l'autogestion »* (Magnaghi 2003 :58) ?

L'organisation de la thèse vise à explorer l'hypothèse des atouts pédagogiques de l'« urbanisme paysager » pour relever le défi de ce nouveau contrat didactique territorial. Dans cette perspective, la partie I « L'urbanisme paysager : un vieux paradigme vers un nouveau contrat » propose un parcours dans l'histoire afin de définir l'« urbanisme paysager » en tant que pratique de projet spatial porteuse d'une dimension pédagogique. Elle revient sur les travaux constitués en science sociale sur l'histoire imbriquée des paysagistes et de l'urbanisme en s'attachant à la figure du praticien, à ses outils et à ses savoir-faire entre érudition scientifique et culture artistique et technique. Initier la reconstruction de cette histoire, selon un mode narratif fruit de l'origine praticienne de son auteure, relève du choix d'éclairer une jeune pratique encore « sans histoire », en nous inscrivant dans le sillon déjà tracé par quelques thèses récentes de paysagistes (Pernet 2011). Il s'agit alors et en premier lieu de caractériser les racines d'une pratique forgée depuis la Renaissance par acculturation à des savoir-faire étrangers (I A) qui trouve son institutionnalisation à travers l'implication des paysagistes dans la pratique de la planification urbaine (I B) et dont les ressources sont à nouveau éprouvées dans le contexte contemporain du passage à la planification territoriale (I C). Nous aurons alors recours à l'analyse réflexive de notre propre pratique de paysagiste-urbaniste pour mettre en évidence les limites de ces savoir-faire face à la négociation d'un « nouveau contrat didactique territorial » entre Etat, collectivités territoriales et acteurs du développement économique et social.

Face à ce constat critique, la partie II « Au risque du changement, une pédagogie de projet de territoire » interroge les apports de l'école territorialiste toscane dans leurs

capacités à renouveler la pratique de l' « urbanisme paysager » en France. Celle-ci montre d'abord en quoi Alberto Magnaghi et l'école territorialiste rechargent d'une dimension politique la conception de la planification paysagère et territoriale pour laquelle ils proposent une méthodologie opératoire (II A). Elle analyse ensuite les caractères de cette « pédagogie de projet socialement produit » sur la base de la littérature constituée méthodologiquement, et inédite en français, par les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste dans une posture de réflexivité permanente entre formulation d'hypothèses théoriques et expérimentation par l'action (II B). Le retour vers la France est traité via l'expérimentation de la méthodologie territorialiste dans le cadre d'un contrat de recherche⁷ conduit en partenariat avec des acteurs de l'action publique porteurs de projets de territoire : Parcs Naturels Régionaux, Syndicat mixte de SCOT notamment (II C).

⁷ Ce contrat de recherche financé par la Région Aquitaine et porté par le laboratoire CNRS Adess (devenu Passages) a soutenu le financement de notre thèse en co-tutelle avec l'université de Florence. Entre la France et l'Italie, les terrains du contrat de recherche sont par conséquent ceux de notre recherche.

I L'urbanisme paysager : un vieux paradigme vers un nouveau contrat

Cette première partie s'attache à définir l' « urbanisme paysager » comme pratique de projet spatial qui, parce qu'elle vise à articuler les rapports société-nature, est pressentie pour accompagner le passage attendu de la planification urbaine à la planification territoriale afin de retrouver un rapport d'équilibre entre ville et campagne. Nous entreprendrons de caractériser dans son parcours historique la construction du savoir-faire praticien qui lui est associé en tant qu'héritage de l'histoire de l'art et de la culture croisée du projet d'architecture et du savoir-faire jardinier, ce dernier prenant le pas sur le premier : l' « *urbanisme paysager* » est un parcours de révélation avant d'être un art de la composition. L'architecte Françoise Fromonot use de l'expression d'« *urbanisme de révélation* » pour qualifier autrement cette pratique qui selon l'urbaniste François Ascher investit le « *paysage* » d'un rôle ordonnateur pour la planification des villes et les « *paysagistes* » d'une compétence professionnelle technique reconnue dans le champ de l'urbanisme (Ascher 1995, Fromonot 2011). L'étroite imbrication dans l'histoire de la planification et de la conception des plans de villes, de la culture paysagiste et de la pensée urbanistique sera mise en relief dans les trois chapitres constitutifs de cette partie.

L' « urbanisme paysager » mobilise le paysage en tant que représentation *in situ*, par l'art des jardins et la création de parcs, et *in visu* par l'art pictural. Cette dialectique de l' « *in visu* » et de l' « *in situ* » est empruntée au philosophe Alain Roger pour qui le concept de *paysage* est au *pays* ce que le *nu* est à la *nudité*, soit une *artialisation*. Celle-ci s'opère « *in situ* » par la transformation concrète de l'espace et « *in visu* » à travers la production de représentations picturales qui accompagnent une transformation de l'espace *dans* et *par* le regard (Berque 1994 :115). Opérateur d'une transformation *dans* le regard, le paysage est l'outil d'un déplacement des représentations mentales et d'un changement des consciences qui se conçoit comme le préalable à toute transformation physique de l'espace *par* le regard. Les paysages *in visu* et *in situ* sont alors investis d'un rôle pédagogique et opératoire pour installer les conditions d'un changement social par la

transformation de l'espace, à travers une renégociation permanente des rapports à une « nature » construite comme objet de culture scientifique et artistique.

Si le paysage est investi d'une mission ouvertement pédagogique, celle-ci lui est historiquement conférée par l'Etat qui l'instrumentalise pour servir sa propre vision du monde. La naissance des « *sociétés paysagères* » telles que les distinguent le géographe Augustin Berque selon quatre critères « 1. *l'usage d'un ou plusieurs mots pour dire "paysage"* ; 2. *une littérature (orale ou écrite) décrivant les paysages ou chantant leur beauté* ; 3. *des représentations picturales de paysages* ; 4. *des jardins d'agrément* » (Berque 1995, 1994 :16) est étroitement liée à la Renaissance et à l'avènement de l'Etat-Nation sous une forme totalitaire. L'« *urbanisme végétal* » (Stefulesco 1993) qui annonce les prémices de l'« *urbanisme paysager* » prend ainsi ses marques à Versailles sous Louis XIV, là où l'historien Pierre Lavedan voulait croire que ville et jardins « *formant un ensemble* » ne pouvaient qu'être l'œuvre d'un seul et même dessinateur jardinier : André Le Notre dont l'héritage est explicitement revendiqué par les paysagistes contemporains (I A 1.1).

A travers cette pratique de jardinier planificateur, les figures spatiales et vécues du « jardin » et du « paysage » sont chargées d'une mission organisatrice pour des territoires nationaux qui se stabilisent dans leurs frontières actuelles. La distinction établit par l'art du paysage renaissant entre la « ville », perçue comme espace circonscrit et la « campagne », conçue comme son territoire d'allégeance, le jardin servant entre elles et avec la « nature » de pièce d'articulation, est lourde de conséquences car « *ce que nous voyons, nous le construisons* » (Berque 1995 :25). Les catégories visuelles se transforment alors au XIX^{ème} siècles en catégories spatiales opératoires pour l'action. L'historienne de l'art Sophie Cueille (1995) identifie ainsi dans l'expérience fondatrice du Vésinet les débuts de l'« *urbanisme paysager* », une expression retenue a posteriori pour qualifier cette entreprise de planification urbaine où le paysagiste et comte de Choulot anticipe la création de la ville en aménageant un parc paysager à l'anglaise qui sert de liant aux horizons naturels (I A 1.2).

L'ascendance anglo-saxonne n'est pas anecdotique, la pratique de l'« *urbanisme paysager* » bien que spécifique à la France et distinct par ce fait du *landscape urbanism*

américain⁸, se construit à travers la planification urbaine, en référence permanente à des modèles étrangers d'articulation des rapports société-nature où la ville inféode la campagne selon un même schème invariant mais sans pour autant traduire les mêmes rapports de déférence entre urbains et ruraux. Le même projet spatial sert successivement différents projets sociaux. L'art du paysage forgé en Toscane à travers un projet agraire chargé d'un paternalisme bienveillant sera transformé à Versailles par un régime autoritaire qui incarne plus le loup que le berger pour les paysans (Quenet 2012).

Selon ce mouvement d'acculturation, l'approche paysagère de la planification urbaine d'inspirations anglaise, américaine et germanique accompagne les débuts de l'urbanisme en France à l'orée du XXème siècle (I B 2.1) puis la normalisation d'une pratique spécifique dans les années 1950. Cette institutionnalisation devient manifeste par la création d'un corps de paysagistes, désignés comme chevaliers-servants -à l'esprit critique- d'une politique nationale d'embellie du cadre de vie par le verdissement (I B 2.2). Mais, alors que la planification paysagère se diffuse comme un outil pour la planification urbaine et la planification rurale, l'édifice se fissure et les premières anomalies apparaissent à travers les expériences praticiennes (I B 2.3) : pour l'*urbanisme paysager*, la crise annoncée à la fin des années 1970 avec l'avènement des politiques environnementales se confirme en 1983 avec le premier acte de la décentralisation.

Dans le processus de changement de paradigme défini par les politologues Pierre Muller et Yves Surel, l'« *accumulation des anomalies* » intervient dans une séquence consécutive à la « *période normale* » où « *les évolutions isolables dans le « monde réel » ne parviennent pas à être anticipées ni même expliquées par la matrice cognitive et normative dominante et légitime. Cette séquence marque les débuts de la crise de paradigme ou crise des politiques* » (Muller, Surel 1998 :139). « *Le paysage est mort* » signifient alors les philosophes (Dagognet, Guéry, Marcel 1982). La sentence n'est pas définitive car ils annoncent aussi sa résurrection, mais elle implique un

⁸ Aux Etats-Unis, le *landscape urbanism* désigne une pratique apparue au milieu des années 1990 dont les tenants sont les architectes et architectes paysagistes Charles Waldheim et James Corner. Cette pratique qui peut se confondre par traduction avec l'« *urbanisme paysager* » dans la littérature professionnelle (L'architecture Aujourd'hui 363/2006) se traduit par des exemples concrets d'aménagements d'espaces publics jardinés auxquels notre propos et la conception de l'« *urbanisme paysager* » en France ne peuvent être restreints.

repositionnement de la pensée paysagiste car rien dans les signes contemporains de la transformation de l'espace ne correspond plus aux représentations culturelles du paysage. Entre ville et campagne, l'harmonie est brisée, c'est même la « *mort de la ville* » décrète l'historienne de l'art Françoise Choay (1994b).

Cette crise de paradigme intervient dans un contexte de changement du contrat territorial entre l'Etat et le local et entre partenaires publics et privés, qui se traduit par un nouveau mode de relations contractuelles, chacun devenant le garant à son niveau d'un développement économique et social qui réponde au défi environnemental. L'ajustement des instruments de l'urbanisme à ce nouveau contrat et le passage de la planification urbaine à une planification territoriale articulant les rapports entre ville et campagne, est l'une des réponses techniques à ce changement (I C 3.1).

Dans ce contexte, si l'urbanisme paysager peut offrir des ressources au renouvellement des pratiques planificatrices de l'urbanisme, nous verrons que celles-ci sont disjointes : d'un côté, la « politique des paysages » instaurée au tournant des années 1990 fournit un outillage où la planification se conçoit au carrefour d'une démarche de construction de connaissances et de négociation contractuelle ; de l'autre, les paysagistes investis dans la planification urbaine apparaissent comme les porteurs d'une « *culture commune de la ville et de la campagne qui amène d'une part à redécouvrir la ville comme un sédiment d'interprétations successives, comme un site, et d'autre part à considérer la campagne comme produite et entretenue historiquement, comme un artefact* » (Marot 1995) et se distinguent par une mobilisation renouvelée du « paysage » au service d'une pédagogie de projet « urbain » (I C 3.2).

Du projet urbain au projet territorial, la transposition des savoir-faire s'avère un exercice délicat que nous éprouvons à travers notre propre pratique de paysagiste dans un contexte où la confrontation avec l'évolution du contexte normatif de l'urbanisme nous engage à l'expérimentation, cette étape amorçant la troisième séquence du processus de changement de paradigme lors de laquelle « *des tentatives sont faites pour amender le paradigme en vigueur, afin de tenir compte des "anomalies" rencontrées* » (Muller, Surel 1998 :139). Le constat d'un décalage entre nos « vieux » savoir-faire praticiens et les savoirs constitués qui orientent l'action publique et pointent une urgence à agir en matière environnementale tout en impliquant un changement des modalités du développement économique et social, nous conduira à qualifier la nature des

disjonctions identifiées à travers la pratique pour montrer la pertinence d'un renouvellement de notre boîte à outils qui nous ramènera en Toscane (I C 3.3), là où tout a commencé.

A Les racines paysagères de la planification urbaine

En histoire de l'art, le tournant du XV^{ème} est un moment fondateur pour la naissance du paysage pictural en Europe associé à l'avènement d'un vocable (Franceschi 1997) : « *landscape* », « *landschaft* », « *landskal* » à l'Est et dans les cultures anglo-saxonnes, « *paesaggio* », « *paisaje* », « *paysage* » autour de la Méditerranée, signifiant l'attachement au « pays ». Le paysage qui, en italien et en français, qualifie un genre pictural, s'attache d'abord en allemand à la dénomination d'un territoire gouverné (Walter 2014 :9, Roger 1997 :20). La Renaissance s'opère dans un contexte d'unification territoriale généralisée en Europe et voit d'une part, le « *triomphe des États continus sur les constructions politiques spatialement discontinues*⁹ » (Chaunu 1991) et d'autre part, celui de la progression de la population des villes italiennes où se joue cette « renaissance des arts ».

Ce premier chapitre commence à dessein en Toscane (A 1.1). Il s'agit de caractériser l'émergence d'une pratique, l'« *urbanisme paysager* », qui se construit en France à travers la planification urbaine, dans une dynamique d'acculturation en référence à des savoir-faire et des conceptions de rapports sociétés-nature empruntés à l'étranger, pour servir le pouvoir d'un Etat toujours en évolution. L'art des jardins anglais accompagne pour sa part le passage à la démocratie (A 1.2).

C'est à travers ces ruptures d'ordre socio-politique que nous cherchons à caractériser les continuités d'une pratique de projet spatial construit dans et par la planification urbaine au service d'un projet politique :

- en mobilisant la figure du jardin comme dispositif permanent d'articulation physique entre les établissements humains –ville et campagne- et la nature, et comme outil d'une « didactique de changement ». Nous verrons pour exemple que les parcs et jardins sont autant les lieux de l'érudition naturaliste et de l'expérimentation agraire que ceux d'une éducation et d'une élévation sociale par l'acte de paraître en société dans des « *salons verts* » marqueurs d'« *urbanité* » (Choay 1994).

⁹ Chaunu Pierre, 1991 : *Conquête et exploitation des nouveaux mondes*, Paris : PUF, cité par Battisti Eugenio 2016 : « Article Renaissance : Les Etats de la Renaissance » in *Encyclopédie Universalis*, en ligne : www.universalis-edu.com

- en réinterprétant dans la planification urbaine la figure instituée à la Renaissance, sur les premières représentations paysagères, d'une ville et d'une campagne indissociables mais conçues dans un rapport d'inféodation non remis en question.

1.1 De la Toscane à Versailles, les invariants d'un paradigme naissant

1.1.1 L'héritage italien d'une pratique de projet en atelier par l'art du paysage

a L'émergence du « paysage » : une pédagogie des « bonnes » relations société-nature

A la Renaissance, l'émergence de la peinture paysagère institue une manière de voir les rapports entre société et nature qui fonde des références culturelles durables pour l'aménagement physique des villes et des campagnes en Europe. Cette progression de l'art médiéval abstrait à la représentation réaliste procède en deux temps, le paysage servant d'abord d'illustration pédagogique de l'incarnation de valeurs politiques ou morales dans un ordre spatial idéal, avant d'être mobilisé pour transcrire des vues réelles tout en gardant le même cadrage.

> le paysage ou la transformation pédagogique d'un ordre moral dans un ordre spatial

A la différence de leurs équivalents anglo-saxons, le *paesaggio* italien et le *paysage* français désignent à leur origine « exclusivement des représentations picturales et non pas (comme *landscape* et *Landschaft*) une perception 'réelle' de la nature vécue *in situ* » (Jakob, Schwok 2011 :10). Moins qu'une rupture avec la période médiévale où la peinture romane visait à transmettre par l'image un enseignement biblique prescriptif, l'émergence du genre marque une progression : en confondant la narration des scènes de vie évangélique avec une réalité spatiale familière à leurs destinataires, elle en accroît la vraisemblance.

Dès le XIV^{ème} siècle, la fresque des *Effets du bon et du mauvais gouvernement* (*Allegorie ed effetti del Buono e Cattivo Governo*) se décentre des motifs religieux tout en empruntant à des fins politiques la figuration allégorique des vertus chrétiennes. L'œuvre qui s'étend sur les parois du palais municipal de Sienne (1337-38) affirme

l'image d'une commune libre¹⁰ où la ville a conquis la campagne en ouvrant de nouveaux droits de circulation aux paysans tout en les contraignant à résider en ville.



Figure 1 : Les effets du bon et du mauvais gouvernement, A. Lorenzetti, Sienne : Palais public, 1337/38



A ce paysage qui incarne la construction d'un « bien commun » dans l'ordre terrestre d'un gouvernement de marchands (Boucheron 2013 :171-194), l'artiste, Ambrogio Lorenzetti, oppose celui du mauvais gouvernement tenu par les vices qui n'a pour reflet qu'une ville en flammes et une campagne en ruine.

Posée en contre-exemple, elle retourne invariablement l'observateur vers la figure du bon gouvernement qui enseigne à chacun selon sa condition d'artisan, de paysan ou de marchand, les règles d'une bonne conduite garantissant la vie sauve.

La ville et la campagne conçues sous la forme d'espaces configurés distinctement, apparaissent dès lors autant comme la finalité -l'espace produit par- et le moyen -c'est à dire l'espace permettant- le vivre ensemble.

¹⁰ La valeur du message allégorique est alors représentative des conditions de gouvernement de l'époque et du contexte territorial. En France, les *Très Riches Heures du Duc de Berry* (1413-1416) œuvre de l'atelier des frères Limbourg surprend par son caractère laïc (Roger 1997 :72) et son réalisme (Clark 2010 :23) inspiré par les modèles italiens sans pour autant se détacher d'une figuration médiévale où l'ordre « naturel » divin veut que le tiers état soit inexorablement soumis au joug du travail. Commande ducale, elle illustre une vie de cour provinciale et strictement campagnarde marquée par l'asservissement féodal et l'allégeance au cycle des saisons (Jakob 2011 :5).

> le paysage : un point de vue invariant pour un art des bonnes relation ville-campagne

Au milieu du XV^{ème} siècle, *La vierge au chancelier Rolin* (1434) de Jan Van Eyck (1390-1441) marque l'avènement d'un art du paysage caractérisé par la stricte maîtrise de la perspective qui se démarque de ces précédents par sa composition géométrique consciente des profondeurs de champs. Si cette *veduta*, fenêtre ouverte posant un point de vue sur le paysage (Roger 1997 :73) est encore fictive, quarante ans plus tard, *La vue de la Chaîne* (*Pianta della Catena*, 1471-72), œuvre de Francesco di Lorenzo Rosselli, constitue l'une des premières représentations obliques¹¹, détaillant la forme

urbaine de la ville de Florence, son fleuve et ses monuments dans leur configuration véritable sur fond de collines maillées de haies puis de montagne embrumée (Stroffolino, De Seta 1999). Les figures du religieux se sont effacées pour laisser place à une réalité perçue de l'espace physique mais l'ordonnancement entre ville, fleuve, collines cultivées et montagne sauvage est conforme à celui impulsé par Van Eyck¹².



Figure 2 : La vierge au chancelier Rolin et détail, Jan Van Eyck, Paris : Musée du Louvre. 1435



Figure 3 : La vue de la Chaîne, F. di Lorenzo Rosselli, Florence : Palazzo Medici Riccardi, 1471-72

¹¹ La *vue de la Chaîne* ou encore la *vue de Venise* réalisée en 1500 par Jacopo de Barbari (Södestrom 2000) appartiennent à un genre de représentation singulier, les *vedute* qui en mettant en scène la ville sur fond de campagne participent à la célébration de son pouvoir marchand.

¹² Chez Van Eyck, l'organisation en triangle d'une figure biblique et d'une personnalité gouvernante sur fond de paysage imprime dans les consciences les effets organisationnels d'une politique inspirée de source divine (Jakob 2011 :8). En avant, la ville compacte se dessine d'une rive à l'autre du fleuve, douée d'une morphologie propre que signifie l'émergence verticale des flèches bâties. Entre ville et montagnes, les collines cultivées sont ordonnées par une végétation de haies arborées s'épaississant pour enserrer l'espace urbain dans un boisement. Dans un temps concomitant, cette configuration revient en Suisse chez Conrad Wirtz. Sa *Pêche miraculeuse* (*Der wunderbare Fischzug* 1444) prend pour cadre les bords du lac Léman avec les escarpements plantés des Voirons et la silhouette du mont Salève en toile de fond (Jakob 2011 :10, Gombrich 1963 :177).

Certes, comme le précise l'historien de l'art Ernst Gombrich, « *le centre de gravité s'est déplacé ; il ne s'agit plus de raconter un épisode d'histoire sacrée avec le maximum de clarté et de puissance mais de représenter une scène de la vie réelle aussi fidèlement que possible* » (Gombrich 1963 :161), il n'en demeure pas moins que cette « réalité », destinée à habiller les murs des lieux de pouvoir et de rassemblement public, est rapportée selon un agencement des relations entre société et nature qui reprend les configurations installées par les images sacrées, le maintien de cet ordre formel permettant d'accompagner sans rupture cognitive le passage d'une réalité socio-politique à une autre.

Ainsi et au delà des changements politiques successifs, cette image idéalisée de l'espace humanisé entre la ville, en surplomb d'une rivière, circonscrite par la campagne, et un horizon naturel, pose un défi invariant à l'action des sociétés européennes que cherche à relever l'urbanisme paysager au cours des siècles suivants.

b Une pratique de projet en atelier entre culture scientifique et artistique

La ville, ensemble aux formes connues et objectivées selon les règles de la perspective redécouvertes à la Renaissance, apparaît dès lors comme modelable par anticipation selon une pensée organisée qui s'incarne dans la pratique du projet. Tenue par les architectes, celle-ci emprunte une logique d'organisation en atelier et une démarche de conception intellectuelle qui favorise l'invention et rompt avec les répétitions des conventions en alliant culture artistique et innovations scientifiques pour ajuster le réel aux configurations idéelles.

> une activité de projet en atelier pour une pensée organisée du changement

Le passage du dessein idéal de la cité à la réalité dessinée de la ville prend forme à travers l'activité de *projet* défini en 1470 comme « *idée qu'on met en avant ; plan proposé pour réaliser cette idée* » (CNRTL). Le terme italien *progetto* qui correspond plus strictement à l'« *activité intellectuelle d'élaboration du projet* » se différencie de la *progettazione* » qui se conçoit comme l'« *activité de réalisation du projet* » (Boutinet 2012 :15). Mais si, dès l'Antiquité, Vitruve insiste dans son *De Architectura* sur la connaissance du dessin pour aborder l'ordonnance et la disposition d'un bâtiment dans

un processus anticipatoire de conception¹³, l'innovation marquée par la Renaissance intervient à Florence lors de la réalisation du *Duomo* (1420-1436) par Filippo Brunelleschi et consiste à séparer l'activité de conception dessinée de l'exécution sur le chantier. Dès lors, elle consacre l'*atelier* comme le lieu de la création artistique qui se désolidarise de la production de l'artisan, cette dernière lui étant désormais subordonnée. Dans l'*atelier*, l'artiste entouré d'apprentis¹⁴ « se conduit en maître, en pédagogue de culture générale, en théoricien inspiré » (Mondzain-Baudinet 2016).

Cette logique de production par la transmission et l'apprentissage répond à celle d'une commande publique qui en posant des situations-problèmes, telle que l'édification du dôme à la largeur inédite au sommet de la cathédrale de Florence, stimule la créativité et l'invention par la mise en concurrence. L'activité de projet en architecture, contingente au maniement des règles de la géométrie, relie alors science et art pour opposer l'invention à la répétition des conventions qui prévalaient au Moyen-Age¹⁵ et dans l'antiquité grecque.

> ***l'espace urbain comme projet : un dessein idéal contraint par le choix de la région***

Selon Françoise Choay, chez les grecs anciens comme plus tard dans la culture de l'Islam, « *la ville est, d'abord et fondamentalement, une communauté avant d'être un espace localisé, circonscrit et bâti* » (Choay 1996 : 37) et par suite projeté. Au XV^{ème}

¹³ Chez ce dernier, le terme grec *ιδέα* renvoie aux « *représentations de la disposition* » qui sont définis en trois schèmes, le plan (*ichnographie*) tracé avec les outils de la géométrie, règle et compas, l'élévation de la façade (*orthographie*) esquissée avec des lignes de fuite, l'*eurythmie* enfin qui représente l'aspect d'harmonie de la construction selon les lois de la symétrie et envisagée par la vue en coupe orthogonale à la Renaissance (Germann 1991). La dimension de processus que recouvre les opérations de dessin en plan et d'esquisse de la façade est synthétisée à travers les deux activités de *méditation* et de *l'invention*. « *La méditation est le travail d'un esprit actif, laborieux, vigilant, qui poursuit ses recherches avec plaisir. L'invention est la solution d'une difficulté, l'explication d'une chose nouvelle trouvée à force de réflexion* » (Vitruve 1847 :45).

L'architecte Filarete explicite la séparation des phases de la conception architecturale à l'exécution dans son *Trattato d'architettura* (1458-1465), le dessin permettant de concevoir un objet en autonomie dans le seul espace de la représentation visuelle en s'affinant au cours de quatre étapes successives de l'esquisse à la représentation opératoire proportionnelle (Söderström 2000 :51).

¹⁴ Ernst Gombrich (1963 :181) livre une description teintée d'admiration sur l'apprentissage du peintre en atelier conduisant le jeune apprenti à vivre chez son patron, le servir puis l'assister sur des travaux mineurs jusqu'à se faire déléguer une partie secondaire un jour de « presse », l'aboutissement étant de se voir confier la réalisation entière d'une œuvre d'après une simple esquisse du maître.

¹⁵ Dans les *Pierres sauvages*, Fernand Pouillon romance la construction de l'abbaye cistercienne du Thoronet. De son point de vue situé au milieu des années 1960, l'architecte envisage les modalités d'organisation communautaire du chantier médiéval à la manière des maîtres orientaux qui « *permettent à tous les hommes du chantier de participer à l'ouvrage, leur laissant ainsi le droit d'interpréter, sans pour autant que les proportions des architectures puissent en souffrir. Nous jugeons nous, des plans précis indispensables. Eux, ils les remplacent par des chants rythmés, les suggèrent par des tracés dans le sable. Un module impératif règle tout l'édifice, impose la dimension de base ; après la parole suffit* » (Pouillon 1964 : 142-143).

siècle, il revient à Léon Battista Alberti, qui théorise les inventions de Brunelleschi¹⁶ (Boutinet 2012), d'envisager au delà du bâtiment « *l'espace urbain comme problème et comme projet*¹⁷ » (Choay 1996 :77). Son *Art d'édifier (De Re Aedificatoria, 1485)* consacre la figure de l'architecte en tant qu'intellectuel dont le travail consiste à rechercher les règles qui prévalent à l'édification par une activité réflexive d'auto-analyse (*ibid.*). Le traité énonce six principes fondateurs en désignant, comme Vitruve avant lui, le choix de la *région* c'est à dire d'un lieu favorable à l'implantation comme



Figure 4 : Pienza, vue du sud-ouest

préalable à l'édification. Soumis à des règles de salubrité, ce choix favorise les lieux déjà habités et les points hauts de sorte que l'abstraction et l'invention, permise par l'espace du dessin, reste toujours ancrée au respect de ces principes hérités et construits empiriquement, dans la réalité

morphologique d'un site. Illustrant ce principe hygiéniste sans pour autant répondre à une création nouvelle, la cité de Pienza célèbre la rencontre entre l'esquisse d'un programme de cité idéale pour le pape Pie II et les hauteurs des collines siennoises. La ligne du bâti souligne celle de la crête, la route s'enroule dans la pente ombragée de cyprès descendant de la ville vers les champs d'oliviers : la perception éloignée de la ville dans ce cadre cultivé coïncide aujourd'hui avec les vues paysagères idéelles du XIVème siècle.

Cette réalité est l'œuvre d'un projet qui, dans l'Italie renaissante, mobilise le jardin comme figure d'articulation spatiale des relations entre projet de société (politique) et nature.

¹⁶ Malgré l'élaboration au IIIème siècle d'une *forma urbis* de Rome, un plan cadastral au 1/240 d'une stricte précision, ce dernier n'est pas mis au service d'une gestion anticipatrice de la forme urbaine mais se conçoit comme un objet d'exposition figurant l'espace sacré de la Ville et les lieux de pratiques religieuses romaines remises à l'honneur par l'empereur Auguste (Davoine 2007). La Renaissance impliquera une redécouverte des anciens et notamment de la Géographie de Ptolémée afin que soit « réinventée » la planimétrie et que Brunelleschi et Alberti théorisent la perspective linéaire (Söderström 2000).

¹⁷ Les réalisations remarquables de Pienza et d'Urbino s'appuient sur des tissus urbains préexistants. Bien que *La cité idéale de Sforzinda* (env. 1450) de Filarete se présente comme un récit détaillé d'un projet de ville radioconcentrique créée de toutes pièces telle « *un objet autonome immergé dans le paysage* » (Benevolo 1991), la nouvelle méthodologie du projet renaissant se limite à la production ponctuelle d'édifices sans aboutir à la création de villes nouvelles.

c Le jardin, outil didactique d'un changement de la société par la nature

A partir de la Renaissance, le jardin se conçoit à l'image de l'espace édifié comme un lieu projeté qui compose une situation intermédiaire, de plain-pied avec l'habitation en belvédère et en situation de contrôle sur l'espace cultivé. Lieu de loisirs privé et de réception dont l'esthétique incarne un pouvoir politique, le jardin étaye ces fonctions pour devenir un équipement urbain ouvert au public en se faisant autant l'instrument didactique d'une éducation à la rationalité des sciences naturelles et aux codes culturels de l'élite bourgeoise que le lieu d'une expérimentation agraire.

> un outil d'agrément et de contrôle social par l'artifice de la nature

L'ordonnancement des jardins suspendus de la Renaissance caractéristiques des campagnes toscanes et du Latium repose, selon Michel Baridon, sur quatre principes issus du *De re aedificatoria* d'Alberti : « la géométrisation des formes végétales et des structures, l'omniprésence de l'eau librement projetée dans les airs ou filtrant sur les parois de grottes et la référence constante aux usages des Anciens. Il en est un autre cependant, et très important, qui n'est donné ici que de façon implicite, c'est la relation au paysage. Puisqu'Alberti conçoit sa villa comme ouverte sur la campagne environnante et donnant sur un jardin fortement architecturé, c'est que ce dernier devient partie du paysage entier. Il y affirme son identité en géométrisant les formes végétales » (Baridon 1998 : 594).

Le concept de la *quadrature* adapté au jardin qui est délimité par des structures végétales taillées et géométriques permet de l'inclure dans le prolongement de la villa et dans l'unité du paysage agraire tout en préservant sa singularité d'espace architecturé. La villa s'implante dans la topographie des collines, à mi pente tandis que son jardin, à l'inverse de la figure fermée constituée par l'*hortus conclusus* médiéval¹⁸,

¹⁸ Dès le Vème siècle, les premières règles monastiques associent la création de jardin à la fondation des monastères et leur agencement relève du même ordre symbolique (Pernoud et Herscher 1996, Cambornac 1998). Dans l'occident chrétien comme dans l'art oriental et arabo-byzantin, le jardin est une évocation de l'Eden. L'*hortus conclusus*, monde enclos est une abstraction de la réalité terrestre séparée par sa clôture du chaos. D'abord utilitaire, il ordonne en ses murs un verger, un herbier et un potager. Fleurs et plantes, reportés en motifs picturaux et sculpturaux sur les vitraux et les pilastres d'église, sont affectés tant d'un pouvoir symbolique que de vertus médicinales répertoriées dès le IXème siècle par le capitulaire de Charlemagne. Dans les jardins de monastère, au centre du cloître, la fontaine jaillissante incarne la pureté et la fertilité, le prés, gazon fin et fleuri appelle à la

s'ouvre en situation de belvédère sur la campagne. Point de vue, le jardin est un point de contrôle sur le territoire ordonné par le propriétaire de la villa ; gestionnaire d'un domaine agricole, il régleme aussi une réserve de chasse¹⁹.

Mais le projet agraire n'est pas que spéculatif, il a une ambition éducative²⁰ : au travail

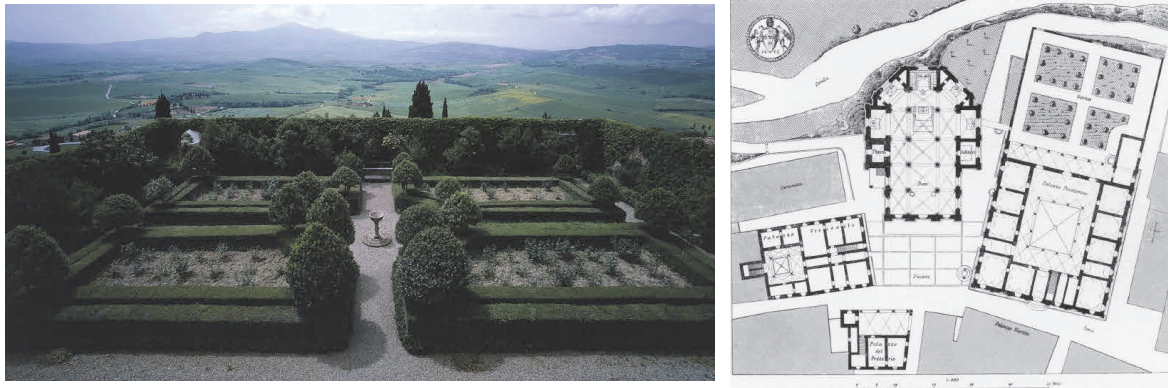


Figure 5 : A Pienza, le petit jardin du Palais Piccolomini (Palazzo Piccolomini, 1459) s'ouvre par des fenêtres percées dans son mur d'enceinte sur le paysage du Val d'Orcia. Cette position en balcon implique l'orientation de l'ensemble du bâtiment et par suite la configuration de la place publique attenante. De manière pédagogique, à l'image de la fenêtre de Van Eyck qui en posant un cadre, guide le regard, cette configuration construite amène à découvrir la vallée dans les deux embrasures des bâtiments encadrant la cathédrale, ouvertes en éventail sur la campagne cultivée mise en scène telle un tableau par l'espace édifié. Source : <http://www.palazzopiccolominipienza.it>

de la terre s'attachent des vertus rédemptrices et dès l'Antiquité, les traités d'économie rapportent l'art de l'agriculture à un gouvernement de la famille qui inclut les fermiers et les manouvriers (Ribouillaut 2011 :243).

> un outil de représentation du pouvoir, d'expérimentation et d'éducation

La création de cette campagne toscane, où les lettrés et les bourgeois réactivent la tradition antique de l'*otium* et transforment leurs capitaux financiers dans l'organisation des domaines agricoles, trouve un point d'exergue sous l'impulsion de la famille Médicis qui confère de nouvelles fonctionnalités au jardin, lieu d'expérimentation scientifique et de représentation politique. En 1470, Laurent le Magnifique fait bâtir une villa sur les

contemplation divine, exclut les mauvaises herbes et le péché avec elles (il semble ainsi que les « *bienfaits du gazon sur le comportement humain* » (Auricoste 2003) aient des origines plus anciennes que les pelouses anglaises, préludes aux « surfaces vertes » -couleur verte et herbe rase- des grands ensembles du XXème siècle).

19 Autour de Florence, un périmètre d'une trentaine de kilomètres est réservé à la chasse des Médicis, de même autour des villas médicéennes, le domaine dit *bandite* est frappé d'une juridiction spéciale (Brunon 2004).

20 « Au propriétaire de la villa revient donc la tâche de superviser les cultures efficaces de la terre afin d'accroître la qualité de ses possessions, mais aussi d'instruire chrétiennement les populations paysannes, de pourvoir à leur bien-être à la fois matériel et spirituel dans une relation de bénéfice réciproque. (...) Le propriétaire de la villa fait office, dans l'imaginaire que tracent ces traités, de souverain chrétien idéal. Il est à la fois modèle et guide spirituel, bienveillant à l'égard des paysans mais sévère avec ceux qui trichent, volent ou jurent » (Ribouillaut 20011 :243).

hauteurs de Poggio a Caiano dans la vallée de l'Ombrone affluent de l'Arno tandis qu'en contre-bas la *fattoria delle Cascine di Tavola*, ferme expérimentale, est destinée à l'élevage bovin, à la production de fromage et à l'introduction de semences culturales.

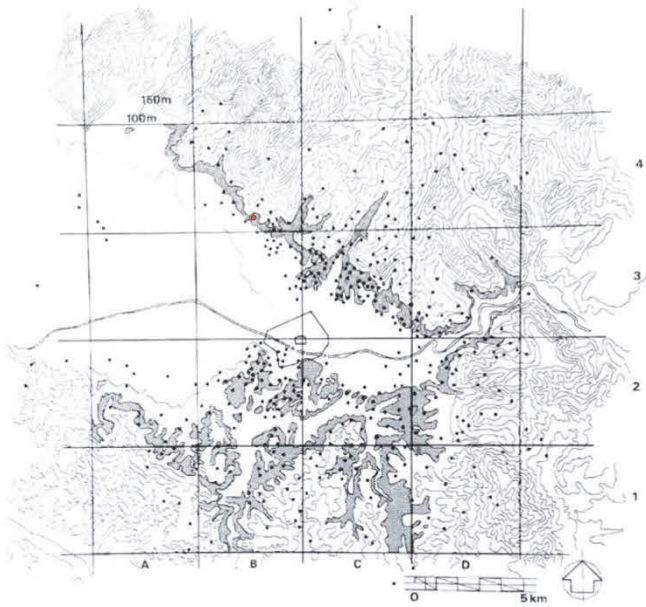


Figure 6 : Autour de Florence comme dans le Latium entre le XV^{ème} et le XVI^{ème} siècle, les jardins associés aux villas de plaisance de la bourgeoisie composent un réseau diffus jouant d'un rapport de co-visibilité avec le Duomo (Steenbergen, Reh 2004).

A partir de 1537, Cosme I^{er} fait aménager le jardin de Castello sur la base d'un programme symbolique composé d'un labyrinthe de cyprès conduisant à une grotte ornée d'animaux et parcourue de jeux d'eau (Pozzana 2006). Le jardin est un lieu de réception²¹ et de représentation du pouvoir des Médicis, allégorie de leur bon gouvernement²² (Besse 2003), en belvédère sur la ville de Florence et ponctué d'édifices monumentaux dont ils ont assuré la construction. Au delà d'une ouverture formelle et visuelle sur ses alentours, le jardin, dépendance privée et bourgeoise jusqu'au début du XV^{ème} siècle, voit son statut évoluer. A partir de 1544, à Pise et à Padoue, des jardins botaniques sont aménagés au

sein des universités puis en 1737, la dynastie des Lorrains succédant aux Médicis ouvre ponctuellement le *parco delle Cascine* au public.

Le jardin s'incarne alors doublement en lieu d'un apprentissage scientifique et d'une progression sociale puisqu'il s'agit, d'un côté, de parfaire son éducation aux sciences

²¹ Le jardin de Castello fait l'objet de plusieurs descriptions littéraires dont celle de Montaigne en 1580 et avant lui, de Giorgio Vasari dans « *Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori e architettori* » (1550-1568) qui introduit le terme de Renaissance à propos des œuvres de Raphaël et de Michel-Ange. Il évoque « le bosco avec ses cyprès, ses sapins, ses chênes verts, les parterres où se trouvent "quantité d'orangers", le labyrinthe, les statues et surtout les vasques, les conduits, les viviers et les fontaines où l'eau circule pour animer le jardin » (Baridon 1998 :652). En 1557, l'apothicaire Pierre Belons du Mans s'étonne à Castello de l'usage ornemental des plantes sauvages, telle la myrte (Duport 2001).

²² Jean-Marc Besse précise : « Le jardin de la villa, écrit Claudia Conforti, doit être considéré comme "une déclaration programmatique du projet politique de Cosme I^{er}", comme la projection sur le sol de son programme et de son gouvernement. Il est à la fois le dessin ou la description idéale de la Toscane médicéenne, et le laboratoire d'un projet de territoire. La topographie analogique du jardin doit, en ce sens affirmer la centralité de Florence, ainsi le caractère fondateur des aménagements hydrauliques pour la prospérité future du dominio. Vasari nous permet de retrouver l'esprit du projet présenté par Cosme au Tribolo. Le souci de correspondance littéraire conduit ce dernier à représenter, sous l'apparence de statues et de fontaines (toutes ne furent pas réalisées), les montagnes (Appennins, Asinaio, Faltonera) et les cours d'eau (Mugnone et Arno) » (Besse 2003 :86-87)

naturelles et, de l'autre, de soigner son apparence en empruntant les codes culturels de la bourgeoisie pour accéder au loisir de la promenade.

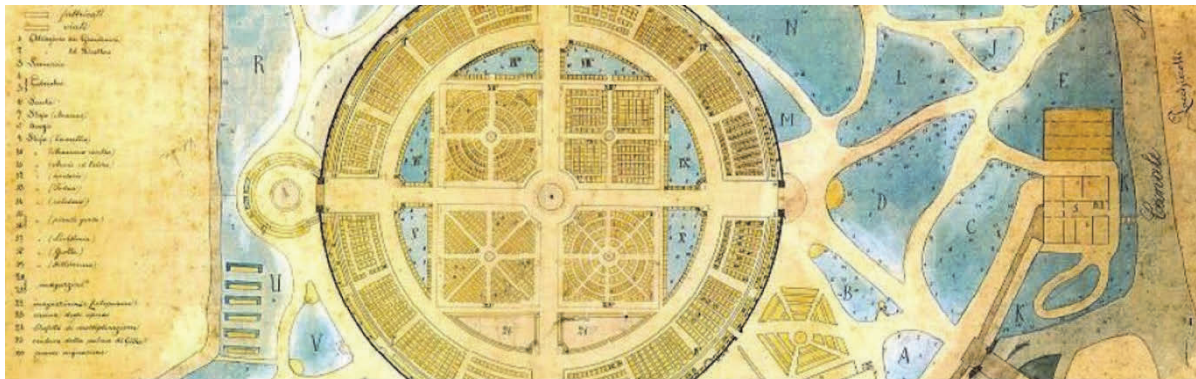


Figure 7 : A Padoue, l'universalité de la connaissance est symbolisée par un jardin circulaire. Il prend l'image de la forme utopique du *Songe de Poliphile* publié en 1499 où la quête amoureuse de Polia le conduit en ronde à travers les paysages du globe. Considéré comme fondateur, cet ouvrage de Francesco Colonna se diffuse au même titre que les traités d'Alberti dans l'Europe savante. Extrait d'une carte historique <http://www.ortobotanicopd.it/it/larchitettura-1545>

1.1.2 Versailles, les outils techniques d'une politique paysagère totalitaire

a L'acculturation à une pratique paysagère savante pour un projet sans vocation sociale

En France, l'art du jardin tire ses inspirations formelles et ses savoir-faire techniques de l'Italie mais en le mettant au service d'un projet politique tout autre : sans vocation sociale, dans un dessein qui en servant le pouvoir monarchique cherche une maîtrise absolue de la nature par la science. Dans ce contexte, une nouvelle figure professionnelle se construit qui préfigure celle des architectes-paysagistes du siècle suivant et se distingue du jardinier par une pratique du projet spatial en atelier.

> *L'acculturation à l'art des jardins italiens : une instrumentalisation pour un projet monarchique*

Pour les humanistes italiens, le jardin est le lieu même où l'art est incorporé à la nature et compose selon Jacopo Bonfadio une « *terza natura* » (*ibid.* :636, Hunt 1996). Ainsi nommée, cette « troisième nature » renvoie à un art nouveau qui s'impose en France en même temps qu'émerge une nouvelle figure de praticien, lettré, artiste et scientifique œuvrant en atelier, qui supprime celle de l'ouvrier jardinier. Les principes géométriques qui inspirent les jardins de l'Italie sont rapportés par l'intermédiaire des souverains français ; l'« acculturation » s'opère alors doublement par le voyage et par l'engagement d'artistes et de savants italiens invités à travailler en France. Charles VIII, qui prend le

titre de roi de Naples en 1494, rentre avec Pacello de Mercogliano, le créateur des jardins de la villa de Poggioreale, qu'il associe aux réalisations des jardins d'Amboise et de Blois. En 1516, François 1^{er} invite Léonard de Vinci à Amboise. Investi du titre de « premier peintre, ingénieur et architecte du Roi », ce dernier incarne, au terme de sa vie, la figure exemplaire de l'intellectuel, philosophe, scientifique et artiste, affranchie des cadres professionnels qui rapportent son expérience pratique et son savoir empirique en *traités* et en *cahiers* (Chastel 2016).



Figure 8: Nouveau plan de Versailles et de Marly avec les environs, 1724, BNF en ligne

Avec eux, les principes du jardin à l'italienne sont adaptés à la plaine de l'Île de France en systématisant le recours à la géométrie dans l'organisation des massifs et à l'eau courante guidée en canaux. Le jardin à la française se dessine dans la longueur de l'habitation par une succession de terrasses composées de parterres de banquettes arbustives géométriques. De l'Italie, il diffère par sa relation à la campagne, car là où la villa s'installe dans un paysage méditerranéen collinaire et dans une relation de contrôle au territoire agricole, le parc à la française s'assoit en plaine où la jouissance visuelle n'a d'autre motion que la plus grande étendue du regard jusqu'à l'horizon²³ (Baridon 1998 :708). Au delà des terrasses, le jardin s'ouvre sur un parc forestier, artificiel, géré pour les besoins de la chasse et plus largement pour la production de bois d'œuvre nationale²⁴. Le retour à la terre ne répond pas ici comme en Toscane à un projet agraire (Castex et al. 1979 :32, Lughinbulh 1989).

²³ « *Le jardin français veut l'espace* », remarque l'architecte théoricien Georges Gromort (1953), et sous le règne de Louis XIV il l'obtient : la grande terrasse de Saint-Germain en Laye (comme les Champs Elysées) s'étend sur près de 2000 mètres, le domaine de Saint-Cloud compte encore 460 hectares de jardins, Versailles 830 ha, Sceaux 181 ha. A Versailles, l'aménagement de la ville, du jardin, du parc boisé organisé autour du grand canal et du territoire rural de chasse habité, cultivé et parsemé de garennes porte sur quelques huit mille hectares assainis et remodelés autour d'un pavillon de chasse hérité de Louis XIII (Quenet 2014).

²⁴ Colbert, premier intendant du Roi, assure la réorganisation et l'administration des forêts en 1669 par l'ordonnance « *sur le fait des Eaux et Forêts* » qui trouve son antériorité au Moyen-Age alors que l'augmentation de la population

Il participe autrement au projet politique d'une monarchie absolue qui démontre par le jardin une capacité sans égale de maîtrise de la nature dont la pleine expression se manifeste à travers l'œuvre d'André Nôtre sous le règne de Louis XIV.

> **la nouvelle figure paysagiste référente d'un praticien jardinier, artiste, savant**

Pour la première fois, un créateur de jardin dépasse la fonction de simple planteur de massifs et de tailleur de haies pour investir celle de concepteur d'ensemble composant en atelier, pratique jusque là dévolue aux architectes, tout en empruntant une posture de savant inspiré par la science. Celle-ci amende ses projets en permettant le dépassement des savoirs empiriques autant que le projet à travers ses propres intentions suscite des développements scientifiques. A. Le Nôtre, fils et petit-fils des jardiniers des Tuileries hérite de la charge de *dessinateur des jardins du Roi* par son père²⁵, il apprend à ses côtés aux Tuileries et poursuit des études dans l'atelier du peintre Simon Vouet (Racine 2001 :59-69). Jardinier, artiste, il travaille chez l'architecte François Mansart avant d'être employé au service du roi, œuvrant d'abord à Vaux-le-Vicomte²⁶ puis à Versailles, avant d'être chargé du réaménagement des principaux domaines royaux. A défaut de livrer par écrit les leçons de sa pratique, A. Le Nôtre intervient dans un contexte informé par les traités d'art des jardins inspirés par l'expérience pratique²⁷ et par l'avancée des sciences et techniques. Ainsi en mettant en scène les canaux et les cascades, ses jardins s'inspirent des principes de réfraction

entraîne une pression accrue sur les ressources et conduit à légiférer. L'ordonnance de Brunoy en 1346 introduit alors la notion de « *possibilité* » comprise comme « *capacité à produire* » de la forêt. Le premier règlement des Eaux et Forêts intervient trente ans plus tard et s'étend sous François Ier (1518) à l'ensemble des forêts du Royaume. L'interdiction de coupe des taillis avant dix ans tout en en préservant un tiers en futaie (16 baliveaux par hectares) remonte à 1554 (<http://www.foret-de-bourgogne.fr/>). Edictée à l'attention des domaines royaux, ecclésiastiques et communaux, l'ordonnance de Colbert réinstalle des pratiques d'allongement des coupes des taillis et de préservation des futaies, rapidement empruntées par les propriétaires privés. Cette politique qui cherche le « *bonne usage* » de la ressource et son renouvellement, a été précédée de 5 ans d'enquête : la « *grande réformation* » de 1663 à 1668, pour recenser les différents usages et repérer les plus aptes à servir les intérêts de production de bois de chauffe pour les villes, des forges à charbon et de l'industrie navale (Larrère 2009 :90)

²⁵ Cette charge s'obtenait par brevet et relevait d'une transmission héréditaire. La réalisation du jardin des Tuileries par les familles Desgots, Le Nôtre et Mollet à la fin du XVI^e siècle marque une génération avant André Le Nôtre, une première avancée à travers le passage du statut de jardinier à celui de fonctionnaire, dessinateur ou architecte du Roi (Racine 2001 :23, 59).

²⁶ A Vaux le Vicomte, André Le Nôtre investi par l'intendant Fouquet, éprouve à partir de 1655 les principes du jardin à la française sur une étendue de quarante hectares. La suite est connue, en 1661, Fouquet est arrêté, les orangers et les citronniers venant de Rome sont transplantés à Versailles (Bourgoing 2013).

²⁷ Outre le traité de Claude Mollet *Théâtre des plans et jardinages* qui s'inscrit dans la lignée du *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* d'Olivier de Serres (Brunon 2007), celui de son fils André, *Jardins de plaisir* est publié en 1651 tandis que Jacques Boyceau de la Baraudière, auteur du premier jardin de Versailles sous Louis XIII, laisse en 1638 un *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*.

exposés par Descartes (Cornu 1985) et dépassent de loin la répétition en imposant l'invention pour lancer des travaux qui relèvent moins du jardinage que de l'aménagement du territoire. La maîtrise des eaux passe par la construction d'un réseau de canalisations étendu jusqu'à Rambouillet, dans la vallée de la Seine et sur le plateau de Saclay dans le cas versaillais (Salerno 2002). Pour aboutir à sa réalisation, les générations de travaux d'alimentation qui se succèdent de 1665 à 1690 marquent le passage d'un savoir empirique à une légitimation des instruments savants issus du laboratoire des académiciens telle que la lunette de précision de l'abbé Picard²⁸ (Quenet 2014).

A l'articulation de ces trois figures, d'artiste, de jardinier et de scientifique, A. Le Nôtre et les principes d'action qu'il met en œuvre en Ile de France fondent une posture d'action référente pour les paysagistes français tenant de l'urbanisme paysager contemporain.

b Le parc et la promenade comme règles d'organisation urbaine et territoriale

En Ile de France, le jardin à la française prolongé par son parc forestier participent à une organisation urbaine régionale polycentrique structurée par un système de voies dont l'implantation joue d'une inscription en belvédère dans le relief et dans un surplomb à l'eau. A cette logique d'organisation régionale volontaire posant les bases d'une conception paysagère de l'aménagement du territoire, répond une structuration de l'espace urbain par les jardins et les promenades qui vient rompre avec la constitution compacte de la ville médiévale en instituant la distanciation comme règle de composition de l'espace urbain.

> l'espacement comme règle d'une urbanisation polycentrique

A Versailles, la fondation du jardin intervient en préalable à la ville et la ville est conçue à l'image du jardin selon un principe de symétrie en plan et dans le prolongement de

²⁸ Cet instrument permet l'acheminement gravitaire des eaux de l'étang de Trappes vers l'aqueduc de Satory, séparés de 7800 mètres, avec un dénivelé de seulement de 4 mètres. L'historien Grégory Quenet (*ibid.* :59) précise que sur des distances inférieures à 4000 mètres, où n'entrent pas en jeu la rotondité de la Terre et la réfraction atmosphérique, les instruments existants suffisaient et avaient permis de creuser le Grand Canal et d'aménager Vaux, infirmant l'opposition nette entre les savants et les « maçons de village » professée par Charles Perrault dans son *Parallèle entre les Anciens et les Modernes* (1688-1697).

son ordonnancement végétal. Du château s'organise un système de vues rayonnant tracé par les voies et conforme au rêve classique d'ouverture du regard, d'aération et de circulation²⁹ (Pitte 2011 :225). Deux dispositifs empruntés à l'aménagement forestier servent cette organisation panoptique : le premier est le *rond-point* (Alonzo 2004), place centrale d'où rayonne le second, un système de voies à trois branches dit en *patte d'oie* ou en *trident*³⁰. Ce dernier dispositif commun aux compositions urbaines de l'Europe renaissante, planté d'arbres en alignement selon les traités de l'époque, se conçoit à la fois comme un système circulatoire distributif et comme un outil de contrôle visuel rayonnant sur les environs. A la patte d'oie versaillaise retournée depuis le château vers la ville s'associe la nouvelle typologie urbaine du lotissement pavillonnaire qui construit un décor d'entrée de ville (Castex et al. 1980 :56-67).

Modèle original affranchi des règles d'alignement édictées par Henri IV, le pavillon introduit une aération dans la continuité frontale du bâti en générant un espacement végétal de 32 mètres entre deux constructions. Ce n'est plus dès lors la jonction entre deux bâtiments et leur fusion par l'achoppement qui génère l'urbanisation mais la distanciation créée par l'espacement du jardin. Au sens propre, ce dernier opère par « désagglomération » (Assunto 2003) : en isolant un bâtiment de ses proches autant qu'en offrant un havre de solitude individuelle.

²⁹ Selon l'équipe de l'architecte Jean Castex qui analyse le cas de Versailles dans les années 1970, la fondation de la ville marque le début de la pratique de la « table rase » qui prévaudra après-guerre à la construction des grands ensembles à travers des tracés directeurs qui s'imposent à tout ordre spatial pré-existant. « *La modernité ne conserve pas, elle rase et elle remplace, elle substitue. Plus d'héritage à transmettre plus de bâtiment qui survit à son usage et se plie à de lentes inflexions où s'accumule le sens. Il faut faire table rase du passé, couper les racines historiques d'un lieu, déchirer les connivences des voisins, cette vieille accoutumance des choses et des êtres qu'aussitôt assassiné on se vante de réparer par le cache-misère de l'intégration* » (Castex et al. 1979 :VII).

³⁰ Le dispositif n'est pas propre à Versailles, la *piazza del popolo* à Rome ré-aménagée au X^vème siècle s'ouvre sur un même dispositif de trident (Lavedan 1941). Les premiers tracés rayonnants occupent le centre des modèles de cités idéales proposés par Francesco Giorgio di Martini dès 1490 ainsi que de la forteresse de Palmanova fondée en 1593 (Alonzo 2004).

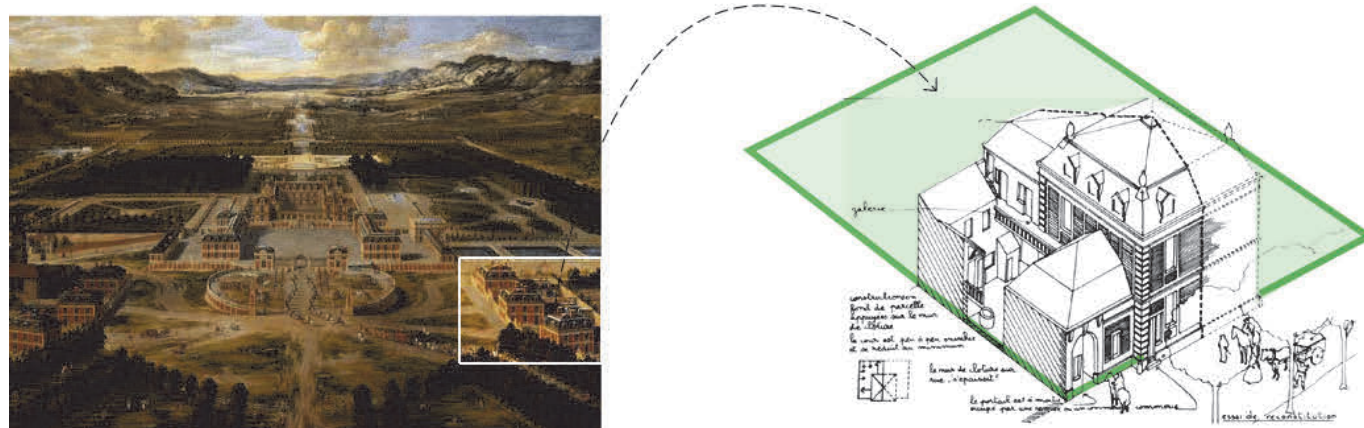


Figure 9 : La typologie pavillonnaire associée au système de voies en trident sur la vue du château et des jardins de Versailles de Pierre Patel, 1668, Musée National du Château de Versailles et détail d'organisation in Castex et al. 1980 :70

> une organisation régionale régulée par les parcs et les promenades

A seize kilomètres de Paris, la ville de Versailles s'inscrit dans le réseau des domaines royaux de Saint-Germain-en-Laye, Saint-Cloud, Marly, Meudon et Sceaux (Steenbergen, Reh 2004). Les parcs se constituent en inter-distance des ponctuations urbaines, et la maîtrise de la domanialité publique de ces derniers garantit aujourd'hui la lecture visuelle d'une organisation spatiale où chaque entité urbaine garde une identité formelle distincte, les parcs boisés marquant des limites à la ville tout en restant perméables aux usages.

Cette réalité n'est pas fortuite, elle relève d'un projet. Entre 1661 et 1693, l'ensemble des parcs royaux est redessiné par Le Nôtre qui les oriente ostensiblement les uns vers les autres par le tracé directeur de leurs allées. Traversant le dénivelé des coteaux de Seine, les voies liant les domaines sont implantées en belvédère dans la pente, dominant la vallée, elles reviennent au contact de l'eau en la bordant sur le cours de la Reine. Cette promenade de berge voulue par Marie de Médicis en 1628, réaménagée par Le Nôtre dans la tradition des *cascade* italiens, est le deuxième bras d'un système rayonnant depuis le futur rond-point de l'Etoile tendu dans la continuité des Tuileries et des Champs Elysées vers la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, elle même liée au parc de Versailles par la porte Saint-Antoine. Dans Paris, la création de promenades citadines³¹ s'inscrit dans un mouvement d'aménagement et de codification de l'espace

³¹ Ces promenades ne sont pas publiques au sens contemporain du terme. Entre le mail de l'Arsenal, la galerie du bord de l'eau (1608) et le Pont Neuf (1607), Ann-Caroll Werquin et Alain Demangeon distinguent trois types

urbain inauguré par Henri IV et Sully qui sont à l'origine du mail planté de l'Arsenal en 1599 (Demangeon, Werquin 1998).

Au cours du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle les motifs du jardin et de la promenade se diffusent dans les villes françaises³² et hors du cadre national où la création des villes nouvelles de Saint-Pétersbourg (1717) et de Washington (1791) fait appel à des architectes français, Antoine Le Blond sollicitant explicitement en 1717 dans son projet pour la capitale russe la création de jardins publics piétons qui s'imposent comme une norme d'équipement public en France au XIX^{ème} siècle (Mollie 2009, Rabreau, Pascalis 2005, Rabreau 1991, Corboz 2003).

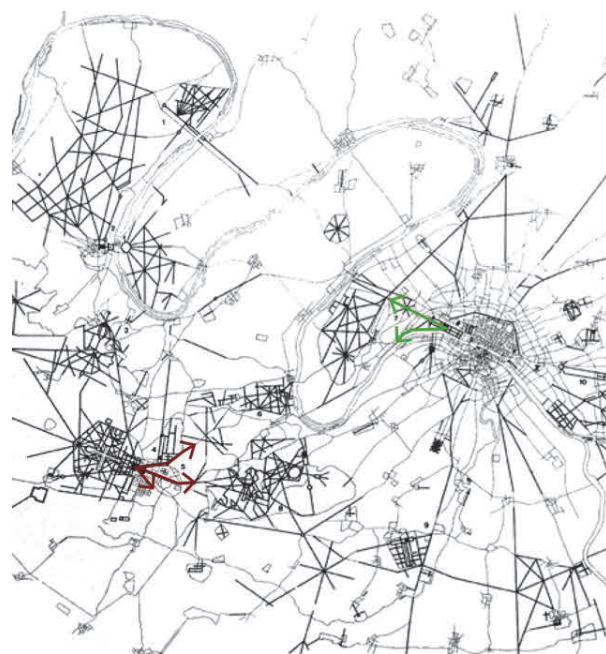
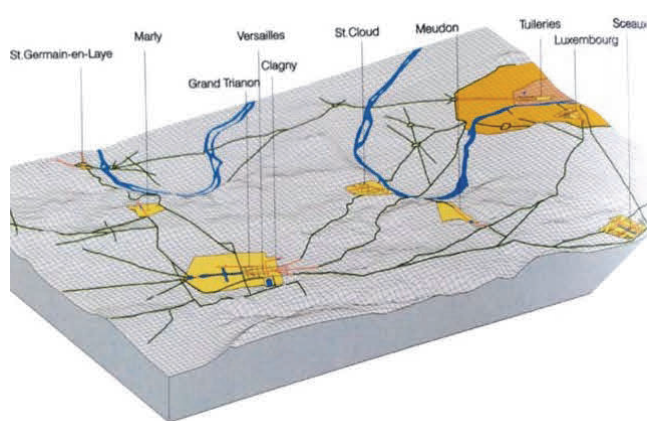


Figure 10 : Les domaines royaux franciliens et leur organisation en système à travers les axes directeurs de leurs parcs in Steenberg, Reh 2004 :168 (en haut), Castex et al. 1980 :41 (ci-contre : les flèches rouges repèrent la patte d'oie au départ du château de Versailles, les flèches vertes, celle qui prolonge le jardin des Tuileries par le cours de la Reine et les Champs Elysées)

d'espaces, le premier réservé aux personnes « élégantes », la seconde, privée sur le domaine royal, le troisième, public ouvert au peuple (Demangeon, Werquin 1998).

³² Selon Caroline Mollie, Toulouse et Nîmes présentent deux illustrations paradigmatiques de l'interprétation des motifs de la « ville-jardin » dans le pré-urbanisme de la fin du XVIII^{ème} siècle. A Nîmes, l'aménagement du jardin de la Fontaine en appui sur la hauteur de la Tour Magne enserré à l'Ouest par la colline et à l'Est par la vieille ville fonde l'organisation d'un quartier de part et d'autre d'une double allée centrale qui constitue aujourd'hui le tracé directeur de la voie de liaison entre les Cévennes et Saint-Gilles en Camargue. La composition rayonnante des lotissements forestiers est ici adaptée à l'organisation urbaine et déformée afin de l'ajuster dans la continuité des ouvertures de la ville ancienne et en relation à la route historique des Cévennes. A Toulouse, le projet de Louis de Mondran (1752) « accordait une place prioritaire à la promenade, à l'hygiène et à la vue libre ; il formait des axes rayonnant autour d'un "Grand Rond", entre la Garonne et le canal du Midi, axes sur lequel s'ouvrait le jardin des Plantes et le jardin Royal » (Rabreau 1991 :304).

c Entre carte et plan, un langage graphique opératoire

L'instrument technique de cette logique d'organisation spatiale paysagère régionale et urbaine appuyant un projet politique monarchique totalitaire est un mode de représentation graphique en deux dimensions qui s'exprime doublement sous la forme de la *carte* et du *plan* et met en œuvre des savoir-faire distincts, le plan se démarquant par sa dimension *programmatique* et *opératoire* de la carte qui livre une description spatiale *prospective* et *suggestive*.

> les instruments artistiques et scientifiques d'une organisation territoriale volontariste

Passer de la vision de la ville en relation à la campagne promue par les vues paysagères obliques, à une conception par le projet au moyen d'une représentation géométrale en plan orthonormé implique la maîtrise d'un savoir-faire technique qu'accélère l'entreprise d'aménagement urbain, hydraulique et forestier et de contrôle des frontières entamée en France par Sully et poursuivie par Colbert (Pelletier 2002). La production d'*atlas* se développe sous le règne d'Henri IV et dès lors, le service des fortifications qu'il crée en 1604, s'associe un nouveau savoir-faire géographique opératoire³³ qui, dans une visée d'organisation territoriale, sépare ce qui relève de l'aménagement du territoire par la *carte* et ce qui appartient au domaine de l'édification à partir du *plan*.

Dans cette perspective Colbert fonde, d'une part, le corps des commissaires des Ponts et Chaussée en 1669 qui sont chargés de la création du réseau routier national ; d'autre part, il inspire la création de l'Académie Royale d'Architecture³⁴ en 1671. Œuvre d'ingénieurs et de stratèges, la carte recouvre une dimension artistique dans le sens où il s'agit, comme pour la peinture de paysage, de se livrer à une observation fine du réel, la symbolique, non systématique car en construction, conférant une identité propre au

³³ Attachée aux repères de l'histoire gallo-romaine, aux toponymes et aux frontières naturelles selon la rhétorique d'usage chez les poètes et dans l'enseignement des jésuites, la géographie moderne se recentre au XVIII^e siècle sur l'étude du présent, séparée du passé, au service de l'aménagement national des routes, des voies d'eau, des forêts et des divisions administratives (Pelletier, Ozanne 1995).

³⁴ La création de l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1747 et de l'Académie d'Architecture ne signifie pas la fin de l'apprentissage de la pratique en atelier qui perdure en parallèle des institutions où sont dispensés des enseignements théoriques et techniques. Ceux-ci sont assurés par les élèves les plus anciens aux Ponts et Chaussées (Chatzis 2016). En 1721, l'Académie d'Architecture dans le prolongement d'une pratique instituée par l'Académie des Beaux-Arts depuis 1666 envoie des étudiants lauréats à l'Académie de France à Rome pour consolider leur pratique de dessin, réaliser des copies de monuments ou de tableaux ainsi que des relevés en plan et en élévation des édifices (Fohr 2016).

document dont la production est issue de la rencontre singulière entre le scientifique-artiste et le terrain (Desportes 1998).

> la carte et le plan entre projet et programmation

Au niveau national, la première carte de France est dressée par Oronce Fine en 1525 à l'échelle 1/2 000 000. En 1643 à la demande de Richelieu, Nicolas Sanson poursuit cet ouvrage et publie en 1651 une carte du *Gouvernement général de l'Isle de France* qui par son extension au sud-ouest donne la mesure de l'entreprise versaillaise en s'étendant jusqu'aux confins du territoire convoité pour ses ressources hydrauliques. En 1666, Colbert fonde l'Académie des Sciences ; cette dernière est à l'initiative de la construction d'un observatoire à Paris et la réalisation savante d'une carte de France

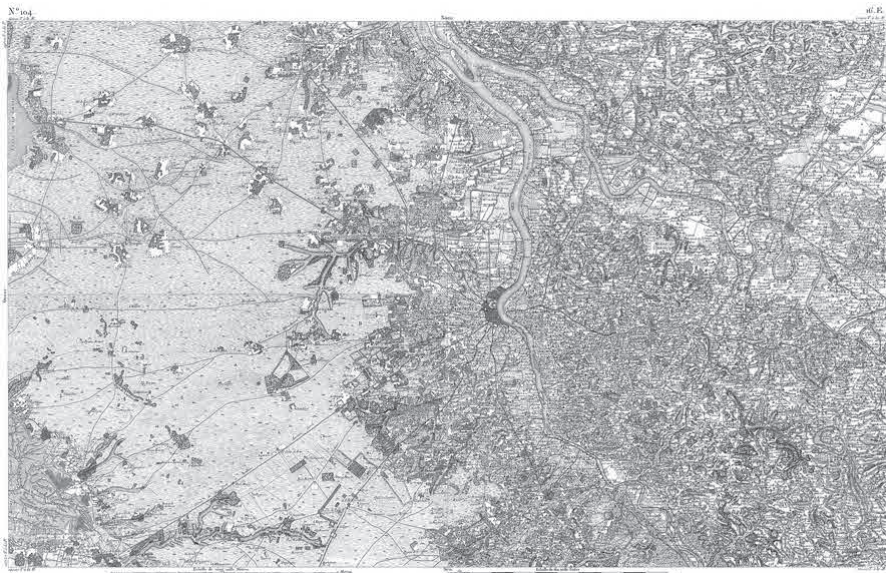


Figure 11 : la carte de Cassini : planche de Bordeaux : à l'ouest, l'espace en gris clair, la Lande, est donné comme un désert qui devient un terrain de conquête forestière puis urbaine au cours des siècles suivants

qui aboutira plus d'un siècle plus tard à l'ouvrage des Cassini³⁵. Dans cette entreprise comme dans la carte du gouvernement de l'Isle de France, le cadrage des cartes et le choix des éléments représentés suggère par lui-même un projet c'est à dire des possibilités de transformation. L'emprise de l'espace prospecté contraint celle de l'espace transformable et les éléments représentés sont

³⁵ Jean-Dominique Cassini, enseignant en Italie est appelé en France par Colbert, intégré à l'Académie des Sciences en 1669 et nommé directeur de l'Observatoire, son fils puis le fils et le petit-fils de ce dernier lui succéderont à l'Académie. Au niveau régional, les travaux de l'Académie aboutissent à « la carte particulière des environs de Paris » publiée en 1678 à l'échelle 1/86 400. Selon la même précision, les Cassini poursuivent cette entreprise au niveau national et assurent à partir de 1756 à la livraison de planches cartographiques à la légende unitaire pour l'ensemble du royaume en se démarquant des tentatives antérieures et partielles de la cartographie mais sans pour autant que les cartes perdent leur dimension prospective. A Bordeaux, la carte de Cassini donne une représentation de la ville excentrée à l'est, tendue vers l'ouest qui est figuré comme un vaste marécage, une terre de conquête pour les siècles suivant, cette représentation restant ancrée jusqu'à nos jours : l'avenir, la création d'activité et d'habitat sont à l'ouest

ceux sur lesquels la politique d'aménagement du territoire national a un effet opératoire : les eaux, les forêts, les réseaux routiers.

Dans le même temps, les architectes Pierre Bullet et François Blondel élaborent un plan de Paris publié en 1676, destiné à situer les embellissements et les projets programmés à l'intérieur d'une ville débarrassée de ses remparts auxquels se substituent des boulevards arborés (Pelletier, Ozanne 1995, Sarmant n.d.). Cette vision, si elle remet en question fondamentalement l'ordre médiéval de la ville fermée par ses enceintes, la reconstitue aussi symboliquement en maniant pour l'aménagement des boulevards périphériques la figure de la promenade plantée d'arbres.



Figure 12 : Le plan de Paris de Bullet et Blondel : la ceinture des boulevards plantés se substituent aux remparts, en ligne : <http://www.carnavalet.paris.fr/fr/collections/plan-de-paris-par-bullet-et-blondel>

L'« urbanisme paysager » préfiguré par cette pratique d'organisation spatiale permet d'accompagner sans rupture cognitive le passage d'un ordre socio-spatial installé à un autre, non plus simplement dans les consciences comme y procédaient les vues paysagères de la Renaissance toscane, mais dans l'espace concret par l'aménagement.

1.2 L'urbanisme paysager, une composition par le plan et le règlement

Si la politique d'aménagement déployée en Ile de France procède au maillage régulier de la région par les parcs et au balisage de l'espace urbain par les promenades et les jardins, elle ne répond qu'à un projet monarchique, déstructurant pour les communautés locales sur lesquelles il s'impose et dont il modifie l'environnement, détourne les rivières, spolie les terres, pour l'agrément de la cour.

L'art du paysage anglais et la pensée théorique paysagiste qui se développe dans cette lignée tout en poursuivant un projet spatial hygiéniste similaire transporte un idéal démocratique affirmé (1.2.1). Il s'exprime doublement : à la campagne par la réforme

agraire et l'avènement de la propriété privée fondant l'image de champs enclos idéalisée par le jardin, et en ville par la généralisation des squares sans pour autant se départir d'une conception élitiste des relations société-nature fondée sur le contrôle des formes par le regard qui prend ses marques en France après la Révolution (1.2.2).

Dans ce contexte de transition vers la démocratie et d'industrialisation les principes paysagistes inspirés de l'Angleterre sont adaptés doublement et autoritairement à la planification de l'urbanisation et au classement de sites pour leur valeur esthétique ou naturelle de sorte que l'ensemble du territoire national réponde à une organisation par des « parcs » (1.2.3).

1.2.1 La contre-école paysagiste anglaise : les bases d'une théorie pratique

a Au delà du changement, la démocratisation du projet paysager renaissant

A partir du XVIII^e siècle, le passage à un régime politique démocratique en Angleterre interroge la vision paysagère instaurée à la Renaissance italienne. Au changement d'ordre politique s'associe un changement d'ordre socio-spatial qui ne remet pas en question la distinction ville-campagne ni l'organisation urbaine par les systèmes de parcs mais la conforte et l'instrumentalise au service d'un projet économique et social dissonant. Ce changement se traduit par un nouveau rapport à la construction de connaissance et à la mobilisation de la science dans l'aménagement fondé sur l'observation de la nature et la conformation au réel.

> **une critique politique par le jardin**

Le changement qui intervient en Angleterre au XVII^e siècle et se répercute dans l'aménagement urbain s'inscrit dans un contexte politique marqué par la révolution de 1688 et la naissance d'une démocratie parlementaire. La première révolution agricole capitaliste promeut la propriété au détriment des usages communautaires et encourage l'*enclosure*³⁶ des champs tandis que les progrès de l'agronomie favorisent la disparition

³⁶ Dans les systèmes médiévaux avec jachères, l'usage des champs était partagé entre les tenanciers ou propriétaires qui usaient de leurs terres pour la plantation et les récoltes, et le voisinage qui une fois la récolte effectuée pouvait laisser paître ses animaux ou venir glaner dans les champs. En Angleterre, au XVI^e siècle, l'*enclosure* répond à la demande de laine croissante dans l'industrie drapière qui veut que les seigneurs commencent à enclore leurs terres pour se réserver un usage exclusif du pâturage tout en l'étendant sur des anciennes cultures (Mazoyer, Roudart 2002).

de la jachère, l'amélioration des rendements des cultures et l'extension des pâtures encouragées par les progrès de l'agronomie en France³⁷. Le jardin anglais, en cherchant la dimension mimétique avec le nouveau visage de la campagne environnante s'y confond et devient le miroir de la révolution agraire. L'émergence du style intervient en rupture du modèle à la française fondé sur une critique intellectuelle qui dénonce le manque de diversité formelle émanant de la géométrisation. Le style paysager esquissé à Stowe par Capability Brown à partir de 1730 s'impose en déclinant trois mots dans un plan irrégulier : « *belt*, "ceinture", *clump* "bouquet d'arbres" et *dot*, "tache formée par un arbre isolé" » (Baridon 1998 :821). Un parcours circulaire fonde l'organisation du jardin le long duquel se succèdent les découvertes. Elles jouent « *sur les sentiments autant que sur les sensations* » (*ibid.*) en cherchant la diversité des impressions sensorielles et

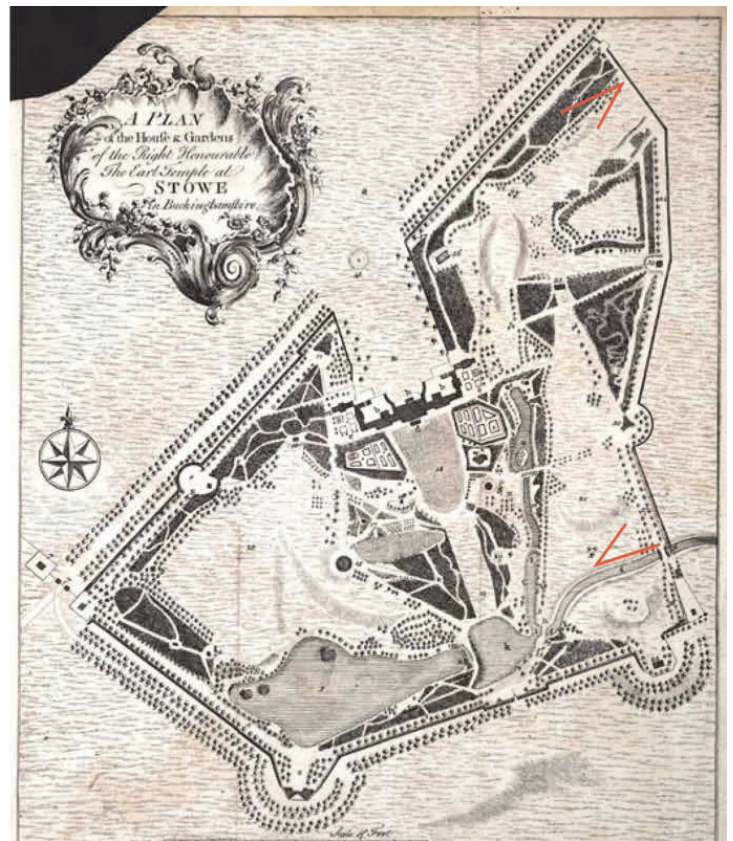
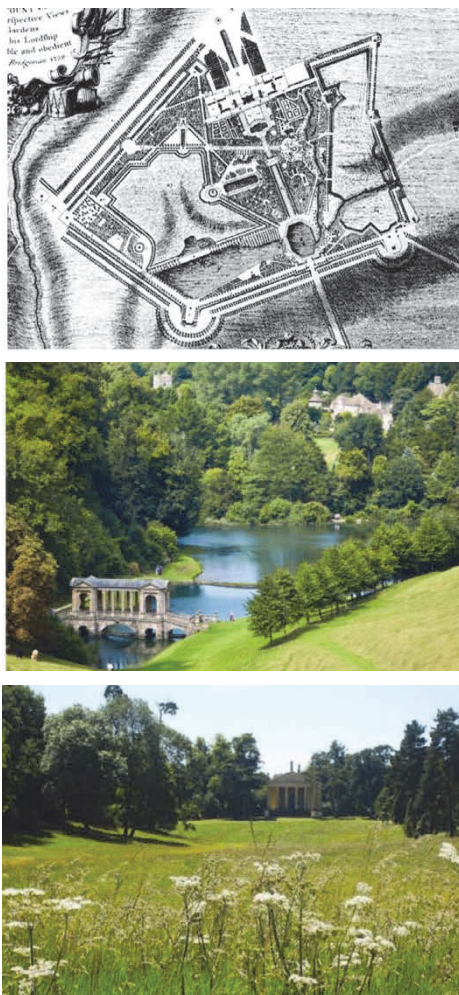


Figure 13: L'évolution du parc de Stowe d'un tracé régulier vers le style paysager (1730) qui met en scène les paysages pastoraux de la campagne anglaise et des traces d'antiquité reconstituées (les vues en rouge sur le plan correspondent aux photos)

³⁷ Les traités d'Olivier de Serres et de Jean-Baptiste de La Quintinie puis de Duhamel du Monceau sont fondateurs. Ce dernier, lecteur et traducteur de l'anglais Jethro Tull, et auteur d'un *Traité de la culture des terres* (1750-1760) qui préconise la répétition des labours, le recours aux engrais et par suite aux bestiaux pour amender les terres en signifiant le recours aux prairies artificielles pour palier à la rareté des prairies naturelles (Mazoyer, Roudart 2002 :458).

l'évocation de situations contrastées : de forêts sombres où domine la sensation de naturalité ou de ruines témoins d'un passé humanisé.

> le jardin anglais : un art de mettre en scène la nature pour un projet social

Le dessin courbe du parcours qui s'adapte à la topographie singulière de chaque région s'impose aux figures géométriques et universellement reproductibles affiliées au totalitarisme monarchique. Mais autant qu'une critique politique, c'est la revendication d'un changement de processus de découverte scientifique qui donne forme au jardin anglais. La Royal Society de Londres, présidée par Newton au début du XVIII^e siècle encourage, en contre-point de Descartes qui à partir de principes posés en préalable procédait par déduction logique, une méthode d'observation inductive, basée sur le relevé d'une collection d'éléments particuliers qui mis en histoire (*history*) produisent une connaissance générale. De la même manière, au jardin en suivant la topographie, se construit peu à peu une connaissance concrète du lieu³⁸. Ces principes sont théorisés par Thomas Whately et Horace Walpole.

Le premier construit son *Art de former les jardins modernes (Observations on Modern Gardening, 1770)* à partir d'une énumération des matériaux du concepteur de jardin (terrain, bois, eau, rocher...) et de leur mise en histoire à travers des promenades dans les jardins.

Le second propose dans son *Essai sur les jardins modernes (History of the modern taste, 1780)* une approche historique qui ancre les jardins anglais dans une histoire de l'art concurrente de celle de l'architecture en autonomisant de fait un savoir-faire distinct, celui de l'architecture du paysage (*landscape architecture*) selon les termes employés en 1840 par John Claudius Loudon³⁹. Au delà de la composition de jardin, ce dernier revendique au début du XIX^e siècle⁴⁰ une planification de l'urbanisation qui recouvre un projet social. Il intègre l'aménagement des espaces verts à l'échelle de la capitale londonienne pour faire profiter les plus défavorisés d'une pratique

³⁸ Pour John Locke, auteur d'un *Essai sur l'entendement humain (An Essay Concerning Human Understanding, 1689)*, ce vécu construit à travers les perceptions sensibles est le moteur du souvenir et par suite de la construction des idées générales. La perception des lointains se règle, selon lui, non par la perspective linéaire mais par l'aérienne et les dégradés de couleurs (*ibid.*).

³⁹ Cette expression est employée dans l'introduction à un ouvrage sur Humphry Repton (*Landscape Gardening & Landscape Architecture of H. Repton*, En ligne : archive.org/stream/landscapegardeni00rept). La dénomination d'architecte paysagiste, *landscape architect*, est employée pour la première fois par Frederick Law Olmsted en 1865 alors qu'il élabore avec Calvert Vaux le plan de Central Park à New-York (OED 2016).

⁴⁰ Hints for Breathing Places for Metropolis, 1829

d'aménagement de ville maillée par les « *square gardens* » qui s'est déjà largement diffusée dans les banlieues cossues de Londres, et pose ainsi les bases d'une planification de l'urbanisation par les systèmes de parcs qui se généralise au XX^{ème} siècle.



Figure 14 : Dès le début du XVIII^{ème} siècle, l'extension de la capitale progresse sous la forme d'une urbanisation où la construction de bâtiments est indissociablement liée de la production de jardins. Dans le quartier aristocratique du West End, les « *square gardens* » forment des jardins en rectangle ou en carré bordés de rues et entourées d'habitations elles mêmes dotées de jardins (Longstaff-Gowan 2001).

b L'analyse de la nature comme préalable au projet : une politique de l'espace en théorie

En France, l'acculturation au modèle anglais provoque des expérimentations pratiques et une reconstruction théorique des principes de conception des jardins fondée sur une critique spatiale qui recouvre, comme en Angleterre, une critique économique et sociale. Cette conception critique renvoie à une nouvelle politique de l'espace organisant les rapports entre nature sauvage, espace cultivé et espace habité sur la base d'une analyse fine des réalités de la nature artialisées par la peinture et à valeur prescriptive pour l'implantation de constructions.

> l'acculturation au jardin anglais : un vent de révolution sociale

A partir du XVIII^{ème} siècle, l'évolution économique, sociale et démocratique de l'Angleterre manifeste par un aménagement de l'espace qui retient l'attention des voyageurs, sert d'étalon au développement de l'Europe. Jean-Jacques Rousseau fait référence à Stowe en 1761 dans *la Nouvelle Héloïse* et l'introduction des motifs ruraux

dans l'art du jardin devient explicite dans le traité⁴¹ du marquis René-Louis de Girardin en 1777 qui réfute l'héritage de Le Notre où l' « *on se séparait par un obstacle intermédiaire, de la Campagne* » (Girardin 1805 :22). Inspiré par Rousseau, par ses voyages en Italie, en Angleterre et en Hollande, l'art de la composition qu'il propose s'appuie sur la peinture *in situ* et non sur le calcul d'une symétrie en plan. Le jardin ne se dévoile plus d'une seule vue lointaine et perspective, il s'éprouve dans l'expérience d'une promenade qui dévoile successivement de « *petits tableaux de chevalet* » (*ibid.* :67) dont la composition permet de lier dans une composition d'ensemble le jardin à ses environs.

En matière de « tableaux », il s'agit de conformer le jardin à l'art du paysage qui s'impose en Europe depuis plus d'un siècle. En Saxe, Albrecht Altdorfer de Ratisbonne a initié autour de 1532 « *une nouveauté considérable* » en représentant des paysages sans personnages, ni sujet, profane ou sacré (Gombrich 1963 :261). Au delà du changement de cadrage, cette reconnaissance de la nature pour elle-même traduit un déplacement de l'attention vers la sensibilité propre de l'artiste et sa manière de peindre par lui même. A Rome au XVII^{ème} siècle, Le Lorrain et Poussin s'illustrent dans cet art où il ne s'agit pas tant d'imiter la nature que ses *lois* (Thuillier 1974) et qui se transpose en Angleterre puis en France comme modèle d'organisation des jardins, ce dont fait acte le traité de Girardin. Ses ambitions dépassent pourtant les simples considérations esthétiques et horticoles puisqu'il s'étend à la ville, à la campagne et à son fonctionnement économique en engageant la réorganisation de l'économie productive. Il propose un remembrement encadré par les pouvoirs publics tel qu'il a pu l'observer en Angleterre. Il implique le rassemblement et la clôture des terres autour du domicile des cultivateurs, sans pour autant exclure totalement les pratiques communautaires pour leur vocation à entretenir des espaces communs d'agrément⁴².

⁴¹ De la composition des paysages sur le terrain ou des moyens d'embellir la nature près des habitations en y joignant l'agréable à l'utile

⁴² « Les pâtures communes réunies également par la voie de l'échange, pourraient se trouver alors au milieu du village, ou du moins contiguës ; ce vaste espace y contribuerait beaucoup à la salubrité en laissant un libre passage à l'air purificateur. En entourant d'arbres et de barrières ces pâtures communes, ce serait en même temps une place d'agrément pour la promenade et les jeux du village » (Girardin 1777 :146-147).

> les prémices d'une politique de l'espace ville-campagne régulée par le regard

Les pensées révolutionnaires du marquis de Girardin prennent corps dans l'aménagement du parc d'Ermenonville de 1763 à 1776 dont la réalisation est assurée par Jean-Marie Morel. Formé à l'école des Ponts et Chaussées puis architecte auprès du prince de Conti, ce dernier publie en 1776 une *Théorie des jardins* issue de son expérience pratique. Du point de vue conceptuel, l'historienne de l'art Elisabetta Cereghini souligne que « *la différence entre ses contemporains et lui est donc dans cette démarche fondée sur la finesse de l'observation, de la description et de l'analyse de la nature. Une analyse devient le paramètre régulateur entre les lieux à transformer et le projet* » (Racine 2001 :164).

L'« analyse » est ici comprise au sens d'une étude de terrain. Elle repose sur la distinction faite entre les éléments de la nature, qui sont « *stables et permanents* » tels que le terrain parcouru d'eau, la végétation, les bâtiments, les éléments construits et ceux « *en variation perpétuelle* » (Morel 1802 :63), sur lesquels l'homme n'a pas de prise, dont le climat et les saisons, les premiers étant compris comme les caractéristiques du pays dans le paysage, conférant au naturel une humanité.

Dans l'esprit du paysagiste, le dessin du jardin est préalable à l'implantation du bâtiment, l'aspect, le mouvement du terrain et la salubrité du site président ensuite au choix d'implantation. Cette conception dessine les prémices d'une pratique de projet spatial qui procède par substitution à travers l'artificialisation préalable de la nature par le jardin, ensuite investi par l'urbanisation. Mais au delà d'un jardin habité, la promenade d'Ermenonville précise l'aspect voulu pour tout le pays. Sa description dessine une politique de l'espace qui requiert dans un même ensemble, lié par l'organisation d'un parcours, la cohabitation de trois genres : *le champêtre* est caractérisé par un habitat dispersé en hameaux dans les vallées pâturées aux coteaux ombragés ; *le cultivé* mis en valeur par les fermes⁴³ et leurs cultures s'organise autour de villages adossés à des coteaux couverts de vignes et de vergers et *le sauvage* enfin, inclut les sols stériles, marécageux et les paysages de ruines.

⁴³ Les recommandations pour lier les bâtiments de la ferme à leur contexte agricole sont explicites. « La maison d'habitation et les divers bâtiments qui l'environnent, bien situés, peuvent former un ensemble agréable, lorsqu'ils sont composés d'une manière pittoresque, lorsque les enclos qui les entourent, et les arbres qui les avoisinent, les groupent heureusement. Les chemins et les sentiers, qui partagent ses utiles guérets ou ses vastes pâturages, plantés et arrangés avec goût, tracés avec intelligence, deviendront les promenoirs ; ses prairies et ses vergers en seront les jardins » (Morel 1776 :37)

Cette logique de composition harmonieuse des relations entre établissements humains et nature, structurées dans une appréhension progressive par la promenade pose les prémices d'une conception prescriptive de la planification paysagère qui procède par identification des systèmes de vues et repérage d'ensembles « pittoresques » -c'est à dire dignes d'être peints- pour en figer réglementairement l'organisation spatiale.

1.2.2 Les règles paysagères de la planification des villes et du territoire

a L'urbanisme paysager du Vésinet : des règles paysagistes fondatrices pour la ville

L'*urbanisme paysager*, selon l'expression de l'historienne de l'art Sophie Cueille, fait référence à une pratique de planification spatiale adoptée pour la création du lotissement du Vésinet au milieu du XIX^{ème} siècle en empruntant à l'art des jardins anglais. Elle s'appuie sur deux modalités de planification de l'urbanisation envisagées conjointement au Vésinet : d'une part, la ville est fondée sur l'aménagement préalable d'un parc paysager dont les tracés directeurs conditionnent l'implantation des constructions, d'autre part, celle-ci répond à un règlement qui favorise la création de jardins privés et acte la protection d'espaces jardinés en commun. Cette seconde logique réglementaire, sans création de parc au préalable, est plus généralement adoptée pour l'aménagement des villes balnéaires, à l'image de Nice, et initie un mode d'urbanisation planifiée par les jardins et les cadrages sur le paysage, placé au service d'un confort résidentiel bourgeois avant de trouver une démocratisation à travers la généralisation de la planification urbaine.

> l'urbanisme paysager du Vésinet : le parc paysager comme préalable à la ville

A une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Paris et peu de temps après la création du parc résidentiel de Maisons-Lafitte⁴⁴ en 1838, le comte Paul Lavenne de Choulot fonde au Vésinet l'aménagement d'un lotissement doté de services et d'équipements publics dans un parc paysager de 500 hectares dont l'aménagement préalable à l'urbanisation investit les boisements d'une ancienne garenne royale acquise par l'industriel Alphonse

⁴⁴ Propriété du marquis de Longueil sous Louis XIV, le domaine de Maisons est vendu à la révolution et racheté par le banquier Jacques Lafitte en 1818. Ruiné en 1831, il entreprend le morcellement du domaine et son lotissement sous les termes d'une « ville à la campagne » (Cueille 1999).

Pallu et attenante au domaine de Saint-Germain-en-Laye (Cueille 1999). Au cours de ses séjours en Angleterre, Choulot a pu découvrir « *la manière dont les parcs d'agrément et les domaines agricoles peuvent intelligemment cohabiter* » (Racine 2002 :20). Il rapporte en France le concept du « *parc agricole et paysager* » et celui des « *coulées* » qui constituent des « *prairies, ouvertes dans l'intérieur du bois, par conséquent bordées d'arbres à droite et à gauche* » (*ibid.*). Dans la composition du parc, elles permettent d'inclure des vues lointaines sur des scènes extérieures pour les lier à la composition d'ensemble.

Choulot détaille sa méthode en 1863 dans *Etudes théoriques et pratiques sur l'arrangement extérieur des habitations*. Il pose comme préalable à l'aménagement l'étude des points de vue lointains qu'il cherche à unir au terrain, puis l'analyse du terrain en lui-même, de ses pentes et de son exposition, la lumière déterminant l'orientation des routes et des coulées. Au Vésinet, de l'ancienne trame d'allées forestières, Choulot conserve les trois axes directeurs sur lesquels il superpose des courbes et des lacs et des rivières. Au centre du parc, traversé par la voie ferrée, le « village » est conçu sur une trame orthogonale pour accueillir la gare et des constructions groupées autour de l'église. Les emplacements commerciaux sont strictement définis, les industries exclues et le parc est commercialisé par lots d'environ 1 500 mètres carrés. Un cahier des charges soumis à chaque nouvel acquéreur précise la gestion collective de l'eau d'arrosage, des coulées et des pelouses ainsi que les caractéristiques des clôtures qui favorisent la transparence avec les parties communes et trouvent un caractère spécifique selon leur situation le long de l'eau ou en façade sur rue. Les lacs, les rivières, les allées et les pelouses des *coulées* sont déclarés inaliénables afin de préserver les « vues pittoresques » sur les alentours. Des règles de mise à distance

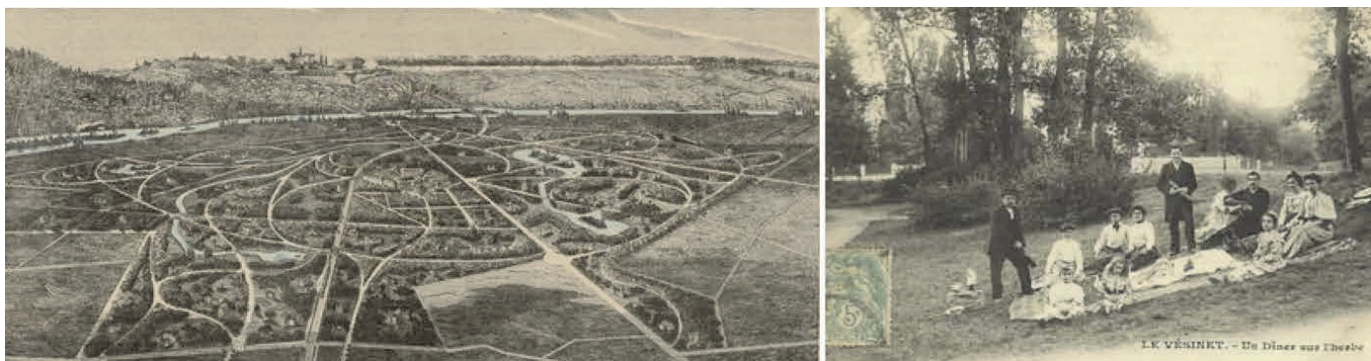


Figure 15 : la vue promotionnelle du Vésinet met en évidence les tracés irréguliers du parc paysager conçu pour accueillir l'urbanisation, la Seine et la terrasse de Saint-Germain en Laye en arrière plan, traversant la composition les coulées vertes constituent des espaces de promenades ouvertes à tous, sources : BNF gallica en ligne : <ark:/12148/btv1b53085068g> et internet

conditionnent l'implantation de nouvelles constructions en limite de *coulées* et imposent le recours obligatoire à un architecte (Racine 2002).

> les prémices d'une planification de l'urbanisation réglementée par les jardins

La diffusion de la villégiature aristocratique à la mer et à la montagne génère les principaux exemples d'urbanisation planifiée selon les principes du pittoresque et de l'hygiénisme en mettant en scène les motifs du jardin par l'intermédiaire des prescriptions réglementaires attachées aux premiers essais de planification urbaine. Si l'anticipation volontaire de la ville par un aménagement paysager semble faire exception au Vésinet⁴⁵, les sites naturels ou cultivés président par leurs topographies, leurs végétations et leurs réseaux viaires et hydrauliques à une implantation urbaine de villégiature qui se dote de jardins et s'inscrit dans les logiques du paysage rural.

Sur la Côte d'Azur, à Nice, l'arrivée et l'installation des « étrangers » est anticipée par un premier urbanisme réglementaire et planifié réalisé alors que la ville, sous domination italienne, répond de l'autorité de Turin. Le plan régulateur prescrit en 1824, selon la législation italienne en vigueur, est placé sous la responsabilité d'un « conseil d'ornement », le *Consiglio d'Ornato* qui « *examinera la conformité des demandes d'autorisation de construire et assurera l'actualisation du plan régulateur* » (Graff 2000 :52). L'« *exception niçoise* » se mesure d'une part, par la structure spatiale ordonnatrice tenue par une promenade côtière et une avenue menant à l'arrière-pays actée par le plan régulateur ; d'autre part, par l'adoption d'un règlement qui sollicite l'aménagement de cœurs d'îlots ouverts et favorise l'aménagement de jardins.

Si la nouvelle ville jardinée intègre la création d'équipements publics ouverts aux niçois, cette extension coloniale comme le projet du Vésinet instrumentalisent encore la nature dans l'aménagement urbain pour l'agrément d'une société bourgeoise et se font les vecteurs d'une ségrégation socio-spatiale marquée par la possession de jardin.

⁴⁵ La thèse de Roland Vidal revient sur les typologies d'implantation de l'urbanisme balnéaire qui se diffuse en France à la fin du XIX^{ème} siècle à la suite de la fondation de Brighton à partir de 1760. Sauf quelques rares exemples comme celui d'Arcachon, c'est une logique de « colonie » qui s'impose aux tracés des voiries en damier face au rivage et accrochée sur l'arrière à la gare terminus (Vidal 2003).

b Le projet social des espaces verdoyants haussmanniens : une nouvelle norme urbaine

A Paris, au milieu du XIX^{ème} siècle, la création de jardins offerts au public et leur distribution hiérarchisée dans la ville accompagne la politique d'aménagement urbain autoritaire menée par le préfet Haussmann. Les nouveaux espaces plantés élevés en marqueurs de l' « urbanité » parisienne assument dès lors, une vocation affirmée d'équipements plurifonctionnels en permettant, d'une part, d'assumer la réhabilitation d'anciens sites industriels et, d'autre part, de rassembler dans un même espace une offre de services de plein-air.

> une urbanité normée par les « espaces verdoyants »

Manifestes par le percement des cours et des boulevards, les travaux du préfet Haussmann sous le Second-Empire s'illustrent aussi par l'aménagement d'un réseau de parcs, de squares et de promenades confiés en 1854 à l'ingénieur des Ponts et Chaussées Jean-Charles-Adolphe Alphand et au jardinier Jean-Pierre Barillet Deschamps (Augustin, Bériac 2001 :36). La commande revient à Napoléon III qui voulut « *selon le témoignage d'Haussmann : "offrir avec largesse des lieux de délassement et de récréation à toutes les familles, à tous les enfants, riches ou pauvres⁴⁶"* » (Pinon, Des Cars 1991 : 238). Les écrivains saluent ce projet social qui consiste à offrir des jardins au plus grand nombre. Georges Sand y voit le moyen d'initier les classes populaires à la beauté tandis qu'Alphonse Karr envisage les squares comme « *des lieux de retrouvailles et de contact où se reconstituera la vie de quartier détruite par la nouvelle urbanisation* » (Choay 1994b).

Françoise Choay nomme « *urbanité* », cet « *ajustement réciproque d'une forme de tissu urbain et d'une forme de convivialité* » (Choay 1994a :28) et dans le Paris d'Haussmann les « *espaces verdoyants* », selon les termes du préfet, composent autant la forme du tissu urbain que les voiries et les bâtiments. Ensemble, ils donnent à voir un « beau

⁴⁶ La bienveillance sociale et paysagère du projet autoritairement mené s'accommode d'autres objectifs financiers et sécuritaires. Les opérations d'alignement permettent d'élargir l'espace des rues et avec celui de la répression et de la surveillance tandis que la spéculation foncière profite largement aux propriétaires des arrondissements du Nord-Ouest parisien. Emile Zola évoque dans *La Curée* le destin d'un financier bénéficiaire des politiques haussmanniennes qui démantelèrent le parc Monceau, réduit de moitié en superficie, suite à une expropriation par la ville à des fins spéculatives. A ce constat détracteur, s'en oppose un autre car si la politique du Second Empire contribue à réduire les espaces privés plantés de la capitale elle assure en même temps la création de près de 1834,37 hectares d'espaces publics en vingt ans (Choay 1998 :187) : la commune de Paris s'étend en 2015 sur 10 540 hectares (105 km²) y compris les bois de Boulogne (846ha) et de Vincennes (995 ha). Entre 1850 et 1899, du square au parc une centaine d'espaces plantés avaient ouverts dans Paris pour une superficie totale de 157,09 ha.

paysage » car dans cette entreprise où « *hygiénisme et esthétisme sont donc indissociables : aérer et voir constituent en fait un acte inséparable (...)* Tout est mis en œuvre pour que se développent les aptitudes et les dispositions du public à apprécier un beau paysage (un paysage est “beau” lorsque l’on peut y déceler les signes de l’urbanité) » (Kalaora 1995 :114).



Figure 16 : les transformation d’Haussmann s’inscrivent dans les enceintes de Thiers avec l’aménagement de continuités de boulevards plantés et la mise en place d’un système hiérarchisé de jardins et de square, au delà des enceintes, la ville est dotée de deux parcs publics : le bois de Boulogne et le bois de Vincennes qui s’étendent sur 846 et 995 hectares (superficies actuelles)

> du bois aux alignements : les règles d’un « paysage » unifié par le végétal

Dans la ville délimitée par le système d’enceintes de Thiers, Alphand instaure une hiérarchie entre cinq niveaux d’espaces plantés, *le bois, les jardins, les squares, les places et les plantations d’alignement*. Par leurs dimensionnements et la densité végétale qui s’y associe, ils contribuent à la lisibilité d’un espace urbain hiérarchisé, en séquençant d’ouvertures végétales les alignements de façades et en ouvrant des percées vers l’horizon.

Leur nouveauté réside dans leur nombre, dans leur articulation aux réseaux de la voirie publique et dans la volonté de les constituer comme de véritables équipements publics de proximité. Prégnante chez Haussmann, la conception urbaine systémique qui passe

par le percement des rues procède aussi par l'articulation complexe de réseaux d'équipements et de services publics dont celui des espaces verdoyants avec ceux des voiries éclairées, des eaux usées, des hôpitaux, des écoles, des mairies, des lieux de culte et de culture (Choay 1998 :185). Selon le géographe Marcel Roncayolo, *«la logique de la percée, c'est l'articulation entre tissu ancien et tissu nouveau, dans les formes et dans les usages. L'haussmanisation n'est pas, on le sait, table rase, sauf exception. Elle crée des mixités de contact, établit des complémentarités ou des contrastes. La réussite de l'haussmanisation à Paris est surtout est d'avoir donné à cette surimposition des tracés et des images la qualité d'un paysage perçu dans son ensemble »* (Roncayolo 2002 :223).

> le parc public comme équipement urbain plurifonctionnel

En parachevant l'effort de tracé d'Hausmann, le système planté d'Alphand unifie et confère sa lisibilité au territoire urbain parisien constitué autoritairement par annexion tout en assumant une vocation pluri-fonctionnelle. Les bois de Boulogne et de Vincennes accueillent un hippodrome, des jardins d'application et d'apprentissage, le jardin d'acclimatation à Boulogne qui inclut une partie zoologique, le jardin d'arboriculture à Vincennes, des équipements militaires et d'autres établissements divers tels que les pisciculture, pépinière, glacière, café-restaurants, etc.

A l'échelle de la ville, le programme d'aménagement des bois et des parcs permet de faire face à la question émergente de la réhabilitation des sites dégradés par l'exploitation industrielle. Elle prend forme par la restauration de la carrière du Pré-catalan au Bois de Boulogne et par l'aménagement en parc public de la décharge des Buttes Chaumont (Alphand 1873).

Dans le prolongement des enseignements reçus par Alphand à l'Ecole Polytechnique, la logique de l'utile et du fonctionnel prend alors le pas sur la simple raison esthétique et formelle qui gouvernait l'architecture des jardins.

c Un paysage naturel et pictural prescriptif : les prémices d'une planification binaire

A l'organisation urbaine structurée par un système de parcs à vocation d'équipement public répond dès le milieu du XIX^{ème} siècle une organisation du territoire national binaire qui consiste à enclore et à protéger quelques espaces des logiques du

développement local sur la base de leur valeur esthétique ou naturaliste. Cette double logique qui tient à penser la ville comme un ensemble fermé et aéré par les espaces verts et le territoire national comme un espace ouvert au développement socio-économique sans contrainte d'organisation spatiale prescriptive, excepté dans quelques sites choisis, pose les bases de la politique d'aménagement du territoire national et de la planification urbaine qui s'instaure au siècle suivant et dont les paysagistes sont les chevilles ouvrières.

> la peinture et la photographie de paysage comme instruments de prescription

Avec Haussmann, la ville devient sous l'œil des voyageurs, un théâtre où se démultiplient les configurations spatiales au hasard des déambulations (Kalaora 1995 :111). Réduites à des « salons verts » (Choay 1975) que le corps ne peut fouler librement, les pelouses des squares et les jardins situés entre les murs de Paris sont destinées eu regard. Cette prééminence de l'œil qui tend à confisquer à l'usage un morceau de nature comme s'il s'agissait d'une toile de peinture n'a d'égale que la conservation des « musées verts » (Kalaora 1981) aux portes de la capitale telle que la forêt de Fontainebleau partiellement épargnée des coupes sur des mobiles artistiques en 1853.

Cette protection est le fait de deux mouvements. D'une part, l'« artialisation » de la nature amorcée par les peintres de l'école Barbizon trouve une reconnaissance auprès de la bourgeoisie parisienne qui prend conscience de la proximité de Fontainebleau. « *En recherchant leurs motifs, [les peintres] découvrent l'aspect récréatif et salubre de la forêt ; en privilégiant le caractère esthétique ils la balisent de leur regard et diffusent des modèles de comportement dont s'inspireront les nouveaux pratiquants* » (Kalaora 1995 :116). D'autre part, les « guides Dennecourt » à partir de 1839 assurent la promotion du tourisme en forêt auprès d'une classe instruite à laquelle elle donne des règles pour apprécier les « choses à voir ».

En 1860⁴⁷, la première protection de type naturaliste, fondée sur des arguments écologistes, est concomitante du début de la protection des sites pittoresques ; elle

⁴⁷ Une première loi de boisement est approuvée en 1860 puis abrogée en 1874, en 1864 une seconde loi réoriente l'action vers le « ré-engazonnement ». La loi de 1882 sur la restauration des terrains de montagne est complétée en 1913 par celle de « régularisation du régime de l'eau ». Ces dernières conçoivent la prévention dans une visée plus

s'impose avec plus d'autorité au niveau national sur les communes montagnardes, Prosper Mérimée et Viollet le Duc considérant ces « monuments naturels » au même titre que ceux édifiés par l'homme car ils les voient soumis aux mêmes destructions (Gregorczyk 2004). La création du service de *Restauration des Terrains de Montagne* (RTM) intervient alors en réponse aux prérogatives nationales de mise en défense et de reboisement des terrains en prises avec des phénomènes d'érosion. Initiée par les services de la RTM, la « chronophotographie⁴⁸ » permet de rendre compte de manière rétrospective d'une action gestionnaire de boisement des versants mais aussi dans une visée prospective en superposant un dessin, d'envisager l'aménagement d'ouvrages d'art et le reprofilage des fonds de vallée. L'usage de la photographie de paysages est normalisé en 1886 par les ingénieurs forestiers polytechniciens qui généralisent des techniques partagées avec la photographie de monuments.

> la normalisation d'une règle de protection par le regard qui s'oppose à l'urbanisation

A partir de 1890, le Touring Club systématise le repérage des paysages remarquables dans chaque département français (Barraqué 1985). En 1901, la création de la Société pour la protection des Paysages met en avant l'enjeu de leur transmission aux générations futures et parvient au nom de cette protection à interrompre un projet de chemin de fer dans la forêt de Fontainebleau. La protection des sites et monuments artistiques est signifiée par la loi du 21 janvier 1906 tandis que la loi du 15 juin 1906 impose la prise en compte de la protection des paysages lors d'aménagement d'infrastructures de distribution d'énergie électrique. Le paysage dans la loi de 1906 est alors strictement entendu sous une acception esthétique, comme « *une partie de territoire dont les éléments forment un ensemble pittoresque ou esthétique, par la disposition des lignes, des formes et des couleurs*⁴⁹ ».

systémique qui intègre d'une part la présence des populations locales, sans pour autant reconnaître leurs savoir-faire établis, d'autre part, l'érosion des versants en relation avec leurs causes hydrographiques. Dans le prolongement des lois d'assèchement des marais et de privatisation des communaux, cette mesure soutenue par des arguments naturalistes s'abat sur les communautés locales en déstructurant les modes d'exploitation communautaire et en renforçant l'autorité tutélaire de l'Etat sur la gestion des espaces ruraux.

⁴⁸ Cette technique est promue par Prosper Demontzey dans une « Application de la photographie sur les travaux de reboisement et au gazonnement ». Elle vise à « synthétiser un mouvement ou une évolution trop lente pour être saisie par l'œil » (Gregorczyk 2004 :31).

⁴⁹ D'après Jean Astié, auteur d'une thèse de droit sur la protection de la nature soutenue en 1906 à l'Université de Lyon, cité par Walter 2004 : 271.

Cette législation est renforcée par la loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels et les sites qui s'impose à la planification de l'urbanisation et complète les lois de 1887 et 1913 portant sur la conservation des monuments historiques. Les arguments élitistes qui concourent aux protections des sites selon les modèles esthétiques pittoresques ne poursuivent pas pour autant l'ambition réformatrice du projet agraire visant au changement socio-économique porté R-L. de Girardin au XVIII^{ème} siècle. Ils tendent bien au contraire à défendre les intérêts particuliers des propriétaires privés de demeures et de sites qui sollicitent volontairement le classement pour limiter l'urbanisation du voisinage (Guttinger 2007). Dans cette logique, le repérage par la photographie et sur la carte d'un site remarquable prend valeur de prescription et s'impose mécaniquement comme contrainte à la planification urbaine qui se généralise dans un temps concomitant.

B La normalisation d'un paradigme : l'urbanisme paysager

En France, l'institutionnalisation des pratiques de planification urbaine intervient au début du XX^{ème} siècle. Si la France apparaît en retard au regard des autres pays européens où la mise en place d'une législation en matière de planification urbaine s'établit dès la fin du XIX^{ème} siècle, ce retard permet aussi aux praticiens et aux universitaires de se constituer une boîte à outils en termes de savoir-faire. Il se traduit par une acculturation aux pratiques à l'œuvre dans les pays anglo-saxons, fondatrice d'une approche paysagère du projet spatial associée à la planification réglementaire qui repose sur la mobilisation :

- des systèmes de parcs comme instrument d'organisation de l'espace urbain ;
- des cités-jardins comme concept ajusté à une création d'habitat indissociable de la création de jardins ;
- d'une conception du paysage par la géographie régionale qui ne délie pas modes d'établissements urbains et ruraux (I B 2.1.1).

Cette approche dont l'architecte Henri Prost est l'un des principaux tenants se forge par empirisme à travers les débuts de l'urbanisme en France (I B 2.1.2). Elle trouve un relai après guerre dans la pratique des paysagistes dont la formation évolue pour servir la mise en œuvre d'un projet national d'aménagement du territoire et participer à un urbanisme fonctionnaliste qui sépare logiques de développement économique et social et protection de la nature et des paysages (I B 2.2.1). Les paysagistes sont alors acteurs de l'institutionnalisation de l'urbanisme paysager à travers la planification urbaine intervenant dans l'aménagement des espaces verts et en se dotant d'un nouvel outil : le « plan de paysage ». Chargé d'encadrer l'organisation urbaine au niveau intercommunal, cet outil participe à la protection d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans une perspective de mise en valeur du cadre de vie (I B 2.2.2).

Si le premier chapitre avait vocation à caractériser le paysage en tant que mode de représentation *in situ* (création de parcs et jardins) et *in visu* (représentations picturales), dans sa dimension pédagogique destinée à accompagner des changements d'ordre socio-politique par la transformation des rapports société-nature, ce second chapitre vise à caractériser une approche paysagère de la planification urbaine

construite par les paysagistes et les architectes qui pose les bases de la pratique contemporaine de l'urbanisme paysager en France.

Nous verrons que l'avènement d'une politique de l'environnement, qui intervient au début des années 1970 et conduit à l'extension des pratiques de la planification paysagère sur l'ensemble du territoire national, y compris rural, révèle, par de premières anomalies apparaissant au gré des expériences praticiennes, les limites d'une pratique de l'urbanisme paysager centrée sur la mise en valeur du cadre de vie. Suscitant un renouvellement des savoir-faire qui implique une nouvelle acculturation à des modèles étrangers (I B 2.3.1), l'urbanisme paysager évolue alors à travers les pratiques des paysagistes et des architectes pour faire face à une intégration de la nature dans la planification urbaine non plus seulement en termes d'enjeu de cadre de vie mais aussi d'enjeu de valeur écologique susceptible d'intégrer la société civile aux modalités de l'aménagement et de la planification.

Dans ce contexte, la mobilisation du « paysage » poursuit sa finalité pédagogique première : il s'agit à la fois d'éduquer à une composition harmonieuse de l'espace héritée d'une culture de la représentation paysagère forgée à la Renaissance et au XIXème siècle et d'entraîner la société civile dans la création de son propre cadre de vie. Ce dernier aspect ne fait pas consensus et appartient au champ des anomalies que viendront compléter les constats d'une planification paysagère au rôle très cosmétique dès lors qu'il lui revient de masquer l'effondrement du modèle économique agricole traditionnel (II B 2.3.2)

2.1 Le premier urbanisme français : une discipline paysagère

2.1.1 Les apports théoriques anglo-saxons pour une planification savante

a La théorie paysagiste opératoire des « park systems »

L'organisation de l'urbanisation par les parcs et jardins esquissée à Paris est systématisée en Europe et aux Etats Unis dès la fin du XIXème siècle et introduit un dépassement de la pensée équipementière et distributive pour envisager les parcs dans une logique de réseau qui intègre dans le même ensemble les cours d'eau et les circulations en « *park-ways* ». Cette conception opératoire rapportée par les architectes-

paysagistes français fonde une nouvelle manière d'organiser la ville en intégrant ses différentes logiques fonctionnelles dans une trame d'espaces plantés.

> entre protection de la nature et organisation de la ville : les « park systems »

A partir des années 1850, Vienne substitue à ses remparts une couronne de parcs, la *Ringstrasse* puis organise son extension sur un territoire de plus de 400 kilomètres carrés à partir d'un plan général produit dans le cadre d'un concours international en 1893⁵⁰ puis du plan d'urbanisme approuvé en 1905 qui s'appuie sur le maintien de la ceinture verte composée des anciennes forêts royales, et sur la création de parcs et jardins. Cet objectif s'inscrit dans une politique sociale-démocrate qui promeut le logement social et développe à travers la planification spatiale une politique d'action foncière et immobilière (Forestier 1997 : 148).

Dans cette logique de desserte de l'urbanisation par les parcs publics, mais sans volonté de changement social affirmée, l'architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted propose une vision systémique et intégrée de l'organisation urbaine par les systèmes de parcs (*park systems*) à partir de 1857, date à laquelle il intervient à New-York, associé à l'architecte Vaux, pour concevoir le *Greensward Plan* de Central-Park. En 1878, il accompagne la réalisation du projet de l'*Emerald Necklace* de Boston, couronne de parcs publics et de promenades jardinées constituant un linéaire de près de 12 kilomètres de parcours piéton et de parcs à travers la ville. Dans ce projet, il développe le principe du « *park way* » qui peut se définir comme « *un tissu continu d'espaces verts, de parcs à l'anglaise et de voies plantées reliant les quartiers résidentiels des grandes métropoles*⁵¹ », l'emprise élargie de la voie publique « *associant de façon variable circulations à vitesses différenciées et espaces végétaux* » (Cohen, Hodebert, Lortie 1996 :10).

⁵⁰ La publication de l'ouvrage de l'architecte et théoricien Camillo Sitte *L'art de bâtir les villes (Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen)*, première traduction en français en 1913, réédition de 1918 en ligne : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31374802b> intervient en 1889 au cœur de ce débat. En affirmant une posture de protection et de reproduction des formes de l'urbanisation médiévale, il se positionne en contre-point des modèles de démolisseur/reconstructeur haussmannien et de quadrature de Cerdà et cherche à combiner, dans une méthode d'établissement des plans de ville, la préservation des chemins existants et des cours d'eau avec la création de jardins dont la vertu organisatrice est égale à celle des places et des bâtiments publics. La pensée de Sitte trouve une réalité concrète dans les plans d'extensions des municipalités prussiennes (Choay 1965, Wiczorek 1981)

⁵¹ Selon Isabelle Gournay, 1984 : « Influence américaine sur l'environnement routier français » in *Monument historique*, 134/1984 :62, cité par Prelorenzo et Picon 1999 :79

Dès lors, les parcs publics ne sont plus seulement des espaces clos dispersés dans une logique équipementière mais sont envisagés en système avec une dimension intégrative des logiques naturalistes en se superposant, à Boston, au réseau hydrographique dans une visée organisationnelle de l'espace urbain en voie de constitution.

Les deux architectes-paysagistes, Edouard André et Jean-Claude-Nicolas Forestier, qui rapportent en France la pensée d'Olmsted se distinguent par leurs formations d'origine qui influencera leur engagement dans l'urbanisme et distinguera deux niveaux de pratique : l'une à visée de création de jardins et d'espaces verts, l'autre dédiée à une planification des systèmes de parcs à un niveau supra-communal.

> les « parcs dans un système », une traduction opératoire pour la création de jardins

Le premier, Edouard André, formé à la botanique et à l'horticulture entre au service de la Ville de Paris avant de se lancer dans la conception de parcs à titre privé. En 1879, il publie un *Art des jardins*⁵² qui reconnaît les parcs et jardins dans leur dimension de *service public* comme une catégorie nouvelle de l'activité horticole. Il porte un vif intérêt aux propositions d'Olmsted et aux éléments de raccord entre les échelles de planification, du maillage au niveau territorial à l'organisation urbaine locale conçue sur un plan où « *les diverses parties de la ville sont reliées par un système ininterrompu de parcs et de voies plantées, entendues de la façon la plus grandiose et la plus judicieuse* » (André 1879 :188). Selon lui, ces expériences annoncent l'émergence d'une nouvelle manière de « *dresser les plans de ville* » où se mêlent l'ingénierie, l'architecture, la politique et un art des jardins qui se conçoit en préalable de l'extension urbaine. Mais son propos n'est pas d'étendre ces pratiques en France bien qu'il en déplore l'absence. Il propose une méthode fondatrice⁵³ qui s'applique à la création des jardins en intégrant la prise en compte du contexte dans sa dimension non plus

⁵² Ce traité pratique, comme celui d'Alphand s'inscrit d'une part, dans une tradition antique de l'édification des jardins conçus comme objets d'architecture autonome, d'autre part dans une histoire en marche où le jardin devient l'élément organisateur d'une ville conçue par la planification en système et en interrelation avec son territoire environnant selon les exemples qu'il a pu observer à l'étranger.

⁵³ Cette méthode s'inspire des expériences d'Olmsted en ancrant la création de jardins, à travers tous les travaux, de terrassement, de tracé des allées, de conduite de l'eau, dans une connaissance globale de la géographie et de la compréhension territoriale des logiques hydrographiques. En un temps qui se caractérise par l'acclimatation d'une palette végétale exotique importée des colonies, André se soucie d'exploiter en chaque lieu le parti de la flore locale (Racine 2002, André 1879).

seulement visuelle mais écosystémique tant au niveau du bassin-versant que de la station botanique locale. Ces apports sont capitalisés par son fils René-Edouard André qui fonde l'Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture à Versailles en 1872, exclusivement centrée jusque dans les années 1950 sur des projets de jardins mais d'où émanera la formation contemporaine des paysagistes français (Racine 2002, Dubost 1986 :53).

> les « systèmes de parcs », une traduction opératoire pour la planification urbaine

L'articulation des expériences anglo-saxonne avec la planification de l'urbanisation est théorisée par Jean-Claude-Nicolas Forestier, polytechnicien, ingénieur des Eaux et Forêt et successeur d'Alphand en tant que Conservateur des Promenades et Plantations de la Ville de Paris. En 1908, son ouvrage *Grandes villes et systèmes de parcs* fait la synthèse des récentes expériences étrangères⁵⁴ fondées sur la création de parcs publics et l'anticipation par la protection de réserves foncières agricoles et forestières à l'appui desquelles il dénonce le retard de la capitale parisienne⁵⁵.

La distribution des parcs doit, selon lui, répondre à une exigence de proximité de sorte que « *chaque famille doit pouvoir trouver à moins de 1 000m l'un des terrains de récréation d'enfants* » (Forestier 1997 :62). Leur conception en système hiérarchisé implique un raisonnement au niveau supra-communal, départemental voir national pour l'organisation des « grandes réserves ». Cette pensée est relayée, d'une part, par son engagement en région parisienne où les administrations se préoccupent dès les années 1930 de la création d'un système de parcs départemental, d'autre part, par son enseignement en urbanisme et technique des jardins à l'Ecole des Beaux Arts de Paris (Ragois 2002).

⁵⁴ En complément de l'exemple américain, il compare la France à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Autriche. En Allemagne, il retient la constitution d'un patrimoine municipal de pâturages, de cultures et de forêts dont l'exploitation permet de limiter les ponctions par l'impôt. En Angleterre et aux Etats-Unis, il relève l'organisation urbaine autour d'un système de parcs publics hiérarchisés, du terrain de récréation d'enfants aux grandes réserves et paysages naturels ou cultivés, mais qui pourront « *par la continuation de leur exploitation naturelle, donner des revenus importants comme les bois, forêts et pâturages des villes allemandes* » (Forestier 1997 :60).

⁵⁵ Paris compte plus de 1 354,7 habitants par hectares de parcs publics en 1903 tandis qu'ils ne sont que 1031, 5 à Londres, 400 à Vienne et 94,7 à Boston (Forestier 1997 :87).

Mais qu'il en soit de J-C-N. Forestier ou d'E. André, l'un comme l'autre transmettent une vision aménagiste des parcs publics : la création de jardins est une fin en soi et non un levier du changement social.

b Les « garden cities », une utopie sociale interprétée en savoir-appliqué

La proposition utopique des *garden-cities* de l'anglais Howard fonde un modèle qui dépasse la structuration de la ville par les systèmes de parcs en se positionnant en faveur d'une réorganisation sociale dont la nature est un instrument. Diffusée en France sous le terme de cités-jardins, elle est interprétée comme une réponse technique à la mise en œuvre d'une politique émergente de logement social.

> la nature instrumentalisée dans l'utopie sociale des « garden cities »

En Angleterre, l'aménagement de ceintures vertes et d'espaces verts publics populaires conçus comme « *outil clé pour la réforme sociale de la ville, offrant "instruction, récréation et l'air libre et bienfaisant"* » (Forestier 1997 :120) est sollicité dès 1822 par le paysagiste J. C. Loudon. Appuyée par la commission d'enquête nationale sur les promenades publiques en 1833, la défense des communaux (*commons*) est reprise par le *London County Council* chargé d'administrer les différents services du comté de Londres et doté d'un conseil élu⁵⁶.

Sur la base d'un constat critique partagé et face à l'insoutenable condition de d'entassement du logement ouvrier dans le centre de Londres, l'initiative publique est relayée par les promoteurs de logements privés qui accompagnent la réalisation des premiers exemples concrets de cité-jardin de *Bedford Park*⁵⁷ et du village nord-américain de *Garden City* aménagé à partir de 1869 sur Long Island. Dans ce contexte,

⁵⁶ Ce conseil exerçait son autorité sur 303 km² et 4 millions d'habitants en 1911. Paris comptait alors 2,88 millions d'habitants sur 105 km², Vienne, 2,2 millions (1916) sur 414 km². A sa création en 1889, il assume la gestion de 1 250 hectares de jardins et d'espaces libres (Forestier 1997 :125).

⁵⁷ A partir de 1875, la création de la « cité-jardin » de Bedford Park née de la rencontre des intérêts spéculatifs de l'entrepreneur Jonathan Car et des idéaux de réforme artisanale et sociale défendus par le mouvement Arts and crafts. L'originalité de ce faubourg, desservi par la voie ferrée, réside dans sa conception autonome du centre de Londres par ses services et équipements. Les logements individuels et mitoyens sont conçus pour la location par les classes moyennes. Ils sont dotés de chauffage central et d'assainissement par le tout-à-l'égout et dans la même perspective hygiéniste, de jardins sur des parcelles d'environ quatre cent mètres carrés (Steele 2005 :50). Contrairement au Vésinet, la conception d'un parc n'est pas le préalable au lotissement urbain. Bedford Park s'inscrit dans un triangle ferroviaire, sur la trame d'un ancien domaine agricole dont il ne conserve que le corps de bâtiment principal. Ouvert sur la campagne à son origine, il est entièrement entouré par les lotissements au début du vingtième siècle, un seul espace de *commons* fonctionnel jouxtant le quartier en limite de la voie ferrée.

la théorie développée par Ebenezer Howard⁵⁸ en 1898 et intitulée *Tomorrow a peaceful path for a real reform*⁵⁹ développe l'idée d'un principe de ceinture verte vivrière et inaliénable entourant la création de cités nouvelles autonomes en termes de services

et d'emplois industriels. Elle trouve ses applications concrètes dans la création de la ville nouvelle de Letchworth à partir de 1903, puis du faubourg d'Hampstead en 1907 et de la cité-jardin de Welwyn en 1919.

A Letchworth, sur un site vallonné, l'ingénieur Raymond Unwin et l'architecte Barry Parker développent une proposition attentive à la topographie qui tire partie des bourgs préexistants et de leur maillage de voies. Elle organise le développement urbain de part et d'autre de la voie ferrée autour du « Town Square » au Sud et d'un large espace de *common* ouvert sur la gare au Nord. La rivière qui traverse Norton commons constitue l'axe structurant de la promenade plantée de Norton Park au Sud, à l'Est un îlot industriel referme la composition urbaine en

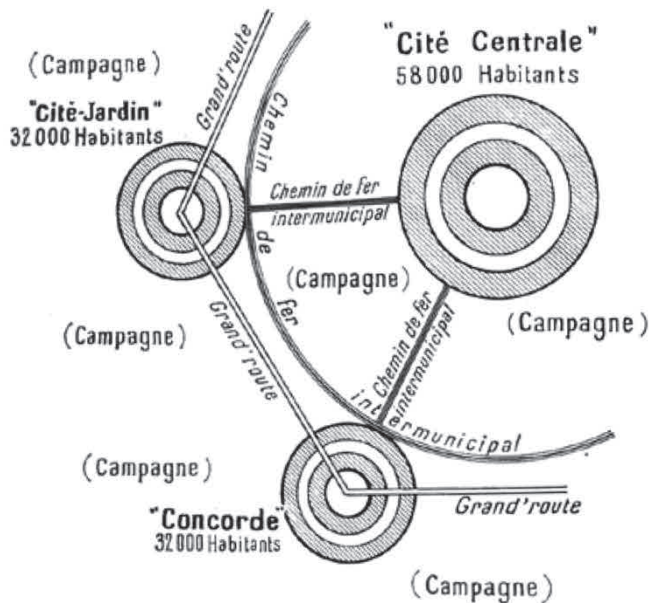


Figure 17 : E. Howard assure la promotion de « cités-jardins » conçues comme des villes nouvelles limitées dans leurs capacités d'accueil de population et implantées à la campagne selon un schéma polycentrique qui repose sur une desserte par un chemin de fer public, source : Howard 1998

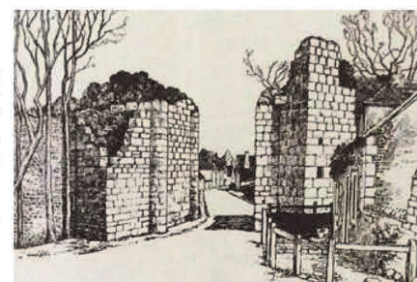
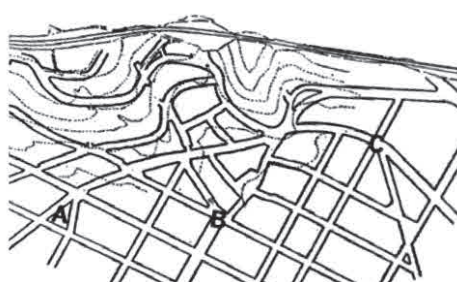


Figure 18 : L'ouvrage d'Unwin, *Etude pratique des plans de villes rapidement traduit en français* constitue un manuel pratique pour une implantation urbaine consciente du contexte topographique et des héritages de la ville ancienne, source : Unwin 2012

⁵⁸ Moins que d'inaugurer des idées nouvelles, « la contribution d'Howard aura été de rassembler les différentes thèses sociologiques et de savoir entraîner les gens à agir » (Saint 1996 :25). Cette capacité d'entraînement non seulement de l'élite intellectuelle et bourgeoise mais du grand public se révèle à travers la conceptualisation de ces propositions. Le diagramme des « trois aimants » tiré de son ouvrage illustre les plaquettes publicitaires destinées à la commercialisation de ses réalisations, peut-être « plus promotionnelles qu'idéalistes » (Steele 2005 :52), mais qui contribuèrent à fédérer une population de classes moyennes autour d'un idéal arcadien commun et mis en scène par l'écriture en plan des architectes.

⁵⁹ Réédité en 1902 sous le titre *Garden Cities of Tomorrow* qui sera traduit en français littéralement : *Cités-Jardins de Demain*

branchement direct sur la voie ferrée. La réflexion des concepteurs est théorisée à partir de 1906 par R. Unwin dans son ouvrage *Étude pratique des plans de villes*⁶⁰. Il s'inscrit dans une connaissance des modèles de développement des villes allemandes diffusés par les ouvrages de Sitte, de Sttübben et la revue *Der Städtebau*. Sur le plan formel, leur effort porte sur une affirmation de « *l'individualité de la ville* » qui se conçoit dans son ancrage au contexte historique et géographique à travers son adaptation aux conditions locales⁶¹.

> **un savoir appliqué pour l'urbanisme entre composition spatiale et programmation sociale**

En France, l'ouvrage de R. Unwin constitue l'un des premiers manuels dédiés à la planification urbaine. Il est traduit en 1909 par Henri Sellier, élu de Suresnes, député de la Seine et promoteur de l'Office Public d'Habitat Bon Marché tandis que l'expérience des « cités-jardins » est rapportée par Georges Benoît-Lévy sous une dimension restrictive voir critique au regard de la proposition d'Howard en la réduisant à une offre d'habitat social dans un cadre jardiné et doté de la proximité d'équipements et de services publics (Guelton 2013).

La cité-jardin est envisagée comme une réponse technique porteuse d'un « *modèle de développement social garantissant à chacun l'amélioration des conditions d'existence* » (Baudouï 1996 :89) ; pour Henri Sellier⁶², dans le contexte d'aménagement de la zone « non aedificandi » autour de Paris, elle apparaît comme une solution face à l'insalubrité du tissu de logements de la banlieue produit par des opérateurs privés (Guerrand, Moissinac 2005).

L'outillage opératoire constitué par le concept de « cité-jardin » s'ajoute à celui des « systèmes de parcs » pour répondre à la mise en œuvre d'une planification urbaine qui

⁶⁰ Town Planning in Practice traduit par Henri Sellier

⁶¹ « Les conditions locales en ce qui concerne les matériaux, les méthodes traditionnelles de construction, les types d'arbres et de taillis dominants, la nature des plantations et toute autre qualité qui participent à l'individualité, à l'économie, à l'histoire, au caractère artistique de la ville devront être soigneusement notés en vue de préserver et de développer l'individualité locale.

L'évaluation des besoins futurs devra être faite, en ce qui concerne les écoles et autres édifices publics, les parcs, les terrains de jeux, les espaces libres de sorte que des emplacements convenables leur soient réservés. De même seront utiles les indications générales relatives aux emplacements présentant une beauté naturelle, aux souvenirs historiques ou légendaires en se rapportant aux édifices ou aux places, aux vues sur la mer, sur les berges d'un fleuve, sur des paysages éloignés, ou la perspective de beaux monuments ou groupes de monuments à préserver ou à ouvrir » (Unwin rééd. 2012 :157-8).

⁶² L'objectif de l'OPHBM porté par Sellier est d'acquérir des terrains en vue d'assurer l'extension de l'agglomération selon des principes de rationalité, d'hygiène et d'esthétique. Au delà d'une visée sociale, l'OPHBM ne conçoit pas l'aménagement de ces quartiers sans une ré-organisation territoriale qui implique la création de centralités d'habitats et de services autour de Paris.

se ne conçoit pas pour autant comme une simple addition de solutions techniques mais s'adosse à un mémoire construit par des apports scientifiques pluridisciplinaires.

Dans ce contexte la conception paysagère de l'urbanisme fondée sur l'aménagement des cités-jardins et des systèmes de parcs est amendée par une pensée scientifique du paysage pris comme objet d'analyse par les géographes.

c L'apport d'une pensée scientifique et géographique du paysage

Distincte des visions préalables, horticoles ou picturales, esthétisantes, la conception scientifique du paysage propose une manière de lire l'espace par le paysage en concevant les milieux naturels et les établissements humains en étroite interrelation. Elle s'impose dans l'instruction scolaire et est interprétée dans la planification urbaine puis dans la planification paysagère en venant servir une analyse qui tend à naturaliser les relations des sociétés à leur environnement.

> la planification urbaine : une discipline scientifique, un apport géographique

Dans la pratique naissante de l'urbanisme, un socle de connaissance scientifique incarné dans la monographie urbaine vient soutenir l'exercice de composition spatiale dont elle se constitue méthodologiquement comme l'indispensable préalable. Selon Camillo Sitte, l'objectif de cette approche analytique est de fournir une prévision des contraintes et des besoins qui sert de base à l'établissement d'un programme ensuite mis en œuvre par le plan (Sitte 1889). Les monographies bénéficient des apports croisés de la sociologie, de l'histoire et de la géographie qui s'autonomise et s'intéresse aux paysages dans une dimension d'analyse scientifique.

Le mouvement vient d'Allemagne, dès le XVIII^{ème} siècle, les philosophes Kant et Hegel interrogent les relations entre l'histoire des hommes et les rapports à leur milieu naturel en inaugurant une approche nouvelle de la géographie tenue par un paradigme « déterministe » du milieu sur l'homme et sur la société (Scheibling 2011 :14). A leur suite trois géographes⁶³, Alexander von Humbolt et son élève Karl Ritter ainsi que

⁶³ Alexander von Humbolt, ingénieur des mines commence son parcours de géographe en s'intéressant à la botanique et à la répartition des espaces à travers le globe en incarnant une ambition de connaissance

Friederich Ratzel, qui s'inscrit sur les traces de l'inventeur de l'*oecologie* Ernst Haeckel⁶⁴, développent une vision des relations homme-nature univoque centrée sur la nature et dont l'homme est qu'une particule⁶⁵.

> la lecture paysagère de Vidal de la Blache comme apport à l'urbanisme français

Le français Paul Vidal de la Blache historien d'origine dont la géographie s'inspire notamment de l'œuvre de F. Ratzel, retient la notion de « *possibilisme* » plutôt que de « *déterminisme* ». Par là, il sous-entend la potentialité d'invention et de progression de chaque civilisation en ne l'aliénant pas à une dépendance irrémédiable aux contraintes de son milieu.

A travers sa « *géographie humaine* » (1922), Vidal de la Blache s'interroge sur les lois qui répartissent les hommes à la surface de la Terre et sur les médiations entre le milieu naturel et la densité humaine où chaque être s'adapte en réciprocité pour une « *vie commune* » en un lieu donné⁶⁶. Dans cette géographie, la « *culture* » est interprétée à travers les instruments que les sociétés utilisent pour modeler les paysages compris comme interfaces entre l'homme et le milieu⁶⁷. La notion de « *milieu* » rapprochée de l'anglais « *environnement* » est alors retenue pour étudier les formes d'adaptation développées par les plantes, les animaux et les civilisations notamment en relation aux choix des « *établissements humains* » qui ne délient pas l'étude des choix d'implantation urbaine et de mise en valeur agricole corolaire (Claval 2012, Scheibling 2011).

cosmographique du monde physique à travers une posture de voyageur attaché à la matérialité du terrain (Péaud 2016). Disciple de Humboldt, enseignant, Karl Ritter donne à ses théories une dimension pédagogique par une production cartographique qui met en évidence le devenir des peuples et l'inégalité des progrès des civilisations en fonction de leur milieu d'origine. Friederich Ratzel est porteur de théories strictement déterministes sur l'évolution des peuples dont l'organisation nationale répond d'une « *géographie politique* » qui préfigure la géopolitique (Scheibling 2011).

⁶⁴ Ernst Haeckel (1834-1919) définit l'*oecologie* en 1866 pour l'entendre comme « la science des rapports des organismes avec le monde extérieur, dans lequel nous pouvons reconnaître d'une façon plus large les facteurs de la "lutte pour l'existence". Ceux-ci sont en partie de nature inorganique ; ils sont, nous l'avons vu, de la plus haute importance pour la forme des organismes qu'ils contraignent à s'adapter » (*Générale Morphologie des Organismen* p.286, traduit par Roger Dajoz) in Bourg, Papaux 2015.

⁶⁵ Selon l'expression du géographe Jacques Scheibling : « ils ne s'intéressent à l'homme que pour autant qu'il est un être de la nature. Le rapport de la nature et de l'homme est à sens unique : de la nature vers l'homme » (ibid. :16)

⁶⁶ « Ce qui se dégage nettement de ces recherches c'est une idée essentiellement géographique : celle d'un milieu composite, doué d'une puissance capable de grouper et de maintenir ensemble des êtres hétérogènes en cohabitation et corrélation réciproque. Cette notion paraît être la loi même qui régit la géographie des êtres vivants. Chaque contrée représente un domaine où se sont artificiellement réunis des êtres disparates qui s'y sont adaptés à une vie commune » (Vidal de La Blache 1922 : 7).

⁶⁷ Selon P. Vidal de la Blache, « l'homme est partie intégrante du paysage. Il le modifie et l'humanise en quelque sorte. Et par là, l'étude de ses établissements fixes est particulièrement suggestive, puisque c'est d'après eux que s'ordonnent cultures, jardins, voies de communication ; puisqu'ils sont les points d'appui des modifications que l'homme produit sur la terre » (V. de La B. 1908-2001 : 8).

Alors que la géographie s'autonomise de l'histoire, P. Vidal de la Blache accompagne l'entrée de l'urbanisme à l'université et son institutionnalisation, parmi de nombreux scientifiques aux attachements disciplinaires variés, mais en apportant une approche nouvelle de l'analyse spatiale par le paysage. Il est membre de la commission administrative de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de la ville de Paris où enseigne Marcel Poète qui pose les bases de la première formation universitaire française en urbanisme tandis que ses apports scientifiques sont reconnus par les théoriciens et par les praticiens de l'urbanisme qui les interprètent dans la planification urbaine (Soubeyran, Berdoulay 2002).

2.1.2 Entre théorie et empirisme : la planification urbaine en pratiques

a Les débuts de l'urbanisme français, une pensée paysagère pour la planification urbaine

En France, le terme d'urbanisme n'apparaît qu'en 1910 (Frey 1999) et les débuts de la planification réglementaire interviennent par l'effet de la loi Cornudet qui instaure en 1919 les *Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension* (PAEE). Mais les premiers débats méthodologiques, la structuration d'un corps professionnel et d'une formation ajustée à cette pratique se dessinent au début du XX^{ème} siècle en intégrant la pensée paysagère scientifique et technique anglo-saxonne. Face à la libération des fortifications et à la régulation de la figure émergente de l'agglomération, l'organisation des espaces libres et la structuration de l'urbanisation par les systèmes de parcs s'impose comme une réponse technique normalisée dans les pratiques et les procédures réglementaires.

> une pensée paysagère pour des praticiens formés à l'université

Dès 1903, Marcel Poète initie une conférence sur l'histoire de Paris à la Bibliothèque des travaux historiques de la ville⁶⁸ qui préfigure la création d'une formation universitaire. En 1915, Alfred Agache architecte formé à la sociologie, intervenant au Collège Libre des Sciences sociales, publie avec l'architecte Jean-Marcel Auburtin et

⁶⁸ Elle devient l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de la ville de Paris en 1918 sous l'impulsion de M. Poète (Gaudin 1985).

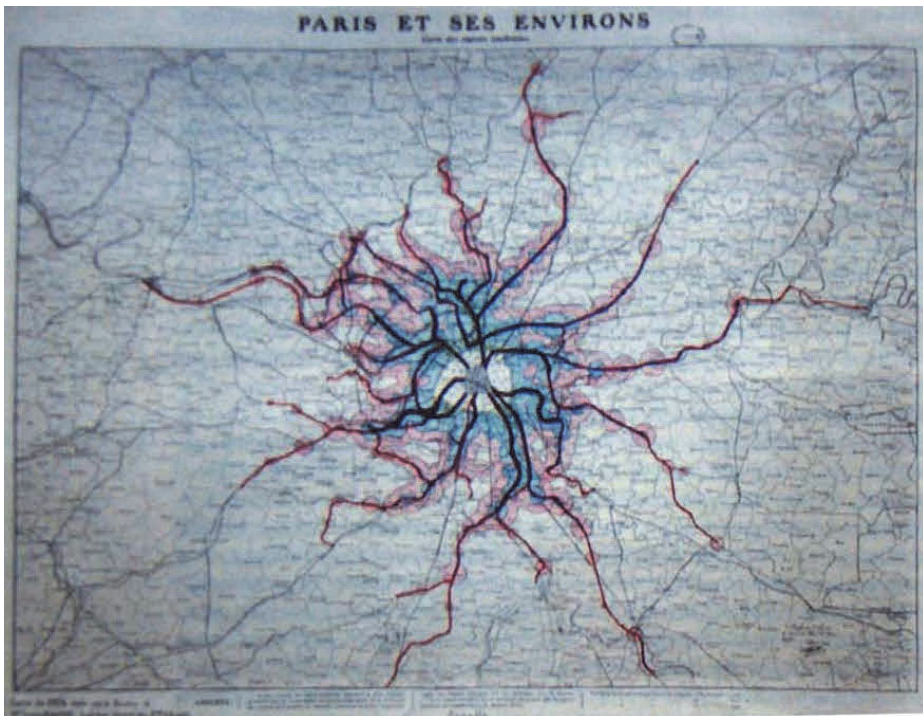


Figure 19 : les cartes de Louis Bonnier mettent en évidence par le report de la statistique sur carte d'Etat Major, la perception d'une « ville » qui s'étend le long des axes de transports vers la capitale, et imposent un niveau de réflexion intercommunal à la planification, source : Chapel 2010

l'architecte-paysagiste Edouard Redon, créateur de promenades et de terrains de jeux, une proposition théorique sur la planification⁶⁹. Elle alimente le débat sur l'élaboration d'une législation et reprend la typologie hiérarchisée des « espaces libres » établie par J-C-N. Forestier en vue de la transcrire en normes pour l'urbanisme (Royer, Zarmati 1987 :121). La Société Française des Architectes-Urbanistes se forme dans ce contexte d'institutionnalisation de la

planification urbaine en 1913⁷⁰ tandis que Marcel Poëte et Henri Sellier, promoteur des cités-jardins, accompagnent en 1919 la création de l'École des Hautes Etudes Urbaines (EHEU) devenue l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (IUUP) en 1924 (Berdoulay, Soubeyran 2002, Claude 2006). Si les enseignants sont d'abord des praticiens, la formation soutenue par la municipalité est également destinée aux praticiens qui œuvrent au même moment sur le plan d'extension de la capitale (Gaudin 1985 :84).

Avec Louis Bonnier et Marcel Poëte préoccupé par la structuration historique de la ville par les espaces libres, avec Léon Jaussely et Jacques Gréber qui s'est confronté à la planification américaine par les systèmes de parcs en aménageant à Philadelphie le *Fairmount Parkway*, les premiers enseignements pratiques sont transmis par des professionnels porteurs d'une vision paysagère de l'aménagement urbain et soucieux

⁶⁹ Comment reconstruire nos cités détruites : notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages

⁷⁰ Société Française des Urbanistes en 1921

de la corrélation et de l'intégration des données du milieu naturel dans la planification des activités humaines.

En 1913, Louis Bonnier et Marcel Poète concluent les travaux de la Commission d'extension de la Préfecture de la Seine par la publication d'un rapport qui illustre la rencontre entre une pensée scientifique aux conséquences opératoires et l'action pratique. La codification graphique des recensements statistiques contribue à mettre en évidence le passage de la description paysagère de la ville entre ses murs au problème d'une agglomération en croissance continue qui déborde des limites d'administration parisienne. « *Les cartes de Bonnier suggèrent que les cibles de ces politiques se situent désormais dans cette marge du territoire aggloméré où se mélangent des zones anciennement rurales, souvent inégalement denses, avec des lotissements modernes pour la plupart défectueux. Elles cherchent à cristalliser un accord sur le changement de nature des actions publiques d'aménagement* » (Chapel 2010 :79).

La « *ville tentaculaire* », révélation poétique de Verhaven en 1893, trouve ainsi, par la combinaison du dessin et de la statistique, une expression et une raison scientifiques qui justifieront sa reprise en 1913 par le député Cornudet porteur du rapport préparatoire à la première législation nationale sur la planification de l'urbanisation (Gaudin 1985). Approuvée en 1919, la Loi Cornudet impose la réalisation de *Plans d'Aménagement d'Extension et d'Embellissement* (PAEE) aux communes de plus de 10 000 habitants, à l'ensemble des communes du département de la Seine ainsi qu'à toutes celles en forte croissance démographique, dont les stations touristiques qui voient leur population doubler saisonnièrement. Les plans assortis de programmes ne comportent initialement aucun zonage morphologique et fonctionnel, les constructions s'implantent dans une structure définie de voiries et d'espaces libres existante, à créer ou améliorer, où les jardins publics occupent une place prépondérante. Le règlement s'impose aux constructions en fixant des prescriptions de gabarits et d'alignement⁷¹ sur

⁷¹ Le plan fixe les voiries à créer ou modifier ainsi que « les emplacements, l'étendue et les dispositions des places, squares, jardins publics, terrains de jeux, parcs espaces libres divers et indique les réserves boisées ou non à constituer, ainsi que les emplacements destinés à des monuments, édifices et services publics ». Le programme détermine « les servitudes hygiéniques archéologiques et esthétiques ainsi que toutes les autres conditions relatives et, en particulier, les espaces libres à réserver, la hauteur de constructions, ainsi que les prévisions concernant la distribution d'eau potable, le réseau d'égouts, l'évacuation et la destination finale des matières usées et s'il y a lieu

l'espace public. Dès lors, c'est l'organisation des espacements par la prescription de règles de mise à distance et la programmation de parcs à aménager qui vient réguler spatialement l'urbanisation, la création d'espaces publics et d'espaces verts s'imposant après-guerre aux constructeurs comme contrepartie et participation aux intérêts de la cité.

b Géographie et cités-jardins : une interprétation des savoirs par le plan

La pratique de l'urbanisme qui se construit à l'épreuve de la planification urbaine initie un savoir-faire paysager opératoire porté par des architectes et doublement influencé par la géographie humaine qui éclaire une approche consciente du cadre naturel au niveau intercommunal et par les modèles utopiques anglais qui nourrissent une conception pratique du développement urbain au niveau local en mobilisant la figure du jardin.

Entre études sociales et art du projet spatial, l'urbanisme se définit ainsi dès 1916 au carrefour de l'érudition fondée sur des savoirs empiriques et de l'intuition induite par l'expérience. La construction du rapport entre connaissance et projet relève néanmoins d'un exercice délicat. Les premières thèses en urbanisme dirigées par Marcel Poète en donnent l'illustration par la disjonction qui persiste entre les propositions prospectives spatialisées et le préalable d'histoire urbaine généraliste (Gaudin 1991). Mais l'intuition des hommes de l'art peut aussi s'avérer directement construite par l'interprétation des concepts scientifiques, ce dont témoignent les travaux de Léon Jaussely qui puise ses références dans la géographie vidalienne du début du siècle et y reconnaît les prémices d'une science de l'Urbanisme⁷² (Berdoulay, Soubeyran 2002). Sa compréhension évolutive de la cité en perpétuel changement dans son cadre naturel inspirée de P. Vidal de la Blache se traduit dans ses propositions planificatrices tel que le concours pour

l'assainissement du sol » (Loi du 14 mars 1919, art. 1 in Demouveau et Lebreton). Il se conclue par un projet d'arrêté du maire soumis à l'avis du Conseil Municipal.

⁷² Selon lui, « l'histoire locale dans le cadre naturel du lieu, la vie économique, la vie sociale de l'agglomération ne sont plus dissociées, elles forment un tout : la vie collective intégrale développe ses formes, changeantes avec les époques, parce que la vie des sociétés est en perpétuel changement, et que les agglomérations consciemment ou inconsciemment, s'adaptent sans cesse aux conditions nouvelles toujours en harmonie avec le milieu local qui s'est imposé aux hommes à l'origine et s'impose encore ; ce tout, c'est l'« Urbanisme » » Léon Jaussely in « Chronique de l'Urbanisme », La Vie urbaine, 1-2, 1919, p. 181-202 (p. 181-182) cité par Berdoulay et Soubeyran (2002).

l'extension de Paris et l'aménagement de la région parisienne pour lequel il est primé en 1919.

Sur un plan où domine la dimension aquatique et végétale, la proposition élaborée avec les architectes Roger-Henri Expert et Louis Sollier, intègre les anciens domaines royaux dans un réseau circulaire et radiant de voies plantées, les « *routes-promenades* ». L'eau se révèle à travers le maillage d'étangs, de bassins et de canaux qui ponctuent la deuxième couronne de l'agglomération et par les ports fluviaux projetées dans les épaisseurs de la Seine et de la Marne.

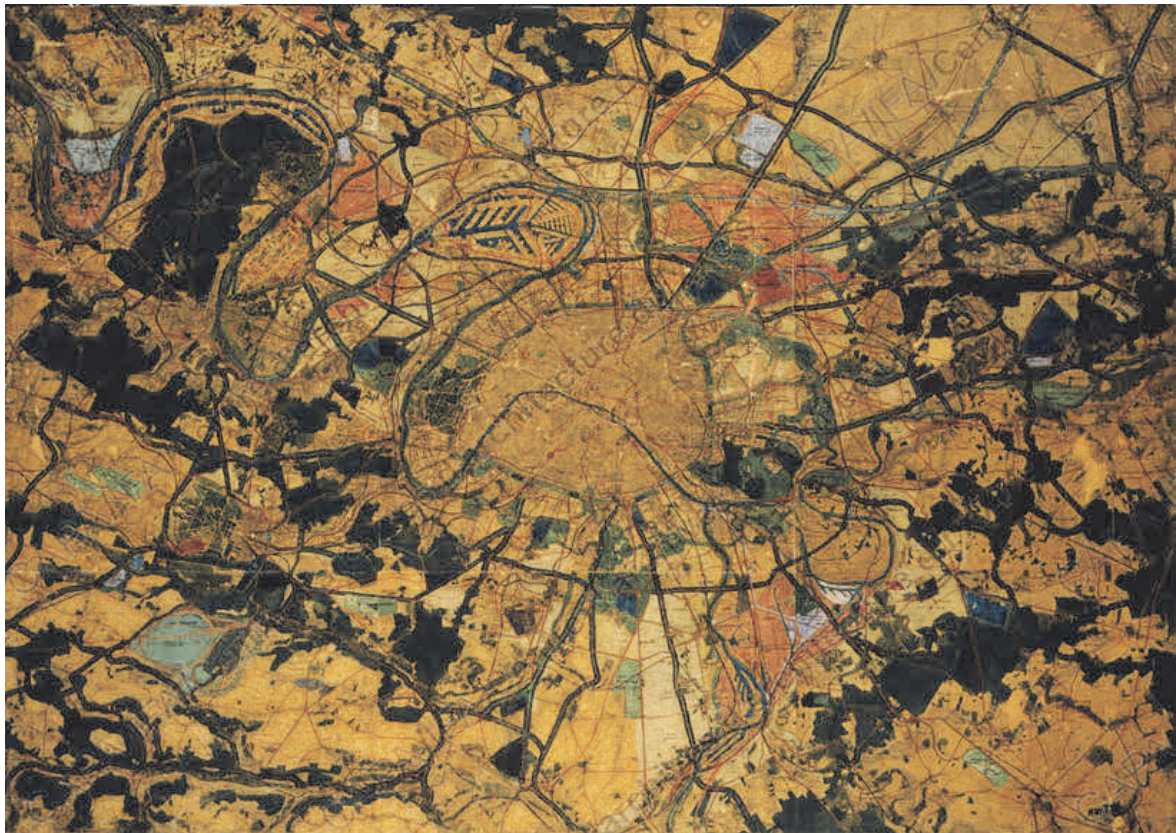


Figure 20 : Concours pour l'aménagement et extension de Paris) : plan général, n.d 1919. Cité de l'Architecture et du Patrimoine, en ligne :

http://archiwebture.citechaillot.fr/fonds/FRAPN02_JAUSS/inventaire/vignette/document-1613

Si la représentation artistique, peu en phase avec la réalité topographique et plus suggestive qu'opératoire, provoque la critique des géographes (Chevalier 2000 :111), elle n'en pose pas moins une méthode où la carte « fait » le plan, c'est à dire que la

trame des éléments naturels constitués en héritage culturel mise en exergue par l'image s'impose comme trame directrice de l'urbanisation⁷³.

> les cités-jardins : un nouveau paysage dont l'ordonnateur est le jardin

Les « cité-jardins », qui s'installent dans les alcôves délimitées par les voies plantées du plan de Paris, préfigurent la réalisation des groupements d'Habitations Bon Marché (HBM) promus par l'Office Public départemental de la Seine (OPHBM) à partir de 1916. Les premières réalisations sont engagées à Suresnes et à Stains selon un modèle



Figure 21 : la cité-jardin de Stains s'implante sur un ancien domaine dont il ne conserve que le corps de bâtiment en adoptant un mode d'organisation de l'urbanisation dont la végétation et la figure du jardin sont les marqueurs, source : Prouveau et al. 2006

d'urbanisation pavillonnaire qui s'inscrit à Stains dans l'ancien domaine du château et du parc, sans pour autant que cette organisation préexistante soit revendiquée comme trame structurante, et en s'affranchissant d'un mimétisme de forme urbaine avec le bourg. La figure paysagère du jardin dans sa dimension d'unité, attachée à la parcelle ou constituante de l'espace public, est mobilisée à titre fonctionnel mais la composition d'ensemble n'est pas envisagée comme un jardin à l'image du Vésinet. Plus volontiers la cité-jardin aboutit à la création d'un nouveau paysage pittoresque dont le végétal est l'ordonnateur⁷⁴ (Prouveau et al. 2006).

Des espaces verts publics dans les cités-jardins, aux terrains de sport en passant par les jardins ouvriers, les formes que revêt le jardin dans l'organisation urbaine planifiée du début du XXème siècle relèvent, plus

⁷³ Ce principe est repris par l'école territorialiste, comme cela sera vu dans la partie qui lui est consacrée.

⁷⁴ L'arbre en alignement est adopté comme élément de raccord formel avec l'urbanisation préexistante. La clôture est investie d'un rôle structurant en participant par sa plantation réglementée sur l'espace privé à la composition de l'espace public selon un principe d'ouverture visuelle depuis la voie. Moins qu'un linéaire, elle se conçoit comme une épaisseur en transition entre l'habitat et la rue. Les sentes piétonnes sont systématisées maillant le quartier et ses espaces publics engazonnés (Prouveau et al. 2006).

encore que chez Alphand, d'une dimension fonctionnaliste et d'une vocation éducative pour l'âme et le corps attachée à des vertus terriennes moralistes et médicales hygiénistes. Face à cette demande, les architectes-paysagistes restent en retrait des débuts de l'urbanisme. Deux d'entre eux, E. Redont et J-C-N. Forestier, ont rejoint la Société des Architecte-Urbanistes à sa fondation mais le contingent des professionnels peu nombreux est surtout centré sur la création de jardins⁷⁵ dans la lignée d'E. André et de l'horticulture. Ils s'investissent dans des chantiers privés et aménagent des propriétés bourgeoises en rompant avec le style paysager anglais pour retrouver des lignes géométriques inspirées de Le Nôtre et des principes décoratifs épurés de la modernité.

c Henri Prost : un héritage paysagiste tacite pour un savoir-faire planiste

L'apport des paysagistes à l'urbanisme au début du siècle intervient à travers la transformation de la théorie des « systèmes de parcs » développée par Jean-Claude-Nicolas Forestier en méthode pour la planification urbaine. Sa systématisation par l'architecte Henri Prost se traduit dans une approche de la planification qui recourt à un mode de représentation paysagère en trois dimensions, à une organisation circulaire de la ville par les « *park-ways* » et à une conception « intégrative » des espaces verts urbains et des sites protégés.

> un héritage paysagiste pour l'urbanisme

En 1913, J-C-N. Forestier est appelé au Maroc par le général Lyautey pour anticiper le développement colonial et il produit un mémoire sur l'organisation des promenades dans les villes marocaines. Ses propositions sont poursuivies par l'architecte Henri Prost appelé sur ses recommandations par le maréchal Lyautey en 1914. Le passage entre les deux hommes est signifiant de deux courants d'une pensée paysagère qui se rencontrent.

⁷⁵ André Vera qui se positionne dans le champ de l'urbanisme en collaborant à la revue du même nom plaide inlassablement pour la défense des espaces libres et la création de jardins ouvriers et publics selon le motif que cette pratique « *poursuit son but qui est de préparer les gens aux conditions d'une vie heureuse* » (Véra 1936 :71). Malgré ses écrits prolifiques, il se cantonne à la création de jardins. L'intervention de Ferdinand Duprat en 1931 dans le cadre du projet de la cité sanitaire de Clairvivre est significative d'une posture de maître d'œuvre tournée vers la conception de jardins d'agrément. Il est écarté de la composition d'ensemble en privilégiant la dimension esthétique aux intentions sociales de ses promoteurs qui voulaient qu'à chaque habitation corresponde un jardin vivrier. Sa participation se réduit à la plantation des voiries et à la réalisation du parc public (Racine 2002 :198).

L'approche de Forestier, polytechnicien issu de l'école forestière de Nancy et créateur de jardins est explicitement tenue par des raisons agronomiques sensibles aux conditions bioclimatiques. A l'origine de la Société Française des Architectes Urbanistes où il le côtoie, H. Prost est issu de l'Ecole Spéciale d'Architecture dont la formation intégrait dès la fin du XIX^{ème} siècle des notions d'ingénierie urbaine et s'est attaché lors de son séjour à la villa Médicis à la « *prise en compte de la dimension paysagère des villes antiques*⁷⁶ ». Il intervient à Paris à partir de 1932 en tant qu'architecte en chef du Comité Supérieur d'Aménagement de la Région Parisienne, responsable de l'élaboration du plan régional dans le prolongement de deux expériences fondatrices au Maroc et sur la côte varoise. La méthodologie employée est pratique, elle n'est pas théorique et s'ajuste dans le temps et en fonction de situations qui n'ont de comparable que leur objectif de planification spatiale et réglementaire de l'urbanisation. Exemplaire et bien documentée (Siegfried et al. 1960, Urbanisme 1965, Hodebert 1995, Laisney 1997), elle se comprend en synthèse à travers trois caractères transversaux qui marquent la pratique :

> L'anticipation de l'urbanisation dans l'espace et dans le temps par le plan et la coupe

Au Maroc, dans le Var et à Paris, Prost fait face à trois processus d'urbanisation distincts⁷⁷. Sur le plan de l'action réglementaire, il investit un principe de zonage qu'il utilise en région parisienne pour définir quatre périmètres de densité urbaine décroissante à partir du centre ainsi qu'une limite commune à l'extension urbaine non coordonnée entre les différentes municipalités. La représentation s'exprime en plan et en deux dimensions mais pas seulement : Prost y associe des vues perspectives qui permettent d'incarner le zonage dans la matérialité dessinée de l'espace public et de la composition bâtie.

Le passage en trois dimensions s'exerce aussi dans le temps. La « *coupe évolutive* » d'une section de voie dans le Var est représentative de ce positionnement,

⁷⁶ Selon l'architecte Laurent Hodebert dans sa contribution à Racine 2002 (p.170), le terme de « paysage » n'est peu ou pas employé par Henri Prost.

⁷⁷ Dans le premier, il s'agit de coloniser et d'installer une ville nouvelle européenne en extension ou sur un site proche de villes arabes encore fortifiées. Dans le second, il s'agit d'anticiper l'urbanisation résidentielle et touristique à venir dans un contexte où certaines communes sont déjà en cours d'élaboration de leur PAEE. A Paris, l'objectif est de structurer l'organisation de la banlieue tout en cherchant à désengorger le centre. D'un point de vue technique, les premières photo-aériennes permettent de travailler à partir d'états des lieux réels de l'urbanisation.

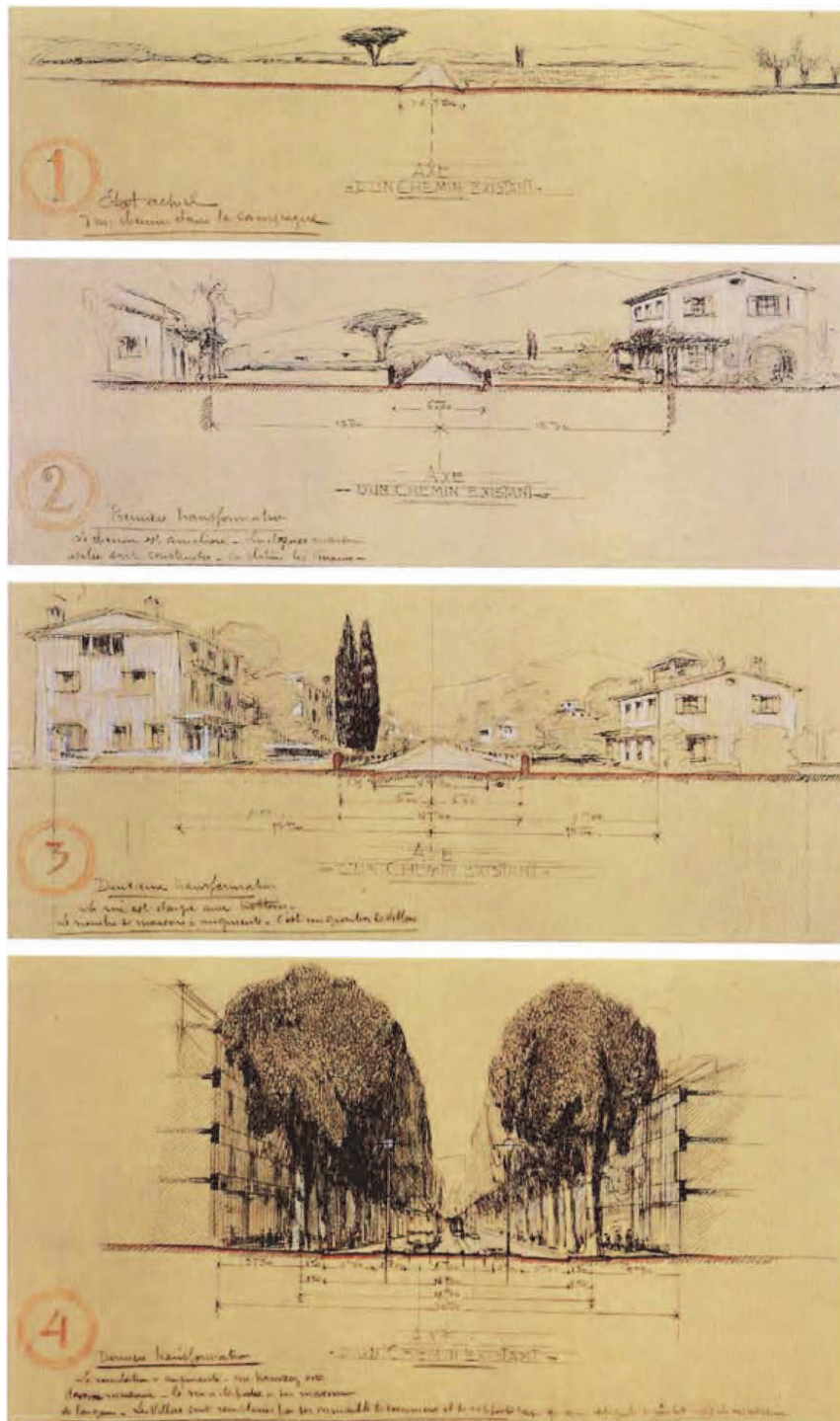


Figure 22 : dans le Var, H. Prost illustre l'évolution de l'urbanisation sur une coupe évolutive qui permet de justifier les nécessités de réservation d'espaces non-constructibles le long des voiries existantes en prévision des transformations à venir, Hodebert 1995

l'urbanisation se concevant comme un processus où les conditions du développement urbain sont créées en l'anticipant par la préservation des espaces libres, voiries, jardins, réserves foncières.

> Un système de desserte routière par les « park-ways »

Si les extensions sont envisagées selon des tracés régulateurs classiques de voies orthogonales et courbes qui trament des ilots fermés dans l'esprit de l'art urbain de R. Unwin, leur implantation dans la ville est sensiblement conditionnée par deux faits nouveaux du point de vue circulatorio.

D'une part, en ce début de siècle, le réseau fonctionnel de voies ferrées est à son extension maximum et s'organise en branchement avec les ports, d'autre part, le développement des déplacements automobiles incite à la conception d'un réseau de voiries séparées, sur le modèle des

« *park-ways* » renommés « *avenues-promenades* » par Forestier et mobilisés par Prost sur ses différents terrains d'exercice⁷⁸.

> Une conception intégrative des espaces verts urbains et des sites protégés

Dans la vision planiste de Prost, les systèmes de parcs existants et à créer participent à la fois d'une conception hygiéniste de l'art urbain et d'une stratégie de maîtrise des points de vues et des perspectives lointaines.

Le plan du Var baptisé « *ville-parc* » incarne le souci d'anticiper l'extension urbaine dans un cadre végétal, en maîtrisant les vues vers le littoral depuis les voies de circulation et en ménageant des espaces libres d'accès au rivage pour les habitants des hameaux côtiers existants. H. Prost conçoit ainsi son action planiste comme un engagement politique, conscient de son implication dans l'organisation sociale. Dès lors, la composition paysagère n'est pas une fin en soi mais l'instrument d'une ambition réformiste en termes de cadre de vie et d'habitat.



Figure 23 : le plan du Var, une « ville-parc », une vision anticipatrice pour la maîtrise de l'urbanisation littorale par la protection

⁷⁸ A Casablanca, le boulevard Moulay-Youssef conçu selon ce principe relie les nouveaux quartiers littoraux et le centre agrémenté d'un terre-plein central et de plantations latérales avant de déboucher sur le parc central. Dans le Var, Prost insiste sur l'aménagement d'un tracé en belvédère à flanc de coteau dont l'insertion dans la pente est favorisée par une dissociation des deux sens de la voie et dont l'urbanisation discontinue et dans la pente doit permettre de ménager les vues sur la mer. A Paris, c'est un réseau circulaire et rayonnant que préfigure le Plan Prost dont le dessin en vue perspective témoigne de la même recherche d'insertion dans la topographie francilienne en jouant sur la mise en valeur des grands sites par le passage en tunnel sous le parc et la terrasse Saint-Germain.

A Paris, cette composition spatiale par les systèmes de parcs permet d'intégrer les périmètres de protection ponctuels des sites et des monuments non pas comme de simples espaces de prescription mais en les intégrant dans une organisation régionale où le développement du réseau autoroutier participe à leur mise en scène.

Cette vision esthétisée par le dessin en plan ne permet pourtant pas de convaincre les élus de la périphérie parisienne bridés dans leurs prérogatives de bâtisseurs. Le plan sera approuvé tardivement alors que l'Etat reprend en 1942 la compétence en termes d'urbanisation et restera sans réelle application, mais l'approche promue par Henri Prost ne tombe pas dans l'oubli. Elle trouve une transmission auprès des paysagistes formés après-guerre pour accompagner un urbanisme fonctionnaliste où ils interviennent à l'appui d'un nouvel instrument opératoire : le plan de paysage.

2.2 Les plans de paysage : un savoir-faire paysagiste

En 1945, la réforme de la formation publique des paysagistes français vise à accompagner la politique d'aménagement national afin de « *constituer le cadre des édifices publics, de stades, de villes entières, de transformer le milieu naturel, pour constituer un cadre de verdure non seulement beau mais utile au plan de l'hygiène, de réaliser des agglomérations urbaines* »⁷⁹. Les paysagistes que nous qualifierons de « chevaliers servants » pour l'urbanisme fonctionnaliste font leurs armes à l'épreuve de l'aménagement des « espaces verts ». Dans les années 1960, ils profitent de la critique des grands ensembles - « *reniement de l'œuvre accomplie au cours des siècles par les hommes qui ont aménagés la nature et composé des paysages uniques au monde. Et c'est une insulte à l'Homme parce que cette conduite suppose sa totale insensibilité* » (Jouvenel 1964 :249) - pour initier une conception intégrative des espaces publics et plantés dans la ville : la trame verte (I A 2.2.1), puis pour proposer l'outil des plans de paysage chargés d'encadrer l'organisation urbaine au niveau intercommunal et au moyen duquel ils contribuent à une pratique interdisciplinaire de l'urbanisme (I A 2.2.2).

⁷⁹ Exposés des motifs préalables à la création de la Section Paysage de l'Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture citée par Blanchon, 1997 :192.

2.2.1 Une planification urbaine binaire, des paysagistes chevaliers servants

a Le fonctionnalisme : un avènement pour l'urbanisme paysager

L'urbanisme fonctionnaliste qui s'impose après-guerre contribue à une normalisation de l'urbanisme paysager en inscrivant la création de « surfaces vertes » et la protection de la nature comme une clause réglementaire indissociable de l'urbanisation.

> l'urbanisme fonctionnaliste : un changement sans remise en question

En 1948, Eugène Claudius Petit succède à Raoul Dautry en tant que ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme et engage une politique de construction de logements et d'aménagement du territoire volontariste fondée sur l'expansion agricole et sur une décentralisation des industries de transformation (Lajugie et al. 1985). En 1951, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) lance un programme de construction de grands ensembles dont le rythme s'intensifie en 1958, la création des *Zones d'Urbanisation Prioritaire* (ZUP) facilitant la construction groupée de 500 à 1000 logements. L'urbanisation engagée dans ce mouvement d'aménagement du territoire national est résolument imprégnée de la pensée moderne et sa ligne est tracée dès 1950 par E. Claudius Petit dont la vision réfère aux théories de l'architecte suisse Le Corbusier, partie prenante des *Congrès Internationaux d'Architecture Moderne* (CIAM) et promoteur de la *Charte d'Athènes* (1943).

Ce dernier ne revient pas sur l'organisation de la ville par les espaces verts, les systèmes de parcs et les parkways, bien au contraire, il l'intègre dans une logique fonctionnaliste qui distingue spatialement espaces productifs, résidentiels et d'agrément, tout en remettant en question le modèle culturaliste, attaché à la figure de la ville ancienne, qui en avait favorisé l'avènement.

> les « surfaces vertes » : des équipements attachés à l'habitation

La critique établie par Le Corbusier vis à vis de l'urbanisme d'avant-guerre dénonce autant l'insalubrité des quartiers anciens⁸⁰ que le développement des « cités jardins »

⁸⁰ Dans cet esprit les membres de l'Institut National d'Hygiène dénoncent au début des années 1950 et au moyen de la photographie de paysage « les tâches sur le visage de la France ». Elles renvoient aux « taudis » des grandes villes de province et du XXème arrondissement de Paris. L'image du « pittoresque » devient alors synonyme

construites dans des « *villes satellites* » qui exigent des déplacements quotidiens avec la ville centre. En contre-point, il développe les principes d'une organisation territoriale déclinant trois typologies d'implantation, l'« *unité d'exploitation agricole* », « *la cité linéaire industrielle* » et « *la ville radio-concentrique des échanges* » conçues comme « *exutoire pour la ville tentaculaire* » (Le Corbusier 1959 :125).

Dans ces entités, entre les unités bâties verticales qualifiées d'*unités d'habitation*, l'aménagement des « *surfaces vertes* » satisfait au besoin de « *contenir les jardins d'enfants, les écoles, les centres de jeunesse ou tous bâtiments d'usage communautaire, rattachés intimement à l'habitation* » tandis que les implantations urbaines sont séparées par les « *réserves paysannes* » et la « *pleine campagne*⁸¹ » (*ibid.*). Refusée par Raoul Dautry et par les habitants de Saint Dié lors de la reconstruction, la pensée corbuséenne trouve son application en France par l'intermédiaire de E. Claudius-Petit⁸². L'urbanisation qui se déploie sous son autorité à partir des années 1950 à travers la construction industrialisée des grands ensembles prend le contre-pied formel des centres anciens. L'alignement sur la rue est abandonné, la rue elle-même est rejetée aux limites du quartier. Derrière la volonté de loger le plus grand nombre et d'offrir à chacun l'accès à la « *nature* », c'est un autre paysage « *brutal*⁸³ » qui s'instaure et abandonne toute référence à la culture du jardin et des parcs publics du XIXème siècle en généralisant les « *surfaces vertes* ».

> une vision séparative de l'espace : les parcs comme poches de sauvegarde de la nature

Au cours des années 1950, l'urgence est à la construction mais la « *sauvegarde du milieu naturel* » reste au cœur des préoccupations du MRU. En pratique la logique est binaire, à l'image des principes fonctionnalistes de l'urbanisme moderne. D'un côté de larges zones sont offertes à la construction selon un principe d'extension sur des

d'« *insalubrité* » et celle des charmants jardins publics d'Hausmann ou de la renaissance, d'un luxe élitiste réservé à quelques privilégiés (Urbanisme 5-6/1950).

⁸¹ C'est sur ce modèle croisé avec un objectif de revitalisation rurale sur le principe de la *Tennessee Valley Authority* que Le Corbusier propose en 1945 un projet « *de Paris à la mer* » qui est écarté par Dautry (Pouvreau, 2003 :8). La proposition de reconstruction de la ville de Saint-Dié sous la forme de trois unités d'habitation pouvant contenir chacune environ 2000 habitants fut quant à elle rejetée par le conseil municipal en 1946.

⁸² L'action qu'il poursuit au niveau national à la tête du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1953 trouve ses prolongements au niveau local, à Firminy dont il devient maire en 1953 et où Le Corbusier construit une « *cité radieuse* » d'habitations et des équipements.

⁸³ Les Smithson, architectes anglais, critiques des CIAM, tout en se reconnaissant héritiers du Corbusier publient en 1955 leur manifeste du *New Brutalism* et revendiquent leurs références à Jean Dubuffet et à l'art brut (Ragon 1986 :108). Pour caractériser la période des grands ensembles, l'architecte Bruno-Henri Vayssière (1988) emprunte l'expression de *hard French*.

terrains forestiers, agricoles voire marécageux par les *Plans d'Urbanisme Directeur* (PUD), documents d'urbanisme réglementaire qui se substituent aux PAEE en 1958. De l'autre, le *Conseil National de Protection de la Nature* est chargé de définir en 1946 le statut des parcs et des réserves et de les surveiller, puis à partir de 1957 de proposer le classement de nouveaux sites (Prieur 2011 :197). Les *Parcs Naturels Nationaux* sont institués en 1960 dans un esprit de protection intégrale de quelques périmètres clos et d'aménagement pour les loisirs. Cette vision séparative se décline dans les zones à urbaniser à travers le classement en *Espaces Boisés Classés* définis par décret en 1958 qui permet d'interdire toute atteinte au couvert végétal d'un espace donné public ou privé.

b Entre culture technique et sciences sociales : un corps de praticiens émergent

La conception fonctionnaliste de l'espace installée par l'urbanisme moderne délimite un champs clos d'intervention orienté vers la création d'espaces verts et la mise en scène végétale des équipements publics qui revient aux paysagistes. Leur formation évolue à cet effet en favorisant l'émergence d'une nouvelle figure de concepteur paysagiste-urbaniste distincte de l'ingénieur horticole et qui hérite de la culture paysagère des architectes-urbanistes des années 1930.

> des paysagistes pour l'urbanisme fonctionnaliste : l'héritage d'un savoir-faire culturaliste

Déchu du titre d'architecte à la création de l'ordre en 1940, la profession de paysagiste cherche depuis les années 1930 à évoluer en distinguant les savoir-faire conceptuels liés à l'architecture et ceux d'exécution sollicitant l'ingénierie constructive et horticole (Dubost 1983). Cet effort aboutit à la création de la *section du Paysage et de l'Art des jardins* en 1945 au sein de l'*Ecole Nationale d'Horticulture* (ENH). Elle s'organise en deux filières. L'une assure une spécialisation d'un an à l'issue du cycle de trois ans d'horticulture, ce dernier restant orienté vers la préparation à l'admission au grade d'*Ingénieur Architecte de Parcs et Jardins de la Ville de Paris*⁸⁴ (Royer, Zarmati 1987).

⁸⁴ Principalement tournés vers la commande de jardins privés, la guerre a été l'occasion pour les paysagistes employés par la Ville de reprendre les théories de Forestier et de s'exercer à la conception d'espaces publics, notamment de terrains d'éducation physique aménagés sur l'emplacement des anciennes fortifications de Paris. Ils ont par ailleurs œuvré à la constitution d'un réseau d'espaces verts d'agglomération manifeste à travers le recensement opéré par Albert Audias dans le département de la Seine.

La seconde offre un cursus autonome qui comprend deux ans de formation dont un de préparation suivi de deux ans de stage (Cicé, Dubost 1986 :51). En 1950, la formation théorique est complétée d'une année supplémentaire et dix ans plus tard, les paysagistes voient apposer à leur diplôme la mention *DPLG* (Diplômé Par Le Gouvernement) déjà attribuée aux architectes.

La section combine aux connaissances horticoles un enseignement à la conception architecturale et sollicite en tant qu'enseignants des architectes urbanistes, porteurs d'une vision environnementale et culturaliste dans l'esprit d'Henri Prost. Dans les années 1940, avant la création de la section, l'architecte urbaniste Raoul Puget⁸⁵ intervient déjà à l'ENH ainsi qu'à l'*Institut Universitaire d'Urbanisme de Paris* (IUUP). En 1953, à la suite de l'architecte urbaniste André Rioussé, Théodore Leveau encadre l'atelier de projet. Si le premier a accompagné la création de la cité-jardin de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry en tant qu'entrepreneur de jardins, le second également architecte a été formé par Jean-Claude-Nicolas Forestier à l'Ecole des Beaux-Arts avant de collaborer avec lui sur le plan d'urbanisme de La Havane puis avec Henri Prost à Istanbul (Estienne 2011 :94, Ragois 2002, Racine 2002 :211-212).

> **des paysagistes-urbanistes : les prémices d'un savoir-faire pour la planification paysagère**

A l'issue de leur formation, les paysagistes s'attellent à la nouvelle commande publique en urbanisme selon deux logiques : une part des nouveaux diplômés, à l'instar de Michel et Ingrid Bourne et de Jacques Simon, rejoint immédiatement ses aînés pour répondre à l'aménagement des espaces extérieurs des grands ensembles (Blanchon 1998a) ; d'autres complètent leur formation à l'IUUP.

Entre 1952 et 1958, Jacques Sgard, Pierre Mas, Pierre Pelletier, Lucien Gendre et Elie Mauret y soutiennent une thèse en urbanisme⁸⁶. Dirigés par Jean Royer, par Robert

⁸⁵ Responsable du cours d'urbanisme à l'ENH, il est l'auteur d'une thèse en urbanisme intitulée « *le pressant besoin d'une cité-jardin pour les classes moyennes* » soutenue à l'IUUP en 1928 à travers laquelle il développe la création d'une cité satellite à Paris dans le Val d'Oise. R. Puget est sensible à une évolution réglementée des centre-anciens qui intègre les caractères locaux de l'habitat et de la morphologie urbaine dont il témoigne à travers l'exemple de Riquewihr dans la revue *Urbanisme* (5/1936).

⁸⁶ Pierre Mas (dir. M. Sorre), 1950 : Les Phénomènes d'urbanisation et les bidonvilles du Maroc, Elie Mauret (dir. R. Auzelle), 1952 : La Poussée démographique et l'urbanisme au Maroc, Exemple de Rabat-Salé; Pelletier Pierre (dir. Sorre), 1954 : Valeurs foncières et urbanisme au Maroc ; Gendre Lucien (M. Sorre), 1955 : Le Développement des volumes bâtis à Casablanca, Matériaux pour une remodelation du centre ; Jacques Sgard (dir. J. Royer), 1958 : Récréation et espaces verts aux Pays-Bas. Thèses de l'Institut Universitaire d'Urbanisme de Paris recensées sur :

Auzelle et par le géographe Maximilien Sorre pour trois d'entre eux, ils s'inscrivent dans un courant de pensée fidèle à l'urbanisme des années 1930, à la géographie humaine et aux notions d'esthétique et d'art urbain. Jean Royer a collaboré avec Henri Prost sur le plan de la région parisienne tandis que l'architecte Robert Auzelle a été chargé de la reconstruction du quartier parisien du Marais après-guerre selon une approche attentive au parcellaire et à la morphologie urbaine historique. Max Sorre est porteur d'une approche originale de la « *géographie humaine comme écologie de l'homme* » (Robic 1992) et prolonge la pensée de Vidal de La Blache influencé par la sociologie. Le paysage, qu'il dessine comme Vidal sur ses carnets de terrain, y prend une place importante entre la pensée artistique, car il est à la base de l'« *intuition géographique* » qui préside à la monographie analytique, et la pensée scientifique puisqu'il peut-être décomposé par thématiques avant d'être recomposé en synthèse (Barraqué 1985 :31). Cette approche prend sens dans la planification paysagère dont l'émergence relève d'un engagement militant des paysagistes d'abord cantonnés aux espaces verts.

c Des paysagistes voyageurs pour aménager les espaces verts : un savoir faire empirique

Pour les paysagistes formés après-guerre, la création d'espaces verts constitue une porte d'entrée dans l'urbanisme par l'aménagement urbain où ils s'imposent progressivement en évoluant d'un rôle de « planteurs après coup » à une posture d'anticipation de l'urbanisation. A travers cette évolution les savoirs appliqués à la création de jardin et à l'utilisation du végétal en ville se transforment radicalement pour s'ajuster à l'aménagement d'espaces sans clôtures qui rompent en partie avec le statut d'espaces à voir pour se constituer en espaces à vivre.

> l'espace vert : une nouvelle culture du jardin inventée à l'appui d'une acculturation étrangère

Pour les paysagistes dotés de cette culture de la géographie et de l'art urbain qui se confrontent après-guerre à l'aménagement des espaces verts, la rupture est à la fois pratique et stylistique avec l'époque d'Alphand et de Forestier.

Pratique, car si l'espace est quantitativement disponible, les financements sont réduits, voire inexistants, tant pour la mise en œuvre d'un aménagement que pour sa gestion. Stylistique, car la conception de l'espace public tranche par ses usages avec celle du square fermé et du jardin privé. Pourtant, c'est bien l'avènement des valeurs du jardin offertes au plus grand nombre qu'il s'agit de promouvoir à travers l'aménagement des espaces verts : des lieux de silence et de retraite au cœur des villes mais aussi des réseaux de verdure, qui rompent par l'ordre et la variété du végétal avec l'uniformité du nouveau cadre urbain, selon la conception d'André Vera (1950) héritée des années 1930, ou bien encore des terrains d'aventure et d'éveil pour enfants à la topographie chahutée chez le jeune paysagiste Jacques Simon.

La réponse à cette commande s'organise sur les bases d'un savoir faire non seulement construit à l'école mais également à l'occasion de voyages. Les paysagistes qui soutiennent leur thèse à l'IUUP font chacun l'expérience d'un départ à l'étranger (Estienne 2011 :254). Affranchi des cadres académiques, Jacques Simon voyage librement après avoir travaillé dans la pépinière de son père en Bourgogne, au Canada, il s'emploie comme bûcheron et étudie aux Beaux-Arts de Montréal avant d'être diplômé de la section paysage et art des jardins de l'ENH en 1959 (Racine 2002 :269).

Le double savoir faire forestier et artistique de J. Simon caractérise d'une dimension pragmatique et créative ses interventions. Aux Chatillons à Reims, une simple esquisse et des croquis d'ambiance guident son travail sur le terrain en direct avec les conducteurs d'engins pour recréer à l'intérieur de chaque îlot « *une micro-géographie* » avec des principes simples d'ondulation en relation aux entrées des bâtiments (Blanchon, 1998b :12). Cette simplicité d'intervention qu'il construit en posture

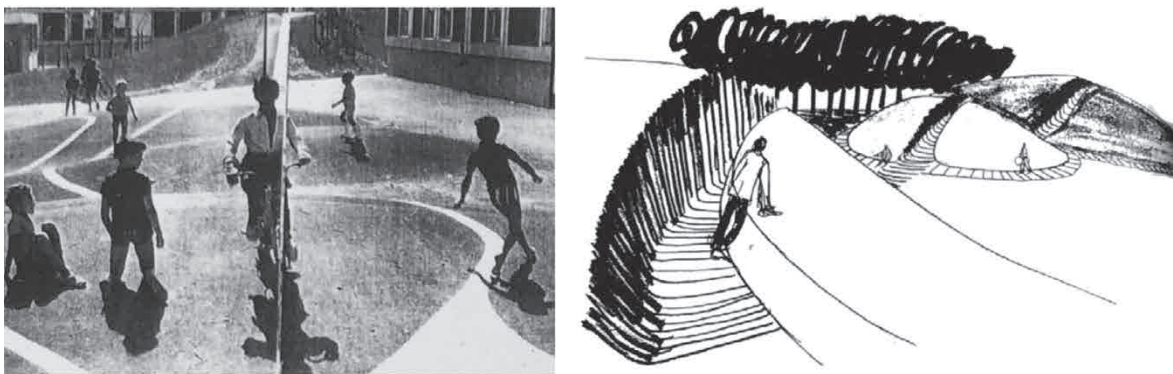


Figure 24 : la ZUP des Chatillons à Reims : l'art des jardins renouvelés pour se transformer en terrains d'aventure pour enfants, source : Blanchon 1998a

d'action, est autant suscitée par l'urgence⁸⁷ que par une enveloppe financière limitée. Le recours préalable à un géomètre et à un travail de conception technique en atelier sont éliminés, le temps de l'intervention s'accorde avec celui du chantier et la disponibilité des terrassiers.

Pour des raisons voisines, l'utilisation du végétal se simplifie au regard de l'art des jardins publics haussmanniens, en privilégiant des essences arborées au développement rapide sur des sols parfois stériles et simplement engazonnés. A Bron-Parilly, Michel et Ingrid Bourne⁸⁸ introduisent des techniques de plantations forestières inspirées des principes d'aménagement des autoroutes allemandes des années 1930 et semées avec des machines agricoles tandis qu'ils revendiquent le recours aux masses boisées en référence directe aux dessins du Corbusier (Blanchon 1998a, 2000).

> des espaces verts à la planification urbaine : le paysage comme structure pour l'urbanisation

Au début des années 1960, le rôle des paysagistes évolue jusqu'à intervenir non plus après coup mais en anticipation de l'urbanisation.

A partir de 1959, Elie Mauret, qui a participé au Maroc à la planification de l'urbanisation de Rabat-Salé en répondant aux préceptes de l'urbanisme moderne⁸⁹, intervient avec le paysagiste Pierre Pillet, en préalable de la création de la ville balnéaire de la Grande Motte pour l'acquisition des terrains et les travaux de plantations (Audouy, Mourier 1998). L'architecte Jean Balladur se charge du plan-masse en concevant les espaces verts comme structure de l'organisation urbaine et élément d'unité entre les espaces publics et privés tout en conservant les masses végétales déjà en place (Prelorenzo, Picon 1999 :78, 84).

⁸⁷ L'urgence n'a pas toujours été un stimulant pour la conception paysagiste, loin de là. Théo Leveau dénonce en 1965 les plantations et les engazonnements réalisés à la dernière minute dans le seul objectif d'une inauguration verdoyante.

⁸⁸ Michel Bourne, fils d'un pépiniériste reprend l'entreprise familiale avec son épouse Ingrid, paysagiste diplômé de la section paysage et art des jardins et originaire d'Allemagne. Ils doivent à cette culture la mobilisation des références à Alwin Siefert, paysagiste-conseil pour les premières autoroutes plantées en Allemagne, au suisse Willy Neukom qui adapte la pratique du jardin aux espaces publics avec le recours aux mouvements de terrains (Racine 2002 :272-273).

⁸⁹ Dans sa thèse qui relate son expérience de planification au Maroc, Elie Mauret défend la conception fonctionnaliste de la Charte d'Athènes et la création de « zones verte »s qui à la différence des parcs et jardins, où il faut se rendre spécialement pour en profiter, sont « des éléments de fonctionnement de la cité, qui profiteront obligatoirement à tous » (Mauret 1954 :168).

Dans un temps concomitant, au retour de son expérience de doctorat aux Pays-Bas où il a découvert la prise en compte du végétal dans la planification spatiale à tous les niveaux d'intervention urbaine et régionale, Jacques Sgard inaugure une collaboration pluridisciplinaire à La Maurelette, sur le site d'une ancienne bastide rattrapée par l'urbanisation des quartiers Nord de Marseille. Les architectes locaux Eugène, Pierre et Jacques Chirié, retenus en 1959 pour la création d'un ensemble de 1 500 logements, proposent de redéfinir le programme en réunissant chaque mois en « *colloque* » des professionnels du bâtiment, du milieu socio-médical, des usagers et toute autre personne intéressée par la question des grands ensembles (Marantz-Jaen 2008). Suite à cette consultation, le nombre de logements est réduit de moitié et, conseillés par l'architecte Xavier-Arsène Henry, les Chirié choisissent de prendre appui sur « le paysage » pour organiser la composition d'ensemble. Associé à l'équipe dès le démarrage du projet, le paysagiste J. Sgard accompagne la préservation de la bastide et de son allée de platanes qui fondent une trame structurant l'implantation des bâtiments puis assurent l'aménagement des espaces publics sur dalle selon un principe de séparation des circulations routières et piétonnes qui s'appuie sur l'implantation dans la pente⁹⁰.

La conception anticipatoire de l'urbanisation que développent les paysagistes-urbanistes Jacques Sgard et Elie Mauret pose les bases d'une nouvelle exigence pour la planification urbaine qui consiste à inscrire l'urbanisation au niveau local dans une structure topographique et végétale pré-existante, elle-même conçue dans une logique de réseau d'espaces de nature et de parcs au niveau intercommunal. Elle s'impose à travers l'engagement militant des paysagistes qui revendiquent le passage d'une répartition normative et quantificatrice des espaces verts à une conception attentive aux mobilités piétonnes et à l'accessibilité de la nature dans la ville.

⁹⁰ Les principes fonctionnalistes sont alors interprétés en tirant parti d'un terrain en pente qui accuse un dénivelé de 10 mètres sur 250. Son terrassement permet d'organiser un stationnement accessible de plain-pied par les voiries dissociées des places publiques piétonnes qui occupent la toiture terrasse sur laquelle s'ouvre les logements.

2.2.2 La planification paysagère : un savoir faire professionnel autonome

a *Un savoir-faire conceptuel critique pour la planification de l'urbanisation*

La contribution critique des paysagistes à l'urbanisme intervient dans le contexte de remise en question de l'urbanisme fonctionnaliste des années 1960. Elle fonde une conception des espaces extérieurs –« verts » et publics- selon une logique d'aménagement intégré, cette évolution impliquant à la fois un nouvel outillage pour l'urbanisme et un changement dans la conception des approches techniques.

> **des normes aux savoir-faire : l'apport des paysagistes à l'urbanisme fonctionnaliste**

Au début des années 1960, l'originalité de l'opération de La Maurelette se comprend dans un contexte naissant de remise en question de la capacité des opérations de grands ensembles à assumer la création d'un habitat selon une logique de production de logements. L'application de la pensée moderne devient mécaniste, conditionnée par des normes, les éléments fonctionnels cessent d'être envisagés formellement comme un ensemble (Roncayolo 2001 :347). Définis par la *commission de l'équipement pour l'homme* dirigée par Gérard Dupont, les calculs normatifs qui prévalent à la répartition fonctionnelle des surfaces urbanisées sont exposés dans la revue *Urbanisme* en 1958. Prélude d'une « *architecture statistique* » telle que la qualifie rétrospectivement l'architecte Bruno Vayssière (1988), la grille produite par la commission veut qu'à chaque mètre carré de bâtiments, de voiries et de stationnements soit assigné un ratio d'espaces extérieurs strictement affectés à une activité donnée : jeux libres, cheminements piétons, places publiques, gazons accessibles ou inaccessibles.

En 1965, la redéfinition des besoins normatifs de « *la famille de monsieur Urbain*⁹¹ » dans la revue *Urbanisme* intervient dans un contexte critique marqué par une contestation généralisée chez les intellectuels des pratiques de planification urbaine (Jouvenel 1964, Choay 1965, Le Lannou 1967, Lefebvre 1970). Au delà d'une grille de surfaces chiffrées à répercuter par le dessin en plan, l'architecte urbaniste Théodore

⁹¹ Ces besoins sont évalués à « 16m² au sol dans un immeuble R+4 mais dans son quartier de 5 000 logements, il faut aussi lui réserver : 28m² pour les études, du temps de l'obligation scolaire, 5m² pour les achats, 3m² pour la protection sanitaire, l'aide sociale et les activités socio-culturelles ; 2m² pour l'administration et les cultes 28m² pour la voirie et le stationnement ; 46m² pour les aires de jeux et les terrains de sports ; 72m² pour les espaces verts » (Urbanisme 1965).

Leveau, ancien collaborateur d'Henri Prost, et les cinq paysagistes⁹² associés à cette entreprise normative proposent d'autres manières de faire. L'esprit est à la critique constructive et défend l'évolution de la conception des référents culturels hérités : la rue et le jardin en tant qu'éléments dissociés dans la ville ancienne et rassemblés dans le « *nouvel ordre ouvert* » promu par la Charte d'Athènes.

Dans le sens de cette progression, les praticiens proposent d'établir, d'une part, des liaisons entre la nature et la ville par un dispositif de « *coulées vertes* » qui met en relation les jardins d'immeubles et les parcs de quartiers avec les parcs urbains. Ce réseau relève d'un niveau de planification distinct et alors inexistant intitulé « *trame verte* » selon l'expression de T. Leveau qui insiste d'autre part, sur l'unité de la composition spatiale. Celle-ci implique d'envisager, sous les termes de « *paysage urbain* », les espaces extérieurs, -parkings, voiries, espaces de jeux ou plantés- dans une vision d'ensemble en concevant l'organisation des uns et des autres en relation.

> une contribution technique et pédagogique pour un changement de culture aménagiste

Mais l'évolution que sollicite les paysagistes ne se limite pas à une nouvelle boîte à outils, elle implique un changement de culture technique. Dans *Urbanisme*, dans *Metropolis* et dans *Espaces Verts*, revue dont il assure la création, la direction et l'animation de 1967 à 1982, Jacques Simon publie des photomontages critiques de la vie dans les grands ensembles. Il s'en prend tant à la qualité d'usage des espaces qu'à la vitesse de transformation des paysages. De plus, il contribue à travers ses publications à faire évoluer la culture de l'aménagement des espaces verts.

Tout d'abord, l'éducation au regard passe par l'image et la publication de photographies de voyage ou l'illustration de connaissances de bases en horticulture telle que la silhouette légendée de quelques arbres placés en évidence sur deux doubles pages de la revue *Urbanisme* et compilées en livrets pour être largement diffusés (Simon 1965a, 1965b, 2008). Ensuite, J. Simon assure la promotion de solutions spatiales alternatives

⁹² Albert Audias, Madeyski, Pierre Roulet, Jacques Sgard et Jean-Claude Saint-Maurice ; Jacques Simon contribue à l'illustration du dossier par ses photos. A la différence de la première commission qui aboutit à la publication de la grille d'équipement de 1958, l'équipe associée à la réflexion sur les espaces extérieurs intègre des paysagistes diplômés de la section paysage et arts des jardins de l'ENH.

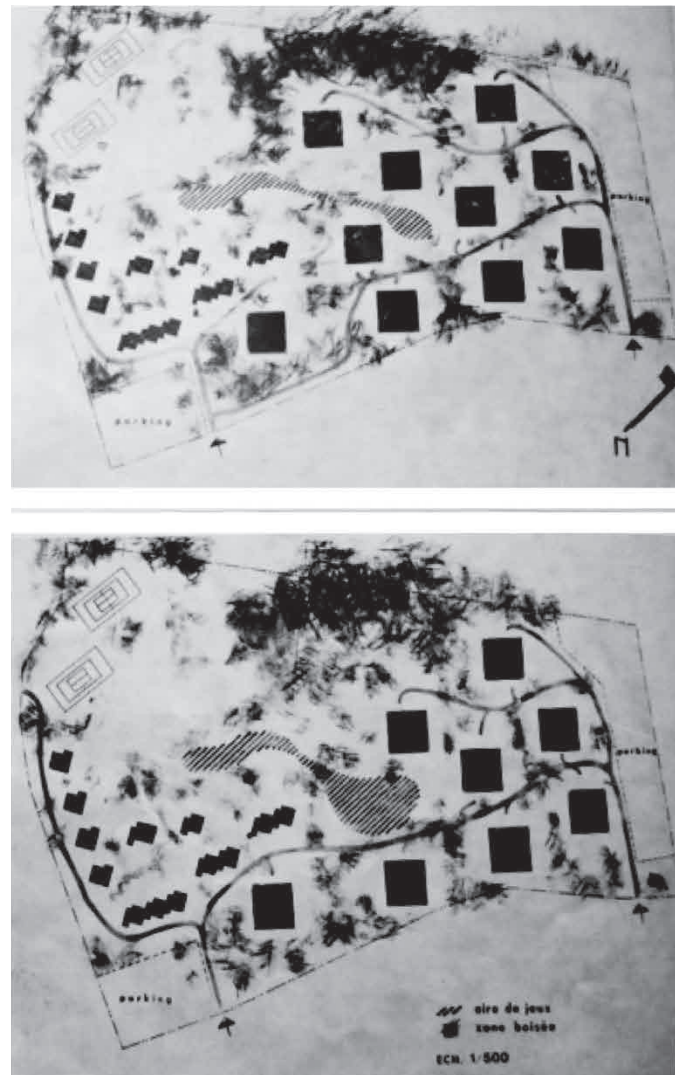


Figure 25 : Vaires-sur-Marne : le plan-masse avant et après l'intervention du paysagiste J-C Saint-Maurice qui permet d'élargir l'espace réservé aux jeux et aux boisements, source : *Espaces Verts* 11/1967.

qu'il teste avec ses confrères dans la pratique et qu'il publie en se plaçant dans une attitude de réflexivité permanente.

A Vaires-sur-Marne, le paysagiste Jean-Claude Saint-Maurice s'inscrit ainsi dans une posture de dialogue avec les architectes afin de renégocier une implantation des bâtiments simplement conditionnée par des logiques de dessertes routières et d'optimisation foncière. De son intervention, dont fait état la revue *Espaces Verts* en 1967, résulte un élargissement de l'espace central de jeux pour enfant et une diminution de la densité au sol des constructions au profit des boisements. (*Espaces Verts* 11/1967 :28-31).

Cette collaboration préfigure un rééquilibrage des apports disciplinaires dans la pratique de la planification urbaine où les paysagistes prennent une place aux côtés des architectes et des universitaires.

b Les plans de paysage : un savoir-faire identifié pour une pratique pluridisciplinaire

Dans les années 1960, la mainmise des architectes sur l'exercice de la planification urbaine évolue significativement au profit d'une organisation pluridisciplinaire qui intègre la participation des paysagistes. Dans ce fonctionnement en équipe, ces derniers définissent leur pratique et se positionnent dans un champ d'action propre qui recouvre deux missions : l'aménagement opérationnel des espaces verts et la planification paysagère au niveau régional.

> la pluridisciplinarité comme cadre de construction d'une posture paysagiste

En 1959, la prise en charge de l'élaboration des plans d'urbanisme par un « homme de l'art » cesse d'être requise tandis qu'Edgard Pisani acte la séparation entre l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec la création de la *Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale* (DATAR) en 1963 (Frédenucci 2005 :178, Claude 2006 :107).

Les politiques d'aménagement du territoire axent alors la planification sur des dimensions programmatiques équipementières et économiques qui reviennent à l'expertise des ingénieurs et des géographes pour les études préalables. Par cette mise à l'écart, se joue une redistribution des rôles dans l'exercice de la planification et des études urbaines au profit d'une organisation pluridisciplinaire sous la tutelle des ingénieurs des Ponts et Chaussées où les architectes portent leur contribution à l'ouvrage parmi d'autres. Dans ce fonctionnement hiérarchique, la pluridisciplinarité devient la règle qui prévaut à la création des nouveaux organismes d'études tels que l'*Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne* en 1960 et les *Organisations d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines* (OREAM) émanant de la DATAR en 1966 (Claude 2006 :128).

En 1961, la mise en œuvre des *Programmes d'Equipement et de Modernisation* (PME) prescrite pour les villes de plus de 50 000 habitants devait être facilitée par la création d'*agences d'urbanisme* (Lajugie et al. 1982 :285). Effectivement mises en place en 1967, elles sont dotées d'équipes pluridisciplinaires et empruntent un principe de collaboration déjà préfiguré par des bureaux d'étude privés qui favorisent l'évolution des paysagistes dans le champ de l'urbanisme à l'image de l'*Atelier d'Urbanisme et d'Architecture* (AUA) fondé en 1960 par le sociologue Jacques Allégret. L'AUA rassemble jusqu'à une cinquantaine de professionnels au début des années 1970 et parmi eux des architectes, des urbanistes, des sociologues, des décorateurs, des juristes, des ingénieurs et des paysagistes dont Jacques Simon puis Michel Corajoud qui, dans ce cadre de collaboration pluridisciplinaire, construisent l'identité de leur pratique.

> vers des plans de paysage : un savoir-faire entre aménagement urbain et rural

En 1963, dans la revue *Forum*⁹³ (6/1963) émanation de l'AUA, puis en 1964 en s'ouvrant à une audience plus large dans la revue *Urbanisme*, Jacques Simon précise les missions du *paysagiste dplg*, titre concédé en 1960 aux étudiants diplômés de la section du paysage et des arts des jardins de l'Ecole Nationale d'Horticulture (ENH) :

« ESPACES VERTS URBAINS : Etude des différents espaces verts urbains en vue de satisfaire les fonctions de déassements, de jeu et de sport.

PAYSAGE : Protection et aménagement du paysage dans le cadre de la planification régionale » (Simon 1964 :131).

Selon lui, à travers ces missions, il revient au paysagiste d'assurer « la conception des espaces vides » et « le dynamisme dans l'espace » compte tenu que « le problème capital qui lui incombe est l'interprétation du paysage à plusieurs dimensions (espace, temps) permettant à l'homme un déplacement très libre » (*ibid.*).

J. Sgard contribue à partir de 1963 à l'enseignement de la section paysage et art des jardins et l'oriente vers le deuxième champ d'action identifié par J. Simon qu'il renomme : « *paysage d'aménagement* », l'expression de « *grand paysage* » étant ensuite employée plus communément par les paysagistes (Pernet 2011). Pour J. Sgard, la conception des espaces verts urbains est indissociable de la mise à disposition d'espaces de nature au niveau régional tel qu'il a pu l'éprouver aux Pays-Bas⁹⁴. Dans ce contexte où la terre a été gagnée sur la mer, la réalisation de « *plan de paysage* » est confiée à l'administration forestière. Elle consiste à organiser un paysage végétal structurant l'organisation de l'espace rural, cette réflexion technique sur la plantation de haies coupe-vent pouvant aller jusqu'à intégrer la création d'un véritable « *milieu de vie rural* » en relation avec l'implantation d'exploitations agricoles et d'habitats (Sgard 1959 :28-33).

⁹³ Revue de l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme (AUA), *Forum* a une activité éphémère de 1962 à 1966 et se constitue autant en manifeste commun qu'en réceptacle des contributions des praticiens de l'AUA (collection numérisée et en ligne sur le site de la Cité de l'architecture et du patrimoine : <http://portaildocumentaire.citechaillot.fr/nos-revues.aspx>)

⁹⁴ Cette position est construite à partir de l'analyse des cas d'Amsterdam et de Rotterdam qui chacune depuis les années 1930 ont mis en place des politiques de protection au niveau communal et provincial intégrées à des plans nationaux. L'assèchement des polders permet au delà d'objectifs agricoles d'assumer la gestion du risque de submersion, la promotion du tourisme fluvial et d'un réseau national de voies cyclable (Sgard 1959).

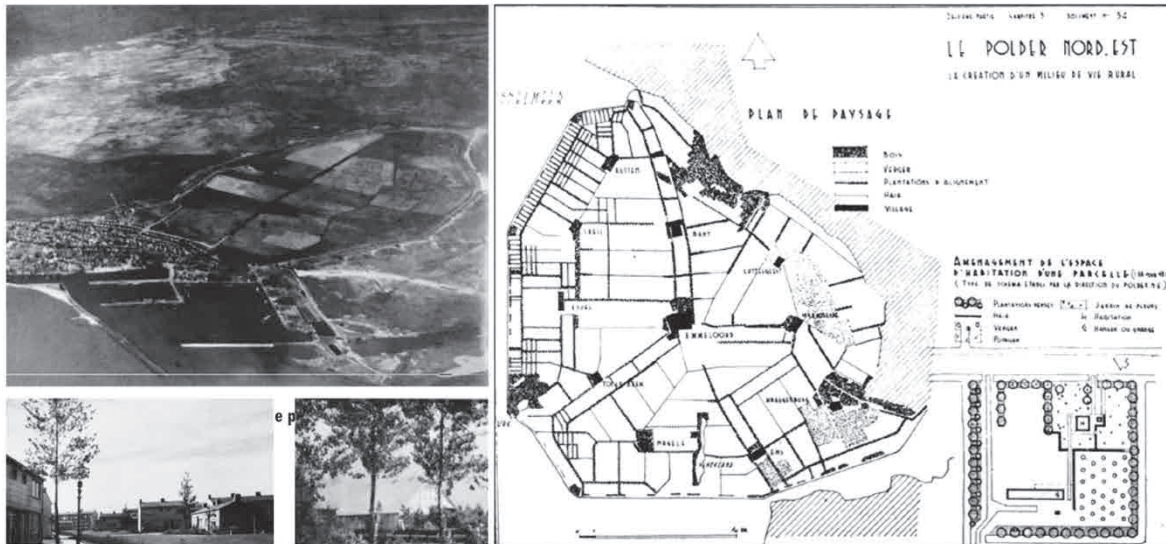


Figure 26 : La planification paysagère aux Pays-Bas : la création d'un cadre de vie et la structuration d'un parcellaire rural par la végétation, source : Sgard 1959.

L'aménagement de ce « *cadre de vie* » qui permet, dans son entier et à travers l'économie agricole, de remplir une fonction de délassément quotidien conduit à dépasser, du moins à renégocier, la notion d'espaces verts urbains envisagée sous la dimension monofonctionnelle de la Charte d'Athènes quoique sans remise en question du modèle de développement économique en présence⁹⁵. En ce sens, le *Plan d'Aménagement et D'Organisation Général* (PADOG) de la région parisienne et son annexe « *Espaces Verts* » approuvés en 1960 est considéré à posteriori par Jean-Bernard Perrin, le paysagiste qui en avait alors la responsabilité, comme le premier plan de paysage français (Barraqué 1985 :40).

Pièce d'une planification plurisectorielle, elle envisage la création d'un réseau d'espaces libres qui assument une vocation multifonctionnelle (forêts domaniales accueillant du public, espace agricole, parcs, etc.) et sont conçus comme un élément de structuration de l'urbanisation. Cette pratique expérimentale dans les années 1960 trouve une légitimité dans les années 1970 avec la création du ministère de l'Environnement et la généralisation des démarches paysagères dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

⁹⁵ Si la conception que Jacques Sgard précise en 1966, reste centrée sur des dimensions agraires, végétales et d'accessibilité publique dans une optique de mise en valeur naturaliste et de cadre de vie, elle se comprend face à un double processus : de modernisation agricole, aux effets déstructurant sur la trame parcellaire et avec elle sur le maillage viaire, hydraulique et végétal, et d'investissement de la campagne par une population « non agricole » aux besoins de cadre de vie urbain. Pour accompagner ces changements, J. Sgard réfute les méfaits d'une approche planificatrice de l'aménagement rural qui « *procède à des aménagements "en chambre" sans contact sensible avec le site, et la lente adaptation créatrice d'équilibre disparaît* » (Sgard 1966 :31) mais il reste neutre quant à la politique économique qui provoque ces changements.

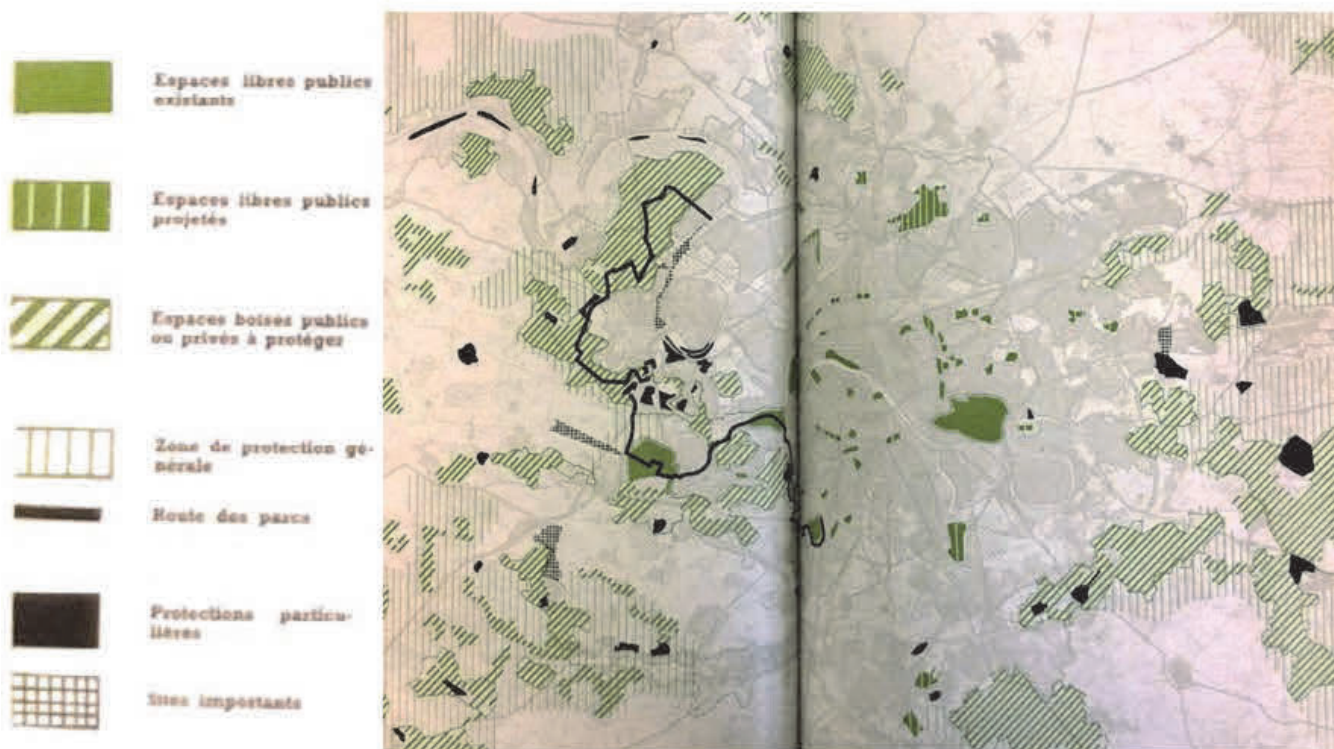


Figure 27 : Le plan d'ensemble des « espaces libres » du projet d'aménagement de la Région parisienne, source : Urbanisme 51/1956

2.3 Le tournant environnemental de l'urbanisme : des anomalies imperceptibles

En 1971, la mise en place d'une politique active en faveur de la « *qualité de vie* » aboutit à la création du ministère de l'Environnement (Lajugie et al. 1985 :296). Le premier à en assumer la direction, Robert Poujade, est porteur d'une vision résolument évolutive admettant que « *le paysage puisse subir une certaine évolution, sous un contrôle sévère, afin que les traits n'en soient pas altérés, grâce à l'établissement d'un plan de paysage. Par rapport à la situation antérieure, où le classement s'appliquait à des sites ponctuels... et figeait en quelque sorte le paysage, cette nouvelle démarche implique non seulement un changement, mais un effort d'imagination* » (Poujade 1975 :53-54). Elle cadre en ce sens avec les ambitions politiques du VI^{ème} plan (1971), instrument économique de la *nouvelle société* voulue en 1969 par Jacques Chaban-Delmas qui se positionne en faveur d'une répartition de la croissance industrielle sur l'ensemble du territoire national. Le soutien des villes moyennes succède à la promotion des métropoles d'équilibre initiée par le V^{ème} Plan, elle se traduit par une contractualisation avec les collectivités locales qui rééquilibre les rapports de force avec l'Etat jusque là

strictement décisionnaire. Beaucoup de changements en somme qui s'accompagnent d'une évolution du cadre légal.

2.3.1 Des leçons étrangères pour une politique environnementale en pratiques

a L'interprétation du changement environnemental dans l'urbanisme et l'aménagement

Le renforcement des prescriptions environnementales qui intervient dans les années 1970 se traduit à trois niveaux : par la généralisation des principes de protection de la nature et du paysage dans les procédures de planification et d'aménagement, par une reconnaissance du rôle gestionnaire des activités agricoles et forestières dans l'entretien de l'environnement et enfin par une démocratisation des procédures d'aménagement en direction des collectivités locales et des habitants.

> des procédures de planification et d'aménagement conscientes de la nature et du paysage

Dès la fin des années 1960, les procédures de planification mises en place dans le champ de l'aménagement urbain puis rural deviennent les instruments d'une maîtrise de la composition paysagère de l'espace et de la protection des espaces naturels. En 1967, la loi d'orientation foncière renforce les différents niveaux de planification urbaine en créant des *Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme* (SDAU) et des *Plans d'Occupation des Sols* (POS), les premiers ayant une valeur d'encadrement à un niveau intercommunal élargi sur les seconds.

Instruments de cette planification emboîtée, les *Zones d'Aménagement Concertées* se substituent aux *Zones d'Urbanisation Prioritaires* (ZUP) et imposent l'élaboration de *Plans d'Aménagement de Zones* qui précisent en termes d'organisation spatiale les zonages du POS. Si la logique reste celle de l'équipement et de l'extension, ces documents incluent par leurs légendes normatives⁹⁶ une prise en compte des points de vue et des points à voir et précisent spatialement des prescriptions en matière de plantations et de protections des espaces boisés (Delfante 1997).

⁹⁶ Les dessins techniques et les méthodes de projection ont été normalisés en 1953. En 1958, la mise en place des *Plans d'Urbanisme Directeurs* (PUD) est accompagnée de circulaires d'application qui introduisent des règles de lecture normalisées au niveau national (Delfante 1997).

Envisagés en complémentarité, contre l'exode rural, des *Plans d'Aménagement Ruraux* (PAR) sont prescrits en 1970 pour les cantons de moins de 10 000 habitants. Ils doivent permettre d'améliorer les conditions de vie, de renforcer les équipements et d'encourager la création d'activités tout en tenant compte de « *la protection et la mise en valeur des ressources naturelles de l'espace et du paysage rural à des fins autres que de production en vue d'assurer notamment les équilibres physiques et biologiques nécessaires et des cadres de vie satisfaisants* » (JO 11/06/1970).

Enfin, en 1976 dans une logique transversale qui concerne autant l'aménagement urbain et rural que les infrastructures de transport et d'énergie, la *Loi relative à la protection de la nature* reconnaît l'intérêt général de « *la protection des espaces naturels et des paysages* » et instaure des études d'impact sur l'environnement comme préalables aux opérations d'aménagement. Elle pose les bases d'une prise en compte de l'environnement à travers la mise en œuvre de ces opérations -et non plus a posteriori- et introduit un principe de compensation qui engage une « réparation » des dommages causés par l'aménagement, c'est à dire plus clairement la « récréation » d'une autre forme de nature qui a peu à voir avec celle à laquelle elle se substitue.

> des activités socio-économiques garantes de la protection de la nature

Dans le champ de la protection de la nature, la séparation entre mise en valeur de l'environnement et développement socio-économique se distend. Les activités agricoles et forestières sont reconnues pour leur contribution à l'entretien d'espaces naturels de proximité, dans une réponse à des besoins urbains qui se mesurent alors en termes de régulation des pollutions atmosphériques, de loisirs et de cadre de vie. Ainsi les *Parcs Naturels Régionaux* (PNR) sont créés en 1967⁹⁷ pour mettre en valeur des espaces ruraux sous équipés et les aménager pour le tourisme et les loisirs urbains. Au contraire des *Parcs Naturels Nationaux* créés sept ans plus tôt, ils abolissent la contradiction entre protection naturaliste et développement socio-économique local.

⁹⁷ Protection du « *patrimoine naturel et culturel* » et organisation pour « *la détente, le repos des hommes et le tourisme* » tels sont les deux objectifs qui président à la création des PNR (JO 02/03/67). En pratique et bien qu'elle soit voulue comme une émanation des collectivités locales, la constitution des premiers parcs tient à la conviction militante des agents de la DATAR, de Beaugé en Armorique, de Philippe Saint-Marc dans les Landes de Gascogne.

La conception des *espaces verts* urbains connaît une évolution identique : l'intégration dans cette catégorie d'espaces agricoles et forestiers soumis à un entretien par des activités socio-économiques introduit une rupture avec leur conception antérieure strictement monofonctionnelle. Dès 1968, l'« *agriculture interstitielle* » est caractérisée par Jean Eberhardt de l'Association Normande d'Economie Rurale comme un phénomène spatial et un instrument d'aménagement opératoire⁹⁸ en vue du « *maintien et même (d')implantation d'entreprises agricoles, à coté et au milieu des grands ensembles urbains*⁹⁹ ». A partir de 1972, la protection de « *coupures vertes* » s'impose comme une condition nécessaire à la réalisation d'un « *urbanisme polycentrique*¹⁰⁰ » et ces coupures sont reconnues comme des éléments fondamentaux pour l'organisation de la croissance urbaine par la circulaire du 8 février 1973 qui précise la politique interministérielle des *espaces verts* (JO 22/02/1973). Ces derniers comptent « *désormais parmi les équipements structurants d'intérêt public* » et sont entendus dans un sens large qui comprend le réseau des espaces urbains, des jardins aux squares aux plantations d'alignement et aux parcs ainsi que les espaces périurbains et ruraux, agricoles, naturels et/ou forestiers¹⁰¹.

> **vers une démocratisation des procédures d'aménagement : un urbanisme pédagogue**

Le tournant environnemental se mesure enfin en termes de démocratisation des procédures de planification et d'aménagement. Contrairement aux Parcs Nationaux, les Parcs Naturels Régionaux font l'objet d'une constitution volontaire de la part de communes qui se fédèrent autour d'une charte constitutive (Beaugé 1966).

⁹⁸ Mise en débat par le Conseil Consultatif Economique et Social de la Région Parisienne en 1970, elle se conçoit comme une « agriculture mêlée à la ville, qu'elle soit au milieu de l'agglomération, qu'elle l'entoure, ou encore qu'elle sépare deux agglomérations entre elles (...) L'agriculture interstitielle ainsi définie a une fonction sociologique car, espace vert, réserve d'air et de chlorophylle, elle réalise une rupture avec le béton ; elle constitue un espace biologique nécessaire aux citadins, et permet de réaliser l'équilibre ville-campagne⁹⁸ ». L'expression est reprise par Max Falque en 1973 sous les termes d'« agriculture périurbaine ». Il sollicite alors un outillage juridique et de maîtrise foncière pour la définition de « zones agricoles de protection écologique » ainsi nommées en opposition à l'agriculture moderne polluante (Falque 1973). En décembre 1973, le ministre de l'Environnement Robert Poujade⁹⁸ annonce la création de « zones naturelles d'équilibre⁹⁸ » en région parisienne pour assurer la limitation effective et autoritaire de l'urbanisation et la protection des paysages. Cette décision est assortie d'une volonté de généralisation du principe à travers les schémas directeurs afin de protéger à long terme l'activité agricole en engageant des conventions avec les agriculteurs (Mesnard 1976 :11).

⁹⁹ D'après une note bibliographique critique : Go G. 1970 : « Eberhardt Jean — *L'influence sur la vie rurale de l'urbanisation dans les aires métropolitaines* » in *Population*, 25-2/1970 :448.

¹⁰⁰ Colloque « *Urbanisme polycentrique et les coupures vertes* » organisé à Marly-le-Roi les 4-8 décembre 1972

¹⁰¹ La circulaire précise encore les conditions de leur protection par les SDAU et les POS et fixe un minimum de 10% d'espaces verts publics à aménager dans les ZAC. Elle insiste sur l'organisation de l'ouverture au public des forêts domaniales et soumises au régime forestier et sur la prise en compte de l'équilibre écologique et de la mise en valeur du paysage dans les opérations de remembrement.

En 1976, la loi sur l'architecture affirme l'intérêt public de « *la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine* » (Art. 1 Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977) et désigne comme garants de cet intérêt, les autorités habilitées à délivrer les permis de construire et de lotir. Des *Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement* (CAUE) sont institués dans chaque département afin d'assurer une aide aux communes et la sensibilisation et l'information du public dans un contexte de diffusion de l'habitat pavillonnaire. Les concepteurs architectes, jusque là tenants de la construction des grands ensembles, sont alors réinvestis d'une mission de conseil pour accompagner le développement d'une urbanisation pavillonnaire portée par une politique d'aide à la personne encourageant les ménages à l'acquisition de leur logement.

L'évolution amorcée sur le plan législatif marque une progression, sollicitée au début des années 1970 par le VIème plan, vers l'installation d'une démocratie locale à travers les démarches de planification urbaine qui implique la participation des collectivités mais aussi des habitants (Cornière 1971). Dans ce contexte, le sociologue Placide Rambaud voyait alors l'avènement d'un « *urbanisme pédagogue* » où le plan d'urbanisme serait « *un projet et un instrument grâce auquel la société comprend, prépare et décide de son destin. (...) En effet, un plan d'urbanisme, volontaire, collectif, politique est le pédagogue de la société. Il peut être le lieu du dialogue entre tous les acteurs sociaux intéressés, dialogue sans secret et facteur de transparence. Il peut-être le lieu où les conflits sociaux devraient progressivement être aménagés parce qu'ils ne sont pas cachés sous l'exigence d'une fausse technicité* » (Rambaud 1972 :10). Ce changement de posture dans le sens d'une démocratisation des procédures expertes tout comme l'intégration des dimensions écologiques et de cadre de vie aux logiques d'équipement actent une évolution des pratiques déjà amorcée aux Etats-Unis depuis le début des années 1960 qui offre des ressources méthodologiques aux praticiens paysagistes et architectes.

b De l'Ecological à l'Advocacy planning : vers une planification écologique et participative

Aux Etats-Unis, l'évolution des pratiques d'urbanisme et d'aménagement, marquée comme en France par une injonction nouvelle à la protection de l'environnement, se traduit par un renouvellement méthodologique à deux niveaux : d'une part, la planification paysagère régionale initiée par Ian MacHargh introduit une conception écologique dans ces démarches jusque là centrées sur la dimension esthétique de l'espace ; d'autre part, la mobilisation du paysage dans le cadre de la planification urbaine influencée par les travaux de Kevin Lynch et par les expérimentations de l'Advocacy planning initient une intégration inédite des habitants aux pratiques d'aménagement.

> une planification paysagère et écologique : l'apport de Ian MacHarg

A l'université de Pennsylvanie, l'architecte paysagiste Ian MacHarg est considéré comme le précurseur d'une planification de l'urbanisation intégrative des dimensions environnementales écologiques et de cadre de vie.

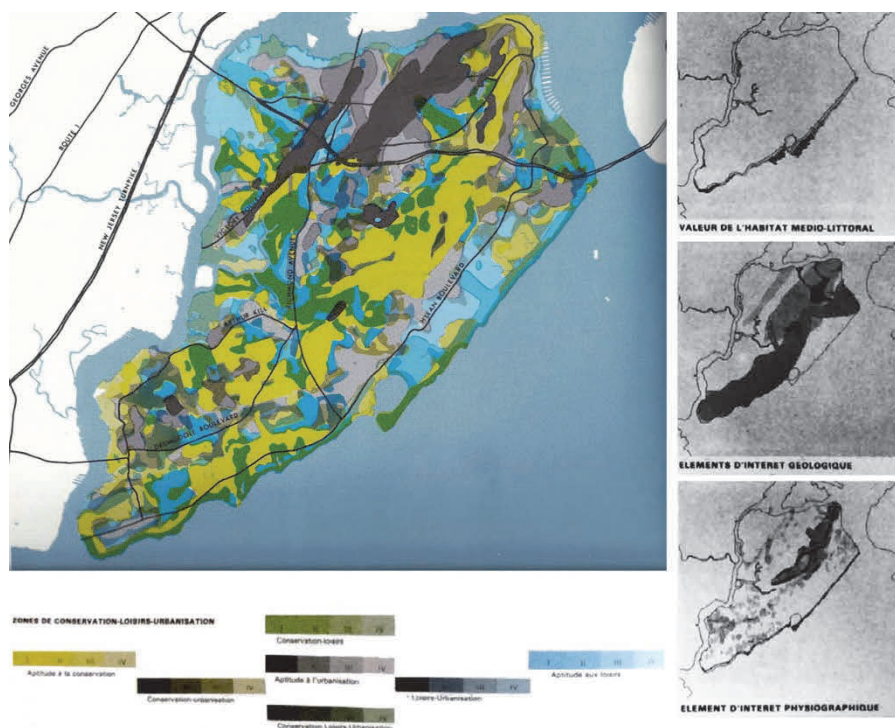


Figure 28 : I. MacHargh use de la cartographie décomposer en calques thématiques pour transmettre pédagogiquement son parti-pris d'urbanisation qui apparaît comme déduit d'une somme cumulée de valeurs naturalistes, source : MacHargh 1980

Praticien il expérimente ses théories et les construit dans le cadre des commandes publiques d'urbanisme du *Plan for the Valleys* près de Baltimore en 1962 au *Washington Metropolitan Plan* en 1967 (Steele 2005). En France, son influence passe d'abord moins par les écrits que par les hommes. La traduction de son ouvrage *Composer avec la nature* (*Design with nature* 1969) intervient tardivement, en 1980, mais il n'est pas inconnu des praticiens. Le paysagiste Jacques Simon est

invité à enseigner auprès de lui à Philadelphie tandis que Max Falque, ingénieur à la Société du Canal de Provence a suivi les cours de l'architecte-paysagiste écossais à la fin des années 1960 et propose dès son retour d'éprouver les méthodes de cet *ecological planning* sur les bords de la Méditerranée (Tarlet 1977) tout en contribuant à la publication de l'ouvrage en français.

La méthode proposée par I. McHarg repose sur une analyse spatiale multicritères qui croise des expertises d'ordre naturalistes, sociales, économiques et institutionnelles¹⁰² (McHargh 1980). Son originalité repose sur une conception du paysage non plus seulement comme le produit d'un aménagement du « cadre de vie » et de la protection de quelques sites selon des logiques esthétisantes mais comme l'intersection de logiques complexes d'ordre naturel et anthropique. De plus, la vision qu'il propose ne se limite pas au développement urbain mais intègre les espaces agricoles et forestiers dans une logique de mise en valeur économique en analysant pour exemple une forêt au regard de sa desserte pour l'exploitation de bois.

Si cette approche ne trouve pas une transcription directe dans la planification paysagère en France, les paysagistes français ne s'engagent pas moins dans une démarche comparable en cherchant à réaliser la synthèse à travers la cartographie de différents niveaux d'analyse thématique et en croisant les logiques de cadre de vie avec celles de l'écologie.

> pour une démocratisation des procédures d'aménagement : un savoir-faire avec les habitants

Contemporains de McHarg, les travaux de Kevin Lynch sont traduits dès 1969. Ses réflexions sur les régions urbaines et leurs campagnes où se diffuse l'urbanisation portent sur la qualité de vie des usagers (Lynch 1982) et prolongent ses recherches sur la ville constituée, synthétisées dans *The Image of the City* (L'image de la Cité 1969) publié aux Etats-Unis en 1960.

Cet ouvrage précède d'un an la sortie de *The Death and Life of Great American Cities* en 1961 (Déclin et survie des grandes villes américaines 1991) où la journaliste Jane Jacobs dénonce les politiques d'urbanisme des années 1950 et confère aux espaces

¹⁰² Pour exemple et en explicitant certaines dénominations proposées par l'auteur : valeurs foncières des terrains, liées à l'exposition au risque, valeurs historiques, hydrographiques, paysagères, forestières, de loisirs, en gibier, résidentielle... (McHarg 1980 :39)

publics piétons un rôle central et ordonnateur dans l'organisation de la ville et de la cité (Jacobs 2012). K. Lynch s'intéresse à l'environnement urbain, compris comme espace quotidien du citadin, et à sa lisibilité à travers la distribution perçue, depuis l'espace public piéton, de ses éléments : voies, limites, quartiers, points de repère¹⁰³ analysés en interrelations. Selon lui et dans une conception où le *paysage* recouvre un « rôle

social »¹⁰⁴, les objets physiques sont caractérisés par leur « *imagibilité* » qui est « la qualité grâce à laquelle il a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur » qui lui permet de s'orienter,

(Lynch 1969 :11, 149). Entre Boston, Jersey City et Los Angeles, il démontre

par l'élaboration de cartes mentales réalisées par les habitants que l'*imagibilité* des éléments urbains accroît le sentiment de sécurité dans la ville. Sans que cela encourage une homogénéisation généralisée de l'espace urbain, il enjoint au contraire à une « *éducation visuelle poussant le citadin à agir sur le monde qu'il voit, cette action le conduisant à voir de manière plus aiguë. L'existence d'un art de la composition urbaine hautement développé est liée à la génération d'un public critique et attentif. Si l'art et le public progressent ensemble, alors nos villes seront une source quotidienne d'agrément pour le plus grand nombre de leurs millions d'habitants* » (ibid :141).

Ce souci pour les habitants se traduit en pratique par l'émergence du mouvement de l'*Advocacy Planning* (Davidoff 1965) qui dresse une critique du plan en tant que vue



Map of San Diego by a La Jolla High School student.



Map of San Diego by a San Diego State University student.

Figure 29 : K. Lynch introduit au cours d'une recherche universitaire un principe de dialogue avec les habitants et d'élaboration de cartes mentales, diffusé par ses publications et ré-interprété par l'urbanisme, source : Lynch 1998

¹⁰³ Le terme anglais *landmarks* sera parfois repris dans la littérature urbanistique en français.

¹⁰⁴ « L'environnement dénommé, familier à tous, fournit un matériau aux souvenirs communs et aux symboles qui lient le groupe et permettent à chacun de communiquer avec les autres. Le paysage sert de vaste système mnémorique pour la fixation des idéaux et de l'histoire du groupe » (ibid. :149).

d'experts pour proposer une ouverture pluraliste de l'urbanisme en tentant d'y associer les visions des communautés locales. L'expérience marquante pour les urbanistes français de passage aux Etats-Unis (Cuillier 1975, Maniaque 2006) se répercute dans des procédures d'urbanisation qui se démocratisent en intégrant la participation de la population et systématisent les vues paysagères en trois dimensions pour faciliter la communication (Masbounji, McClure 1997).

c La typo-morphologie italienne : une planification de l'urbanisation sous contrôle formel

Tel que le suggère Kevin Lynch, l'art de la composition urbaine et l'éveil d'un public attentif à cette question, progressent ensemble et dès les années 1960 en France, la recherche d'une maîtrise des formes urbaines synthétisée sous le terme de « paysage urbain », s'inspire des travaux produits en Angleterre et aux Etats-Unis puis en Italie. Transposée en méthode par les architectes français, l'approche typo-morphologique italienne favorise alors une prise en compte analytique et prospective des données du contexte naturel et urbain en rupture avec les principes de composition de l'urbanisme moderne.

> l'analyse typo-morphologique italienne comme recours à la composition du paysage urbain

L'intérêt pour l'« *urban landscape* » anglo-saxon est relayé en France à partir du milieu des années 1960 par la revue *Urbanisme* (Jannière 2007, Pousin 2001, 2007). Les travaux sur le « *townscape* » de l'anglais Gordon Cullen et les ouvrages de Kevin Lynch sont promus par le directeur de l'atelier municipal d'urbanisme de la ville de Lyon, Charles Delfante (1967 :10) à la recherche d'une méthode pour contrôler l'apparence du « *paysage urbain* », tel un décor dans son entier.

A la même époque, les architectes français se tournent vers l'Italie où l'architecte Saverio Muratori, praticien et enseignant à Venise puis Rome, en réaction contre les principes de zonage érigés comme ordonnateurs de la forme urbaine, a développé une méthodologie d'analyse spatiale où la ville est interprétée comme un tout organique dont la lecture analytique historique prédétermine le processus d'évolution à venir.

Cette « *typologie processuelle* » selon les termes de Gianfranco Canniggia, son élève, est théorisée dans *Studi per una operante storia urbana di Venezia* en 1960 où il fonde la notion de « *type* » (*tipologia edilizia*) pour qualifier des formes architecturales récurrentes dans l'organisation urbaine en relation avec des structures sociales et culturelles propres. A leur suite, Carlo Aymonio soutient que le rapport entre la typologie des bâtiments et la morphologie urbaine est dialectique et évolutif.

Les conséquences dans l'activité du projet sont importantes puisque les typologies propres à un édifice particulier vont être déformées selon leurs caractères distributifs dans le quartier (Mazzoni 2013). L'approche typologique est débattue au Politecnico de

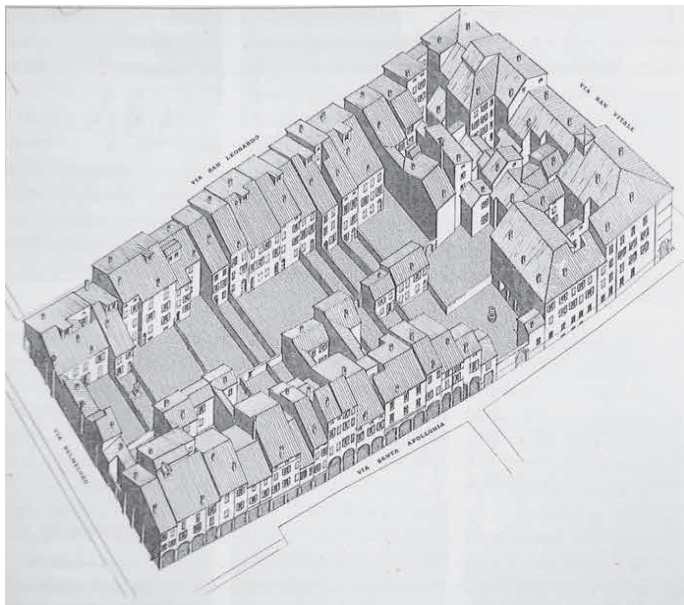


Figure 30 : à Bologne les principes d'analyse typo-morphologique sont directement interprétés pour la réhabilitation du centre-ville, source : Cohen 2015

Milan par Ernesto Nathan Rogers et ses élèves dont Guido Canella et Aldo Rossi, auteur de *L'Architettura della città* en 1966 (*L'architecture de la ville* 1981), ouvrage manifeste de cette nouvelle tendance qui réintègre l'histoire à la conception urbaine et architecturale. A Bologne, elle trouve un sens concret à travers l'opération de réinvestissement du centre-ville menée par l'adjoint à l'urbanisme de la ville Pier Luigi Cervellati qui fonde sa « *restauration conservatrice* » sur une analyse de la ville ancienne directement interprétée comme projet tout en associant étroitement à ce choix la population (Cohen 2015b).

> *l'interprétation méthodologique des apports italiens par les architectes français*

Les propositions italiennes largement inspirées d'auteurs français¹⁰⁵ sont rapidement réinvesties par les architectes, enseignants en France dans les Unités Pédagogiques (UP) qui succèdent à la dissolution de la formation aux Beaux-Arts en 1968. A l'UP8¹⁰⁶,

¹⁰⁵ L'approche typo-morphologique revendique ses fondements dans les traités français d'architecture classiques de Savot, de Durand, de Blondel notamment. Aymonio traduit Boullée, avec Rossi ils se réfèrent à Lévi-Strauss. Ce dernier qui s'approprie à la fois des références au *Genius loci* de Vidal de la Blache et la notion de « *paysage urbain* » proposée par le géographe Georges Chabot pour qualifier et limiter son champ d'étude (Cohen 2015, Chatot 2014).

¹⁰⁶ L'UP8 créée en 1968 est devenue l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville en 1986.

Bernard Huet, parti étudier au Politecnico de Milan puis à Philadelphie, poursuit l'exploration de l'approche typologique avec Christian Devillers au début des années 1970 puis développe une méthodologie du projet fondée sur la reconnaissance des types, leur imitation et leur répétition (Huet 1981).

En pratique, l'empreinte italienne se traduit par un déplacement progressif de la conception architecturale centrée sur l'objet à bâtir vers une intégration du contexte urbain. En 1975, B. Huet préside la 7^{ème} session du PAN (Programme Architectural et Urbain), concours réservé aux jeunes architectes. Il récompense Christian de Portzamparc pour un projet qui organise une « *architecture urbaine* » de logements autour d'un espace public constitué par un jardin intérieur structurant la composition (Pinson 2014 :4).

Philippe Panerai et Jean Castex qui comme B. Huet ont fréquenté l'atelier de Louis Arretche aux Beaux-Arts rejoignent ce dernier pour enseigner à l'UP7 à Versailles où ils croisent les apports de Lynch sur l'analyse séquentielle, et de Muratori sur l'approche parcellaire, pour construire leurs premiers ateliers d'analyse urbaine¹⁰⁷. Avec le sociologue Jean-Charles Depaule, ils publient en 1977 l'ouvrage *Formes Urbaines : de l'îlot à la barre* puis, en 1980, *Éléments d'analyse urbaine*, produit d'une recherche concomitante menée sans J. Castex mais avec la géographe Marcelle Demorgon¹⁰⁸ qui introduit l'analyse du paysage comme outil de reconnaissance du contexte géographique pour la pratique de l'architecte.

¹⁰⁷ Philippe Panerai évoque cette période dans un entretien donné à la revue Urbanisme en 2012 (n°287).

¹⁰⁸ Celle-ci réinterroge la géographie urbaine telle qu'elle s'est développée après guerre et qui s'est détachée de l'observation parcellaire en abordant la ville en grands ensembles fonctionnels. Demorgon rappelle avec le géographe André Meynier que « *traditionnellement, l'objet de la géographie est de rechercher des types. "Le type seul est probant et se raccorde en séries, elles seules ont une valeur géographique"* » (Panerai et al. 2005 :15) Elle propose une analyse de terrain fondée sur le relevé de « traces » et « d'indices ». Par cette approche, elle réfute l'idée d'une lecture centre-périphérie en lui opposant la reconnaissance dans Paris de centralités diverses et multiples qui rendent problématiques l'usage des catégories de lecture spatiale en vigueur chargées d'une morale implicite. Si cette approche expérimentée sur Versailles (Castex et al. 1980) est strictement urbaine, P. Panerai n'exclut pas des développements à la campagne où « *comme le suggère Placide Rambaud, ce n'est pas la parcelle qui importe mais "l'ensemble de l'espace cultivé dont la famille tire sa subsistance". Cours et jardins, potagers et vergers enclos de murs ou limités par des haies, sentes et chemins qui accèdent aux champs, allées ou bois, canaux et ponts sont aussi construits que les bâtiments, et leur assemblage forme le paysage* » (ibid :126). A l'appui de Kevin Lynch, son approche du paysage urbain s'appuie sur les parcours et l'identification de ses éléments marquant. Pour P. Panerai « *saisir la ville à partir de sa croissance, comme une organisation qui s'est développée dans le temps, permet assez facilement d'en construire une image globale, plus réfléchie et moins lacunaire que celle que nous donne l'appréhension directe du paysage* » (ibid. :75). Il propose en complément l'analyse du « tissu urbain¹⁰⁸ » constitué par l'imbrication du réseau des voies, des découpages fonciers et des constructions considérés dans leur ensemble et leurs interrelations.

2.3.2 Une habileté éprouvée par la pratique mais quelques anomalies

a La composition urbaine : une pratique paysagère d'architecte non consensuelle

Les principes d'une composition urbaine ancrée dans le contexte géographique et urbain s'imposent en méthode pour la planification urbaine sans pour autant venir bouleverser le paradigme de l'urbanisme paysager en vigueur. Bien au contraire, ils le confortent en opérant un retour aux logiques d'ordonnancement paysagères qui prévalaient dans les années 1930. Mais cette mise en ordre par le regard ne fait plus consensus dans un contexte de pratiques qui implique la population et les postures divergent. Eduquer le regard et contraindre les initiatives individuelles selon les normes expertes de l'esthétique pittoresque ? Ou accompagner chacun dans la construction de son habitat en partageant l'expertise de l'aménagement avec l'habitant ?

> l'urbanisme paysager des architectes : une composition urbaine sous contrôle

A l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement de la Région Parisienne (IAURP), l'architecte Gerald Hanning développe des principes de composition urbaine fondés sur l'analyse de la trame foncière et du parcellaire afin d'orienter les transformations du paysage. Ils trouvent une application directement opératoires dans la réalisation du SDAURIF de 1976 et l'élaboration du POS de Paris¹⁰⁹. La composition urbaine est alors comprise comme une « *composition du milieu de vie urbain et de ses paysages* » et fait référence à l'anglais « *urban-design*¹¹⁰ » (IAURIF 2013).

Collaborateur de Hanning à l'IAURP puis Directeur de l'Urbanisme à la Mission d'aménagement de Cergy-Pontoise, l'architecte-urbaniste Bertrand Warnier développe ces principes de composition dans le cadre de l'élaboration d'un POS aux abords de la ville nouvelle. Il met alors en œuvre une approche morphologique attentive à la

¹⁰⁹ A Paris, entre 1972 et 1973 Jean-Louis Subileau alors Directeur Adjoint de l'APUR dirige une équipe d'architectes qui s'appuient sur la maîtrise de la forme urbaine par le règlement et le Coefficient d'Occupation du Sol (COS) pour encadrer l'évolution des paysages urbains et freiner la transformation de quartiers à la population mixte. Comme chez Hanning cette approche s'appuie sur une analyse fine du parcellaire ainsi que sur l'histoire des règlements et des conventions de construction (Subileau 1994 :7).

¹¹⁰ Cette approche cherche à faire coïncider la « *définition de formes correspondant aux potentialités époque-lieu* » par le dessin avec le dessein, c'est à dire avec le « *projet de société* » dont il est un moyen (IAURIF 2012). Il revendique dès lors une *politique de paysage* pour la région parisienne afin de « *préserver et développer les valeurs patrimoniales du paysage de Paris et de ses environs* » et « *contribuer à la qualité du cadre de vie se constituant dans les nouveaux paysages urbains et ruraux* » (IAURIF 2013 :10).



Figure 31 : la maîtrise de la composition urbaine et végétale par le regard des architectes, source : Garofalo, Warnier 1974

géographie et fondée sur des critères esthétiques pittoresques envisageant la perception de l'urbanisation depuis des systèmes de vues rapprochés ou lointains (Garofalo, Warnier 1974). Formelle, cette approche met en jeu un système de représentations graphiques en plan et en vue perspective qui explicite les choix d'organisation constructive en relation avec la topographie et l'organisation du cadre végétal et prend une dimension méthodologique à valeur reproductible par sa diffusion aux éditions de la documentation française.

Cette publication n'est pas un cas isolé mais appartient à une famille de documents qui se généralisent dans une perspective de conseil et d'encadrement des démarches de constructions individuelles, ces dernières se multipliant dans des communes peu ou pas pourvues de document de planification urbaine¹¹¹. A partir de 1974, un mouvement d'édition de plaquettes de recommandations architecturales et urbaines se met en place notamment à l'initiative des Directions Départementales de l'Équipement puis des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement qui de part et d'autre intègrent des architectes consultants. Le message unidirectionnel : « *n'abîmons plus la France* » professé depuis les années 1960 se précise en explicitant au moyen de photographies et de croquis de paysages, des principes en termes d'implantation, de dessin en plan, de volumétrie et de matériaux des constructions dans un esprit de réinterprétation du patrimoine architectural local et d'insertion paysagère, c'est à dire d'intégration visuelle dans un cadre agricole (Payen 1978).

¹¹¹ Elles ne concernent en 1971 que près de 20 % des communes et de la superficie du territoire métropolitain (MATELT 1971).

> **La pédagogie paysagère des Kroll : une anomalie face à la pensée dominante**

A contre-tendance sans oblitérer la conscience du cadre géographique et la conception formelle du bâtiment mais en les plaçant en arrière-plan, l'approche des Kroll, Lucien et Simone, se réfère à l'urbanisme de Gaston Bardet¹¹² dont Lucien a été l'étudiant à Bruxelles et qui se décale d'une vision esthétisante ou experte du paysage pour se centrer sur une composition urbaine négociée avec la population. « *Nous disons "paysage" dans le sens de milieu naturel complexe construit par des décisions entrecroisées, multiples, tissées, jamais par des règles rigides, droites et simplificatrices. Notre approche est de longue durée puisqu'elle considère le passé, l'existant, le non-dit, comme la trame sur laquelle se pose le nouveau projet qui n'est qu'un moment dans l'histoire et qui continuera à évoluer sans nous* » (Kroll 2015 :15). A l'encontre des pratiques en vigueur dans les années 1960, cette approche qui sollicite « *une compréhension, une pédagogie, un échange des responsabilités, un partage des rôles* » (*ibid.* :11) déplace l'atelier de l'architecte, sur le terrain avec la population.

A Cergy-Pontoise puis à Marne-la-Vallée, l'approche des Kroll s'incarne dans des projets de logements conçus avec les habitants. « *Pas d'habitants, pas de plans* » déclare ainsi L. Kroll à Cergy où il a été retenu en 1977 à l'issue du concours « *maisons de ville* » (Kroll 1986, 2012). Après des débuts difficiles car ses interlocuteurs pressentis ne viennent pas, des rencontres se déroulent tous les quinze jours jusqu'à l'établissement définitif et festif du tracé. Après le dessin des habitations, les jardins sont aménagés par les habitants¹¹³ avec S. Kroll qui procure à chacun un pied de vigne ancienne en référence au nom du quartier « la Vigne Blanche » (Racine 2002).

¹¹² Formé à l'architecture et à l'urbanisme dans les années 1930, Gaston Bardet s'inscrit dans la lignée de Marcel Poète et développe une approche culturaliste de la planification urbaine qui trouve un point d'ancrage sous le régime de Vichy (auteur du Plan Régional du Bassin de Vichy en 1942). Mis à l'écart dans les années 1950, il se retire en Belgique où il fonde l'Institut International et Supérieur d'Urbanisme Appliqué de Bruxelles. Appelé en Bretagne par le maire du Rheu, commune voisine de Rennes, en 1959, G. Bardet s'installe huit ans au village et accompagne la réalisation de trois lotissements en tant qu'architecte conseil à la mairie. Il développe un principe de « cité-jardin » sous la forme de maisons individuelles mitoyennes ou continues en favorisant les matériaux locaux et en cherchant une diversité d'origines sociales par le dimensionnement des habitations et des parcelles. La création d'équipements est associée à celle d'habitat, les lotissements sont maillés de sentes piétonnes et préservent les haies vives héritées du parcellaire rural (Darris 2009).

¹¹³ Les habitants effectifs ne sont pas forcément ceux ayant participé à la conception préalable ce qui ne remet pas en question la démarche. L. Kroll exprime ainsi sa conception de la « coproduction » du logement : « *Qu'y gagner comme architecte ? Se coller à une réalité sensible, taire nos envies de tout déterminer seuls. Coproduire l'image du réseau plus vivant, échapper à l'architecture machiniste sans recourir aux travestis du XVIII^e siècle ou aux ennuyeuses ingénieries narcissiques ou un peu mussoliniennes. Dans ce sens, lorsqu'apparaît le nain en plâtre ou le pneu découpé, c'est un signe de meilleure santé que le vide de grands ensembles inertes. Ceci nous a été reproché par des puristes qui exigent (des autres, car eux-mêmes n'essayent aucune participation) que ce soient les vrais participants du début qui se retrouvent en fin d'opération : nous l'avions cru également autrefois. Mais lorsque les*

La démarche, si elle s'inscrit pleinement dans un esprit de démocratisation des pratiques de l'urbanisme ne fait pas consensus et ne coïncide pas pour autant avec l'esprit dominant chez les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage. L'urbanisme et les pratiques d'aménagement intègrent un nouveau souci pour le cadre de vie de la population mais elles ne requièrent pas pour autant leur assentiment. Cette assertion valable pour les interventions des architectes l'est aussi pour les démarches portées dans le courant des années 1970 par les paysagistes qui sous d'autres aspects traduisent une évolution au regard des pratiques antérieures guidées par les logiques de l'urbanisme fonctionnaliste.

b Une planification paysagère en rupture avec la protection des sites

Pour les paysagistes, le tournant environnemental signifie un changement d'approche radical de la protection de la nature et du paysage qui implique une remise en question de la conception binaire de l'aménagement du territoire opposant d'un côté des espaces voués au développement socio-économique et de l'autre des sites et des parcs classés pour leur intérêt paysager et naturaliste. La nouvelle génération de praticiens formée dans les années 1960-1970 lui oppose une vision « intégrative » de la protection du paysage dans l'aménagement qui suppose l'extension des démarches de mise en valeur paysagère à l'ensemble du territoire national et s'appuie sur l'outil du plan de paysage.

> vers une vision intégrative du paysage dans l'aménagement sur tout le territoire

Les paysagistes dits « urbanistes » quand ce n'est pas « technocrates » (Cicé, Dubost, 1986 :63), œuvrant à la réforme des pratiques dans les années 1960, sont formés au sein de la section paysage et art des jardins de l'ENH qui a pris une orientation volontaire vers la planification régionale et l'intégration de la dimension écologique aux pratiques d'aménagement, le paysagiste urbaniste Jacques Sgard contribuant à doter

maisons les plus personnalisées se revendaient les premières ('des chameaux', disait le promoteur, qui exigeait que nous les remplacions par des "modèles"), nous avons vu que la ville se transformait déjà par ses habitants successifs, souvent avant même d'avoir été bâtie, et que cette dimension en faisait une texture plus collective qu'un assemblage de préférences personnelles. Les vieilles villes ont toujours été conçues par des défunts » (Kroll 1974).

la formation d'un cours en écologie¹¹⁴ en 1967. La même année, un *Groupe d'Etudes et de Recherches sur le Paysage* (GERP) est constitué par des étudiants et jeunes diplômés « *dans le but d'ouvrir la réflexion et la formation au paysage d'aménagement, c'est-à-dire, à une approche "intégrative" du paysage dans l'aménagement* » (Barraqué 1985 :43).

Le paysage est alors entendu comme un « *milieu de vie* » dont l'appréhension relève, selon la définition du paysagiste Pierre Dauvergne, « *d'une approche interdisciplinaire. Le paysage est considéré comme un état momentané, reflet d'une vie passée ou en cours et en devenir. Cette conception s'intéresse aux aspects tant morphologiques et biologiques qu'économiques, socio-économiques et socio-culturels. Cette approche ne peut être réellement développée qu'avec la confrontation de plusieurs services appartenant à plusieurs ministères, avec les représentants de la population (élus, associations) ainsi qu'avec les acteurs économiques concernés* » (Dauvergne 1980 :82). Selon cette orientation, le *Centre National d'Etude et de Recherche du Paysage* (CNERP) est créé en 1972¹¹⁵ et assure jusqu'en 1978 la formation de « *paysagistes d'aménagement* » en se substituant pendant cette période à la section paysage et art des jardins qui cesse de recruter en 1973 (Blanchon 1998a). Pour les jeunes paysagistes du CNERP qui œuvrent au sein des structures d'Etat, les années 1970 sont l'occasion de construire par la pratique la démarche de *plan de paysage* promue dix ans plus tôt par J. Sgard.

¹¹⁴ Selon Bernard Barraqué la mise en place de ce cours a également été influencé par le Comité Interdisciplinaire de Socio-écologie (C.I.S.) créé en 1965 par des étudiants de l'Université, des Beaux-Arts et des grandes écoles et militant pour que la prise en compte de l'environnement soit enregistrée par la pratique aménagiste (Barraqué 1985 :43)

¹¹⁵ Formation en deux ans, le CNERP se donne comme missions non seulement l'action pédagogique, la recherche théorique ou appliquée et la documentation mais également l'appui technique au services des différents ministères soucieux d'intégrer la dimension paysagère dans les pratiques d'aménagement ou dans l'éducation scolaire (Sgard 1973). Cet appui s'inscrit dans le cadre de la formation par la réalisation de stages et la réponse à des commandes d'étude aussi indispensables à la pédagogie qu'à son financement (Luginbühl 2007). La création du CNERP s'inscrit dans le prolongement de la réforme de la section paysage et art des jardins de l'ENH à travers la création de l'association Paysage, qui prend la suite du Groupe d'Etudes et de Recherches sur le Paysage (GERP) et s'intéresse à la démarche du paysagiste, à l'écologie et à l'intégration du paysage dans les nouveaux documents de planification urbaine et rurale. L'association Paysage élargit le cercle du GERP à des représentants du Service Technique Central d'Aménagement et d'Urbanisme (STCAU) du ministère de l'Equipement dont son directeur Rémi Perelman, ingénieur des Eaux et Forêts, agronome. Ce dernier est moteur dans la création du Centre National d'Etudes et de Recherche sur le Paysage (CNERP) ouvert en 1972 à la demande du Ministre, Robert Poujade, et sous la tutelle de son Ministère de l'Environnement (Barraqué 1985).

> des plans de paysage pour une organisation territoriale décentralisée (mais non advenue)

En 1974, le paysagiste-urbaniste Elie Mauret reprend la notion dans son ouvrage intitulé « *Pour un équilibre des villes et des campagnes* » qui livre une réflexion théorique sur la planification et l'aménagement du territoire fondée sur sa pratique de l'urbanisme au Maroc puis en Languedoc (Estienne 2010b :249).

En contre-point des prospectives élaborées par la DATAR (1971) qui prévoient une urbanisation polarisée sur quelques grandes métropoles, sur le littoral ou encore aux frontières, il revendique la conception d'une « *France équilibrée, à partir de toutes nos richesses, valeurs et équipements* » (Mauret 1974 :29). Elle s'appuie sur un « *urbanisme polycentrique* » structuré par une « *trame verte* » incluant les espaces agricoles corollaires aux aires urbaines et sur une « *solidarité ville-campagne* » fondée sur des relations contractuelles dans le cadre d'une administration décentralisée. Dans cette vision, l'aménagement du paysage dépasse la simple structuration de l'espace par la végétation mais soutient l'organisation des relations ville-campagne et du cadre de vie à travers l'aménagement des espaces verts et ruraux.

Le *plan de paysage* assure la définition de la « *trame verte* » qui s'impose à la planification urbaine et rurale en intégrant les moyens financiers et fonciers de son exécution. L'auteur, s'il ne remet pas en question l'objectif de mise en valeur du cadre de vie que poursuivent les démarches de planification paysagère depuis leur apparition une quinzaine d'années plus tôt, exprime clairement l'idée d'une planification spatiale qui ne sert plus seulement de cadre à la planification urbaine mais cherche aussi sa coordination avec les procédures de planification rurale. Cette conception est mise en œuvre par les paysagistes du CNERP dans le cadre de leurs missions pour les services de l'Etat et les OREAM non sans soulever les limites de l'extension à l'ensemble du territoire d'une approche vouée à composer un cadre d'agrément pour le bien être et la jouissance de l'espace par le regard.

c Les limites d'une cosmétique : la planification paysagère en pratique

Les expériences de planification des années 1970 se caractérisent par leur dimension pionnière exemplaire et leur capacité à produire une description de l'espace rural à valeur de prescription qui trouve une argumentation renforcée par sa rencontre avec l'expertise écologique. Généreuse dans ses intentions de création de cadre de vie et d'extension des pratiques touristiques à la découverte du patrimoine du quotidien, elle

n'en demeure pas moins « cosmétique » et met en évidence les limites d'une démarche qui intervient en paravent d'un dépeuplement généralisé des campagnes et de politiques de développement rural valorisant le productivisme agraire et l'équipement touristique.

> *Une approche esthétique et écologique, l'esquisse d'une méthode*

Les paysagistes du CNERP viennent préciser le contour des démarches de planification paysagère en milieu rural à travers deux expériences conduites en région parisienne¹¹⁶ et dans la vallée de la Loire¹¹⁷ (ME 1975). Leur initiateur, Jacques Sgard intervient dans les Vosges et dans le vignoble alsacien, ses propositions opératoires sont publiées en 1976 et 1982 tandis qu'en 1980, les services de l'Etat valorisent une méthodologie d'analyse pour la mise en œuvre conjointe de démarches de planification urbaine, agricole et forestière au niveau intercommunal autour du lac de Vassivière¹¹⁸ (MECV 1980).

La planification paysagère concerne des territoires intercommunaux dont la cohérence et la délimitation est envisagée au regard de logiques morphologiques et naturelles à commencer par l'eau, qu'il en soit de vallées de dimensions variables ou du bassin versant d'un plan d'eau¹¹⁹. Elle se fonde sur l'identification et la description d'« unités paysagères¹²⁰ » qui se caractérisent par une cohésion d'organisation interne du bâti, de l'agriculture, des équipements. « L'unité apparaît comme un tout homogène qui ne peut

¹¹⁶ Etude réalisée avec le concours de l'Etablissement Public de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, les Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Équipement du Val d'Oise, la Mission d'Étude d'Aménagement Rural de la Région Parisienne et la Fédération Nationale des Sociétés de Protection de la Nature.

¹¹⁷ Dans le cadre du schéma d'aménagement régional de l'Organisme Régional d'Étude et d'Aménagement de la Loire Moyenne (OREALM)

¹¹⁸ La visibilité de ces quelques publications à portée exemplaire et méthodologique recouvre plus largement une profusion d'études paysagères sollicitées dans les années 1970 pour l'encadrement de démarches de planification urbaine et rurale (quoique relevant de deux ministères distincts, leurs instruments étaient en effet prévus pour une utilisation coordonnée). Les archives du Centre de Ressources Documentaires Aménagement, Logement, Nature (CDRALN) témoignent de la participation des paysagistes du CNERP aux documents de planification rurale (étude préalable aux remembrements, ou aux Plans d'Aménagement Forestier), les directions départementales ou régionales de l'agriculture et de l'environnement sollicitant également des bureaux d'études et d'ingénierie indépendants. En 1975, « l'intégration du thème paysage dans l'élaboration des documents de planification » fait état de 25 études de paysage engagées pour 36 SDAU approuvés, 13 pour 42 PAR approuvés et 21 pour 115 POS approuvés (CNERP 1975).

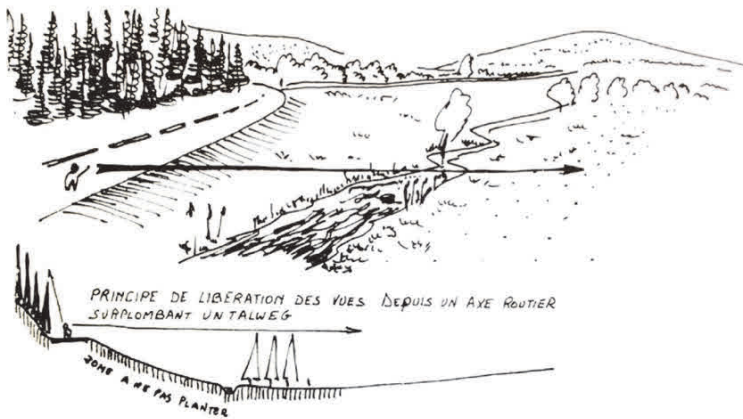
¹¹⁹ De 250 kilomètres dans la Loire, à une douzaine en région parisienne, le caractère « naturel » de ces entités restant tout relatif : la Loire est alors régulée sur tout son cours à des fins de production nucléaire, de la même manière le lac de Vassivière relève d'une création artificielle à des fins de stockage d'eau et de production d'énergie.

¹²⁰ Cette dénomination si elle est la plus fréquente et sera retenu par la suite dans les démarches de planification paysagère et d'atlas des années 1990 cohabite avec ceux d'« ambiances », de « zones homogènes » ou de « types de paysage ».

être divisé vu les points communs et la cohésion des parties constituées de l'ensemble » (ME 1975 :24). Pour définir ces unités appelées à être confortées dans leurs spécificités par les différentes logiques d'aménagement, l'analyse cartographique croisée avec une analyse visuelle de terrain¹²¹ mobilise les codes non-dits de l'art pictural¹²². L'intégration de la dimension écologique qui relève dans l'une de ces démarches de l'expérimentation, rencontre et soutient la vision paysagiste. La notion de « complexité » écosystémique vient alors servir celle de « diversité » paysagère et les conclusions des écologues et des paysagistes en termes d'organisation globale de l'espace et d'équilibre entre les milieux agricoles et les boisements sont voisines.

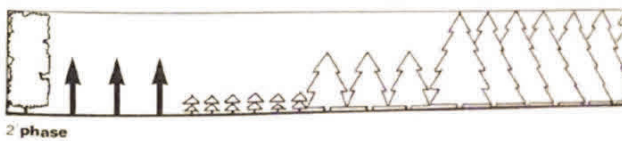
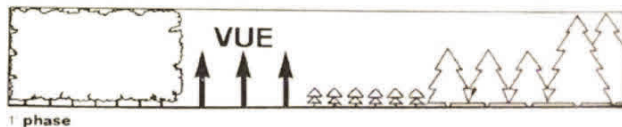
¹²¹ Dans les administrations, ces méthodes qui tranchent avec l'analyse scientifique monographique et opèrent par la promenade, pour justement créer des promenades, sont souvent mal comprises. Dans les OREAM où le paysagiste œuvre au sein d'équipes interdisciplinaires, « *son comportement a souvent créé curiosité, étonnement ou suspicion. Voir un chargé d'étude s'échapper de son bureau dès qu'il fait beau, avec des appareils photographiques en bandoulière pour "se promener" sur LE TERRAIN est une chose inhabituelle dans les services administratifs. Pour obtenir UN MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE, VERITABLE OUTIL DE TRAVAIL DU PAYSAGISTE, il lui fallut beaucoup d'insistance* » (Min. de l'Equip. 1975).

¹²² Selon cette approche, en région parisienne, les paysagistes proposent ainsi un parti d'urbanisation qui préserve les unités de paysage les plus diversifiées et l'ouverture du fond de vallées en préférant une implantation en appui sur des boisements et en transition avec le coteau, ses valeurs référant implicitement aux principes paysagistes pittoresques sans les expliciter.

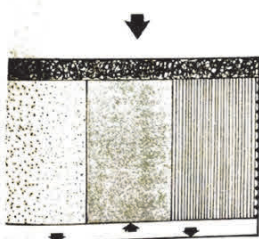
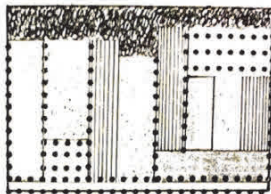


Dans une telle situation, l'ensemble du talweg a été classé zone agricole.

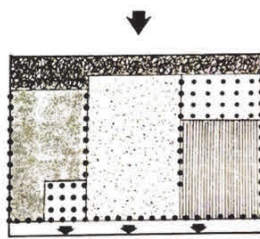
Une solution pour maintenir ces panoramas (rares dans le secteur) serait de prévoir un programme de coupes et de plantations, de façon à ce qu'il y ait toujours des parcelles dégagées permettant la vue vers l'extérieur.



COUPES ECHELONNEES



NOUVEAU DECOUPAGE DU PARCELLAIRE SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER UNE TROP GRANDE DISPARITION DE NOYERS.



DECOUPAGE MEILLEUR ADAPTE PERMETTANT DE MAINTENIR LES NOYERS EN LIMITE ET LES VERGERS.

Figure 32 : exemples de prescriptions paysagistes pour l'entretien « cosmétique » de l'espace rural, source : MECV 1980,

Expression d'un positionnement conjoint des services de l'Etat, la planification paysagère, dans sa double dimension écologique et esthétique, a vocation à définir des objectifs communs de protection et de mise en valeur dans les démarches de planification urbaine et rurale. L'agriculture est alors considérée comme « *le principal garant de la qualité et de l'entretien du paysage* » (Sgard 1976 :25) dans une perspective de maîtrise des « espaces ouverts » qui soutient une finalité explicite de mise en valeur du cadre résidentiel et touristique. La notion d'*espaces ouverts* empruntée au vocabulaire anglo-saxon de l'aménagement fait référence selon la définition d'Anna-Louisa Strong (1968) à une « *zone — petite ou grande, permanente ou temporaire, publique ou privée — située à l'intérieur ou à la périphérie d'une région urbaine, où la nature prédomine soit en raison de l'état initial (agriculture, forêts) soit par une action d'aménagement (parcs), de protection (sites classés) ou d'abandon (carrières délaissées d'infrastructures...)* [qui] assure des fonctions variées et complémentaires, économiques, esthétiques et paysagères, récréatives, biologiques et même scientifiques et pédagogiques » (Pouillot 2012). Dans le vocabulaire des paysagistes, l'espace ouvert renvoie plus strictement à une ouverture

visuelle, la forêt apparaissant dès lors comme un espace fermé à maîtriser dans ses dynamiques d'extension.

> **Les paradoxes insolubles d'une approche cosmétique**

Derrière une ambition généreuse de composer un cadre de vie sur l'ensemble du territoire national, la mise en ordre visuelle méthodique à laquelle procède la planification paysagère n'est pas sans soulever certains paradoxes et sa mise en œuvre révèle autant d'anomalies qu'elle n'apporte de réponses.

- Porteurs des intérêts très paradoxaux de l'Etat, les paysagistes sollicitent un maintien de l'agriculture, garante de la préservation des systèmes de vues, dans des secteurs contraints telle que la montagne où l'Etat encourage dans le même temps l'urbanisation et l'équipement à des fins touristiques ainsi que la modernisation et la mécanisation des structures agricoles¹²³... et la reforestation.

- La planification paysagère ne se conçoit pas comme une fin en soi mais comme une démarche qui sollicite un accompagnement et un suivi dans le temps, or les documents de planification sectorielle produits par l'administration se traduisent par des plans de zonage conditionnant les activités par des règlements. Selon les paysagistes, le caractère nouveau des pratiques de planification en milieu rural rend inaudibles, sans accompagnement auprès des acteurs locaux, ces règlements constitués comme une « *somme d'interdits* » (MECV 1980).

- La planification paysagère éprouve aussi les limites de l'application à l'espace rural de la pensée normative des espaces verts publics urbains selon un ratio par habitant. Sur la base d'un calcul pour une population de 20 000 habitants : « *on remarque que l'emprise des espaces publics généraux, loisirs, détente, sport, à créer couvre environ 350 hectares, prairies et bois. (...) Afin de pallier à cette impossibilité, il serait nécessaire d'intéresser département et promoteurs à l'acquisition des sols nécessaires (réserves foncières) et d'envisager de nouvelles formes d'usages et de rentabilités de*

¹²³ L'étude autour du lac de Vassivière relève les critères de jugement associés par l'administration agricole au « dynamisme » des exploitations, entendu du point de vue de la modernisation en excluant celles attachées aux pratiques traditionnelles non moins dynamiques en termes de gestion de l'espace (MECV 1980).

ces espaces dont la qualité cautionne l'ambiance de vie proposée à ses habitants » (ME 1975 :54).

- Enfin, si ces démarches sont tournées vers la mise en valeur du cadre de vie, une dernière anomalie demeure : elles ne sollicitent que peu ou pas la participation des habitants et elles oublient tout aussi souvent d'associer les collectivités locales¹²⁴ à leur élaboration. Jacques Sgard qui collabore à l'aménagement du massif vosgien témoigne n'avoir « *jamais rencontré un seul maire sur place. On ne demandait pas du tout leur avis aux gens. On élaborait des concepts de paysage de telle sorte qu'ils ne soient pas attaquables, c'est à dire hors des impressions et du goût*¹²⁵ ». Cette situation, possible dans un contexte d'administration sous contrôle des services de l'Etat change significativement en 1983 avec la décentralisation en faisant vaciller le paradigme dominant de l'urbanisme paysager alors en passe de trouver une institutionnalisation sur l'ensemble du territoire français.

¹²⁴ En région parisienne, l'équipe de paysagistes regrette que la commande administrative s'arrête à une étude théorique voulue comme « *indépendante d'un contexte local réel (sociopolitique)* » (*ibid* :5) dont elle sollicite l'étude en complément. La méthodologie se décline par conséquent en termes objectivés et le parti d'aménagement est exprimé par un zonage qui apparaît comme le fruit d'une analyse déductive de sorte qu'il ne puisse être sujet à caution.

¹²⁵ Cité par Alexis Pernet (2011 :412), d'après une communication personnelle de Jacques Sgard le 21 juillet 2009

C Vers un nouveau contrat territorial : une expérimentation réflexive

Si la décentralisation marque une rupture avec les pratiques antérieures de planification urbaine mises au service d'un projet national décliné à travers la planification régionale puis au niveau communal c'est qu'il devient acquis que « *l'Etat ne peut pas avoir de projet pour le territoire* » (Béhar, Estèbe 1999 :80). Dès lors, il n'y a plus de projet que local, pris en charge par les collectivités territoriales qui s'établissent dans un nouveau mode de relation contractuelle avec l'Etat (I C 3.1.1).

A ce changement que nous qualifions de « changement de contrat territorial » s'associe une évolution des normes de l'urbanisme. Au début des années 2000, l'approbation de la loi Solidarité Renouvellement Urbain est indissociable de la réorganisation territoriale engagée par les lois Voynet et Chevènement en 1999 de sorte que le tout constitue un « *ensemble législatif cohérent* » (Goze 2002).

La loi SRU défend une vision globale du droit de l'urbanisme, de l'habitat, des transports et intégrative du droit de l'environnement. Mais si elle acte l'élaboration d'un projet « *pour la ville et les campagnes* » (FNAU 2002) comme préalable à la planification spatiale, c'est d'abord au service de la ville qu'elle se place à travers des orientations prescriptives affirmées en faveur de la densification urbaine et de la mixité sociale dans l'habitat, les communes restant privées de compétences et d'outils d'aménagement rural leur permettant d'agir concrètement sur les campagnes. Dans le courant des années 2000, de nouvelles évolutions législatives donnent enfin des clefs aux intercommunalités pour conjuguer projet urbain et projet agro-environnemental dans un même « projet territorial » (I C 3.1.2).

En effet, il n'est désormais plus question de planification urbaine mais de planification territoriale et, à travers ce passage qui implique une évolution des savoir-faire, les ressources de l'urbanisme paysager sont à nouveau sollicitées.

Nous qualifierons ces ressources de « disjointes » au regard de leur double nature :

- instrumentale d'une part et attachée à la mise en œuvre d'une politique des paysages qui s'est constituée au début des années 1990 sur l'héritage de la planification paysagère des années 1970 (I C 3.2.1) ;
- praticienne d'autre part et attachée à la participation des paysagistes aux démarches de projet urbain dans les années 1990. A l'épreuve de cette pratique, l'approche

paysagère est envisagée comme une « pédagogie de projet » où le paysage se conçoit comme une manière de penser le changement et qui mobilise les « parcs » comme les instruments didactiques de ce changement (I C 3.2.2).

Sur la base de ces ressources, nous montrerons, en adoptant une posture réflexive fondée sur la mise en récit de notre expérience de paysagiste-urbaniste (I C 3.3.1), les limites d'une pratique de projet spatial construite par empirisme face à la négociation d'un « nouveau contrat » où l'Etat confie la charge aux collectivités territoriales de fonder leur développement économique et social sur une mise en valeur vertueuse des ressources environnementales (I C 3.3.2).

3.1 La planification territoriale au défi d'un nouveau contrat

3.1.1 Un projet de territoire avant la planification : entre science et action, une itération

a Une organisation territoriale sous contrat

Amorcé dans courant des années 1990, le passage à une logique de développement durable où la mise en valeur de l'environnement devient une condition du développement socio-économique requiert plus globalement, un changement des modes de gouvernements nationaux encourageant le processus de décentralisation et une nouvelle coopération contractuelle entre les collectivités territoriales.

> la décentralisation et le polycentrisme comme conditions du développement durable

Repris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio-de-Janeiro en 1992, le *rapport Brundtland* initie les principes du développement durable et requiert des stratégies nationales pour le développement d'un maillage de grands, moyens et petits centres urbains fondés sur une administration décentralisée¹²⁶ pour répondre au défi urbain du XXIème siècle. En France, la réorganisation territoriale a été amorcée en 1972 avec la création des *Etablissements Publics Régionaux* que la décentralisation transforme en collectivités territoriales : les *Régions* dotées depuis 1986 d'un conseil élu au même titre que les *Départements* et

¹²⁶ Le rapport considère que « le meilleur moyen d'encourager la croissance des centres secondaires consiste à utiliser les avantages économiques naturels de leur région, en particulier, pour la transformation et la commercialisation des ressources et d'assurer la décentralisation des services de l'État » (Brundtland 1987 chap.9).

les *Communes*. Amorcé au début des années 2000 le maillage intercommunal du territoire français par des « *communautés urbaines* », « *communautés d'agglomération* » et des « *communautés de communes* » -qui peuvent être groupées en *Pays*- n'est pas stabilisé. Douze « *métropoles* » ont été créées en 2016 en se substituant aux entités déjà constituées¹²⁷ tandis que le nombre de Régions était réduit de vingt-sept à dix-huit.

> la contractualisation comme condition à la décentralisation

Au niveau national, la DATAR qui a appuyé la régionalisation dans les années 1970 tout en pointant les risques de déséquilibres socio-spatiaux liés à une décentralisation sans coordination par l'Etat¹²⁸ redéfinit en 2000 ses objectifs en matière d'organisation territoriale. Elle soutient un scénario du *polycentrisme maillé* qui s'inscrit dans les perspectives du *Schéma de Développement de l'Espace Communautaire Européen* (SDEC) adopté en 1999 et suppose de « *passer d'un "espace de guichet" à un "espace de projet"* » (DATAR 2002). Au niveau local, les territoires de « *agglomération*¹²⁹ » et de « *pays*¹³⁰ » sont les points d'appui¹³¹ des politiques nationales et régionales. La *contractualisation* sur la base d'un projet intercommunal, déjà éprouvée dans le cadre des Contrats de Pays, des Contrats de villes moyennes puis des Contrats de Plan Etat-Région et dans la cadre de la mise en œuvre des politiques de la ville après la décentralisation, devient la modalité courante du financement de l'action locale (Gaudin 2007). La logique de relation contractuelle qui s'établit entre ces collectivités territoriales et l'Etat renvoie dès lors à un mode d'organisation rénové « par le projet »

¹²⁷ Paris, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence (métropoles à statuts particuliers), Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse ; Nancy, Brest et Montpellier ont plus récemment acquis ce statut.

¹²⁸ Cela, à travers deux rapports, le premier d'Olivier Guichard, *Comment vivre ensemble*, le second de prospective générale intitulé *Le scénario de l'inacceptable*.

¹²⁹ Les lois d'Administration Territoriale de la République (ATR) en 1992 puis en 1999 la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable (LOADDT) promue par Dominique Voynet et la loi relative au renforcement et à la simplification territoriale portée par Jean-Pierre Chevènement engagent la réforme des institutions territoriales vers l'intercommunalité dans un objectif affirmé de réduction des déséquilibres territoriaux en installant une péréquation des ressources à l'échelon intercommunal des *Communautés Urbaines* existantes depuis 1967, des *Communautés de Communes* créées en 1992 et des *Communautés d'Agglomération* créées en 1999. Le type de ces *Etablissements Publics de Coopération Intercommunale* (EPCI), *Communauté de communes* ou *Communauté d'Agglomération* est dépendant du nombre d'habitants. Ils sont soumis à une mutualisation des compétences communales notamment en termes d'aménagement de l'espace et de développement économique (Guy 2008).

¹³⁰ Testée par l'Etat en 1975, la politique des pays soutenait des programmes d'actions contractualisés et coordonnés par les autorités locales en faveur de l'aménagement et du développement économique et social (Lajugie 1985 :328). Les pays sont relancés en 1995 et confortés en 1999 afin que des communes ou communautés de communes puissent s'associer autour de projets communs (Doré 2011).

¹³¹ Transitoire, cette organisation a été redéfinie en 2014 et 2015 avec l'approbation d'un nouveau découpage régional et d'une « simplification » intercommunale qui s'appuie sur la création *pôles métropolitains* et de *pôles d'équilibre territoriaux et ruraux*.

où les collectivités sont placées dans une situation de responsabilité face au devenir du territoire intercommunal, des crédits leur étant octroyés sur la base d'un projet collectif et non plus à travers la sollicitation opportuniste de « guichets » de financement indépendants.

b La planification territoriale : un projet politique intercommunal entre ville et campagne

Passer à un mode d'organisation de projet n'implique pas les seules modalités de coopération intercommunale mais interfère au cœur des procédures de planification de l'urbanisme. Le projet spatial vient alors servir un projet politique communal voire intercommunal qui déborde du seul cadre bâti pour articuler les relations entre ville et campagne. A ce changement considérable au regard des visions antérieurement disjointes s'ajoute une renégociation des modes de conception du projet en urbanisme impliquant d'une part, la renégociation des rapports d'inférence entre analyse et action et d'autre part, l'intégration de la société civile à l'élaboration à cette réflexion prospective.

> la planification spatiale comme instrument du projet politique

Dans le champ de l'urbanisme, la notion de projet déclinée sous les termes de « projet de ville », de « projet urbain », « projet d'agglomération » tend à s'opposer au vocabulaire procédurier et technique du « plan » et du « règlement ». Selon le politologue Gilles Pinson, les doctrines critiques qui portent la notion de « projet urbain » dans les années 1980-1990 font « *primer le projet global, le dessein d'ensemble – porté par un politique et/ou un concepteur (architecte ou urbaniste) – sur la procédure. L'urbanisme n'est pas qu'une affaire de technique ou de régulation juridique, c'est avant tout une affaire politique. L'aménagement des espaces urbains doit être porté par une vision de la ville – et de la société – et non pas uniquement fondé sur des considérations réglementaires. Le projet doit être porteur de valeurs urbaines, il doit exprimer l'identité des lieux ou d'un territoire. Pour cela il faut réhabiliter les élus comme porteurs et garants du projet. Il faut aussi développer les moyens de communication du projet, le rendre lisible et discutable, ce que les plans centrés sur la réglementation de l'usage des sols ne permettent pas* » (Pinson 2009 :7). En pratique, « plan » et « projet » ne s'opposent pas mais la démarche de construction d'un projet politique local se conçoit

désormais comme le préalable d'une planification réglementaire et spatiale qui devient l'un de ses instruments.

> des outils techniques réformés pour un urbanisme de projet

Au début des années 2000, la rénovation de instruments de planification spatiale traduit ce passage à d'un « urbanisme de plan » à un « urbanisme de projet ». Dans cet esprit, la *Loi Solidarité et Renouvellement Urbain* (2000) institue des *Plans Locaux d'Urbanisme* (PLU) au niveau communal ou intercommunal et des *Schémas de Cohérence Territoriale* (SCOT) à un niveau d'organisation supérieure qui se substituent respectivement aux *Plans d'Occupation des Sols* (POS) et aux *Schémas Directeurs* (SD). Au cœur de leur procédure d'élaboration, la formulation d'un *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* (PADD) fait référence à l'expression d'un projet politique qui s'inscrit dans le prolongement d'un diagnostic territorial et constitue un document d'action stratégique en termes de renouvellement urbain et de protection de l'environnement (FNAU 2002 :13).

> le PADD, un projet « intégrateur » entre ville et campagne

Le PADD institutionnalise selon la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) un « *projet pour la ville et la campagne* » qui déborde de la stricte emprise du cadre bâti pour intégrer, à travers les logiques de mise en valeur environnementale, le milieu rural. Ce changement acte l'évolution d'une « planification urbaine » axée sur l'organisation de l'urbanisation vers une « planification territoriale » où la mise en valeur de l'environnement est placée au centre d'un projet politique et spatial qui concerne autant l'espace urbain que rural. L'approche de la planification territoriale se veut globale et transversale en agrégeant dans un projet d'ensemble les plans et directives supra-communales et différentes politiques sectorielles, d'habitat, de transport, d'environnement notamment. L'intention initiale¹³² qui visait à opposer aux tiers ce projet matérialisé par le PADD renforce l'importance de la concertation avec les habitants et les associations, la loi SRU étendant l'obligation d'y procéder pendant la durée de l'élaboration du projet.

¹³² En 2003 la *Loi Urbanisme et Habitat* vient rénover la Loi SRU et vide de son contenu opposable le PADD en rendant facultative l'élaboration d'Orientations d'Aménagement dessinées.

*c Un processus d'élaboration itératif qui croise savoirs experts et savoirs contextuels***> un projet partenarial entre élus, experts et citoyens**

En définissant la concertation sous ces trois aspects : d'« *informer* », de « *demander l'avis* » et de « *construire avec* », la FNAU (2002 :19) signifie un second niveau d'évolution au regard des démarches héritées des années 1970 qui sort la procédure d'une expertise strictement technique validée par une décision politique en l'ouvrant, au delà de la simple information, aux contradictions du débat public. Dans cette logique partenariale déjà promue par les démarches de projet urbain, la participation d'acteurs aux cultures de la ville et de l'aménagement dissonantes remet en question le mécanisme institué et normatif de la production des savoirs en urbanisme fondée sur des acquis culturels jusque là non controversés, ni explicités (Bacqué 2011). L'intégration des « *savoirs contextuels* » des habitants en complémentarité des « *savoirs experts* » est dès lors favorisée par l'organisation d'*ateliers* ou encore de « *forum* » conçus comme des espaces de confrontation et de collaboration avec des scientifiques eux-mêmes remis en cause dans leur capacité d'expertise univoque (Callon et al. 2001, Bacqué, Sintomer 2010). A Bordeaux, la révision du Plan d'Occupation des Sols intercommunal pour l'élaboration du PLU est animée par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bordelaise (A'URBA) qui organise des conférences en associant des techniciens, des scientifiques, des élus à des « *débats sur la ville* » publiés successivement en sept ouvrages de 1998 à 2008 qui permettent au public et aux experts de se construire une culture commune de la ville et de sa transformation.

> un processus de projet itératif entre « *boîte de verre* » et « *boîte noire* »

Ce mode d'échange alimente un processus *itératif* où le diagnostic, l'élaboration du projet et le débat public ne sont plus envisagés comme des étapes indépendantes et successives mais parallèlement. En termes méthodologiques, cette logique valide un « *mixte* » entre deux modèles opératoires du travail de conception (Boutinet 2010 :68-69). Le premier dit de la « *boîte noire (black box)* » revient à privilégier l'intuition et

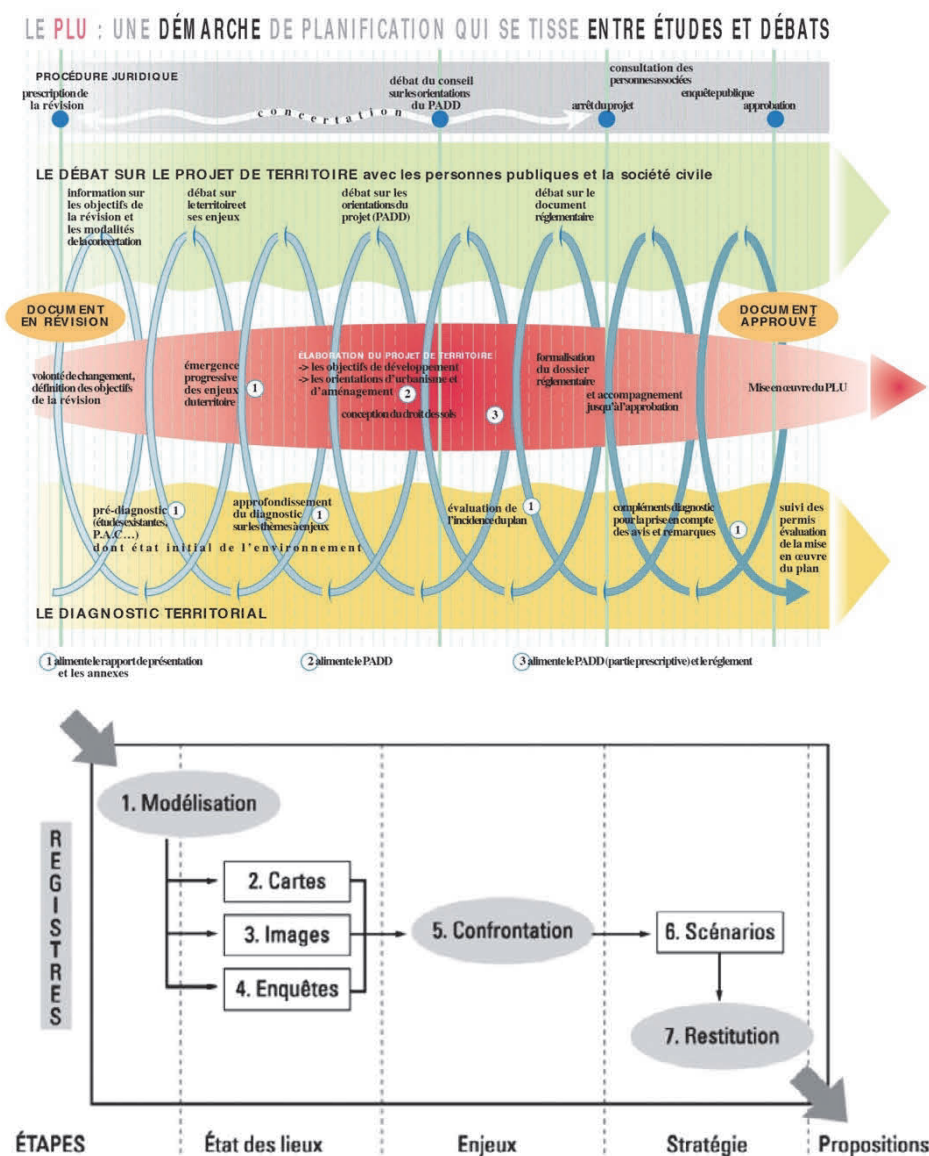


Figure 33 : en haut, le déroulement itératif des démarches de planification dans un rapport d'aller-retour permanent entre diagnostic territorial, projet et débat public, source : FNAU 2002, en bas : le déroulement linéaire d'une démarche de projet de territoire selon une approche ingénierique, source : Lardon, Piveteau 2005

l'anticipation des solutions sur la construction préalable du problème, le second de la « boîte de verre (glass box) » favorise une logique procédurale de résolution, déductive et explicite dans ses enchaînements depuis la modélisation de l'état des lieux, à la formulation d'enjeux et à la proposition. Si le second prévalait à la planification urbaine simplement destinée à la prévision et à l'organisation des besoins en urbanisation, le premier modèle prend le pas dans un contexte où le « projet » intègre des objectifs pluriels, d'habitat, de transport et d'environnement ainsi que la participation d'acteurs aux logiques contradictoires.

Dans ce processus, l'approbation ne constitue pas une fin en soi mais une étape balisant la mise en œuvre d'un projet autour duquel se construit une nouvelle dynamique d'animation portée dans le cas des SCOT par l'EPCI responsable de son élaboration ou par une structure de coopération intercommunale dédiée (syndicat mixte).

3.1.2 Un projet territorial agro-environnemental

a Un changement de projet : l'environnement produit par l'économie

Le projet, strictement urbain jusqu'au début des années 2000, en devenant « territorial » assume une mission de protection et de mise en valeur de l'environnement qui se traduit par une intervention active des collectivités territoriales dans des champs de compétences jusque là strictement réservés à l'Etat : l'agriculture et la forêt sur lesquelles elles peuvent commencer à fonder un avenir.

> vers des politiques agricoles et forestières régionales et territoriales

En 1996, l'Union Européenne sollicite la mise en place dans chaque région de *programme unique de développement rural* (Champetier 2003). En France, la rénovation des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire en 1999 prévoit l'élaboration d'un *schéma des espaces naturels et ruraux* chargé de décrire les services fournis à la société dont la production agricole et forestière mais aussi liés aux ressources naturelles, à la biodiversité, aux paysages et à la prévention des risques naturels. Dans le même temps et dans les domaines de l'agriculture et de la forêt, jusque là strictement encadrés par des politiques de niveau national, les orientations d'actions sont ajustées sur la base d'une négociation contractuelle avec les collectivités territoriales qui sont elles mêmes dotées d'outils telles que les *Chartes Forestières de Territoire*¹³³. Cette nouvelle forme « *d'action publique territorialisée* » entraîne une professionnalisation de l'animation du dialogue entre acteurs qui conduit à une interconnaissance accrue du territoire et de ses enjeux d'évolution (Moquay 2007) inédite dans des domaines où l'Etat exerçait jusque là une autorité tutélaire strictement centralisée.

¹³³ En 2010, la mise en place des Plans Régionaux de l'Agriculture Durable (PRAD), est instaurée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche tandis que depuis 1991, l'Europe accompagne les programmes de développement territoriaux Leader (Liaison entre les actions du développement des économies rurales) et portés par des Gal (Groupes d'action territoriale) sur la base de démarches inspirées du développement local (Chevalier, Dedeire 2014). En forêt, les plans de gestion simples instaurés en 1963 constituaient jusque là les seuls outils d'une gestion planifiée dont la réalisation s'imposait à toutes les exploitations de plus de 25 hectares afin de décliner les orientations nationales au niveau local. En 2001, la loi forestière met en place un nouvel outillage réglementaire applicable à l'aménagement. Il s'agit d'une part de documents d'orientation régionaux tels que les Schémas Régionaux d'Aménagement ou de Gestion Sylvicole et d'autre part, des Chartes Forestières de Territoire qui relèvent d'une démarche de contractualisation avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales liés par un projet forestier (Badré 2007, Sergent 2013 :316).

> **un changement de paradigme : l'agriculture au service de l'environnement**

En 2006, la montée des préoccupations en termes de sécurité alimentaire amorce la construction de premières politiques agro-urbaines visant à favoriser l'approvisionnement de proximité¹³⁴. A partir de 2010, les lois dites « Grenelle » portant Engagement National sur l'Environnement prévoient que les documents d'urbanisme identifient des réseaux de continuités environnementales, les « Trames Vertes et Bleues » (TVB), qui concernent l'espace urbain et rural initiant de fait une coordination des actions jusque là sectorielles en faveur de l'environnement. A travers la notion de « services écosystémiques », il s'agit en effet de reconnaître les espaces naturels à travers les services qu'ils offrent aux sociétés humaines, notamment en termes économique et social à travers l'approvisionnement en matières premières, l'alimentation, les loisirs. En introduisant une conception inédite de la nature au regard des politiques de protection antérieures aux années 2000¹³⁵, elle correspond aussi à « l'ébauche d'un changement de paradigme » pour les politiques agricoles en France où le passage de la notion de multifonctionnalité à celle de services rendus induit clairement l'idée d'un coût et d'une rémunération propre par la société (Valette et al. 2012). En effet, si les conséquences environnementales, écologiques et sociales, de la modernisation agricole sont dénoncées depuis la fin des années 1960, les agriculteurs n'entendaient pas à cette époque se prêter au rôle de « *jardinier de la nature* » que la transformation urbaine des campagnes et qu'une part de l'opinion politique réclamaient déjà (Collomb 1977, Rocard 1983). Rappelons que jusque dans le courant des années 1980, l'avancée de l'urbanisation sur les terres agricoles était paradoxalement encore largement accompagnée par l'Etat¹³⁶.

¹³⁴ En fin d'année 2012, la « loi Grenelle 2 » sollicite qu'un cinquième des denrées introduites dans la restauration collective des administrations proviennent de l'agriculture biologique tout en favorisant l'approvisionnement de proximité.

¹³⁵ Depuis 2007, l'entretien du réseau de sites Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques à travers une gestion contractuelle et volontaire.

¹³⁶ Au soutien de l'habitat individuel dans les années 1970 succède après la décentralisation et dans le cadre de la loi d'aménagement foncier rural de 1985, l'introduction des opérations de « *remembrement-aménagement* » liées aux POS qui favorisent la reconquête des terres agricoles par l'urbanisation dans les secteurs péri-urbains et touristiques (Poux 2007 :75). Le démantèlement des petites exploitations a par ailleurs été organisé dès l'après-guerre en associant une réglementation sur les superficies minimales d'exploitation, des départs en retraite anticipée et une politique éducative visant à favoriser une orientation scolaire hors cadre agricole. L'intégration d'une politique d'espaces verts en 1973 et la protection de zones naturelles et agricoles à partir de 1976 s'inscrivent dans des logiques strictement fonctionnalistes, statistiques et déductives, la délimitation des zones naturelles et agricoles reposant d'une part, sur l'exclusion des secteurs identifiés pour leur intérêt écologique sur la base d'une expertise scientifique, d'autre part, sur les mécanismes d'un marché économique où l'urbanisation devient le devenir souhaitable des terrains en fin d'exploitation. De fait, principaux propriétaires fonciers, les agriculteurs retraités ont logiquement profité des plus-values offertes par l'urbanisation de leurs anciens terrains d'exploitation et la rétention

b Une évolution des consciences pour un contrat social agro-environnemental

A partir du milieu des années 1980, l'intensification de la production et la sélection drastiques des sols cultivables excluant les terrains les moins adaptés à la mécanisation ont des effets directs et visibles sur la fermeture des paysages encouragée par des subventions au boisement quand elle n'est pas la conséquence d'un simple abandon.

> une prise de conscience environnementale qui implique le changement

La simplification des cultures notamment céréalières et le travail intensif des sols se mesurent en termes de perte de la biodiversité végétale et animale tandis que la qualité des eaux devient préoccupante dans les régions les plus efficaces du point de vue de la (sur)production (Poux 2006 :72-74). L'évolution des tendances intervient à deux niveaux. Localement, les agriculteurs cherchent depuis les années 1970 des systèmes alternatifs qui s'appuient sur la labélisation des productions ou l'orientation vers l'agriculture biologique tandis qu'au niveau européen, les réglementations se succèdent en termes de protection environnementale et de prévention des pollutions¹³⁷.

> un nouveau contrat social pour un modèle agricole compatible environnementalement

Au début des années 1990, la mise en place des *Plans de Développement Durable* (PDD) par le ministère de l'Agriculture s'inscrit dans l'évolution en cours de la politique agricole européenne et vise à fournir aux exploitations un diagnostic agro-environnemental. A contrario des *Chartes Forestières*, les PDD puis les *Contrats Territoriaux d'Exploitation* restent centrés sur l'exploitation individuelle sauf dans quelques cas de projets intercommunaux où, comme en Bretagne, l'agriculture s'inscrit par tradition dans le développement local. Ils permettent néanmoins de valider l'inversion des rapports entre l'Etat et les exploitants à travers « un "contrat social" actant la conformité d'un modèle professionnel aux besoins de la société » (Léger et al. 2006). Cette base contractuelle prévaut désormais à la mise en place des *Mesures*

foncière exercée sur les terrains les plus proches des agglomérations n'a pas pu être enrayée par les mécanismes de transmission instaurés lors de l'octroi d'une *Indemnité viagère de départ* (Barthez, Bathelemy 1978).

¹³⁷ En 1986, l'environnement devient une compétence explicite de la Communauté Européenne par la signature de l'Acte unique européen (Larrue 1997).

Agro-Environnementales (MAE) initiées dans le cadre de la *Politique Agricole Commune* (PAC) à partir de 1985 et qui deviennent obligatoire en 1992 dans un double objectif de maintien des pâturages extensifs et de réduction des apports chimiques. Principalement gérés au niveau individuel, elles peuvent participer à des actions dites territorialisées dans le cadre des programmes de mise en valeur de la biodiversité *Natura 2000* ou des Parcs Naturels Régionaux.

c La prise en charge d'un projet agro-environnemental par l'urbanisme

Instrument de planification spatiale au niveau intercommunal, les SCOT et les PLU se conçoivent comme l'outil de construction d'un projet de territoire articulant développement socio-économique et changement de modèle agricole, l'injonction environnementale qui pèse sur les activités agricoles et forestières se redéfinissant en lien à la ville en deux nouveaux termes : de sécurité alimentaire à travers la reconstruction d'un réseau alimentaire de proximité et d'entretien d'un réseau de continuités écologiques précisé par les documents de planification territoriale. Dans ce contexte, les collectivités territoriales ont été dotées d'instruments de protection et d'aménagement des espaces agricoles et forestiers mais le savoir-faire pour articuler projet urbain et projet agro-environnemental reste à construire.

> le changement environnemental : un défi alimentaire de réactivation des savoirs locaux

Bien que les exploitations agricoles tournées vers la qualité ou le biologique soient minoritaires (Goergen 1991), dans le courant des années 2000, leurs pratiques et les modes de gestion contractuelle vont faire l'objet d'une promotion volontaire par les politiques publiques au niveau national comme local. La prise de conscience est en effet internationale. En 2008, la communauté scientifique des agronomes dépose un rapport qui préconise le soutien aux petits agriculteurs et l'intensification des recherches en agro-écologie (IAAST2 2008¹³⁸). Les chercheurs français associés actent le fait que l' « *on ne peut pas jouer sur le simple facteur technologique* » et soulignent les

¹³⁸ L'Evaluation Internationale des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement (IAASTD, *International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development*), voir la note de l'agronome Jacques Loyat sur l'Encyclopédie du Développement Durable en ligne : <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/sciences-et-techniques/iaastd-une-expertise-collective.html#biblio>

préconisations du rapport en faveur d'« *une réorientation autour des savoirs locaux et communautaires, afin de retrouver une autosuffisance alimentaire*¹³⁹ ». Ce recentrage de la production alimentaire dans une logique de proximité en revenant vers des savoir-faire écologique sollicité par des scientifiques est désormais par les politiques publiques. En fin d'année 2012, la « loi Grenelle 2 » prévoit qu'un cinquième des denrées introduites dans la restauration collective des administrations proviennent de l'agriculture biologique tout en favorisant l'approvisionnement de proximité¹⁴⁰.

> **une planification spatiale écologique régionale aux incidences locales**

Cette même loi « Grenelle 2 » introduit la réalisation des *Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique* (SRCE), documents cadres pour orienter la préservation et la remise en état des continuités écologiques identifiées sous les termes de « *Trame Verte et Bleue* » (TVB) qui s'imposent et sont précisées au niveau des SCOT et des PLU. Ces continuités comprennent des « *réservoirs de biodiversité* » et des « *corridors écologiques* » et incluent les « *cours d'eau et les zones humides*¹⁴¹ ». L'identification de ces dernières¹⁴² s'adosse à une réglementation spécifique pour « *éviter l'incidence de projets* » sur leur état et sur leur fonctionnement qui s'appuie sur la doctrine « *éviter, réduire, compenser* » (ERC) énoncée en 2012¹⁴³ (MEDDTL 2012).

Si le principe de « compensation » déjà introduit par la loi sur la protection de la nature en 1976 n'a rien d'innovant, le changement marqué en 2012 réside dans la responsabilisation des maîtres d'ouvrage et par incidence des collectivités territoriales dans l'anticipation de ces mesures compensatoires en termes de localisation. Ces mesures peuvent permettre l'entretien ou la restauration des continuités

¹³⁹ Propos de Michel Dodet (Inra) recueillis par *Le Monde* du mercredi 16 avril 2008, p.7.

¹⁴⁰ La circulaire du 16 Janvier 2013 présente les modalités de mise en œuvre de la politique publique de l'alimentation au niveau régional en 2013 et précise qu'« *une attention particulière sera portée au secteur de la restauration collective. [...] L'approvisionnement de proximité et la lutte contre le gaspillage seront des actions à conduire en priorité dans ce secteur* ».

¹⁴¹ Les objectifs de la « Trame Verte et Bleue » et les espaces qu'elle inclut sont précisés par le Code de l'Environnement (Article L371-1) et définis par le centre de ressource Trame Verte et Bleue, accès en ligne, valide au 15/08/2015 : <http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/qu-est-ce-que-trame-verte-bleue/definitions-trame-verte-bleue>

¹⁴² L'attention pour les zones humides s'est accrue en 2009 avec l'application de la convention internationale Ramsar. Les *Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux* (SDAGE) ont été adaptés en conséquence pour tenir compte non seulement des milieux d'importance internationale mais aussi des zones humides dites « *ordinaires* ».

¹⁴³ Applicable à tous types de plans et d'aménagement, elle implique que « *dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement* » (MEDDTL 2012).

environnementales y compris, selon les cas, à l'appui d'une gestion agricole ou forestière raisonnée, mais encore faut-il faire le lien par des instruments d'action publics entre planification régionale et action locale.

> les documents de planification territoriale comme instruments du changement

Elaboré par le Conseil Régional et l'Etat, le SRCE identifie et localise par une cartographie les éléments de continuités de la TVB et peut définir un ensemble de mesures contractuelles visant à assurer la préservation ou la restauration de leur fonctionnalité écologique. Les documents de planification territoriale sont les instruments de mise en œuvre opérationnelle du SRCE. Ils doivent s'y référer explicitement ce qui implique en pratique l'interprétation de la cartographie régionale dans les documents de planification stratégiques et réglementaires des SCOT et des PLU. L'implication active des acteurs du monde rural à l'élaboration du document d'urbanisme est alors directement sollicitée dans la mesure où la définition de la TVB fait l'objet d'une expertise locale où l'entretien de sa fonctionnalité s'appuie sur la coordination des gestionnaires de l'espace rural.

> des outils de projet agro-environnemental pour l'urbanisme

Du point de vue de l'urbanisme en intégrant les acteurs de l'aménagement et du développement rural en tant que partenaires actifs du projet de territoire, cette injonction s'assimile à une révolution des pratiques qui s'accompagne du développement d'un nouvel outillage réglementaire associé à la planification territoriale. En 1999, la loi d'orientation agricole introduit les *Zones agricoles Protégées* (ZAP) destinées à s'opposer au changement d'affectation et d'occupation des sols reconnus pour leur situation géographique ou leur qualité agronomique. En 2005, la loi relative au développement des territoires ruraux crée les *Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains* (PPEANP) destinés à accompagner la mise en valeur « multifonctionnelle » et contractualisée des espaces agricoles, naturels et forestiers péri-urbains. Relevant de la compétence départementale, les PPEANP répondent d'un rapport de compatibilité avec les SCOT dont ils peuvent appuyer les orientations en faveur d'une mise en valeur de la TVB dans une logique effective de services écosystémiques.

Avec les PPEANP dont la compétence peut être déléguée aux structures gestionnaires de SCOT, les collectivités territoriales sont désormais dotées d'outils pour agir dans tous les champs d'aménagement de l'espace urbain et rural, reste à construire un savoir-faire pour les articuler méthodologiquement au service d'un projet territorial et environnemental en commun.

3.2 Les ressources disjointes d'un urbanisme paysager « en crise »

Si l'urbanisme paysager a des ressources pour un projet entre ville et campagne, elles sont disjointes :

- d'un côté, la politique des paysages forgée dans les années 1990 apporte des outils : atlas, plan, charte de paysage et confère aux PNR un rôle central dans la mission nationale de « protection du paysage ». Mais cette politique qui réduit la « qualité de la vie » à la « qualité de la vue » conserve une connotation défensive et ses outils conçus pour articuler aménagement urbain et rural restent attachés aux « campagnes » (I A 3.2.1) ;
- de l'autre, dans les « villes », nous entendons là, les métropoles, les paysagistes développent une approche de « projet de paysage » chargée d'une forte dimension pédagogique où le paysage est conçu comme une manière de pensée le changement et où les parcs retrouvent leur dimension didactique pour accompagner la transformation en cours des rapports société-nature (I A 3.2.2).

3.2.1 Le paysage, objet de protection entre ville et campagne : une politique et des outils

a Une politique d'organisation des villes et des campagnes par le regard

La demande de coordination des politiques d'aménagement urbain et rural que recouvre l'injonction à la planification territoriale entre ville et campagne n'est pas nouvelle. Elle a déjà été initiée vingt ans plus tôt par une politique des paysages qui réaffirme la protection du paysage comme un enjeu commun pour les acteurs de l'aménagement urbain et rural et pour les collectivités territoriales devenues autonomes dans l'exercice de leurs compétences.

> les raisons d'une politique des paysages : mettre en ordre l'urbanisation des campagnes

Au début des années 1990, l'évolution des paysages urbains et ruraux liée à la modernisation agricole et à l'extension de l'urbanisation soulève des critiques aussi

bien chez les intellectuels que dans la société civile. En 1992, le ministère de l'Environnement lance un appel populaire à la photographie de paysages. Ces images de « *paysages familiers qui font la beauté de la France* » selon le ministre Michel Barnier, « *dénoncent aussi des saccages, des pollutions, des menaces, etc. Il faut bien reconnaître que trop de sites sont dégradés par incompetence ou négligence* » (Dubost, Clergue 1995).

Chez les scientifiques, la critique spatiale d'un « *urbain sans lieu ni borne* » (Weber 1996) répond au constat d'une « *mort de la ville* » (Choay 1994) et se double d'une critique anthropologique et sociale. En 1992, Marc Augé dénonce la production des « *non-lieux* ». Il identifie ainsi les échangeurs routiers, les grandes surfaces et leurs parkings incapables de s'incarner en « *lieu* » au sens anthropologique du terme compris comme une « *construction concrète et symbolique de l'espace à laquelle se réfèrent tous ceux à qui elle assigne une place* » (Augé 1992 : 68).

Face au « *mitage de l'espace rural* » par une urbanisation diffuse, le pouvoir jugé abusif des élus locaux sur la réalisation des Plans d'Occupation des Sols et la délivrance des permis de construire est directement incriminé (Chabason 1992). Le constat d'un « *urbanisme clandestin et dérogatoire* » relevé par le rapport Labetoulle au Conseil d'Etat requiert même une forme de recentralisation de la compétence en urbanisme pour des dérives dont les conséquences paysagères sont surtout révélatrices d'une absence de coordination des besoins et des décisions au niveau intercommunal (Lena 1992).

> une logique d'organisation « par le regard » étendue à l'ensemble du territoire national

En 1993, l'Etat renforce son action en matière de contrôle de l'organisation de l'espace à travers l'approbation de la *loi Paysage*. Si elle prévoit la mise en place de *Directives de protection et de mise en valeurs des paysages* sur des « *territoires remarquables par leur intérêt paysager* » qui ne seront que peu suivies d'effet¹⁴⁴, elle institue les *Parcs Naturels Régionaux* (PNR) comme les garants de la « *préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel* » à travers l'élaboration de la charte et du plan de parc. Elle impose aux Plans d'Occupation des Sols d'intégrer la « *préservation de la qualité*

¹⁴⁴ Seules deux Directives de protection et de mise en valeurs des paysages ont été approuvées dans les Alpilles (Décret n° 2007-21 du 4/01/2007) et autour du Mont-Salève (Décret n° 2008-189 du 27/02/2008)

des paysages et la maîtrise de leur évolution » à leurs perspectives d'aménagement (Loi n°93-24 du 8 janvier 1993).

A travers les procédures d'urbanisme et à l'appui des PNR, il s'agit d'intégrer les logiques de protection du « paysage », définie comme un objectif commun des politiques d'aménagement par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement et le code rural¹⁴⁵, avec les logiques de développement urbain et rural. A travers la protection du « paysage », c'est la morphologie existante et à venir de l'espace visible qu'il convient de maîtriser ; il est alors entendu que « *la qualité de la vie s'appuie fortement sur la qualité de la vue*¹⁴⁶ »

Le changement qu'imisce la politique du paysage consiste à étendre l'attention portée au « paysage » non plus à quelques sites particuliers mais à l'ensemble du territoire national selon le mouvement déjà initié par les paysagistes du CNERP à travers la planification paysagère des années 1970. Significativement ce sont ces derniers qui sont à l'origine de cette législation, leur investissement dans la *Mission du paysage* créée en 1978 ayant contribué à construire une « *politique du paysage du quotidien* » complémentaire à celle de la protection sur les sites et monuments de 1930 (Barraqué 1985). Sous la direction d'Alain Riquois puis de Jean Cabanel, la *Mission du Paysage* est ainsi principalement constituée de paysagistes¹⁴⁷ issus du CNERP dont Anne Fortier-Kriegel et Yves Luginbühl ou comme Caroline Stefulesco-Mollie de la section Paysage et art des jardins de l'ENH.

Dès lors, rien d'étonnant à ce que les outils mis en place par la politique des paysages dans les années 1990 et leurs méthodologies associées s'ancrent dans l'héritage de la planification paysagère des années 1970.

¹⁴⁵ A titre d'exemple : dans le Code de l'Urbanisme le volet paysager des permis de construire, introduit par la loi paysage, sollicite des précisions sur « *l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leurs accès et de leurs abords* » et la prise en compte du « *caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentale* ». Parmi ces éléments de « *paysage* », les boisements linéaires, les haies et les plantations d'alignement peuvent faire l'objet d'une protection au titre du code rural (Arrêté du 28 avril 1995 pris pour l'application du décret n° 95-488 du 28 avril 1995).

¹⁴⁶ Morand-Deville J. (1994). « Environnement et paysage ». L'Actualité juridique, Droit administratif, 20 septembre, p. 588-595 cité par Blanc Nathalie, Glatron Sandrine, « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », L'Espace géographique 1/2005 (tome 34) , p. 65-80

¹⁴⁷ Selon A. Riquois, « les paysagistes sont précieux pour expliciter ce que souvent une population n'explicite pas toujours -analyser comment est vécu et ressenti ce paysage, lui fait prendre conscience de ce qui fait l'identité de son terroir, lui réapprendre à le voir, à le comprendre, à l'apprécier, susciter de sa part un comportement différent. C'est une action à long terme qui tend à susciter une prise en charge par les acteurs de l'aménagement » (Riquois 1984).

b Des outils pour palier à une planification urbaine défaillante en milieu rural

En complément de la politique du paysage, trois instruments sont mis à disposition des collectivités territoriales pour servir opérationnellement l'action en matière de coordination des démarches d'aménagement : l'*atlas*, le *plan de paysage* et la *charte de paysage*. Ils trouvent leur sens dans un contexte de défaillance des outils de planification urbaine en milieu rural qui ne permettent pas la coordination spatiale de l'urbanisation au niveau intercommunal et avec les logiques d'aménagement rural. Dès lors, la mise en valeur du paysage placée au centre de ces démarches de planification paysagère devient un objectif fédérateur pour les acteurs de l'urbanisme comme du monde rural. Elles permettent non seulement de les rassembler mais d'activer conjointement des logiques d'action différenciées allant de la connaissance et de l'éducation en matière de paysage, à la planification réglementaire, la négociation contractuelle et la transformation concrète de l'espace par l'aménagement (Folléa 2001).

> les atlas de paysage : une connaissance morphologique et esthétique qui fait prescription

Outil de connaissance, les *Atlas de Paysage* font l'objet d'une politique de mise en œuvre volontariste au niveau régional ou départemental. Ils bénéficient d'un financement croisé de la collectivité territoriale concernée et de l'Etat de sorte que l'ensemble du territoire national est désormais couvert et que la première génération d'atlas est aujourd'hui en renouvellement. La première méthode est publiée en 1994 par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU) du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports. Cette publication est dirigée par Yves Luginbühl, paysagiste issu du CNERP et elle poursuit les objectifs de la planification paysagère des années 1970 qui sont repris à leur compte par les services de l'Etat. Ainsi, pour la directrice de la DAU, la méthode cherche à dépasser la dichotomie entre aménagement et protection et à accompagner « *l'émergence d'un paysage (...) au cœur même des politiques d'aménagement* » (MATETT 1994 :47).

Selon les auteurs, les atlas ont pour ambition de caractériser le paysage dans sa « polysémie » en mobilisant « différentes voies d'analyse ». Cette analyse renvoie d'une part, à une appréhension géographique et morphologique de l'organisation de l'espace urbain et rural, à une localisation des sites protégés au titre de la protection du paysage et de ceux ayant un intérêt particulier au niveau local, à une identification des

représentations iconiques des paysages et d'autre part, à une évaluation des dynamiques d'évolution en termes morphologique et visible, à travers des tendances statistiques et les projets en cours sur le territoire concerné (Brunet-Vinck 2004).

En pratique, les atlas réactualisent l'approche développée par le CNERP dans les années 1970. Le terme d' « *unités de paysage*¹⁴⁸ » est réinvesti pour désigner « *des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence d'organisation ou de forme de ces caractères* » (MATETT 1994 :91). Les atlas procèdent au repérage méthodique de ces unités et précisent pour chacune, leurs caractéristiques morphologiques et les tendances d'évolution spatiale, cette description conduisant à la formulation d'« enjeux » prescriptifs en termes de protection et d'évolution. Ainsi dans les Landes Girondines, l'Atlas de la Gironde élaboré en 1999 identifie « *les forêts-galeries de feuillus qui accompagnent les cours d'eau* » parmi les « *enjeux de préservation* » : et au titre des « *enjeux de réhabilitation* » : « *beaucoup de parcours de routes en couloirs* » dont il s'agit de rompre la monotonie, si ce n'est d'égayer en reprenant les termes des auteurs (Folléa, Gautier 1999). Derrière les intentions, de « *mettre en scène* », de donner une « *lisibilité* », d'inventer des « *compositions* », c'est bien une entreprise de mise en ordre visuelle selon des critères esthétiques invariants que poursuivent les atlas de paysage mais à travers leurs objectifs explicites de préservation des ripisylves ou de réhabilitation des « *clairières de maïs* », ils engagent

¹⁴⁸ La méthodologie associée à cette démarche a été précisée au cours des années 1990 par Bernard Lassus et à sa suite le paysagiste Pascal Aubry qui qualifient d' « *analyse inventive* » ou de « *reconnaissance paysagère* » ce mouvement de parcours et de découverte du « *pays* » qui aboutit à la localisation d'entités paysagères (Aubry 1996, Berque 1994, 2006). Cette reconnaissance consiste à l'identification subjective d'éléments constitutifs, de traits caractéristiques, de motifs et d'enchaînements de motifs. Le terme de motif fait référence aux peintres paysagistes qui peignaient « *sur le motif* », c'est à dire face à une scène extérieure, distinct du « *modèle* » qui sert de support au nu ou au portrait. Le motif de paysage est « *un élément constitutif de l'espace concret qui nous "motive"¹⁴⁸ à inventer les paysages. Le motif de paysage est "embrayeur", il déclenche une mise en relation entre ce que nous percevons et ce que nous savons, et dans l'espace et dans le temps* ». Un motif de paysage pourra correspondre à la répétition de clochers sur une ligne d'horizon ou de ponctuations arborées ou à un système de haies... Reste que si l'identification des motifs est un préalable, la reconnaissance paysagère consiste moins à repérer les motifs pour eux-mêmes que les enchaînements entre les motifs, constitutifs de l'identité d'un pays à travers l'expression d'une « *continuité paysagère* » ou encore la constitution d'une « *structure paysagère*¹⁴⁸ » (Brunet-Vinck 2004 :18). A l'issue de cette reconnaissance, la notion d'entité paysagère est mobilisée à des fins opératoires. Elle permet à B. Lassus d'exprimer la distance entre un périmètre déterminé à des fins opérationnelles et les continuités paysagères qui le débordent. En faisant référence à un imaginaire culturel (la rade de Brest renvoie aux paysages comparables de rades et de baies), l'entité paysagère n'a pas de contours strictement délimités, c'est « *un ensemble culturel à partir duquel un paysage peut être inventé* » (Berque 2006).

aussi une première esquisse de planification écologique qui remet en question l'économie agricole et forestière productiviste.

> les plans et les chartes : des outils opératoires entre aménagement urbain, rural et pédagogie

En complément, les *plans de paysage* répondent d'une logique ouvertement prospective. Dans un contexte où les communes ne sont pas encore associées en intercommunalités et où les documents de planification urbaine sont défaillants pour aborder conjointement urbanisation, agriculture et environnement, ces démarches doivent permettre d'engager un projet d'évolution en partenariat avec les services de l'Etat et partagé entre les communes et les acteurs de l'aménagement urbain et rural. Elles impliquent une réflexion à un niveau intercommunal dont le périmètre est défini sur la base d'une unité de paysage cohérente du point de vue géomorphologique.

Comme pour les *Atlas*, le principe est de porter une attention non plus seulement aux seuls sites protégés mais à l'ensemble du territoire national. Le *plan de paysage* est ainsi compris comme « *une démarche de projet qui a pour ambition de maîtriser l'évolution des paysages sans cantonner la réflexion dans le seul cadre juridique et administratif ni sur les seuls espaces remarquables. Document de référence commun à l'Etat et aux collectivités locales concernées, le plan de paysage transcrit un projet de devenir du paysage guidant les actions et les projets d'aménagement. (...) Cette démarche partenariale entre l'Etat et les collectivités locales est intercommunale "calée" sur une unité paysagère pertinente. Démarche opérationnelle, elle identifie les actions concrètes à engager et les moyens nécessaires à leur gestion et à leur suivi* » (Circulaire n°95-23 du 15 mars 1995). Pour exemple, les plans de paysage peuvent se positionner sur l'évolution du zonage des documents d'urbanisme, sur l'aménagement d'un réseau d'espaces publics entre ville et campagne, sur des actions contractualisées de plantations ou de gestion de l'espace rural ; ils peuvent aussi mettre en place des actions de type pédagogique en mobilisant la participation des écoles pour une sensibilisation à l'environnement (DAU 1993).

La rédaction d'une *charte* se conçoit comme un aboutissement de cette démarche et fixe sous les termes d'un contrat les engagements moraux pris par chacune des parties prenantes (Folléa 2001 :109). Mais en dépit des apparences, l'emboîtement potentiel des outils *atlas*, *plan* et *charte de paysage* n'est que théorique. Dans les faits, ces

démarches ont été mobilisées indépendamment dans un esprit commun de coordonner l'action en termes d'aménagement urbain et rural.

c Protéger par le développement, avec la population : le cadre idéal des PNR

La rénovation récente des outils de la politique des paysages intervient dans le sens d'une participation de la population à des démarches de mise en valeur du cadre de vie. Les PNR, principal cadre d'action de cette politique, se révèlent comme des structures légales potentiellement efficaces pour relever le défi d'un nouveau contrat territorial fondé sur la reconstruction des liens d'interdépendance entre ville et campagne en articulant logiques de protection et objectifs de développement mais sans pour autant maîtriser de savoir-faire ajusté à cette nouvelle approche de projet.

> Des outils rénovés pour une politique des paysages perçus par les populations

La mise en œuvre des plans de paysage perd une part de sa signification en 2001 avec l'élaboration des premiers documents de planification territoriale qui disposent avec le PADD d'un instrument de projet partenarial exigeant d'envisager conjointement développement et environnement. Dans un contexte de bilan des plans de paysage en 2006 et au regard de cette situation, leur portée est directement réinterrogée (MEDD 2006 :39). Dans le même temps, leurs méthodes expertes sont remises en question quant en 2006, la France ratifie la Convention Européenne du Paysage (CEP) approuvée en 2000 à Florence. Le texte généralise au niveau européen les principes de la politique des paysages du quotidien mais elle retient de surcroît une définition où le « "paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Selon ces termes, la CEP introduit pour la première fois une définition du paysage dans le droit. Cette conception marque une véritable nouveauté qui réside dans la démocratisation de l'expertise paysagère et dans l'implication de la population quant à la mise en valeur du « paysage » dans les démarches de planification de l'espace et d'aménagement. Toute aussi vertueuse qu'elle puisse paraître cette politique publique n'en revient pas moins à instrumentaliser la population, dont le regard a été éduqué par l'apprentissage scolaire, pour poursuivre la planification paysagère selon la même



Figure 34 : l'espace rural et la ville dans un manuel d'Histoire Géographie et d'Enseignement Moral de CM (Hatier 2016)

logique prescriptive. Significativement et en réponse à l'application de la CEP, le thème du paysage a été renforcé dans les programmes scolaires et dès le cours moyen, la découverte de la géographie est guidée par la lecture du « paysage » et la reconnaissance de l'espace rural et de l'espace urbain. Depuis la Renaissance les représentations n'ont pas évolué. La ville et le village sont donnés à lire comme des ensembles circonscrits articulant la rencontre de la mer ou d'une rivière et d'un arrière plan naturel et cultivé : si la population doit participer à la planification paysagère elle aura été bien éduquée.

Dans cette perspective, les outils de la politique des paysages sont redéfinis pour accompagner la protection du « paysage » dans les démarches d'aménagement non plus selon la vision esthétisante experte de l'architecte ou du paysagiste mais en intégrant les « perceptions » des populations. Cette mission se traduit par la définition d'« *objectifs de qualité paysagère* » compris comme « *la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie* ».

> Les PNR des instruments légaux « parfaits » pour développer en protégeant

La définition des *objectifs de qualité paysagère* repose sur trois instruments : la charte des *Parcs Naturels Régionaux* (PNR), les *Schémas de Cohérence Territoriaux* (SCOT) et les *Plans de Paysage*¹⁴⁹. De plus, la *loi pour la reconquête de la biodiversité*¹⁵⁰, de la

¹⁴⁹ Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2015 : « Plans de paysage, ScoT, charte de PNR : des documents clés pour formuler les objectifs de qualité paysagère », en ligne : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plans-de-paysage-ScoT-charte-de.html>

¹⁵⁰ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0803.asp>

nature et des paysages (2016) subordonne la définition de ces *objectifs* à l'identification des paysages infrarégionaux -unités paysagères (MEDDE 2015)- à laquelle procède l'*atlas de paysages* départemental. Les SCOT peuvent ensuite préciser des objectifs à leur niveau à travers leur document d'orientation d'orientation et d'objectifs (DOO) tandis que les *plans de paysage* se constituent comme des instruments de mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs au niveau local et intercommunal.

Dans cette hiérarchie, les PNR jouent un rôle d'implémentation particulier des politiques de paysage, d'urbanisme, d'environnement mais aussi des politiques en matière d'agriculture, de forêt et d'énergie au niveau local. Le parc n'est en effet pas qu'un périmètre et la charte sur-laquelle se base l'adhésion des communes, de la Région et de l'Etat, n'est pas qu'un programme d'action et qu'une liste de bonnes intentions. Les PNR sont régis par un syndicat mixte, structure technique qui bénéficie d'un budget de fonctionnement et de ressources humaines afin d'accompagner la mise en œuvre de la charte sur une période de douze ans à travers différents niveaux d'action¹⁵¹ de l'ordre de l'aménagement de l'espace, de l'inventaire destiné à la protection réglementaire ou encore du développement économique, de l'éducation et de l'expérimentation.

L'injonction à la protection du paysage se traduit ainsi sans contradiction par un encouragement à un développement économique dirigé vers l'entretien du patrimoine culturel et naturel tel que les châtaigneraies dans le PNR des Monts d'Ardèche. De plus, ces structures peuvent depuis 2006 porter l'élaboration d'un SCOT, la mise en œuvre de leur charte bénéficiant alors d'un outil de planification territoriale qui implique la mise en compatibilité des PLU, des opérations foncières et d'aménagement, des autorisations commerciales et des documents de politiques sectoriels (Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain). Dans cette configuration les PNR apparaissent comme le cadre idéal pour la mise en œuvre au niveau local des politiques écologiques régionales tout en réorientant l'économie dans une logique de mise en valeur environnementale et d'alimentation de proximité qui participe en même temps à la

¹⁵¹ Les PNR ont pour objet : « 1° De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ; 2° De contribuer à l'aménagement du territoire ; 3° De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ; 4° De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; 5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche » (Art. R333-1 du Code de l'Environnement).

structuration de l'espace urbain et à l'organisation de l'urbanisation, cela en répondant à l'injonction de mise en valeur du paysage pour et avec les populations.

Si le cadre du PNR est idéal sur le plan légal, l'approche opératoire de projet de territoire susceptible de lui être adossée reste à inventer, les paysagistes sont les tenants d'un savoir-faire opérationnel pour l'urbanisme mais c'est à l'épreuve de la planification urbaine que leur approche de projet par le paysage s'est forgée.

3.2.2 Une pédagogie de projet paysagiste construite à travers la planification urbaine

a L'urbanisme de révélation : une culture du projet partagée par tous

A la politique des paysages nationale qui poursuit l'ancrage d'un principe de protection du paysage avec les populations et à travers les logiques de développement urbain et rural, répond une approche opératoire de projet spatial pour l'urbanisme qui conçoit le paysage comme une manière de penser le changement et d'accompagner la mise en œuvre d'un projet politique dans un site donné et dans une conscience renouvelée de l'environnement. Incarnée par les paysagistes, relayée par des équipes de maîtrise d'ouvrage publique, ce « *suburbanisme* » (Marot 1995) ou « *urbanisme de révélation* » (Fromonot 2011) s'est construit à l'épreuve de démarches de projet urbain et mobilise une culture collective du paysage fondée sur la révélation de la géographie et de l'histoire.

> le projet comme acte culturel et art de la conversation

Le philosophe Sébastien Marot qualifie de « *suburbanisme* » cette culture propre aux paysagistes qui les prédispose à intervenir sur ce domaine *intermédiaire* d'articulation entre ville et campagne, entre « *ordre urbain et pays ouvert* » où se cristallisent les attentes de l'urbanisme contemporain. « *La force des paysagistes est en effet de nourrir une culture commune de la ville et de la campagne qui amène d'une part à redécouvrir la ville comme un sédiment d'interprétations successives, comme un site, et d'autre part à considérer la campagne comme produite et entretenue historiquement, comme un artefact* » (Marot 1995). En effet, dans cette situation nouvelle de construction partenariale que constitue le projet urbain, « *le seul imaginaire du maître d'œuvre ne suffit pas à un projet, il doit mobiliser des références susceptibles d'être partagées par*

tous et qu'il suffit souvent de rendre plus lisibles. Un projet n'est pas le produit d'un imaginaire solitaire mais un acte culturel » (Chemetoff 1995 :9).

Pour Michel Corajoud et selon une expression que s'approprie l'architecte Christian Devillers dans sa définition propre du projet urbain¹⁵², le travail du paysagiste est alors assimilé à un art de la conversation qui postule d'une écoute préalable des données historiques et géographiques du site avant toute une intervention. Révéler des « *situations locales* » à travers l'organisation « *des rapports du sol, du ciel et des horizons* » permet alors de rendre aux villes « *la mémoire et l'évidence de leur site* » (Marot 1995). Dès lors, la singularité de la démarche paysagiste se situe dans un renversement au regard des logiques architecturales et de l'urbanisme, « *c'est le site (et non plus son équipement) qui devient "l'idée régulatrice du projet"* » (ibid.).

> un urbanisme de révélation pour enraciner dans le « réel » le changement

L'architecte Françoise Fromonot (2011), comprend le « *suburbanisme* » de S. Marot sous les termes d'un « *urbanisme de révélation* » qui en s'attachant à révéler un substrat géographique et historique existant, se démarque de l'« *urbanisme de programmation* » et de l'« *urbanisme de composition* » centrés pour l'un, sur la mise en scène d'un programme de développement et pour l'autre, sur une organisation spatiale par des tracés régulateurs.

En pratique, l'« *urbanisme de révélation* » participe à inscrire culturellement et spatialement le changement que constituent la recomposition spatiale et la programmation économique et sociale dans la réalité d'un site, d'une mémoire populaire et dans une relation renouvelée à l'environnement. Inversement, les besoins programmatiques et de composition orientent la révélation. Révélation, programmation et composition ne s'opposent pas mais se complètent et se définissent en itération.

L'« *urbanisme de révélation* » s'est ainsi construit à travers un partenariat tendu entre paysagistes et architectes porteurs d'une approche typo-morphologique de la composition urbaine. Christian Devillers intervient avec les paysagistes Alexandre Chemetoff et Michel Corajoud à Saint-Etienne au début des années 1980. Cette

¹⁵² « Corajoud dit : "Quand on rentre dans une conversation, si on ne veut pas l'interrompre, il faut prendre la peine de savoir ce qui s'est dit avant soi. Faire un projet de paysage – et j'ajouterais un projet urbain – c'est entrer dans un flux, dans le mouvement qui vous englobe". On ne "fait" pas la ville, pas plus qu'on ne "fait" le paysage, comme on peut faire un objet ou un bâtiment » (Devillers 1994 :12)

observation mutuelle se poursuit avec M. Corajoud lors de la consultation pour l'aménagement de la plaine Saint-Denis (1990-1994) puis à travers une étude conduite sur le centre de Montreuil de 1993 à 1998 (Devillers 1998 :35, Leenhardt, Audouy 2000 :167).

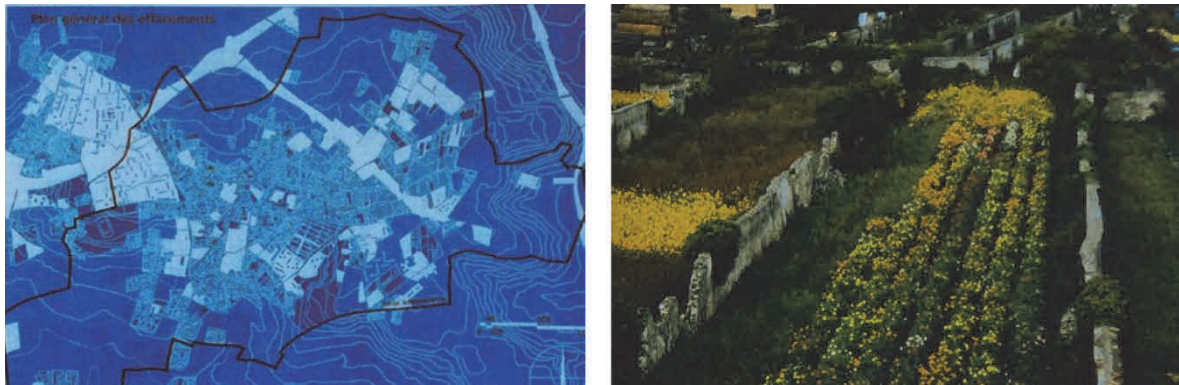


Figure 35 : les principes de l'urbanisme de révélation : à Montreuil, la carte met en évidence l'ancien parcellaire lanieré des murs à pêches récupéré comme support de projet urbain

A Montreuil, les « murs à pêches » sont envisagés comme un héritage à valoriser et à pérenniser par le tracé de cheminement public leur donnant une limite et une visibilité et par l'entretien d'activités jardinières. Ils constituent aussi une structure parcellaire à s'approprier pour une urbanisation du quartier selon un gradient de petites maisons dans le prolongement de la trame lanierée des murs puis d'activités sur des parcelles plus grandes en périphérie (Leenhardt, Audouy 2000 :133).

A Saint-Denis, M. Corajoud envisage le raccord physique et visuel aux grands « horizons-paysages » tendus vers Paris et la butte Montmartre au Sud et balisés par le canal et la voie ferrée d'Est en Ouest, comme principe simple de recomposition des espaces publics sur une trame orthogonale. Leur hiérarchisation s'appuie ensuite sur la végétation selon une double logique de plantation d'alignement qui s'épaissit sur les axes Est-Ouest en introduisant des règles de plantation des espaces privés (Projet Urbain 15/1998 :9). Si le vocabulaire de plantation se renouvelle, comme dans le Paris d'Hausmann, l'unité du végétal vient conférer une urbanité et une lisibilité d'ensemble à l'ancien espace industriel recomposé par le projet urbain.

> un projet processus : le paysage comme manière de penser le changement

Mais bien plus que sur une proposition spatiale l'urbanisme de révélation repose sur une double intention, le projet est à la fois considéré comme une fin à travers ce qu'il



Figure 36 : le Plan Guide : l'hypothèse de transformation initiale, source : Chemetoff 2010

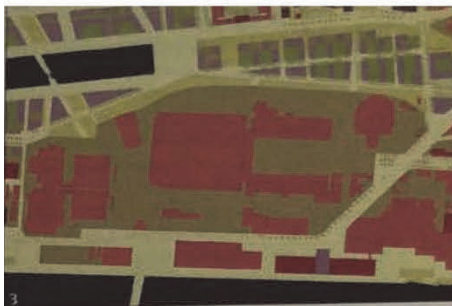
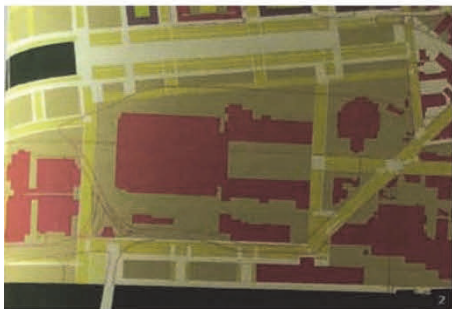


Figure 37 : extrait du Plan Guide : l'espace existant, l'hypothèse de transformation et la transformation négociée, source : Chemetoff 2010

permet en termes de transformation de l'espace concret et comme un moyen parce qu'il permet d'accompagner la transformation. Dans ce projet-processus, le

« paysage » n'est pas réduit à un objet de

protection mais envisagé comme une approche conceptuelle pour une penser en continu un changement dont le « plan » n'est pas l'issue mais la ligne d'horizon. Pour le paysagiste Alexandre Chemetoff, « *tout projet est une transformation, c'est une activité relative, le passage d'un état des lieux dans un autre. Le paysage, c'est à dire la manière dont on considère le territoire dans son étendue, sa dimension historique et géographique, n'est pas une pratique singulière, c'est une manière de penser le projet d'aménagement du territoire* » (Chemetoff 2010 :18).

Le « *plan guide* » qu'il propose en 1999 pour la transformation de l'Île de Nantes se conçoit comme une démarche visant à accompagner pendant dix ans la mutation d'une friche urbaine de plus de 300 hectares avec la conscience d'en assurer la transmission à d'autres. Cette démarche implique l'installation sur l'île, d'une équipe permanente de concepteurs, d'ingénieurs et de techniciens qui dressent « *tous les trois mois le plan de l'île dans son devenir. Ce n'est pas un plan qui fixe tout ce qui va se faire, c'est une hypothèse à un moment donné. Cependant sachant que ce plan va changer nous représentons néanmoins avec la plus grande précision tout ce qui pourrait advenir* » (Chemetoff 2008 :36). Le « *plan guide* » est donc en réalité double, si ce n'est triple et constitué (1) d'un plan temporaire de l'état existant réactualisé tous les trois mois, (2) d'une hypothèse de sa transformation à ce même moment et (3) des archives à commencer par l'état des lieux au démarrage de

l'opération. Le plan de l'état existant permet de stratifier la connaissance acquise progressivement à travers l'expérience de la transformation de sorte que le « *plan guide* » n'est pas seulement un outil destiné à organiser « *le travail pour produire mais aussi pour apprendre et transmettre* » (*ibid.* :32).

b Une pédagogie de projet abductive : un récit sans rupture de la carte au plan

Outil « pour apprendre et transmettre », la conception par le projet de paysage que recouvre la pratique de l'urbanisme paysager dans son acception contemporaine revendique sa vocation pédagogique qui se base sur la construction d'un raisonnement abductif fondé sur une construction de sens collectif.

> un raisonnement abductif pour une invention de sens collective : le projet de paysage

Conçue comme une démarche de transmission (Kerviel 2008), l'élaboration du « projet de paysage » procède d'une démarche de construction de sens collective qui manipule une rhétorique texte-image pour passer sans rupture d'une vision descriptive du « paysage » à l'horizon de sa transformation. Le principe est simple : la description contient déjà l'intuition du changement. La « *méthode abductive* », ou « *méthode du détective* » (Eco 1992, 1983), à laquelle se livrent les paysagistes est bien connue des sémiologues et consiste à vérifier un résultat encore intuitif « *non pas à partir d'une hypothèse, mais (pour) y parvenir* » (Everaert-Desmedt 1990, Pierce 1965). En pratique, il s'agit de définir dans un processus de discussion fait d'assertions, d'erreurs, de corrections et de reformulations, les *règles particulières* d'organisation de l'espace, cette organisation dont l'instrument d'appréhension est le « paysage » étant conçue à priori comme singulière, aucune *règle générale* et aucune forme de raisonnement *déductif* ne peuvent s'y appliquer. Pour J-M Besse, qui pose l'opération de projet comme *démarche abductive*, « *l'abduction (l'invention) est une proposition pour un horizon de sens. S'il y a donc "une logique de la recherche", celle ci devra être comprise comme une logique du sens, une logique de progression du sens* » (Besse 2001 :144).

Dans cette opération inventive, le point de départ est l'exploration du terrain et recouvre un caractère invariant qu'elle concerne un territoire d'action intercommunal ou un quartier en procédant d'un aller-retour entre des situations locales parcourues à pied et l'analyse par la carte des logiques géomorphologiques, hydrographique et

d'occupation du sol dans la durée en s'attachant à l'unité d'un bassin versant sillonné plus largement en voiture. A propos de ces cartes qui synthétisent un parcours, le philosophe J-M. Besse parle de « *carte itinéraire* » en contre-point de la « *carte-grille* » de la cartographie moderne dotée d'une prétendue objectivité. « *A l'inverse, la carte-itinéraire fournit une représentation du territoire dans laquelle celui-ci n'est pas considéré indépendamment des pratiques qui s'y déploient, dans une sorte de mise entre parenthèses, mais au contraire défini dans sa structure même par les engagements pratiques de ceux qui y inscrivent leurs déambulations* » (Besse 2010 :7). J. Sgard emploie le terme de « *cartes narratives* » pour qualifier ces documents qui lui permettent de raconter son déplacement mais aussi de compiler une « *multitude de données sur le territoire, données de tous ordres, géographiques, historiques, sociologiques* » (Sgard 2010 :136).

La figuration du « paysage » par la carte et la mise en récit d'un itinéraire balisé de lieu, d'abord intuitive construit un « point de vue » (Besse 2001) qui est le point de départ pour une mise en débat et une construction de sens collectif. Les séances d'échanges et de validations partenariales qui balisent le temps procédural de l'élaboration du projet permettent dès lors de progresser sans rupture, d'une figure qui procède d'une interprétation descriptive du réel en repérant des lieux et des éléments marquant, à une autre qui s'engage progressivement vers sa transformation prospective en glissant imperceptiblement de la carte au *plan*.

> une pédagogie de projet pour accompagner la transformation de l'espace et des consciences

La progression « *entre lecture et écriture* » (Corboz 2001), opère sans ruptures, car elle n'impose aucun changement par elle-même. Sa finalité est de révéler un état des lieux, un « paysage » existant : c'est une « *pensée de l'amélioration* » (Devillers 1994 :14). « *Au lieu d'aborder le territoire par les problèmes comme cela se fait dans beaucoup de démarches d'aménagement, j'essaie tout d'abord de faire émerger un regard positif sur les potentialités et les valeurs du paysage* » témoigne ainsi le paysagiste Bernard Brunet (MEDDE 2015b). Mis en récit, le « paysage » se conçoit comme une idée mobilisatrice dans la culture urbaine locale pour susciter un engagement social sur les conditions du changement et les règles de mise en œuvre de la transformation de l'espace. Le « paysage » est alors donné comme une « *pédagogie opératoire* », sa reconnaissance constituant « *un espace pédagogique de discussion à propos des sites*

à aménager. Placé sous le signe de la médiation sociale, il vise la transformation des mentalités locales autant que celle des territoires ; il est d'abord une démarche didactique de formation des acteurs sociaux » (Donadieu, Corajoud 1995 :60).

Si la transformation physique de l'espace n'est pas la finalité de la démarche, les logiques de changements initiées par les autres acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement et par leurs approches programmatiques lui sont indispensables car la révélation opère à travers la transformation –y compris pour la remettre en question-. Cette pensée du projet par le « paysage » conçu comme une réalité reconnue collectivement, revient alors à construire « *un système de règles du jeu* » (Chemetoff 2009 :50) qui fixent les conditions d'une transformation ancrée dans un site géographique chargé d'histoire. Inversement, cette vision du « paysage » contraint la programmation et oblige à une « *conservation inventive* » (Donadieu 1994) intégrant de nouveaux usages.

Ainsi, sur l'Île de Nantes les halles des Fonderies de l'Atlantique, dernier élément hérité du passé industriel, sont réhabilitées dans le cadre d'une opération urbaine et accueillent un jardin couvert lui même à vocation pédagogique puisqu'il vient expliquer l'origine de plantes communes en Europe et révèle les traces de l'industrie.

c Les parcs : outils didactiques d'un rapport ville-nature en changement

Outils du changement, les parcs et les jardins publics accompagnent la renégociation des rapports entre société et nature que sollicite la pensée politique du développement durable. Leur vocation didactique est réactivée à cet effet, les parcs contribuant à la reconnaissance de la dimension de cadre de vie de l'espace agricole productif et initiant une nouvelle culture aménagiste consciente de la nature, moins interventionniste. A travers ce changement, l'idée du « parc » est elle même réinterrogée et se déplace d'un statut d'équipement à celui d'instrument d'aménagement pour une ville dans la nature qui sollicite la transposition du modèle des PNR en milieu urbain.

> un changement de rapport à la nature : la campagne et la friche comme parcs publics

En Île de France, la constitution d'un réseau de grands parcs péri-urbains traduit l'aboutissement d'une volonté exprimée par le Préfet de la Seine dès 1950 (Verlomme 1950 :169). En marge de la ville et des grands espaces agricoles de l'Île de France, les

parcs départementaux¹⁵³ du Sausset et de la Courneuve s'étendent sur des emprises allant jusqu'à 200 ou 300 hectares prises dans le maillage d'infrastructures du Nord de l'agglomération parisienne. La réalisation du Sausset entre 1981 et 1992, confiée aux paysagistes Michel et Claire Corajoud et Jacques Coulon, signifie à la fois la disparition des terres agricoles et leur recreation artificielle sous la forme d'un parc thématique qui se décline des jardins maraîchers, au parc urbain, au bocage et à la forêt en intégrant les données hydro-géomorphologiques et écologiques originelles (Leblanc, Coulon 1993). Cet aménagement marque d'une part, un changement de rapport à la campagne comprise comme un jardin à travers l'interprétation de ses structures culturelles et bocagères et d'autre part, un changement de dimension des parcs publics urbains au regard de la génération précédente des espaces verts. A Lille, le parc de la Deule, issu d'une réflexion engagée dans les années 1970, est aménagé depuis 1995 sur plus de 300 hectares en restaurant des prairies bocagères ; à la différence du Sausset, les agriculteurs sont directement associés à sa gestion : le parc n'est plus seulement à l'image de l'espace rural, il y participe directement.

Dans cette évolution, l'aménagement du parc André Citroën de 1986 à 1993, initie un changement radical au regard de la tradition horticole et ordonnée du jardin avec la création du « *jardin en mouvement* » par le paysagiste Gilles Clément. Ce jardin constitue le prolongement et l'adaptation à un espace public d'une expérience personnelle débutée dans les années 1970 qui l'a conduit à apprivoiser une vallée creusoise en friche où la création du jardin s'adapte au développement et au déplacement des essences (Clément 1991). Dans le « *jardin en mouvement* », la conception-formelle traditionnelle se déplace vers une « *conception-gestion* » (Donadieu, Corajoud, 1995) où le jardinier prolonge l'action du paysagiste et accompagne un développement végétal

¹⁵³ Nous faisons notamment référence aux Parcs Départementaux du Plateau à Champigny, de la Plage Bleue à Valenton dans le Val de Marne, de la Courneuve et du Sausset à Villepinte en Seine-Saint-Denis ou encore du Parc André Malraux dans les Hauts-de-Seine.

peu ou pas déterminé par avance à l'intérieur des éléments de structure pérenne (bassins, serres, allées).

Ce renouveau des jardins par l'écologie se propage aux jardins historiques : la protection devient compatible avec une création qui intervient à partir du début des années 1980¹⁵⁴.

Le Ministère de la Culture et les collectivités propriétaires soutiennent des projets de



Figure 38 : le jardin en mouvement : une autre idée du jardin « en friche » source : www.gillesclement.com/

restauration qui croisent, comme à Chamarande dans l'Essonne, l'intégration de la dimension patrimoniale et historique avec des principes contemporains de gestion écologique (Vigny 1995). A travers ce changement d'approche qui déplace le rôle du concepteur-aménageur transformant la nature en observateur-savant guidant ses mouvements, c'est un changement de rapport à l'aménagement qui s'installe, le jardin en mouvement participant selon le paysagiste G. Clément à « *construire une pédagogie permettant à chacun d'accéder au "savoir ne pas faire"* » (Clément 1997 :170).

> un changement de rapport aux parcs : du jardin clos au territoire de projet agro-urbain

Au changement d'approche des concepteurs renvoie celui des équipes de maîtrise d'ouvrage vis à vis des « espaces verts » qui s'adossent désormais à un programme complexe, à l'instar d'un morceau de ville, en intégrant une pluralité de besoins fonctionnels et sollicite la coordination d'une somme d'acteurs pluriels publics et privés sur un espace commun. Cette nouvelle dimension programmatique s'illustre de manière significative en 1982 lors du concours pour le Parc de la Villette qui associe au réaménagement d'un site de 55 hectares sur les anciens abattoirs municipaux, la conservation de bâtiments existant et la construction d'équipements autour d'un parc public susceptible d'accueillir des événements culturels et artistiques. De parc, il ne

¹⁵⁴ En 1982, la Charte des Jardins Historiques, adoptée à Florence par le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) rappelait leur intérêt public au titre de leur composition architecturale et végétale. L'ICOMOS (*International Council on Monuments and Sites*) est « *une organisation internationale non gouvernementale consacrée à promouvoir la théorie, la méthodologie et la technologie appliquées à la conservation, la protection et la mise en valeur des monuments et des sites* » basée sur les principes inscrits dans la charte internationale de 1964 dite charte de Venise. <http://www.icomos.org/>

garde que les usages puisque le programme du concours requiert une ouverture sur la ville sans portail ni barrières. Selon l'historienne Danièle Voldman, « *les objectifs du programme énoncent clairement la volonté des édiles de repenser les fonctions et les formes de l'espace vert en milieu urbain. Ils ne veulent ni d'un square, ni d'un bois aux portes de la ville, ni de logements sociaux ou de prestige au milieu de pelouses et de bosquets. L'idée du zoning des années cinquante et soixante est révolue. Il n'est plus question d'insérer des bâtiments dans un cadre de verdure mais d'intégrer un nouveau type de "parc" à l'environnement. Cette intégration est paysagère, la verdure se fondant dans les constructions avoisinantes, sociale puisque, ouvert jour et nuit, il ne formera pas d'enclos dans la ville, et architecturale par la puissance novatrice des formes. C'est donc à peine un parc au sens ancien du terme mais le néologisme correspondant aux aspirations n'a pas été trouvé, signe de la difficulté de l'entreprise* » (Voldman 1985 :21). Le « parc » correspond dès lors à un concept signifiant une approche différenciée de l'aménagement urbain où l'espace vert n'est plus l'équipement du bâtiment mais le socle qui conditionne sa réalisation.

L'évolution conceptuelle initiée à La Villette se traduit à travers les commandes publiques des années 1990 par l'aménagement jardiné ou la gestion naturelle d'espaces publics qui ne se distinguent plus de la ville par leurs clôtures et s'y confondent en y introduisant la nature tels que les quais et les berges de Garonne à Bordeaux. Parc dans la ville ou partie de ville transformée en parc ? Ce changement n'est qu'un début. Avec l'avènement des normes de mise en valeur des continuités environnementales, le concept de *Parc Naturel Urbain* (PNU) s'impose comme un nouveau genre qui déplace définitivement le concept de « parc » de son entendement d'espace vert fermé à celui d'espace de projet agro-environnemental et urbain. Promu à partir de 2004 entre les communes de Rueil-Malmaison, Vaucresson et Garches, le concept de PNU est mis en débats dans le cadre de l'évolution de la législation sur les Parcs Nationaux et Naturels Marins en 2005-2006, un article sollicitant la création d'un instrument d'action publique pour l'animation de ce type de «*projet collectif de territoire*

associant animation, préservation de l'environnement et maintien de l'activité économique¹⁵⁵ » fondé sur le modèle des PNR et régi par une charte.

L'article est abandonné, le législateur considérant comme suffisant l'outillage mis à disposition par les PLU, mais l'absence de législation n'empêche pas sa généralisation. A Strasbourg, le PNU III Bruche se définit comme « *une démarche de développement durable d'un territoire, basée d'une part sur le patrimoine naturel, historique et urbain des quartiers, et d'autre part sur la collaboration étroite entre acteurs locaux, élus et services de la Ville. (...) Ainsi, il n'est pas seulement question d'espaces verts ou naturels à valoriser d'un côté et du développement ou du renouvellement de l'urbanisation de l'autre, mais bien d'une nouvelle alliance entre la nature, la ville et les citoyens, expérimentée sur un territoire à la fois naturel et urbain. Ce concept s'apparente à une gestion équilibrée et collective d'une "trame verte" élargie au tissu urbain qui l'environne¹⁵⁶ »*. Il introduit une rupture dans les pratiques de l'urbanisme en intégrant dans un périmètre de projet en commun des terrains de sports et de loisirs, des rivières et leurs abords, des espaces agricoles mais aussi des secteurs d'habitat pavillonnaire et d'activités jusque là exclus des démarches de projet urbain, centrées sur le renouvellement des grands ensembles et la création de nouveaux quartiers. Comme pour les PNR, la gestion de la nature et la mise en valeur de l'environnement ne sont plus le fait d'une autorité légale supérieure, Commune ou Etat, mais se fonde sur un rapport renouvelé entre acteurs publics et privés sur la base d'une implication partagée dans un projet écrit en commun.

¹⁵⁵ Projet de loi relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins, Rapport n° 159 (2005-2006) de M. Jean BOYER, fait au nom de la commission des affaires économiques, déposé le 18 janvier 2006, en ligne : <https://www.senat.fr/rap/I05-159/I05-1594.html#toc80>

¹⁵⁶ Ville de Strasbourg, 2013 : La charte du Parc Naturel Urbain III Bruche, 2013-2016, 8p, en ligne : <http://www.strasbourg.eu/environnement-qualite-de-vie/nature-en-ville/un-parc-naturel-urbain-pour-strasbourg>



Figure 39 : le Parc Naturel Urbain d'III Bruche à Strasbourg : le parc comprend les quartiers qui l'environnent

Comme pour les PNR, l'idée est simple mais la construction d'un nouveau rapport d'altérité entre acteurs publics et privés qui rebatte la hiérarchie existante pour que les uns délèguent et que les seconds prennent en charge une part de la mission environnementale des premiers, implique un changement des consciences encore à installer. L'urbanisme paysager peut-il encore y aider ?

3.3 Les limites d'une expérimentation "sans contrat"

Depuis 2007, l'approbation des lois portant engagement national pour l'environnement sollicitent de nouvelles expérimentations en situation pratique. Elles mettent à l'épreuve le paradigme dominant de l'*urbanisme paysager* qui devient dysfonctionnel face aux nouveaux termes du changement.

La profession de paysagiste s'est pourtant renouvelée en faisant évoluer ses formations. Après la disparition du Centre National d'Etude et de Recherche sur le Paysage en 1978, l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles assurait seule

la formation des paysagistes dplg au niveau national. En 2016, cinq écoles supérieures publiques délivrent désormais un enseignement conduisant à un diplôme de niveau master (bac +5) : l'*Ecole Nationale Supérieure de Paysage* (ENSP) de Versailles qui s'est dotée d'une antenne à Marseille, l'*Ecole de la Nature et du Paysage* (ENP) à Blois créée en 1993, les *Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture et de Paysage* de Bordeaux créée en 1991 et de Lille en 2005 ; l'*Agrocampus Ouest* à Angers ainsi qu'une institution privée : l'*Ecole Supérieure d'Architecture des Jardins et des Paysages* (ESAJ) à Paris correspondant l'une et l'autre à l'évolution de formations initialement centrées sur l'horticulture et l'art des jardins¹⁵⁷.

La création et l'évolution de ces formations, à Bordeaux comme à Marseille s'est traduit par un rapprochement des parcours universitaires en urbanisme en favorisant une offre de formation et des ateliers de projet en commun axés sur la pratique du « projet de territoire ». Diplômée de l'ENSP de Versailles en suivant une troisième année de formation à Marseille¹⁵⁸, nous expérimentons cette pratique de projet à partir de 2005

¹⁵⁷ Historiquement la plus ancienne, l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (nommée Ecole Nationale Supérieure du Paysage jusqu'en 2011) est fondée en 1976 sur l'héritage de la Section Paysage et Art des Jardins (ouverte en 1945) de l'Ecole Nationale d'Horticulture (créée en 1874) et de l'éphémère Centre National d'Enseignement et de Recherche sur le Paysage (CNERP) basé à Trappes qui assure la jonction entre les deux formations de 1972 à 1978. Le recrutement s'opère après deux ans d'études supérieures techniques ou universitaires validées pour un parcours en quatre ans jusqu'à l'obtention du titre de paysagiste DPLG, réformé en trois ans pour un *Diplôme d'Etat de Paysagiste* (DEP) de niveau Master à partir de la rentrée 2015. Pour Chantal Cicé et Françoise Dubost, la création de l'Ecole dans le sillage de mai 1968 n'est pas sans incidence sur la formation. La dominante horticole qui prévalait encore dans l'enseignement après-guerre est remise en question face à la nécessité de participer à l'élaboration des projets d'aménagement dans un environnement pluridisciplinaire, ce qui oriente la formation vers « l'apprentissage du projet et (...) les compétences graphiques nécessaires à la mise en œuvre du projet » (Cicé, Dubost 1986 :55). L'enseignement du « projet de paysage » nourri par un apport pluridisciplinaire n'est pas propre à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage, il est constitutif des formations supérieures de paysagistes pourtant aussi diverses par leurs modes de recrutement que par leur histoire (Davodeau 2014), chacune entretenant plus ou moins directement des liens de filiation historique avec Versailles. En 1971, la création de l'*Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux d'Agronomie et d'Horticulture* (EnitaH) à Angers répond aux intentions d'Edgard Pisani de contribuer au développement de la production de fruits et légumes et à l'horticulture dans un secteur du Val de Loire où il est lui-même élu local. A la fin des années 1980, elle revendique la spécificité d'une formation au « Paysage », l'intitulé de l'école devenant l'EnitaHP. Au début des années 1990, l'Ecole Nationale d'Horticulture (ENH) et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) logées dans le Potager du Roi à Versailles font l'objet de projets de décentralisation à Bergerac puis à Angers pour l'ENH, à Blois pour l'ENSP qui reste finalement dans ses locaux versaillais dotée d'une direction autonome et ouvre un cycle complet de formation à Marseille en 2008. A Angers, l'ENH fusionne avec l'EnitaHP pour former l'*Institut National d'Horticulture* en 1998, qui devient *Agrocampus Ouest* en 2008 lors de sa fusion avec l'école d'agronomie de Rennes (Colson 2009). A Blois, le projet de création d'une école de paysage n'est pas abandonné et prend forme en 1993 avec l'ouverture de l'*Ecole de la Nature et du Paysage*, école d'ingénieurs sous tutelle du ministère de l'Education Nationale tandis que les premières relèvent du ministère de l'Agriculture. Sous tutelle du ministère de la culture, les *Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture* de Bordeaux et de Lille se dotent d'une formation au « paysage » en 1991 et en 2005 et recrutent sur la base d'un concours commun avec Versailles-Marseille et Blois.

¹⁵⁸ A Marseille, l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) dotée depuis 1992, d'une « antenne » qui accueillait initialement les étudiants en promotion entière au cours de la troisième année met en place en 2002 une année de formation complète pour une quinzaine d'étudiants paysagistes ayant déjà accompli deux ans d'études à Versailles. Les enseignements sont alors mutualisés avec l'Université de Provence Aix-Marseille et partagés avec les étudiants du *Diplôme d'Etude Supérieures Spécialisées Paysage et Aménagement en Régions Méditerranéennes* (DESS PARME devenu un parcours « Paysage et Aménagement » du Master Urbanisme et Aménagement de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional.). Cette dernière, au recrutement pluridisciplinaire se distingue par une

dans un cadre professionnel où les paysagistes prennent en charge ou sont associés à l'élaboration des documents de planification territoriale.

Ce sous-chapitre est basé sur l'analyse réflexive de deux expériences pratiques engagées dans le cadre de notre collaboration aux travaux de l'*Atelier des Paysages* à Montpellier (Alain Marguerit, paysagiste dplg) et de l'*Atelier Arcadie* à Bordeaux (Emmanuel Prieur, paysagiste dplg). La première expérience intitulée « *Atelier Montagne* » correspond à une démarche expérimentale initiée en 2007 par le bureau des Stratégies Territoriales alors dépendant du Ministère de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement Durables¹⁵⁹. Le « *plan de paysage de Captieux* », expérience engagée en 2011 s'inscrit dans le cadre d'une politique de compensation associée à l'aménagement de l'autoroute A65, Bordeaux-Pau. Au regard des deux logiques que nous avons évoqué précédemment, l'« *Atelier Montagne* » sollicite la compétence éprouvée des paysagistes à accompagner les démarches d'urbanisme à travers une approche de projet où le paysage est conçu comme une manière de penser le changement ; le « *plan de paysage de Captieux* » met en œuvre la politique des paysages selon une démarche de projet partenariale, l'objet étant plus directement une mise en valeur du paysage. De part et d'autre, l'objectif est la construction d'un projet spatial qui associe les partenaires du développement et de l'aménagement urbain et rural, la déclinaison de leurs objectifs dans la planification territoriale (PLUi) étant l'un des leviers d'action de ces démarches.

Entre Atelier des Paysages, Atelier Arcadie et Atelier Montagne, il est ici souvent question d'*atelier* et la notion empruntée dans des sens différents, nous sert aussi de grille lecture pour orienter notre réflexivité sur l'action. Dans les deux premiers cas

volonté de qualification des étudiants pour la maîtrise d'ouvrage en l'axant sur les spécificités environnementales et paysagères propres au contexte méditerranéen, qui faisait déjà l'objet d'un enseignement de projet particulier à Versailles accompagné par le paysagiste niçois Jean-Pierre Clarac depuis 1987 (Leblanc, Coulon 193 :9).

¹⁵⁹ Le nom du ministère de l'Environnement qui fusionne avec celui de l'Équipement en 2007 évolue régulièrement depuis cette période : Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD) de 2007 à 2008, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) de 2008 à 2009, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat (MEEDDM) de 2009 à 2010, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) de 2010 à 2012, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) de 2012 à 2016, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer actuellement. Le bureau des stratégies territoriales appartenant à ce ministère en 2007 est depuis passé sous la tutelle du Ministère du Logement en devenant la Direction des Stratégies Territoriales, détachée de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Paysage dont elle dépendait et qui demeure au sein du Ministère de l'Environnement.

l'atelier correspond à notre cadre de travail professionnel ; depuis les années 1980, les paysagistes empruntent fréquemment le terme pour désigner leur bureau d'étude aussi qualifié d'*agence* dans le sens d'un lieu d'exercice en libéral, distinct des agences d'urbanisme parapubliques. Il par ailleurs fréquemment question d'« ateliers » dans le vocabulaire contemporain de l'urbanisme pour désigner des situations de travail, plus ou moins collaboratives, étroitement liées à la nouvelle organisation des procédures par logiques de projet. L'« atelier » dérivé étymologiquement d'*astelier* : tas de bois et par suite « *lieu où l'artisan travaille (le bois)* », renvoie de fait au vocabulaire professionnel et à la vie active en référant autant au lieu où s'opère le travail de l'artisan qu'à la situation d'exécution concomitante de travaux similaires ou connexes qui s'y déroulent (CNRTL 2016). Dans le vocabulaire des sciences de l'éducation, le travail en « *atelier scolaire* » alternatif à la situation de vis à vis frontale opposant l'enseignant à des tabléés d'élèves alignés est à la base des pédagogies de projet. Son entrée à l'école fait référence aux propositions de Célestin Freinet (1943, rééd.1994) qui cherchait par ce dispositif emprunté au milieu de la production ouvrière à constituer un milieu didactique favorisant l'apprentissage et la coopération dans une école conçue comme le reflet de la société. Chez C. Freinet, l'atelier est alors orienté vers la production en commun d'un « journal scolaire » structurant l'apprentissage de l'écrit.

Le point commun entre la situation professionnelle et la situation scolaire est ce qui se négocie au cœur du travail d'atelier soit la conversion de savoirs théoriques et de savoirs-appliqués d'origine pluridisciplinaire dans un objectif de production constitué comme finalité dans la pratique professionnelle et comme moyen de l'apprentissage dans le cadre scolaire. Dans les deux cas cet objectif a été négocié et fait l'objet d'un contrat explicite avec les collectivités publiques dans les cas que nous explorons avec l'enseignant dans le cas scolaire. Ce contrat de nature pédagogique se distingue alors du *contrat didactique* implicite dont nous recherchons la construction et pour lequel nous rappelons que ce qui compte, selon G. Brousseau, n'est pas « *la communication d'une connaissance, mais la dévolution du bon problème* » (Brousseau 1998 :61), par lequel les élèves et en l'occurrence dans notre cas les partie-prenantes à la situation d'atelier vont s'approprier les connaissances pour les mettre en pratique par eux-mêmes. C'est cette dévolution pour la mise en pratique d'un nouveau *contrat didactique territorial* que nous cherchons à tester.

Fondées sur l'empirisme les méthodologies proposées dans les deux contextes de l'Atelier Montagne et du Plan de Paysage de Captieux reposent en effet sur l'organisation de séances de travail en atelier pour la construction partenariale d'un projet spatial fondé sur la négociation tacite de ce nouveau contrat par lequel les activités agricoles et forestières et les activités économiques locales sont désormais tenues d'assurer la mise en valeur des ressources environnementales. Mais, en dépit de leurs conclusions positives du point de vue de la réponse aux attentes des maîtres d'ouvrage et de la manipulation pédagogique des représentations spatiales au service d'une figure de projet agro-environnemental, sur-lesquelles nous porterons en particulier notre attention, ces expérimentations sont signifiantes d'une habileté pédagogique en crise, dépourvue de savoirs théoriques pour alimenter la construction d'un projet qui envisage l'environnement comme le produit d'activités socio-économiques et dépourvue de savoirs appliqués pour un projet qui implique la dévolution de ses objectifs et leur prise en charge autonome par les collectivités territoriales et par les acteurs socio-économiques locaux.

3.3.1 Deux expérimentations en « ateliers », vers un nouveau contrat territorial ?

a L'atelier montagne : du projet agro-environnemental à l'urbanisation éco-compatible

En 2007, dans un contexte marqué par l'actualité du changement climatique, l'*Atelier Montagne* prend comme terrain d'expérimentation quatre territoires de moyenne montagne : trois Communautés de Communes, le Haut-Allier au cœur du Massif Central, les Rousses dans le Jura, la vallée d'Aspe et le Pays des Vallées des Gaves dans les Pyrénées. Pour ces dernières les objectifs fixés par l'Etat sont clairs : prendre à leur charge leur devenir en s'appuyant sur la mise en valeur de leurs ressources environnementales.

> Un contrat avec l'Etat : le défi d'une autonomisation pour un « développement durable »

Il implique une collaboration étroite entre les services de l'Etat au niveau central (*bureau des stratégies territoriales*), inter-régional (*Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement - CETE*) et local (*anciens services départementaux déconcentrés du ministère de l'Equipement et de l'Agriculture - DDEA*), avec les élus et les techniciens des intercommunalités concernées et enfin avec l'« *équipe projet* » retenue à l'issue

d'une consultation publique et constituée de praticiens paysagistes et architectes et d'experts en environnement¹⁶⁰. Le choix d'un paysagiste mandataire plutôt que d'un architecte, pour cette mission de « *projet de territoire* », ne signifie pas que la mise en valeur du paysage en soit la finalité mais apparaît aux yeux des services du ministère, maîtres d'ouvrage, comme la garantie d'un projet qui intègre le cadre montagnard dans sa globalité¹⁶¹.

Dans cette configuration partenariale, l'objectif est d'abord de « *changer la posture des acteurs sur le terrain afin d'élaborer conjointement des projets de territoire durables* » (Fernandez et al. 2013 :9). Ces termes employés au sein du ministère indiquent de manière feutrée le repositionnement radical de l'Etat qui se joue alors avec la fusion des deux ministères de l'Équipement et de l'Environnement sous l'intitulé du « Développement Durable » en 2007. Au niveau local la fusion des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) avec celles de l'Agriculture (DDA) signifie un changement de posture face aux acteurs locaux. L'Etat détenteur sans partage de la compétence en urbanisme jusqu'en 1983, occupait un rôle ambiguë, entre juge et partie, dans l'urbanisation des territoires ruraux jusqu'au début des années 2000. Les services de la DDE se positionnaient alors en tant que prestataires de services gratuits auprès des communes, en élaborant leurs documents d'urbanisme tout en instruisant les demandes d'aménagement et de construction.

Dès lors, il ne s'agit plus de faire « pour » des collectivités locales tout aussi dépendantes de l'assistance technique des DDE que des politiques de redistribution européennes et nationales mais de chercher comment faire autrement avec peu de moyens et comment faire « avec » dans un rôle d'accompagnement distant en évoluant de l'ingénierie équipementière et routière vers une culture du développement durable. En ces termes, les objectifs de l'*Atelier Montagne* sont clairs : placer les collectivités territoriales

¹⁶⁰ L'atelier Montagne recouvre initialement trois missions distinctes : une mission en urbanisme et paysage dont l'Atelier des Paysages (Alain Marguerit, paysagiste dplg) est le mandataire associé à l'architecte Pascal Gontier, une mission d'expertise sur la question du développement durable est confiée à la société Soberco environnement et à la société EIC (Ecologie Industrielle Conseil). Ces quatre partenaires sont à nouveau retenus en 2008 pour un prolongement de leur mission initiale.

¹⁶¹ La responsable du bureau des Stratégies territoriales « rapporte que "très vite, l'idée à germer qu'il fallait travailler avec un paysagiste plutôt qu'avec un architecte. Ce choix signifiait que le paysage serait mis en avant, que le contexte de la montagne serait dans son entièreté considéré dans le prisme du changement climatique" » (Fernandez et al. 2013 :17).

impliquées dans la démarche face à une situation de responsabilité quant à la prise en charge de leur développement économique et social en comptant sur elles mêmes avec une injonction à la mise en valeur de leurs ressources environnementales, c'est à dire à un changement de modèle économique au regard de celui prôné par l'Etat antérieurement et fondé sur le développement touristique.

> *Un contrat avec l'Etat : une construction partenariale institutionnelle et technique*

La démarche d'*Atelier Montagne* est lancée en octobre 2007 et trouve une conclusion en mai 2009 selon une organisation en deux temps : un positionnement stratégique expert et validé par l'Etat sur chaque territoire de projet (octobre 2007-juillet 2008) puis une mise en débat avec les élus et les acteurs socio-économiques locaux (septembre 2008-mai 2009). Les territoires participants ont été retenus sur la base de propositions émanant des DDE et dans l'objectif d'engager consécutivement la mise en œuvre de projet d'urbanisme au niveau intercommunal, certaines de ces intercommunalités venant de faire l'objet de créations autoritaires. Dans ce contexte, ce n'est pas seulement un changement de modèle de développement qu'il faut accompagner mais un apprentissage à la coopération intercommunale. Du point de vue des praticiens, un autre défi réside dans la rencontre entre l'expertise paysagiste et environnementale, le croisement des deux approches culturaliste et naturaliste devant aboutir à un positionnement commun mis en partage avec le ministère, ses services déconcentrés et avec les élus locaux.

D'octobre 2007 à juillet 2008, après une visite de chaque territoire avec les élus, le dialogue s'installe au sein de l'équipe projet entre environnementalistes et paysagistes, et avec les services du ministère. Le croisement des expertises aboutit d'une part, à la proposition de figures stratégiques propres à chaque territoire, et d'autre part, à l'énoncé d'un socle de principes communs pour un changement de posture en termes d'aménagement et de développement conscient de l'environnement. Les figures stratégiques correspondent à des schémas de l'organisation territoriale hiérarchisée selon la double grille de lecture paysagiste (perception d'un territoire parcouru et habité) et environnementale (organisation réticulaire par les vallées). Elles se conçoivent à la fois, comme des interprétations du réel dont la construction peut être rationalisée et comme des propositions suggestives pour engager le futur sur la base d'un développement urbain et d'une économie réorientés selon des logiques

environnementales. Dans cet esprit, les propositions stratégiques impliquent une répartition du développement urbain organisée au niveau territorial et contrainte par les réalités du milieu naturel de moyenne et de haute montagne.

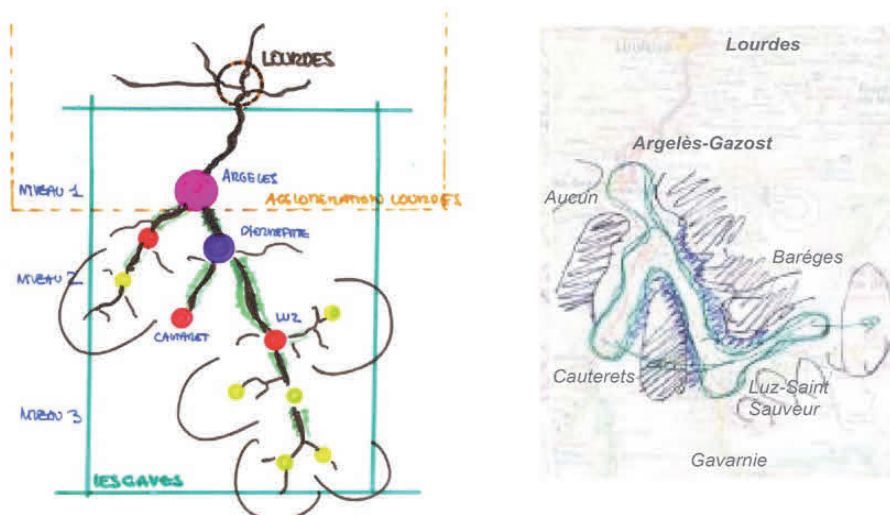
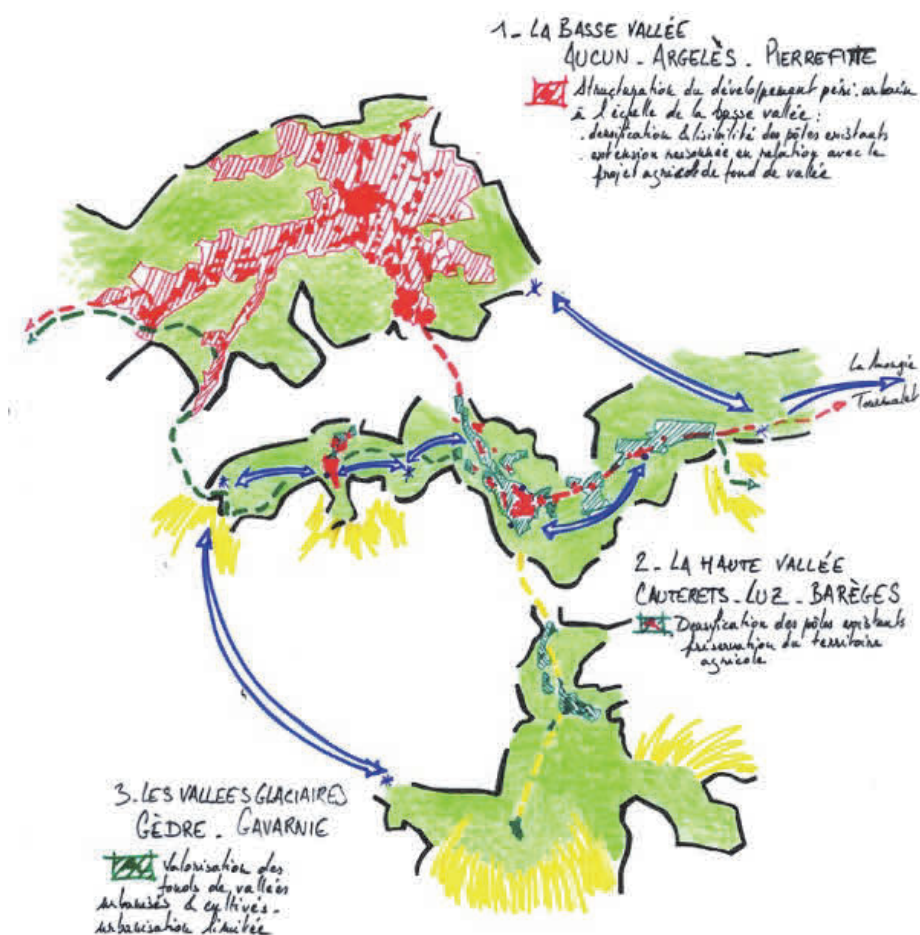


Figure 40 : les visions complémentaires de l'environnementaliste et du paysagiste et la vision stratégique partagée dans les Hautes-Pyrénées, source : MEDDE 2008



Les principes associés à ces propositions sont basiques mais amorcent un changement sur ces territoires qui ne sont pas habitués à la coopération intercommunale en matière d'urbanisme et de développement économique. Déclinés en cinq points, ils énoncent les termes d'un contrat explicite comme préalable à construction d'un contrat implicite/didactique : « *un territoire cohérent et solidaire qui se vit comme une unité, non comme une succession d'entités indépendantes, un territoire qui s'appuie sur ses ressources locales comme source de son développement et de son autonomie, un territoire qui vit son paysage et son environnement, et en valorise les atouts, un territoire qui s'appuie durablement sur un réseau de transport mutualisé, un territoire qui intègre le changement et l'adaptabilité comme constante de son développement* » (MEDDE 2008).

La validation de ces principes par les services de l'Etat et par les élus en juillet 2008 pose les bases d'une poursuite de la démarche, dans le sens d'une précision du projet spatial, d'un ancrage aux projets portés au niveau local et d'une mise en débat avec les acteurs socio-économiques.

> Un projet territorial agro-environnemental, une traduction par le projet urbain

Entre septembre 2008 et mai 2009, la déclinaison des propositions stratégiques par un projet dessiné au 1/25.000 se traduit par une représentation spatiale qui met en évidence d'une part, la figure d'une organisation urbaine polycentrique et d'autre part, l'existence d'un « espace intermédiaire » enfriché, ou au statut incertain, entre l'espace cultivé et l'espace naturel (forêt exploitée, haute montagne et estive, lacs et rivières) susceptible d'être placé au cœur d'une démarche de projet en commun, dans une perspective de réhabilitation pour l'agriculture, d'organisation de l'exploitation forestière ou d'extension de l'urbanisation. Ces projets de territoire ne résultent pas d'une construction experte mais de la remontée d'un problème d'abandon des terres commun à ces territoires de montagne et d'une élaboration graphique partagée avec les élus locaux qui redessinent eux-mêmes les « espaces intermédiaires » représentés par les paysagistes sur la base d'un parcours de terrain et d'une étude cartographique.

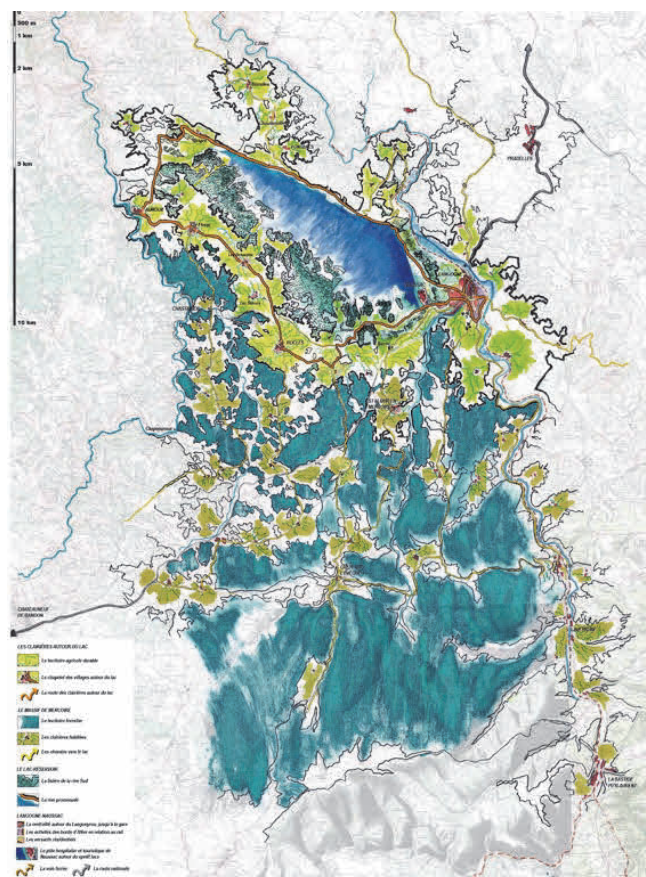
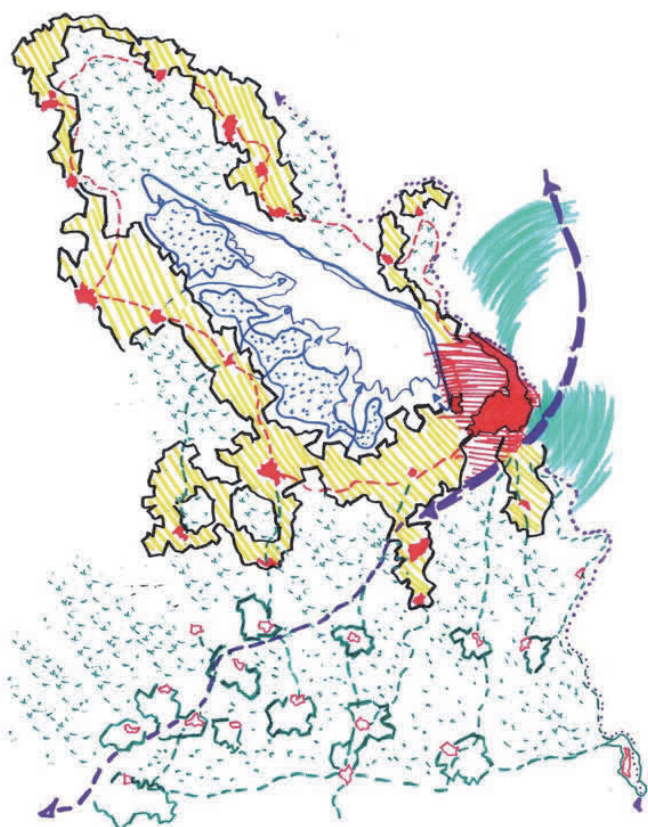
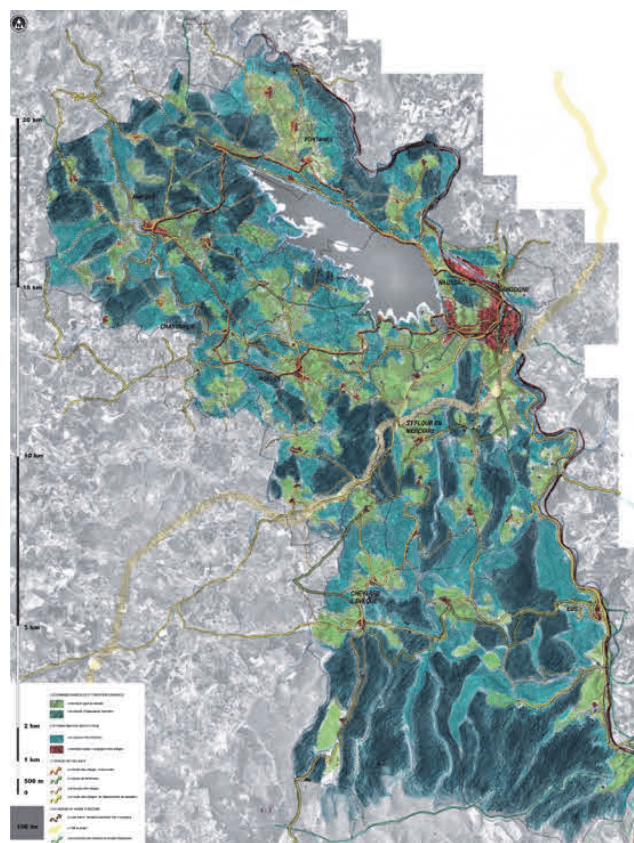


Figure 41 : en Lozère (Langogne), l'évolution successive des représentations du territoire : le « positionnement stratégique » de l'équipe projet sous une forme schématique (ci dessus), sa transposition sur la carte mettant en évidence les « zones intermédiaires » au Sud du lac puis sa reformulation après le travail de ré-identification réalisé par chaque élu sur sa commune (ci-dessous) à partir de la légende donnée par l'équipe projet.



Dans un deuxième temps, le recensement des « projets locaux » et le dialogue avec les acteurs socio-économiques locaux, envisagé sous la forme de séances d'atelier thématique sur les questions du développement urbain et de l'activité agricole et forestière, permettent d'identifier des situations pouvant servir localement de point d'appui au développement du projet territorial. Pour exemple, le cas d'un îlot bâti à réhabiliter correspondant à un ancien lycée désaffecté permet d'envisager la création d'habitats et de commerces recentrés en cœur de bourg tout en rétablissant un lien piéton entre la rue centrale et la rivière ; celui de la création d'une zone d'activités interroge l'orientation de ces activités en relation, avec le massif forestier proche et avec le développement de la filière d'exploitation du bois.

Mais si les propositions de l'*Atelier Montagne* prennent parti sur la construction de projets territoriaux agro-environnementaux en impliquant la prise en charge des questions agricoles et forestières par les collectivités territoriales, sa traduction ultérieure et dans un cas, en Lozère, à travers la planification territoriale se limite à acter le principe d'un développement urbain hiérarchisé au niveau intercommunal et organisé selon des principes de mise en valeur des espaces naturels et de maillage par les continuités piétonnes. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable fondé sur la mise en valeur des ressources locales permet de promouvoir la préservation des secteurs forestiers et agricoles ainsi que la fonctionnalité de leur exploitation en définissant des hameaux agricoles et en améliorant la desserte forestière mais il laisse aux acteurs privés le soin du développement de ses activités et leur réorientation –ou non- vers une économie de proximité et, ou une gestion vertueuse de l'environnement.

Dans les faits, les logiques de développement économique activées par les élus du monde rural n'ont pas changé : elles se traduisent par l'aménagement de zones d'activités en branchement sur un nœud routier et nos savoir-faire praticiens se révèlent inefficients pour les inverser.

b Le plan de paysage de Captieux : un contrat rompu trop vite

Non concluant en termes de changement des modalités du développement territorial, l'*Atelier Montagne* ouvre néanmoins des pistes d'évolution méthodologiques en posant les bases d'une progression des démarches praticiennes expertes dans le sens d'une

construction partagée avec les élus et les acteurs socio-économiques locaux. Ces principes sont réinvestis en 2011 à Captieux en Gironde dans le cadre de l'élaboration d'un *plan de paysage*.

En dépit d'une étude livrée dans les temps et d'un prolongement direct pour la mise en œuvre d'un programme d'aménagement d'espaces publics piétons, la confiance construite rapidement avec les élus ne suffit pas à mener à bien ni ce programme, dévoyé, ni la charte de mise en valeur des espaces agricoles et forestiers qui l'accompagnait. La pédagogie de projet paysagiste a en effet ses limites, les praticiens se heurtant à une logique d'action publique interventionniste là où leur proposition solliciterait une prise en charge concertée avec les acteurs socio-économiques locaux.

> un plan pour un paysage en changement (subi)

La démarche de *plan de paysage* est initiée à Captieux dans le cadre de la politique du « 1% paysage et développement » qui vise à redistribuer une part du budget des travaux autoroutiers aux communes impactées par sa traversée. La mission est confiée à un bureau d'étude bordelais, l'Atelier Arcadie, dirigé par le paysagiste Emmanuel Prieur avec qui nous collaborons, sans autres partenaires cotraitants. Quand débute l'étude, l'autoroute vient d'être mise en circulation, un échangeur doublé d'une station de service autoroutière ont ouvert à deux kilomètres du bourg. Mais les transformations ne s'arrêtent pas là car selon un tracé parallèle à l'autoroute, l'implantation d'une ligne voie ferrée à grande vitesse vers l'Espagne est prévue à l'horizon 2020, la commune devant bénéficier d'une halte pour la desserte des voyageurs et de la création d'une zone d'activités à proximité, c'est à dire au milieu des bois.



Demain, la Ligne à Grande Vitesse

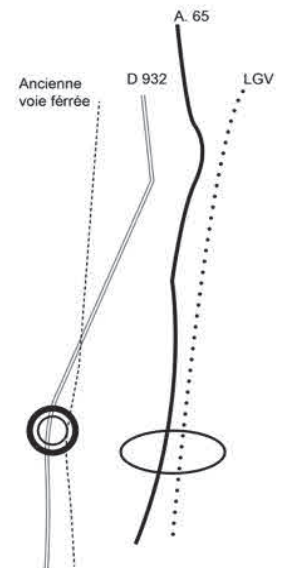


Figure 42 : Captieux, resituée dans une logique de bassin versant entre Gouaneyre (site d'implantation du village) et Ciron et le problème posé par le plan de paysage : l'implantation distante de l'A65 et de la LGV (lieu de séparation des réseaux vers l'Espagne au Sud, vers Toulouse à l'Est) et la question de l'aménagement des relations avec le village et de part et d'autre des infrastructures, source : Arcadie 2012)

Face à ces changements subis, la question du maire est celle d'un comment faire « *pour vivre comme aujourd'hui ?* ». Le *plan de paysage* ne peut apporter qu'une réponse limitée dans les cadres impartis par la charte adoptée pour la mise en valeur du paysage sur le tracé de l'A65 : « *la maîtrise des dynamiques d'urbanisation, la valorisation des espaces agricoles et boisés liés à l'A 65, la promotion d'un développement économique respectueux des territoires, la mise en valeur du patrimoine, des sites et des itinéraires touristiques ou de loisirs, la requalification de la route historique Langon-Pau dans ses traversées urbaines, l'harmonisation de ces actions sur 13 sites clefs dont l'échangeur de Captieux* » (Commune de Captieux 2012). Dans ces perspectives, quatre niveaux d'action sont mobilisés en matière d'urbanisme en proposant des orientations d'aménagement de l'espace, de niveau opérationnel par l'aménagement des espaces publics, contractuel en coordonnant les décisions en matière d'aménagement agricole et forestier ainsi que des actions de communication pour promouvoir la démarche. Si la maîtrise d'œuvre des espaces publics est le cœur de métier des paysagistes et que leur réalisation est dotant plus assurée qu'ils bénéficient d'un financement croisé au titre d'une politique du Conseil Général de la Gironde : la « *convention de bourg* », la coordination des acteurs de l'aménagement rural représentait l'un des principaux défis de la démarche. Malgré un effort de construction concertée dès ses prémices, il ne sera pas relevé.

> l'atelier comme point de départ du projet

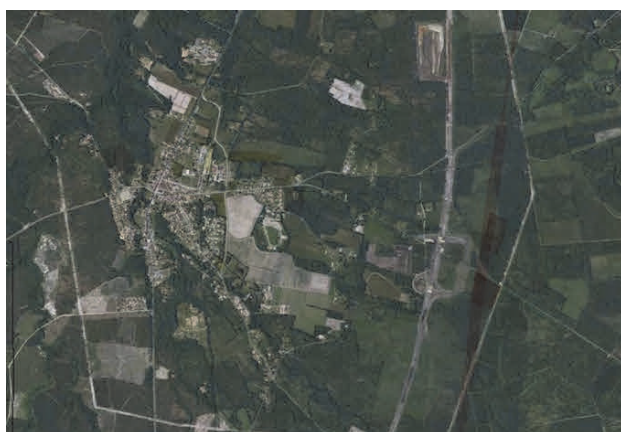
En proposant une inversion des logiques de diagnostic traditionnellement fondées sur une analyse experte et une synthèse des travaux déjà produits, le plan de paysage de Captieux prend comme point de départ un travail en ateliers avec les acteurs socio-économiques locaux, les représentants du monde agricole et forestier, les commerçants et les entrepreneurs, les associations. Le dialogue s'installe sur la base d'une simple prise de position cartographique mise en débat avec tous. La carte s'assimile à « *une carte itinéraire* » (Besse 2010) qui reprend les éléments relevés au cours d'un parcours à pied, dont les tracés des infrastructures : autoroute et future voie ferrée grande vitesse, et met en évidence en particulier les situations de clairière, la présence de l'eau, les structures arborées et les espaces publics.

Le premier atelier avec les représentants du monde agricole et forestier rassemble des chasseurs et le responsable d'un Etablissement et Service d'Aide pour le Travail (ESAT),

principal exploitant des terres agricoles qui traversent le bourg. Les échanges confirment la réalité perceptible lors du parcours de terrain et révélée par la cartographie : un maillage de type bocager au cœur de la forêt des landes. Ce bocage landais a un nom : les « costières » et leur entretien en relation avec celui du réseau de chemins et de fossés (crastes) qu'elles supportent, fonde un enjeu d'aménagement partagé entre les différents usagers de l'espace rural.

La rencontre avec la population représentée par les associations de parents d'élèves, de personnes du troisième âge et de loisirs vient préciser l'organisation d'un maillage d'espaces publics piétons encore informel à travers les champs mais dont l'aménagement permettrait d'établir des parcours alternatifs à la route. En trois jours d'échanges sur le terrain, les principes d'un projet d'aménagement sont établis dans un rapport de dialogue direct avec la population, les acteurs socio-économiques et les élus. De juin à novembre 2011, les réunions se prolongent avec ces derniers et un

comité de pilotage associant les représentants du service Urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM ex-DDE), du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et du Parc Naturel des Landes de Gascogne.



- La trame verte**
- ● ● Une maille végétale caractéristique :
 - associant chemins et fossés
 - reliant un habitat traditionnellement dispersé (costière ou aïrial)
 - permettant la mise en valeur économique du territoire
 - ● ● La costière :
 - un motif emblématique
 - un réseau de chemin
 - une maille végétale
 - limite parcellaire
 - ● ● Un patrimoine paysager et végétal feuillu



Figure 43 : la « carte itinéraire » donnant une représentation de la forêt landaise sous forme de bocage, ce bocage, ce sont des « costières », source : Arcadie 2012

> du paysage à l'économie : un outil insuffisant

Début juillet 2011, une première proposition d'actions est présentée au comité de pilotage. Elle part de la reconnaissance d'une « *structure paysagère durable* » qui se compose des grandes continuités végétales : la rivière et sa ripisylve, les costières, l'espace agricole marquant l'entrée de bourg et les structures végétales en bordure d'infrastructures, cette vision permettant d'intégrer la mise en valeur conjointe d'espaces remarquables au niveau local (costières et espaces agricoles) et de protection sectorielle définies au niveau national : zone Natura 2000, servitudes de recul liées aux infrastructures. L'entretien de cette structure repose principalement sur la structure de l'ESAT et sur la gestion forestière des abords de l'autoroute en lien avec la filière bois-énergie selon une idée soutenue par le PNR et pouvant permettre d'orienter la programmation de la zone d'activités. Le projet se décline ensuite à deux niveaux : l'aménagement d'un réseau d'espaces publics piétons dans le bourg et en relation avec le secteur de l'échangeur en développement et l'organisation de l'urbanisation en appui sur la structure spatiale des costières.

Ces principes trouvent une inscription dans les Opérations d'Aménagement et de Programmation du PLUi (OAP) tandis que l'étude pour l'aménagement des espaces publics du bourg est amorcée dans le prolongement de la validation du plan de paysage mais la « charte » dont la mise en œuvre était sollicitée pour l'entretien de la « *structure paysagère durable* » n'aboutit pas. Le technicien recruté par la commune pour animer le *plan de paysage* ne reste que quelques mois. De plus la municipalité change de majorité en mars 2014 et la mise en œuvre du plan de paysage se réduit à l'aménagement des espaces publics autour de la route principale.

Comme dans le cadre de *l'Atelier Montagne*, cette absence de continuité technique n'est pas la seule responsable d'une relation infructueuse avec les acteurs de l'aménagement agricole et forestier. Notre démarche de projet construite sur la base d'une méthodologie empirique héritée de l'expérience du projet urbain et de la manipulation des outils de l'urbanisme opérationnel, ne permet pas d'appréhender les conditions de l'aménagement et du développement économique des activités agricoles et forestières. A ce déficit de connaissance experte s'ajoute une absence de pensée politique locale de ces champs d'action relevant traditionnellement du domaine de l'Etat. De ces lacunes résulte l'impossibilité d'établir un nouveau type de rapports entre

d'un côté, les acteurs publics, élus et techniciens de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, et de l'autre, les acteurs du monde rural qui sont encore loin de se positionner en partenaires de l'action publique, dans une relation de services rendus et d'échange avec la ville.

3.3.2 Les limites de l'empirisme : un projet sans connaissances, ni politique, ni contrat

a De la connaissance à l'action : une rupture culturelle

Etablir un projet entre ville et campagne, la question n'est pas seulement celle de la coopération des acteurs institutionnels, elle interroge tout autant les savoirs praticiens. Quand bien même les paysagistes sont aguerris à la reconnaissance du « vivant » (de l'eau, du sol, du végétal), il leur manque une grille de lecture pour décrypter les logiques socio-économiques qui participent à sa gestion. La « rupture culturelle » se matérialise aussi en termes de rapport à la conception d'un projet spatial dont la principale ressource est l'information géographique et la carte et cette ressource, qui ne peut être générée seulement par arpentage, est distribuée de manière bien inégale entre ville et campagne oubliant encore d'éclairer un champ indispensable : les activités agricoles et forestières garantes de la qualité environnementale.

> Des connaissances déficientes pour un projet territorial agro-environnemental

Traditionnellement conçues en termes de contrainte fonctionnelle ou d'opportunité foncière pour le projet d'urbanisme, l'approche analytique liée aux activités agricoles et forestières se résumait dans les démarches d'urbanisme livrées au début des années 2000 à une évolution statistique de la population active, à un détour des périmètres de mise à distance liées à la présence d'une stabulation agricole ou d'un secteur d'épandage et à une analyse des terrains « offerts » à l'urbanisation, cette offre étant tout autant liée aux pressions exercées par les propriétaires qu'aux besoins réels de la commune. A cette analyse opératoire se superposait une analyse descriptive enregistrant l'occupation du sol et la diversité des modes culturels selon une logique paysagère esthétisante à laquelle répondaient des considérations prescriptives sur l'organisation de l'espace et l'entretien des champs pour maîtriser les « systèmes de vues ». Cette approche, tout comme celle qui consiste à analyser la fonctionnalité écologique de l'espace, est insuffisante dans la perspective d'un projet de territoire qui

intègre les activités agro-forestières comme garantes de l'entretien de l'environnement mais non seulement, comme contributrices à une économie locale.

Les échanges organisés dans le cadre de l'*Atelier Montagne* comme du *plan de paysage* de Captieux mettent en évidence la déconnexion de nos représentations pittoresques du monde rural et la réalité d'un mode d'exploitation industrielle dont les logiques de production et de distribution sont en disjonction avec le développement socio-économique local. Les veaux du Massif Central sont envoyés à l'engraissement en Italie, la forêt des Landes ne fournit pas de bois d'œuvre pour la construction locale. Face à cette réalité, la grille de lecture scientifique du paysagiste-urbaniste héritée de la géographie rurale et de la géographie sociale est caduque. La connaissance mise à disposition légalement et notamment à travers les atlas de paysage n'éclaire pas plus le sujet.

Si l'approbation des lois valant engagement national sur l'environnement a suscité un débat méthodologique sur l'identification des continuités écologiques, la réorganisation d'une économie de proximité n'a pas provoqué la construction de nouvelle grille d'analyse de l'espace rural, de ses logiques de production économique et de gouvernance. Cette limite méthodologique se double d'une limite de l'empirisme et de l'invention en situation pratique liée d'une part, à l'absence de connaissance de l'organisation des acteurs du monde rural et de leurs logiques d'aménagement et d'action publique, d'autre part, à la rétention d'informations réalisée par ces mêmes acteurs en termes de connaissance institutionnelle de l'espace agricole et forestier : de localisation des Mesures Agro-Environnementales de la Politique Agricole Commune et des plans de gestion forestière pour exemple, de sorte qu'il est impossible de produire une image de l'espace rural comme un espace gouverné et pourtant, il l'est.

> Une rupture culturelle : de l'ingénierie au projet spatial

Dans cette rencontre des savoir-faire du paysagiste-urbaniste et des logiques du monde rural, se rejoignent deux cultures excentrées du projet urbain et du développement territorial. Les territoires ruraux organisés en Pays et en PNR n'ont pas attendu les années 2000 pour s'engager dans des projets de développement local mais dans ces démarches orientées vers le développement économique et social, l'espace est un support et non un substrat. Cette conception oriente la construction de connaissances

et la formulation des problèmes fondées sur des analyses socio-économiques statistiques et non sur des analyses spatiales et morphologiques. L'espace rural est une résultante des logiques de développement économique et social qui s'y juxtaposent sans logique d'organisation et de coordination spatiale. Ainsi, dans les Pyrénées le recensement des projets locaux met en évidence une superposition d'actions sectorielles en termes d'entretien de voiries, de création de logements, de remontées mécaniques. Ce saupoudrage contraste avec des approches de projet urbain où la programmation du développement économique et social, la composition de l'espace et la révélation du substrat géographique et de son histoire sont envisagées conjointement.

Appréhender le « projet de territoire » à l'aune de ces méthodes implique une mobilisation de la carte comme outil d'une prise de position sur l'organisation de l'espace qui rompt dans le cas de l'*Atelier Montagne* avec les logiques des ingénieurs des services de l'Etat pour lesquels la cartographie est un instrument technique de connaissance objectivée ou de planification spatiale. La rupture se matérialise en termes d'utilisation des logiciels de dessin technique. Les ingénieurs sont équipés de Systèmes d'Information Géographique (SIG), en tant que paysagiste-urbaniste, nous travaillons encore principalement sur des logiciels de production assistée par ordinateur et de retouche d'images. L'accès aux données géo-référencées est inégal sur le territoire national. Les services de l'Etat bénéficient d'un accès aux données de l'Institut Géographique National (IGN) fournies dans le cas de l'*Atelier Montagne* mais à Captieux les premiers fonds cartographiques sont assemblés par bricolage à partir de photocopies des cartes papiers et d'« impression d'écrans » depuis les sites Internet permettant la visualisation cartographique.

L'accessibilité de la donnée oriente alors directement le projet spatial. A Captieux, la mise à disposition de la cartographie historique par l'IGN donne des arguments à un projet dont les structures (chemins, végétation : costières) trouvent une légitimité de mise en valeur à travers leur caractère de permanence dans l'histoire. Ce fait n'est pas négligeable car l'enjeu est aussi celui de la réappropriation du projet par les acteurs locaux et nous constatons que ses objectifs sont d'autant mieux assimilés qu'ils s'inscrivent dans une culture locale, si ce n'est dans les souvenirs d'enfance d'une

population d'élus à la moyenne d'âge vieillissante. De là à obtenir leur dévolution, nos expériences en témoignent : il ne suffit pas de raconter une belle histoire.

b Un projet spatial à défaut de projet politique ? le constat d'une non dévolution

La livraison d'un projet spatial articulant aménagement urbain et rural dans un ancrage à la mémoire locale ne signifie pas pour autant sa prise en charge autonome par les collectivités territoriales qui plus est à l'issue de démarches engagées dans une temporalité courte d'une à deux années. Du côté des élus, la prise en charge d'un projet agro-environnemental local est encore loin d'être assumé et la politique des paysages française n'aide pas à progresser vers une mise en valeur du cadre de vie qui ne masque pas derrière un factice écran vert les logiques socio-économiques mais les intègre en faisant d'elles la condition d'existence du « vert ».

> Du projet d'Etat au projet social : un partenariat encore balbutiant

A l'issue de l'*Atelier Montagne*, les élus sollicitent une poursuite de l'assistance technique de l'Etat, ils « *veulent bien s'approprier la démarche et devenir les maîtres d'ouvrage mais, qui les accompagne ? La demande des élus de la vallée des Gaves est de bénéficier pour la suite, de la même équipe de projet. Pour cela, le ministère du développement durable est-il prêt à financer, alors qu'avec la RGPP¹⁶², le nombre de fonctionnaires diminue fortement et qu'il faut aller vite sur la suite ?* » (MEDDDM 2009 :23).

La réponse de l'Etat est claire : « *la démarche doit être poursuivie localement pour la mise en œuvre avec une prise en charge par les élus* » (id.).

Dans le Massif Central, la communauté de communes du Haut-Allier engagée dans l'*Atelier Montagne* élabore son PLUi ayant valeur de SCOT avec la même équipe de concepteurs paysagistes et environnementalistes mais pour la suite et pour l'animation d'un projet de développement économique fondé sur la mise en valeur des ressources environnementales locales, les élus se retrouvent bien seuls. Pourtant, ils ne désarment pas et se lancent volontairement dans la création d'un Parc Naturel Régional en

¹⁶² Révision Générale des Politiques Publiques

fédérant avec eux les communes situées en aval des sources de l'Allier. Initialement approuvé par la Région Auvergne, le projet vient d'être abrogé par la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes qui lui préfère un « *contrat territorial* », « *axé sur des aides directes aux projets d'investissement des communes (...) en évitant que l'argent des contribuables ne soit absorbé par une nouvelle structure administrative*¹⁶³ ». La nouvelle Région semble oublier qu'avec la structure administrative que représente le PNR, les communes auraient pu se doter d'une équipe de techniciens experts en termes de développement rural ou d'environnement car si l'Etat s'est désinvesti de ses missions de service technique, personne ne l'a remplacé et la dotation en termes d'ingénierie territoriale en milieu rural reste limitée.

> ***L'agriculture et la forêt comme objets de politique locale : une longue marche***

Mais au delà d'un décalage culturel et d'un déficit technique, la prise en charge autonome d'un développement économique et social local fondé sur un projet territorial agro-environnemental relève d'une absence de pensée politique locale qu'aucun projet spatial ne peut combler en quelques mois.

Localement, entre fin d'activité et dépeuplement et exploitation non rentable et vie précaire, la question agricole devient un problème social. Pourtant, le recensement des actions menées par les collectivités territoriales au cours de l'*Atelier Montagne* révèle un vide en termes d'action publique au regard des projets concernant les infrastructures de ski ou de l'aménagement urbain : une intercommunalité aide la réhabilitation de cabanes pastorales dans les Pyrénées, le PNR agit en faveur de l'entretien des fonds de vallée en friche dans le Jura. Au début des années 2000 au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme, le soutien à un agriculteur dans le besoin pouvait se traduire par une demande de classement de parcelles agricoles en zone à urbaniser. Autant dire que la réponse politique est faible mais cela n'a rien d'étonnant, les instruments d'action publique dont bénéficient les collectivités territoriales en matière d'agriculture et de forêt sont récents et ces domaines restent encore des chasses gardées de l'Etat sous couvert de politiques européennes.

¹⁶³ Auvergne-Rhône-Alpes, 2016 : Communiqué de presse du 7 juillet 2016, 3p.
En ligne : www.auvergnerhonealpes.eu/

De surcroît, la nouvelle méthode d'élaboration des plans de paysage n'encourage pas les élus locaux à se saisir de l'agriculture comme champ d'action politique. Face à l'enfrichement des coteaux, le document édité par les services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie préconise le recours à un outil, l'« association foncière pastorale » (AFP), ici présenté comme une réponse technique à un problème de cadre de vie avéré : la fermeture des paysages. L'injonction à sauver les apparences et à masquer les dégâts collatéraux d'un modèle agricole productiviste en crise relève d'une logique de soin palliatif semblable à l'engazonnement des toitures au sommet des tours de logement mis en image par le même document : vue depuis le ministère, la vie dans les villages est plus joyeuse autour de ronds-points fleuris.

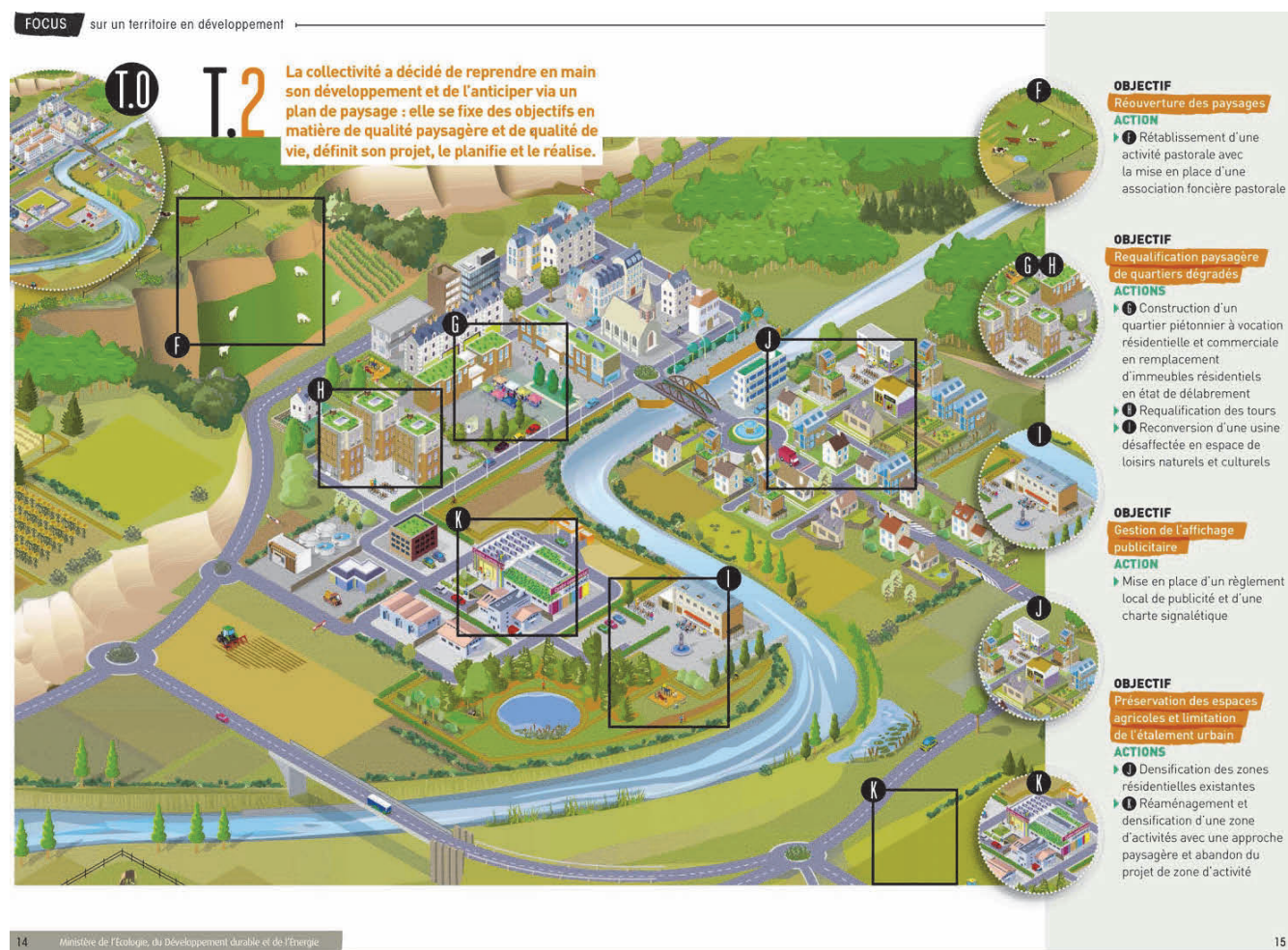


Figure 44 : les préconisations du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour l'entretien du cadre de vie : une logique de verdissement masquant les dérives d'un modèle économique en crise, source : MEDDE 2015b

Selon cette vision, l'Etat n'est pas prêt de laisser les collectivités s'emparer du « paysage » pour en faire l'image d'une politique agricole et forestière de proximité au service d'un projet de développement territorial. A moins que cet *urbanisme paysager* qui oublie de croiser les injonctions à l'agriculture biologique et à la mise en valeur des continuités environnementales avec les prérogatives de cadre de vie, soit périmée ? Sans l'affirmer radicalement certains paysagistes semblent le suggérer. Ainsi, pour Thierry Laverne, il s'agit désormais de « *dépasser la notion de "cadre de vie" qui réduit les valeurs d'environnement et de paysage à des valeurs d'accompagnement et des variables d'ajustement des projets pour engager la notion de mode de vie qui implique chacun d'entre nous dans nos engagements professionnels et nos vies quotidiennes* » (Laverne 2015 :36).

Au début des années 2000, le paysagiste, ancien élu local dans l'Essonne et l'une de ses homologues urbaniste, se sont impliqués au titre de leurs fonctions politiques et avec le regard aiguisé par leurs activités pratiques dans la création d'une association le *Triangle Vert* regroupant six communes et leurs agriculteurs dans un projet d'agriculture péri-urbaine dont les actions soutiennent aussi bien la maîtrise de l'étalement urbain, l'entretien de la trame verte et bleue que le développement des circuits courts et l'aide à l'installation de jeunes agricultures. Ces actions produisent aussi du « paysage » mais il s'agit d'une plus value à une politique de développement local qui a fait de l'agriculture l'un de ses moteurs. Les élus n'ont cependant pas agi seul. Ils ont bénéficié à travers la Région Ile-de-France, d'une institution soutenant des politiques agricoles péri-urbaines dans le cadre d'action spatiale du Schéma Directeur Régional mais aussi de la proximité des écoles supérieures d'agronomie, de paysage et des instituts d'urbanisme franciliens venant contribuer intellectuellement à l'éclosion du projet.

Née dans un cadre d'exception peu comparable avec la réalité des autres Régions française, l'expérience peut suggérer un possible mais elle ne livre pas un « comment faire ». L'urbanisme paysager qui s'est construit historiquement « en allant voir ailleurs » a dès lors bien des raisons de renouveler ses méthodes par une nouvelle acculturation à des savoir-faire issus d'une autre culture des rapports société-nature. Selon les praticiens et parmi eux, l'initiateur de l'expérience du Triangle Vert, c'est en Toscane que l'avenir de l'urbanisme paysager peut encore s'inventer.

*Les limites d'un savoir-faire et les raisons d'aller « voir » ailleurs
pour un nouveau contrat didactique territorial*

Nous avons montré dans cette première partie que l'urbanisme paysager s'était construit dans les cadres légaux de la planification urbaine française de façon empirique en empruntant des savoir-faire à l'étranger, dès lors que la conception des rapports entre nature et société étaient remis en cause lors du changement de régime politique et social. Dans ce parcours, le rôle des parcs et jardins a été identifié en tant qu'outils didactiques d'un changement de rapports société-nature et que structure spatiale organisatrice de l'urbanisation, l'« espacement » par les parcs et jardins régulant les rapports de contiguïté, aussi bien entre deux bâtiments qu'au niveau de l'organisation polycentrique d'une région urbaine.

Cette conception opératoire vient servir une vision de la ville au milieu de sa campagne et en lien avec la nature. Une vision instituée à la Renaissance et non remise en question qui, si elle fait aujourd'hui partie de l'éducation, est moins un constat qu'un projet. Nous avons ainsi montré que la rupture entre les modèles culturels installés et la réalité communément partagée d'une relation harmonieuse entre ville et campagne, avait justifié la mise en place d'une politique des paysages et d'instruments d'action publique distincts à vocation d'encadrement pour la planification urbaine : atlas, plans et chartes, les PNR se voyant confier un rôle particulier de garant de la mise en valeur du paysage. Dans le même temps, les paysagistes ont développé une habileté pour l'urbanisme par la pratique du projet urbain.

C'est sur la base de ces ressources disjointes, entre politique des paysages donnant des outils mais pour le milieu rural et approche du projet de paysage associé à l'urbanisme mais forgée à , que les paysagistes se confrontent aujourd'hui au défi de la négociation d'un nouveau contrat didactique territorial entre Etat, collectivités territoriales et acteurs socio-économiques, chacun étant enjoint à son niveau de s'impliquer par l'action dans un objectif commun de mise en valeur environnementale.

En dépit de savoir-faire datés, éprouvés dans la pratique du projet urbain, les expériences analysées dans une posture de réflexivité n'en ouvrent pas moins des pistes pour une évolution du caractère collaboratif de la pratique en renseignant la dimension *négociée* du contrat didactique territorial.

Nous pouvons retenir :

- le rôle central des *représentations de l'espace* et notamment de la *carte* transformée progressivement en *plan*, comme instrument d'échange et de négociation accessible à tous, de sorte qu'il soit possible de passer le crayon à un élu pour que le dessin du plan ne soit pas qu'une figuration experte. Cette capacité à mobiliser les images dans la construction partenariale du projet spatial, en aménageant des continuités pour éviter des ruptures cognitives dans le passage du constat par la carte au plan du projet, vient renouveler la dimension pédagogique attachée à la pratique de l'urbanisme paysager. Elle se construit sur deux plans : de l'atelier « technique » où se joue le dialogue en équipe pluridisciplinaire à l'atelier « public » où intervient la rencontre et le travail avec les élus et, ou les représentants de la société civile ;
- la nécessité d'un *contrat explicite* comme préalable au *contrat implicite/didactique*. Cette dimension contractuelle est comprise à deux niveaux : 1/ dans l'exercice même du projet et dans le fait d'énoncer un socle de principes (« *un territoire cohérent et solidaire qui se vit comme une unité, non comme une succession d'entités indépendantes, etc.*») qui serviront de référents à l'action collective et au projet dessiné ; 2/ dans la relation entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage qui nécessite des missions d'étude sous contrat, dans la durée –le suivi s'exerce sur près de vingt ans dans le cas des projets urbains-

Ces perspectives ne masquent pas pour autant des savoir-faire incomplets pour construire un projet territorial agro-environnemental auquel des connaissances opératoires et un portage politique local font encore défaut alors que le paradigme en vigueur de l'urbanisme paysager apparaît défaillant.

Dans ce contexte, le constat de l'attention portée par des praticiens français à la pensée « territorialiste » italienne livrée par l'architecte Alberto Magnaghi, professeur émérite de l'université de Florence retient l'attention. Le paysagiste Thierry Laverne, initiateur de l'expérience de projet agro-urbain du Triangle Vert en région parisienne reconnaît ouvertement qu'« *Alberto Magnaghi, dont "le Projet local" en 1990 m'aura permis de constituer mes convictions actuelles, et dont l'ouvrage "la Biorégion urbaine"*

*publié en 2014 m'aide à avancer. Ses travaux, d'un immense intérêt, sont aujourd'hui expérimentés en Italie, de la biorégion au territoire en tant que patrimoine commun, en passant par refonder un urbanisme à partir des données des territoires » (CGEDD 2014 :5). Le paysagiste Bertrand Folléa place une citation du *Projet Local* en exergue de l'Atlas des paysages de la Gironde (2012) : « "Le territoire est une œuvre d'art : peut être la plus belle, la plus collective que l'humanité ait réalisée". (...) Il est "le fruit d'un acte d'amour : il naît de la fécondation de la nature par la culture" ».*

Certes, l'architecte italien conçoit le territoire comme le produit d'une rencontre fertile entre « *nature et culture* » mais cette parole et ses implications doivent s'entendre de l'autre côté des Alpes et, derrière les mots, se joue une véritable conversion. Un passage de part et d'autre de la frontière en empruntant le mode narratif du paysagiste arpenteur de chemins suffit à s'en convaincre.

1- Passez la frontière

La différence est nette entre la Ligurie et la Côte-d'Azur. D'un côté les versants plongeant dans la mer s'enrichissent malgré les souvenirs de citronniers et d'oliviers, de l'autre les genêts fleurissent au dessus des terrasses de potagers et entre les serres de cactées. De part et d'autre mais avec plus de vigueur de l'autre, la campagne emplit encore l'espace public, autour du marché couvert, les paysans posent fruits et légumes sur leurs étals qui arrivent en ligne directe depuis les terrasses des versants. Ce motif prégnant à Menton l'est aussi à Florence, la proximité avec les collines est alimentaire et fonctionnelle, elle est aussi visuelle, se rappelant en fond de perspective des rues de la ville, la colline fait aussi belvédère avec vue sur le Duomo. Pourtant, sortie des jardins de Boboli qui offrent un tableau invariant sur la ville depuis Corot, la création de jardins semble à l'arrêt, celle de jardins et de parcs publics du moins, les autres dépassent derrière les murs. Pour ce qui est de l'espace public, les quais de l'Arno se résument à un long trottoir menant au parc de la Cascine, seize hectares en long, le plus grand de



la ville selon wikipédia et l'arpentage de terrain le confirme : un square au regard des deux-cents hectares du Parc du Sausset en Seine-Saint-Denis.

2- Suivez la rivière, puis le vélo

Depuis l'Arno (un fleuve ? on dirait une rivière), rallier le piémont des collines où sont perchées les villas médicéennes relève du défi, pas de balises, tout juste une liste « *qui date un peu* » avec le nom des jardins, donnée par l'Office de Tourisme de Florence, entre les mains. Mais en dépit de tout aménagement visible, la direction est donnée par l'horizon des collines et le parcours en presque ligne droite est praticable et pratiqué, traversant zones d'activités sans un arbre servant de chemin de traverse aux collégiens, entre marge de zones industrielles, d'aéroport et de champs rattrapés par l'urbanisation. Le chemin conduit à Castello, les panneaux manquent mais il suffit encore de suivre le mouvement « *Vous voulez monter sur mon porte-bagage ?* » : dans cette banlieue de Florence, le parc des Médicis sert de point de rencontre aux jeunes et aux vieux. Et le motif se répète à la Magia, à Poggio a Caiano. Par contre, le « *parc agricole de Prato* » que vantent les publications d'A. Magnaghi et de ses collègues universitaires est introuvable. La préposée à l'accueil de la *Province* indique gentiment l'office du tourisme qui n'en a jamais entendu parler. Et c'est normal. En fait, « *le parc agricole n'existe pas* » précise en français David Fanfani habitant de Prato et enseignant-chercheur du département d'architecture de l'université de Florence. Ou plutôt il existe mais pas selon nos critères français.



3- Cherchez le parc

Nous traversons les « *macro-lots* » industriels de Prato, l'urbanisation avance là aussi sur les champs, nous arrivons à l'« *entrée* » du « *parc* », face à une vaste prairie en fleurs, propriété communale, pour l'instant non bâtie. Imaginaire, le « *parc* » n'en est pas moins dessiné et quoique sans valeur opposable, annexé au document d'urbanisme communal. Les chercheurs y ont contribué mais le projet n'est pas porté par la municipalité à défaut, ils poursuivent leur effort en impliquant les acteurs locaux : les agriculteurs en premier lieu pour « *construire les consciences* ». La structuration d'une filière agricole locale montée dans le cadre du « *parc* » leur offre un complément de revenus stables. Ceux associés au projet sont référencés sur le site internet du « *parc* » qui a bien une réalité au moins en plan, au moins virtuelle.



En parcourant le « *parc* », le chercheur égrène les projets qui pourraient naître ici et là ancrés sur des possibilités spatiales et des volontés humaines concrètes. Ici l'idée de développer une offre d'« *agro-tourisme* » en lien avec le secteur archéologique au Nord, cette « *rêverie* » est consignée dans le mémoire universitaire d'un étudiant.

4- Où est le dessinateur ?...ah, il semble qu'ils soient plusieurs

La route se poursuit à travers les champs, nous croisons des fossés à sec, l'eau est un problème, le foncier est un problème. Les exploitations agricoles s'étendent sur cinquante à cent hectares, les fermiers ne sont que partiellement propriétaires de leurs terres, le reste appartenant à des groupes industriels. Fabrizio possède une vingtaine d'hectares les soixante-dix autres sont loués plus ou moins sans contrat. La visite impromptue de David permet de relancer l'idée d'une adhésion au réseau des producteurs du « *parc* ».

Le long de l'Ombrone entre la villa de *Poggio a Caiano* et la *Cascine di Tavola* un ouvrage d'art datant de la Renaissance a été réhabilité par la Province. Les actions sont ponctuelles mais le chercheur établit des liens entre les administrations et les acteurs

privés constitués en association et avec les projets de « recherche-intervention » et l'élaboration de mémoire d'étudiants créant des situations informelles de discussion. Dans ce réseau, Paolo s'est formé au maraîchage et a repris l'exploitation familiale. En bord de voie rapide et de macro-lot industriel son « *Farmer market* » offre un point de vente directe sur l'exploitation. Il est présent chaque samedi du mois sur le marché des producteurs locaux « *Terra di Prato* » fondé en 2011 à l'initiative des producteurs eux-mêmes aidés par la Région. Le « *parc* » a aussi une réalité alimentaire, sur les marchés et dans les cantines scolaires. Les agriculteurs alliés aux meuniers, alliés aux boulangers, alliés aux chercheurs, alliés aux étudiants ont remonté de toutes pièces une filière de production de pain km0.



Pour Françoise Choay, l'apport essentiel de la proposition d'Alberto Magnaghi se situe dans ce décalage qui réside entre cette « réalité » toscane et nos aprioris de paysagiste-urbaniste française. La théoricienne qui a facilité la publication du *Projet Local* en français et signe sa préface, souligne le changement essentiel immiscé par

l'architecte-urbaniste italien dans la conception du projet en urbanisme en ces termes : non « *plus le modèle figé, conçu par quelque demiurge, porte parole de l'auteur, mais bien une création permanente et conflictuelle, portée en commun par la communauté de ses acteurs* » (Magnaghi 2003 :6). Dans l'approche développée par A. Magnaghi et les enseignants-chercheurs de l'« école territorialiste », la condition de ce changement recouvre la construction d'une pédagogie de projet de territoire où les procédures de planification institutionnelles et les représentations paysagères sont les instruments d'une mise en projet de la société.

II Au risque du changement, une pédagogie de projet de territoire

Passer à une construction collaborative du projet en urbanisme. Cette exigence renvoie aux conditions négociées entre acteurs publics et privés des démarches de planification territoriale, l'association des seconds à l'élaboration du projet politique et spatial étant le préalable à une prise en charge à travers leurs activités quotidiennes, qu'elles soient sociales ou économiques, des attendus en matière de mise en valeur environnementale des territoires.

Bien avant qu'il s'exprime en France, ce défi contemporain a été anticipé il y a plus de trente ans par l'architecte-urbaniste italien Alberto Magnaghi, praticien et enseignant-chercheur à l'université de Milan puis de Florence. Sa pensée traduite en français dans *Le Projet Local* publié en 2003 et la *Biorégion urbaine* en 2014 restitue en peu de pages l'expression d'une « pensée totale » construite sur le terreau d'un engagement communiste militant et convaincu de l'avènement d'une « nouvelle société » qui participerait à la redéfinition des instances de gouvernement local et aux prises de décisions notamment en matière de qualité environnementale. L'architecte-urbaniste conçoit alors dans une vision réformatrice la planification territoriale et paysagère comme le levier institutionnel de mise en œuvre de cette « utopie concrète » qui s'élabore à travers la mise en visibilité des engagements de cette société émergente (II A 1.1).

Dans cette rencontre « à mi-voie » entre les institutions, porteuses légales des démarches de planification, et la société civile, actrice concrète du changement, l'université, lieu d'influence à partir duquel A. Magnaghi et son équipe de chercheurs, redéfinit en trois termes ses rapports à la Cité : par la recherche, elle contribue autant à 1/ la construction de connaissances pour l'action qu'à 2/ l'expérimentation de nouvelles méthodologies opératoires pour la planification ; par la formation, elle favorise 3/ l'émergence d'une nouvelle figure de praticiens pour la planification territoriale, tenants d'une double culture d'urbaniste et d'agro-environmentaliste, les étudiants étant eux-mêmes engagés dans une « recherche-intervention » (Magnaghi 1990, Giusti

2001) impliquée dans l'action pour participer à la mise en œuvre concrète du changement.

En quoi cette vision politique, si ce n'est activiste du projet en urbanisme, est-elle susceptible de redéfinir les savoir-faire pratiques de l'*urbanisme paysager* en France dont nous avons vu dans la partie précédente qu'il était en phase d'expérimentation ?

Dès la fin des années 1980, la planification paysagère et la mise en valeur de l'environnement, déléguées à la compétence des Régions en Italie, deviennent son levier de construction. En Toscane, cette approche critique du « *gouvernement du territoire* » attachée à l'« *école territorialiste* » dont A. Magnaghi est le chef de file trouve une translation directe dans le droit alors que les enseignants-chercheurs de cette école s'impliquent dans l'élaboration de la planification territoriale au niveau régional, provincial et communal. Dans la progression vers un nouveau paradigme, l'école territorialiste ne se contente donc pas simplement d'être un vecteur de la *contestation*, phase qui dans le « *processus de changement de paradigme* » (Muller, Surel 1998 :138), succède à la *fragmentation de l'autorité*. Par l'élaboration de la dernière loi sur le gouvernement du territoire toscan (Lr 65/2014), elle participe manifestement à son *institutionnalisation*¹⁶⁴ (II A 1.2).

Il s'agit d'une institutionnalisation militante qui se construit dans une posture de « *praticien-réflexif* » (Schön 1992). L'analyse critique des expériences pratiques ainsi que des hypothèses théoriques qui sous-tendent leur réalisation constituent les briques d'une « *pédagogie de projet socialement produit* » explicitée dans un cadre méthodologique en vue d'une transmission didactique auprès des étudiants en planification de la ville et du territoire de l'université de Florence. Par pédagogie de projet, il est ici fait doublement référence à une méthode construite pour un projet

¹⁶⁴ La « fragmentation de l'autorité » se traduit par « la configuration d'acteurs attachée au paradigme légitime jusque là, se trouve discréditée et affaiblie au sein du sous-système affecté ». Au cours de la séquence de contestation consécutive, « produites et/ou encouragées par la crise du paradigme antérieur, des matrices cognitives et normatives concurrentes, portées par des configurations d'acteurs distinctes alimentent le débat public ». L'« institutionnalisation du nouveau paradigme » qui intervient « après une période plus ou moins longue, le plus souvent caractérisée par une cristallisation progressive du nouveau paradigme suivant un processus de path dependence, la coalition d'acteurs devenue dominante assoit progressivement son pouvoir, ce qui se traduit par une modification substantielle de l'action publique (changement de troisième ordre) » (Muller, Surel 1998 :139).

collaboratif en urbanisme et à une discipline spécifique (planification de la ville, du territoire et de l'environnement) dont l'apprentissage fait l'objet d'un enseignement à l'université. Après avoir montré en quoi l'instrumentalisation du paysage dans la pensée territorialiste réinterroge les fondements de l'*urbanisme paysager* français, nous explorerons en quoi ce socle didactique renouvelle les concepts opératoires de l'action en urbanisme (II B 2.1), propose une méthodologie d'interprétation des connaissances ajustée aux conditions d'un projet territorial agro-environnemental (II B 2.2), et s'adosse à une boîte à outils technique pour la pratique d'un projet construit à « *mi-voie* » entre institutions et acteurs locaux. (II B 2 .3).

Dans ces trois champs, c'est un renouvellement des modes de représentation spatiale attachés à la pratique de l'*urbanisme paysager* qui s'engage, la reconstruction de ce registre graphique cognitif et prospectif s'opérant au service de la reformulation de « vieux » concepts :

- la planification territoriale se conçoit à travers la pratique du projet spatial comme une triple activité d'énoncé de scénarios prospectifs mais aussi de construction de connaissances opératoires agencées dans un « *récit de co-évolution* » entre société et nature et de rééducation volontariste de la société civile afin de l'éveiller à la « *conscience de lieu* » et dans laquelle le *paysage* n'est qu'un instrument pédagogique de représentation graphique ;
- la planification territoriale permet d'envisager conjointement le développement des villes et des campagnes en mobilisant la figure de la « *biorégion urbaine* » qui réconcilie la ville polycentrique avec sa campagne vivrière tandis que les « *parcs agricoles multifonctionnels* » scellent le « *pacte ville-campagne* ». Ils engageant alors à travers ce « *retour à la terre* » un changement social via une évolution des pratiques agricoles et des modes de consommation locale qui sont sous-tendus par une renégociation des rapports entre acteurs socio-économiques, collectivité territoriale et université.

Si l'utopie territorialiste trouve des traductions très concrètes en Toscane, en quoi l'expérimentation de sa méthodologie dans le contexte français de l'action publique peut-elle ouvrir des pistes pour un nouveau contrat « didactique » territorial qui renouvelle les postulats de l'*urbanisme paysager* ? Celle-ci est envisagée sur le mode de la recherche en partenariat (Gasselin et al. 2010, Segas 2013) dans le cadre du contrat de recherche BIOREGION associant l'université Bordeaux Montaigne,

l'université de Florence, la Région Toscane et la Région Nouvelle Aquitaine avec le PNR des Landes de Gascogne, le Pays Médoc, puis le Conseil Général de la Gironde et le Sysdau, syndicat porteur du Scot de l'aire bordelaise (II C 3.1). La recherche n'est pas ici mise strictement au profit de l'action sociale, comme dans la recherche-intervention toscane, elle accompagne les acteurs qui tentent de la mettre en œuvre dans le cadre de leurs missions et compétences respectives. Nous analysons dans ce contexte l'utilisation des représentations graphiques territorialistes au service de la révélation et de la construction d'un projet partagé avec les partenaires institutionnels et décliné, ou non, par les acteurs socio-économiques (II C 3.2).

Ce parcours nous conduit à identifier les ressources de cette pédagogie de projet territorialiste pour l'*urbanisme paysager* et les défis posés par sa mise en œuvre dans le contexte français de la planification territoriale afin qu'émerge la possibilité d'un *urbanisme pédagogue* susceptible de faciliter la construction d'un nouveau contrat entre société et nature (II C 3.3).

A Le projet territorialiste : des parcours militants

Ce premier chapitre a pour objectif de définir la conception de la planification territoriale promue par A. Magnaghi comme approche de projet écologique et paysagère, comprenant la nature comme un patrimoine construit, et mise au service d'une vision politique qui défend l'émancipation de la société civile et son implication dans les démarches d'urbanisme ou plutôt de *gouvernement du territoire* selon la dénomination adoptée au début des années 1970. Cette discipline enseignée dans les facultés d'architecture, entre compétence pour la construction d'un savoir fondamental pour l'action et aptitude technique pour la conception des plans, revient traditionnellement aux architectes qui cultivent une culture historique et géographique du territoire « avec une forte sensibilité au paysage » (Zoppi 2007). A contrario, les *architectes-paysagistes* ont un rôle marginal dans ce champ d'action qui inclut une dimension environnementale seulement depuis le milieu des années 1980, ce besoin entraînant la création très récente de formations universitaires à l'architecture du paysage à Palerme, Gênes puis à Florence au début des années 1990.

Rien d'étonnant donc à ce que nous nous intéressions à l'approche portée par un architecte professeur d'université qui, s'il fait figure de porte parole, ne chemine pas seul et dont la pensée s'est construite au cours d'un parcours militant engagé en faveur du changement social et partagé avec des enseignants-chercheurs aux origines plurielles s'entretenant par voie de publications collectives dans un dialogue interdisciplinaire (II A 1.1.3). Dans le contexte nouveau du gouvernement du territoire, A. Magnaghi a en effet l'intuition d'un changement des conditions de l'action en urbanisme et conçoit le rôle de l'université dans un positionnement engagé face aux conditions de mise en œuvre de la planification territoriale en tant que levier de la décentralisation administrative et productive. Il se positionne alors en faveur d'une recherche-intervention impliquée dans l'action en s'appuyant sur la formation (II A 1.1.2). L'objectif est méthodologique, il s'agit de définir une méthode de planification spatiale répondant aux objectifs institutionnels d'implémentation des politiques publiques et intégrant une démarche de « projet socialement et localement produit ». Ces réflexions trouvent un relai auprès des administrations tandis que les Régions reçoivent la compétence en environnement et que l'université est associée au chantier méthodologique généré par cette nouvelle responsabilité (II A 1.1.3).

Cette recherche-intervention par la formation centrée sur la dimension environnementale trouve un terreau fertile en Toscane (II A 1.2.1). L'université de Florence qui intègre A. Magnaghi à la fin des années 1980 est alors lieu d'une construction méthodologique fondée sur une étroite proximité avec les institutions qui adhèrent aux thèses de l'« école territorialiste » et favorisent leur expérimentation concrète dans les démarches de planification territoriale dont l'encadrement légal est lui-même redéfini par les universitaires (II A 1.2.2). Nous montrerons alors en quoi l'approche paysagère de la planification territoriale favorisée dans ce cadre toscan et construite méthodologiquement par A. Magnaghi marque un premier décalage avec l'urbanisme paysager français en ce qu'elle instrumentalise le paysage en tant que représentation pédagogique d'un projet politique et médium pour la construction d'un projet écologique produit socialement (II A 1.2.3).

1.1 La planification paysagère : un instrument pour le changement social

L'originalité de la vision soutenue par A. Magnaghi et par les enseignants-chercheurs qui avec lui constitueront l'école de pensée territorialiste, repose sur le déplacement qu'elle acte dès le début des années 1980, de l'urbanisme vers le gouvernement du territoire et du rôle de l'architecte, converti en accompagnateur de la société civile littéralement mise en projet pour une mise en valeur de l'environnement porteuse de développement local. Moins qu'une finalité, cet objectif est en effet d'abord le levier d'un projet politique de philosophie marxiste chargé d'une certaine idée du changement social (1.1.1) au service duquel se place la construction interdisciplinaire d'une méthodologie de projet territorial, envisagée sous le mode d'une recherche impliquée dans l'action les étudiants (1.1.2).

1.1.1 Un changement de contrat social : la posture d'un urbaniste réformateur

a Une nouvelle figure de praticien-chercheur militant

Construite sur la base d'un engagement politique affirmé au sein du parti communiste italien, la posture scientifique d'A. Magnaghi s'est forgée en se déplaçant du militantisme engagé auprès des mouvements autonomistes ouvriers vers une activité

professionnelle impliquée dans le champ de la recherche et de l'enseignement en urbanisme, cette discipline étant conçue comme le ferment actif d'une société en changement poussée à l'autogestion et l'instrument institutionnel de la décentralisation.

> Changer l'urbanisme pour changer la société : la recherche comme action militante

A. Magnaghi construit les fondements marxistes de sa pensée politique lors de ses études d'architecture¹⁶⁵ au Politecnico de Turin. Dès 1966, sensibilisé aux conditions d'existence de la classe ouvrière par la fréquentation des responsables de la Chambre du Travail, c'est en tant que représentant étudiant de la section du Parti Communiste Italien (PCI) qu'il établit des liens avec celle de l'usine Fiat. Son intérêt pour la question du « territoire » s'aiguisait alors, tant en relation au quotidien ouvrier, à l'accès au logement et aux services, que du point de vue des bénéfices indirects générés et reversés par l'industrie sur son lieu d'implantation et de l'organisation territoriale de son cycle de production (Borio et al. 2002). Ces thèmes sont mis en débat lors de « comités territoriaux », ateliers collaboratifs entre ouvriers et intellectuels selon la démarche de « co-ricerca » (co-recherche) importée par le sociologue Alessandro Pizzorno en Italie qui donne une dimension pratique et politique à des méthodes d'enquête déjà éprouvées dans le contexte académique anglo-saxon (Malo de Molina 2006).

L'action militante en faveur de l'auto-organisation des ouvriers menée par l'étudiant architecte-urbaniste s'inscrit dans un contexte institutionnel de décentralisation qui pose les bases d'une délégation des compétences nationales au niveau local et qui déplace les mobiles d'action sociale de l'étudiant devenu enseignant-chercheur. En

¹⁶⁵ Formés à l'université, les architectes-urbanistes italiens se définissent à ce titre dans une posture intermédiaire entre l'artiste, l'ingénieur et le scientifique humaniste explicitement revendiquée par Gustavo Giovannoni dès le début du XXème siècle lorsqu'il oriente la réforme des enseignements de l'Ecole Supérieure de Rome vers la « *construction des villes* » en 1919. La discipline qui sera plus tard communément dénommée *urbanistica* dans les universités italiennes correspond à un champ d'action publique, assimilé à la planification spatiale, urbaine et territoriale et placé sous l'autorité directe des administrations compétentes, sans structures parapubliques et intermédiaires d'étude, de conseil ou d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques. En revanche, la mission de production de connaissances expertes -notamment cartographique- des collectivités territoriales peut impliquer directement la collaboration d'équipes universitaires. Il est par ailleurs fréquent que des architectes-urbanistes, enseignants à l'université, exercent à titre privé des activités de planification. Cette situation, classique après guerre quand le recrutement des professeurs n'était pas soumis à l'obtention d'un doctorat l'est encore aujourd'hui, les docteurs en architecture et, ou en planification occupant des postes précaires d'enseignant-chercheurs à l'université et poursuivant une activité libérale parallèlement.

1972, l'Italie opère sa régionalisation. Quinze régions de statut ordinaire¹⁶⁶ obtiennent un partage de compétences avec l'Etat. L'urbanisme régi par une loi-cadre nationale datant de 1942¹⁶⁷ qui met en place un niveau de planification communale (*piani regolatori generali*) et un niveau de planification territoriale (*piani territoriali di coordinamento*), fait partie des compétences dites « concurrentes » sur lesquelles les Régions obtiennent un pouvoir de législation partagé avec l'Etat.

La décentralisation intervient tandis que le phénomène d'urbanisation change de dimension, la ville cesse d'être un objet prétendument contrôlable dans le strict périmètre de l'administration communale. La réalité de la « *città regione* » ou encore de la « *città territoriale* » dont font état les architectes théoriciens de l'urbanisme Giancarlo De Carlo ou Ludovico Quaroni traduit le constat d'un phénomène de diffusion et d'interdépendance entre les centres urbains qui implique un niveau de réflexion intercommunal (Viganò 1998). Dans son ouvrage *Amministrare l'urbanistica* (1967), l'architecte-urbaniste Giuseppe Campos Venuti insiste sur l'échelon de la planification régionale. A ces niveaux d'action régionaux et intercommunaux, la planification spatiale cesse de se limiter à l'organisation d'un cadre bâti et interroge le lien historique en Italie entre urbanisme et architecture, cette première activité étant replacée dans un rôle de coordination et d'orientation par rapport à la seconde. Au delà de l'urbanisme, il est alors question dès les années 1970, d'une discipline de *gouvernement du territoire*¹⁶⁸ qui coordonne spatialement la mise en œuvre des compétences portées par les Régions¹⁶⁹ telles que les transports ou les activités économiques, le tourisme et l'environnement (Roccella 2004).

¹⁶⁶ Les Régions sont au nombre de vingt. Cinq d'entre elles (le Val d'Aoste, le Trentin-Haut-Adige, la Sardaigne, la Sicile et le Frioul-Vénétie julienne) disposent de statuts spéciaux depuis l'après-guerre leur conférant une autonomie notamment destinée à préserver leurs spécificités linguistiques.

¹⁶⁷ Legge 17 agosto 1942 n.1150

¹⁶⁸ Parmi les compétences faisant l'objet d'une législation concurrente entre l'Etat et les Régions, la réforme constitutionnelle de 2001 est venue remplacer l'urbanisme (*urbanistica*) par le gouvernement du territoire (*governo del territorio*) (Boscolo 2007 :861). Si l'expression de « gouvernement du territoire » est retenue en France dans la littérature scientifique, dans les traductions en français données par le Sénat italien ou par la Région Toscane que nous avons abordé au cours de notre recherche le « *governo del territorio* » est assimilé à l'« aménagement du territoire » (Cst. art.117) ou à la « gouvernance du territoire » (Lr Toscana 69/2007), expressions toutes deux réductrices au regard du contenu des lois sur le « *governo del territorio* » qui encadrent les différents niveaux de planification spatiale, les conditions de la participation et de la gouvernance (procédures de gestion des conflits entre entités publiques et conférences inter-institutionnelles) ainsi que les droits et les sanctions en matière de construction.

¹⁶⁹ La constitution de 1948 fixait des compétences dites concurrentes entre l'Etat et les Régions en termes d'administration, de police locale, de bienfaisance publique et d'assistance hospitalière, marché, de musées, d'artisanat, de bibliothèques, d'urbanisme, de tourisme, de transport et d'infrastructures d'intérêt régional, de chasse et pêche. La réforme constitutionnelle de 2001, a étendu ces compétences concurrentes au commerce

La faculté de Venise est la première à se doter d'un cursus d'urbanisme différencié de l'architecture en 1971. Au Politecnico de Milan, A. Magnaghi devenu enseignant au début des années 1970, prend en charge le cours de *Pianificazione Territoriale Urbanistica* (planification territoriale urbanistique) et accompagne la formation du département des *Scienze del territorio* (Sciences du territoire) qu'il dirige à partir de 1976 (Magnaghi 1981). A Milan, il poursuit ses activités de recherche militante au contact du mouvement autonomiste ouvrier d'extrême gauche *Potere operaio* dissout en 1973 puis en créant la revue *Quaderni del territorio* qu'amendent de 1976 à 1979 les contributions pluridisciplinaires d'universitaires italiens critiques du phénomène de globalisation de l'économie et de ses effets au niveau individuel et existentiel, territorial et sociétal. Son militantisme justifie son arrestation en décembre 1979¹⁷⁰ et sa détention préventive durant près de trois ans mais cette mise à distance de l'université n'étouffe ni son esprit critique, ni ses engagements politiques qu'A. Magnaghi réinvestit dans ses activités de publication scientifique.

> Face à la décentralisation : le choix d'une alternative au modèle de développement dominant

Si l'urbanisme dans sa dimension de planification territoriale est l'instrument de la décentralisation, la discipline dans sa réalité de champ d'enseignement et de recherche construite à l'université est par conséquent impliquée dans les conditions de cette réorganisation politique et économique à travers ce qu'elle encourage comme méthode opératoire pour l'action et ce qu'elle livre comme expertise scientifique. Pour l'enseignant-chercheur, cette situation non neutre implique des choix qu'il exprime en 1981 dans *Il sistema di governo delle regioni metropolitane*¹⁷¹ (Le Système de gouvernement des régions métropolitaines) en se repositionnant par rapport aux luttes ouvrières antérieures. Critique du mode de développement économique et urbain en

extérieur, au droit du travail, à l'instruction, à la recherche et à l'innovation, à la santé, à la production, au transport, à la sécurité sociale, à la valorisation des biens culturels et de l'environnement (Rivière 2006).

¹⁷⁰ Cette arrestation s'inscrit dans le prolongement du « procès du 7 avril » qui conduit à l'emprisonnement puis à la relaxe trois à quatre ans plus tard de plusieurs centaines de sympathisants marxistes, notamment des intellectuels et des enseignants des facultés d'Italie du Nord liés au mouvement *Potere Operaio* et accusés de fomenter par la pensée des activités insurrectionnelles. Ces peines préventives d'une durée particulièrement longue s'inscrivent dans le contexte des *années de plomb*. L'avènement des groupes terroristes armés à la fin des années 1960, avait incité le gouvernement de centre-droite italien à voter une loi spéciale (la *Legge Reale* du 22 mai 1975, toujours en vigueur) autorisant les arrestations prolongées pour *associazioni di malfattori* y compris sans flagrant délit.

¹⁷¹ Cette posture de chercheur fondatrice pour les années à venir est plus directement exprimée dans un texte bref « *Quale progetto per la metropoli informatico-nucleare degli anni '80 ?* » (Quel projet pour la métropole informatico-nucléaire des années 1980 ?) rédigé en vue d'un séminaire du département des Sciences du Territoire de l'université de Milan en mai 1980 et présenté en postface d'*Il sistema di governo delle regioni metropolitane*.

cours, A. Magnaghi sollicite la remise en question du système de planification qui lui est associé et qu'il dénonce pour son caractère contradictoire avec les modalités réelles de la prise de décision locale impliquant désormais l'engagement de forces citoyennes jusque là ignorées.

Le point de départ de sa thèse est la réorganisation territoriale des logiques de production économique héritées du fordisme. Au modèle de la « *città-fabbrica* », la ville-usine génératrice du phénomène d'agglomération urbaine qui prévalait autour de la Fiat à Turin, concentrant les activités de production et les emplois sur un même site en périphérie de la ville centre, il oppose le constat d'un mouvement de dispersion territoriale et d'une organisation en sous-systèmes productifs locaux. Cette dispersion reconfigure l'organisation des transports, des services mais aussi du gouvernement du territoire qui à l'image de l'industrie, passe d'un système d'administration centralisé et d'une logique de pouvoir verticale à une décentralisation basée sur des modes de décision horizontaux et contractuels. Cette organisation favorise une médiation entre public et privé dans lequel le rôle de la planification socio-économique évolue d'un rééquilibrage au niveau national destiné à corriger les effets de concentration des grandes entreprises, vers la programmation et l'accompagnement de projets au niveau des sous-systèmes territoriaux.

Dans le nouveau contexte de la décentralisation administrative et productive et face à l'avènement d'entités publiques de niveau local, ce constat impose des choix :

- « *décentralisation de l'Etat et refondation du mécanisme d'accumulation ou usage de la participation sociale et des nouvelles institutions de gouvernement territorial pour la transformation du modèle de développement et des rapports sociaux de production ?*
- *décentralisation des fonctions de l'Etat, réorganisation d'un système néo-corporatiste pour la gestion des aires socio-productives ou reconstruction des identités sociales, culturelles, associatives à partir desquelles redéfinir de nouveaux contenus et rapports pour la production ?*
- *décentralisation comme système de contrôle et de gestion de la reproduction de la force de travail ? Ou développement de processus d'auto-détermination, de reconstruction des communautés locales, d'alternatives de gouvernement de la société ?* » (Magnaghi 1981 :121).

b L'utopie concrète d'une « nouvelle société » : un élan réformateur pour l'urbanisme

Pour A. Magnaghi les perspectives ouvertes par la décentralisation, non neutres quant à l'instrumentalisation à venir des démarches de planification territoriale, impose des choix. Il prend parti en construisant une approche méthodologique orientée de la planification, en faveur l'avènement de nouvelles formes de communautés locales et d'alternatives de gouvernement. Sa posture n'est pas qu'idéologique. Elle se fonde sur le constat effectif d'une « *nouvelle société* » en cours d'émancipation et soucieuse d'une participation directe à la vie politique. Encourager ce mouvement relève d'un choix plus clairement politique qui implique un partage de l'activité experte de projet spatial pour un nouveau contrat avec la société.

> contre la globalisation, l'utopie concrète d'une nouvelle société

Selon A. Magnaghi, le constat du changement des modes d'organisation du travail est indissociable d'un changement de structure sociale. La fin du modèle d'organisation tayloriste centralisée a laissé place à une organisation diffuse en petites et moyennes entreprises caractéristique de la *Terza Italia* et porteuse de développement local (Bagnasco 1977) mais aussi à la multiplication des *travailleurs autonomes* qu'ils soient encore rattachés à une grande entreprise et employés à temps partiel ou à distance ou organisés en nouvelles formes de travail collaboratives et coopératives. Cette diffusion se distingue du phénomène de décentralisation/délocalisation qui est jugé socialement destructeur par l'architecte-urbaniste en conduisant au niveau national et international à la redistribution des formes de la production en petites-moyennes unités dans toutes les périphéries du monde.

Au contraire, une « *nouvelle société* » émane de la réorganisation diffuse des activités. Ses protagonistes, porteurs d'actions diffuses sur le territoire, sont chargés d'une nouvelle « *projectualité* » qui sollicite une participation à la gestion politique. Sa révélation éclate au cours des manifestations des années 1970 mais la « *nouvelle société* » dépasse le stade de la contestation et de la revendication, elle agit concrètement. « *A Milan dans cette période* » souligne A. Magnaghi « *nous avons recensé autour de 200 centres sociaux qui ne faisaient pas seulement des activités de militances, ils faisaient de la musique, de l'artisanat, de la culture, ils étaient les centres propulseurs d'une nouvelle société en train de se construire* » (Magnaghi 2001a).

Le témoignage de cette société en cours d'émancipation fonde pour l'enseignant-chercheur la conscience d'une « *utopie concrète* » au sens du philosophe marxiste Ernst Bloch¹⁷² (Magnaghi 2000 :79). Le changement social auquel il aspire à travers ses engagements politiques est déjà là : perceptible à travers les manifestations de cette société qui revendique une participation aux décisions concernant son quotidien et qui s'implique concrètement dans l'action culturelle et environnementale. Dans cette optique, les conséquences pour l'activité pratique de l'urbaniste sont directes. Puisque le changement social est déjà en marche, l'activité de projet spatial consiste moins à chercher son avènement par la transformation de l'espace qu'à en révéler les mouvements à travers l'analyse spatiale : la connaissance du réel est déjà un projet. Et puisque cette société aspire à l'émancipation, le rôle de l'urbaniste n'est plus d'encadrer l'avenir par des plans mais d'investir ces derniers d'une fonction de médiation sur les conditions d' « *un avenir ouvert qu'il s'agit précisément de faire advenir collectivement* » (*ibid.*).

> les implications d'un projet d'urbanisme co-produit : une recherche « parmi les gens »

En prenant acte de l'émergence de ces nouveaux besoins sociaux et d'une volonté d'auto-détermination pour la « *qualité de la vie* », A. Magnaghi investit l'urbanisme, dans sa dimension de planification territoriale et d'activité de projet spatial, d'un nouveau rôle au service d'une « *co-progettazione* » (Magnaghi 1981), c'est à dire d'une mise en projet collective de la société. Il se traduit par la constitution d'un gouvernement territorial décentralisé capable d'organiser les forces de la production à travers l'activité de planification et par l'avènement de communauté de citoyens actifs qui cheminent vers l'autogestion en se réappropriant l'usage du territoire et en participant à l'activité de projet en urbanisme sur la base de leur sensibilité émergente à l'environnement. Dans ce contexte de changement social et territorial, l'urbanisme sous son aspect d'activité de planification territoriale est envisagé d'une part, comme le terrain concret d'expression des forces vives de cette société nouvelle en croissance, d'autre part,

¹⁷² Pour ce dernier, la conscience utopique est incarnée dans les possibles du réel en tension avec la conscience d'une réalité historique. Fondé sur cette utopie tendue entre passé et réalité présente, le *principe d'espérance* est dès lors clairement ancré au sol par un savoir fondé sur l'histoire. « *Ernst Bloch intègre donc sa pensée de l'utopie au matérialisme historique, tout en donnant de ce dernier une lecture singulière. Le marxisme lui permet de détacher l'utopie de l'abstraction et de l'irréalisme auxquels elle était confinée. Elle devient une utopie concrète, c'est-à-dire un processus ancré dans la texture même d'un monde en devenir, et cherchant à réaliser les tendances particulières dont il est porteur* » (Broca 2012).

comme l'instrument d'une réorganisation productive de la part des institutions. Cette situation implique une évolution conséquente de l'activité de planification qui ne peut plus être envisagée indépendamment du contexte social. « *La planification n'est plus "rêvée" dans les études artisanales des urbanistes. Elle est concrète, complexe en manière d'opérer (dans la recherche, dans le projet, dans la gestion) de l'administration à partir de la constitution du "nouveau système de gouvernement du territoire" dans les années 1970* » (*ibid.* :144).

Cette planification implique l'université à plusieurs niveaux en termes de formation professionnelle, d'expertise et de recherche méthodologique sur l'action pratique mais aussi de recherche-intervention où agir n'est pas qu'observer activement mais bien s'impliquer dans le processus de participation pour ajuster les propositions méthodologiques théoriques tout en « mettant en projet » la société.

Ainsi et tandis qu'en Italie la recherche en urbanisme a participé dans les années 1970 à la définition des besoins normatifs en termes de confort et d'équipements publics attachés à l'urbanisation, A. Magnaghi considère désormais qu' « *il est temps que la recherche projectuelle, après l'espérance de "faire état", redescende parmi les gens, parmi les jeunes par dessus tout. Une nouvelle expérimentation peut être donnée à partir de la valorisation projectuelle des valeurs extra économiques mises en œuvre dans le mouvement de ces années en relation à la qualité de la vie associative, au rapport entre communauté et territoire, à l'usage des ressources, au rapport entre les sexes, aux problèmes d'auto-détermination de l'environnement, de la santé, de la culture, etc* » (*id.*).

Concrètement, « redescendre parmi les gens » signifie remettre en question les rapports d'altérités et les hiérarchies établies entre universités, collectivités et société civile pour l'invention scientifique de nouveaux modèles de planification territoriale imaginés non plus par des praticiens isolés mais portés par les collectivités en activant la participation de la population.

1.1.2 Un changement de contrat territorial : l'intuition d'une recherche-formation-intervention

a *Une recherche-intervention-formation interdisciplinaire et réflexive*

Le changement négocié des modalités de gouvernement du territoire entre université, collectivités et société civile, marque un changement de contrat territorial où les premiers cessent d'être les tenants unilatéraux du savoir et du pouvoir d'action en laissant place aux acteurs sociaux. Dans ce contexte, l'option d'une recherche construite à travers l'action est balisée par l'exigence d'une méthodologie fondée sur l'analyse réflexive à travers un cheminement continu entre théorie et mise en pratique. A la production d'hypothèses scientifiques, succède une expérimentation par l'action puis une relecture réflexive fondatrice d'une reconstruction des premiers postulats théoriques. Non localiste, pluridisciplinaire et à visée didactique, cette recherche-intervention se construit dans une collaboration inter-régionale et inter-université et une innovation conceptuelle fondée sur la formation à l'action par la recherche.

> *une recherche-intervention réflexive pluridisciplinaire et inter-universités*

La coopération inter-universités à travers une activité rigoureuse de publication qui prévalait à la création des *Quaderni del territorio* dans les années 1970 devient le mode courant de restitution des recherches-interventions collectives des années 1980-1990 en réactivant des collaborations pour certaines déjà engagées au cours des premières années de luttes fondatrices. Entre 1986 et 1991, les recherches sur « *le développement local comme alternative stratégique* » (*Lo sviluppo locale come alternativa strategica*) puis sur les « *modèles et stratégies du développement local* » (*Modelli e strategie dello sviluppo locale*) coordonnées par A. Magnaghi en tant que chercheur du Département des Sciences du territoire du Politecnico de Milan puis de l'Université de Florence, impliquent des enseignants chercheurs du Politecnico de Turin, de l'Institut Universitaire d'Architecture de Venise, des Universités de Bologne, de Reggio Calabria et de Bari. Parmi eux, le philosophe Ottavio Marzoca, à Bari, ainsi que les architectes Silvia Belforte à Turin et Giancarlo Paba à Florence étaient déjà contributeurs des *Quaderni*. Leurs projets de recherches financés par le *Ministère Public de l'Instruction* aboutissent en 1990 à la publication d'un ouvrage collectif

intitulé : *Il territorio dell'abitare. Lo sviluppo locale come alternativa strategica* (Le territoire de l'habiter. Le développement local comme alternative stratégique).

> une construction partenariale et internationale de savoirs pour l'action

La publication de cet ouvrage théorique pose les bases d'une recherche impliquée dans l'action pratique et restituée dans une nouvelle publication collective en 1992. Intitulée *Per una trasformazione ecologica degli insediamenti* (Pour une transformation écologique des établissements humains), elle résulte de l'organisation d'un congrès international à Florence qui permet d'élargir le cercle d'expériences des chercheurs italiens à des approches alternatives de la planification en Europe tout en associant des intervenants universitaires à d'autres, techniciens issus de l'administration et invités à la même expérience réflexive.

Les recherches-interventions placées sous la direction d'A. Magnaghi se construisent dès lors dans un double rapport aux savoirs. Elles poursuivent d'une part, une entreprise de reconstruction des apports théoriques pluridisciplinaires liés à la planification territoriale et d'autre part, une mobilisation de savoir-faire extérieurs qui ne s'assimile pas à de l'urbanisme comparé mais à une recherche orientée et à une analyse ciblée des modèles soutenant les soubassements théoriques de l'action pratique.

> une recherche-intervention-formation fondée sur la transmission-interprétation

L'implication des étudiants dans la construction des travaux de recherche poursuivis par leurs enseignants pose les bases d'une forme de « recherche-intervention-formation » où les étudiants jouent le rôle d'intermédiaires dans la relation avec les partenaires publics de l'action. A travers les propositions qu'ils développent dans le cadre d'élaboration de leur mémoire, les étudiants testent l'application dans des cas concrets d'une pensée théorique transmise par l'enseignement, tout en l'interprétant et en la renégociant à l'épreuve des réalités locales.

L'encadrement des travaux de mémoire des étudiants de *Laurea*¹⁷³ de planification territoriale sert ainsi de point d'appui à la recherche et permet pour exemple, dès les années 1980, de tester des représentations graphiques alternatives à la ville-usine

¹⁷³ Le *Laurea* (magistrale) correspond au niveau Master, bac+5, un *laurea triennale* correspondant à la licence

mono-centrique, ce modèle de croissance illimité et concentrique étant directement remis en question par le mode de redistribution des systèmes productifs au niveau local que sollicite A. Magnaghi.

Inventer des représentations spatiales inspirées par la recherche théorique qui seront ensuite re-mobilisées, dans une recherche-intervention, impliquée dans l'action publique : les étudiants de *laurea* et de doctorat ont un rôle de cheville ouvrière dans cette conception de l'action en urbanisme par la recherche et au moyen de l'enseignement universitaire en atelier de projet de territoire.

Fig. 2 - L'ORGANIZZAZIONE DEL SISTEMA TERRITORIALE METROPOLITANO

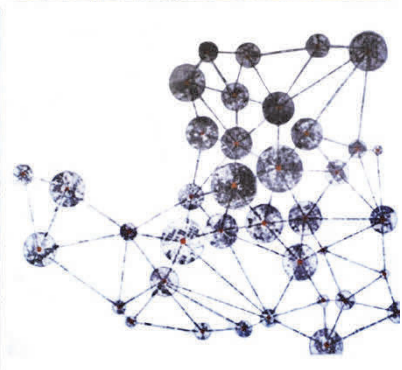
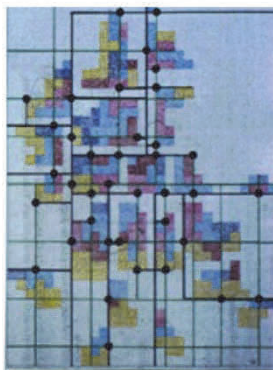
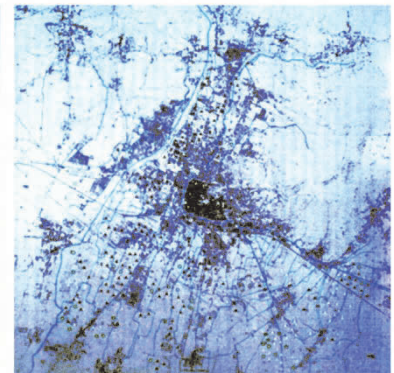
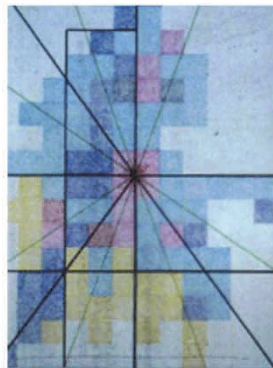
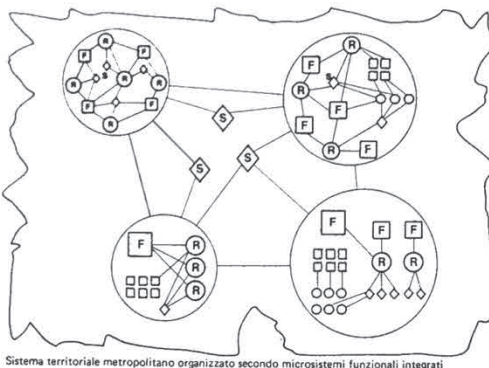
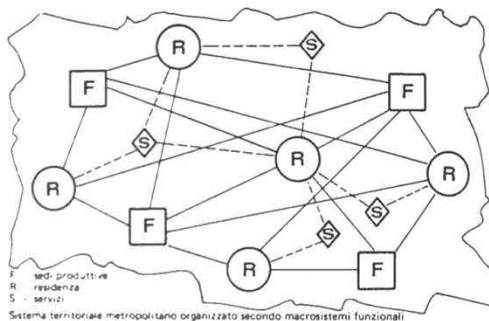


Figure 45 : l'organisation du système territorial métropolitain (centralisée en grandes zones fonctionnelles en haut, décentralisée en sous-systèmes territoriaux en bas) vue en théorie par A. Magnaghi en 1981 (à droite) et l'évolution de la vision de Brescia (la ville centrifuge en haut et la ville polycentrique en bas) proposé dans le mémoire de Laurea de M. Pisi en 1985

b Vers une nouvelle charte urbanistique : les fondations d'une recherche dans l'action

La planification territoriale telle qu'envisagée dès les années 1970, acte un déplacement de l'objet du projet spatial de la ville au territoire intercommunal ou régional en intégrant la question de l'environnement. Ce déplacement motive l'énoncé d'une « nouvelle charte urbanistique », point de départ d'une recherche sur les modalités opératoires de la planification territoriale qui procède par bricolage en assemblant des apports théoriques hétéroclites pour reconstruire un modèle d'action.

> la construction d'un modèle spatial pour une nouvelle organisation sociale : ecopolis

Dans *Il territorio dell'abitare*, A. Magnaghi relie à travers un article préliminaire les apports théoriques de chaque contributeur politiste, sociologue, géographe et architecte-urbaniste, pour exprimer, en contre-point de la Charte d'Athènes, sa position « pour une nouvelle charte urbanistique » qui prend acte du nouveau défi environnemental et se fonde sur la reconstruction de la « sagesse d'habiter le territoire ». Il synthétise alors sous le terme d'*ecopolis* l'idée d'une ville qui fonde son développement sur les ressources environnementales et humaines de son territoire. En opposition à la « métropole » qui détruit le territoire et l'assimile à un espace d'expansion uniforme, il revendique l'exaltation des spécificités, des différences et des valeurs locales. En rupture avec la conception de l'agglomération centrifuge, il propose celle d'une « *città di villagi* » (ville de villages).

Le concept promu en opposition au village global produit de l'économie mondialisée, réfute les catégorisations centre/périphérie et repose sur une organisation urbaine polycentrique et un fonctionnement en communautés locales autonomes basé sur une organisation politique fédéraliste. Le développement économique autonome de ces communautés humaines qui entretiennent des rapports d'interdépendance dits non-hiérarchiques car ils impliquent la construction de relations de complémentarité et de dépendance mutuelle, s'appuie la mise en valeur d'un maillage urbain hérité et diffus entre situation de plaine et d'arrière pays. Dès lors, ce maillage, support de vie sociale, est le point d'ancrage d'un développement économique différencié et fondé sur la reconstruction d'activités visant à l'entretien des spécificités naturelles et culturelles du milieu local.

> un modèle intuitif construit en continu par un bricolage de concepts opératoires

La transcription de cette vision dans la pensée planificatrice et dans une approche opératoire de projet spatial procède à partir des ancrages fondateurs du concept d'*ecopolis* qui se réfère doublement à une conscience environnementale globale et à une culture locale de l'édification, en agrégeant dans un bricolage inventif des approches opérationnelles constituées. La nouvelle « *charte urbanistique* » marque ainsi la progression d'une vision théorique du changement social, aux soubassements idéologiques situés, vers la construction d'un modèle de pensée opératoire ajusté à la planification territoriale et légitimé par la référence à un socle de concepts scientifiques. L'analyse des implantations urbaines historiques dans leur relation au milieu naturel et leur interprétation en « règles génétiques » selon une expression commune à Giancarlo De Carlo renvoie à l'héritage de l'école de pensée typo-morphologique. Dans cette lignée, A. Magnaghi évoque également la recomposition de la ville en *quartiere* empruntée à Léon Krier afin de renégocier le modèle de l'agglomération centrifuge. Ces références culturalistes sont croisées avec les apports de la pensée biorégionaliste naissante portée par l'américain Peter Berg (1977) et développée par ce dernier pour accompagner le retour à la nature des communautés écologistes américaines. Encore peu construit à l'orée des années 1990, ce croisement de références amorce le déplacement d'une planification urbaine centrée sur la ville vers une planification territoriale fondée sur la mise en valeur des ressources environnementales qui cadre et anticipe les évolutions législatives en cours et à venir.

La finalisation de cette pensée à travers la recherche-intervention-formation progresse au cours des années 1990 et 2000 en s'appuyant sur l'implication d'un collectif fédéré d'enseignants-chercheurs qui interviennent à trois niveaux :

- dans la recherche et l'enseignement, conçus comme des cadres de construction/reconstruction théorique et de transmission didactique de cette approche opératoire du projet spatial appliqué à la planification territoriale,
- dans la planification territoriale, conçue comme un laboratoire pour tester cette approche encore théorique impliquant la mobilisation concrète de la société civile,
- et dans l'action politique, conçue comme le lieu d'un changement possible des dispositifs légaux de la planification dont la planification paysagère territoriale qui s'impose dès 1985 au niveau régional.

1.1.3 La planification paysagère : un instrument d'activation des projets locaux

a Le projet écologique socialement produit : un levier d'implication sociale

L'action environnementale devient à la fin des années 1980, le vecteur d'une recherche qui se construit par l'action en contribuant à l'information et à l'animation de débats sociaux tout en participant au fonctionnement démocratique de la cité. Le « *projet écologique socialement produit* » construit par les chercheurs se définit dans cette situation à mi-chemin entre une approche experte et cartographique menée à l'université et le recueil d'une connaissance contextuelle auprès de la société civile impliquée localement dans la mise en valeur de l'environnement.

> l'environnement entre éducation et passage à l'action : l'université actrice du changement

Dès 1988, le concept d'*ecopolis* se décline dans un projet de recherche mené par le *Département des Sciences du Territoire* du Politecnico de Milan sous la direction d'Alberto Magnaghi puis de Giorgio Ferraresi et initié sous la forme d'un *laboratorio* (atelier) dans le cadre de l'*Università verde* (Université Verte) de Milan qui implique concrètement les architectes-urbanistes enseignants-chercheurs, les étudiants et la population. Cette implication de l'université dans la cité n'est pas nouvelle. Rattachées aux universités, les formations à l'architecture et à l'urbanisme sont historiquement localisées dans la ville. Tandis qu'en France, les mouvements étudiants des années 1960 s'opéraient sur fond de déménagement des universités en périphérie des centres historiques, leurs homologues italiennes y demeuraient. Alors étudiant ingénieur au Politecnico de Milan, Bernardo Secchi (1999) décrit un contexte de grande mobilité intellectuelle facilitée par la proximité de la faculté de lettres de Milan et les aller-retour vers l'université d'architecture de Venise à trois heures de route. L'implantation des universités dans le tissu urbain fonde selon Giancarlo De Carlo (1997) l'implication des étudiants dans une vie locale et dans des combats sociaux qu'ils ne peuvent ignorer.

Mouvement auto-organisé initié à Mestre en 1982, soutenu par des enseignants, des étudiants mais aussi des représentants des administrations locales, l'*Università verde* a pour vocation de diffuser une culture écologiste non seulement à travers la vulgarisation de connaissances sur l'environnement mais aussi par l'intervention

concrète et l'action pratique sur le terrain¹⁷⁴ (Centro di Cultura Ecologica 2008 :32). Dans cet esprit, le projet universitaire *Ecopolis* se transforme en 1989 en expérience associative autonome, centrée sur l'application à la ville de Milan des propositions conceptuelles d'écologie sociale des chercheurs. Innovant dans sa forme participative, il se construit autour d'un « *forum* », autrement dit, d'un programme de réunions publiques, fondé sur trois objectifs, « *être un lieu d'information et de confrontation des idées pour la ville ; un moyen d'information entre mouvements, comités, associations environnementalistes, entre eux et entre ceux-ci et les institutions ; constituer un observatoire et une archive des nouveaux mouvements sociaux urbains ; promouvoir et soutenir les projets locaux mais aussi les relier en développant un projet pour la ville et le territoire* » (Magnaghi 1992 :154).

Il ne s'agit pas de définir un projet pour le territoire en faisant la somme des initiatives locales mais au delà d'identifier et de chercher l'articulation de celles qui rencontrent l'hypothèse théorique de la *ville des villages*. Dans un contexte milanais où la requalification de secteurs urbains désaffectés permet d'envisager la constitution d'un système de parcs publics structurant l'urbanisation polycentrique, cette vision prend aussi un sens au niveau régional tandis qu'une législation d'initiative populaire votée en 1985 (Lr 41/1985) a acté la reconnaissance d'un système de parcs sur la ceinture métropolitaine de Milan (Giacché 2014). Parmi eux le *Parco Agricolo Sud*, défendu par une association de citoyens, est identifié sous la dénomination de « *Parco Sud* » depuis les années 1970 qui correspond à une emprise repérée dès le début des années 1960 par les premiers Plans Intercommunaux de Milan institutionnalisée définitivement par la Région en 1990¹⁷⁵.

> **Un projet écologique socialement produit pour une ville de quartiers**

Mais le concept de *ville des villages* n'est pas que l'expression d'une vue en plan à l'échelle de la ville. Il doit permettre de promouvoir une vision du polycentrisme à un niveau infra-urbain en cherchant l'autonomisation des quartiers du point de vue du

¹⁷⁴ En Italie, au tournant des années 1970 la lutte écologiste se construit dans le prolongement dissident du marxisme (Standish 2011 :108). L'association environnementale *Legambiente* créée en 1980 est historiquement affiliée à l'ARCI (Associazione Ricreativa e Culturale Italiana), elle même inscrite dans le sillage du Parti Communiste et du Parti Socialiste italien et dont elle se détache en 1986.

¹⁷⁵ Le périmètre de protection retenu est réduit au regard des prétentions initiales de l'association et est encore à l'époque objet de tractations face aux ambitions immobilières du groupe Edilnord de Silvio Berlusconi.

bouclage des cycles environnementaux et de la lisibilité de la forme urbaine et en s'appuyant sur les instances de démocratie de proximité. Dans le quartier milanais de *Gallaratese*, à l'ouest de la ville et en limite du *Parco Agricolo Sud*, le travail en *laboratorio* mené à l'université consiste dans un premier temps à élaborer une cartographie qui repère les centres locaux historiques et potentiels, le système du vert et des espaces publics et l'organisation des écosystèmes urbains, c'est à dire du cycle des déchets, de l'énergie et des matières premières. A coté de cette approche spatialiste « en chambre », le « *projet écologique socialement produit* » se matérialise d'une part, par la recension, dans un petit guide imprimé, des structures, comités et associations qui interviennent localement en faveur de l'environnement ; d'autre part, en complétant l'analyse spatiale techniciste par les savoirs locaux des habitants.

La mobilisation populaire s'appuie sur des démarches participatives menées à *Gallaratese*, selon le principe de la recherche-intervention où les chercheurs s'impliquent dans l'action en animant un groupe de « *coordination pour la protection et la valorisation du système environnemental de la zone 19*¹⁷⁶ ». L'identification en assemblée publique des barrières physiques et des opportunités de mise en valeur des espaces publics dans la ville ainsi que des parcours à travers le parc agricole s'inscrit dans le cadre d'organes de démocratie locale déjà constitués dans l'objectif d'amender les réflexions du *conseil de zone*, organe de consultation et d'administration urbaine de proximité constitué de représentants citoyens élus (Magnaghi 1992). Encouragée par les enseignants-chercheurs, la mobilisation citoyenne autour de la question environnementale devient le levier de la participation à la vie politique locale.

Cette expérience construite au niveau de la ville et du quartier trouve une traduction au niveau régional avec une prise en charge de la compétence en environnement et de la planification paysagère qui sollicite la participation de l'université pour développer des approches de projet opératoire en capacité d'articuler la rencontre entre développement économique et social et protection environnementale.

¹⁷⁶ Milan était alors divisée en 20 circonscriptions, réduites aujourd'hui au nombre de huit, elles sont le cadre d'une administration décentralisée dotées d'un « conseil de zone » (*consiglio di zona* ou *consiglio circoscrizionale*) dont l'élection au suffrage direct a été systématisé dans les villes de plus de 250 000 habitants par une législation nationale en 2000.

b Un contexte d'action publique renouvelé par la planification paysagère

La prise en charge de l'environnement par les Régions, notamment à travers la planification paysagère territoriale, initie un contexte de recherche en partenariat avec les institutions où sont testées les premières approches opératoires de projet territoire. Ces dernières instrumentalisent les ressources d'une approche paysagère de la planification régionale en chargeant la mise en valeur environnementale d'un double objectif de restauration écologique et de développement économique et social, fondé sur les actions émanant de la société civile et des acteurs économiques locaux que le projet de territoire relaie pour leur donner un ancrage institutionnel dès lors qu'elles servent ses objectifs environnementaux premiers.

> une recherche méthodologique pour la prise en charge de l'environnement par les Régions

L'environnement devient un champ de compétence partagé entre l'Etat et les Régions à partir de 1985 et à l'appui d'une réforme des instruments de planification paysagère créés dans les années 1930¹⁷⁷ à des fins de protections des sites et des points de vue. La loi Galasso¹⁷⁸ transforme le *piano paesistico* (*plan paysager*) en outil de planification territoriale de niveau régional. Il est l'instrument d'une protection des biens environnementaux dégradés par la vague d'urbanisation des années 1970, notamment les bassins fluviaux, les littoraux et les montagnes mais aussi des biens paysagers, la tutelle de ces derniers, compris comme des « biens culturels », s'exerçant en coordination avec l'Etat. En effet sur le plan constitutionnel, ce dernier assume la responsabilité de protéger « *le paysage et le patrimoine historique et artistique de la Nation* » (Cst 1947 art.9). La planification paysagère régionale est par conséquent mise en œuvre en coordination entre la Région et l'Etat et peut être activée seule en se limitant à des prérogatives en termes d'écologie et de protection des « biens paysagers »

¹⁷⁷ Les premières mesures de protection des sites instaurées en 1939 concernant les « *cose di interesse artistico e storico* » (choses d'intérêt artistique et historique) et les « *bellezze naturali* » (beautés naturelles), reposent d'une part sur des inventaires confiés à l'Etat et aux Provinces dont la conséquence est de placer toute intervention sur le bien concerné sous l'autorité de l'administration. D'autre part, des « *piani paesistici* » (plans paysagers) sont destinés à assurer la protection des points de vue panoramique selon une conception élitiste du paysage, envisagé comme un objet à défendre et non comme le produit des activités humaines et à ce titre toujours en cours de construction. Parallèlement à la protection esthétique mise en place par les plans paysagers, les Parcs Nationaux dont le premier fut créé dans les Alpes (*Gran Paradiso*) en 1922 ont une fonction naturaliste conservatoire (Sereno 1996). Depuis 1972, les Régions bénéficient d'un transfert de compétences nationales leur permettant la création de parcs d'intérêt plus local.

¹⁷⁸ Legge 8 agosto 1985, n. 431

ou à travers un plan territorial régional (*piano urbanistico-territoriale con specifica considerazione dei valori paesistici ed ambientali*) en intégrant ces dimensions aux orientations en matière de développement socio-économique, de déplacement et d'urbanisation (Novarina et al. 2004).

Associés aux travaux de planification régionale à titre d'experts ou dans le cadre de contrat de recherche à visée d'expérimentation pratique, les praticiens-universitaires italiens¹⁷⁹ construisent des propositions méthodologiques en réponse à cette nouvelle commande centrée sur une mise en valeur des ressources environnementales. Dans l'approche défendue par A. Magnaghi, ce levier s'affirme alors autant comme l'instrument technique d'une maîtrise spatiale de l'urbanisation que comme l'outil d'une transformation sociale fondée sur la croissance des initiatives de développement locales.

En Toscane où A. Magnaghi est nommé professeur en 1988, l'université contribue aux travaux de planification intercommunale de la plaine de Florence pris en charge par la Région (*Schema Strutturale* de l'Aire Métropolitaine de Florence-Prato-Pistoia¹⁸⁰). L'architecte et enseignant-chercheur Giorgio Pizziolo envisage dans une vision culturaliste, la structuration urbaine de la plaine entre les trois villes et la restauration des écosystèmes à travers un système de parcs : le parc métropolitain, les parcs fluviaux, les parcs agraires et l'agriculture péri-urbaine, les parcs historiques des collines, le jardin territorial des champs de pépinières horticoles (Pizziolo 1990).

¹⁷⁹ L'expérimentation dans le champ de la planification territoriale et le renouvellement des méthodes en intégrant la nouvelle compétence environnementale n'est pas propre à A. Magnaghi et à ses alliés. Dans les années 1980, les plans de « troisième génération » tels que les définit G. Campos Venutti (1987) en référence aux précédents des plans de reconstruction de l'après-guerre et de l'approche rationaliste des années 1970, se caractérisent doublement par un retour au dessin de la forme urbaine et de ses espaces publics et par la prise en compte des contextes locaux et de l'environnement comme condition à l'urbanisation. A Sienne, Bernardo Secchi élabore le PRG de 1986 à 1990 et utilise le « projet du sol » pour définir une approche de la transformation urbaine qui s'appuie sur la classification typologique des espaces extérieurs en renouvelant les rapports entre analyse et projet, les projets architecturaux appelés à s'inscrire dans ce « projet de sol » étant invités à explorer le contexte tant en termes morphologiques que sociaux. Un de ses instruments est l'« album de projets » qui présente les « lieux de projet » issus d'une exploration de la ville ou du territoire, définis leurs conditions de transformation et schématise les éléments de contexte marquants (Secchi 1989). Dans un esprit proche des albums de projets de Secchi, Gianfranco De Carlo élabore le PRG d'Urbino approuvé en 1994 à l'appui de projets guides qui guident l'organisation d'un système de parcs en limite du centre ancien et entre les hameaux ruraux dans une logique de mise en valeur territoriale de l'environnement, du cadre de vie, de production agricole et de développement touristique. A Bergame et à Prato où B. Secchi intervient dans les années 1990, le « système du vert » participe au même titre que ceux de la mobilité et des centralités, à l'organisation de la ville diffuse (Novarina 2006).

¹⁸⁰ *Deliberazione Consiglio Regione Toscana n.212 del 1990 "Schema strutturale dell'area metropolitana Firenze-Prato-Pistoia"* L'élaboration du *schema strutturale* avait été accompagnée par Giovanni Astengo à partir de 1985 (Indovina 1991).

> **Une conception de l'environnement comme produit et activateur de projets locaux**

Dans cette mouvance culturaliste, la démarche méthodologique de projet, portée par A. Magnaghi et ses alliés, initialement centrée sur la restauration écosystémique se déplace, au cours des recherches successives, vers une conception de l'environnement comme un espace construit par les activités anthropiques dans la longue durée. A cette conception, s'associe une approche méthodologique de projet spatial mobilisant les ressources de la planification paysagère anglo-saxonne par les « espaces ouverts », pour formuler une proposition de réorganisation de l'espace urbanisé par, et en relation, à l'environnement qui combine la construction d'un projet territorial porté par les institutions et le soutien aux projets locaux émanant de la société civile.

Cette approche est testée par A. Magnaghi et Giorgio Ferraresi dans le cadre de la coordination d'un projet stratégique sur la planification des rivières Pô, Lambro, Seveso et Olona¹⁸¹ soutenu par l'Institut Régional de la Recherche de la Lombardie (*Istituto Regionale di Ricerca della Lombardia*, IreR¹⁸²). Le projet repose sur une vision cartographique de la région milanaise par ses espaces ouverts qui met en évidence la diversité des structures agricoles et écologiques comme trames organisatrices d'un réseau urbain polycentrique et réticulaire. A ce projet territorial sont liés plusieurs *progetti pilota* (projets pilotes) dont l'identification procède par la rencontre entre l'analyse spatiale des chercheurs et l'identification de projets sociaux.

La notion de « projet », réfère alors à des pratiques organisées en faveur de la mise en valeur et de l'entretien des ressources naturelles au caractère soit implicite, dans le cas d'usages traditionnels qui perdurent guidés par les habitudes, soit explicite quand il s'agit d'initiatives populaires ou institutionnelles clairement énoncées. Pour exemple, le projet pilote du *Parco Agricolo Sud* repose d'une part, sur la rencontre des revendications défensives explicites de l'association environnementaliste du parc, d'autre part sur un projet implicite qui se révèle à travers l'entretien contemporain d'un réseau hydraulique de drainage conçu à l'initiative des communautés monastiques

¹⁸¹ La rivière qui donne son nom à une commune lombarde est connue pour l'accident industriel survenu le 10 juillet 1976 après l'émission d'un nuage de dioxine provenant d'un réacteur d'usine en surchauffe qui engendra la contamination des sols agricoles et des bâtiments avoisinants ainsi que la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'animaux domestiques et d'élevage. Cette catastrophe est à l'origine des directives européennes SEVESO 1 (1982), 2 (1982, 1996, 2003) et 3 (2012) qui instituent l'inventaire des installations classées en raison de leurs impacts potentiels sur l'environnement (sites d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ICPE, en France).

¹⁸² Fondé en 1976, l'IReR était chargé des études liées aux procédures institutionnelles, territoriales, économiques et sociales régionales. Cette entité a été remplacée en 2011 par l'*Éupolis Lombardia*, Institut Supérieur pour la Recherche, la Statistique et la Formation de la Région Lombardie (*Istituto superiore per la ricerca, la statistica e la formazione di Regione Lombardia*).

médiévales. La dimension historique est alors mise en évidence par une carte des « *structures de longue durée* » qui intègre aussi bien les tracés hydrauliques que les traces de la centuriation romaine.

Cette approche qui croise analyse environnementale et historique en reliant projet territorial et action locale introduit un décalage au regard de la conception fonctionnelle et écologique attribuée à l'environnement dans les recherches précédentes. Elle traduit significativement l'orientation méthodologique adoptée par A. Magnaghi en intégrant l'Université de Florence qui trouve un cadre de réception adéquat dans les dispositifs légaux de la planification territoriale toscane.

1.2 Le gouvernement du territoire toscane : un laboratoire du changement

En Toscane, A. Magnaghi procède à la « mise en méthode » de l'approche de projet « territorialiste » dont il poursuit la construction en s'impliquant avec les enseignants-chercheurs de l'université de Florence dans la planification territoriale au niveau communal, provincial et régional. Cette approche repose sur un triple changement au regard de la pensée aménagiste :

- le passage d'une conception défensive de l'environnement à une interprétation comme produit des activités humaines ;
- le passage d'une conception séparative de la protection environnementale et du développement socio-économique et à une interdépendance le premier objectif servant le second ;
- le passage d'une logique normative et institutionnelle de la planification à une logique collaborative reposant sur l'institutionnalisation en Toscane de la participation publique comme « *forme ordinaire du gouvernement du territoire* ».

Nous montrerons successivement en quoi cette pensée s'est construite dans une sensibilité nouvelle au paysage au contact du terrain toscane et des enseignants-chercheurs florentins, quels en sont ses principes fondamentaux et en quoi ont-ils rencontré l'adhésion des élus locaux jusqu'à trouver une institutionnalisation par sa traduction dans la planification territoriale (1.2.1). Nous préciserons alors l'organisation du cadre normatif de la planification territoriale et les missions que recouvre l'activité de gouvernement du territoire entre planification territoriale et construction d'un cadre

de connaissances savant, ce cadre ayant été lui même construit par les enseignants chercheurs territorialistes (1.2.2). Enfin nous montrerons en quoi la construction d'une méthode de projet ajustée à ce cadre légal instrumentalise le paysage dans un double dessein :

- de communication pédagogique d'un projet politique économique et social qui recouvre une politique de l'espace non dépourvue d'esthétique ;
- de mise en projet de la société dans une visée rééducative, d'affermissement d'une conscience non plus de classe mais de lieu impliquant le passage du résident à l'habitant-producteur de paysage (1.2.3).

1.2.1 Une institutionnalisation activiste pour un changement de paradigme

a L'école territorialiste : l'influence toscane d'une pensée politique alternative

L'université de Florence est le cadre de développement d'une approche méthodologique de la planification territoriale doublement construite sur la conception d'un territoire hérité, portée par les enseignants-chercheurs florentins et sur la vision d'un territoire socialement produit, apportée par A. Magnaghi. Cette approche et la communauté de scientifiques qu'elle rassemble se reconnaît à partir de 1998 sous le titre d'« école territorialiste » qui oppose à l'injonction au développement durable, la réponse par un « développement local auto-soutenable ».

> Florence comme cadre de construction d'une approche alternative du projet de territoire

À l'université de Florence, les recherches développées par Giancarlo Paba, Claudio Saragosa et Giorgio Pizziolo en Toscane et aux environs de la ville, rejoignent et amendent les expériences conduites par A. Magnaghi à Milan. La rencontre de leurs deux champs de visions oriente à partir des années 1990 la construction de l'approche territorialiste du « développement local auto-soutenable » en étroite partenariat avec les institutions locales.

Sans dénier la vocation de transformation et de réforme économique et sociale qu'assume pour A. Magnaghi la planification territoriale, les enseignants-chercheurs florentins attachent une forte importance à la reconnaissance de l'héritage architectural, bâti et paysager, encore prégnant aux portes de la ville et dans toute la

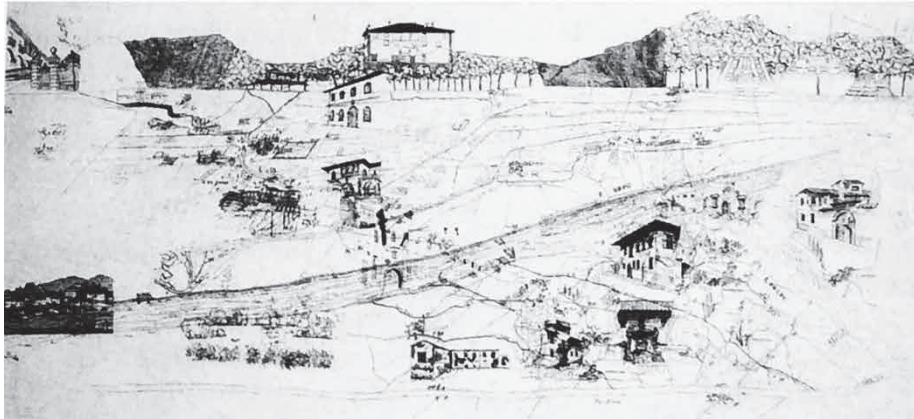


Figure 46 : la vision « patrimoniale » des chercheurs toscans : les valeurs territoriales pour le projet: les lieux à la haute qualité de l'habiter et le système environnemental, source : Magnaghi 1992 :99

campagne environnante à laquelle ils sont aussi liés par un attachement familial voire par une implication dans la vie politique locale. Cette orientation se matérialise par l'identification des « valeurs patrimoniales » dans les travaux de G. Paba, des « valeurs fondatives » ou « valeurs historico-culturelles » chez C.

Saragosa et de la « sagesse du passé » chez G. Pizziolo (Magnaghi 1992).

La rencontre de ces deux cultures, l'une patrimoniale et l'autre sociale, de la planification territoriale s'opère concrètement en 1990 dans le contexte de mobilisation étudiante de la « *Pantera*¹⁸³ ». Le *Lapei : Laboratorio di Progettazione Ecologica degli Insediamenti*, (Laboratoire de Conception Ecologique des Etablissements Humains) naît alors de la volonté d'A. Magnaghi, de G. Paba et de G. Pizziolo de coordonner leurs enseignements à travers les activités d'un organisme de recherche. Il prend comme premier terrain d'expérimentation la plaine de Florence en impliquant conjointement dans la recherche-intervention les étudiants et les comités d'habitants opposés à l'urbanisation. Les résultats instantanés et l'accumulation des matériaux issus de cette « recherche en marchant » sont compilés dans une revue justement nommée *Materiali* (Poli 2010).

¹⁸³ La « *Pantera* » fait référence à un mouvement étudiant déclenché en décembre 1989 à l'Université de Palerme pour protester contre la réforme Rubino initiant l'autonomie des universités. Elle introduit notamment des modalités de financement privé à leur fonctionnement qui jugées discriminantes pour les facultés en Sciences Humaines au regard de l'intérêt accordé par les investisseurs privés à la recherche scientifique. Un autre motif de revendication sur lequel les étudiants obtiendront une reconnaissance du Ministre se joue autour de la prise en compte de l'avis des *conseils d'étudiants* dans les décisions de l'administration. Le mouvement doit son nom à l'échappée belle d'une panthère dans les rues de Rome qui défraye la chronique dans un temps concomitant aux premières mobilisations.

Huit ans plus tard, dans une nouvelle publication collective, *Il territorio degli abitanti: società locali e autosostenibilità* (Le territoire des habitants : sociétés locales et auto-soutenabilité, 1998), A. Magnaghi identifie sous l'appellation « *scuola territorialista* » (école territorialiste) le réseau interdisciplinaire et inter-universités qu'il a contribué à coordonner à travers plusieurs projets de recherche nationaux et propositions théoriques et méthodologiques depuis 1986. L'école poursuit sa construction sur le mode de la recherche-intervention au cours des années 2000. Elle s'institutionnalise en 2011 avec la création de la « *società dei territorialisti* » (société des territorialistes), association qui cherche la diffusion de cette culture scientifique et alternative du projet de territoire et dont les enseignants-chercheurs du *Lapei* demeurent les principaux animateurs.

> une école scientifique territorialiste pour une alternative à la pensée politique écologiste

L'approche portée par la *scuola territorialista* est définie en opposition à deux autres modalités distinctes de mise en œuvre du développement durable dans les politiques de planification territoriale :

- la première est *l'approche fonctionnaliste ou de l'éco-compatibilité* qui ne remet pas en cause le système de l'économie mondialisée et procède à la production d'une « seconde nature » par compensation des dommages qu'elle engendre en artificialisant le territoire considéré comme une simple surface d'expansion ;
- la seconde est *l'approche environnementaliste ou écologiste* guidée par les théories de l'écologie du paysage qui critique cette première vision simplement correctrice et requiert à l'inverse d'intégrer le développement humain au fonctionnement des écosystèmes en attachant au « territoire » une acception naturaliste.

Dans un esprit voisin de cette dernière, par la critique des modalités du développement qu'elle nourrit, *l'approche territorialiste* se positionne en faveur d'une conception anthropocentrée qui ne conçoit pas la nature comme une valeur en soi mais encourage « *l'activation des systèmes de relations vertueuses entre les trois composants constitutifs du territoire : le milieu naturel, le milieu construit, le milieu anthropique* » (Magnaghi 1998 :9). Les axes de recherche promus par l'école territorialiste en faveur de la construction de cette approche, soutiennent un développement économique et un fonctionnement démocratique alternatifs qui procèdent d'une « *globalisation par le bas* ». Ils renvoient à des « *hypothèses qui interprètent la croissance des sociétés locales*

et des styles de développement particuliers comme des possibilités de privilégier les relations non hiérarchiques, coopératives, entre villes, régions, nations vers un système de relations globales construites "par le bas" et partagées » (Magnaghi 1998 :X).

> une réponse par le « projet local » au défi de la planification territoriale

Pour les affronter, le « *progetto locale* » (projet local) qu'énonce A. Magnaghi repose sur la reconstruction vertueuse des relations de co-évolution entre le milieu ambiant et la société locale dans l'objectif d'une mise en valeur et d'une économie des ressources qui tendent à limiter les dépendances extérieures en vue d'un « *sviluppo locale autosostenibile* » (développement local auto-soutenable). Sa construction se fonde sur un « *patto* » (pacte) entre une communauté plurielle d'acteurs, publics et privés, en insistant sur la présence des acteurs faibles, soit, des catégories les moins représentées dans les débats publics du fait de leur âge ou de leur condition sociale. L'objet du pacte est la « *valorisation du patrimoine territorial pour les générations présentes et futures. Le patrimoine territorial est constitué par un système complexe de valeurs (culturelles, sociales, productifs, environnementales, artistiques, urbanistiques) que le projet réinterprète à travers l'activation des énergies innovantes de la société locales* » (*ibid.*). Cette démarche d'identification, de gestion concertée et d'autocontrôle du « *patrimoine territorial*¹⁸⁴ » conçu comme « *bien commun* » est envisagée comme alternative à la planification traditionnelle en évoluant « *vers une production sociale du territoire, à travers la construction collective de ses "statuts" (qui concernent à la fois comment conserver et comment transformer les ressources territoriales). (...) Le statut des lieux*¹⁸⁵ propose donc le dépassement des normes et

¹⁸⁴ La notion de « *patrimoine territorial* » introduit un dépassement au regard de celle de « *patrimoine urbain* » inaugurée selon Françoise Choay (Giovannoni 1995 :13) par Gustavo Giovannoni, architecte, ingénieur et fondateur de l'urbanisme (*urbanistica*) en tant que discipline enseignée à l'université en Italie. Ce dernier, ingénieur, architecte et historien de l'art de formation, mobilise la notion de « *patrimoine urbain* » pour défendre la conservation dans leurs formes des centres historiques et simplement « *éclaircis* » (le terme de *diradamento* réfère à l'élagage ou encore au travail d'éclaircissement en horticulture) pour répondre aux usages modernes, tandis que l'urbanisation contemporaine est mise à distance et se réalise de manière dissociée des centres anciens. G. Giovannoni accompagne, d'abord à l'université de Rome selon un modèle qui se diffuse ensuite à l'Italie, la création de formations en architecture intégrant la « *construction des villes* » distinctes des beaux-arts et où l'apprentissage du projet se trouve conditionné par celui de l'histoire (Fiore 2002).

¹⁸⁵ La notion de *statut des lieux* (*statuto dei luoghi*) est empruntée à la législation toscane sur le gouvernement du territoire de 1995 qui prévoit la définition de ces statuts par le Plan Régulateur Général au niveau communal. Elle réfère aux statuts des cités-états médiévales. Les statuts correspondent à une « *auto-reconnaissance partagée des valeurs (environnementales, territoriales, culturelles) d'une communauté locale* » (Magnaghi 2005).

des protections exogènes vers des règles pour la transformation soutenues dans un sens commun partagé (soutenabilité politique) » (ibid. :XI).

Du point de vue du gouvernement local, il revient à la municipalité d'une part, de mobiliser et de promouvoir les acteurs impliqués dans la valorisation des ressources territoriales mais encore, sur le plan économique, d'encourager l'artisanat, l'auto-entreprise et toutes les formes d'activités autonomes allant dans le sens de formes écosolidaires d'échange. D'autre part, elle est responsable de l'entretien des relations non hiérarchiques, fédératives et solidaires qu'elle noue avec les autres sociétés locales dans un esprit d'ouverture au monde et de construction d'identités locales cosmopolites.

b L'implication des chercheurs et des élus toscans pour une « nouvelle municipalité »

Parce qu'elle bouscule les modalités établies du gouvernement du territoire, l'approche territorialiste bénéficie d'une reconnaissance d'une part des administrations toscanes et des élus locaux, facilitée par la proximité idéologique que ces derniers entretiennent avec les chercheurs et par l'ajustement des théories pratiques issues de la recherche avec l'orientation des politiques régionales démocrates-socialistes. Cette fédération d'intérêt se manifeste sous les termes de la « charte de la nouvelle municipalité » et de l'ouverture d'un cycle de formation en planification territoriale croisant expertise urbaine et agro-environnementale, en étroite interaction avec les collectivités qui portent sa création.

> la charte de la nouvelle municipalité : un manifeste pour un réseau territorialiste local

Formulée dans un contexte de réforme de l'urbanisme où les communes et les provinces toscanes rénovent leurs documents de planification territoriale selon les principes du développement durable, la proposition intervient aussi alors que l'Italie précise et resserre ses mesures d'accueil, de rétention et d'expulsion¹⁸⁶, vis à vis des migrants notamment originaires du Maghreb et d'Afrique poussés vers ses côtes. En

¹⁸⁶ En 1998, la loi Turco-Napolitano (legge 6 marzo 1998, n. 40) crée les *Centri di permanenza temporanea* afin de regrouper les migrants en situation irrégulière en attente d'expulsion. La loi est censée dans le même temps faciliter les conditions d'accueil des migrants en situation régulière et des enfants mineurs.
Texte de loi en ligne: <http://www.camera.it/parlam/leggi/98040l.htm>

2000, *Il progetto locale* (Le projet local) où A. Magnaghi développe les principes égrainés en préambule d'*Il territorio degli abitanti* (1998) en une théorie organisée, trouve une transcription politique deux ans plus tard à travers la rédaction de la « *Carta del nuovo municipio* » (charte de la nouvelle municipalité) présentée au *Forum Social Mondial de Porto Alegre*.

Promue par plusieurs membres de la mouvance territorialiste, la charte de la nouvelle municipalité reçoit l'appui du président de la Région Toscane, Claudio Martini affilié au Parti Démocrate de Gauche et de nombreux élus locaux en Toscane et en Italie. La posture est ouvertement engagée contre une mondialisation économique néo-libérale qui homogénéise et détruit les ressources et les différences locales mais elle n'est pas défensive : elle ne défend pas un repli sur soi. Bien au contraire.

- La charte acte d'un côté, le changement de statut des entités de représentation politique locales dans le sens d'une autonomisation et d'un surcroît de responsabilités déléguées par les pouvoirs étatiques, de l'autre l'émergence d'initiatives individuelles ou collectives en faveur de la valorisation du cadre de vie local.
- Elle encourage la rencontre des administrations et des nouveaux « *habitant-producteurs* » de territoire à travers la création d'une nouvelle forme de démocratie directe, dite à « *mi-voie* », par le dialogue inédit qu'elle imagine entre administrations et citoyens.
- Elle se positionne enfin pour un accueil inclusif des immigrés accompagné par la nouvelle municipalité et visant à la construction de « *nouveaux territoires multi-culturels* » (Magnaghi et al. 2002).

Cette charte est à l'origine d'un mouvement, le *Rete del nuovo municipio*¹⁸⁷ (Réseau de la nouvelle municipalité) actif jusqu'en 2013 qui fédère chercheurs, élus, techniciens et représentants de la société civile autour d'un partage d'expériences et de prises positions sur les évolutions législatives régionales et nationales en matière de gouvernement du territoire.

¹⁸⁷ <http://www.nuovomunicipio.net/chisiamo.htm>

> **Une formation au projet territorial agro-environnemental pour et avec le territoire**

En 2001, l'ouverture d'un pôle de formation universitaire décentralisé à Empoli à une vingtaine de kilomètre au sud de Florence et accueillant les étudiants en planification territoriale du département d'architecture et d'urbanisme de l'université est le point de départ d'une collaboration avec les institutions locales permettant de tester les méthodes de projet territorialiste en cours d'élaboration à l'appui de terrains concrets, la planification « universitaire » trouvant progressivement une interprétation dans les démarches contractuelles des administrations. A travers l'ouverture de ce pôle qui bénéficie du soutien financier et institutionnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du *Circondario Empolese Valdelsa*, entité intercommunale comptant onze communes, délégataire d'une partie des compétences de la Province de Florence en termes de développement territorial, A. Magnaghi soutient une vision polycentrique de la « *Toscane des Toscanes* » qui implique une redistribution sur le territoire régional de l'offre universitaire comprise comme vecteur de développement local (Magnaghi 2005). Parmi d'autres formations techniques détachées de l'université de Florence, il accueille le cours de *laurea triennal* et *magistral* (licence et master) d'*urbanistica e pianificazione territoriale e ambientale* qui évolue à travers la mise en place d'une coordination partagée entre les facultés d'Architecture et d'Agronomie dès 2001. Cette collaboration entre architecte-urbanistes, ingénieurs agronomes et collectivités territoriales se traduit par une recherche qui prend comme terrain le *Circondario Empolese Valdelsa*. De 2002 à 2004, le département d'urbanisme et de planification passe des conventions avec le *circondario* pour tester la réalisation d'un *Atlas du patrimoine territorial* puis d'un *Atlas du patrimoine socioéconomique et culturel et des nouvelles pratiques sociales* dont les résultats sont présentés en ligne sur le site de l'université. Le premier participe à l'élaboration d'un Système d'Information Territorial (SIT¹⁸⁸) croisant des données naturalistes et anthropiques, contemporaines et historiques, mises à disposition dans un Système d'Informations Géo-référencées (Lucchesi et al. 2006). Le second cherche à analyser les dynamiques socio-économiques, afin de proposer des scénarios locaux de développement, en intégrant aussi bien les données du secteur tertiaire et artisanal qu'agricole (Fanfani, Perrone 2007).

¹⁸⁸ Les chercheurs le dénomment SITER : Système d'information Territorialiste en relation à l'approche qu'ils développent selon la méthodologie territorialiste croisant informations géomorphologiques, écologiques et anthropiques dans une dimension historique (Lucchesi et al. 2006).

Ces premiers travaux n'ont qu'un caractère d'étude universitaire financé dans le cadre de conventions de recherche entre les institutions et l'université mais le partenariat établi entre scientifiques, élus et services techniques à travers le *Rete del nuovo municipio* se traduit progressivement par des implications de l'université dans le cadre légal de l'élaboration des documents de planification territoriale où s'opère l'expérimentation de la méthodologie théorique et sa reconstruction à l'épreuve de la pratique. Dès 2001 avec l'élaboration du *Piano Territoriale di Coordinamento* (Plan Territorial de Coordination) de la Province de Prato jusqu'en 2015 avec l'approbation du *Piano di Indirizzo Territoriale con valenza di piano paesaggistico* (Plan d'Orientation Régional avec valeur de plan paysager) de la Région Toscane, les propositions de l'école territorialiste trouvent une inscription concrète dans la planification territoriale¹⁸⁹ dont les dernières dispositions légales sont elles mêmes ajustés à la pensée territorialiste par les chercheurs investis de responsabilités dans l'exercice politique du gouvernement du territoire.

1.2.2 La planification territoriale toscane comme cadre de recherche et d'action politique

a *Le gouvernement du territoire toscan entre connaissance et action*

En Toscane, le gouvernement du territoire repose sur une planification à trois niveaux qui évolue en 1995 pour répondre aux conditions du développement durable. Ce dispositif normatif constitue un cadre de recherche et d'expérimentation méthodologique en phase avec la conception culturaliste de l'environnement portée par les enseignants-chercheurs territorialistes et sollicite à la fois la construction d'une approche opératoire pour le projet de territoire et celle d'un socle de connaissances scientifiques ajusté à cet exercice prospectif.

¹⁸⁹ A la participation à la planification territoriale s'ajoutent les nombreuses contributions à des démarches d'aménagement sectorielles et d'études, pour exemple : le projet « Agriculture et territoire » en partenariat avec l'ANCI, l'association des communes toscanes (1994-2000), la création du Parc Minier Naturaliste de Gavorrano et des collines métallifères (1996-2001), ainsi qu'aux multiples expériences de recherche-intervention participant à la mise en place de démarches participatives au niveau local dans le cadre légal de la planification territoriale ou non (chronologie disponible en ligne: http://www.lapei.it/?page_id=217#section1). Ces contributions ne s'arrêtent pas aux limites de la Toscane, A. Magnaghi participe notamment en Lombardie : aux projets d'assainissement, de reconversion et de valorisation des rivières Lambro, Seveso, Olona (1994-2004) et en Piémont : au le Plan quinquennal de développement de la Communauté de Montagne des Vallées Bormida et des Vallées Uzzone (2000-2005).

> **une planification territoriale ajustée au développement durable**

La loi du 16 janvier 1995 (Lr 5/1995) qui traduit les principes du développement durable, considère ainsi comme « *soutenable le développement visant à assurer le même potentiel de croissance du bien-être des citoyens et de sauvegarder les droits des générations présentes et futures à utiliser les ressources du territoire* » mais ces dernières ne se limitent pas aux ressources naturelles (eau, air, sol, écosystèmes de la flore et de la faune). Elles s'étendent aussi aux villes et établissements humains, au paysage, aux documents matériels de la culture et aux systèmes d'infrastructures et technologiques. La planification territoriale est l'instrument opératoire de ce développement fondé sur une préservation des ressources d'origines naturelles et anthropiques. De plus, sa mise en œuvre au niveau régional, provincial et communal sollicite un développement socio-économique différencié et solidaire entre ville et arrière pays.

Au niveau régional, le *Piano di Indirizzo Territoriale* (PIT) *con valenza di piano paesaggistico* (Plan d'Orientation Régional avec valeur de plan paysager) est l'instrument d'une planification économique et sociale combinée avec la protection et la mise en valeur de l'environnement et des paysages¹⁹⁰.

Au niveau provincial, la loi institue un *Piano Territoriale di Coordinamento* (Plan Territorial de Coordination – PTC). Le PTC joue un rôle de coordination entre les décisions programmatiques régionales et la planification urbanistique communale.

Au niveau communal, le *Piano regolatore generale* (Plan Régulateur Général – PRG) est différencié en deux documents, l'un stratégique, de projet et de connaissance du territoire : le *Piano Strutturale* (Plan Structural – PS), l'autre opérationnel et réglementaire : le *Regolamento urbanistico* (RU). Le PS énonce les objectifs de gouvernement du territoire communal et définit les systèmes territoriaux environnementaux, d'établissement, d'infrastructure, de services et fonctionnels susceptibles de les supporter. Le RU, composante « *opérative* » de la planification communale a une durée limitée à cinq ans équivalente à celle d'un mandat municipal et donne un contenu programmatique et réglementaire au PS (Boscolo 2007).

¹⁹⁰ Le PIT est chargé de l'identification d'une part, de « *systèmes territoriaux* », notamment les « *bassins hydrographiques, économiques, sociaux et culturels* », auxquels sont assignées des prescriptions en termes de protection des ressources naturelles, anthropiques et culturelles, et de la localisation des grands équipements publics et d'autre part, de « *systèmes urbains, ruraux et montagnards* » conçus en complémentarité.

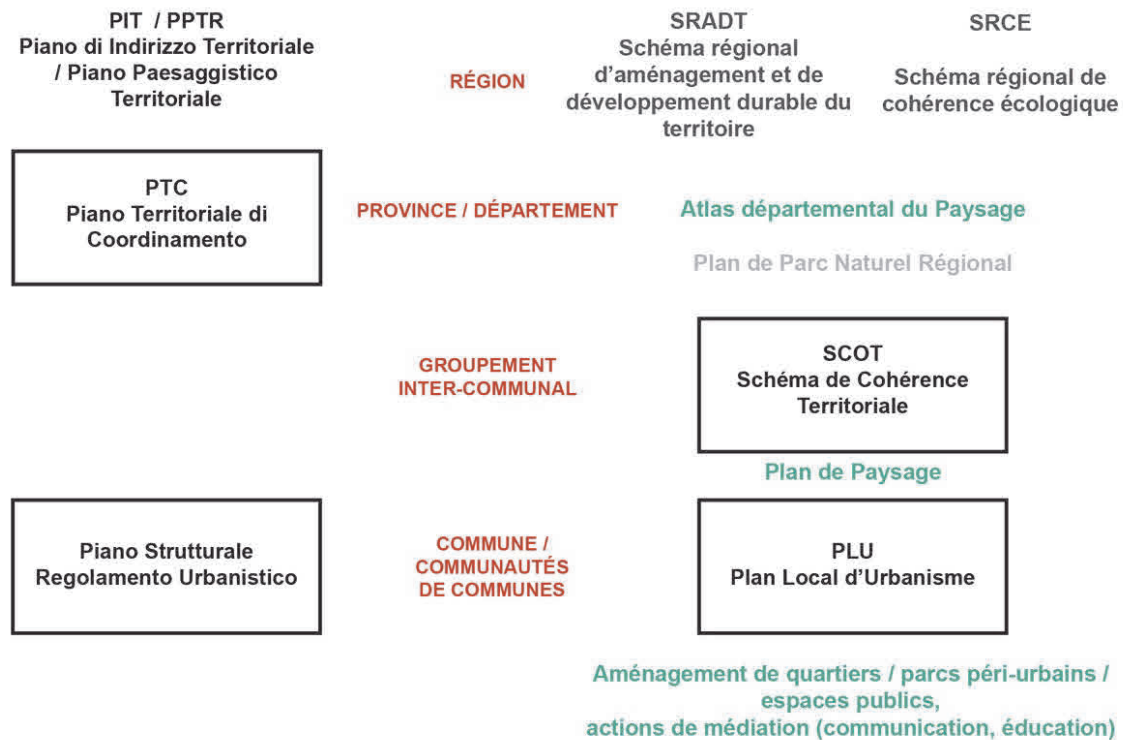


Figure 47 : les normes de l'urbanisme et les outils du projet de paysage, en France et les instruments de planification paysagère et territoriale en Toscane, source : EB 2013

Cette hiérarchie et les prérogatives environnementales qui lui sont associées est le support de construction d'un cadre méthodologique territorialiste destiné à l'enseignement à l'université comme à sa mise en pratique sur des terrains concrets.

> la construction de connaissance comme activité non dissociable du plan

Si l'université contribue à l'élaboration d'un cadre méthodologique pour la mise en œuvre de la planification territoriale, cette contribution revient non seulement à définir une approche prospective opératoire mais aussi à encadrer la construction de connaissances scientifiques associée à l'activité de gouvernement du territoire dans une double logique : rhétorique, destinée à argumenter les choix prospectifs engagés par la planification et descriptive, susceptible d'éclairer en aval des opérations d'aménagement en mettant à disposition pour exemple une information cartographique sur la nature hydro-géomorphologique des sols. L'urbanisme et par suite le gouvernement du territoire qui se rapportent en Italie à des activités de planification, de réglementation du droit du sol et des constructions, intègre ainsi une activité de « *connaissance du territoire* » qui se matérialise par la production de bases

cartographiques scientifiques et techniques, chaque collectivité ayant la responsabilité de mener cette activité dans les domaines relatifs à ses compétences d'intervention (Roccella 1996).

Tandis qu'en France, l'Institut Géographique National met à disposition publique et actualise des cartes topographiques, parcellaires et des photographies aériennes dont peuvent disposer les collectivités territoriales, en Italie, ces dernières et notamment les Régions disposent de services d'information géographique indépendants. La construction de connaissance cartographique est explicitement liée à l'exercice d'une compétence politique. En Toscane, l'évolution des dispositifs de planification territoriale dans l'esprit du développement durable s'est accompagnée de la mise en place d'un Système d'Information Territoriale au niveau régional destiné à la connaissance de ces ressources qui constitue « *la référence de connaissance fondamentale pour le gouvernement du territoire*¹⁹¹ ». Il ne s'agit pas d'une simple plate-forme d'échanges de données mais de la constitution d'une base de connaissance ordonnée et orientée par les objectifs de développement durable régional.

Ouvert progressivement depuis 2011¹⁹², le SIT de la Toscane, en accès libre au public met à disposition des données sous formats informatiques géo-référencés. Parmi ces bases cartographiques indispensables pour l'exercice de la planification spatiale aux différents niveaux de gouvernement du territoire, l'identification des écosystèmes et des continuités écologiques a été élaborée par les scientifiques des universités de Toscane dans le cadre du *PIT con valenza di piano paesaggistico*.

Entre construction de connaissances géographiques pour l'action et approche opératoire du projet de territoire, les enseignants-chercheurs territorialistes bénéficient ainsi en Toscane d'un cadre légal d'exception. Il anticipe non seulement les exigences nationales en matière de développement durable (Boscolo 2007) mais impose également la participation de la population aux démarches de planification territoriale

¹⁹¹ Le SIT met à disposition « sous un mode unique pour tous les niveaux opératoires de la documentation informative à l'appui de la programmation et de la conception des différents sujets et dans différents secteurs ». Au niveau national, cette initiative est encouragée par la Direction Générale du Ministère des Travaux Publics et à l'appui d'une recherche impliquant les différentes universités italiennes qui a conclu que les actions de coordination des plans et des politiques régionales et nationales passaient par la mise en place de systèmes d'information territoriaux (Secchi 1996). Cette initiative n'est pas propre à l'Italie. En 2007, la directive européenne INSPIRE (2007/2/CE) sollicite une diffusion des informations géographiques visant à favoriser la protection de l'environnement en mettant à disposition du public les données existantes sur les serveur Internet des entités publiques qui en ont la gestion.

¹⁹² <http://www.regione.toscana.it/enti-e-associazioni/pianificazione-e-paesaggio/informazione-geografica>

en légitimant le recours au « *projet écologique socialement produit* » construit méthodologiquement à travers les premières expériences de recherche-intervention à Milan.

b Le cadre légal toscan entre levier et lieu d'énoncé territorialiste

L'évolution du cadre légal toscan en faveur d'une participation citoyenne conçue comme « *forme ordinaire de gouvernement du territoire* » orientée vers une mise en valeur du « *patrimoine territorial* » naturel et culturel conçu comme bien commun facilite le développement de la méthodologie territorialiste en s'inscrivant dans une étroite proximité terminologique avec les thèses des scientifiques. Mais cette proximité n'est pas que fortuite, elle est aussi construite par des enseignants-chercheurs doublement impliqués dans l'action pratique et politique.

> la participation, forme ordinaire de gouvernance : un ancrage pour la recherche-intervention

A travers des expériences comme celle de Bologne dans les années 1970, la participation du public s'était déjà introduite dans les opérations d'urbanisme en Italie. Cette pratique ne correspondait pourtant à aucune législation nationale prescriptive. En 1995¹⁹³, la Région Toscane soumet l'élaboration des documents de planification à une participation du public et des associations locales. Dans chaque administration, un garant de l'information est désigné afin d'assurer la communication et permettre la participation de chacun à la procédure de planification. En 2005 puis en 2007¹⁹⁴, la législation précise et renforce ces directives en établissant la participation citoyenne comme « *forme ordinaire d'administration et de gouvernance*¹⁹⁵ » (Lr 69/2007).

L'université de Florence et A. Magnaghi, en tant que président du *Rete del nuovo municipio*, apportent leur contribution intellectuelle à la construction de la législation de 2007, elle même établie sur la base d'une participation active de la société civile rassemblée au cours d'un *Town Meeting*, rencontre d'une journée rassemblant 500 personnes invitées à mettre en débat le contenu de la loi. L'organisation et l'animation

¹⁹³ Legge Regionale 16 gennaio 1995, n. 5, *Norme per il governo del territorio*

¹⁹⁴ Legge regionale 3 gennaio 2005, n. 1, *Norme per il governo del territorio* et Legge Regionale 27 dicembre 2007, n. 69, *Norme sulla promozione della partecipazione alla elaborazione delle politiche regionali e locali*

¹⁹⁵ Nous reprenons la traduction française proposée par la Région Toscane. L'expression empruntée en italien est celle de « *governo del territorio* »

des démarches de participation financées par la Région à partir de 2007 constitue un champ d'expérimentation en situation pratique à travers lequel les enseignants-chercheurs territorialistes poursuivent, en servant un cadre légal, des expériences déjà éprouvées sur la base de conventions de recherche avec les communes ou les conseils de quartier. Les liens déjà établis dans le *Circondario Empolese Valdelsa* avec les administrations et les associations locales permettent aux chercheurs d'accompagner les démarches participatives associées à l'élaboration des *Piani Strutturali* des communes de l'arrière-pays de Florence et du val d'Arno telle que Montespertoli ou encore de Lastra a Signa où la participation publique est envisagée comme le préalable à la planification experte (Magnaghi 2010a, Comune di Lastra a Signa 2012).

> la production scientifique d'un cadre de loi pour le gouvernement du territoire

Au delà d'une simple proximité de pensées entre élus et scientifiques et d'une contribution à la planification territoriale à visée d'expérimentation méthodologique, la participation de l'école territorialiste à la construction du cadre législatif toscan se traduit par une implication politique directe dans le gouvernement de la Région. Cette apparente confusion des genres n'a en Italie rien d'étonnant. A l'image des architectes-urbanistes Giovanni Astengo ou de Giuseppe Campos Venuti dans les années 1970, il n'est pas plus exclu que des théoriciens investis dans la formation universitaire et dans la planification urbaine, cumulent des fonctions politiques d'*assessori* (assesseurs¹⁹⁶) à l'urbanisme au sein des Communes, des Provinces ou des Régions.

En 2010, le démocrate Enrico Rossi succède à Claudio Martini à la tête de la Région Toscane et nomme l'urbaniste Anna Marson en tant qu'assesseur au Gouvernement du Territoire. Cette dernière, enseignante-chercheuse à l'Institut Universitaire d'Architecture de Venise, parti-prenante de l'Ecole Territorialiste et épouse d'A. Magnaghi, doit cette nomination à son expérience : elle a déjà officié à ce poste pour la Province de Venise en accompagnant l'élaboration et l'approbation du *Piano Territoriale di Coordinamento* en 1998-1999. En Toscane, dans le temps court de deux mandats (2010-2015), elle mène à bien l'élaboration du *PIT con valenza di piano paesaggistico*

¹⁹⁶ Les assesseurs/adjoints sont des fonctionnaires appartenant à l'organe exécutif des collectivités territoriales (*giunta regionale*, *giunta comunale* et jusqu'au 31/12/2014 *giunta provinciale*). Nommés par son président et chargés de l'assister dans ses fonctions en relation à l'exercice des champs de compétences particuliers de la collectivité en question (finance, éducation, tourisme, infrastructures, gouvernement du territoire/urbanisme, etc.)

à l'appui des propositions théoriques et de la contribution active des universités régionales. Ces dernières sont regroupées à travers la création du *Centro Interuniversitario di Scienze del Territorio* (CIST – Centre Interuniversitaire des Sciences du Territoire). Le CIST poursuit l'élaboration du PIT sans pour autant que l'ensemble des chercheurs s'inscrivent dans les perspectives de l'école territorialiste tandis que dans le même temps A. Marson accomplit une réforme de la législation sur le gouvernement du territoire¹⁹⁷ qui ancre les concepts territorialistes dans le cadre légal toscan.

La nouvelle législation sur le gouvernement du territoire, approuvée en 2014, introduit la notion de « *patrimoine territorial* » compris comme « *l'ensemble des structures de longue durée produites par la co-évolution entre milieu naturel et établissements humains dont la valeur a été reconnue pour les générations présentes et futures* » (Lr 65/2014 Art. 3), cette définition étant directement inspirée des propositions théoriques de l'école territorialiste reformulées dans le cadre de l'élaboration du PIT¹⁹⁸ (Poli 2012 :16). Sur ces bases, la loi redéfinit les missions des documents de planification territoriale aux trois niveaux d'administration régionale, provinciale et communale. Elle introduit la possibilité d'un *Piano Strutturale* intercommunal en conservant la distinction entre le projet stratégique porté par le PS et la partie opérative correspondant désormais au *Piano Operativo* qui reprend les prérogatives attribuées au *Regolamento urbanistico*.

Ces procédures sont les garantes de l'identification, de la sauvegarde et de la mise en valeur du « *patrimoine territorial* ». L'introduction de ce concept territorialiste envisageant nature et culture en interrelation, permet alors d'assumer méthodologiquement la réforme des *piano paesaggistico* approuvée au niveau national en 2004. Par cette dernière, l'Etat, les Régions et toutes les entités publiques territoriales se doivent d'assurer la protection des caractéristiques du paysage¹⁹⁹ sans

¹⁹⁷ Legge regionale 10 novembre 2014, n. 65, *Norme per il governo del territorio*

¹⁹⁸ Dans le cadre de l'étude préparatoire à l'élaboration du PIT, A. Magnaghi propose d'introduire la notion de « *patrimoine territorial* » entendu comme « *l'ensemble des éléments et des systèmes environnementaux, urbains, ruraux, infrastructureux, paysagers formés à travers les processus de co-évolution de longue durée entre établissement humain et environnement, qui contribuent dans leur permanence historique et leur perception de la part des populations à former l'identité de la Toscane* » (Poli 2012 :16).

¹⁹⁹ « *Par paysage est entendu le territoire expressif d'identité, dont les caractères résultent de l'action de facteurs naturels, humains et de leurs interrelations* » (d.lgs. 42/2004, art.131). Cette définition s'inscrit dans le respect des termes de la Convention Européenne du Paysage à Florence en 2000, ratifiée en 2006 par l'Italie. La Région Toscane était déjà partie prenante d'une initiative communautaire régionale, conclue entre les Régions Andalousie, Languedoc-Roussillon et Toscane par la signature de la Charte du Paysage Méditerranéen en 1993. La Région Toscane, notamment représentée par la Province de Sienne, avait alors remplacé la Vénétie qui était associée à la

plus se limiter aux seules aires protégées (d.lgs. 42/2004), la participation de la population à cette activité ayant été requise par la Convention Européenne du Paysage ratifiée par l'Italie en 2006.

Ainsi, à l'université, si la méthodologie opératoire de projet territorial de « développement local auto-soutenable » élaborée par A. Magnaghi s'inscrit explicitement dans le cadre légal national et toscan, ce cadre n'est pas subi, il a aussi été progressivement ajusté pour combiner une approche prospective experte orientée vers l'entretien du lien vital entre société et nature avec une démarche participative susceptible d'être instrumentalisée pour une mise en projet concrète de la société.

1.2.3 Une didactique de projet territorial : le paysage entre représentation et rééducation

La méthodologie de projet territorial proposée par A. Magnaghi en 2001 et précisée à travers ses expériences de recherche-intervention successives recouvre une visée didactique conçue pour l'enseignement de *Laurea in Pianificazione della città e del territorio* (Licence de planification de la ville et du territoire) du département d'architecture de l'université de Florence et son application dans le cadre réglementaire toscan mais sa dimension méthodologique explicite et sa diffusion par voie de publications lui ouvre une audience bien plus vaste. Cette approche opératoire de projet territorial qui s'appuie sur une double dimension analytique experte et participative en reliant nature et culture sans délier protection et développement, suscite un intérêt avéré pour l'urbanisme paysager en France or elle véhicule une conception instrumentale radicalement différente du paysage, éloignée de celle de l'objet d'aménagement au centre d'une politique de « cadre de vie ». Entre expertise savante et participation habitante, la mobilisation du « paysage » dans l'approche territorialiste relève d'une logique strictement instrumentale, le paysage étant conçu d'une part comme la représentation synthétique d'un projet politique et d'autre part en tant qu'outil pédagogique d'un éveil habitant à la « conscience de lieu ».

rédaction du projet de Charte présenté lors de l'Exposition Universelle de Séville en 1992. A travers cet accord engageant à des actions mutuelles de conservation et de gestion, le paysage était reconnu comme « la manifestation formelle de la relation sensible des individus et des sociétés dans l'espace et dans le temps avec un territoire plus ou moins intensément modelé par des facteurs sociaux, économiques, culturels, historiques, fonctionnels et visuels ». Cette définition intégrait alors plus particulièrement la spécificité méditerranéenne en reconnaissant que « plus que tout autre, le paysage méditerranéen est profondément marqué par l'empreinte de l'homme. Il est le produit d'une culture et d'une vie urbaine et rurale raffinées » (AME 2001).

a Le paysage comme représentation spatiale d'un projet politique et social

Finalisée dans une intention de mobilisation sociale et d'autonomisation des communautés locales, la dimension experte du projet territorial selon l'approche territorialiste se construit à travers une double appréhension du territoire compris à la fois comme une structure matérielle : un socle physique naturel et habité et comme une structure produite par des savoir-faire : une construction culturelle. Le paysage se conçoit alors comme une représentation complexe du territoire finalisée dans une visée pédagogique afin d'exprimer un système de relations vertueux entre société et nature.

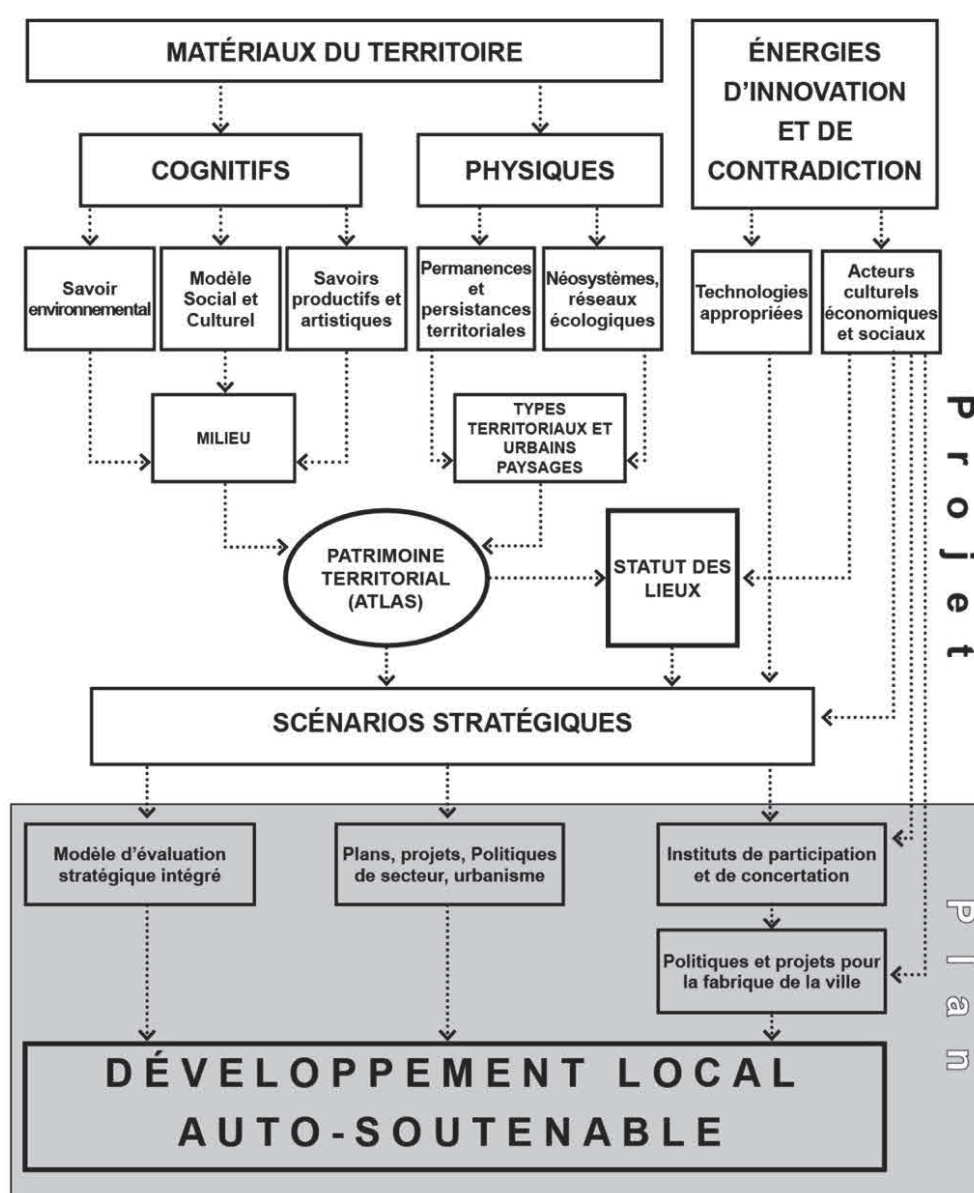


Figure 48 : du projet au plan : la méthode proposée par A. Magnaghi pour le projet de territoire, source : Magnaghi 2001

> le paysage comme représentation complexe du territoire

Dans l'approche territorialiste, l'activité de construction de connaissance experte à laquelle s'adosse la planification territoriale fait référence à une analyse spatiale et morphologique qui vise à décrire le territoire selon des typologies différenciées d'organisation des rapports société-nature à travers lesquels sont interprétés les « paysages ». Ainsi, le paysage n'est pas conçu comme un objet en soi mais comme « *la manifestation sensible (perceptible avec les sens)* » du territoire (Magnaghi 2014 :16). Au sens de la loi régionale sur le gouvernement du territoire de 2014 portée par A. Marson, l'*identité paysagère* de la Toscane s'exprime à travers la perception des éléments invariants du « *patrimoine territorial* » (la *structure hydro-géomorphologique*, la *structure éco-systémique*, la *structure d'établissements urbains* et la *structure agro-forestière*) et de leurs interrelations. Le paysage se conçoit alors comme une forme de représentation spatiale pédagogique destinée à exprimer visuellement ces interrelations tout en fondant les soubassements d'une politique de l'espace car à chaque élément invariant correspond une compétence d'exercice politique régional qu'il en soit de l'environnement, de l'organisation des transports et de l'urbanisation ou de l'agriculture et de l'aménagement rural.

Le paysage n'est donc pas envisagé comme un objet d'intervention en soi²⁰⁰ et la protection des caractéristiques des paysages, requise par la loi ne peut être atteinte que par action indirecte. Selon le géographe Claude Raffestin qui inspire les travaux de l'école territorialiste « *tout paysage masque ou occulte une territorialité*²⁰¹ car faute d'un langage, d'un code pour la lire elle est indéchiffrable » (Raffestin 1977 :129). Il est alors compris comme la représentation, ou encore comme la surface visible, des *territorialités* qui en constituent la structure profonde et vécue. En 1985, la rénovation des plans paysagers entraîne un débat, animé par les géographes italiens, qui renvoie à cette idée, le « paysage » ne pouvant être conçu, selon Lucio Gambi, que comme le

²⁰⁰ sauf au titre de la protection des biens culturels exercée par l'Etat, la tutelle du paysage correspondant alors à un droit prescription réglementaire sur quelques espaces délimités dont les parcs et jardins historiques. Cette vision prescriptive est sans rapport à la mise en œuvre d'une politique du cadre de vie se traduisant comme en France par des politiques d'accompagnement à la mise en valeur de l'espace public. Ces dernières n'ont aucun équivalent en Italie : le parcours piéton des villes italiennes, Florence et Rome notamment, permet de s'en rendre compte.

²⁰¹ La notion de territorialité est immobilisée au sens de l'ornithologue anglais Henry Elliot Howard en 1920 comme « la conduite caractéristique adoptée par un organisme pour prendre possession d'un territoire et le défendre contre les membres de sa propre espèce ».



Urbanisation contemporaine et déterritorialisation: la rivière de l'Arno en Toscane

Le paysage historique de l'Arno (villa Ambrogiana à Montelupo Fiorentino) et la richesse des activités qui concourent à la construction du paysage fluvial (Zocchi); le paysage de l'urbanisation contemporaine: simplification fonctionnelle et dégradation environnementale et paysagère.

Figure 49 : les paysages dessinés de l'époque moderne comme modèle d'organisation de l'espace référent pour l'urbanisation contemporaine : une politique de l'espace non dépourvue d'esthétique, source : Magnaghi 2014 :37

produit d'un projet de territoire (politique et socio-économique) et non comme une chose à protéger qui lui préexisterait (Dematteis 1991 :45). Dès lors pour transformer et, ou conserver le paysage, c'est seulement sur les pratiques d'entretien du milieu naturel et d'établissement des sociétés humaines en relation à ce milieu que peut se porter l'action publique. Non sur le paysage en lui-même.

> le « beau paysage » : un « bon » paysage

Dans l'approche territorialiste, fondée sur l'héritage de la pensée géographique italienne, le paysage est alors compris comme une représentation du territoire et à ce titre comme l'expression métaphorique d'un projet politique à l'image de la fresque du Bon gouvernement de Sienne. Pour A. Magnaghi, la porte de la ville figurée au centre de la fresque incarne « la membrane osmotique des flux synergiques entre ville et

campagne » (Magnaghi 2015 :101). A cette interdépendance fonctionnelle et spatiale répond un modèle d'organisation politique référent, inspiré de l'autonomie fédérale de Carlo Cattaneo²⁰² et fondé sur l'avènement d'entités de gouvernement autonome structurées autour d'une ville interdépendante de sa campagne.

²⁰² C. Cattaneo (1801-1869), philosophe, historien, économiste et homme politique milanais incarne une posture de penseur engagé dans la vie civile qui ne conçoit pas qu'un intellectuel puisse rester « au dessus de la mêlée ». Sa conception du fédéralisme comme « théorie de la liberté » se construit dans le contexte de l'unification italienne.

Le paysage porteur d'une politique de l'espace impose à travers elle une esthétique des rapports société-nature et ville-campagne mais cette dimension est implicite²⁰³. Dans un pays où le premier article de la constitution fonde l'unité de la République sur le travail, c'est aussi à travers le travail et les pratiques sociales que sont produits les paysages. Dans le cadre d'élaboration du PIT de la Toscane, Daniela Poli, architecte-urbaniste, professeure à l'université de Florence soulève le risque d'une planification institutionnelle qui voudrait réglementer le produit des actions ordinaires de la société et justifie cette posture en rappelant l'assertion du géographe français Henri Desplanques sur la Toscane : « *ce peuple s'est construit ses paysages ruraux comme s'il n'avait d'autres préoccupations que la beauté*²⁰⁴ » (Poli 2012 :XXVII).

Le *bel paesaggio* « beau paysage » hérité des peintures renaissantes et modernes est assimilé dans à une conception vertueuse des relations entre société et nature à l'image de la villa médicéenne de l'Ambrogiana au bord de l'Arno représentée par la gravure de Giuseppe Zocchi (Magnaghi 2014 :37). Le « beau » paysage au sens esthétique ne fait qu'un avec le « bon » paysage au sens politique.

Mais si la planification spatiale peut donner des règles d'organisation vertueuse d'implantation humaine en relation au milieu naturel mises en image sous la forme de paysages, leur mise en œuvre est subordonnée à une « rééducation » (Magnaghi 2014 :94) des acteurs socio-économiques locaux qui se réalise à travers la dimension participative du projet de territoire.

Incarnant ce principe, la ville (*città*) est selon lui le seul élément stable dans la longue durée, liée à travers son port, par un rapport d'échange au long cours avec ses semblables, tout comme elle entretient avec les terres voisines une relation vivrière vitale (Encyclopédie Treccani).

²⁰³ Si cette conception esthétique est laissée à l'implicite, elle peut se comprendre dans un contexte national où les jeunes italiens conservent un enseignement obligatoire du dessin et de l'histoire de l'art jusqu'à la fin de leur cursus d'étude secondaire. De plus, les jardins publics, à Florence comme à Rome et dans leurs périphéries ne relèvent pas de créations contemporaines mais d'un héritage des villas princières de la Renaissance, ces rares espaces publics populaires constituant les cadres implicites d'une éducation au regard et d'une norme culturelle d'organisation des rapports entre société et nature. Cette culture classique n'en est pas moins interrogée par les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste qui lui oppose la construction d'un nouveau modèle d' « *agriculture paysagère* » (Poli 2013) articulant logiques écologiques, injonctions vivrières et culture des jardins historiques.

²⁰⁴ Au delà le géographe précise : « la campagne toscane s'est construite comme l'œuvre d'art d'un peuple raffiné, celui là même qui a commandé à ses peintres au Vème siècle des peintures et des fresques : c'est la caractéristique, le trait principal précipité au cours des siècles dans le dessin des champs, dans l'architecture des maisons toscanes. C'est incroyable comme ce peuple s'est construit ses paysages ruraux comme s'il n'avait d'autres préoccupations que la beauté » Desplanques Henri (1959) : « *I paesaggio rurale della cultura promiscua* » in *Rivista Geografica Italiana*, LXVI , pp.29-64.

b De la conscience de classe à la conscience de lieu : une participation rééducative

Dans l'approche territorialiste, la dimension participative est interdépendante de l'activité analytique et prospective experte. La « prospective descriptive » qui « s'attache à dessiner des scénarii, des mises en récit du futur » et la « prospective débat ou participative » qui « privilégie les forums, les clubs de réflexion et autres "think tank" pour croiser les regards et les imaginaires » (Sgard 2008) sont dès lors envisagées de front en s'interpellant. Dans cette interaction, la latitude laissée aux acteurs locaux est bien encadrée. Elle implique une rééducation pour que les actions de chacun soient tenues par une même « conscience de lieu » et participent à la construction d'une idée partagée du bien commun, les perceptions du paysage se concevant alors comme un outil de médiation.

> vers la conscience de lieu : la participation comme outil du changement social

Dans le cadre d'élaboration de la planification territoriale toscane, la participation la population intervient lors de la phase de définition du « statut des lieux » redéfini sous les termes du « statut du territoire²⁰⁵ » en 2014 et qui correspond à l'« acte de reconnaissance identitaire par lequel la communauté locale reconnaît son propre patrimoine territorial et en identifie les règles de protection, de reproduction et de transformation » (Lr 65/2014 Art.6). Ces statuts sont établis avec la population dans une démarche qui vise à faire émerger des savoirs locaux en termes d'histoire des lieux et de connaissance de l'environnement pour affermir le sentiment d'appartenance et de reconnaissance dans une communauté locale, non pas fermée mais ouverte sur le monde²⁰⁶.

²⁰⁵ Dans la législation toscane sur le gouvernement du territoire de 1995, les différents niveaux de plan doivent encadrer les « invariants structuraux du territoire » soumis à une protection afin de garantir la jouissance des ressources territoriales aux générations à venir. Le « statut des lieux » se définit à travers l'expression de ces « invariants ». La réforme de 2014 a substitué le terme de « statut du territoire » à celui de « statut des lieux ». Le « statut du territoire » fait référence aux éléments du patrimoine territorial (structures hydro-géomorphologique, écosystémique, d'implantation urbaine, infrastructurelle et industrielle, agro-forestière) et aux invariants structuraux (aspects morphologiques et paysagers; relations entre éléments du patrimoine territorial; règles génératives, de son utilisation, de son entretien, de sa transformation) dont la reconnaissance doit permettre de déterminer leur état de conservation et les actions à mener pour valoriser leurs potentialités d'usages. Dans cette loi la notion d'invariants structuraux se déplace pour évoquer non plus des structures élémentaires mais les relations entre ces structures.

²⁰⁶ « Dans notre vision, le lieu n'appartient pas de droit aux habitants historiques ou aux puissances économiques locales, mais il appartient à qui en prend soin » précise A. Magnaghi (2014 :67) qui remarque que bien souvent ce sont ceux qui s'installent en venant d'ailleurs porteurs d'autres cultures qui sont les plus attentifs à l'histoire, à l'environnement, à la culture locale.

A travers ce mouvement, A. Magnaghi sollicite avec l'économiste Giacomo Beccatini (1999), le passage d' « *une conscience de classe à une conscience de lieu* » en abolissant les anciennes divisions sociales liées à l'organisation du travail pour reconstruire un lien communautaire fondé sur la conscience d'habiter un même lieu terrestre : un territoire en commun, et de partager un même patrimoine environnemental et culturel. « *La conscience de lieu peut se définir en synthèse comme la reconnaissance, acquise par la communauté établie grâce à un processus de transformation culturelle par les habitants, de la valeur des biens communs territoriaux (matériels et relationnels), comme autant d'éléments essentiels pour la reproduction de la vie individuelle, collective, biologique et culturelle. Dans cette prise de conscience, le parcours de l'individuel au collectif renvoie à la reconstruction des éléments de la communauté, dans ses formes ouvertes, relationnelles, solidaires* » (Magnaghi 2010b, 2014 :58).

> Une participation rééducative : l'instrumentalisation de la CEP

Cette conversion implique autrement, selon une expression du sociologue turinois Luciano Gallino, d'abolir la séparation entre « *culture productive et culture sans adjectifs* » (Bonomi 2015) en redonnant une place aux cultures locales liées aux savoir-faire artisanaux et productif. L'objectif *in fine* est la transformation sociale et le passage d'un individu « résident » à un « habitant-producteur du paysage », autonome dans son rapport au travail et participant à la mise en valeur autogestionnaire du patrimoine territorial par la communauté locale.

La progression du résident à l'habitant-producteur de paysage qui se joue à travers cet éveil à la conscience de lieu implique que « *les habitants, les enfants et les jeunes des écoles, re-parcourent (avec les pieds, la mémoire, les émotions) et dessinent (avec l'aide d'artistes médiateurs et d'historiens locaux, d'artisans, d'enseignants) les valeurs patrimoniales de leur territoire en un processus de ré-identification et de réapprentissage* » (Magnaghi 2014 :94-95). La Convention Européenne du Paysage qui s'impose en Italie comme en France à partir de 2006 dans les démarches de planification et d'aménagement de l'espace, se constitue comme un nouveau levier de mobilisation légale des populations.

La participation institutionnalisée au titre de l'identification des « qualités paysagères » apparaît ainsi, dans l'approche territorialiste, comme l'instrument pédagogique d'une rééducation à la culture locale orientée vers un changement des consciences, à finalité autogestionnaire, de sorte que les activités de chacun participent à l'entretien du patrimoine territorial identifié collectivement à travers un « projet produit socialement ».

B Une pédagogie de projet socialement produit

Le « projet socialement produit » dont la planification territoriale est le levier, fait l'objet d'une explicitation méthodologique à visée didactique pour trouver sa diffusion auprès des étudiants en planification florentins et sa mise en œuvre dans leur atelier de projet territorial. La « pédagogie de projet » à laquelle fait référence ce chapitre renvoie donc aussi bien aux conditions de cet apprentissage qu'à la méthode de pédagogie active mobilisée dans le cadre de la planification territoriale afin de créer les conditions d'un projet partagé et élaboré sur une base collaborative en équipe interdisciplinaire et avec la société civile. Son analyse nous interroge à trois niveaux dans une perspective de renouvellement des savoir-faire de l'urbanisme paysager.

1- En quoi ce socle didactique renouvelle-t-il les concepts de l'action en urbanisme ?

Nous explorerons d'abord le « lexique » territorialiste, fondateur d'une approche de projet spatial où le territoire est défini comme le produit d'une coévolution fertile entre société et nature (B 2.1.1). Nous reviendrons ensuite sur les racines de la pensée politique et scientifique bio-régionale anglo-saxonne dans l'héritage de laquelle A. Magnaghi formule sa définition propre de la « biorégion urbaine » à visée opératoire pour le projet de territoire et cela en dépit des controverses qui concernent cette pensée (B 2.1.2). La construction d'une vision spatiale polycentrique biorégionale repose sur une culture de la planification urbaine et territoriale « par les systèmes de parcs » dont nous identifierons brièvement les modèles référents (B 2.1.3). Nous identifions ici au titre de savoirs de référence des modèles spatiaux opératoires en nous ancrant dans une culture du projet spatial propre à l'Italie qui n'a pas d'équivalent en France : la planification spatiale a ses modèles et ces modèles font l'objet d'un enseignement dans les facultés d'architecture et de publications de référence²⁰⁷.

²⁰⁷ Le fait que les universitaires soient aussi des praticiens n'est ici pas anodin. La planification et ses auteurs s'inscrivent dans une histoire écrite par ces praticiens-chercheurs où l'étude du graphisme et des instruments associés au projet spatial, et non déliée des évolutions législatives, relèvent d'une approche savante (Secchi 1984, Campos Venutti 1987, Gabellini, Di Biagi 1992). De même, l'élaboration des documents d'urbanisme donne lieu à des publications méthodologiques (cf Secchi 1996 sur l'élaboration du *Piano Strutturale* de Prato) et les collectivités et les universités garde la mémoire des documents de planification successifs mais surtout de leurs élaboration graphique. Au niveau national, le projet RAPU (Rete Archivi dei Piani urbanistici, <http://www.rapu.it/>) contribue ainsi à un archivage digital des plans d'urbanisme depuis l'unité nationale à aujourd'hui.

2- Dans quelle mesure cette proposition méthodologique amende-t-elle les rapports entre connaissance et action en urbanisme ?

Nous verrons que la pédagogie de projet territorialiste conçue comme une activité de conception en atelier procède d'un rapport d'interprétation à la connaissance construite dans la perspective d'une pensée biorégionale où l'environnement est le référent d'un projet social (II B 2.1). Cette abolition des frontières et des rapports d'inférence entre analyse et projet n'est pas propre à l'école territorialiste nous verrons que l'historien suisse André Corboz (2009) évoque un « *urbanisme inductif* » à ce propos. C'est sur la base de l'expérience pratique que l'architecte-urbaniste, enseignant à l'Institut Universitaire d'Architecture de Venise, Bernardo Secchi proposait « *d'éliminer la vieille distinction entre analyse et projet* » dans son ouvrage *Un progetto per l'urbanistica* (1989) où il cherche à « *montrer le projet implicite qui sous-tend la plupart des analyses, et l'analyse sous-jacente à la totalité des projets* » (Masbounji 2005 :61). Dans le prolongement de cette idée, B. Secchi puis à sa suite l'architecte Paola Viganò, reconnaissent le rôle de l'activité de projet pour celle de recherche, dès lors que le projet « *constitue bien l'une des manières par lesquelles s'obtient la connaissance du territoire, de la ville et de son interface avec la société, l'économie ou les institutions* » (Secchi 2008 :9). Cette assertion interroge directement celle de l'historien des sciences Alexandre Koyré : « *la théorie ne conduit pas, du moins immédiatement, à la pratique ; et la pratique n'engendre pas directement la théorie. Le plus souvent tout au contraire elle en détourne* » (Koyré 1973).

Inversement dans la construction méthodologique territorialiste, c'est bien le projet, et un projet alternatif de société, qui sollicite la production de modèles théoriques pour reconstruire pour exemple une économie territoriale locale au service d'une stratégie urbaine polycentrique (II B 2.2.2). Cette connaissance spatiale mise en cartes et regroupée dans un « atlas » fait l'objet en dernier terme d'une mise en récit à valeur identitaire dont l'objet est de révéler le « *projet implicite* » (Dematteis 1995) sous-jacent à l'implantation historique des sociétés en lien avec l'environnement (II B 2.2.3). Ce « *récit de co-évolution* » a une visée éducative et identitaire pour la constitution communauté habitantes tendant vers l'autogestion. Savant, ce récit n'est pas scientifique c'est à dessein qu'il est alors question d' « *invention de la tradition* » (Hobsbawm 1995). Cette instrumentalisation de la science et de l'éducation au service

d'un projet de société militant sape quelque peu les bases d'une conception scientifique axiologiquement neutre de l'urbanisme, en France du moins car en Italie, il y a quelques temps que les scientifiques n'entretiennent plus cette illusion²⁰⁸.

3- En quoi cette méthode renouvelle-t-elle les techniques opératoires du projet en urbanisme dans une visée de transmission pédagogique de ses objectifs et de construction d'un « projet produit socialement » ?

La boîte à outils techniques sur-laquelle repose la pédagogie de projet territorialiste articule à la fois des techniques ajustées à la planification (II B 2.3.1), des techniques pour la participation (II B 2.3.2) et des techniques pour un co-apprentissage permanent de la société civile qui repose sur des lieux, virtuels et concrets, destinés à établir des liens permanents entre planification territoriale et mise en projet locale de la société (II B 2.3.3). Ces lieux : écomusées et observatoires du paysage, s'ils renvoient à des instruments existants en France et qui répondent pour les uns des PNR et pour les seconds de la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage sont instrumentalisés dans une perspective sensiblement différente entre *éducation* et *dévolution* pour une mise en œuvre locale d'un projet agro-environnemental et patrimonial territorial.

2.1 Le socle didactique d'une discipline critique

2.1.1 Les concepts opératoires d'un projet territorial et patrimonial

a Le « territoire » et ses règles : un projet de co-évolution entre société et nature

L'approche territorialiste du projet de territoire repose sur un renouvellement premier des concepts opératoires de l'urbanisme. D'une part, elle attache à la notion de « projet », la réalité d'une activité de projet spatial corrélée à une activité d'interprétation de connaissances par la carte. D'autre part, elle confère à celle de « territoire », le sens

²⁰⁸ En 1963, le caractère politique de la discipline enseignée à l'université et directement liée à la mise en œuvre d'un cadre normatif et planificateur au service des politiques locales et nationales est mis en évidence par l'historien de l'architecture et praticien Leonardo Benevolo, non sans entraîner un débat avec les partisans de l'autonomie idéologique de la discipline (Viganò 1998).

d'une production culturelle liée à la transformation continue de la nature par les actions de la société.

> le projet comme forme de connaissance et interprétation du réel

Dans le vocabulaire territorialiste, la notion de projet, héritée de l'architecture, reste tenue par l'idée d'un projet spatial dont la finalité est l'édification d'un espace habité située dans l'héritage des traités de Vitruve et d'Alberti. Dans ce sillon, le projet à travers l'activité de *progettazione*, se conçoit comme un savoir-faire et un mode particulier de représentation spatiale du réel. Selon A. Magnaghi, « *la forme de connaissance spécifique à l'architecte est le projet, ou plutôt la tension projectuelle qui accompagne son regard sur le monde. Celui-ci entre en contact avec le milieu ambiant à travers une idée, petite ou grande, de transformation, d'accroissement du territoire : en cela, la tension créatrice interagit avec le contexte, qui se révèle cognitivement à l'architecte puisqu'il interagit, répond à son acte de création* » (Magnaghi 2001 :7).

L'historien suisse André Corboz nomme « *urbanisme inductif* » une telle approche où une certaine idée du changement tend à orienter radicalement l'analyse territoriale et qui s'oppose à « *l'urbanisme déductif* » hérité du fonctionnalisme en inversant les rapports d'inférences entre analyse et transformation. Selon A. Corboz, « *le projet ne naît pas de l'analyse par génération spontanée. Beaucoup d'aménagistes se réfèrent encore implicitement, dans leurs processus mentaux, à la bonne vieille démarche positiviste, laquelle prétendait que l'hypothèse (c'est à dire, ici, la formulation, voire la formalisation du projet) naît tout naturellement de l'accumulation des données, soit dans notre cas, si vous préférez, de la connaissance fine du fond territorial. Et pourquoi l'analyse ne peut-elle engendrer le projet ? Parce qu'elle est de nature descriptive alors que le projet est de nature déclarative. Le projet explicite une volonté, il énonce des choix et des valeurs de divers ordres. L'intervention projetée se superpose à la structure du fonds territorial, ou bien se fond en elle, ou bien en accentue certains caractères ou encore en brouille telle ou telle particularité ou enfin se substitue entièrement à la structure précédente mais c'est toujours pour mettre en évidence ce qui doit l'être, c'est à dire pour ajouter du sens.*

Il découle de ces observations que l'analyse du fonds territorial est certes indispensable pour conformer le projet, mais que le projet la précède, parce que c'est le projet qui

permet de sélectionner ce qui, dans l'analyse, est pertinent, et non pas l'inverse » (Corboz 2009).

Dans l'approche de projet territorialiste, c'est bien le projet qui oriente la construction de connaissance territoriale et non l'inverse. Par conséquent, la connaissance construite à travers cette pensée du changement, a valeur en elle même de vision prospective parce qu'en tant que description interprétative du réel elle assume une dimension d'orientation si ce n'est de prescription pour l'action. Ainsi dans le PIT de la Toscane la carte du réseau écologique décrit les écosystèmes autant qu'il prescrit en identifiant des fonctionnalités écologiques défaillantes à requalifier (PIT Toscana 2015). La mise en valeur de la nature guide le projet de société et cette mise en valeur s'opère à travers les pratiques culturelles ce qui conduit en deuxième analyse à envisager la nature comme le produit d'une action des sociétés.

> le territoire, produit de co-évolution entre société et nature

Le guide d'interprétation de cette construction savante de connaissances orientée pour l'action est une conception renouvelée du « territoire » qui n'est pas réduit à un périmètre d'administration mais est interprété comme un socle physique et vivant issu d'une transformation en continu de la nature par les sociétés humaines et comme une production culturelle. *« Le territoire n'existe pas dans la nature, en ce qu'il est le produit historique des actes culturels de l'homme en relation dialectique et co-évolutive avec le milieu naturel ; dans cette acception, le territoire s'identifie comme le milieu de l'homme. (...) »*

[Il] est autre que la communauté humaine et le milieu sur lequel celle-ci s'établit : la relation "génère" un autre sujet, le territoire précisément, qui intègre des caractères culturels et naturels en une nouvelle individualité vivante : puisque telle, par conséquent, s'il ne continue pas, dans des formes continuellement renouvelées, le processus co-évolutif, le rapport de soin, d'alimentation, d'entretien, le territoire peut, déchoir, mourir. Dans ce cas, il redevient "nature" à travers de nouveaux climax qui excluent la présence de l'homme ». (Magnaghi 2014 :18).

La notion de co-évolution fait ici référence au lexique de la biologie pour désigner *« l'évolution de deux espèces en étroite interaction (par exemple, les plantes à fleurs et les insectes qui en assurent la pollinisation »* (Larousse 2016). Selon cette conception,

la survie du territoire est liée à la reproduction des *règles de co-évolution* qui conditionnent les interactions entre milieu naturel et établissement humain telle que pour exemple l'implantation d'un village en surplomb d'un cours d'eau et par suite le développement de l'urbanisation en limite de sa plaine d'inondation. Ces *règles génétiques* caractérisent des *types territoriaux* et confèrent au territoire son identité de sujet biologique. A. Marson évoque les « *archétypes territoriaux* » en première référence à Carl Gustav Jung compris en tant qu'inhérents à l'inconscient collectif et déterminant à ce titre les parcours individuels. Dans un esprit qui reste proche d'Aldo Rossi à propos des types en architecture²⁰⁹, les archétypes renvoient à des « *types primitifs ou idéaux, originaux qui jouent la fonction de règle* » (Marson 2006 : 19).

Mais la référence au « *type* » ne signifie pas une transposition littérale au territoire et notamment à l'espace rural de l'analyse typologique urbaine telle qu'elle fut portée par l'école typo-morphologique italienne car « *la définition du "type territorial" présente des problèmes de complexité notables par rapport à la définition de "type bâti", par l'hétérogénéité et la quantité des variables qui en constituent la structure : milieu naturel, structures socio-économiques, modèles socioculturels, systèmes constructifs et technologiques, etc. ; le type territorial est en fait défini dans une morphologie particulière du système de relations entre l'établissement et le milieu ; c'est souvent cette morphologie relationnelle qui dure même si la morphologie physique change* » (Magnaghi 2001 :18). Si l'héritage de l'école typo-morphologique italienne et l'apport de Saverio Muratori est revendiqué par A. Magnaghi, la dimension déterministe de cette approche est tempérée par une interprétation prospective non mécaniste des règles de co-évolution qui s'opère « *à travers la médiance culturelle propre à chaque civilisation* » (Magnaghi 2014 :81). Le terme de *médiance* est ici emprunté au géographe français Augustin Berque et signifie « *le sens d'un milieu ; à la fois tendance objective, sensation/perception et signification de cette relation médiale (relative au milieu)* », le *milieu* étant donné comme « *la relation d'une société à l'espace et à la nature* » (Berque 2000 :48).

²⁰⁹ Dans *L'architecture de la ville* (1966), Aldo Rossi considère le type comme une règle implicite, « *la règle par laquelle l'architecture se constitue* » (Mazzoni 2013) qui tient à un rapport particulier au contexte local : le « *locus* », en référence au « *Genius Loci* » emprunté au géographe français Vidal de la Blache (Chatot 2014 :227).

Ainsi à Sienne, la ville s'est établie au sommet d'une colline sur un site dépourvu de toute source naturelle en établissant une médiance particulière avec ce milieu par la construction d'un réseau de fontaines et de galeries d'adduction mais cette relation médiale entre la ville et son site est consignée dans une époque donnée. Sa reformulation contemporaine suscite une *invention* que ne peut qu'inspirer cette règle héritée du passé et constituée en patrimoine : la ville se construit en retenant l'eau.

b Le « patrimoine territorial » : un matériau pour l' « invention de la tradition »

Le concept de « patrimoine territorial » est l'instrument d'une pensée de l'entretien des rapports de médiance entre société et nature génératrice de développement économique et social. La construction du patrimoine territorial, objet du projet territorialiste, est alors comprise sous une dimension processuelle comme l'issue d'un cycle historique de co-évolution/territorialisation dont la mise en récit savante mais non scientifique procède par invention au service des besoins du présent.

> un processus de co-évolution fondateur d'un acte de territorialisation

Selon le géographe Angelo Turco, la *territorialisation* se traduit historiquement et successivement par la « *dénomination* » d'un espace : il est désigné par un nom, c'est un lieu-dit, puis par sa « *réification* » sous forme de représentations spatiales : il est décrit par des récits, par des cartes et autres images, pour aboutir à une « *structuration* » par les pratiques des sociétés humaines : l'espace est planifié et organisé volontairement (Turco 1988).

Ce mode d'action réflexif des sociétés sur l'organisation du territoire peut se rompre dès lors que s'interrompt le processus de co-évolution entre établissement humain et milieu naturel quand pour exemple une extension urbaine s'établit dans la plaine inondable en « oubliant » le risque d'inondation. La rupture ou « *dé-territorialisation* », selon le terme forgé dans les années 1970 par les philosophes Gilles Deleuze et Félix Guattari, est propre à chaque fin de cycle de civilisation.

Lui succède la « *re-territorialisation* » mise en place par une nouvelle civilisation qui établit une nouvelle relation avec le milieu naturel sans pour autant effacer les traces

de la précédente mais en les recyclant pour en leur donner une nouvelle signification. Pour exemple, les établissements étrusques, villes et ports, sont réinvestis par la civilisation romaine tandis que la trame du cadastre romain perdure encore de nos jours.

> un patrimoine territorial construit dans le temps long

C'est à travers ce cycle de *Territorialisation, Déterritorialisation, Reterritorialisation* dit *processus TDR* par le géographe suisse Claude Raffestin (1984), que se constitue le « *patrimoine territorial* » compris comme l'ensemble des structures matérielles (naturelles et produites par l'aménagement de l'espace) et cognitives (cultures, savoir-faire) traduisant des relations de co-évolution vertueuses entre société et nature et porteuses de sens au regard d'un développement économique et social qui implique la mise en valeur de l'environnement.

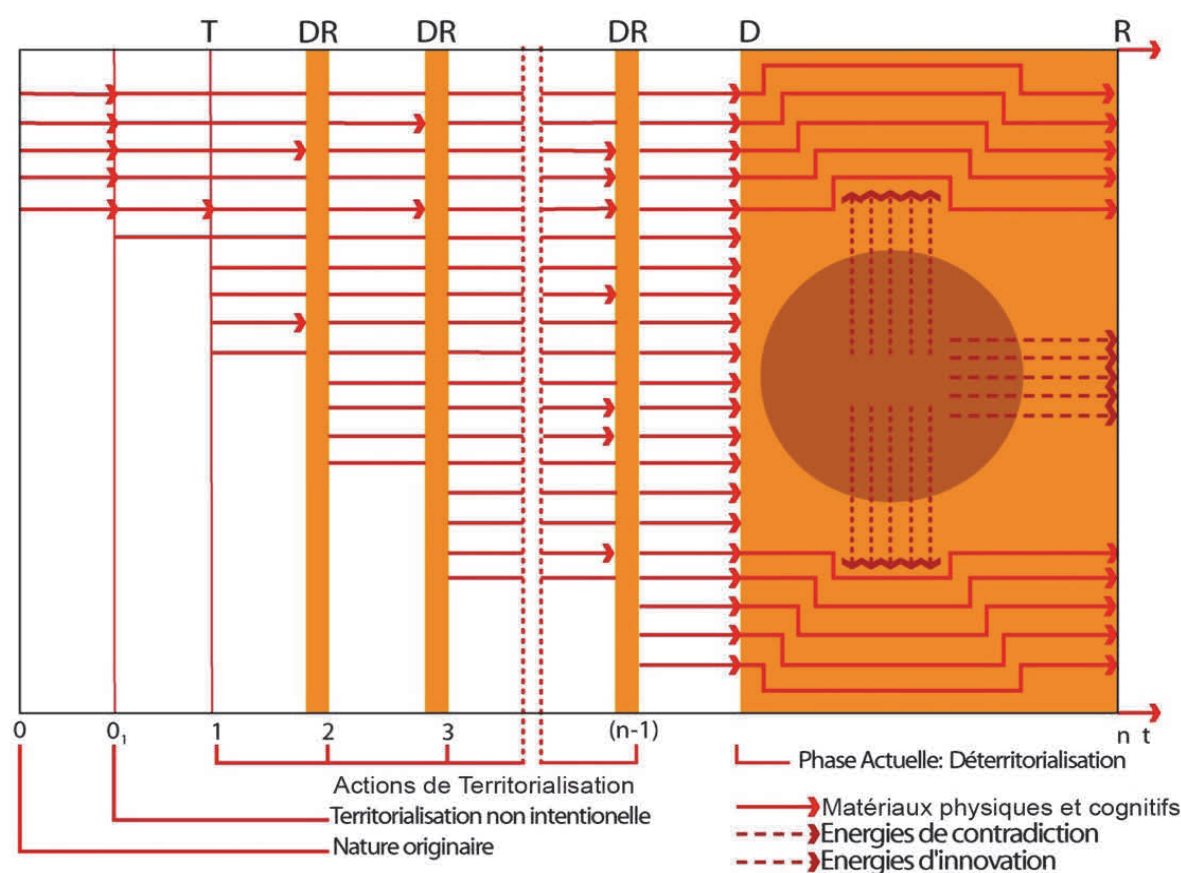


Figure 50 : le processus de Territorialisation Déterritorialisation Reterritorialisation traduit en schéma par A. Magnaghi

Ces structures sont issues d'un double processus de conservation résistante et de création innovante. La conservation s'appuie sur une mobilisation sociale qui lutte contre l'oubli ou la destruction et cherche leur ré-utilisation par des usages contemporains. A ces structures anciennes conservées par résistances, s'ajoutent des structures nouvelles créées grâce à l'avancée des technologies permettant d'inventer des formes de relation innovantes au milieu naturel. Selon A. Magnaghi, dans ce processus TDR, l'époque contemporaine s'inscrit dans une phase de *déterritorialisation* où sont remises en question les relations traditionnelles entre établissement humain et milieu naturel en obligeant à leur réinvention.

> L' « invention de la tradition » : la construction d'un récit identitaire savant, non scientifique

La reconstruction du processus de territorialisation/co-évolution recouvre alors une visée directement prospective et une dimension didactique pour une pensée environnementale du changement. En identifiant des règles d'établissements humains en relation au milieu naturel et en décrivant l'accumulation successive du patrimoine territorial, ce « *récit de co-évolution* » s'affranchit des méthodologies scientifiques de l'historien, il procède autrement par invention en sélectionnant dans l'histoire les faits qui viennent servir sa démonstration selon une démarche abductive où le passé prend sens parce qu'il vient servir le présent.

L'organisation du territoire par l'environnement et par les logiques écosystémiques n'est pas déduit du récit de co-évolution, elle en est le préalable et en induit la construction. Plus ouvertement, ce récit se place du côté de l' « *invention de la tradition*²¹⁰ » (Hobsbawm 1995) : il consiste à construire et à rendre acceptables de nouvelles règles d'établissements humains en relation à l'environnement en les ancrant dans un passé immémorial. Le récit ainsi constitué, a valeur de socle de reconnaissance identitaire et pose les bases d'une « *conscience de lieu* », forgée au cours du processus

²¹⁰ « Les "traditions inventées" désignent un ensemble de pratiques de nature rituelle et symbolique qui sont normalement gouvernées par des règles ouvertement ou tacitement acceptées et qui cherchent à inculquer certaines valeurs et normes de comportement par la répétition, ce qui implique automatiquement une continuité avec le passé. (...) Toutefois, même lorsqu'il existe une telle référence à un passé historique, la particularité des traditions "inventées" tient au fait que leur continuité avec ce passé est largement fictive. En bref, ce sont des réponses à de nouvelles situations qui prennent la forme d'une référence à d'anciennes situations, ou qui construisent leur propre passé par une répétition quasi obligatoire » (Hobsbawm 1995).

participatif attaché à la planification territoriale, dans une démarche de réapprentissage.

L'articulation dans une approche opératoire pour la planification territoriale de ces deux dimensions du projet de territoire comme activité savante de construction interprétative de connaissance et comme activité participative de mise en récit inventive à valeur éducative trouve son ancrage dans la pensée biorégionaliste américaine, fondée sur une vision écologiste et culturaliste du territoire et amendée scientifiquement, pour servir un dessein politique d'émancipation de communautés locales vivant en relation avec leur environnement.

2.1.2 La Biorégion Urbaine : une pensée de l'action pour une planification éducative

a La biorégion : un projet pour réapprendre à habiter le territoire

> **L'héritage écologiste californien**

La formation du terme anglais de « *bioregion* » (biorégion) résulte de l'assemblage du préfixe « *bio* » -vie- et du terme « *region* » et désigne un territoire délimité sur des critères principalement naturalistes (Oxford Dictionary of Geography 2015). Promu au début des années 1970 par Allen Van Newkirk, poète et militant écologiste activiste, il « *a été introduit pour explorer les possibilités du développement d'une méthode relativement non arbitraire de la planification pour les réalités sauvages biologiques du paysage* » (Van Newkirk 1975). En 1977, dans un article intitulé *Reinhabiting California*, Peter Berg, intellectuel humaniste évoluant dans le milieu théâtral, lié à A. Van Newkirk par leur parcours universitaire, et Raymond Dasmann²¹¹, professeur d'études environnementales à l'université de Berkeley (Californie) clarifient le concept à des fins opératoires pour un développement écologique des communautés humaines posé en contre-point du modèle industriel et technologique moderne (Glotfelly, Quesnel 2014, McGinnis 2005).

²¹¹ R. Dasmann, auteur d'un ouvrage phare pour l'enseignement de l'écologie « *The destruction of California* » (1965), prônait une conservation de l'environnement fondée doublement sur la connaissance scientifique et la compréhension sociale. Selon lui, un monde qui ne laisse plus de place à la nature dans sa forme sauvage est aussi réducteur pour la liberté humaine individuelle. Il postule par ailleurs que « *tout développement économique prend place à l'intérieur d'écosystèmes naturels (...) bien que le développement amène des modifications à différents degrés, il reste toujours sujet aux limites écologiques de ces systèmes naturels* » (Dasmann et al. 1973), en éclairant ainsi l'« éco-développement » promu par l'économiste Ignacy Sachs (1974, 1981), lui même précurseur de la pensée du « développement durable » qui s'impose à travers le rapport Brundtland en 1987.

La *biorégion* est alors entendue selon une acception écosystémique et culturelle qui se « réfère à la fois à un terrain géographique et à un terrain de conscience » (Berg, Dasmann 1977). Elle est aussi donnée comme une entité de gouvernement politique et d'administration territoriale susceptible d'assurer la gestion écologique des bassins-versants et le maintien des « *life-places* » (lieux de vie) locaux. Fondement de leur proposition pour « *ré-habiter* » la Californie, le *living-in-place* se conçoit comme une manière de vivre « en suivant les nécessités et les plaisirs de la vie telles qu'elles sont uniquement présentées par un site particulier et en évoluant par des voies qui assurent une occupation du site sur le long terme. Une société qui met en pratique le *living-in-place* garde un équilibre avec sa région-support à travers des liens entre vies humaines et autres formes de vie, et avec les processus de la planète -saison, météo, cycles de l'eau-, tels qu'ils sont révélés par le site lui même » (*ibid.*).

En termes opératoires pour l'administration et la planification territoriale, cette vision se traduit d'une part, par l'ajustement entre les frontières de gouvernement régional et une délimitation fondée sur des critères naturalistes et culturels et d'autre part, par la restauration des écosystèmes et notamment des cours d'eau. Enfin la recherche d'une soutenabilité urbaine s'appuie sur la promotion de « *figures of regulation* » (figures de régulation) chez les citoyens afin de faire évoluer les styles de vie en fonction des caractères propres à chaque *biorégion* et de tendre à une « *self-reliance* » (auto-suffisance) au sein de la *bioregion* (Berg 1982).

> **Un modèle alternatif de développement fondé sur un « ré-apprentissage »**

A partir de 1973, P. Berg assure la promotion de la pensée biorégionaliste avec Judith Goldhaft en créant l'association *Planet-Drum Foundation*. Son objectif est de soutenir les communautés écologistes opérant un retour à la terre, par l'éducation à l'environnement et la mise en réseau. L'association assure l'édition de l'ouvrage de P. Berg, *Reinhabiting a Separate Country : A Bioregional Anthology of Northern California* en 1978 auquel contribue le poète et essayiste Jim Dodge. Ce dernier, auteur en 1981 d'un article de synthèse sur le biorégionalisme, tout en retenant une définition spatiale écologique et hydrologique de la *biorégion*, insiste sur sa seconde dimension attachée aux notions de « *spirit-of-place* » (conscience du lieu) et de « *cultural distinctivness* »

(distinction culturelle) qui inclut notamment la reconnaissance de particularismes liés aux formes d'arts et aux rituels.

Dans la même lignée culturaliste, Kirkpatrick Sale, historien et chercheur indépendant propose en 1985 un traité *Dwellers in the land : The Bioregional Vision* qui défend une vision biorégionaliste alternative au paradigme industrialo-scientifique²¹². Attaché à la notion d'échelle humaine promue par l'architecte Bruno Zevi²¹³, K. Sale se réfère aux pensées fondatrices de l'urbanisme et de l'aménagement régional, du géographe allemand Frédéric Ratzel, du sociologue Frédéric Le Play et de l'historien français Paul Vidal de la Blache, père de la géographie régionale, ainsi que de l'écossais Patrick Geddes sur les traces duquel s'inscrit l'historien américain Lewis Mumford. K. Sale sollicite la connaissance du territoire par ses habitants et celle des ressources de la campagne vis à vis desquelles les villes sont placées en situation de dépendance et doivent ajuster leur croissance. Ce « *relearning* » (ré-apprentissage) inclut celui des traditions et en rejoignant l'économiste anglais Ernst Friedrich Schumacher, celui de la connaissance des « *merveilleux systèmes de la nature vivante* » et de la « *sagesse traditionnelle du genre humain* ».

Mais cette pensée conçue pour accompagner le développement local n'est pas sans soulever quelques critiques en dépit de ses dimensions opératoires.

b Une vision opératoire pour le développement local : la reformulation territorialiste

> Des critiques théoriques à la vision opératoire : une approche pour le développement local

L'assimilation de la proposition biorégionaliste aux thèses de la *deep ecology* (écologie profonde) qui tendent à privilégier le bon fonctionnement des écosystèmes sur celui des sociétés humaines n'est pas sans soulever des réserves sur le plan scientifique. Les critiques portent sur les soubassements idéologiques et le « génétisme » sur-lequel se

²¹² Dans cette vision critique, le niveau de gouvernement régional et l'unité de la communauté sont revendiqués en contre-point au niveau national et à la vision mondialiste. Il soutient encore en termes économique : la conservation (de la nature plutôt que son exploitation), la stabilité (face à l'injonction au changement/au progrès), la coopération, la décentralisation, la complémentarité, la diversité et enfin, en termes sociétaux : la symbiose (contre la polarisation), l'évolution (plutôt que la croissance), la division (plutôt que la culture unique).

²¹³ « La forme géométrique est à ses yeux venue remplacer le référentiel humain. Faisant siennes les considérations de l'architecte italien Bruno Zevi, qui explique : « L'échelle désigne la dimension associée au respect de l'appréhension visuelle de l'homme, l'échelle désigne la dimension associée à la taille physique de l'homme » (Sale 2007), il confère aux constructions modernes le qualificatif de *scaleless*, c'est-à-dire "sans échelle" » (Gruca 2009).

fonde cette approche qui confère au territoire un statut d'être vivant, doté d'une histoire et d'attributs physiques censés définir une culture et une éducation communautaire (Meredith 2005). La pertinence des postulats naturalistes et culturels qui tendent à la définition d'entités biorégionales fermées, est interrogée tant au regard d'un fonctionnement écosystémique fondé sur des interdépendances et des espaces d'influences qui se débordent que de la réalité de sociétés aux identités culturelles multiples. La littérature biorégionaliste fondée sur une approche « sensible » et « esthétique » du territoire est également discréditée pour son manque d'appréhension technique et politique des problèmes environnementaux (Alexander 1990). Plus polémique, en France, selon le politiste Jean Jacob ces thèses ont été récupérées par les idéologues de l'extrême droite ralliés au biorégionalisme qui s'approprient sa conception identitaire des paysages dans une interprétation communautariste et localiste (Jacob 2007).

En dépit de ces critiques théoriques, la vision biorégionaliste trouve une traduction pratique dans les politiques publiques dans les années 1990. Elle sert de base à la redéfinition des entités régionales de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie dans une optique de planification environnementale et de protection des écosystèmes dans une visée strictement naturaliste et conservatoire des réservoirs de biodiversités et des continuités écologiques (Capuccio 2009). Plus proche de la vision culturaliste de P. Berg, Adrian Atkinson, architecte-urbaniste, docteur en philosophie, alors professeur au *Development planning unit* de Londres propose en 1992 une conception de l'« *urban bioregion* » (biorégion urbaine) comme paradigme pour affronter la question du développement durable ajusté pour la planification dans les pays du Sud. Cette approche critique remet en question le modèle *top-down* pour lui opposer une approche *bottom-up* (Stöhr 1981) qui « *fait passer les derniers en premier* » (Chambers 1983).

> **La reformulation territorialiste, écologique et sociale**

À la recherche d'une approche à « *mi-voie* » entre *bottom-up* et *top-down*, A. Magnaghi mobilise pour la première fois en 1990 le concept de *biorégion* qu'il définit en citant Peter Berg (1977), comme « *un territoire auquel correspond une conscience, un lieu mais aussi les idées sur comment vivaient ceux qui se sont développés dans ce lieu (...) une économie qui soit en équilibre avec l'écosystème en réduisant la dépendance en*

nourriture et en énergie de l'importation (...), des limites de types flexibles (...) d'unités sociales dotées des pleins pouvoirs politiquement autonomes, économiquement autosuffisantes, dans lesquelles les citoyens de la bioregion peuvent comprendre et contrôler les décisions qui concernent leur vie » (Magnaghi 1998 :37-38). Cette approche s'inspire des travaux de John et Nancy Todd (1984) en faveur de technologies alternatives de restauration environnementale. Mais tandis que les Todd suivent les traces de l'environnementaliste James Lovelock porteur d'une théorie controversée, centrée sur l'entretien du système-Terre Gaïa, A. Magnaghi s'en démarque. Il se revendique plus volontiers de l'écologie sociale²¹⁴ de Murray Bookchin qui porte un regard acerbe contre l'éco-fascisme de la *deep ecology* et conçoit l'écologie comme l'outil d'une « société à refaire » (Bookchin 2011). Dans cet esprit, « *la réconciliation avec la nature doit ainsi se faire par une forme de coopération, dans un mouvement dialectique : la nature première ne doit plus être soumise à la nature seconde -la société- ; il ne s'agit pas de révéler la Mère Nature, mais de co-évoluer ensemble »* (Bourg, Papaux 2015 :102). Pour A. Magnaghi (2014), la planification environnementale dans une optique *biorégionale* est doublement le moyen d'une recomposition politique au niveau local en favorisant à la fois l'expression de nouvelles municipalités et un changement de modèle économique inspiré des positions sur la décroissance de l'économiste français Serge Latouche.

> **La biorégion urbaine : une définition opératoire pour la planification territoriale**

Dans cet esprit d'écologie sociale et d'économie décroissante, en 2010, dans la ré-édition de son principal ouvrage théorique *Il progetto locale. Verso la coscienza di luogo*, A. Magnaghi propose sa définition propre de la *bioregion urbaine* par laquelle

²¹⁴ « Par contraste, l'écologie sociale radicale propose une vue fondamentalement différente de la nature et de l'évolution naturelle. Contrairement à l'image traditionnelle d'une nature "muette", "cruelle", "avare" et "déterministe", le monde naturel est vu plus souplement comme créatif, coopératif, fécond – comme l'assise d'une éthique de liberté. De ce point de vue, les relations biologiques sont marquées moins significativement par les "rivalités" et les attributs "compétitifs" que leur impute l'orthodoxie darwinienne, que par les attributs mutualistes mis en relief par un nombre croissant d'écologistes contemporains – conception où Pierre Kropotkine (1897) fait figure de pionnier mais pour laquelle la littérature lui rend rarement hommage. De fait, l'écologie sociale radicale met en cause les prémisses même de l'"aptitude", cette disposition qui joue un rôle si crucial dans le drame darwinien de la survie évolutionniste. Comme William Trager (1970) le souligne dans son travail perspicace sur la symbiose, "le conflit dans la nature entre différentes sortes d'organismes s'exprime populairement dans des expressions telles que "la lutte pour l'existence" et "la survie du plus apte". Cependant, peu de gens se rendent compte que la coopération entre différents organismes – la symbiose – est tout aussi importante, et que "le plus apte" peut être celui qui aide le plus un autre à survivre". » (Bookchin 1984)

changement de modèle économique et avènement d'entité de gouvernement local se rejoignent dans une même politique de l'espace :

« Je fais référence à la définition de la bio région urbaine pour caractériser un ensemble de systèmes territoriaux locaux fortement transformés par l'homme, caractérisés par la présence d'une pluralité de centres urbains et ruraux organisés en systèmes réticulaires et non hiérarchisés, en équilibre dynamique avec leur milieu ambiant. Ces systèmes sont reliés entre eux par des rapports environnementaux qui tendent à réaliser un bouclage des cycles de l'eau, des déchets, de l'alimentation et de l'énergie. Ils sont caractéristiques des équilibres écosystémiques d'un bassin hydrographique, d'un nœud orographique, d'un système de vallée ou d'un système collinaire ou côtier, y compris de son arrière-pays, etc » (Magnaghi 2010).

Comprise comme un « *instrument interprétatif pour affronter la dégradation actuelle de nos urbanisations diffuses post-urbaines* » (Magnaghi 2014), la définition de la biorégion formulée par A. Magnaghi fait référence à une conception spatiale de l'organisation régionale et urbaine où la mise en valeur des cours d'eau et des écosystèmes par des pratiques de gestion rurale permet de structurer un réseau urbain polycentrique. Dans ce dessin, les « *parcs agricoles multifonctionnels* », péri-urbains et péri-fluviaux, sont conçus comme les outils opératoires d'une restauration environnementale envisagée dans une gouvernance « *à mi-voie* » entre gouvernement de niveau régional (*top-down*) et participation de la société civile et des institutions locales (*bottom-up*).

2.1.3 Les parcs agricoles multifonctionnels, outils didactiques d'un pacte ville-campagne

a *Le polycentrisme comme mode organisationnel référent du « pacte ville-campagne »*

Posée en contre-point de la métropole urbaine à la croissance illimitée, la ville polycentrique promue par le modèle biorégional fait référence à un modèle d'organisation spatiale de la croissance urbaine adopté dans les pays anglo-saxons depuis l'après guerre pour structurer volontairement l'urbanisation en envisageant le maintien d'espaces agricoles, forestiers ou naturels comme l'indispensable corollaire d'une répartition équilibrée de centres urbains à la physionomie distincte. Les exemples développés aux Pays-Bas et en Angleterre posent dès lors les bases d'un modèle susceptible d'être réinterprété dans la pensée biorégionaliste du projet de territoire pour réactiver des liens de proximité spatiale et d'interdépendance fonctionnelle avec la campagne.

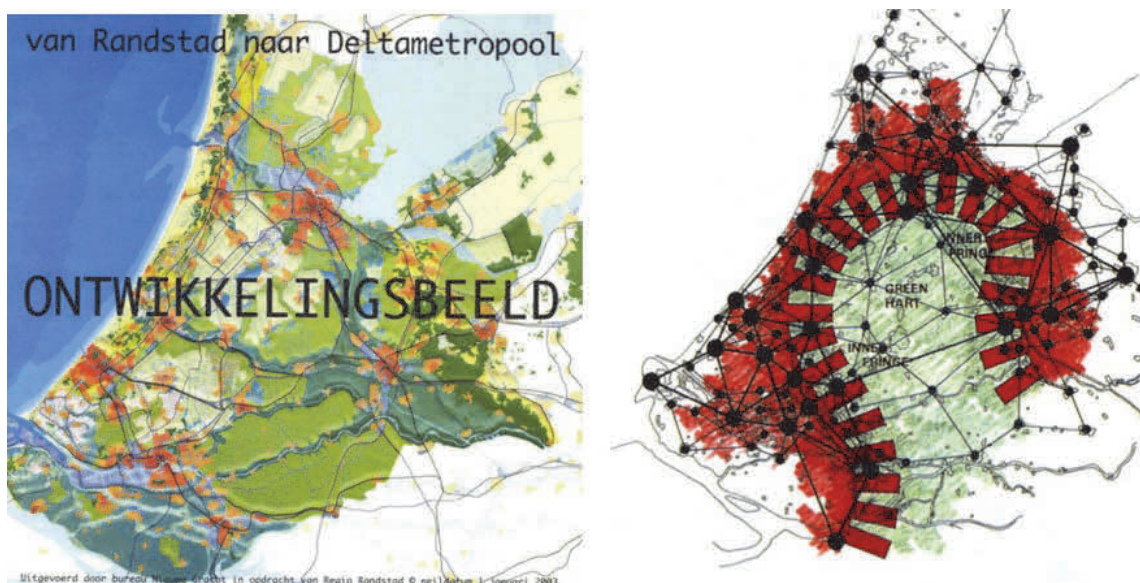


Figure 51 : le groene hart de la Randstadt hollandaise : les représentations iconiques mobilisées par les chercheurs territorialistes

> *Une organisation polycentrique de la région au quartier*

Aux Pays-Bas, l'organisation des villes de la *Randstadt* autour du « *groene hart* », le cœur vert agricole et naturel, forge une image référente pour les chercheurs territorialistes, susceptible d'illustrer une idée du polycentrisme à la fois comme un constat, le « *groene*

hart » : une réalité géographique perceptible vue d'avion et comme un projet affirmé par la planification spatiale nationale depuis les années 1960. Cette conception du polycentrisme au niveau de la région urbaine trouve une déclinaison au niveau urbain dans la vision promue par l'architecte-urbaniste Patrick Abercrombie pour le *master-plan* du *London Council* en 1944 qui propose une représentation des « communautés et des espaces ouverts » de la ville centre. Cette simplification graphique fortement suggestive par ses formes et ses couleurs indique sous formes de bulles les communautés résidentielles de Londres en fonction de leur organisation autour de services publics et de commerces. Les inter-distances entre ces communautés de vie qui correspondent aussi à des unités bâties sont matérialisées par des espaces ouverts existant ou à créer. Cette organisation de communautés, « auto-suffisantes » du point de vue de l'accès aux services du quotidien, repose sur la structuration autour d'un centre ancien doté de services dont l'accès aux transport en commun et sur une idée de proximité avec les « espaces ouverts », parcs et espaces encore agricoles à la proche périphérie de Londres, qui constituent l'« enveloppe » spatiale de ces communautés humaines groupées en quartier.



Figure 52 : le plan des communautés et des espaces ouverts de Patrick Abercrombie pour le master-plan du London-Council en 1944

> de la proximité au pacte ville-campagne : le retour à la terre territorialiste

Cette proximité entre unité de vie communautaire et espaces ouverts prend un sens particulier dans le contexte méditerranéen, cadre d'action des chercheurs de l'école territorialiste. David Fanfani, architecte et enseignant chercheur à l'université de Florence souligne que cette proximité se traduit dans l'espace public par une « *co-présence de fonctions* » parmi lesquelles la production et la consommation de produits agricoles s'entretiennent dans une étroite contigüité (Fanfani 2013). Avec sa collègue, l'architecte Daniela Poli, il constate l'effacement physique et fonctionnel de ce lien de proximité ou encore de cette « *dimension locale* » (Poli 2012) des échanges, dissous par l'urbanisation contemporaine. Ils lui opposent la construction d'un nouveau « *pacte ville-campagne* » (Magnaghi, Fanfani 2010) où dans une vision biorégionale, les *parcs agricoles* joueraient un rôle physique structurant dans la configuration de la ville polycentrique et auraient une vocation socio-économique de ré-activation des liens de proximité multifonctionnels entre ville et campagne fondée sur le « retour à la terre » d'une société établie dans un nouveau pacte vertueux avec son environnement.

Ce retour renvoie alors à un « *double, mouvement réciproque pour la "reconstruction" d'un "pacte ville-campagne" : d'un côté la restitution à la ville de 'sa' campagne pour pouvoir affronter, dans une perspective plus complète, des politiques du bien-être et des problèmes nœuds (la recherche d'un bouclage des cycles de l'énergie, de l'alimentation, des déchets, de l'eau; la qualité de l'air, de l'eau, des réseaux écologiques, du paysage, des relations matérielles et sociales d'échange et de remplacement) qui apparaissent définitivement insolubles dès lors qu'ils restent enfermés dans le seul milieu urbain; de l'autre la restitution convergente et symétrique au monde rural de 'son' territoire pour conférer une nouvelle dignité et une centralité à l'activité primaire et au mode de production paysan dense de savoirs réparateurs des désastres environnementaux et sociaux produits par l'agro-industrie* » (Magnaghi 2013 :53-54).

b Des parcs agricoles multifonctionnels pour un retour à la terre

Le « parc agricole multifonctionnel », outil opératoire du « pacte ville-campagne » fait référence à un modèle d'action pour la planification territoriale et l'action locale construit sur la base des expériences fondatrices en Europe, de l'Emscher Park en

Allemagne, au parc agricole de Baix-Llobregat à Barcelone et reconstruit par l'expérimentation en Italie par les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste. Le modèle qu'ils reconstruisent est ajusté à la mise en œuvre des politiques agro-environnementales européennes tout en participant à une transformation sociale et une autonomisation locale fondées sur une mise en valeur du patrimoine territorial qui s'opère à travers le retour à la terre.

> l'Emscher Park : un système de parcs entre nature et culture pour la planification territoriale

Initiatrice dès la fin des années 1980 d'une approche de la planification territoriale par les systèmes de parcs l'IBA²¹⁵ Emscher-Park formule une réponse à l'organisation et à la revitalisation économique des régions urbaines polycentriques tout en procédant à une régénération écologique productrice de nouveaux paysages culturels urbains et ruraux. Ultime tentative de restructuration des vallées nord de la Ruhr dont l'économie minière et sidérurgique a périclité dans les années 1960, l'expérience fédère onze communes de 1989 à 1999 autour de l'aménagement d'un parc paysager de 320 km² répartis en plusieurs sites de vingt à deux cents hectares en investissant les friches industrielles et les vallées dans une perspective de restauration écologique²¹⁶. Les ambitions novatrices de l'IBA Emscher-Park sont portées par des personnalités scientifiques dont le directeur de l'IBA, le professeur Karl Ganser et le directeur scientifique Thomas Sieverts, théoricien de la *zwieschenstadt*, l'« entre-ville » (Sieverts 2001). Selon K. Ganser, cette *zwieschenstadt* « n'est conforme ni à l'image habituelle que nous avons de la ville, ni à notre vision nostalgique d'un paysage naturel. Le faible potentiel de croissance de la période à venir ne permet pas d'envisager une transformation importante de cette forme d'urbanisation. Il faut la considérer comme un postulat, dont nous devons révéler les qualités cachées » (*ibid.* :21).

²¹⁵ *Internationale Bau-Ausstellung*, littéralement « exposition internationale de construction »,

²¹⁶ Exemple manifeste, à Duisbourg Nord, le parc aménagé par le paysagiste Peter Latz réhabilite une friche industrielle de 230 hectares parsemée des structures vacantes des hauts fourneaux de la société Thyssen et de leurs réseaux d'eaux de refroidissement et de rails (Masbouni 2000). Le projet a été validé à l'issue d'un concours international en 1991 dont la seconde phase participative a été organisée avec les quatre finalistes sur le site en dialogue avec les habitants. En gardant inaccessibles des secteurs de forte pollution où se développe une flore exotique, le parti pris ménage l'opinion des écologistes qui s'opposaient à toute intervention en faveur d'une reconquête végétale naturelle. Pour le reste, l'écologie fonde l'aménagement du parc qui s'appuie sur le recyclage et la mise en valeur des éléments existants au profit des usages de promenade et de jeux du quotidien, d'événements culturels plus ponctuels et de l'accueil d'une offre de services (centre de formation, club de plongée).

La posture théorique et prospective de T. Sieverts, définie et testée dans le cadre de l'expérience de l'IBA, s'appuie sur le constat de l'organisation polycentrique et fonctionnellement non hiérarchisée des régions urbaines contemporaines et d'une urbanisation, qui résulte de la rencontre dénuée de « *sentiment* » de décisions rationnelles mais disjointes. Elle motive une approche alternative de la planification qui consiste à « *aménager des points de repère, d'y projeter des images afin de rendre une certaine lisibilité à ce paysage crypté. Une démarche qui permettrait d'envisager une nouvelle approche de la planification régionale* » (ibid. :76).

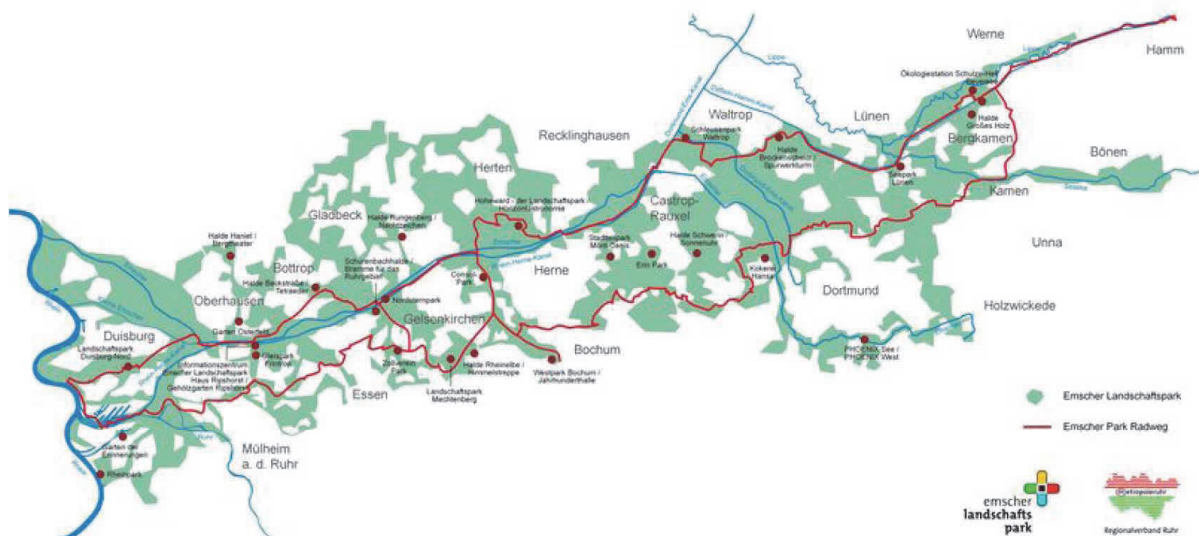


Figure 53 : l'Emscher park : un système de parcs écologiques maillés par une boucle cycle et organisateur pour le développement urbain

Dans cette approche, l'espace agricole apparaît comme une composante de l'organisation des régions urbaines en interrogeant le bien fondé « *de rattacher ce domaine d'intervention politique à la planification de la ville afin de mettre en œuvre une agriculture adaptée à la Zwischenstadt, créant un nouveau paysage culturel dans lequel la production de l'alimentation, les loisirs et les mesures de compensation écologique entre espaces bâtis et non bâtis constitueraient une nouvelle unité* » (ibid. :73). Au Nord de Francfort, le « *parc régional Rhin-Main* » imaginé en 1994 vient alors construire cette idée en mettant en place un réseau d'espaces publics paysagers entre ville et campagne mais sans pour autant qu'il soit alors question d'interférer volontairement dans l'économie rurale.

> l'exemple du parc agrari del Baix Llobregat : un parc public pour le développement rural

A cette époque, dans un contexte de réforme de la Politique Agricole Commune qui encourage la multifonctionnalité de l'agriculture et le respect de l'environnement, le concept de « *parc agraire* » ou « *parc agricole* » est activé lors de l'élaboration du Plan Directeur des Infrastructures (PDI) de la région Catalogne (1993-2007). Il initie alors une nouvelle vision du parc urbain conçu comme un instrument de maîtrise de l'urbanisation qui repose sur le développement de l'économie agricole et sur la qualification des espaces ruraux périurbains maillés par un réseau d'espaces publics urbains. Principalement concernée, la vallée du fleuve Llobregat au Sud de Barcelone est mise en valeur par l'horticulture et un maraîchage fondé sur l'alimentation des marchés urbains depuis le début du XXème siècle (Durbiano 2001). En 1976, l'élaboration du Plan Général Métropolitain (PGM) déclenche une vague de protestation des agriculteurs groupés en faveur de la protection de la vallée. L'Union des Agriculteurs de Baix-Llobregat auteur d'un document de proposition d'aménagement en 1980 aboutit en 1994 à la proposition d'un « *parc agricole* » dont la *Disputacio* de Barcelone encourage l'initiative en accompagnant le financement du plan de gestion en complément du programme LIFE-environnement de l'Union Européenne.

En 1998, le *parc agricole* se concrétise institutionnellement sous la forme d'un consortium associant la *Disputacio*, le *Consell Comarcal*, la *Generalitat* de Catalogne, l'Union des agriculteurs puis ultérieurement les communes riveraines. Défendre et expliquer l'idée du « parc » est le premier défi à relever par ses promoteurs pour passer de la conception du parc comme régime d'interdiction à celle d'un périmètre de projet territorial. Ce projet est exprimé dans le Plan de Gestion et de Développement Agraire approuvé en 2002 dont le premier objectif vise à renforcer la compétitivité des exploitations afin d'assurer leur pérennité. A ce mobile économique qui s'appuie sur l'aménagement hydraulique, la formation des agriculteurs et l'évolution vers une agriculture de qualité labellisée sont associés des objectifs de mise en valeur environnementale et d'accueil du public notamment par l'aménagement de sentiers et d'un espace d'accueil pédagogique.

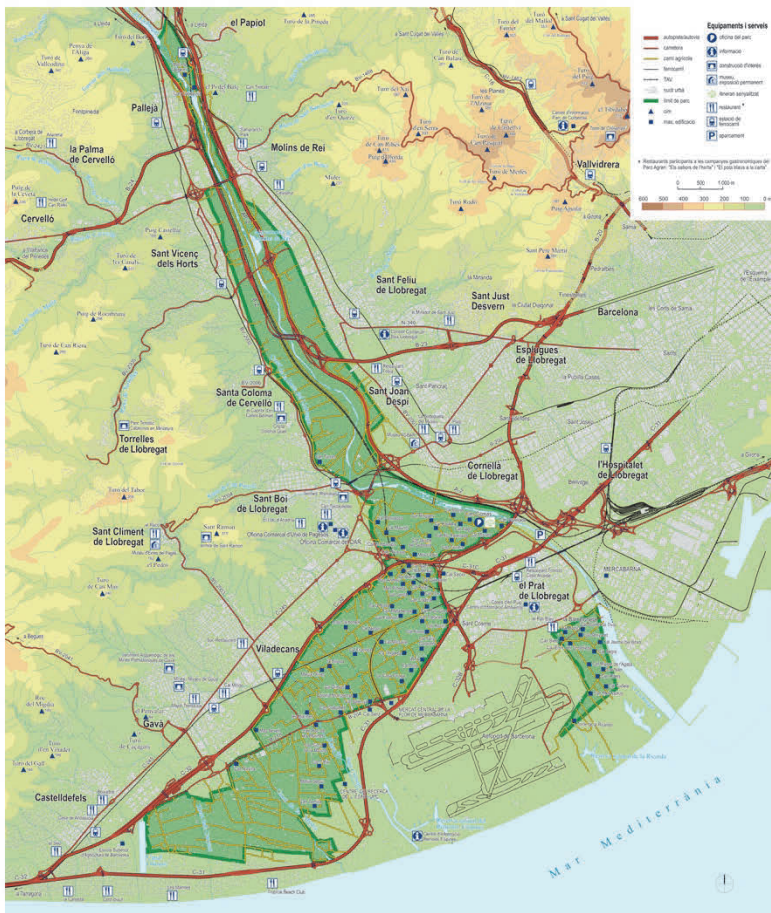


Figure 54 : le parc du Llobregat, ses exploitations (points bleus) et ses points d'accueil aux portes de la ville (en gris invisible sur la carte mais bien là).

La protection du parc sur une superficie de 2 938 hectares bien qu'initée par les agriculteurs dans une attitude défensive vis à vis de l'urbanisation barcelonaise ne repose pas moins sur une altérité d'échange avec la ville qui se matérialise d'une part, par l'organisation de circuits de commercialisation de proximité visible et d'autre part, par l'inscription du parc agricole et d'une partie de ses chemins d'exploitations dans la composition du réseau d'espaces publics urbains. Le parc se conçoit ainsi comme un instrument de gestion des conflits et de partage des usages entre exploitants et citoyens en assumant une dimension multifonctionnelle de récréation et d'alimentation pour la ville et de régénération écologique compatible avec le développement de l'économie rurale.

> de Milan à Prato : le concept opératoire des parcs agricoles multifonctionnels

L'outil parc agricole tel que mis en œuvre à Barcelone et compris dans une visée d'organisation urbaine polycentrique à l'image de la Ruhr, est construit en modèle opératoire référent pour les chercheurs de l'école territorialiste. Sa mise en théorie et sa reconstruction par la recherche-intervention prend pour terrain deux champs d'expérimentation à Prato et à Milan. Le premier est un produit direct de la recherche-intervention tandis que le *Parco agricolo Sud* de Milan est d'abord une émanation de la société civile constituée en force de résistance dès les années 1970 qui a

progressivement obtenu son institutionnalisation²¹⁷, le Politecnico de Milan accompagnant son développement dans le cadre des recherches associées à l'école territorialiste.

A Prato, la proposition conceptuelle formulée par les chercheurs toscans, à l'issue d'une recherche-intervention ancrée dans les démarches de planification communale, contribue à la construction du modèle opératoire du « *parc agricole multifonctionnel* » qui constitue une évolution radicale au regard des parcs paysagers ou naturels, conçus comme des périmètres fermés et soumis à des régimes de conservation ou de gestion tenus par un acteur unique. Le parc agricole multifonctionnel est à contrario envisagé comme une entité spatiale potentiellement expansive au gré de l'inclusion progressive de nouveaux acteurs organisés en réseau autour d'un projet de mise en valeur du *patrimoine territorial*. Il se caractérise alors comme un *milieu innovateur* (Camagni 1994) qui allie une dimension de *synergies locales* liée à la proximité des acteurs (favorisant l'éclosion de projets communs, générant l'imitation ou la recherche de complémentarités) à une dimension d'*innovation locale* à la base du développement économique.

La proximité d'acteurs participe alors à la reconstruction des filières agricoles de production, de transformation et de consommation locales en permettant une double autonomisation :

- des acteurs socio-économiques privés, les exploitants trouvant dans la création d'un marché local une garantie financière et une indépendance au regard des logiques de production encouragées dans le cadre de la Politique Agricole Commune ;
- et des collectivités publiques car cette autonomisation des acteurs socio-économiques face à l'économie globale de marché se construit dans un rapport de service rendu à la ville dès lors que l'exploitation agricole ou forestière privée s'inscrit dans une recherche d'autosuffisance locale en termes d'alimentation ou encore d'approvisionnement

²¹⁷ Le périmètre du *Parco agricolo Sud* arrêté en 1990, concerne soixante et une communes. Sa gestion est assurée par la Province de Milan en relation avec un comité technique agricole qui associe avec la Région et la Province, les coordinations professionnelles et une expertise écologique et paysagère. Au sein du parc et en limite de la commune de Milan, des *Piani di Cintura Urbana* (Plans de Ceinture Urbaine) ont été institués pour jouer un rôle d'interface privilégié pour l'accueil d'usages urbains et ruraux. Des parcs agricoles de moindre emprise, dont certains datent des années 1980 et ont été promus par les associations locales et environnementales, constituent également au sein du parc des secteurs de résistance à l'urbanisation où la pérennité de l'activité agricole est assurée par l'enregistrement d'une emprise délimitée dans les documents d'urbanisme depuis 1982. Dans ce dispositif à plusieurs niveaux, les parcs se conçoivent comme des instruments d'action et d'implémentation du réseau écologique régional de la région Lombardie.

énergétique (Magnaghi, Sala 2013), ces objectifs constituant une grille d'interprétation pour une construction de connaissances prospectives et biorégionales.

2.2 La connaissance interprétée pour le projet : un atlas mis en récit

2.2.1 L'environnement comme référent d'un projet social

a L'héritage d'une approche scientifique pour une pensée du rapport nature-culture

Regroupée dans un atlas, la connaissance interprétée dans une visée biorégionale investit le champ de l'analyse environnementale pour conférer aux structures écosystémiques et hydromorphologiques un rôle organisateur pour les établissements humains. Elle s'exprime alors doublement par une analyse thématique selon une approche héritée de la planification régionale et paysagère anglo-saxonne et par une analyse historique orientée vers une *rétro-innovation* de pratiques rurales allant dans le sens de l'entretien des éco-systèmes.

> une lecture écosystémique en contre-point de l'organisation des « lieux centraux »

En 2001, Claudio Saragosa, architecte et enseignant à l'université de Florence, propose un nouvel instrument conceptuel : l'« *écosystème territorial* » qui s'entend comme « *l'ensemble des relations entre un système environnemental et une société humaine, qui, également organisée avec une structure évoluée, trouve dans ce système environnemental la grande partie des ressources fondamentales pour la vie, se développant culturellement et en produisant un système de relations, symboles, connaissances* » (Saragosa 2001 : 55). Cette proposition s'appuie sur l'héritage ancien d'un savoir naturaliste ajusté pour l'aménagement²¹⁸ tout en sollicitant un changement de représentation du territoire pour passer de la vision comme strict produit de l'économie urbaine telle que promue par Christaller, sur la base d'un maillage géométrique de lieux centraux sur fond blanc, à la vision contextualisée de l'allemand

²¹⁸ En Italie, l'écologie et la géologie appliquées ainsi que l'hydrogéologie constituent des disciplines structurantes dans l'enseignement du projet territorial et d'urbanisme dès les années 1980 (Campos Venuti, Oliva 1993 :398).

Herbert Girardet, de villes entourées de leurs couronnes agricoles dans un rapport de hiérarchie, amont-aval, lié à leur inscription respective dans un bassin versant.

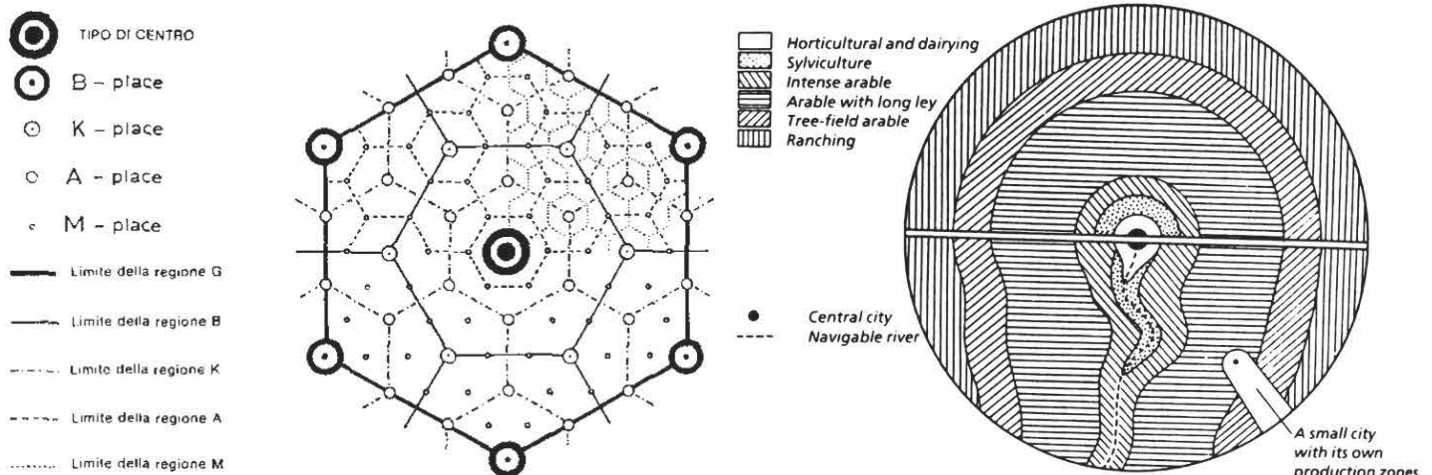


Figure 55 : la théorie des lieux centraux de Christaller et le modèle de Girardet : la hiérarchie urbaine et l'organisation agricole est fondée à la fois sur la proximité à la ville et le contexte topographique, source : Saragosa 2001

> l'héritage du régional planning et de la géographie régionale française

Historiquement, C. Saragosa se réfère à l'école américaine de la planification écologique et paysagère développée en appui à la pratique du *regional planning*, cette « *écologie humaine appliquée* » telle que la résumait en bref Benton McKay. L'écossais Patrick Geddes, biologiste et urbaniste, apparaît comme un précurseur de cette

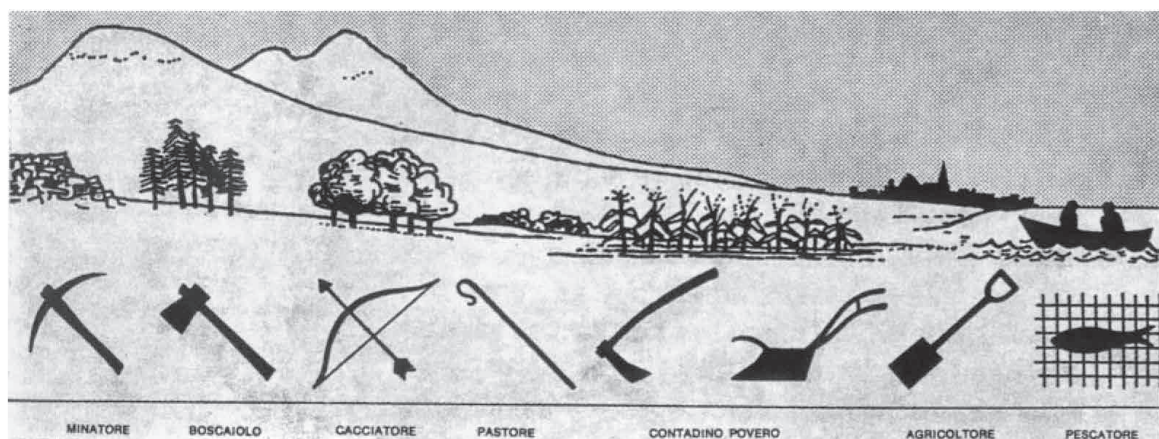


Figure 56 : la section de vallée d'après P. Geddes, source : Saragosa 2001

approche, remarqué pour sa lecture de la « *valley section* » (section de vallée) en 1919 qui met en perspective les caractéristiques différenciées du milieu naturel en relation aux activités humaines sans séparer fonctionnement hydro-systémique et anthropique. La *section de vallée* de P. Geddes inspire directement la définition de la région écologique de l'historien Lewis Mumford puis à sa suite l'approche opératoire mise en œuvre sur la rivière Potomac par l'architecte-paysagiste Ian McHarg.

Dans la lignée de cette école de pensée anglo-saxonne, C. Saragosa renvoie au *bioregionalism* de Berg et des Todd (1989) ou encore à la *landscape ecology* (Forman, Gordon 1981 ; Forman 1995). L'héritage de la géographie régionale française inspirée par le géographe historien Paul Vidal de la Blache constitue une référence fondatrice pour les architectes-urbanistes italiens. Empruntée au *Tableau Géographique de la France*, l'expression de *genius loci* est ré-investie par l'école typo-morphologique italienne (Rossi 1966). L'école territorialiste se réfère à l'approche *possibiliste* du géographe français, centrée sur l'exploration des possibilités du milieu en relation avec les avancées des sciences et techniques. Elle reconnaît également l'apport de Max Sorre, qui porte dès les années 1950 une vision critique sur la planification techniciste et qui s'intéresse à travers la notion d' « *oekoumène* » aux conditions par lesquelles les collectivités humaines prennent possession de l'espace.

> l'interprétation territorialiste : une connaissance démonstrative

Sur cet héritage, l'analyse de l'écosystème territorial se conçoit à travers l'élaboration d'une cartographie de l'environnement selon une décomposition par thèmes déjà initiée par McHarg puis traduite communément en méthode pour l'aménagement. Dans la proposition territorialiste ces thèmes correspondent à la topographie, l'hydrographie, la déclivité, l'ensoleillement, la géo-lithologie, l'hydrogéologie et la perméabilité, la pédologie, l'étude de la végétation, de la faune et de l'usage du sol. Les représentations testées dans le cadre des ateliers de projets étudiants relèvent d'une justesse scientifique qui se veut aussi démonstrative, voire persuasive, par la recherche d'une dimension colorée, expressive accentuant pour exemple les contrastes entre plaine et colline.

Moins qu'une approche experte, il s'agit alors pour l'urbaniste de proposer une interprétation de la cartographie scientifique au service d'une approche prospective, la représentation en couleurs mettant explicitement en évidence les grands domaines morphologiques : le chemin de l'eau et les vallées, le plateau, les versants escarpés. Cette mise en image illustre tout le pouvoir d'influence de son auteur : il donne à voir ce qui doit être vu selon une interprétation prospective, biorégionale fermement ancrée dans l'histoire locale conçue comme base d'une « *rétro-innovation* » inventive.



Figure 58 : le Val di Cornia : une carte de l'usage du sol historique (date non précisée) et une carte actuelle, interprétées selon la même légende en couleurs, source : Saragosa 2001

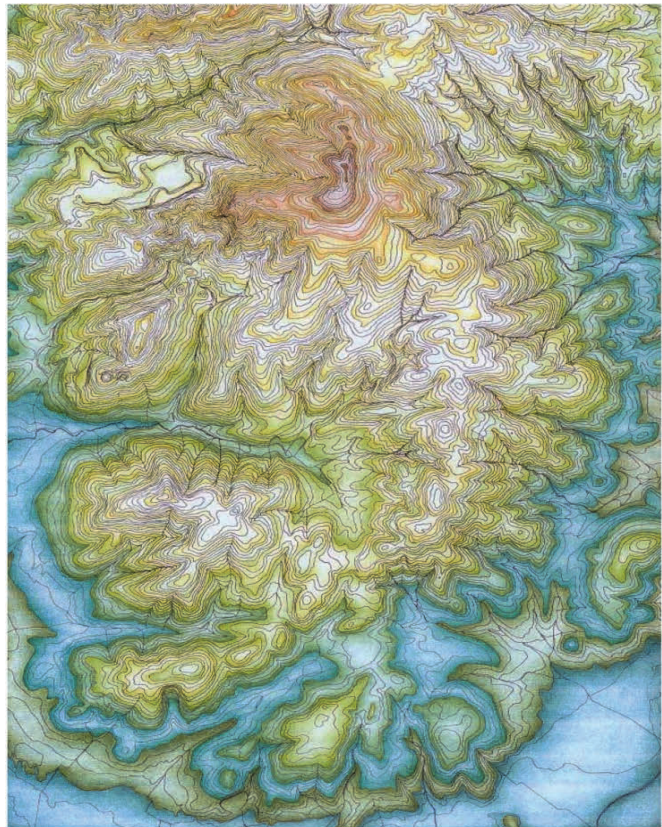


Figure 57 : la représentation du relief accentue la lisibilité des fonds de vallée et des pentes, source : Magnaghi 2001

b Une « éco-mosaïque » historique support de « rétro-innovation »

> une analyse historique de l'environnement aux fondements écologiques

La vision écologique axée sur la fonctionnalité écosystémique est croisée avec une étude morphologique et « ruraliste » du parcellaire agroforestier dans un rapport comparatif entre l'état actuel et les années 1950. Cette époque est donnée comme un seuil de basculement et de passage d'une économie agricole traditionnelle vers une modernisation jugée écologiquement destructrice. Elle correspond aussi à un temps où les campagnes de photographie aérienne se généralisent sur l'ensemble du territoire national

en Italie –comme en France-, permettant de se positionner dans une attitude réflexive vis à vis des transformations successives de la société sur l'environnement. Elle se constitue ainsi comme une image de référence qui inspire un état possible de restauration d'une structure d'exploitation agricole fonctionnellement plus apte à l'entretien des écosystèmes sous la forme d'une polyculture et d'un couvert végétal complexe par son caractère diversifié.

Amendant cette intuition et en complément des théories de l'écologie du paysage schématisées par la représentation d'un réseau écologique hiérarchisé entre des zones cœurs et des espaces corridors linéaires, Sergio Malcevschi, chercheur en écologie du territoire à l'université de Pavie, propose de progresser dans l'analyse de cette structure hiérarchique en identifiant une « éco-mosaïque » complexe où s'entrecroisent des connections linéaires entre plusieurs sous-secteurs cœurs de biodiversité. Dans cette optique, le paysage agricole de polyculture à fines mailles parcellaires hérité de l'Antiquité est qualifié d'une fonctionnalité écologique supérieure aux grands champs de culture mono-spécifique contemporains de sorte que les chercheurs florentins accentuent à des fins environnementales l'analyse historique et structurale du tissu agraire.

> la « *rétro-innovation* » : une réactivation des pratiques d'hier avec les savoir-faire de demain

En mettant en évidence la structure culturelle ancienne qui ne pouvait s'abstraire des conditions hydro-géomorphologiques et climatiques locales, les chercheurs sollicitent une « *rétro-innovation* » dans les pratiques agricoles qui fait référence à une ré-activation des pratiques du passé en appui des avancées technologiques contemporaines et au service d'un développement économique et social conscient de l'environnement (Mardsen et al. 2002). Dans cet esprit en Hollande, le sociologue Jan Douwe van der Ploeg (2014) a analysé la capacité de résilience des structures paysannes qui se fondent sur une organisation économique décentralisée, en circuits courts et des fonctionnements collaboratifs en coopérative. Ce fonctionnement réticulaire et alternatif fondé sur la proximité des acteurs et la mise en valeur des typicités locales en termes d'activité agricole mais aussi artisanale est précisément ce que cherche à renforcer l'analyse du milieu promue par les chercheurs territorialistes.

2.2.2 Une économie territoriale locale comme condition du polycentrisme

a Représenter la ville des villages : une autre géographie urbaine

La critique mise en image, du mode d'établissement urbain contemporain qui tend à favoriser la diffusion linéaire de l'urbanisation le long des voies de circulation en interrompant les continuités écologiques est le point de départ justificatif d'une valorisation de la structure urbaine polycentrique. Il s'agit alors de passer d'une représentation de l'agglomération concentrique promue par la géographie urbaine à celle de la *ville des villes* et de la *ville des villages* organisée en réseau et structurée par les espaces agricoles, forestiers et naturels.

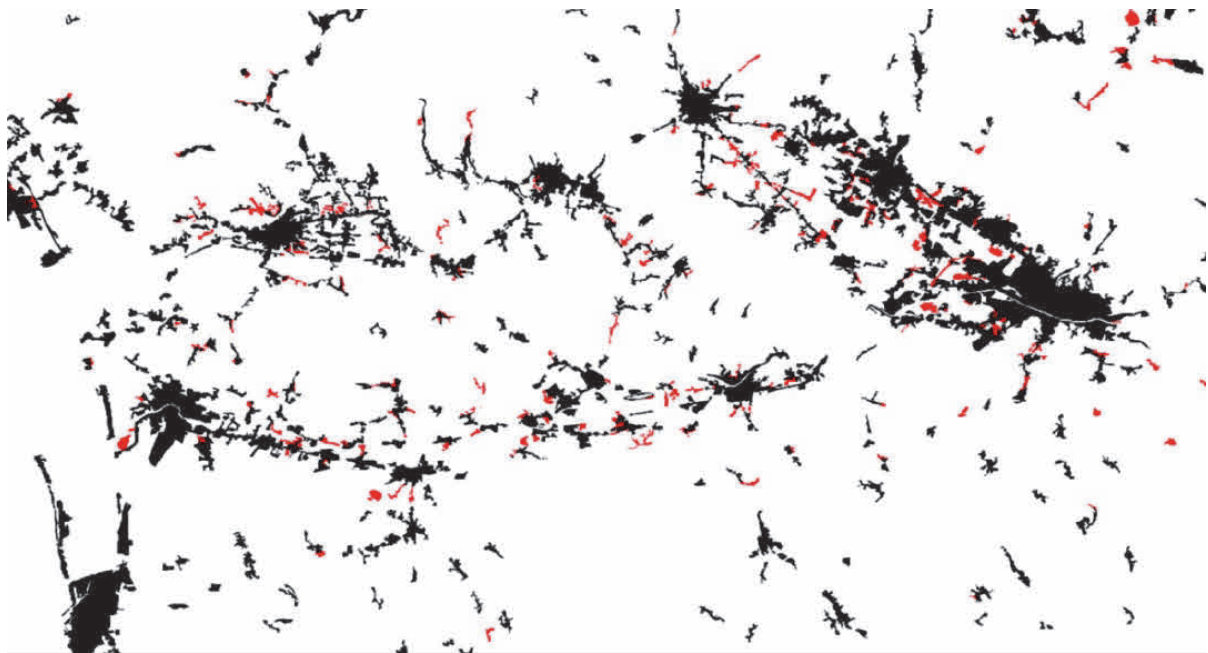


Figure 59 : la vision « éco-catastrophique » de l'ellipse toscane: Florence, Prato, Pistoia, Lucques, Pise puis la vallée de l'Arno en une forme de continuum urbain, sans fin, source : support de présentation D. Fanfani, avril 2011

> l'injonction au polycentrisme : une recherche de modèles graphiques

Repris par les chercheurs toscans, le modèle spatial MOSUS²¹⁹ prévoit à l'horizon 2025 la formation d'un continuum urbain en ellipse allant du littoral toscan à la plaine de

²¹⁹ Modelling Opportunities And Limits For Restructuring Europe Towards Sustainability (MOSUS) 2003-2006, <http://www.mosus.net/> European Observation Network for Territorial Development and Cohesion (EPSON), depuis 2002: <http://www.espon.eu/> Ces programmes de recherche européens ont été développés dans le prolongement de la rencontre de Potsdam (1999) qui fixe des objectifs de développement équilibré et polycentrique du territoire communautaire

Florence, de Pise à Lucques, Pistoia et Prato (Magnaghi 2007). A cette vision décrite comme éco-catastrophique pour ses effets environnementaux induits, les chercheurs opposent la construction de celle d'un réseau urbain et viaire qui favorise une répartition diffuse de l'habitat sur le territoire toscan en s'appuyant sur la structure polycentrique historique des villes et des villages construits dans une relation médiale à l'environnement.



Figure 60 : l'expression paysagère de l'Atlas de la Catalogne (vallée du Llobregat) comme source d'inspiration pour les représentations territorialistes : les établissements urbains sont représentés en relation au contexte topographique et à la vallée fluviale cultivée, source : Poli 2001

La description formelle des établissements urbains et la justification de leur implantation et de leur limite en relation au contexte morphologique, s'inscrit dans l'héritage de plusieurs approches typologiques et urbaines, attachées aux tracés fondateurs et parcellaires ou développant une vision paysagère et territoriale (Poli 2001). Elle s'appuie sur des références à la typo-morphologie italienne et à ses prolongements contemporains, à l'analyse parcellaire et processuelle notamment développée par André Corboz et Alain Léveillé dans l'Atlas du territoire genevois et à la reconnaissance paysagère portée par Manuel de Sola-Morales dans l'Atlas de la Catalogne à la fin des années 1970. Dans ce dernier, à la représentation des contextes

locaux répond une légende différenciée en fonction des particularités et des dominantes paysagères locales qu'il en soit de la topographie de la vallée du Llobregat ou de la prégnance des infrastructures d'Osona Vic.

> une organisation polycentrique décrite par ses interstices : le plan « fait » la carte

Dans l'esprit de ces références fondatrices, les enseignant-chercheurs testent dans le contexte toscan le développement d'une cartographie qui se fonde sur la mise en relation et la recherche de corrélations entre la structure polycentrique des établissements humains et le contexte géomorphologique. Cette vision exploite la cartographie historique pour mettre en évidence des interdépendances prégnantes entre topographie, tracé viaire et implantation urbaine légitimant, se constituant comme règles dans une perspective de bon fonctionnement éco-systémique, en confortant la figure urbaine polycentrique historique. Dans le cadre d'élaboration du PIT de la Toscane, les chercheurs produisent ainsi une image de la Région où le maillage urbain polycentrique est représenté avec le réseau viaire selon un système de couleurs exprimant des règles d'implantation propre à un certain contexte naturel. Pour exemple, le réseau des villes le long de l'Arno constitue un chapelet bleu foncé, le réseau concentrique affluent vers la colline de Sienne est en rouge (PIT Toscana 2015).

La figure polycentrique ainsi révélée a autant de valeur pour elle même que pour ce qu'elle laisse apparaître en blancs. Dans les interstices du réseau polycentrique se dessine un espace agricole intersticiel dont la connaissance est stratégique au regard d'un projet qui procède par la mobilisation des parcs multifonctionnels comme instrument de maîtrise de l'urbanisation. La construction de connaissance spatiale est alors interprétée pour servir l'instrument d'action, en reprenant les termes d'André Corboz (2001), l'« *écriture* » par le plan induit la « *lecture* » par la carte.

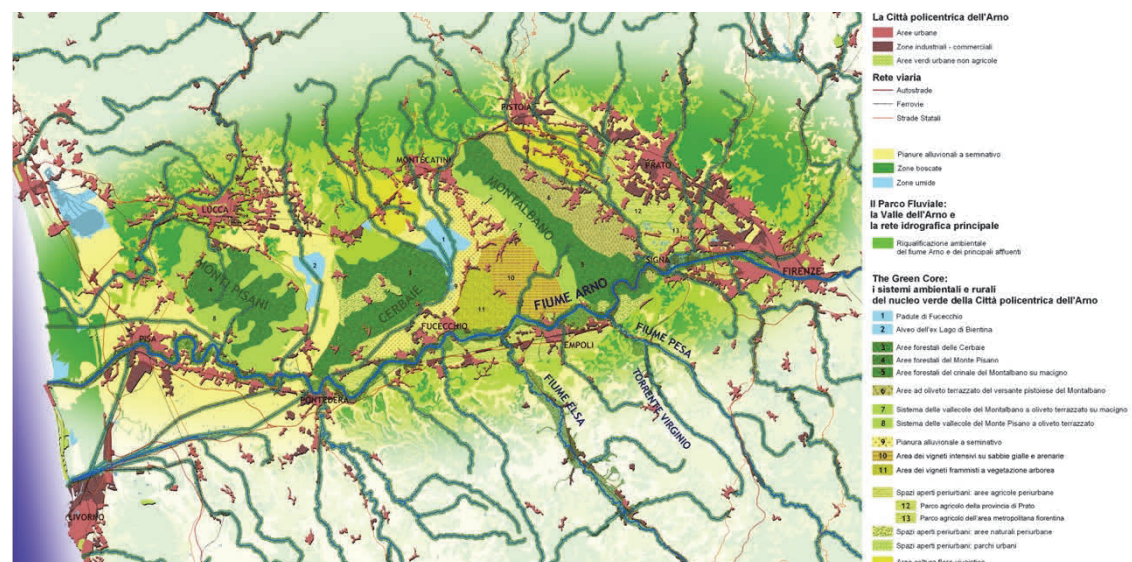
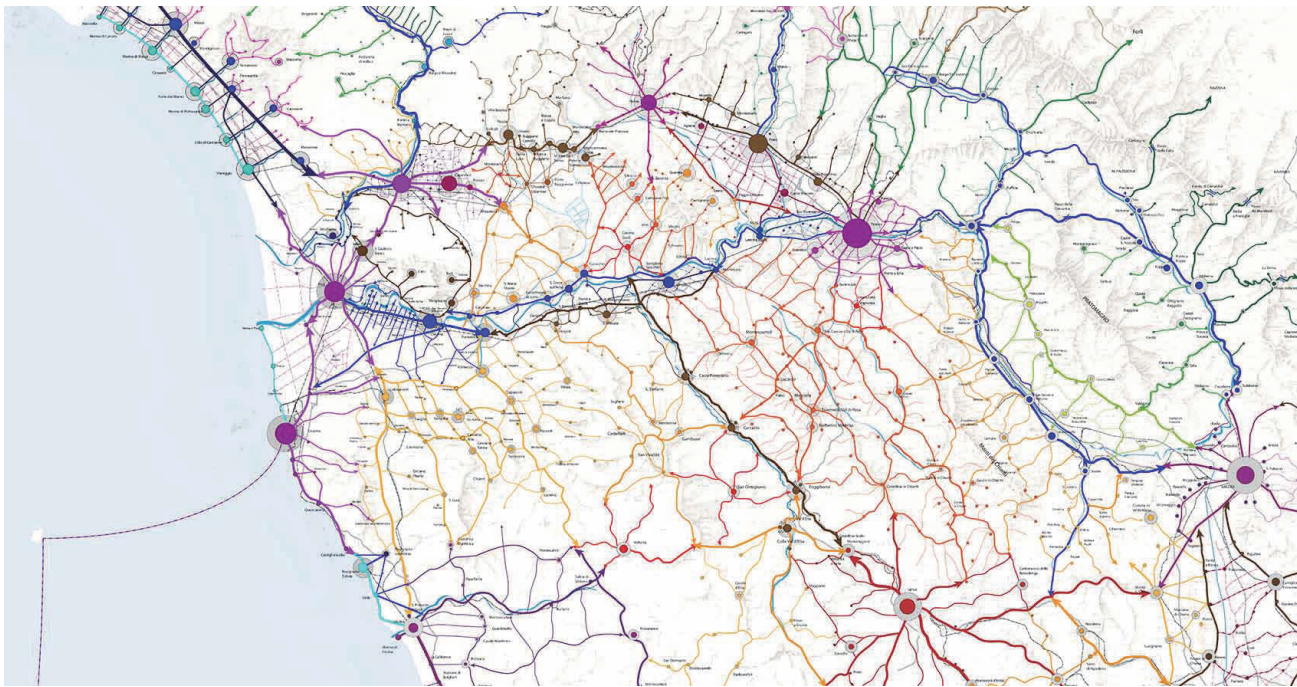


Figure 61 : en haut, extrait de la carte des invariants des établissements humains dans le PIT de la Toscane (Regione Toscana 2015) et la révélation de l'espace agricole et forestier intersticiel (Magnaghi 2007)

b Des « Systèmes Locaux Territoriaux » comme condition du polycentrisme

La viabilité de cette organisation urbaine polycentrique maillant le territoire et structurée par les espaces agro-forestiers et naturels repose sur l'entretien d'une économie locale en lien avec le soin du patrimoine territorial notamment dans sa dimension environnementale. Dans cette finalité, l'effort de construction de connaissance spatiale se traduit par une mise en évidence des liens d'interdépendances économiques entre acteurs locaux et patrimoine territorial.

> un modèle opératoire pour le développement local auto-soutenable

A la suite des travaux des économistes Arnaldo Bagnasco (1977) et Roberto Camagni (1994) sur les « réseaux de villes » et le « développement local » et dans une perspective de *développement local auto-soutenable*, le géographe Giuseppe Dematteis (2001, 2003) propose un modèle d'identification des « *Systèmes Locaux Territoriaux* », le modèle *SloT* destiné à mettre en évidence, pour les renforcer, les synergies entre réseau d'acteurs locaux et environnement. Susceptible d'une traduction cartographique, il est fondé sur la reconnaissance de quatre éléments :

« 1) le réseau local de sujets est formé de l'ensemble des relations et des interactions entre les sujets (individuels et collectifs, publics et privés, locaux et supra-locaux), présents ou activables dans un territoire local. Ici par local est entendue l'échelle géographique qui permet les interactions typiques de la proximité physique : relations basées sur la connaissance et la communication directe (face-to-face), sur la confiance, sur la réciprocité, sur l'expérience commune et la pratique d'un certain contexte ou milieu territorial, etc. (...) »

2) le milieu local indique l'ensemble des conditions favorisant le développement spécifique du contexte territorial dans lequel opère un certain réseau local de sujets. Il a une référence objective dans les "ressources potentielles mobilisables" (ou "capital territorial") propres à ce territoire local, soit aux ensembles de ressources matérielles et immatérielles, qui se sont sédimentées localement comme résultat d'un processus co-évolutif entre la société locale et le territoire lui-même (...)

3) le rapport d'interactions du réseau local avec le milieu et avec les écosystèmes locaux : consiste à traduire les potentialités du milieu en valeurs -de type environnementales, culturelles, esthétiques, sociales et économiques- à travers les processus de transformation symbolique et matérielle de l'environnement (...)

4) le rapport interprétatif du réseau local avec les réseaux supra-locaux ("réseaux longs" ; tendancielllement globaux) s'explique en actions qui modifient soit la composition du réseau local, soit le milieu et ainsi le rapport cognitif, symbolique et technologique avec l'environnement local en tant qu'ils sont tournés à "importer" des

valeurs exogènes (cognitives, culturelles, sociales, économiques) et à importer des valeurs analogues produites dans l'interaction réseau local-milieu » (Dematteis 2003). Selon G. Dematteis, le développement auto-soutenable qu'encourage A. Magnaghi peut se comprendre comme la capacité à produire de manière autonome de la « valeur ajoutée territoriale » dans ce double rapport de mise en valeur des ressources endogènes et d'incorporation de valeurs exogènes. Cette création de valeur se



Figure 62 : les SLoT du Val di Bisenzio : la représentation produite met en évidence les relations de proximité entre les ressources naturelles (secteurs protégés pour leur intérêt naturaliste) et culturelles du territoire et les producteurs tournés vers des pratiques biologiques et agro-environnementales ainsi que le patrimoine historique de la vallée : les musées et les manufactures historiques susceptibles d'une mise en valeur par le tourisme. Les lignes tendues entre activités révèlent des réseaux concrets d'acteurs susceptibles d'être associés dans un projet de mise en valeur agro-environnementale et culturelle de la vallée.

matérialise par le renforcement de circuits économiques entre activités qui assurent la mise en valeur des ressources environnementales du territoire et avec les services qui leur sont liés. La reconnaissance et le renforcement des « *systèmes locaux territoriaux* » doivent permettre de pérenniser la structure dispersée des établissements urbains historiquement liés à l'exploitation de ces ressources et se traduisent par une mise en visibilité par la carte des liens immatériels qui unissent les acteurs socio-économiques et les éléments du patrimoine territorial.

> la mise en image d'un développement socio-économique local ancré sur la mise en valeur du patrimoine territorial

L'application du modèle SLoT à la représentation spatiale est finalisée afin d'envisager le développement socio-économique local dans une logique de mise en valeur du *patrimoine territorial*. Pour exemple, dans le cas de la délocalisation des formations universitaires le modèle SLoT permet de construire une vision polycentrique de l'« *università del territorio* » (université du territoire) où la ville littorale de Grosseto pouvant accueillir de manière préférentielle un pôle de formations en sciences des milieux marins et en tourisme environnemental ; Arezzo, en sciences forestières en relation avec l'arrière pays boisé (Fanfano 2000).

Derrière la quête d'information sur les milieux socio-économiques locaux qu'elle sollicite en cherchant à identifier les logiques de fonctionnement en réseau, la construction d'une figure spatiale à partir du modèle SLoT a alors autant de valeur pour elle-même et par les *systèmes locaux territoriaux* qu'elle met en visibilité que par son processus de construction qui en participant à l'identification d'un réseau d'acteurs contribue à sa cohésion. Le même document sert à la fois une analyse : il met en évidence un constat et en projet : son élaboration contribue à faire vivre la réalité qu'elle révèle.

2.2.3 Le récit de coévolution : un projet implicite

a Le récit territorialiste : un récit de co-évolution inventeur d'une tradition

De la représentation d'un écosystème entretenu par les activités humaines à celle d'un réseau d'acteurs locaux fondé sur la mise en valeur des ressources environnementales pour soutenir la figure d'un développement urbain polycentrique, la *mise en récit* des connaissances mises en cartes dans l'atlas participe à la description du processus

de co-évolution construit dans le temps long et qui se « sédimente » sous la forme du *patrimoine territorial* dans sa double dimension d'éléments matériels, d'origine naturelle ou anthropique, et immatériels.

Cette *mise en récit* a une valeur *pédagogique* de transmission et de réactivation d'une mémoire locale effacée d'un certain savoir vivre avec l'environnement. Elle ne prétend pas « dire l'histoire » mais « inventer une tradition » pour affermir la conscience de lieu et constituer des communautés locales d'habitants, elles mêmes appelées à alimenter cette narration savante. L'exercice de mise en récit peut alors être compris au sens du pédagogue français Philippe Meirieu comme ce qui « *fait vivre l'intelligence à l'œuvre. Il permet à chacun de s'assumer et de s'inventer. Autant dire de se constituer en tant que "sujet"* » (Meirieu s.d.), la pédagogie se définissant selon cet auteur dans cet visée de constituer des individus apprenants en tant que sujets.

> **un récit communautaire constitutif**

Pour Daniela Poli qui développe cette approche narrative, « *représenter la forme de territorialité signifie décrire les actes qu'une communauté a déposé dans un lieu en entrant dans le jeu de miroirs dans lesquels on se regarde en interprétant ce qui a été regardé, interprété et transformé. La territorialisation décrit aujourd'hui comment une communauté voyait, vivait et transformait son propre lieu. Celle-ci interprète la relation avec le territoire, faite de milieu naturel, de paysage, d'artefacts, d'atmosphère.*

La narration se configure comme un instrument adéquat pour ré-activer une relation affective et de sens avec le lieu d'habitation. Le savoir narratif ne va pas à la recherche de l'universel, de ce qui est, mais du qui est. La narration ne définit pas : elle décrit. La narration laisse entrevoir le sens sans courir le risque de le voir fuir, en le piégeant dans les mailles schématiques de la définition » (Poli 2001 :219).

A la suite de Paul Vidal de la Blache (1911) qui caractérisait la « *personnalité géographique de la France* » par sa description géo-historique des régions françaises, D. Poli emprunte l'expression de « *biographie territoriale* » (Poli 1999, Bianchetti 1995) afin de redonner une épaisseur temporelle aux lieux, considérés comme de simples espaces-soutiens d'expansion dans les approches fonctionnalistes de l'aménagement. L'analyse des textes et des cartes historiques permet d'identifier les grands « *cycles de territorialisation* » au cours desquels une civilisation dépose sa marque de façon

manifeste sur le territoire, tel que les Romains dont le tracé du cadastre ré-organise en même temps le cycle de l'eau.

> les méthodes d'une « invention de la tradition »

L'approche finalisée dans une optique de transmission à travers les démarches de planification territoriale relève plus d'un acte de reconstruction mémorielle à la recherche de traces qui serviront les objectifs des projets contemporains que d'un « *faire l'histoire* » avec la rigueur documentaire de l'historien. Elle invente une tradition (Hobsbawm 1995) en s'instrumentalisant un assemblage éclectique d'apports scientifiques historiques, naturalistes ou urbanistiques dont le langage spécialisé et propre à chaque discipline est décodé pour être traduit dans un récit non technique.

Le savoir-faire de l'architecte-urbaniste réside dans cette activité de narration qui explicite voire instrumentalise le langage savant pour l'ouvrir au sens d'un public non expert en jouant, comme dans les livres pour enfants de la complémentarité entre son énoncé oral et une illustration réaliste cartographique ou figurée. Le récit construit dans un objectif de transmission à l'adresse des acteurs locaux est inversement un terrain d'échange avec ces derniers dès lors qu'ils sont en capacité de le prendre à leur charge et de le reconstruire avec leurs mots.

b La trame narrative exemplaire du récit de la plaine de Florence : un projet implicite

> une trame narrative modèle : Florence

Le récit reconstruit par D. Poli pour la plaine de Florence (Poli 1999) fonde une trame narrative et une rhétorique territorialiste modélisante susceptible d'être enseignée et reproduite par les étudiants dans d'autres contextes. Le point de départ est le constat critique du phénomène d'urbanisation continu du fond de vallée de l'Arno et de la plaine entre Florence, Prato et Pistoia. La planification fonctionnaliste qui a conduit à cette situation est connue : en Italie, l'histoire de la pensée planificatrice est l'objet d'enseignements universitaires et constitue un champ de recherche en urbanisme

amendé de nombreuses publications notamment au niveau local qui reprennent les différentes étapes de la planification urbaine et territoriale.



Figure 63 : le PRG de Florence en 1962 et l'extension urbaine dans la plaine, source : Daniela Poli

C'est sur ce postulat d'une urbanisation « non-soutenable » aux effets néfastes sur l'environnement, en situation de plaine inondable et causée par une planification spatiale dont le zonage fonctionnel nie les particularités locales, que se construit le regard rétrospectif. La description du socle hydro-morphologique en est le premier chapitre décliné à travers une expression schématique et annotée à main levée. Il décrit la structure topographique de la plaine et explique sa formation dans un processus dynamique de retrait des eaux puis de drainage progressif de la plaine par l'Arno. En situation de piémont, les « projets » d'implantation des premiers établissements humains puis leur extension dans le temps long jusqu'à couvrir la plaine est séquencée par des « cycles de territorialisation » qui vont en Toscane de l'Antiquité romaine, au

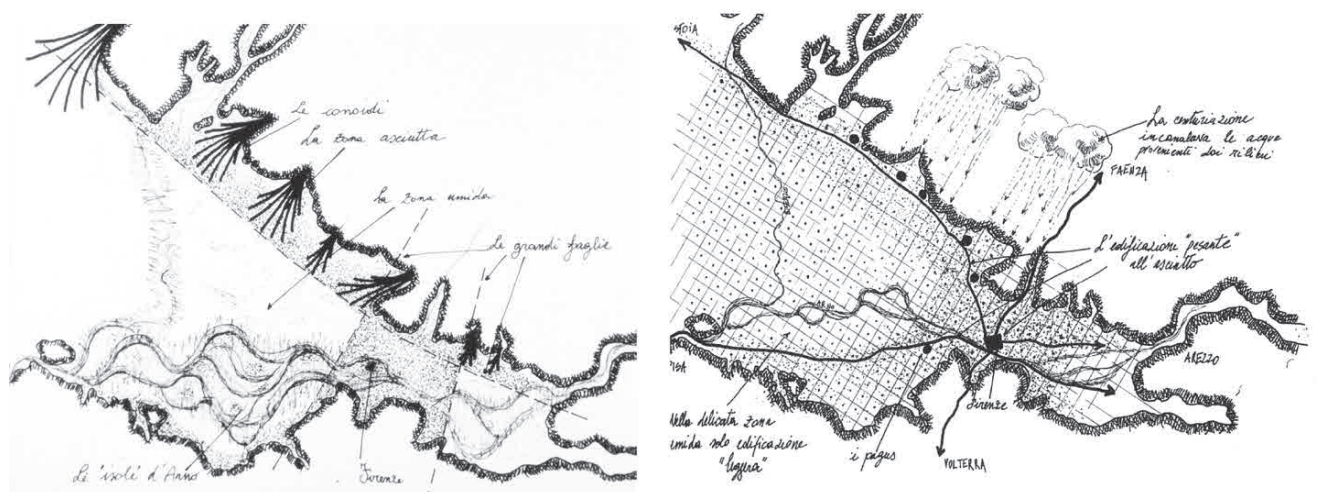


Figure 64 : le processus de territorialisation dans la plaine de Florence : le site géographique et les premières implantations, source : Poli 1999

Moyen-Age, à la période Médiévo-laurène jusqu'au XXème siècle, les années 1950 représentant le point nodal d'une rupture du processus vertueux de *co-évolution* avec le milieu.

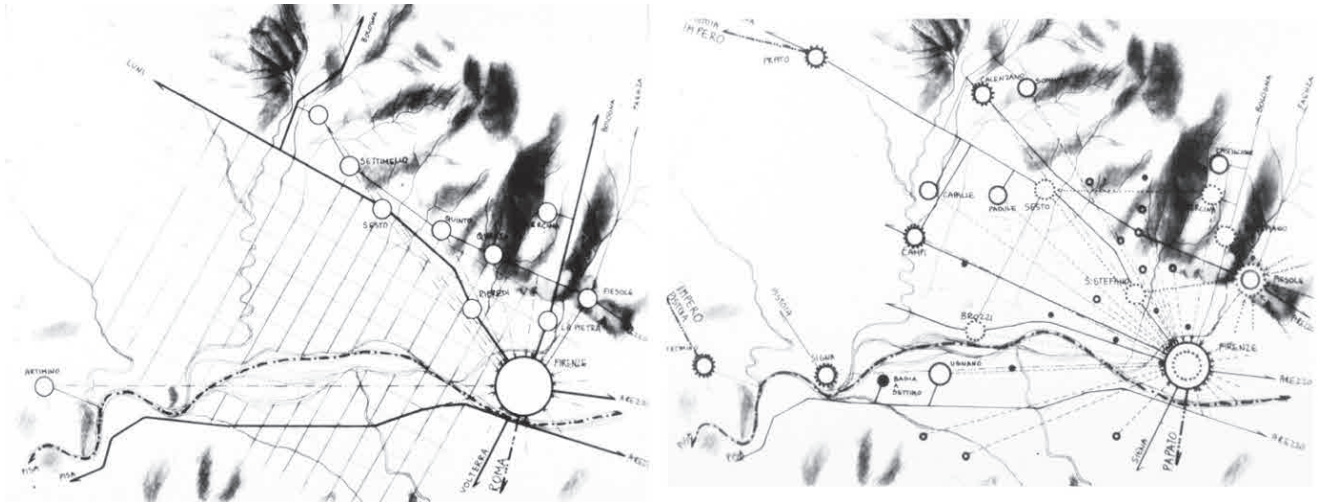


Figure 65 : le processus de co-évolution et le passage d'un système urbain organisé en relation au piémont collinaire à une organisation rayonnante autour de Florence, source : Poli 1999

> les raisons d'une mise en récit illustrée : le projet implicite comme enjeu du projet territorial

Dans le récit territorialiste de co-évolution, le terme de « *projet* » est employé pour qualifier un ensemble d'actions situées dont la cohérence est mise en évidence rétrospectivement. Cette acception déroge aux logiques de projets explicites de l'urbanisme car elle revient à considérer en tant que « projet » une concordance d'actions visibles a posteriori sur la carte mais n'ayant pas fait l'objet d'une planification spatiale et d'un projet politique explicite. Les géographes peuvent ainsi considérer que l'espace géographique est « *une construction humaine qui répond au projet implicite ou explicite qu'une société réalise pour se produire et se reproduire dans un territoire* » (Isnard 1980). Entendue au sens du philosophe Jean Ladrière (1973), la notion de « *projet implicite* » fait référence à la détermination commune qui sous-tend, dans les sociétés technicistes, l'engagement dans des logiques de projets *explicites* mais partielles, lesquelles, en s'engendrant les unes les autres, ne peuvent être énoncées par avance dans leur globalité et leur diversité.

Dans l'approche territorialiste, la construction de *représentations identitaires* dont le récit de *co-évolution* procède en élaborant une description qui assemble les « *éléments constructifs du "projet implicite"* » A. Magnaghi (2014 :85), au sens opératoire que confère à la notion le géographe Giuseppe Dematteis. Pour ce dernier, dans le contexte

de la planification territoriale qui rassemble autour de l'élaboration d'un projet en commun des acteurs multiples aux intérêts divergents, locaux ou sectoriels, « *projeter le territoire signifie essentiellement construire des représentations interprétatives des contextes locaux dans leur rapport avec les dynamiques globales. (...) En particulier, il s'agit de mettre dans les circuits d'échange communicatif des images conceptuelles qui ont comme référents littéraires, des choses et des lieux concrets, mais qui en réalité signifient de possibles relations inter-subjectives capables d'introduire, dans le discours, des sens liés aux intentions, attentes, projets implicites* » (Dematteis 1995 :36-37).

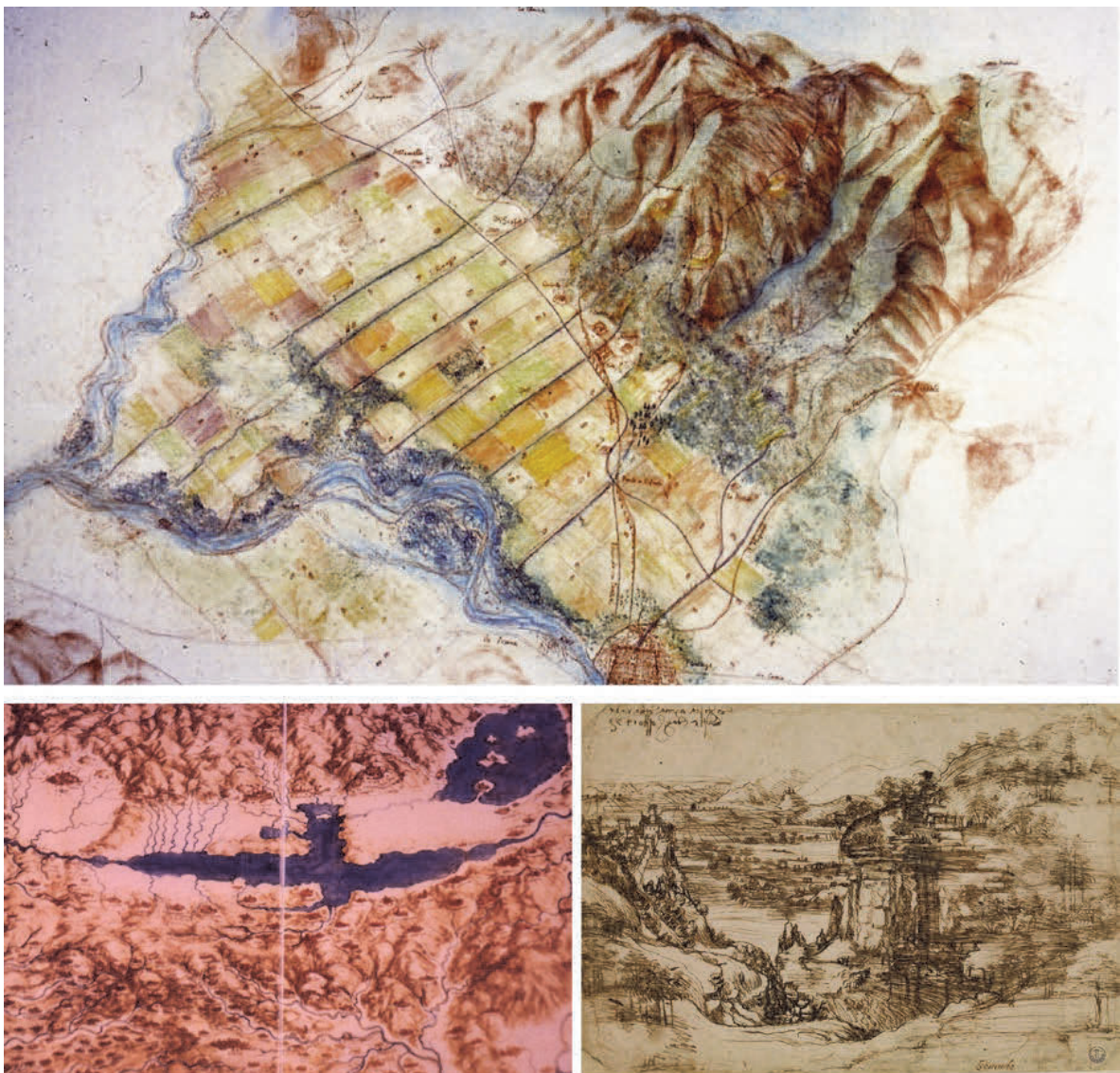


Figure 66 : la représentation de la plaine de Florence en vue paysagère perspective, illustrative du processus de co-évolution, source : Daniela Poli et l'iconographie historique : le lac Plioستène de la plaine et une vue de l'Arno par L. De Vinci

> des représentations non expertes pour un récit identitaire

Dès lors, un des principaux enjeux de la *mise en récit* territorialiste repose sur la représentation spatiale du « *projet implicite* » des civilisations successives afin que les auditeurs et acteurs locaux réussissent par eux-mêmes à se situer et à inscrire leur propre « *projet implicite* » dans le prolongement d'un récit de co-évolution construit dans le temps long.

Dans le récit de la plaine de Florence, les vues paysagères perspectives permettant une représentation réaliste de la topographie sont utilisées pour représenter selon un langage commun les différentes étapes du processus de *co-évolution*. La représentation narrative mobilise des sources et produit des illustrations transcalaires qui mettent en relation des transformations locales avec un fonctionnement au niveau régional ou continental lié à des circuits commerciaux ou des formes de gouvernement territoriaux. Le récit joue alors d'aller-retour avec les sources documentaires entre les ré-élaborations d'un passé supposé -mais imaginaire-, des documents iconographiques d'époque et des photographies actuelles pour communiquer, en des termes ré-appropriables, une histoire à valeur identitaire.

2.3 Une société mise en projet : les techniques d'une pédagogie active

La translation des représentations territorialistes descriptives à des visions prospectives et normatives pour construire un projet territorial et socialement produit s'appuie sur trois techniques :

- dans la planification, la carte du patrimoine qui derrière sa connotation descriptive « masque » un plan, la « règle figurée » expression paysagère des « bons » rapports société-nature à valeur pédagogique ; le scénario, expression heuristique d'une vision territoriale biorégionale support de construction de l'action publique et le pacte avec les acteurs socio-économique, contrat écrit et engageant réciproquement ces derniers avec l'institution (II B 2.3.1) ;
- par la participation, des techniques d'atelier dont la « charrette » et le « jeu » convertis en instruments d'un projet collaboratif où chacun trouve une voie d'expression (II B 2.3.2) ;
- et en continu et en appui de lieux pérennes qu'ils soient physiques (écomusées) ou virtuels : observatoire (II B 2.3.3).

2.3.1 Les techniques de la planification : la carte, la règle figurée, le scénario et le pacte

a La carte du patrimoine territorial : quand l'interprétation est le projet

La carte dite du « *patrimoine territorial* » ou « *célébrative de l'identité historique et morphologique* » constitue une restitution synthétique de la stratification des traces matérielles laissées par les différentes civilisations au cours du processus (inventé) de co-évolution. Dès lors, sa légende, telle une « notice » contient les matériaux constructifs d'un projet. Indispensable, elle semble presque pourtant inutile tant le langage figuratif employé, suggère par lui même des rapports de co-évolution vertueux entre nature et société, la connotation à la cartographie historique faisant oublier qu'il ne s'agit en rien d'une image descriptive du passé.

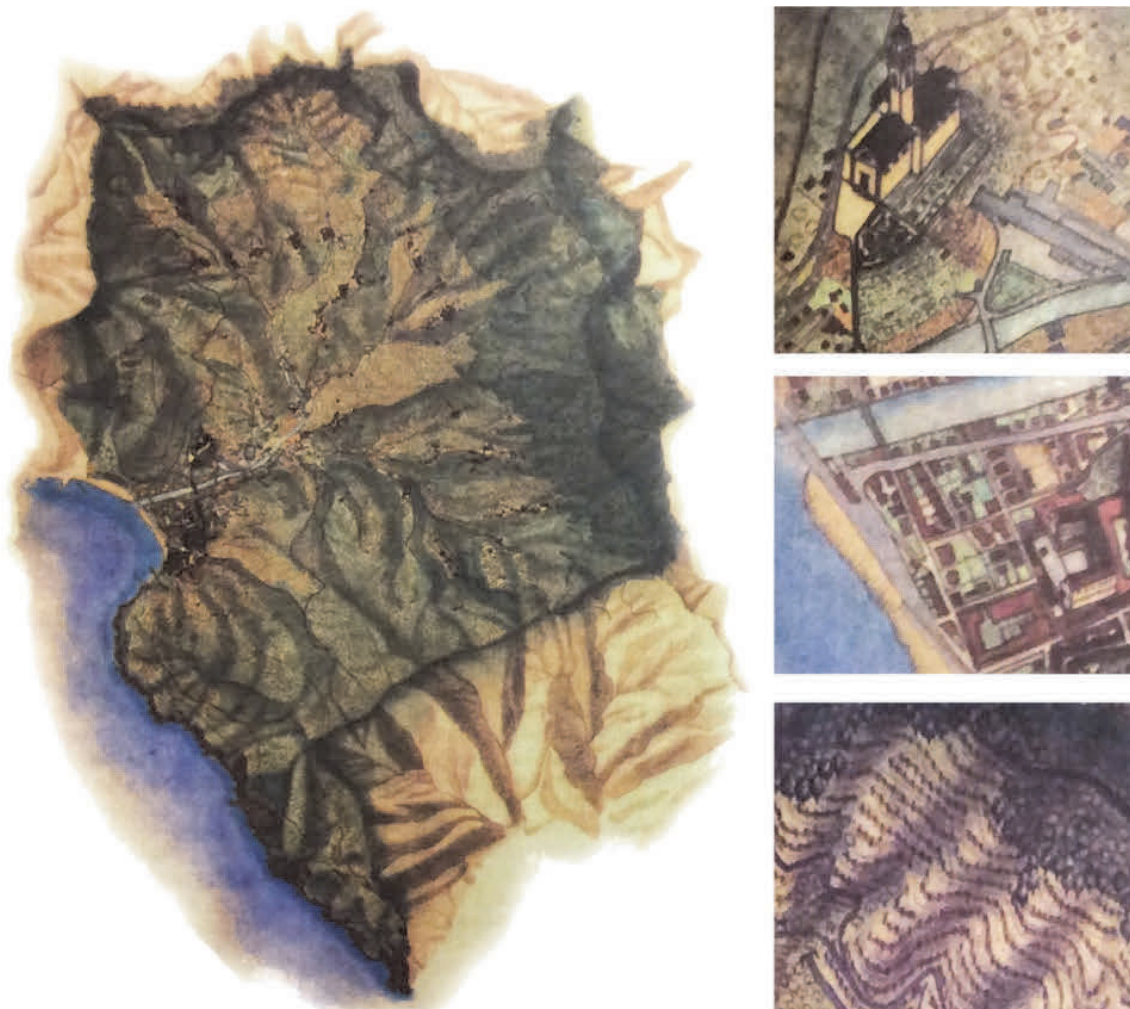


Figure 67 : la carte célébrative de Levanto et les détails de représentation du relief et du patrimoine territorial, source : Poli 2001

> une carte célébrant l'histoire interprétée comme projet

L'approche développée par l'école territorialiste s'appuie sur l'analyse des cartes topographiques historiques de niveau régional (1/100 000 au 1/25 000) qui sont mises en relation afin de révéler les structures persistantes construites (bâti, réseau viaire : routes, chemins et voies ferrées, trame cadastrale et structures rurales

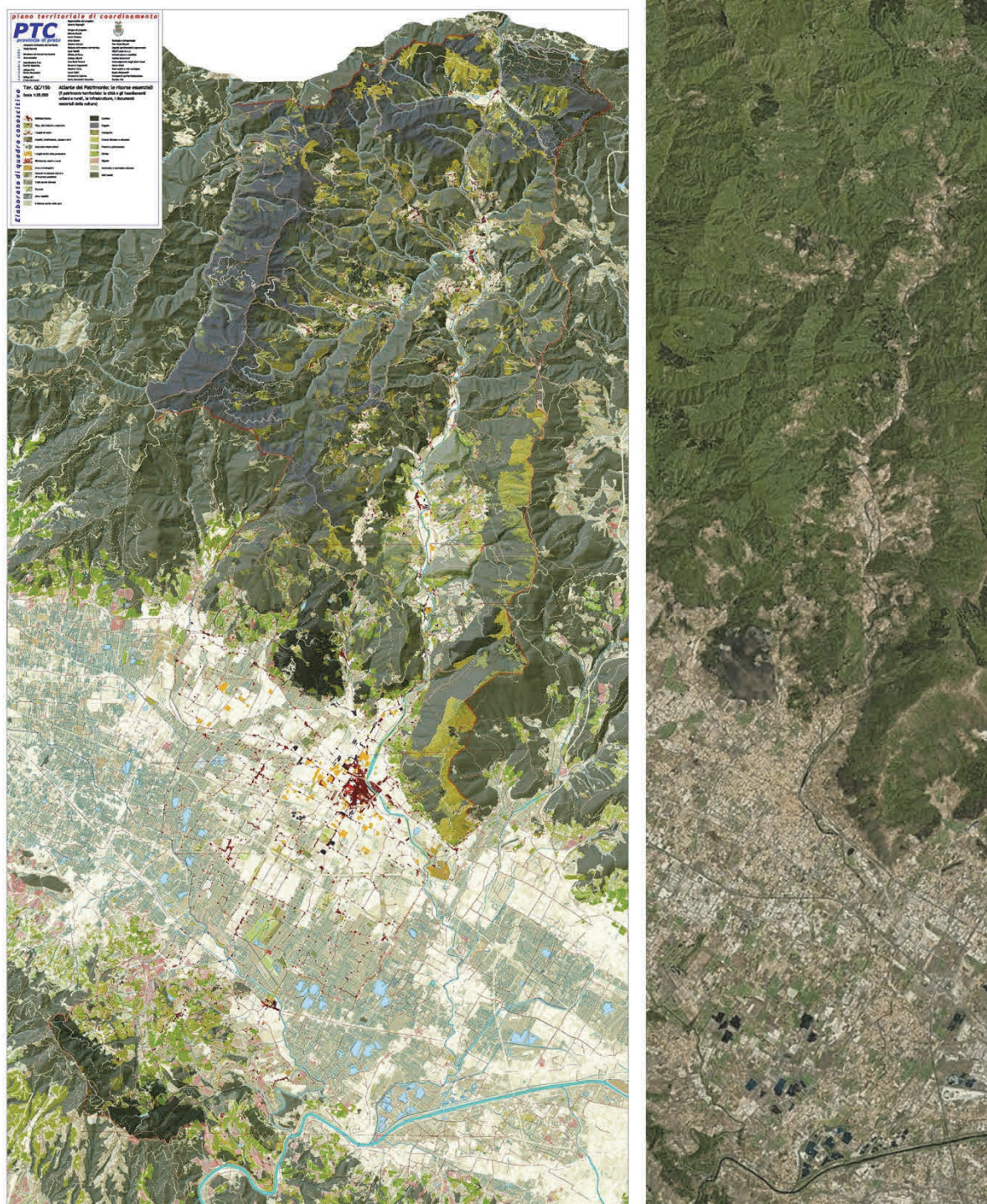


Figure 68 : la photo aérienne (à droite) et l'interprétation réalisée par les enseignants-chercheurs territorialistes : la carte du patrimoine de Prato, source : PTC Prato 2003

permanentes : plantations, boisements) dans le temps long et en relation à la structure morphologique locale (topographie et hydrographie). La représentation de ces éléments, produits de la « territorialisation », aboutit ainsi à une cartographie « célébrant » les caractéristiques identitaires du patrimoine urbain et rural (Poli 2006). La carte « célébrative » de l'identité historique et morphologique de Levanto, élaborée par les chercheurs en 1999 dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme communal (La Spezia), constitue ainsi une représentation qui « récupère la dimension métaphorique de la cartographie historique » (Poli 2005 :99).

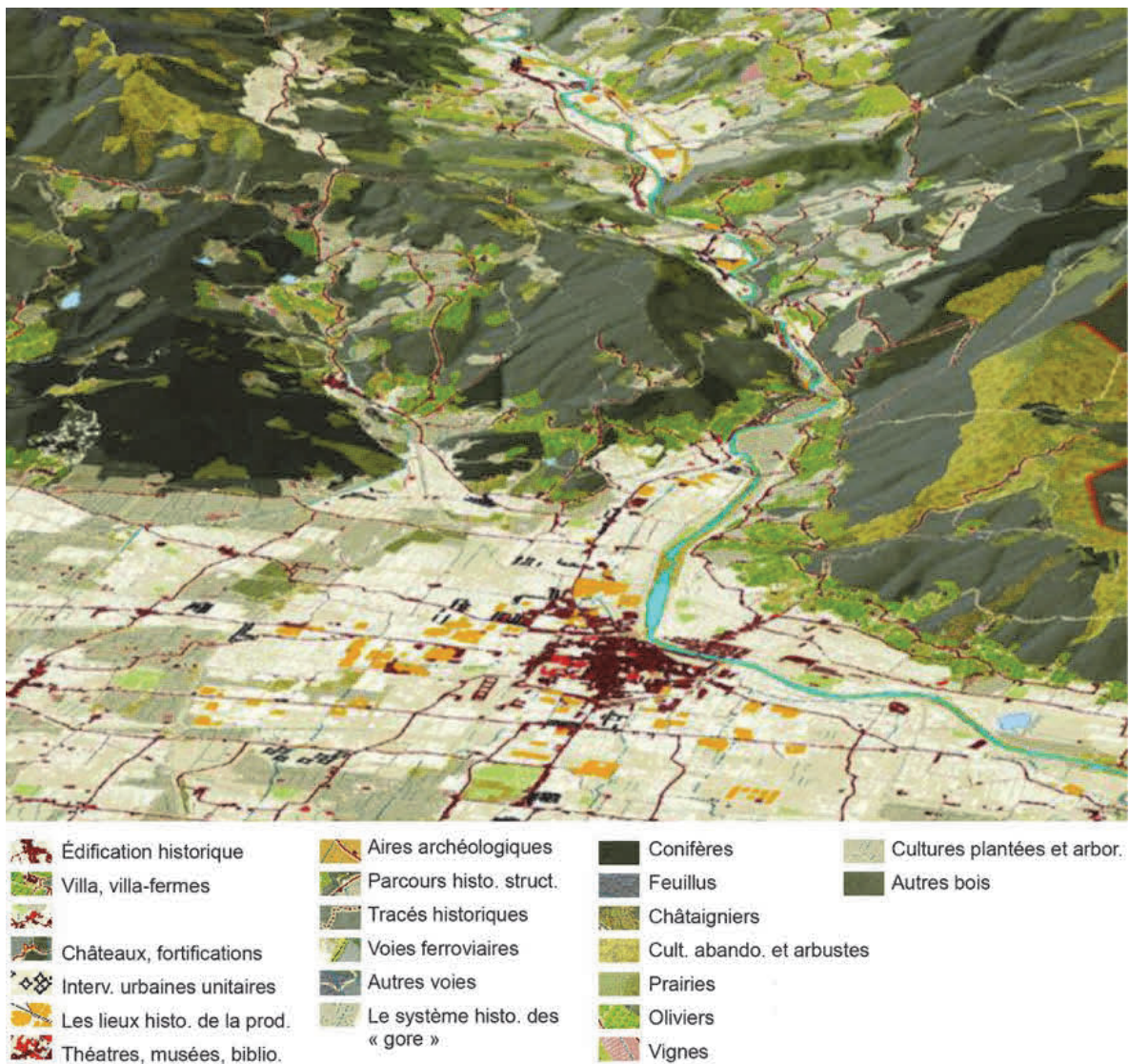


Figure 69 : extrait de la carte patrimoniale du PTC de Prato, source : PTC Prato 2003, http://mapserver.provincia.prato.it/prv_po/ptc/home/index2003.cfm

> un langage figuratif et artistique pour une interprétation territorialiste

Dessinée à la main, elle emprunte un langage figuratif à la connotation artistique mêlant l'expression planimétrique, les représentations iconiques des bâtiments en trois dimensions et une topographie ombrée. La dimension immatérielle révélée par cette lecture mémorielle renvoie à un imaginaire collectif qui confère une dimension symbolique à l'espace construit et à ses repères communautaires telles que les chapelles sièges des anciennes paroisses. A Prato, la carte du patrimoine territorial produit dans le cadre d'élaboration du *Piano Territoriale di Coordinamento* accentue par un gradient de couleurs orange et rouge les structures bâties persistantes tout en atténuant la perception de l'urbanisation récente sous un léger grisé. Dans le tissu rural, une distinction particulière est accordée entre les formations et les plantations arborées vivrières telles les oliveraies et les châtaigneraies et les boisements. La déformation en perspective de la vue en plan permet de faire apparaître de manière réaliste le modelé topographique du terrain en mettant ainsi en évidence les co-relations et les ancrages lisibles au relief et à l'hydrographie, du système viaire, des établissements urbains et du tissu rural.

Ces rapports de co-évolution donnés à voir sur la carte prennent valeur de prescription à travers l'expression des *figures territoriales* qui constituent une translation normative de la carte du patrimoine territorial destinée à favoriser leur entretien et leur reproduction.

b Des « règles figurées » de co-évolution : une translation normative à visée pédagogique

> Les figures territoriales : des descriptions à valeur de prescriptions

Les « types » ou « figures » territoriales repèrent des unités de territoire²²⁰ reconnaissables par les règles communes de co-évolution entre société et nature. « *Par figure territoriale est entendue une entité territoriale reconnaissable à la spécificité des*

²²⁰ Dans le cadre d'élaboration du PIT de la Toscane, les « figures territoriales » proposées par l'architecte-urbaniste Daniela Poli sont données comme une reformulation du concept d'« unité paysagère », promu par la Convention Européenne du Paysage. « Les figures territoriales sont identifiées à partir de la disposition de la structure d'établissement historique, qui dans le temps long a sélectionné et privilégié les opportunités les plus efficaces de mise en valeur des ressources locales, en réadaptant et réutilisant les configurations existantes adaptées à la nécessité politico-administrative de chaque phase » (Poli 2014 :121).

caractères morpho-typologiques qui persistent dans le processus historique de stratification des divers cycles de territorialisation » (PPTR Puglia 2015).

Riquilificare i sistemi insediativi di pianura e fondovalle e riattivare le relazioni fra le aree montano-collinari e la valle della Sieve; salvaguardare i centri minori montani e il loro rapporto con il territorio e contenere i processi legati all'abbandono

Tutelare l'integrità morfologica dei centri, nuclei, aggregati storici e del loro intorno paesistico, nonché delle visuali panoramiche che riguardano tali insediamenti, evitando nuove lottizzazioni ai margini dei centri e dei nuclei collinari di sommità, di crinale e di mezzacosta

Arginare i processi di abbandono delle attività agrosilvopastorali favorendo il mantenimento e lo sviluppo di un'agricoltura innovativa che coniughi competitività economica con ambiente e paesaggio, e perseguendo, ove possibile, la permanenza della maglia agraria d'impianto storico e della sua funzionalità ecologica nei paesaggi collinari e montani dei campi chiusi

Riquilificare e valorizzare la riviera fluviale della Sieve e i paesaggi fluviali ad esso connessi contenendo le espansioni edilizie e mantenendo inalterati i varchi ambientali lungo la fascia fluviale

Privilegiare, nei rilievi a prevalenza di colture legnose (oliveti e mosaici collinari con oliveti e vigneti prevalenti), nel caso di riconversione in nuovi impianti o reimpianti viticoli, sistemi atti a contenere l'erosione dei suoli che prevedano una rete di infrastrutturazione agraria e paesaggistica continua

Favorire, la conservazione delle colture di impronta tradizionale, garantendo la funzionalità del sistema di regimazione idraulico-agraria in coerenza con il contesto paesaggistico

Figure 70 : la règle figurée pour l'ambito de Mugello : Requalifier les systèmes d'établissements de plaine et de fonds de vallée et réactiver les relations entre les secteurs montagno-collinaires et la vallée de la Sieve ; sauvegarder les centres mineurs de montagne et leurs liens avec le territoire et contenir les processus liés à l'abandon, source : PIT Toscana 2015

Les « *figures territoriales* ont ainsi vocation à caractériser les systèmes de relations *invariants*²²¹ qu'entretiennent entre eux les éléments matériels d'origine naturelle et anthropique constituant le patrimoine territorial. Descriptive, la figure territoriale a une vocation explicative autant que prescriptive. Si elle explique les modes d'établissement

²²¹ Selon le comité scientifique pour l'évaluation du PIT de la Toscane (1999) cité par A. Magnaghi (2001), « la locution "invariants structurels" n'est pas une nouveauté de la planification, mais elle naît dans le domaine des disciplines biologiques pour indiquer ces caractères des systèmes vivants qui ne varient pas et qui garantissent la "conservation" du système et son adaptation aux perturbations externes. L'expression indique les caractères qui constituent l'identité du système et qui permettent de le maintenir, en l'adaptant aux perturbations.

Avec cette signification, le terme est entré dans le lexique de la planification territoriale. Dans ce contexte, la locution fait allusion à la possibilité/nécessité de reconnaître les caractères fondateurs de l'identité des lieux qui permettent leur maintien et leur croissance dans les processus de transformation : non seulement les éléments de qualité, mais surtout les structures et les morphologies territoriales et urbaines interprétées comme résultat des processus coévolutifs entre l'établissement humain et le milieu, les caractères du paysage, les qualités ponctuelles des systèmes environnementaux, les systèmes économiques et culturels à base locale, les caractères du paysage agraire, etc ».

humain dans leurs relations à l'environnement, c'est pour mettre en évidence des modes de relation vertueux ou non et ce jugement s'exprime par la représentation paysagère.

> La règle figurée : une expression normative et pédagogique

La « règle figurée » qui met en image la figure territoriale s'approprie un langage inspiré des démarches françaises d'atlas et de charte paysagère. « Pour des raisons pédagogiques les descriptions des différents paysages méritent de privilégier l'image » indique ainsi le paysagiste Bertrand Folléa (2001) dans une méthode où il favorise l'usage des blocs diagrammes explicatifs pour représenter les « unités de paysage » dans les documents de planification paysagère.

Comme dans les représentations françaises, ce qui n'avait initialement qu'une valeur descriptive de règles organisatrices de l'espace, prend sans transition explicite l'expression prescriptive de normes organisatrices mais ce caractère autoritaire reste théorique car elles s'apparentent dans un cas comme dans l'autre à une déclaration de bonnes intentions qui s'appuie sur des représentations très réalistes mais non situées

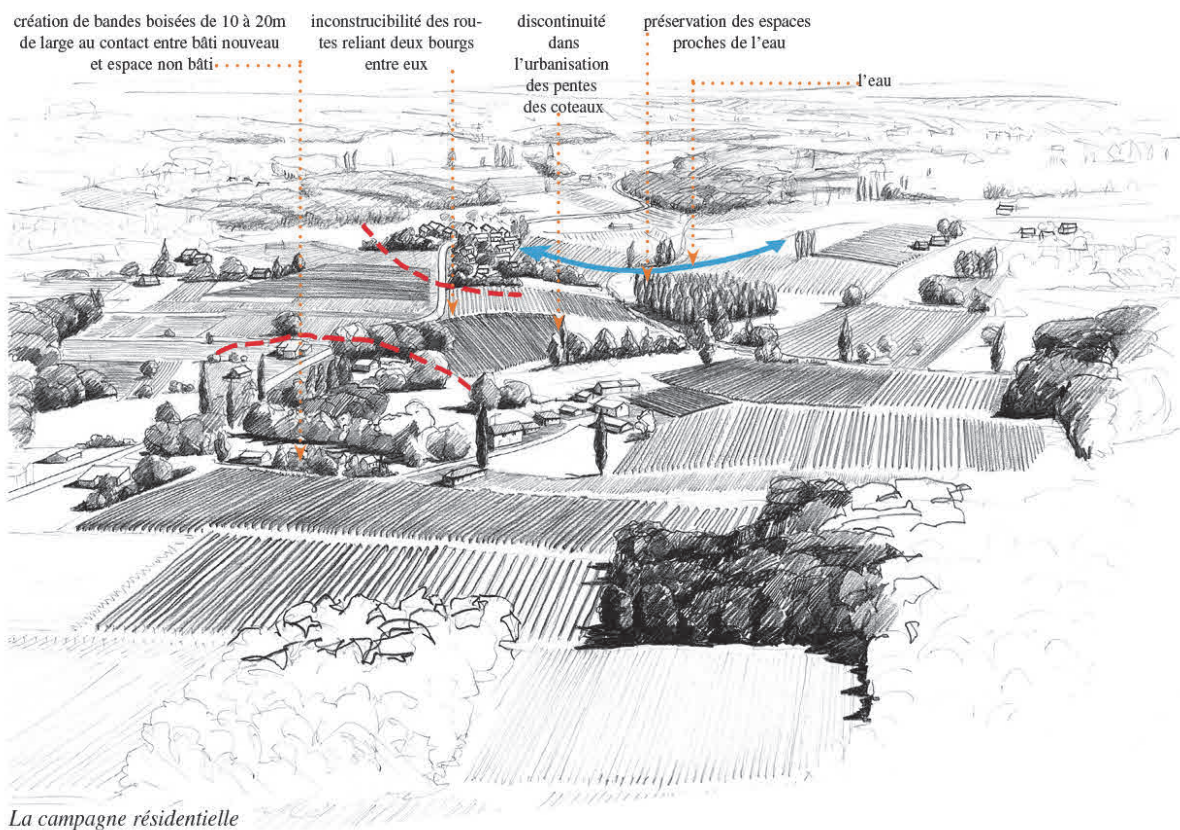


Figure 71 : la référence française : extrait du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine de Bordeaux, B. Follés, paysagiste

et sans effets prescriptifs légaux. Elles permettent néanmoins à un public peu habitué au langage technique de la planification de s'approprier ses intentions à travers des représentations paysagères compréhensibles par tous et pose un préalable pédagogique à leur réinterprétation normative dans chaque contexte local.

c Entre scénario et pacte les deux niveaux d'un projet « par le haut » et « par le bas »

Aux règles figurées pour orienter pédagogiquement l'action locale, répondent les scénarios territoriaux conçus comme des visions spatiales prospectives qui n'ont pas plus de portée légale que les règles figurées mais influent sur les consciences pour indiquer une direction commune à l'action publique en matière d'inscription des politiques dans l'espace. Instrument de communication institutionnelle pour orienter la pensée politique et technique, il trouve son pendant dans le « pacte » : socle de principes écrits sur la base des propositions de, et adoptés par, la société civile et les acteurs socio-économiques afin que chacun par son action individuelle participe implicitement à la construction d'un même scénario territorial.

> le scénario des visions heuristiques jouant sur les consciences

Le scénario « n'évacue pas la complexité de la vision stratégique (faite aussi d'autres matériels non graphiques) mais en constitue une sorte de manifeste, de "logo" de caractère paysager qui tient ensemble et sert de guide pour les projets de transformation de diverses natures et d'échelles à réaliser dans un processus temporel de longue durée ; les scénarios proposent des "visions" du territoire qui expriment une sorte de tension utopique » (Magnaghi 2007 :9).

Comme la figure territoriale, le scénario procède par translation d'une vision descriptive à une figure prospective, simplificatrice pour marquer les esprits. Ainsi dans la plaine de Florence, le scénario du « green core » (Magnaghi, Bernetti 2007) s'inscrit à la croisée d'une interprétation des cycles écologiques et des dynamiques urbaines en embrasant la couronne des villes situées entre la plaine de Florence et le littoral. La vision en négatif met en évidence la prégnance de aires boisées et humides et des interventions de reconnections écologiques. La représentation dessinée des scénarios s'appuie sur une mobilisation de modèles référents tous porteurs de la même idée de mise en valeur espaces ouverts structurants un réseau urbain polycentrique telle que la vision de l'architecte Paolo Portoghesi pour la communauté de montagne de la vallée de Diano

tandis que le scénario du « *green core* » fait directement référence au « *green heart* », le cœur vert de la métropole polycentrique hollandaise, concept soutenant la vision spatiale d'une organisation urbaine compacte et polycentrique autour d'une plaine agricole et inondable.

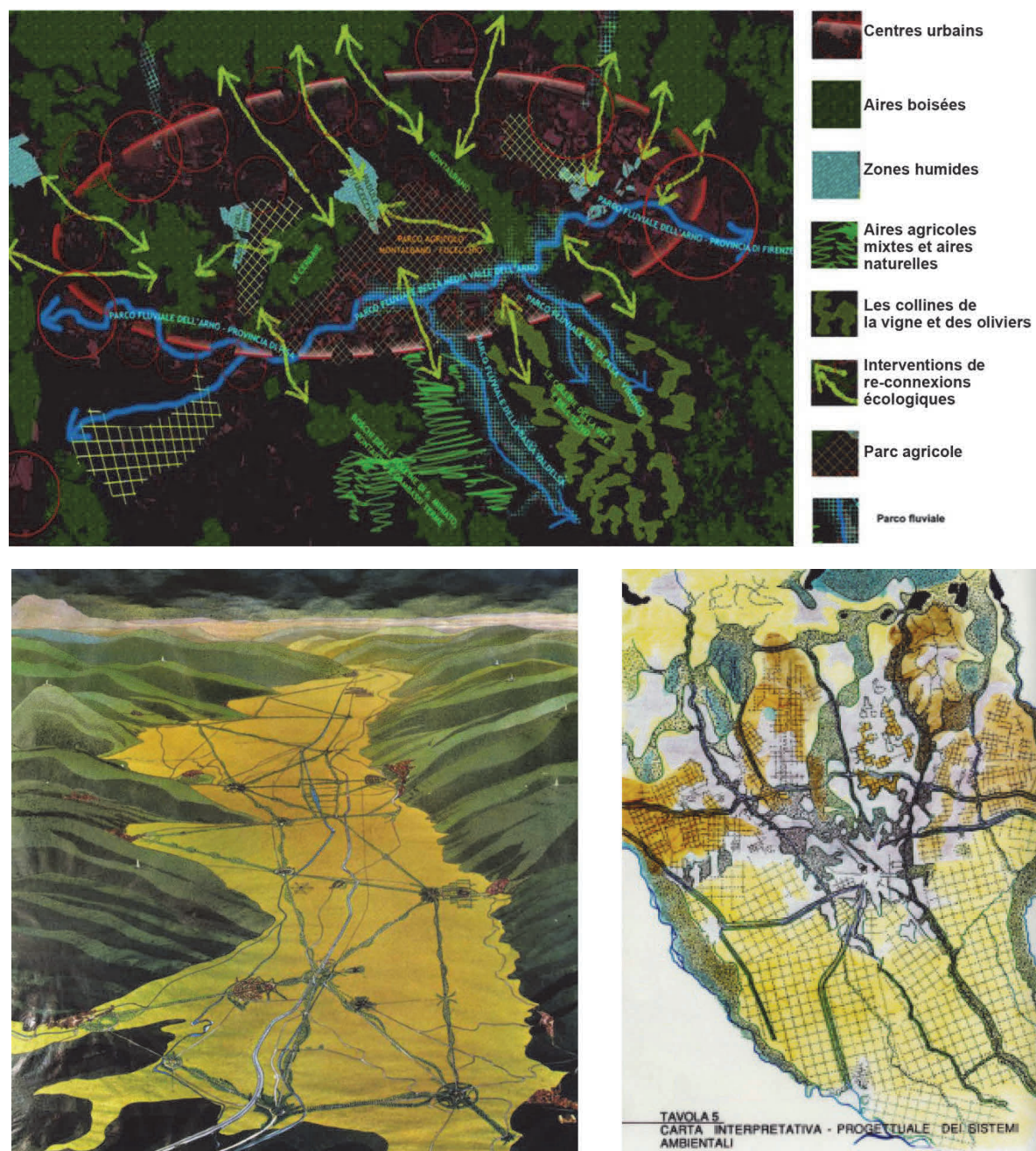


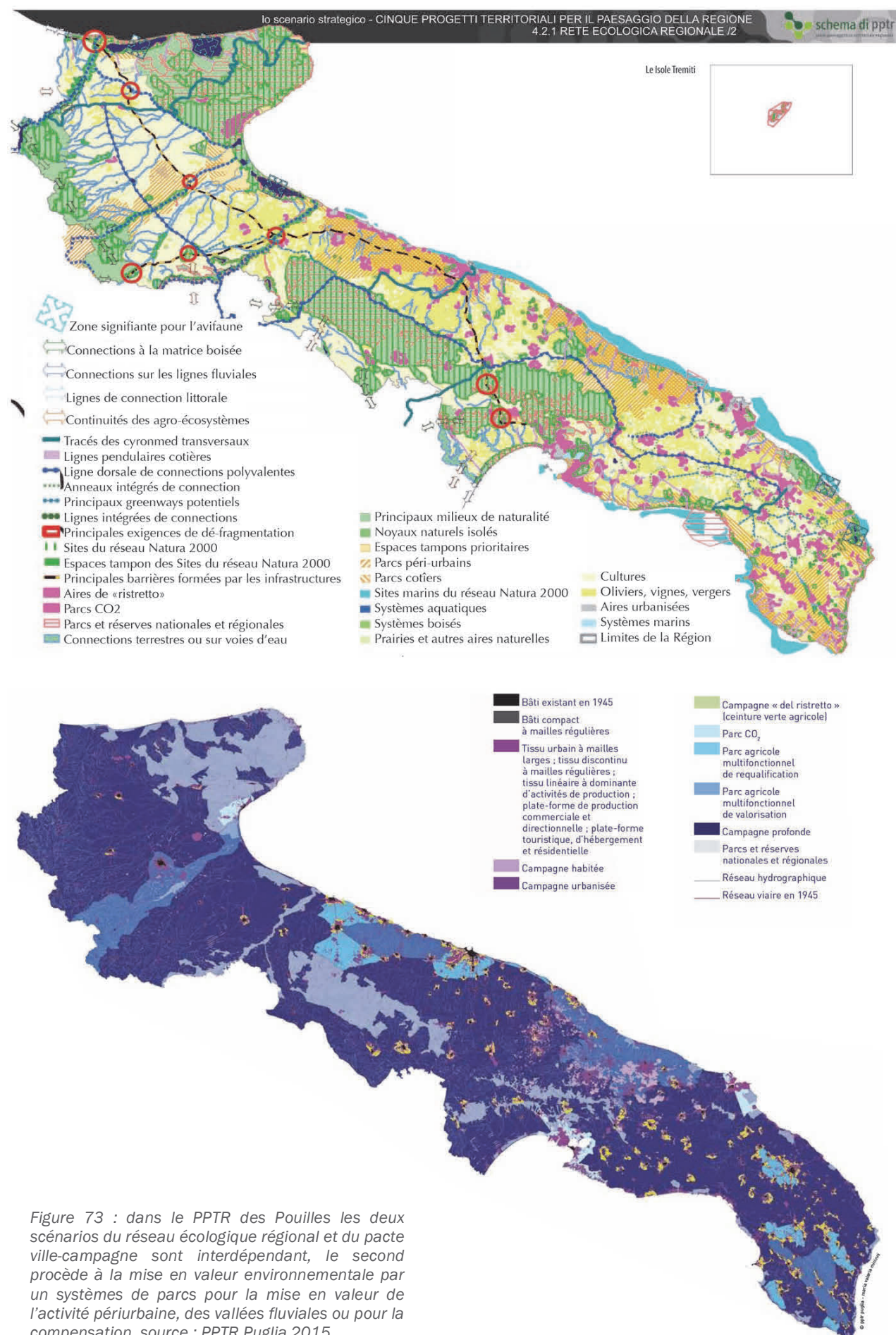
Figure 72 : en haut, le scénario du « *green core* » pour la Toscane centrale (Magnaghi 2007), en bas, la référence de la vallée de Diano et le projet des espaces ouverts pour les vallées de Lambro, Olona, Seveso

L'expression du scénario a valeur opératoire pour la planification territoriale en se concevant comme un projet spatial stratégique au regard des politiques qu'il engage, du moins qu'il suggère. Dans le *Piano Paesaggistico Territoriale Regionale* (PPTR) des Pouilles dont les enseignants-chercheurs toscans accompagnent l'élaboration, le scénario stratégique s'exprime à travers « *cinq projets territoriaux pour le paysage de la Région* » concernant le réseau écologique, le pacte ville-campagne, la mobilité, la protection du littoral et la protection du patrimoine qui relèvent chacun d'une compétence régionale et dont les mises en œuvre sont interdépendantes. Au scénario de « réseau écologique polyvalent régional » répond le scénario complémentaire du « pacte ville-campagne » qui organise différents niveaux de « parcs » susceptibles d'assurer la mise en valeur du réseau écologique dans une perspective multifonctionnelle (agriculture, espaces publics urbains, compensation environnementale) en activant la mise en œuvre croisée de politiques de requalification des marges urbaines et de soutien à l'agriculture de proximité.

> un contrat explicite comme préalable au projet implicite : le manifeste

Au scénario construit dans une logique de projet institutionnelle répond une organisation des acteurs socio-économiques locaux qui se traduit par une mobilisation collective, un travail en atelier et l'énoncé d'un contrat explicite. Le dispositif du « pacte », de la « charte » ou du « manifeste » selon une terminologie plus située idéologiquement, est ainsi mobilisé au cours des différentes expériences de projet de territoire d'A.Magnaghi²²² comme une déclaration d'intention politique pour promouvoir la convergence d'actions isolées vers un objectif commun de mise en valeur du *patrimoine territorial*, ajustée dans le sens de l'activation des différents instruments d'action publique contractuelle italienne : contrats de rivières, de bassins, etc. L'objectif du pacte est le dépassement des visions sectorielles et fonctionnalistes pour rétablir des modes d'intervention et d'aménagement qui répondent d'une conscience de lieu en commun.

²²² Nous retiendrons le Manifeste pour l'expérimentation de nouveaux critères de mise en projet, de planification et de réglementation des espaces ouverts (ANCI Toscana 1996), la Charte de la nouvelle municipalité (2002), le Manifeste pour l'Arno (2003), le Manifeste des producteurs de paysage (Plan Paysager Territorial Régional des Pouilles 2008)



collectivités territoriales et des associations environnementales, sportives et d'animation sociale et l'université de Florence afin de promouvoir la culture du fleuve se fédère autour d'un texte *manifeste* rédigé sur la base des contributions des différents membres. Il porte dix ambitions : « *redonner le fleuve à nos enfants ; récupérer le patrimoine historique du fleuve ; dépasser la vision du fleuve comme risque, promouvoir la renaissance du fleuve comme producteur de bien-être et de richesse ; intégrer les politiques de réduction du risque hydraulique et de pollution avec les politiques environnementales et territoriales du système de rive ; la diminution du risque hydraulique ; la réduction des pollutions ; la requalification du réseau écologique et des systèmes environnementaux ; la requalification du système d'établissement de berges ; développer la participation et promouvoir de nouvelles institutions de décision* » (Magnaghi 2009).

L'énoncé du manifeste est alors le préalable au scénario territorial élaboré à l'université auquel il donne des directions tout en ayant été rédigées par A. Magnaghi de sorte que le contenu est parfaitement ajusté à sa vision prospective biorégionale. Dans le cadre du PPTR des Pouilles, l'élaboration du « *manifeste des producteurs de paysage*²²³ » repose sur l'organisation de rencontres successives entre la Région et les acteurs socio-économiques (constructeurs, activités d'extraction, de tourisme, du commerce, de la mobilité douce, des secteurs agricoles et agro-alimentaires, de l'énergie) qui se déroulent avec A. Magnaghi et en parallèle de la démarche institutionnelle de construction de scénarios dont elles reprennent les thèmes en s'engageant sur la récupération des périphéries urbaines, la reforestation d'aires vertes, la mise en valeur du paysage agraire, du système côtier, l'accueil touristique, la gestion des carrières et de la production d'énergie. Ces actions impliquent les acteurs socio-économiques locaux mais font surtout appel à la mise en place de politiques publiques régionales ...quand ce n'est pas à la mobilisation des forces de l'ordre « *Polizia, Carabinieri, Corpo Forestale* » pour protéger le patrimoine arboré régional.

²²³ PPTR Puglia 2015, en ligne :

http://www.paesaggio.regione.puglia.it/images/stories/MATERIALE_PROPOSTA_ADOZIONE_PPTR/7_rapporto_ambientale/01_il%20manifesto%20dei%20produttori%20di%20paesaggio.pdf

Dans la méthodologie que nous explorons, le recours à la force semble pourtant intervenir en dernier recours, lorsque toute autre technique pédagogique a été épuisée et de ce point de vue nous n'avons pas fini d'analyser la boîte à outils territorialiste. Elle est encore prolix.

2.3.2 Les techniques de la participation : de la charrette au jeu, des démarches d'atelier

a L'héritage anglo-saxon pour une posture d'urbaniste pédagogue

En accompagnant, la « mise en projet » de la société civile et de l'« habitant » conçu comme « *troisième acteur* » du projet territorial, le rôle du praticien évolue et l'urbaniste change de posture en devenant à la fois « *mobilisateur de compétences* », « *connecteur de savoirs* » et « *socialisateur de connaissances scientifiques* » (Giusti 2001). Il doit alors adapter ses techniques en puisant dans un héritage anglo-saxon qui remonte à P. Geddes pour récupérer un vieux savoir-faire consistant à « redescendre parmi les gens » (Magnaghi 1981).

> L'implication du « troisième acteur » : un changement de posture

Dans cette nouvelle vision collaborative d'un projet de territoire activant des projets locaux, les savoir-faire de l'urbaniste évoluent en trois termes :

- La mobilisation des compétences fait appel à une capacité d'identification des ressources analytiques et prospectives afin de caractériser les lieux dans une perspective d'évolution en mettant en jeu des problèmes et des opportunités. Il soulève l'intérêt de la rencontre avec les habitants les plus anciens qui ont la mémoire du lieu et de l'attention aux enfants et à leur appréhension particulière de l'espace et du temps (Giusti, Paba 1999).
- La participation n'est pas pour autant réservée au dialogue avec la population mais peut associer à son processus des entités publiques et des acteurs socio-économiques privés. Entre tous, l'urbaniste connecte les savoirs dans le sens où il « *met en relation les lieux de la vie quotidienne avec les lieux et les modes de la bureaucratie, des professionnels, de la connaissance technico-scientifique* » (Giusti 2001 :458).
- Son expertise dans ce rôle -qui relève effectivement de sa compétence et non de celle du sociologue- tient à son expérience pratique de l'action en urbanisme et à sa connaissance des champs de recherche pluri-disciplinaires associés à cette discipline

qui lui permettent d'établir des ponts entre des univers culturellement différents. A ce titre, il est aussi « *socialisateur de connaissances scientifiques* » car il est à la fois en capacité de construire une approche experte de l'analyse et du projet de territoire et d'en mettre à disposition les résultats pour un groupe de participants variés. Ce changement de posture sollicite la mobilisation de qualités qui dépassent la capacité d'abstraction intellectuelle et de conception graphique et visuelle pour entrer dans le champ d'une écoute qui dépasse le simple fait d'entendre (Forester 1989) pour, au delà des certitudes, s'ouvrir à l'« *inattendu* ». Les émotions, l'implication dans les échanges par une prise de position subjective comme la capacité d'empathie de l'urbaniste avec ses interlocuteurs deviennent dans ce contexte des valeurs positives²²⁴.

> ***L'héritage de Patrick Geddes entre observation des mœurs et éducation citoyenne***

Les méthodes explorées pour poursuivre ce dialogue collaboratif sont principalement anglo-saxonnes. Dès le début du siècle, Patrick Geddes dont la pensée structure le développement du *planning* ne délie pas la pratique experte de la participation citoyenne. Dans sa proposition où « *l'analyse précède la planification* », l'étude savante n'est pas strictement théorique mais nourrie de l'expérience pratique.

D'une part, pour les urbanistes, il encourage les voyages afin de se construire une forme de culture de l'art où la connaissance des formes de la ville et de l'architecture est indissociable de celle des activités culturelles qui les animent et des mœurs de ses habitants.

D'autre part, les expositions universelles qui présentent des plans de villes et des maquettes sont comprises comme les lieux d'une éducation citoyenne universelle et de construction des esprits critiques par la comparaison qui s'adresse aussi bien aux politiciens qu'au peuple dans son entier y compris les femmes (Geddes 1995 :357).

²²⁴ « La capacité de communiquer son propre engagement affectif dans le travail commun qui est mené ensemble avec les habitants, la capacité de se mettre aux places des interlocuteurs, de regarder avec les yeux des habitants les problèmes et les ressources locales, la capacité de nouer des relations chaudes (même conflictuelles) avec les acteurs locaux, la capacité de transmettre son propre engagement et avec celui-ci réussir à impliquer les autres, la capacité de transmettre aux autres sa propre conviction dans les potentialités du travail à l'œuvre : sont toutes les ressources importantes dans un jeu interactif qui implique des personnes concrètes, qui abordent des thèmes qui touche vraiment leur vie quotidienne, et qui sont donc pour eux terriblement proches, importants, réels » (Giusti 2001 :457)

b La « charrette » et le « jeu » comme instruments d'un projet territorial partagé

> des ateliers en charrette pour croiser les différents modes de construction des problèmes

En Grande-Bretagne, le « *Planning for real* » (urbanisme pour tous) initié par le Professeur Gibson (1989) développe des outils à base de maquettes et d'expressions en bandes dessinées pour impliquer les habitants dans la transformation de leur quartier au cours d'ateliers participatifs selon une technique de projet en direct popularisée aux Etats-Unis sous le terme de *charrette* (Sanoff 2000, Lennertz,

Lutzenhisser 2006, Condon 2007). La « *charrette* » ou « *design charrette* » est alors comprise comme une démarche de projet qui fait clairement référence à son entendement en français dans le vocabulaire du travail et de l'architecture. Le terme employé pour désigner une période de travail intensif en vue de satisfaire une échéance de restitution donnée est emprunté à une expression « être charrette »/« être en retard » forgée en référence aux « charrettes » où les étudiants en architecture au XIX^{ème} siècle devaient charger leurs travaux pour les conduire depuis l'école sur le lieu de leur exposition (Oxford dictionary 2016, CNRTL 2016). Sauf qu'« être charrette », condition qui fait plutôt figure de problème en France est aux Etats-Unis autrement entendue comme une technique de résolution de problèmes et comme une situation de travail en atelier où « les participants sont assignés à une conception de projet très complexe dans un temps très court » (Condon 2007). Très court signifie ici quatre jours qui suffisent à poser le problème, visiter le terrain, dessiner et présenter les propositions réalisées par groupe avec l'implication d'un praticien dont le rôle se déplace du concepteur à celui d'accompagnateur.

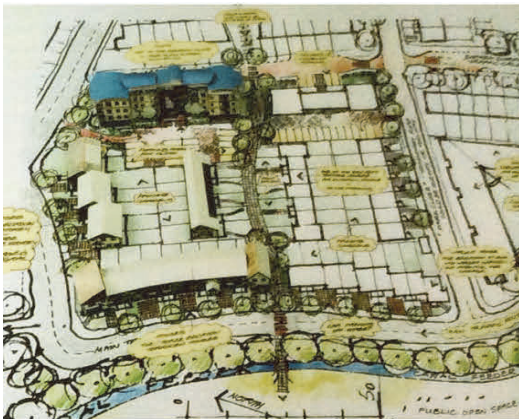


Figure 74 : le *planning for real* anglo-saxon entre sortie de terrain et maquette en atelier, source : Masboungi, McClure 1997

Cette évolution du *technicien expert* en *pédagogue médiateur*, n'implique pourtant pas une substitution des

rôles car c'est au moyen de son savoir praticien « caché » (Schon 1994), scientifique, artistique et technique que l'urbaniste pourra associer les productions individuelles aux objectifs d'éveil à la conscience de lieu sur lesquels repose l'organisation de ces démarches collaboratives dans l'approche territorialiste. L'utilisation des techniques de représentations graphiques conventionnelles n'est pas remise en question, l'évolution porte sur la modification de leurs objectifs, de leur utilisation et par conséquent de leurs résultats dans une perspective opérationnelle. En termes d'objectifs, il s'agit de passer d'une construction de connaissance générique et systématique à une connaissance contextuelle non généralisable tout en impliquant concrètement les différentes parties prenantes du projet de territoire afin de mettre en relation plusieurs modes de construction des problèmes « *technico-scientifique, politico-administratif, social-culturel* » (Giusti 2001 :436).

> le jeu de territoire comme instrument d'une participation non technique

L'emploi de langages ou d'instruments appartenant strictement au domaine expert se révèle en effet contre-performant pour libérer la formulation des problèmes. Il devient nécessaire d'en faciliter l'usage afin de les mettre à disposition d'un public large. Dans le cas du « *micro-planning* », un travail d'écoute en petits groupes d'habitants permet d'aboutir à une construction structurée des problèmes en identifiant des opportunités et des situations problématiques localisées. M. Giusti préconise au contraire les techniques ludiques comme dans le cas du *Planning for real* et des *cartes d'usage social du territoire* (*Mappe d'uso sociale del territorio*, Officina Ecologica 1992) développées en Italie selon le même principe. Comme dans un jeu, les habitants sont alors invités à s'exprimer librement sur un support en grand format figuratif de la réalité (plan, maquette) en déplaçant des objets ou en disposant des annotations écrites sur le support. La mobilisation des compétences locales (en fonction des personnes en présence : préférence de l'écrit, du dessin, de la parole) favorise l'expression libre de chacun, la méthode et les formes du « jeu » sont dès lors conditionnées par les acteurs de terrain.

Dans cet esprit le « *jeu de territoire* » promu en France par Sylvie Lardon de l'AgroParisTech-ENGREF (Lardon 2003, 2013) constitue une méthode structurée de « *recherche-formation-action* » qui vise à accompagner les acteurs locaux dans la

construction de « *figures du projet territorial* » partagées, cet accompagnement se concevant comme une formation (Lardon, Piveteau 2010, Gisotti 2015).

Conçu selon une logique linéaire d'ingénierie, le jeu est décomposé en trois phases. Le diagnostic territorial consiste à définir des enjeux à partir de cartes distribuées aux participants. Ces derniers se positionnent par rapport au thème indiqué par leur carte afin d'élaborer une carte collective des « *structures et des dynamiques* » qui sert de base à la définition d'« *enjeux* » puis de « *scénarios d'évolution* ». La discussion autour des scénarios permet de les préciser et d'identifier les actions susceptibles de les accompagner.

Dans ces démarches dites de *community planning* (Hauptmann, Wates 2010) l'évolution des modalités d'élaboration du projet, d'un cercle d'édile technicienne et politique vers les habitants confère une place centrale à l'atelier/laboratorio à la fois en tant que situation de collaboration et en tant que lieu physique capable d'accueillir la réunion d'une ou plusieurs dizaines d'habitants et la tenue d'exposition.

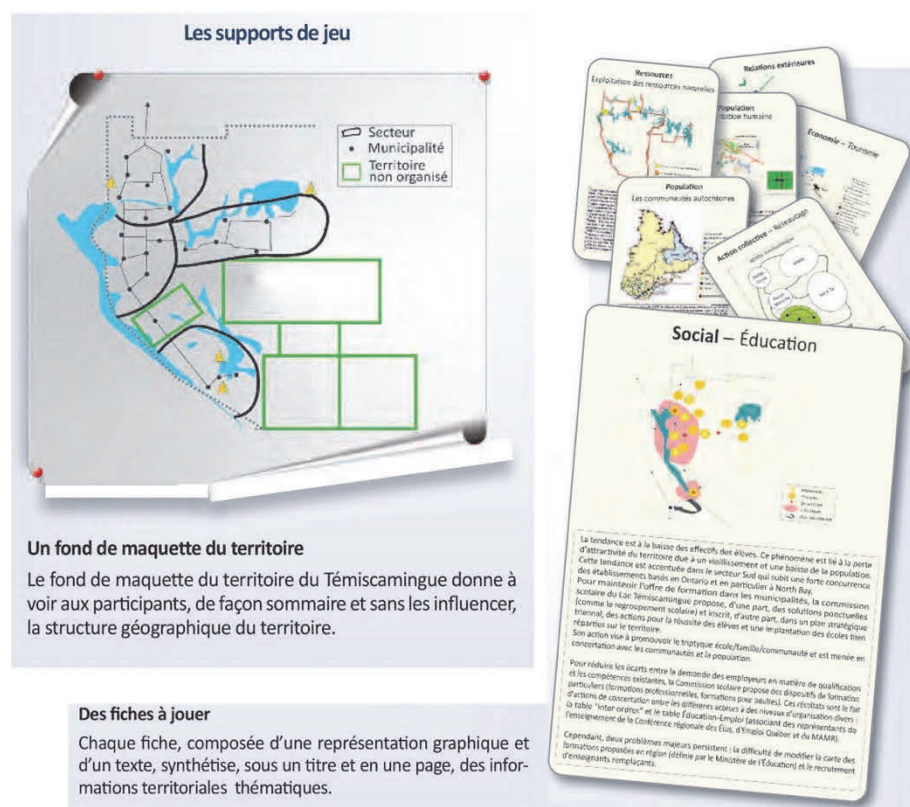


Figure 75 : le matériel du « jeu de territoire » : un fond de plan et des cartes thématiques destinées à favoriser l'expression des participants sur les enjeux territoriaux, source : Lardon 2013

2.3.3 Des techniques et des lieux pour un apprentissage collectif et permanent

a Les cartes de communauté une démarche d'apprentissage à l'auto-détermination

Au delà des techniques d'atelier en temps court qui permettent de construire une prise de position rapide sur un projet, l'école territorialiste mobilise des techniques de *community planning* visant à la construction d'un parcours de reconnaissance identitaire et d'éveil à la conscience de lieu dans la durée, dont les *Parish Maps* anglo-

saxonnes constituent le modèle référent, et sont rebaptisées « *Mappa di Comunità* » (cartes de communauté).



Figure 76 : l'exemple des Parish Maps de l'association anglaise Common Grounds, source : <https://www.commonground.org.uk/>

> l'inspiration des Parish Maps : des cartes identitaires locales

Les *Parish Maps*, ces « cartes de communes » selon une traduction littérale, sont ainsi nommées en relation à l'échelon de proximité local où se joue leur élaboration et sont développées depuis les années 1980 par l'association anglaise Common Grounds (Clifford et King 1996). Elles correspondent à des représentations dessinées sur des supports libres et avec des médiums (encre, peinture, broderie, collages) divers qui rompent avec les représentations techniquement normées de l'urbanisme. Leur réalisation implique des groupes d'habitants volontaires dans une démarche de création accompagnée par l'association qui met en évidence les éléments de patrimoine urbain et environnemental chargés d'une valeur locale afin d'informer des visiteurs ou encore d'alerter des décideurs et des aménageurs.

> *l'interprétation territorialiste*

Dans la pratique de l'école territorialiste, l'élaboration de *cartes de communautés* (Magnaghi 2012, Carta 2012) renvoie à deux objectifs distincts :

- d'une part, celui d'un « faire mémoire » dans une démarche *descriptive* qui consiste à produire une représentation identitaire d'un contexte local en identifiant collectivement les éléments marqueurs de son patrimoine et les problèmes liés à sa dégradation,
- d'autre part, celui d'une participation aux décisions de la cité dans une démarche *pro-active* qui vise à expliquer et à impliquer la population dans les choix d'urbanisation et de mise en valeur du cadre de vie local. Les deux démarches procèdent de méthodes voisines.

La (re)découverte du terrain à pied et en groupe en est le préalable. Ce temps est celui d'un apprentissage collectif et d'une rencontre de savoirs *contextuels* liés aux usages situés des acteurs locaux et de savoirs *experts* liés à des expertises scientifiques ou techniques particulières. Ensuite, l'élaboration des cartes de communautés met à contribution les participants autour de séances de dessin collectif selon une pédagogie de projet en *laboratorio*/atelier accompagnée par un *architecte-facilitateur*, les écomusées pouvant servir à cette co-élaboration qui se déroule à défaut dans des locaux communaux. Les esquisses des habitants trouvent une *figuration artistique* dans la première situation rencontrée lors de l'élaboration du PPTR des Pouilles ou une *finalisation technique* si ce n'est *émancipatrice* dans le deuxième type de démarche, éprouvée pour exemple lors de l'élaboration du *Piano Strutturale* de Montespertoli en Toscane,

La représentation *artistique* fait référence à une représentation identitaire de l'espace habité et du paysage dans une démarche qui va d'abord chercher à mettre en évidence ces qualités et à les restituer sous la forme d'une représentation non technique. A Montespertoli, la mobilisation citoyenne associée à la démarche de planification communales met en débat des choix techniques voire politique en termes d'implantation de l'urbanisation et se positionne sur l'aménagement des espaces publics, la démarche portée par l'université réussissant à promouvoir auprès de la population la création d'un parc agricole.

b Les observatoires et les écomusées : des lieux virtuels et physiques permanents

Lieux privilégiés pour la construction dans la durée des cartes de communauté, les écomusées font référence à des lieux d'éducation à l'environnement et à la culture locale, pouvant constituer un réseau diffus irrigant le territoire. En complément les observatoires du paysage conçus sur le mode de la cartographie en ligne sont les lieux virtuels et les instruments efficaces d'une société mise au travail encouragée à de bonnes pratiques qui répondent aux objectifs de la planification paysagère territoriale régionale.

> les éco-musées, instruments d'une participation et d'un apprentissage autogérés

En Italie, les écomusées connaissent un développement récent dans les années 2000 et sont des cadres privilégiés pour une « *production sociale du paysage* » sollicitée par l'école territorialiste. Leur mise en place a été initiée par les Régions dans le Piémont à partir de 1995 puis dans le Trentin, en Sardaigne, dans le Frioul-Vénétie julienne, en Lombardie, Molise, Ombrie et dans les Pouilles. Constitués en contre-point de la « *participation* » classique comprise comme une séquence déterminée d'une activité de planification portée par un professionnel extérieur au territoire, les écomusées cherchent par leurs activités avec la population locale à établir un lien vertueux et inscrit dans la durée de proximité avec les institutions (Maggi 2004, Cagliero, Maggi 2005, Bortolotti 2011). Le terme d'écomusées a été forgé par Hugues de Varine, directeur du Conseil International des Musées (ICOM) en 1971, dans l'esprit des *maisons de parcs* mises en place dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR) d'Armorique et des Landes de Gascogne à Ouessant en 1968 et à Marquèze en 1969 par Georges-Henri Rivière, muséologue et prédécesseur d'H. De Varine à l'ICOM (Poulard 2007).

Pour ce dernier, « *un écomusée est un instrument qu'un pouvoir et une population conçoivent, fabriquent et exploitent ensemble. Ce pouvoir, avec les experts, les facilités, les ressources qu'il fournit. Cette population, selon ses aspirations, ses savoirs, ses facultés d'approche.*

C'est un musée de l'homme et de la nature. L'homme y est interprété dans son milieu naturel. La nature l'est dans sa sauvagerie, mais telle aussi que la société traditionnelle et la société industrielle l'ont adaptée à leur usage. (...) Un laboratoire, dans la mesure où il est matière à études théoriques et pratiques, autour de cette population et de son

milieu. Une école, dans la mesure où il aide à la formation des spécialistes intéressés à cette population et à son milieu, où il incite cette population à mieux appréhender les problèmes de son propre avenir.

Ce conservatoire, ce laboratoire, cette école s'inspirent de principes communs : la culture dont ils se réclament est à entendre à son sens le plus large, et ils s'attachent à en faire reconnaître la dignité et l'expression artistique, de quelque couche de la population qu'en émanent les manifestations. Ils ne s'enferment pas en eux-mêmes, ils reçoivent et donnent²²⁵ ».

Comme en France, où la création des écomusées répond à une intention d'entretien et de réactivation de la mémoire et des traditions locales, les écomusées en Italie poursuivent des activités de recherche et d'éducation mais ils se conçoivent aussi comme des lieux d'élaboration collective de cartes et de reconnaissance identitaire des paysages. De plus, leur création n'est pas strictement institutionnelle mais répond aussi dans le cas du réseau des écomusées des Pouilles d'une initiative citoyenne favorisant le choix d'une implantation dans les villages au cœur de la vie locale.

Non seulement associés à cette proposition éducative, les habitants sont aussi placés dans une situation active et reconnus comme des personnes ressources pour la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine territorial.

> l'observatoire des paysages entre construction de savoir et mise au travail pédagogique

En complément des écomusées, les *observatoires du paysage* dont la mise en œuvre est requise par la Convention Européenne du Paysage sont investis, par les chercheurs de l'école territorialiste, d'une vocation à se constituer comme « lieu » de ce projet construit avec les habitants voire de la mise en projet des habitants. L'outil électronique des *community maps* devient alors le lieu d'un observatoire permanent qui permet d'activer au niveau local des initiatives citoyennes en phase avec la planification territoriale régionale. Les *Community Maps* correspondent à des pratiques de

²²⁵ Définition proposée en 1976 et citée par l'écomusée du Creusot (<http://www.ecomusee-creusot-montceau.fr/spip.php?rubrique39>), la définition originale proposé par les deux experts en 1971 étant celle d'un « musée éclaté, interdisciplinaire, démontrant l'homme dans le temps et dans l'espace, dans son environnement naturel et culturel, invitant la totalité d'une population à participer à son propre développement par divers moyens d'expression basés essentiellement sur la réalité des sites, des édifices, des objets, choses réelles plus parlantes que les mots ou les images qui envahissent notre vie ».

cartographie participative en ligne popularisées par la démocratisation du réseau Internet depuis dix ans. Celles-ci invitent les utilisateurs de sites institutionnels ou associatifs à contribuer à des bases de données géo-référencées et collaboratives sur un thème donné. Elles permettent tant de servir la réalisation des politiques publiques que d'entretenir le débat et la contestation militante.

Dans les Pouilles, la réalisation du Plan Paysager Territorial Régional par les chercheurs territorialistes toscans s'appuie sur la mise en place d'un *Osservatorio del paesaggio* (Observatoire du Paysage) conçu sous la forme d'un *Atlante della segnalazione* (Atlas de la signalisation) en ligne qui permet aux habitants d'identifier les *biens paysagers*, les *dégradations du paysage*, les *bonnes pratiques du paysage* et les *mauvaises pratiques du paysage*. Cet outil vise à une description suggestive et non univoque des contextes locaux, cherchant à « *construire une cartographie des perceptions du paysage*

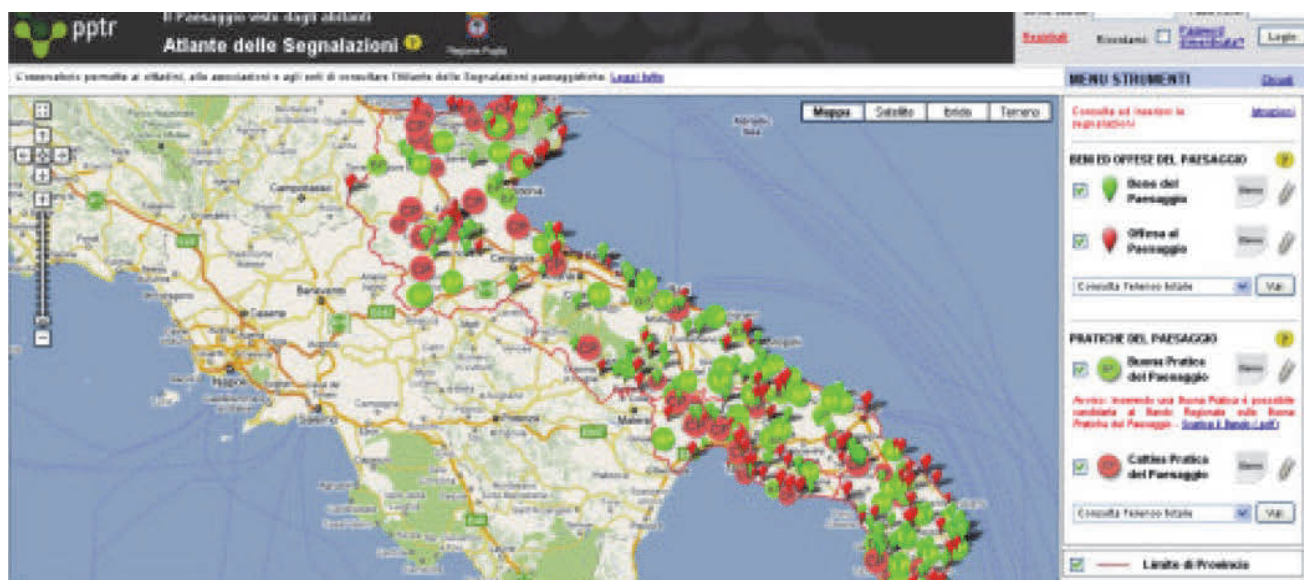


Figure 77 : l'observatoire du paysage des Pouilles mis en ligne dans le cadre de l'élaboration du PPTR, source : <http://www.paesaggio.regione.puglia.it/>

basées sur des éléments extrêmement suggestifs » (Carta 2012 :75). En ligne à partir de décembre 2008 pendant la durée d'élaboration du PPTR jusqu'à son approbation (2007-2015), l'observatoire recense 383 contributions la première année dont plus des deux tiers concernant les biens paysagers et les bonnes pratiques, celles-ci étant explicitement soutenues par un appel à projet régional destiné à les valoriser²²⁶.

²²⁶ Les « bonnes pratiques » sont récompensées par un prix, par une mise en visibilité dans le cadre de la promotion du PPTR et par une « *marque de qualité* » en fonction de leur inscription dans deux champs : la *protection* et la *mise en valeur du paysage agricole y compris à des fins touristiques* et les *œuvres d'architecture, les interventions urbaines et d'infrastructures* Source : Regione Puglia 2009

Inversement, les utilisateurs sont invités à désigner les mauvaises pratiques et leurs auteurs. Malgré le risque d'erreurs ou de commentaires délateurs et offensants et sans soumettre les avis à la censure, les chercheurs et l'administration choisissent de garder l'interface « *google maps* » ouverte librement aux utilisateurs pendant sept ans.

* * *

Au terme de ce parcours dans la « pédagogie de projet » territorialiste, depuis ses soubassements théoriques jusqu'aux techniques qui permettent d'impliquer concrètement la société dans le projet territorial par le projet local, nous retenons deux traits majeurs de cette approche méthodologique :

- la mobilisation des représentations graphiques comme instruments d'une construction de connaissances savantes et comme outil d'une mise en projet de la société civile sollicitant un double savoir-faire pour les architectes-urbanistes de scientifiques et artistes cartographes et d'accompagnateurs pédagogue d'une population invitée à se ressaisir du dessin au service d'une reconnaissance orientée de ses lieux de vie quotidiens ;

- la constitution d'un outillage conceptuel opératoire (biorégion, parc agricole) et technique (carte de communauté, écomusées, observatoires du paysage) mobilisé de manière emboîtée au service d'une pensée globale du changement en réconciliant parmi les ressources disjointes de l'urbanisme français pensée et pédagogie du projet pour l'urbanisme (I C 3.2.2) et outillage mis à disposition par les politiques de paysage (I C 3.2.1).

C L'urbanisme paysager pour un nouveau contrat didactique territorial

Ce dernier chapitre a pour objectif d'entreprendre un retour vers la France afin d'envisager les apports de l'approche territorialiste pour un renouvellement des pratiques de l'urbanisme paysager. En quoi l'expérimentation des méthodologies italiennes dans le contexte français de l'action publique peut-elle ouvrir des pistes pour un nouveau contrat « didactique » territorial entre acteurs publics et partenaires privés du développement économique et social ?

Cette expérimentation prend pour cadre le contrat de recherche BIOREGION. Financé par la Région Aquitaine et porté par le laboratoire Adess (devenu Passages en 2016), il implique un partenariat entre les universités Bordeaux Montaigne et de Florence et des structures porteuses de projet territorial : le Pays Médoc et le Parc Naturel Régional (PNR) des Landes de Gascogne, dès 2012 puis à partir de 2013 le Conseil Général de la Gironde porteur de la démarche d'InterScot et le Syndicat mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise (Sysdau). La construction de ce contrat de recherche s'inscrit dans un contexte situé. En Aquitaine, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est alors en cours d'élaboration et sera approuvé en 2015, les collectivités territoriales devant dès lors en réaliser la traduction à travers leurs propres documents de planification. Dans le même, les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste sont impliqués dans l'élaboration de deux documents de planification paysagère territoriale régionale dans les Pouilles et en Toscane. Ces documents recouvrent les mêmes prérogatives que les SRCE et en Italie comme en France, la même question se pose : comment articuler gouvernement du territoire régional et prise en charge par l'action locale des objectifs de mise en valeur environnementale ? Après avoir présenté le contexte de la recherche (II B 3.1.1), nous analyserons ces deux expériences manifestes de la mise en œuvre de la pédagogie de projet territorial construite par l'école territorialiste pour envisager le rôle des représentations graphiques et de l'outillage conceptuel et technique propre à leur approche dans la construction d'un nouveau contrat « didactique » territorial.

En parallèle de ces expériences de planification régionale auxquelles sont associées, dans le cas du PIT de la Toscane, deux stagiaires étudiantes en urbanisme à Bordeaux, le projet de recherche BIOREGION vise à tester en Gironde la mise en œuvre de la méthodologie territorialiste dans le cadre d'action des intercommunalités et du Département et de leurs propres démarches de projet (SCOT, charte/plan de PNR, InterSCOT). La recherche est alors envisagée sur le mode d'une « *recherche-action en partenariat* » identifiée par le politologue Sébastien Ségas (2013) comme une alternative entre deux autres modalités de recherche-action conçues en opposition, l'une instrumentalisant les acteurs sociaux au service de la recherche tandis que la seconde mobilise inversement la science au profit de l'action sociale²²⁷ à l'image de la recherche-intervention territorialiste. La « *recherche-action en partenariat* » s'inscrit à mi voie et « *repose sur quatre principes : une rencontre entre une volonté de changement et une intention de recherche ; un objectif dual qui est de résoudre un problème et de faire avancer les connaissances fondamentales ; un travail conjoint des chercheurs et des acteurs de terrain ; un cadre éthique négocié et accepté par tous* » (Gasselin, Delville Lavigne 2010 :41). Dans ce cadre d'action et de recherche négocié, « *la détermination d'un équilibre entre objectifs de recherche "fondamentale" et production de savoirs tournés vers l'action (dans une perspective plus proche de la recherche appliquée) génère une "tension structurelle" au sein du partenariat, chercheurs et acteurs poursuivant des objectifs qui ne sont pas toujours conciliables en pratique* » (ibid, Ségas 2013).

Nous présenterons les objectifs et les interprétations différenciées de la recherche portées et énoncées, plus ou moins explicitement, par les partenaires du contrat BIOREGION avant de reprendre sur un mode narratif la mise en récit de l'expérience de parc agricole portée par les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste à Prato et dont les résultats concrets fédèrent l'ensemble des partenaires. Dans une logique similaire à Prato, où les enseignants-chercheurs toscans réussissent progressivement à déplacer les représentations installées de la plaine de Florence, l'expérimentation

²²⁷ Dans les démarches de « *community organizing* » promues par Saul Alinsky, la « *figure de l'organisateur communautaire* emprunte celle du chercheur, et plus précisément du sociologue dans la tradition de l'école de Chicago (...) une méthode issue des sciences sociales est mise au service d'une action contestataire pilotée par les acteurs sociaux » (Ségas 2013). Cette méthode d'engagement radical se démarque de la « *recherche-action* » promue par Kurt Lewin pour laquelle l'objectif « *n'est donc pas prioritairement d'aider les acteurs à mener l'action qui se met en place mais de mettre en place une action pour produire du savoir : l'action liée à la recherche n'est donc pas une finalité mais un instrument de cette recherche* » (ibid.).

dans les structures partenaires s'appuie sur la mobilisation des représentations graphiques pour inventer une autre vision biorégionale de la Gironde, réappropriée par les partenaires de la recherche dans leurs propres projets (II C 3.1.2).

Enfin, et en nous replaçant dans la perspective du constat critique que nous dressions à l'issue de notre première partie face aux limites de nos savoir-faire de paysagiste, nous envisagerons les apports de l'école territorialiste pour renouveler la dimension pédagogique de notre pratique (II C 3.2.1) et pour réactualiser l'urbanisme paysager à l'appui d'un nouveau contrat entre ville et campagne (II C 3.2.2).

3.1 Un nouveau contrat entre ville et campagne : l'hypothèse d'une recherche partagée

Tandis que des plans paysagers territoriaux régionaux sont en vigueur depuis près de trente ans en Italie, la mise en œuvre des SRCE en France relève de la nouveauté. Le contrat de recherche BIOREGION part de cette situation (II C 3.1.1).

En Italie, les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste sont impliqués dans l'élaboration du PPTR des Pouilles (2008-2015) puis du PIT de la Toscane (2011-2015). Entre planification territoriale et action locale, nous observons à travers ces expériences la recherche d'un contrat didactique territorial dans un *milieu* spécifique au moyen de deux dispositifs en référence aux sciences de l'éducation mais qui nous renvoient à l'exercice de notre discipline :

- l'*atelier/laboratorio* compris comme un cadre d'exercice où se construit le passage d'un monde (profane) à un autre (savant) à l'appui d'un langage adapté pour éviter les ruptures cognitives en aménageant des continuités²²⁸. Nous nous intéresserons alors au rôle des représentations spatiales cartographiques et paysagères pour établir un langage commun entre praticiens-chercheurs impliqués dans la planification au titre d'origines disciplinaires différentes et entre ces experts et la société civile ;

²²⁸ Dans le cadre scolaire, l'objectif d'autonomisation face à la construction de la connaissance et la résolution des problèmes est recherché dès la maternelle. L'entrée à l'école, lieu de vie en société, constitue alors une rupture cognitive avec la maison qui sera accompagnée par l'usage d'un langage facilitant des continuités entre les deux mondes (Boiron 2007). Le récit d'un conte sous différentes éditions avec des formes variables d'illustrations, permet de passer de l'appropriation d'une mise en image familière à celle d'une forme verbale tandis que les ateliers de graphisme favoriseront l'acquisition du langage écrit pour aller vers la lecture à partir de savoir-faire de dessin. La décomposition de l'apprentissage en séquences d'atelier vise à accompagner les ruptures pour les rendre opérantes dans l'acquisition du langage de sorte que son utilisation ne soit pas une simple répétition mais soit construit au service d'un discours autonome. La compétence acquise lors d'un atelier dirigé sera ainsi sollicitée dans un deuxième temps lors d'un atelier de ré-investissement visant à la réalisation autonome d'un projet identifié.

- le *cahier de bord* servant à la mise en récit du projet –objet fini et processus en train de se faire- qui établit des liens entre les savoirs rassemblés et construits en connaissances pour leur conférer du sens par l'action. Nous faisons ici référence aux outils qui favorisent dans le cadre de la planification territoriale italienne, la mise en récit du territoire -au sens où l'entendent les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste d'un affermissement de la conscience de lieu- et son appropriation par les acteurs locaux : *cartes de communautés, observatorio*.

Cette double grille de lecture nous sert à analyser les modalités de la construction du contrat didactique territorial dans le cadre du PPTR des Pouilles et du PIT de la Toscane et les perspectives ouvertes par la méthodologie territorialiste au regard de la nouveauté que constitue en France la mise en œuvre des SRCE.

3.1.1 Entre gouvernement du territoire régional et action locale : une pédagogie de projet

a Du schéma régional au projet de territoire : une recherche entre France et Italie

Envisagée comme une ressource pour renouveler les savoir-faire dans un contexte de changement institutionnel où les Régions se voient confier une mission de restauration de la biodiversité à travers l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), l'approche de projet territorialiste italienne est mise à l'essai depuis 2012 en France dans le cadre du contrat de recherche BIOREGION.

> les ressources de l'approche territorialiste et des PNR pour relever le défi environnemental

Elle est alors envisagée comme un mode de pensée critique susceptible de renouveler les concepts de l'urbanisme en opposant une vision biorégionale, culturaliste et naturaliste fondée sur la conscience du patrimoine territorial aux approches techniques et fonctionnalistes guidées par les logiques du développement économique. La recherche fait l'hypothèse que les PNR constituent des instruments d'action pertinents pour la mise en œuvre des nouvelles injonctions environnementales régionales au niveau local en tant qu'outil d'aménagement porté par l'Etat et la Région avec l'adhésion des collectivités territoriales locales et en tant qu'outil légal permettant d'activer conjointement des démarches de planification territoriale, le soutien au développement économique et social, l'aménagement et la gestion de l'espace et des actions en matière d'éducation. Pour ces structures créées en 1967, le passage d'une

conception défensive de la protection à un entretien des écosystèmes créateur de paysages avec la participation des acteurs socio-économiques relève d'un défi d'autant plus complexe que les PNR doivent répondre à des injonctions contradictoires : instrument de conservation de la nature au niveau national, le PNR est compris comme un outil d'aménagement et de développement local et régional.

Le projet de recherche propose alors de développer cette question : « *comment optimiser l'outil régional du PNR pour développer un urbanisme du "projet local", multiscale et fondé sur la valorisation des ressources environnementales, paysagères et culturelles endogènes de ces territoires ?* ».

> articuler planification régionale et planification territoriale ? un contexte de tensions

Par l'implication successive du Conseil Général porteur de la démarche d'InterScot puis du Sysdau, ce sont plus largement les potentialités des instruments de la planification territoriale et des structures de gouvernance locale qui sont interrogés dans leurs capacités à ancrer localement une politique environnementale de niveau régional en articulant sa rencontre avec les politiques de développement économique et social. L'élaboration du SRCE en Aquitaine n'a pas été sans heurts. Les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) associés à ceux du Conseil Régional ont lancé la démarche en 2011 après de premières études en 2009. Le document a finalement été approuvé en décembre 2015 mais il a été contesté dès l'enquête publique par les élus et les structures porteuses de SCOT chargées de le prendre en compte. En cause, l'élaboration des documents cartographiques à valeur prescriptive ne fait pas consensus ni sur l'expertise écologique qui lui est associée ni sur la photographie aérienne de l'existant qui la sous-tend pour son caractère daté qui n'enregistre pas les évolutions en matière d'habitat et ne prend pas en compte les prévisions d'urbanisation actés par les documents de planification territoriale.

Entre gouvernement du territoire et action locale, les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste toscane sont dans un temps concomitant impliqués dans l'élaboration du *Piano paesaggistico territoriale regionale* des Pouilles (2008-2015) et du *PIT* de la Toscane (2011-2015). Ces démarches où les parcs agricoles constituent des outils emboîtés de la planification paysagère, font figures de référentiel d'action partagé pour la recherche entre enseignants chercheurs italiens et français et avec les partenaires

institutionnels. Elles traduisent la mise en œuvre d'une même pédagogie de projet qui articule la construction d'une connaissance interprétative du territoire régional et une démarche participative et éducative au niveau local dans deux contextes d'action distincts : les Pouilles et la Toscane.

> *l'apport du plan « exemplaire » des Pouilles*

Dans les Pouilles, les chercheurs territorialistes toscans doivent faire face à une situation compliquée d'un point de vue institutionnel. La région hérite d'une absence de culture municipale et d'une inertie administrative liée à un rapport de dépendance économique historique aux grands propriétaires terriens puis à l'Etat qui se traduit par un manque d'initiatives entrepreneuriales locales et par des politiques de redistribution clientéliste. L'*abusivismo*, c'est à dire la construction illégale, est une réalité généralisée dans les Pouilles, motivée par des intérêts strictement privés et non régulée par des communes, qui pour beaucoup ne sont pas encore dotées de plans d'urbanisme (Magnaghi 2011). Les chercheurs toscans qui travaillent en équipe avec les quatre universités des Pouilles, collaborent étroitement avec les administrations régionales et locales soucieuses d'accentuer leurs actions en faveur de la mise en valeur environnementale face aux dérives urbanistiques des années précédentes²²⁹ (Mininni 2011).

L'élaboration de ce document constitue une référence pour l'école territorialiste en tant que mise à l'épreuve méthodologique réussie et « contrat » rempli vis à vis des exigences de l'Etat, cela en dépit des critiques reçues lors de son élaboration, de l'éviction de la coalition politique de gauche-écologiste qui avait facilité sa réalisation et dès lors, de l'incertitude quant à sa mise en œuvre reposant doublement sur des politiques publiques volontaristes et sur une implication concrète des acteurs socio-économiques.

²²⁹ L'élaboration du *Piano Paesaggistico Territoriale Regionale* (PPTR) s'engage néanmoins sur un terrain préparé. Au début des années 2000, la Province de Lecce dans le Salento a fait l'appel aux architectes Bernardo Secchi et Paola Viganò pour l'élaboration de son *Piano Territoriale di Coordinamento*. Le document part du concept de *parc* pour envisager l'espace agricole et naturel dans une logique de projet et de planification au même titre que l'urbanisation (Provincia di Lecce 2007). Bien que cette proposition ancre sur une idée de la ville diffuse en contradiction avec la vision polycentrique territorialiste qui prône le strict renforcement des centres anciens, elle n'en pose pas moins le principe d'une vision prospective qui ne se limite pas à l'espace urbain et un dépassement de la notion de « parc » comme espace fermé de protection pour en faire un outil de développement.

> les leçons d'interdisciplinarité de la Toscane

En Toscane, l'élaboration du *piano di indirizzo territoriale con valenza di piano paesaggistico* (PIT) débute en 2011 alors que les chercheurs de l'université de Florence achèvent leurs travaux dans le cadre du PPTR des Pouilles. L'objectif initial est de mettre à niveau un premier document rejeté par l'Etat en 2009 pour insuffisances en termes de directives de protection et de mise en valeur des biens paysager. L'assesseur à l'urbanisme de l'époque choisit de confier cette mission au département d'architecture de l'université de Florence. En 2010, les élections régionales entraînent une recomposition de la *giunta*, la charge d'assesseur est confiée à Anna Marson, enseignante à l'Institut d'Architecture de Venise et membre de l'école territorialiste.

Dans le même temps, la décision est prise de revenir sur le document rejeté en 2009 dans son intégralité sans remettre en cause la participation de l'université mais afin de ne s'adresser qu'à un interlocuteur unique, la Région impose un regroupement des cinq universités de la Toscane²³⁰. Cette volonté est exécutée par la création du *Centro Interuniversitario di Scienze del Territorio* (CIST – Centre Interuniversitaire des Sciences du Territoire) qui poursuit l'élaboration du PIT (Poli 2012), sa mise en œuvre experte et exemplaire du point de vue de la construction interdisciplinaire étant éclairée par le mémoire de master d'une architecte, étudiante en urbanisme à Bordeaux, qui contribue en tant que stagiaire dans le cadre du contrat de recherche BIOREGION, à l'élaboration du plan de 2012 à 2013 (Hernandez 2014).

La Région approuve finalement le PIT en 2015 dont la validité a été reconnu à l'issue d'une procédure de co-planification avec l'Etat, compétent en dernier terme en matière de protection du paysage. Particulièrement volontariste dans ses orientations prescriptives et contesté par différents groupes de pression dont les exploitants de carrière et l'industrie agricole, le document se caractérise par une transcription pédagogique de ses prescriptions et une recherche de participation citoyenne à ses origines, qui si elle reste sans suite explicite dans le plan trouve une interprétation concrète localement.

²³⁰ Les universités concernées sont celles de Florence, de Pise et de Sienne ainsi que l'Ecole Normale Supérieure de Pise et l'Ecole Supérieure Sant'Anna de Pise.

b L'exemple du plan des Pouilles : un pacte ville-campagne local et régional

Premier *piano paesaggistico* reconnu par l'Etat dans le cadre de la réforme de 2004 (cf p.218-219), le PPTR des Pouilles se comprend à la fois comme un document de connaissance : un *atlas* sollicitant une expertise pluridisciplinaire, comme un document d'action stratégique orientant les politiques publiques régionales et comme un document de protection des biens culturels et des biens paysagers²³¹. Sa particularité est d'impliquer à ces différents niveaux la population autant en termes de production de connaissances que de passage à l'action.

> De la connaissance au scénario, une implication de la société à tous les niveaux

L'*Atlas* établit un cadre de connaissances de référence au niveau régional, à l'échelle 1/150.000 et 1/300.000 pour délivrer en une trentaine de cartes une expertise hydro-géomorphologique, naturaliste, morphologique (nature et évolution du tissu urbain, rural) et historique du processus de « territorialisation ». Parmi ces cartes, celle de la Région « *vue par les habitants* » est le produit d'une démarche participative qui repose sur la mise en place d'un *Osservatorio del paesaggio* (Observatoire du Paysage) conçu sous la forme d'un *Atlante della segnalazione* (Atlas de la signalisation) qui permet aux habitants d'identifier les *biens paysagers*, les *dégradations du paysage* ainsi que les *bonnes* et les *mauvaises pratiques du paysage*, selon une démarche de cartographie participative accessible librement en ligne. Un second niveau d'élaboration cartographique, expert cette fois, est destiné à susciter un sentiment de reconnaissance territoriale identitaire chez les acteurs locaux sur la base d'une interprétation des données naturalistes et historiques qui permet de déterminer onze *ambiti di paesaggio* (contextes paysagers) eux-mêmes hiérarchisés en *figure territoriali paesaggistiche* (figures territoriales paysagères ou unités de paysage). Ces paysages morphologiques et culturels sont présentés sur deux cartes : la *carte du patrimoine territorial des paysages* et la *carte « Laudatio imaginis Apuliae »*. Cette dernière se démarque du mode

²³¹ Selon la loi sur les biens culturels et le paysage de 2004, les *beni culturali* (biens culturels) correspondent aux biens immobiliers et aux objets présentant un intérêt artistique, historique, archéologique, ethno-anthropologique, archivistique et bibliographique. Les *beni paesaggistici* (biens paysagers) sont des biens immobiliers ou des secteurs déterminés constituant l'expression des valeurs historiques, culturelles, naturelles, morphologiques et esthétiques du territoire.

de représentation totalisant de la cartographie traditionnelle qui appose une légende unique à un ensemble géographique donné pour traduire, selon une expression graphique différenciée, des contextes locaux à priori comparables par l'occupation du sol, des champs d'oliviers pour exemple, mais originaux de part les modes de mise en culture et les savoirs contextuels qu'ils mobilisent : grande culture ou au contraire parcellaire plus exiguë délimité par des murets.

Selon les chercheurs, cette double cartographie porteuse d'une dimension technique et artistique produit un sentiment de reconnaissance identitaire des différents paysages des Pouilles dont l'effet est éprouvé auprès de la population lors des « *conferenze d'area*²³² » (PPTR 2015 *Relazione* :55) en permettant d'enclencher des conversations informelles à travers lesquelles la connaissance contextuelle vient amender la vision scientifique experte.

²³² Deux sessions de quatre rencontres publiques (dans des villes distinctes dans chaque session) ont été organisées en 2008 et 2009 pour débattre de l'Atlas puis des projets régionaux et locaux proposés par le plan (Magnaghi 2011).

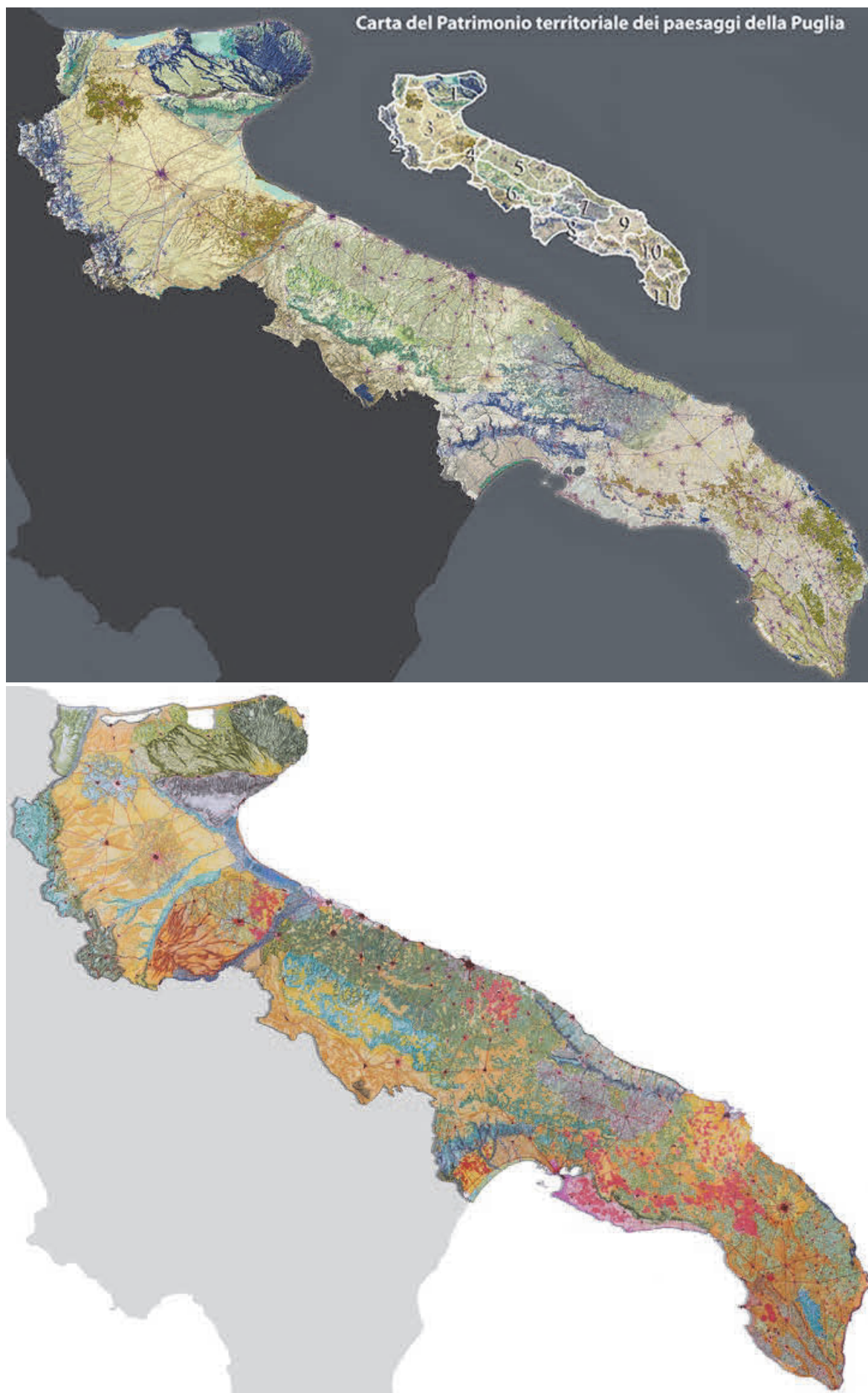


Figure 78 : la carte du patrimoine territorial des paysages divisé en onze ambiti et la carte « Laudatio imaginis Apuliae » correspondant à une interprétation différenciée des différents paysages des Pouilles en intégrant les spécificités de chaque contexte local, source : PPTR Puglia 2015

> Un "pacte" de bonnes intentions avec les acteurs socio-économiques ?

A la construction de la connaissance par la carte avec les habitants répond l'implication concrète des acteurs locaux par le projet dès la période d'élaboration du plan d'une part, à travers la reconnaissance de *projets intégrés* et d'autre part, par la négociation d'un *pacte* avec les « *producteurs du paysage* ».

Les *projets intégrés* recouvrent des actions portées par des collectivités locales et des acteurs privés, choisies et encouragées sur la base de critères en adéquation avec les objectifs du plan pour leur capacité à lui donner une visibilité immédiate. Parmi ces projets, la mise en place d'un réseau d'écomusées régional et l'élaboration de *cartes de communauté* dans le Salento répond à un appel à projet lancé par la Région afin de promouvoir une démarche d'autoreprésentation des valeurs du patrimoine par les populations (Magnaghi 2011). Les cartes sont effectivement réalisées entre 2008 et 2009 de sorte que certaines sont présentées pendant les *conferenze d'area* et qu'un dossier récapitulatif de la démarche est mis en ligne sur le site internet du PPTR, témoignant de son effectivité immédiate avant même son approbation. Selon un autre procédé qui consiste non pas à les susciter mais à encourager des démarches déjà en cours, le *parco agricolo multifunzionale dei Paduli di San Cassiano*, initié de manière



Figure 79 : la carte de communauté des Serre di Neviano et l'élaboration collaborative de la carte, source : PPTR Puglia 2015



autonome en 2003, participe également aux *projets intégrés* expérimentaux. Il bénéficie d'un soutien de la Région sur la base d'un projet qui implique une dizaine de communes et leurs habitants dans la valorisation du patrimoine local à travers la mise en place d'un programme d'urbanisme commun ou encore la réhabilitation d'oliveraies abandonnées.

A ces projets effectifs auto-promus par la société civile, suscités, dynamisés et mis en visibilité dans le cadre du PPTR, s'ajoute la recherche du *pacte* autour de la production du paysage entre les constructeurs immobiliers, les exploitants de carrières et d'infrastructures, les professionnels du secteur touristique, agricole, agro-alimentaire et de l'énergie les associations culturelles et environnementales et la Région. Cette négociation que nous avons déjà évoqué brièvement (II B 2.3.3) débute en 2008 par des prises de contact téléphoniques et une rencontre avec les associations puis en 2009 avec les « *producteurs du paysage* » volontaires qui sont regroupés en ateliers thématiques en fonction de leurs secteurs d'activités afin d'élaborer des principes communs concernant la « production du paysage ». Ces principes sont insérés dans un texte *manifeste* présenté lors des *conferenze d'area* de l'été 2009 où la Région prend des engagements dans sept champs d'action : l'urbanisme et la récupération des périphéries, la reforestation, les paysages agraires, l'accueil touristique, le système côtier, les carrières et l'énergie.

Cependant ce texte n'a aucun caractère réglementairement prescriptif et légal. Il repose sur la participation volontaire de ses promoteurs et sur sa mise en œuvre par la Région notamment à travers la traduction opératoire des *projets territoriaux pour le paysage* également développés dans le cadre du *piano paesaggistico*. Pour exemple, la requalification des périphéries renvoie aux objectifs du « *patto città-campagna* » (pacte ville-campagne) qui soutient une *co-planification* des espaces urbains et ruraux en activant conjointement des politiques publiques en matière de développement rural et de requalification urbaine à l'appui d'un système de parcs multifonctionnels localisé en plan mais dont l'activation dépend des collectivités locales concernées.

Cette liberté accordée aux acteurs locaux dans un contexte où la Région a changé de majorité politique en 2015 rend particulièrement incertaine la mise en œuvre des différents *pactes* et soutiens aux initiatives locales accordés dans son cadre.

c Le plan de la Toscane : une construction experte pluridisciplinaire réussie par défaut

> le parco agricolo della piana : un projet régional participatif mais non intégré par le plan

En 2010, la réouverture de la procédure d'élaboration du PIT est concomitante à la relance par la Région du projet de *parco agricolo della piana* selon un dispositif participatif associant les administrations communales concernées par le parc ainsi que la population et visant à l'intégration des principes définis sur la base de cette concertation dans le document de planification régionale (Regione Toscana 2011). Identifié dès 1990 sur les documents de planification régionale, le parc est au cœur d'une négociation conflictuelle entre la population soutenant ce projet à l'encontre du développement de l'aéroport²³³, les administrations régionales et locales, les sociétés gestionnaires de l'aéroport et les investisseurs privés favorables à une extension des pistes d'atterrissage. En 2005, la Région approuve un premier protocole d'intentions pour la création d'un parc avec la Province de Florence et les communes de Florence, Sesto Fiorentino et Campo Bisenzio puis un second en 2007 avec la commune et la province de Prato. A partir de 2009, elle met en place un dispositif d'animation citoyenne autour du projet selon une organisation en deux temps : d'abord la consultation de la population puis sur cette base, l'élaboration collective d'un scénario spatial avec les administrations à travers un format de *laboratorio* en temps court sur le principe anglo-saxon de la *charrette*.

1/ En 2009, deux animateurs tiennent un « *punto mobile* » (point mobile) d'information dans les communes de la plaine et organisent des rencontres auprès des écoles et des associations afin d'informer les citoyens sur le projet de parc, de faire émerger des besoins et de recueillir des idées²³⁴. Un site internet²³⁵ est ouvert pour informer du projet et des animations proposées par les institutions tels que des visites de terrains.

²³³ La Région Toscane compte deux aéroports internationaux, celui de Pise est à un peu plus d'une heure de Florence par la route.

²³⁴ Les lignes guides définies par les citoyens sont : « protéger, mettre à disposition au public et connecter les aires vertes existantes ; organiser un système de gestion/entretien des aires mises à disposition du parc ; valoriser le territoire de la plaine comme potentiel "parco agricolo" et son patrimoine historique, environnemental et naturaliste ; rendre le parc accessible et identifiable à travers des "portes d'entrée" visibles ; construire un système de mobilité lente et cyclo-piéton ; protéger les établissements productifs éco- soutenables et réduire l'impact des infrastructures ; définir des directrices communes dans la planification territoriale ».

²³⁵ www.parcodellapiana.it site fermé et accessible en archive

2/ A l'issue d'un an d'échanges avec la population, deux sessions de trois journées de *laboratorio*, en juillet puis en décembre 2010, sont organisées par la Région avec les techniciens des communes et des provinces concernées et avec des experts issus de la société civile et de l'université. En juillet 2010, les échanges permettent de compléter trois cartes de connaissance du territoire et d'approfondir des réflexions prospectives sur le réseau écologique et le système de l'eau, le réseau de mobilité alternative et la multifonctionnalité des espaces ouverts. Les documents élaborés à la main lors des

séances de travail collectif sont ensuite réélaborés à l'informatique pour être présentés au public. Pendant six mois, ce cadre de connaissance est affiné par les services de la Région, des Communes et des Provinces. La deuxième session de *laboratorio* conduit à l'élaboration d'un document de synthèse qui identifie les terres agricoles à préserver et un itinéraire de circulation piéton et cycle entre les centres villes identifiés comme un système polycentrique fonctionnant en réseau entre le fleuve et la colline.



Figure 80 : le processus participatif du Parc de la Plaine (source : F. Berni, 2012)

Malgré la participation qu'elle suscite de la part de la population et des administrations locales, la démarche de *laboratorio* et ses propositions ne seront pas directement retranscrites dans le nouveau PIT. Nous pouvons faire l'hypothèse que ce qui peut être approuvé au niveau local ne peut pas l'être au niveau régional. Les prescriptions pour l'*ambito* (contexte paysager) de Florence, Prato et Pistoia se limitent à des mesures en termes de protection et de mise en valeur écologique et patrimoniale des espaces naturels et agro-forestiers et des formes urbaines historiques mais sans identifier en particulier les espaces agricoles et naturels concernés par le parc (PIT Toscana 2015

Ambito 6). Absent des représentations spatiales du document de planification régionale, le « parc » n'en a pas moins une existence locale.

En 2012, la Région a identifié des actions à entreprendre dans chaque commune, à Prato un chemin est aménagé à travers la plaine selon une démarche participative, en adoptant le même principe de *laboratorio* accompagné par les chercheurs de l'université de Florence et s'intégrant au niveau communal dans le scénario stratégique du *parco agricolo* de Prato lui même partie prenante du *parco della piana*. Ce qui peut faire l'objet d'un accord au niveau local ne se vérifie pas forcément au niveau régional.

> une volonté didactique à éprouver dans la durée

Si la réalisation du PIT se caractérise par une absence de construction participative dans le courant de la procédure d'élaboration, il n'en recherche pas moins une synthèse et une restitution pédagogique appréhendable par chacun « *du technicien (fonctionnaire de l'entité locale), au non initié (habitant, étudiant), au porteur d'intérêts (militant d'une association environnementale, etc.)* » (Poli 2014 :124) de son système d'orientations prescriptives issu d'une approche scientifique pluridisciplinaire, géomorphologique, écologique, agro-environnementale et architecturale. La synthèse de ces approches, produites par quatre groupes de recherche distincts, passe par l'élaboration des cartes du patrimoine et de *criticità* (aspects critiques) et l'expression des *figure territoriali* par le groupe chargé de l'élaboration des « *norme figurate* » (règles figurées).

La production de ces figures de synthèse promue par l'école territorialiste, pose néanmoins quelques défis techniques. En dépit du fait que chaque groupe travaille sur une cartographie géo référencée, rassembler et croiser ces données dans le temps de leur élaboration alors que chacun progresse selon un stade d'avancement différencié relève d'un montage informatique compliqué. Les chercheurs du groupe des *norme figurate* procèdent alors par entretiens individuels successifs avec leurs homologues de chaque groupe afin de mettre en forme au niveau de chaque *ambito* une *carte du patrimoine* puis une *carte de criticità* inédite dans la méthodologie territorialiste et dont la traduction qui ne signifie ni enjeux, ni problèmes mais plutôt « aspects critiques » n'a pas d'équivalent en français. Elle repère les éléments problématiques au regard de

écosystémique et hydro-géomorphologique qui prennent le pas sur tout autre critère d'arbitrage et fondent les orientations prescriptives du plan ensuite traduites par les *figures territoriales* sous la forme de représentations perspectives appropriables par un grand public.

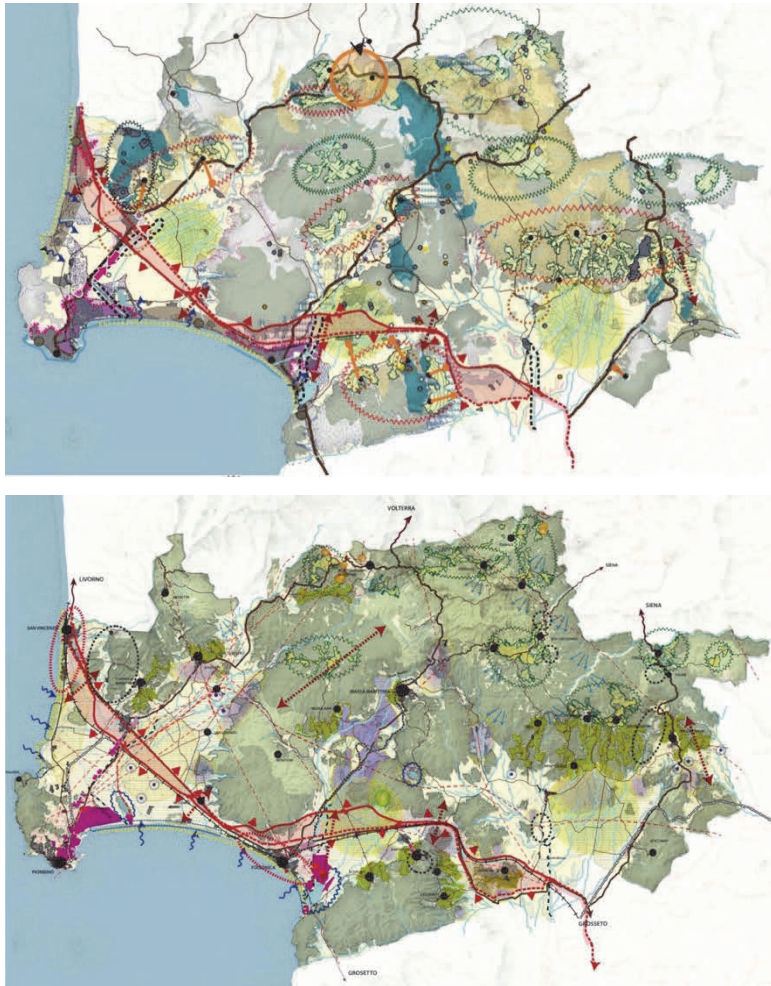


Figure 81 : la carte de criticità des collines métallifères subit une évolution entre sa première présentation et la version finale notamment dans le sens d'une atténuation du phénomène d'abandon et d'enfrichement des collines dont l'aspect problématique du point de vue de l'expertise agro-environnementale ruraliste est nuancé par l'expertise éco-systémique, source : Hernandez 2014

Entre novembre 2012 et septembre 2013, l'avancée parallèle de chaque groupe et l'élaboration des figures de synthèse est mise en débat collectivement à travers des séances de vidéo-projection puis des échanges emails en phase finale pour la correction des légendes. Les tensions entre groupes de recherche apparaissent alors sur un emploi commun de terminologies qui renvoient à des définitions disciplinaires différentes telle que la notion de « consommation du sol ». Le choix se porte finalement sur une

simplification de la légende destinée à une compréhension par le plus grand nombre (Hernandez 2014). Reste que la volonté d'appropriation populaire exprimée par le choix des mots et des figures graphiques demeure encore théorique.

En 2016-2017, la Région a prévu un cycle de cours de formation sur le contenu et la mise en œuvre du PIT, ouverts aux professionnels techniciens des administrations et libéraux et organisés dans les principales villes de Toscane : l'interprétation locale ou non des prescriptions formulées par le plan se vérifiera dans la durée, la résistance de la part des acteurs socio-économiques locaux, exploitants de carrière et représentants du monde agricole n'ayant cessé d'émailler le fil de la procédure il est peu probable qu'ils facilitent son application.

3.1.2 L'interprétation biorégionale de l'urbanisme paysager : un changement de vision

Malgré les résistances, depuis le début des années 2000, l'implication de l'école territorialiste toscane dans la planification territoriale, s'est traduite dans les faits par une émancipation locale de groupes de citoyens auto-organisés et impliqués dans des projets en commun qui bénéficient du soutien proche ou distant de l'administration. Cette « conversion » ne s'est pas engagée par la force mais à travers un changement progressif des représentations du territoire ajusté à un idéal partagé du vivre ensemble et de la politique de l'espace qu'il engendre, la vision spatiale biorégionale d'un polycentrisme structuré par un système de parcs agricoles s'ancrant alors dans les consciences à travers l'effort de représentation spatiale et de communication réalisé par les enseignants-chercheurs toscans avec leurs étudiants.

Ce parcours pour un « changement de vision » testé dans le cadre du contrat de recherche BIOREGION repose sur l'adhésion des partenaires institutionnels et sur leur interprétation différenciée de l'apport territorialiste biorégional dans le cadre de leurs propres démarches de projet de territoire (a). Entre tous, l'expérience du parc agricole de Prato, portée par les chercheurs de l'école territorialiste dessine l'horizon d'une dévolution réussie d'un projet de mise en valeur agro-environnementale institutionnel aux acteurs socio-économiques locaux (b). Selon le même processus qui consiste à mobiliser des représentations graphiques pour aboutir à un changement des consciences, la mise en œuvre de l'approche territorialiste italienne en Gironde initie

alors les prémices d'un changement de paradigme pour l'*urbanisme paysager* non plus lié à une politique de cadre de vie mais à un changement des modes de vie (c).

a Les interprétations différenciées d'une recherche en partenariat et par la formation

> l'approche territorialiste biorégionale : une interprétation différenciée

Derrière la question unique posée par le contrat de recherche BIOREGION concernant l'optimisation de l'outil PNR dans une perspective d'implémentation des politiques environnementales régionales, les intérêts sont pluriels. Ils dépendent de la temporalité dans laquelle s'inscrit chaque partenaire institutionnel, l'implication dans le contrat de recherche intervenant :

- dans le cours de l'action : la recherche en partenariat s'inscrit dans la temporalité d'une démarche de projet territorial en cours : l'élaboration de la charte du futur PNR du Médoc ou la mise en œuvre de la stratégie nature du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux et vient servir leur construction ;
- au terme de l'action : la recherche intervient à l'issue d'une démarche de projet dont la mise en œuvre reste dans l'expectative telles que l'InterSCOT ou la charte du PNR des Landes de Gascogne et participe à un effort de réflexivité sur l'action.

Ces temporalités ne sont pas neutres dans l'interprétation que se fait chaque partenaire de la recherche et de l'apport territorialiste.

Le Pays Médoc s'est engagé dans la construction d'un Système Alimentaire Territorial à travers une première étude en 2009 et poursuit ce projet en s'appuyant sur une association qui lui apporte un soutien technique pour favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs. Le Conseil Régional a lancé une étude d'opportunité pour la création d'un PNR fin 2008 et en 2011, le Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des PNR rendent un avis favorable pour la création du PNR. L'adhésion du Pays Médoc au contrat de recherche BIOREGION s'inscrit dans ce contexte. Alors que l'élaboration de la charte implique l'entrée dans une démarche de diagnostic territorial, la directrice du Pays Médoc cherche à réinterroger la notion de « *territoire* » en se dotant d'une nouvelle boîte à outils conceptuels et instrumentalise dans cette perspective le projet de recherche.

En 2011, le PNR des Landes de Gascogne achève la révision de sa charte, mise en œuvre à travers une procédure participative entre 2008 et 2009 et approuvée par décret début 2014. Dans ce contexte, le directeur du PNR des Landes s'interroge sur la notion de « *projet implicite* » et sur l'appropriation de la charte par ses partenaires et par les acteurs locaux ainsi qu'à la possibilité d'émergence de nouvelles formes urbaines dans les bourgs ruraux.

Le Conseil Général de la Gironde rejoint le projet de recherche en cours de route tandis que la démarche d'InterScot qui fédère les neuf SCOT du département, trouve un point d'aboutissement en 2013 à travers la signature du « *manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde* ». L'implication dans le contrat de recherche BIOREGION est²³⁶ motivée par la proximité des défis énoncés par le manifeste²³⁷ et des concepts portés par l'école territorialiste qui ouvrent des pistes méthodologiques pour la traduction d'objectifs encore théoriques.

En 2014, le Sysdau qui a porté l'élaboration du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise entre dans une phase de mise en œuvre d'un projet de territoire fondé sur la mise en valeur d'une couronne d'espaces agricoles, forestiers et naturels qui s'inscrit dans une double perspective d'implémentation des politiques agro-environnementales de niveau national et régional et de maîtrise du développement urbain local. Pour le syndicat le portage de ce projet implique une rupture avec les méthodes éprouvées de l'*urbanisme paysager* qui, si elles engageaient un retournement du regard de la ville sur le territoire agricole/viticole, ne remettaient en question ni le modèle productif dominant, ni les routines d'un urbanisme fondé sur la mobilisation de politiques d'aménagement de l'espace et non sur la participation des acteurs socio-économiques gestionnaires de l'espace agricole et de la forêt.

²³⁶ Contrairement au Pays Médoc et au PNR des Landes de Gascogne, les objectifs qui motivent l'implication du Conseil Général de la Gironde et du Sysdau ne font pas l'objet de lettres d'engagement explicite mais de convention fixant les conditions d'un partenariat de recherche fondé sur l'accueil et la rémunération d'étudiants stagiaires italiens et français.

²³⁷ « Pour une communauté de territoires riche de son environnement : prendre soin de nos ressources pour la qualité de notre cadre de vie; Pour la Gironde polycentrique des villes, des bourgs et des villages, autour de la métropole : aménager nos territoires en privilégiant leurs centralités; Pour une nouvelle ambition économique à partager : développer mieux en diversifiant les sources de la richesse; Pour une gouvernance audacieuse : agir mieux en coordonnant nos volontés » (CG33 2013).

> une recherche par la formation et par les représentations spatiales

A l'interprétation différenciée des partenaires institutionnels se conjuguent les objectifs distincts des chercheurs italiens et français. Si ces derniers sont porteurs de problématiques scientifiques interrogeant le passage délicat de la théorie à la mise en œuvre pratique, leurs homologues toscans cherchent à tester l'opérationnalité d'une démarche déjà éprouvée dans le cadre de la planification italienne et d'éprouver la « *traduction* » des concepts territorialistes par les partenaires institutionnels français. La formation des étudiants de *laurea magistrale*²³⁸ est tout à la fois un moyen – ils sont la force de production – et une finalité – il s'agit de les former à l'approche territorialiste – de leurs projets de recherche. Pendant trois ans, c'est le rythme des années universitaires qui conditionne le déroulement du contrat et les relations d'échanges contractuels entre université et partenaires institutionnels fondées sur l'encadrement partagé des stagiaires italiens puis français.

Pour les enseignants chercheurs toscans le point de départ de la recherche et la base de la formation de leurs étudiants est la construction de nouvelles formes de descriptions et de représentations du territoire « *soit issues de l'intérieur du territoire ("autoreprésentations" de la société établie), soit qui proviennent d'une "lecture patrimoniale" du territoire en question (représentation identitaire)*²³⁹ ». La mise en œuvre de cette lecture patrimoniale sous la forme de la construction d'un « *atlas* » est le premier temps de l'approche de projet territorialiste. Les étudiants en dernière année de *laurea magistrale* poursuivent son apprentissage de décembre à juillet dans le cadre du *laboratorio di pianificazione territoriale e ambientale* (atelier de projet de planification territoriale et environnementale). Les enseignants-chercheurs leurs proposent plusieurs terrains d'atelier au choix qui correspondent à leurs propres

²³⁸ La première année de laurea magistrale en Italie correspond à l'année de master 1 en France, les deux cycles de master 1 et 2 constituant un bloc unique sanctionné par la réalisation d'un mémoire la tesi. Dans le cadre du laurea magistrale in Pianificazione e Progettazione della Città e del Territorio de l'Université de Florence et à l'image des pratiques dans les écoles d'architecture ou de paysage en France, il prend la forme du développement individuel ou en binôme d'un projet. Dérivée de l'urbanisme, elle même encore rattachée de près à l'architecture, la formation est essentiellement technique, tournée vers la maîtrise opérationnelle des outils techniques de la cartographie informatique et la capacité à produire un projet spatial appliqué aux démarches institutionnelles de planification territoriale. Les étudiants de laurea magistrale sont issus d'une formation de laurea triennale (licence) reçue à l'université de Florence ou ailleurs en Italie, leur sensibilité à l'approche territorialiste est donc variable et se construit à travers les deux années du corso di laurea magistrale. Si l'appréhension du contexte français constitue une difficulté supplémentaire, la rencontre avec l'approche territorialiste met immédiatement en évidence des différences de cultures non envisagées en termes d'appréhension du et d'apprentissage au « projet ».

²³⁹ David Fanfani et Daniela Poli, note méthodologique pour le contrat BIOREGION, juillet 2012

terrains de recherche-intervention. En 2012, quatre groupes de trois à quatre étudiants sont impliqués dans le cadre du projet BIOREGION. Leur travail de construction d'un « *atlas* » se déroule en deux temps, dans un premier temps en Toscane dans le cadre de leur atelier de projet universitaire puis en Gironde dans le cadre de stages avec les institutions partenaires : le PNR des Landes de Gascogne, le Pays Médoc, le Conseil Général de la Gironde et le Sysdau.

A travers la production de représentations spatiales, l'objectif est d'aboutir à un déplacement des consciences pour passer de la représentation de la vision d'un espace produit par les logiques fonctionnalistes à une intégration des logiques de protection et de développement socio-économique. Cette progression construite pédagogiquement ne s'engage pas comme en Toscane sur le mode de la recherche-intervention impliquée dans l'action mais s'établit dans une recherche en partenariat avec des entités publiques qui n'ont aucun équivalent en Italie où les plans reposent sur une application réglementaire et programmatique mais sans accompagnement par des structures dédiées. La différence est notable, ce qui relève en Italie du militantisme repose en France sur un portage politique. Et c'est dès lors une expérience née de l'implication militante des chercheurs toscans qui retient l'intérêt partagé des partenaires institutionnels français pour sa dimension de « projet implicite », la recherche en partenariat permettant d'éprouver sa dimension reproductible dans le contexte d'action publique français.

b De la "planification" à "panification" locale : le parc agricole de Prato

Traduction la plus tangible de l'activité militante des enseignant-chercheurs toscans dans la plaine de Florence, le projet de parc agricole multifonctionnel s'est concrétisé par la construction d'une filière de blé et de vente de pain en circuit court autour de Prato, commune distante à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest de Florence. La construction et la mise en œuvre du projet implicite se traduit alors en trois termes par la participation des chercheurs à la planification territoriale, par l'information si ce n'est par la formation des acteurs locaux pour aboutir à un changement des représentations du territoire, impliquant la participation des étudiants et préalable à une mise en projet autonome de la société civile avec le relais des institutions.

> 2001-2003 : l'élaboration du Piano Territoriale di Coordinamento et l'idée du parc agricole

L'idée du parc agricole apparaît dans le cadre d'élaboration du *Piano Territoriale di Coordinamento* (PTC) de la Province de Prato²⁴⁰ portée par les chercheurs de l'université de Florence sous la direction d'A. Magnaghi entre 2001 et 2003. La mise en valeur économique et sociale du territoire est alors envisagée dans une logique de préservation du patrimoine territorial qui s'appuie sur la rencontre des initiatives concrètes émanant des acteurs locaux et des scénarios proposés par les chercheurs et portés par les institutions. Ces initiatives émergent et sont débattues au cours des « *conferenze d'area* », débats publics organisés dans chaque « *sistema territoriale*²⁴¹ » de la Province, ainsi qu'au cours d'assemblées publiques (*forums*) et de séminaires thématiques (Magnaghi 2004b).

Dans la plaine de Florence, le cas du *projet intégré* de « *parco agricolo della Piana* » relève d'une négociation entre les chercheurs et les agriculteurs qui ne croient plus eux-mêmes à l'avenir de l'agriculture dans la plaine. Mais en poursuivant les rencontres, les chercheurs finissent par identifier d'autres acteurs porteurs de changement. Ces derniers ouvrent des pistes pour une diversification des filières agricoles, céréalières et intensives, en se référant à des usages anciens tels que la production de fourrage biologique pour les vaches de race Calvana élevées dans le *Val di Bisenzio* ou encore la relance d'une fabrication de pain local la « *bozza* » de Prato suggérée par une association de boulangers mais qui sollicite la reconstruction entière de la filière depuis la production de grain ancien. Selon la consultante en agronomie du PTC, cette idée n'a rien d'improbable et elle évoque l'existence à Sienne d'un consortium régional susceptible de porter ce type d'initiative (de Marcos 2004 :566) sans pour autant que cette piste soit développée au delà d'une inscription en légende du scénario stratégique du PTC.

²⁴⁰ La province, créée en 1992 en détachement de celle de Florence s'étend du *Val di Bisenzio* au Nord et écharpe la commune de Prato dans la plaine de l'Ombrore jusqu'au piémont collinaire du Montalbano au Sud.

²⁴¹ Les systèmes territoriaux correspondent à des secteurs distincts par leur géographie et leur orientation socio-économique.

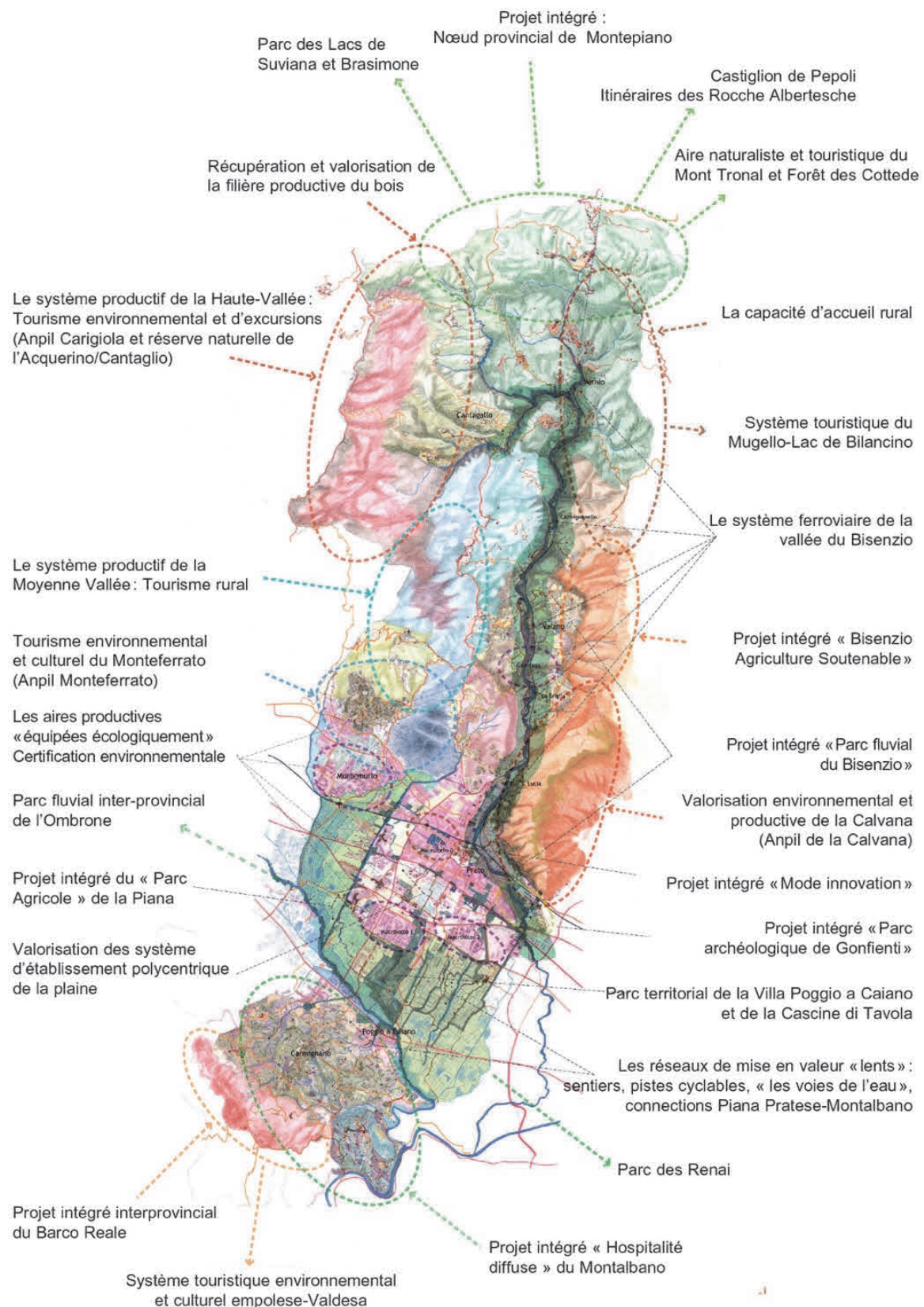


Figure 82 : le scénario du PTC de Prato, 2003 : le projet intégré du « parco agricolo della piana » écharpe en vert clair la vallée de l'Ombrone.

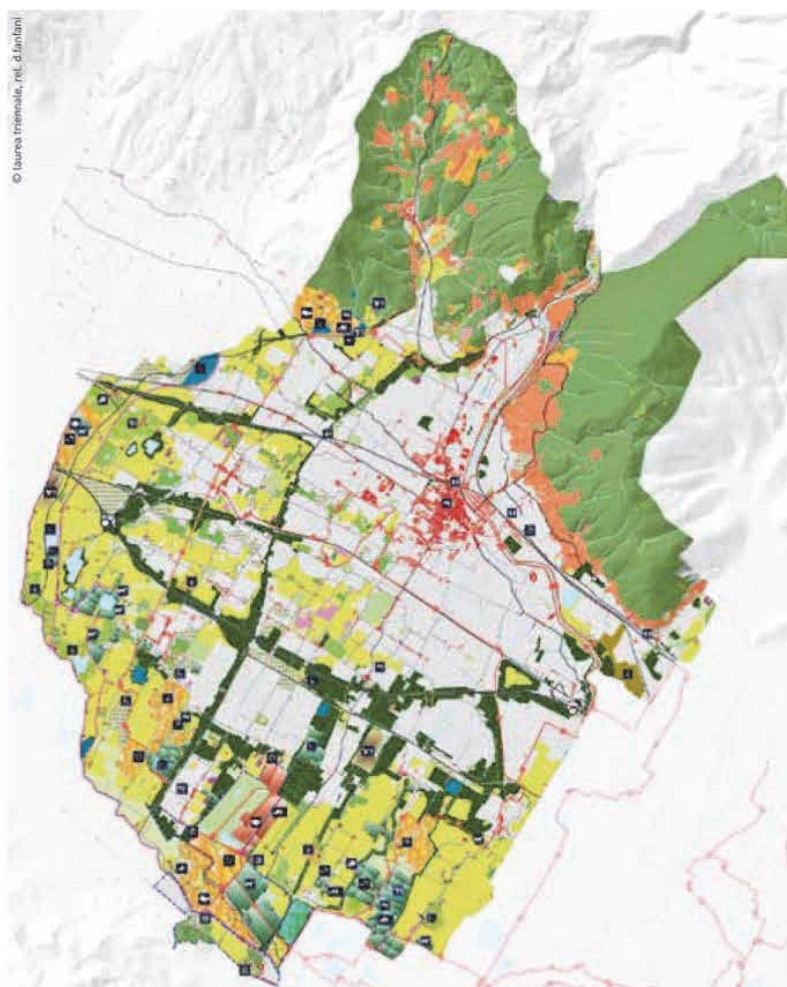
> 2006-2007 : un projet de recherche à l'origine du parc agricole et une adhésion par la formation

La relance de l'idée d'un « parc agricole » pour la plaine intervient en 2006 tandis que les chercheurs de l'université de Florence s'engagent dans un nouveau contrat de recherche « *Il parco agricolo : un nuovo strumento di pianificazione territoriale degli spazi aperti* » (le parc agricole : un nouvel instrument de planification territoriale des espaces ouverts) qui se traduit par l'organisation de *forums* pour la souscription d'un « *patto per l'agricoltura periurbana* » (pacte pour l'agriculture périurbaine) entre acteurs institutionnels et socio-économiques. En juillet 2006, à Prato, le concept de « parc agricole » est promu par les chercheurs lors d'un séminaire porté conjointement avec l'association locale *Slowfood*. L'adhésion des acteurs socio-économiques locaux implique un effort de formation, d'explication du concept et le recours à des exemples étrangers. Les chercheurs exposent les principes du parc agricole ainsi que les enjeux de valorisation du patrimoine territorial de la plaine devant un public issu du monde associatif et actif dans la défense environnementale, la production agricole et la promotion sociale locale.

Ensemble, ils décident de poursuivre les rencontres sur le mode du *forum* pour rédiger un « *protocole d'intention pour le Parc Agricole de la plaine de Prato* ». Un an plus tard en mai 2007, dans un esprit de sensibilisation du public et des administrations un congrès organisé dans le cadre de la recherche et avec le soutien de la Commune permet de développer ces thèmes à l'appui de retours d'expériences internationales et d'interventions d'acteurs locaux (Fanfani 2009). Le *protocole d'intention* issu des rencontres du *Forum per il parco agricolo della Piana* est signé en juin 2007 et revendique en première ligne le « *maintien et le renforcement d'une solide activité agricole dans la plaine de Prato, socialement, économiquement et environnementalement soutenable* ».

> 2007-2015 : la prise en charge par les acteurs locaux pour un projet implicite

A partir de 2007, la promotion du *protocole* bénéficie de la conjonction de deux projets institutionnels, d'un côté, la commune de Prato initie une révision de son *Piano Strutturale*, de l'autre, la Province s'engage dans un *Agenda 21*. Les *forums* organisés dans ces cadres institutionnels servent alors de points d'appui aux chercheurs et aux associations partenaires pour traduire les lignes du protocole d'intention dans la planification et les politiques locales. Les étudiants du cours de planification territoriale



Le programme stratégique du Parc agricole de Prato

Caractéristiques de production des entreprises recensées

- Agriculture ordinaire
- Agriculture biologique
- Centre d'innovation et de promotion agro-alimentaire de la Cascine de Tavola
- Multifonctionnelle et de service
- Pluriproductive

Services du parc**Entreprises agricoles et de service**

- Entreprises de formation et d'innovation
- Agro-tourisme
- Fermes pédagogiques
- Vente directe

Services environnementaux et sociaux

- Assistance sociale

- Services de promotion et de protection agro-environnementales et sociales
- Recherche et innovation environnementale GIDA
- Station d'épuration

- Aire humide en cours de réalisation
- Équipement existant de phyto-épuration

Production expérimentale

- Expériences de nouvelles cultures
- Pisciculture et aire humide durable
- Oasis apicole
- Vergers
- Élevage
- Phyto-épuration et biomasse
- Biologique
- Reboisement et ruches

Services commerciaux et utilitaires

- Centre d'éducation au goût ; restauration
- Centre de services et de commerces pour l'agriculture
- Centres équestres

Système de déplacement**Infrastructure principale**

- Autoroute
- Tangentielle
- Liaisons locales et territoriales
- Chemin de fer

Système de mobilité lente

- Chemins équestres
- Pistes cyclables et piétonnes

Nœuds intermodaux

- Parkings d'échange
- Gares

sont mis à contribution pour illustrer, à travers leurs ateliers de projet et l'élaboration de leurs mémoires de fin d'étude, le développement d'un scénario de *parc agricole multifonctionnel*. Celui-ci met en évidence la dimension plurifonctionnelle de l'espace agricole en intégrant les services urbains de stations d'épuration ou encore d'agro-tourisme et de fermes pédagogiques et en repérant un parcours cycle et piéton qui relie la plaine au *Val di Bisenzio*. Quoique sans valeur prescriptive, ce scénario est annexé au *Piano Strutturale* approuvé en 2013.

Dans le même temps, le *Forum per il parco agricolo della Piana* s'est structuré en association et contribue à la création d'un marché de producteurs (*Terra di Prato*) en 2009 sur la base d'un appel à initiatives de la Région Toscane. En 2011, elle accompagne le lancement d'un projet intitulé « *il km buono dei prodotti del grano* » (le bon km des produits du blé) qui vise à la relance d'une filière de blé local dans une perspective de production de pain et de pâtes en

Figure 83 : le scénario inséré dans le PS de Prato : un travail d'étudiant intégré, mais sans valeur prescriptive dans le document de planification communale

circuit court « km 0 » mais aussi d'une évolution vers de « bonnes » pratiques agricoles incluant une réduction des intrants chimiques et une orientation biologique.

L'organisation de cette filière s'appuie sur cinq exploitants, quatre boulangers et un moulin accompagnés par les scientifiques pour évaluer les conditions de la rentabilité économique du projet. Elle se concrétise par une première phase pilote de commercialisation de pain « *GranPrato* » en septembre 2012 puis par sa généralisation dans plus d'une quarantaine de points de vente et la distribution dans les cantines scolaires communales, assurant un revenu financier stable aux agriculteurs céréaliers jusque là strictement dépendants des cours fluctuant de la Politique Agricole Commune.

c Du contrat de recherche au changement de contrat territorial : début de parcours

Sur la base de l'expérience de Prato rapportée par les enseignants-chercheurs toscans comme une illustration probante de la mise en œuvre de leur méthodologie de projet socialement produit, la recherche en partenariat engagée sur le terrain girondin s'appuie sur les travaux des étudiants de l'université de Florence pour envisager la traduction des concepts territorialistes dans le contexte français et leur interprétation par les partenaires institutionnels de la recherche. Le Pays Médoc et le Sysdau, syndicat mixte porteur du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux, pour lesquels la recherche s'inscrit dans le temps de construction de leurs projets de territoire s'approprient directement ces travaux jusqu'à transformer l'idée installée de l'urbanisme paysager.

> 2012-2013 : les toscans en Gironde : une construction de connaissance qui rassemble

Les étudiants italiens débutent leurs travaux d'étude sur la Gironde en décembre 2012 dans le cadre de leur atelier de projet territorial et présentent leurs résultats en décembre 2013 à l'issue d'une période de stage de trois mois dans les institutions françaises. La mise en récit des territoires girondin, médocain et landais à laquelle ils procèdent est le vecteur d'une rencontre élargie entre enseignants-chercheurs italiens et français impliqués ou non dans la recherche avec les représentants des institutions partenaires. Ces derniers rentrent aisément dans la logique de narration historique qui derrière le constat d'une réalité passée reconfigure les représentations contemporaines de l'organisation territoriale.

Sur trois territoires, Gironde, Landes et Médoc, les étudiants italiens développent la trame du récit de co-évolution en prenant comme point de départ une situation forcément problématique et caractérisée d'un côté, par le poids démographique jugé disproportionné de Bordeaux face au reste du territoire girondin et de l'autre, par une exploitation viticole et forestière productiviste jugée écologiquement destructrice. En contre-point, ils décrivent un processus de co-évolution entre établissements humains et nature, construit dans la longue durée et fondé sur l'exploitation de la cartographie géologique et historique : la carte de Cassini datant de la fin du XVIIIème siècle et la carte d'Etat-Major du milieu du XIXème siècle.

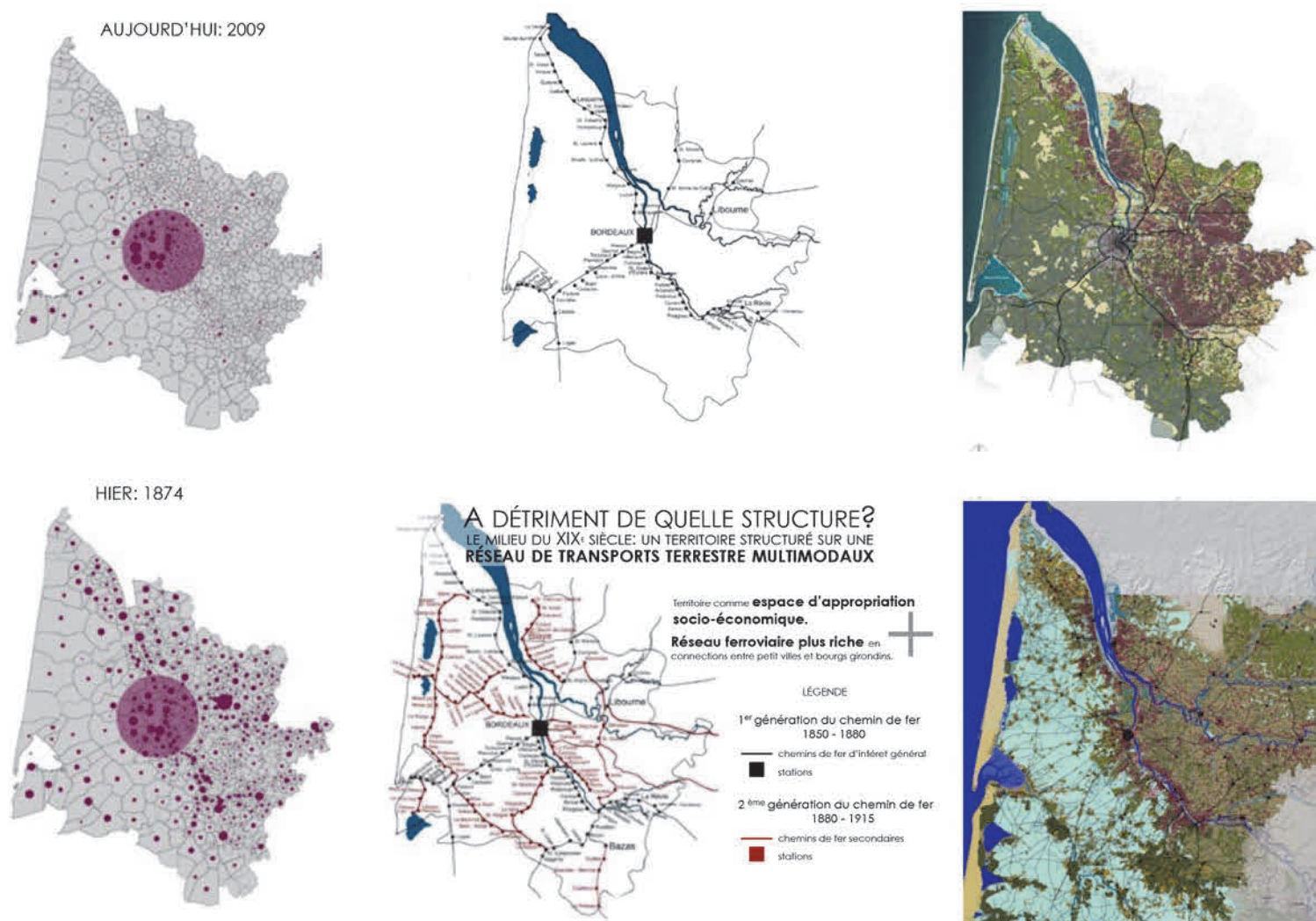


Figure 84 : les visions de la Gironde réalisées par les étudiants italiens (Angeli, Shyti, Viola, Zaino, 2013), en haut, la situation actuelle : poids démographique, réseau ferroviaire et occupation des sols, en bas, la vision au XIXème siècle.

Cette analyse conduit à mettre en évidence dans les Landes de Gascogne, la structure porteuse aujourd'hui « invisible » constituée par la rivière à laquelle s'associe un réseau diffus d'habitat que les étudiants classent en grands ensembles typologiques. Dans le

Médoc où se prolonge la lande marécageuse, la mise en couleur de la carte de Cassini révèle la structure insulaire d'un habitat en « *airial* » groupé autour d'îlots de culture et qui se retrouve placé en situation de clairière à partir du milieu du XIX^{ème} siècle tandis que la lande estensemencée de pins. Les étudiants qui travaillent sur la Gironde placent en vis à vis la carte de l'occupation du sol au

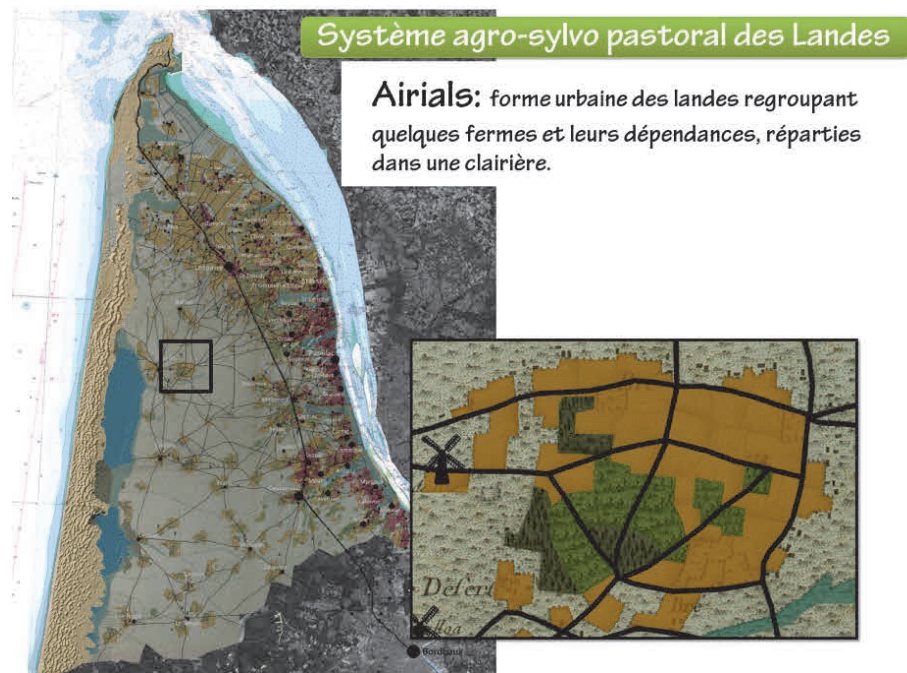


Figure 85 : au milieu de la forêt des landes du Médoc : une situation de clairière cultivée, l'*airial* repéré sur la carte de Cassini

XVIII^{ème} siècle et l'occupation du sol actuelle pour mettre en évidence l'uniformisation des cultures, la polyculture disparaissant au profit de la vigne et la landes se couvrant uniformément de grandes cultures de pins trouées de maïs. A partir des statistiques agricoles du XIX^{ème} siècle, ils spatialisent l'organisation artisanale et agricole basée sur un réseau dense de voies ferrées, aujourd'hui démantelé, en liaison avec les ports de la Garonne et de la Dordogne et repèrent les lieux et les types de production « de qualité » susceptibles d'être revalorisées.

Radicalement différente de la représentation commune de la Gironde, centrée sur Bordeaux et prise entre les pins et le vignoble, la vision construite à travers ces représentations « historiques » suggère d'autres possibles résolument portés vers le futur que les partenaires institutionnels du projet de recherche s'approprient selon leurs propres intentions prospectives.

> 2013-2014 le parc archipel du Médoc : une utopie ancrée dans un projet de PNR

En Médoc, la directrice du Pays Médoc qui a mis à l'étude un système alimentaire territorial en 2009, intègre les documents cartographiques produits par les étudiants italiens pour engager le chantier de construction du futur PNR en décembre 2013. De retour en Italie, les étudiants poursuivent leurs travaux sur le Médoc dans le cadre de

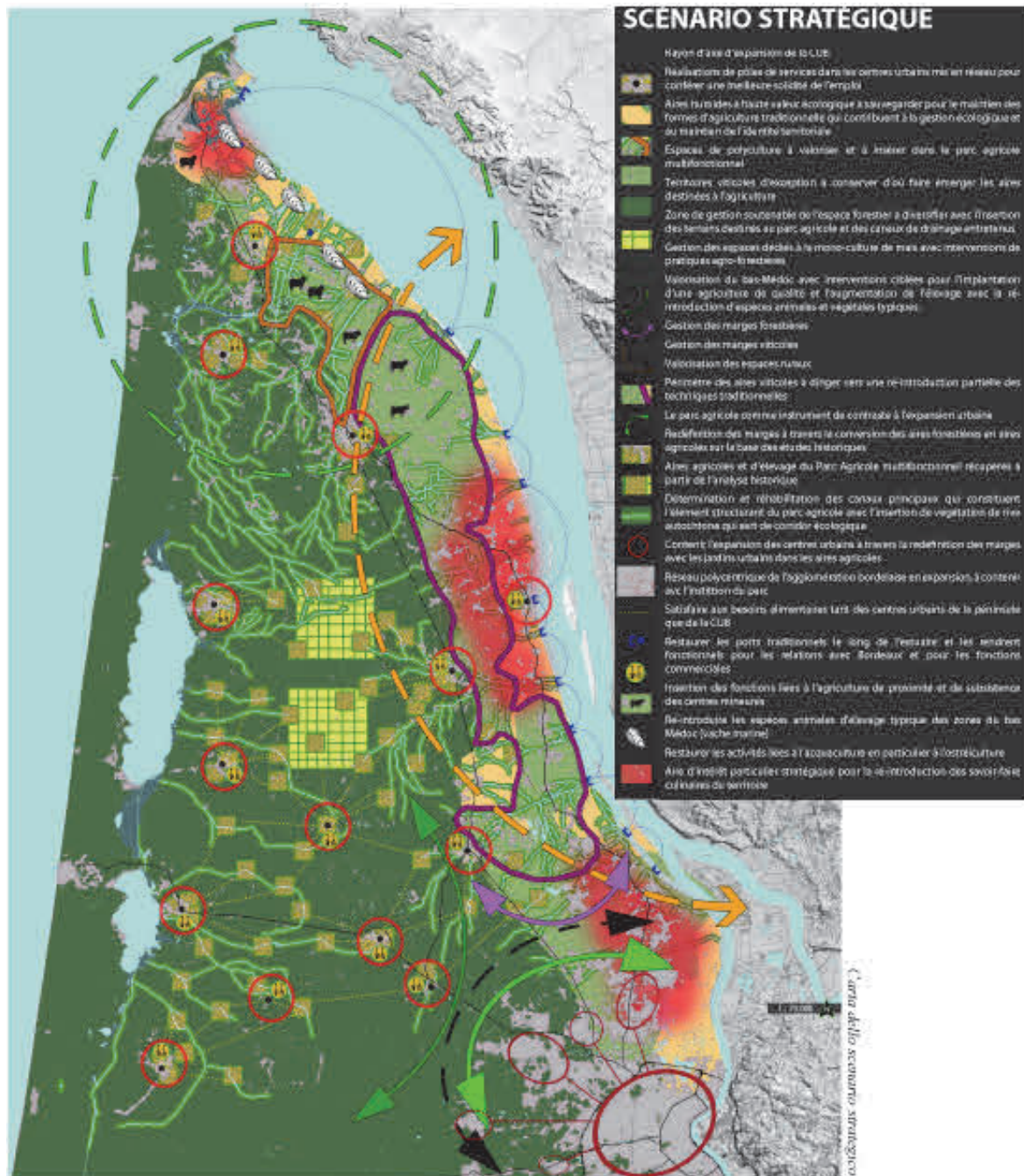
leur mémoire de fin d'étude. Le mémoire est ici compris au sens des travaux de fin d'étude soutenus en fin de cursus des formations à l'architecture et de paysagiste en France : il s'articule autour de la construction d'un projet spatial. Pour le Médoc, les étudiants italiens proposent un projet de territoire fondé sur l'autonomie alimentaire des 100 000 habitants à venir de la presqu'île –et de son cheptel animal- ainsi que sur l'approvisionnement d'une partie de la métropole bordelaise (Bordino, Condo 2014). Le scénario de « *parc archipel* » qu'ils développent s'appuie d'une part, en façade de l'estuaire, sur la réhabilitation d'une polyculture-élevage en contre-point de la monoculture de la vigne et en redynamisant des pratiques en perte de vitesse voire presque disparues tel que l'élevage et la conchyliculture. Les secteurs de la pointe du Médoc, du centre et du Haut-Médoc²⁴² sont identifiées pour leur intérêt stratégique en matière de réintroduction de savoir-faire culinaire tel que l'agneau de Pauillac, les différents produits du maraîchage en couronne de l'agglomération bordelaise. D'autre part, il propose de réinvestir les anciennes terres agricoles enfrichées formant un archipel d'« îles » dispersées dans la lande et généralement situées aux abords des villages, en marge des espaces urbanisés. L'objectif est ici non seulement vivrier mais recouvre une intention de structuration de l'urbanisation pavillonnaire autour de ses petits bourgs à la croissance urbaine d'autant plus exponentielle qu'elle s'étend sur des terrains boisés de faible valeur foncière.

Ce scénario prospectif spatialisé s'appuie sur une évaluation des besoins de la population par famille convertis en surfaces de maraîchage, de céréales, d'élevage, etc. Utopique, si ce n'est franchement rêveur ce scénario d'étudiants n'est pourtant pas complètement déconnecté de la réalité, les terrains les plus favorables à l'agriculture ayant en effet été identifiés par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) missionnée par le Pays Médoc dans cette limite de l'espace urbanisé anciennement cultivée. Soutenue dans le cadre du mémoire de fin d'étude des étudiants italiens, la proposition n'est pas présentée directement aux techniciens et aux élus médocains et la directrice du Pays Médoc, qui avait initié le projet de PNR, change de poste dans le mouvement des élections municipales de mars 2014 mais les idées poursuivent leur chemin. En décembre 2015, le processus d'élaboration aboutit en effet

²⁴² Partie située à l'extrême sud, en limite de l'agglomération bordelaise

à un avant projet de charte qui intègre le développement du système alimentaire local et identifie un « *archipel à vocation maraîchère* » sur son plan.

Dans le même temps, sans corrélation explicite et sous d'autres termes mais dans la même perspective, l'activation concrète de l'archipel maraîcher est amorcée dans le cadre du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise qui écharpe le Sud du territoire médocain.



Sources: Laboratorio 2013, V Bordino, P Tondo

Figure 86 : le scénario de parc multifonctionnel du Médoc et ses « rétro-innovations : les vignes coté estuaire laissent place aux prairies, la forêt landaise se « ré-ouvre » avec des clairières agricoles correspondant aux anciens airiaux

> 2014-2016 l'apport biorégional à la stratégie nature du SCOT : l'université partenaire de projet

Le Sysdau, le syndicat mixte en charge du SCOT, initie en 2014 la mise en œuvre de sa « stratégie nature » enregistrée sous la forme d'une couronne de projets agricoles, forestiers et naturels autour de l'agglomération par son Document d'Orientations et d'Objectifs. L'implication du syndicat dans le contrat de recherche BIOREGION intervient dans ce contexte et se traduit par l'engagement d'étudiants français et italiens associés à l'animation de cette démarche de projet. Trois stagiaires étudiantes en urbanisme à Bordeaux chargées d'identifier les porteurs de projet concernés par la stratégie nature évoluent en parallèle d'une étudiante italienne qui déploie la méthodologie d'analyse territorialiste au niveau de l'aire urbaine bordelaise envisagée comme une « biorégion urbaine ».

De plus, entre novembre 2014 et mai 2015, la directrice du Sysdau sollicite les enseignants-chercheurs italiens et français pour participer aux comités techniques de la commission « métropole nature » et alimenter ces rencontres avec les partenaires techniques : services de l'Etat, du Département, de l'Office National des



Figure 87 : la stratégie nature du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux, 2015

Forêt, des intercommunalités, par des présentations d'exemples européens de planification ville-nature. Les exemples choisis de Berlin, à Genève, à Barcelone et au Voralberg sont présentés afin d'interroger la mise en œuvre de la stratégie nature du SCOT et pour ouvrir d'autres possibles : intégrer la compensation dans une stratégie de projet territorial, organiser un réseau urbain polycentrique en soutenant un développement économique local centré sur la mise en valeur des ressources

environnementales. A travers ces différents exemples, le Sysdau cherche un dispositif ajusté à la mise en projet de la couronne d'espaces agricoles, forestiers et naturels du SCOT. Le terme de « *parc agricole* » testé auprès des élus ne jouit pas d'une bonne réception et garde une connotation prescriptive. La notion de « *charte* », de « *charte des agricultures* » ou de « *charte paysagère* » rencontre une plus grande adhésion car la référence au *paysage* a été mobilisée de manière récurrente depuis les années 2000 pour enclencher un changement des modes d'urbanisation dans un rapport renouvelé à l'environnement puis pour intégrer le volet écologique du SCOT approuvé en 2014.

Mais derrière la référence à un même instrument, rien n'est plus comme avant car la directrice du Sysdau s'est réappropriée la pensée territorialiste, en gardant son contenu conceptuel délesté de ses postulats idéologiques, et c'est sur ces bases, en mobilisant ses concepts qu'est envisagée la démarche de charte paysagère.

« Comment mettre en œuvre la stratégie nature à plusieurs échelles ? Comment mobiliser le patrimoine territorial et les ressources très diversifiées du territoire ? Comment traiter les conflits d'usage ? Ce partenariat contractualisé à travers l'accueil de trois étudiantes françaises et d'une italienne a permis de travailler sur les relations qui peuvent être nouées entre la métropole et les territoires alentours.

En contribuant à identifier les acteurs du territoire, ce travail est une base pour préparer la démarche de travail en ateliers que le Sysdau engagera à la rentrée » (témoignage de Sylvia Labèque, directrice du Sysdau, 28 mai 2015).

Compréhension du territoire au delà des frontières administratives et activation des acteurs locaux, les principes de la pensée territorialiste sont là y compris avec l'idée de mobilisation du patrimoine territorial comme une ressource. Sur ces bases, nous pouvons considérer que la conception de l'*urbanisme paysager* que transportera la future charte paysagère du Sysdau aura peu à voir avec la politique du cadre de vie portée par l'Etat, ou du moins la construit-elle autrement à travers un changement effectif de modes de développement économique et des modes d'action publiques. La démarche fédère aussi bien les partenaires publics institutionnels que des porteurs de projet individuels et privés identifiés par les étudiants stagiaires français, italiens, urbanistes et agronomes. Dans ce dialogue, les représentations spatiales italiennes

viennent ancrer dans les consciences la possibilité d'une vision du territoire non plus centrée sur Bordeaux et sur son vignoble mais sur une « ville des villes » structurée par un réseau écologique cultivé et vivrier renouant avec les motifs d'une vigne complantée de vergers et de cultures légumières encore vivaces dans les années 1950.

D'ici à retrouver des « joualles » en lisière des lotissements sous l'effet d'une inventive « *rétro-innovation* » (Mardsen 2002), rien n'est fait mais le Sysdau a recruté une étudiante italienne pour accompagner la construction de sa charte paysagère, le « projet » territorialiste en Gironde ne fait que commencer.

3.2 Un urbanisme paysager et pédagogue pour le projet de territoire

Que retenir de la méthodologie territorialiste « en action » à l'issue de ces expériences ? A l'issue de notre première partie, nous avons établi quelques constats au regard de notre propre pratique de paysagiste-urbaniste confrontée à l'élaboration de projets de territoire. Ces constats étaient critiques :

- des connaissances déficientes pour un projet territorial agro-environnemental ;
- une rupture culturelle : de l'ingénierie au projet spatial ;
- un partenariat encore balbutiant du projet d'Etat au projet social ;
- une absence de politiques agricoles et forestières locales.

Face à ces constats qui concernaient à la fois les conditions de la pratique de l'urbanisme paysager : son encadrement institutionnel et les savoir-faire mis en œuvre à travers cette pratique, la rencontre de la proposition territorialiste avec le contexte d'action public français nous invite à considérer :

- la réalité d'un projet compris comme processus et dont les « procédures » sont le cadre indispensable au déroulement d'une pédagogie de projet (II C 3.2) ;
- la réactualisation de l'urbanisme paysager et de ses instruments (plans de paysage, parcs agricoles et PNR) pour un nouveau pacte entre ville et campagne (II C 3.3).

3.2.1 Un processus tenu par des procédures pour une pédagogie de projet territorial

a Entre action et formation, les atouts d'un urbanisme procédurier pour le projet territorial

> l'apport territorialiste : un projet spatial qui donne sens aux procédures

La dimension procédurière de l'urbanisme français n'a cessé d'être mise en débat ces dernières années. En 2011, le ministre Benoist Apparu entendait fermement « *passer d'un urbanisme de normes à un urbanisme de projets* ». C'est pourtant la norme et l'appareil administratif français qui permettent de garantir dans le temps la construction des projets, l'aller-retour avec l'Italie ne fait que le confirmer. Ainsi, tel que l'exprimait David Fanfani lors d'une visite à Prato « *le parc agricole n'existe pas* » : les démarches accompagnées par les enseignants chercheurs de l'école territorialiste sans être des projets de papier tant leurs effets sont concrets ne s'adosent à aucun instrument légal ni à aucune politique publique qui garantissent leur pérennité et leur animation dans la durée. Les scénarios stratégiques produits dans le cadre de la planification territoriale n'ont pas de dimension opposable. La « production sociale » du projet et le portage des intérêts collectifs par les individus privés est aussi subie que revendiquée.

« *En France, dans le Médoc récemment, il y a eu un projet de planification d'Etat. En Italie, c'est plus faible : le paysage, le territoire, tout a été construit petit à petit par l'énergie sociale, par l'énergie des personnes, le paysage toscan est vraiment un paysage construit par les producteurs du paysage* » (Projet Biorégion 2013 :39). Daniela Poli enseignante-chercheuse à l'université de Florence fait ici référence à l'aménagement planifié du littoral aquitain dans les années 1970, planification engagée certes par l'Etat mais relayée au niveau local par la Mission d'Aménagement Interministérielle de la Côte Atlantique (MIACA) et par l'Organisation Régionale d'Etudes de l'Aire Métropolitaine (OREAM). En France, le projet politique n'est pas que posé en plan, il a les moyens réglementaires et humains de ses ambitions : sa mise en œuvre bénéficie de politiques d'accompagnement. La MIACA et l'OREAM ont disparu mais les syndicats mixtes porteurs de SCOT, de PNR ou de Pays assument aujourd'hui une vocation homologue.

Moins que l'embrigadement des acteurs privés, l'apport de la démarche territorialiste en terrain français se conçoit alors à travers la reconstruction d'une culture partagée du territoire entre des structures publiques qui, si elles ont le mérite d'exister se caractérisent par leur démultiplication voire par leur manque de coordination dès lors

qu'elles n'obéissent plus à la mise en œuvre d'un grand projet d'Etat. L'importance accordée au projet spatial dans la démarche territorialiste prend alors son sens car entre toutes, l'enjeu est bien de construire une vision commune du territoire et des lieux d'intervention stratégique pour la mobilisation des instruments d'action publique.

La logique de guichet qui prévaut à la mise en œuvre des politiques publiques est en effet tenace. Dans le cadre du contrat de recherche BIOREGION, une stagiaire étudiante en urbanisme française s'est impliquée dans la spatialisation des actions portées par les différents services du Conseil Général. Ces actions relèvent d'une géographie encore induite par la capacité des acteurs locaux à activer les leviers des politiques départementales quand ce n'est pas une logique d'opportunité foncière qui justifie leur mise en œuvre : le réseau des pistes cyclables en Gironde est ainsi déduit de l'héritage des voies ferrées d'intérêt local. Ces logiques d'actions sans ancrage dans une vision spatiale sont pourtant en train de changer, en témoigne l'élaboration du « *manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde* » qui intègre une spatialisation des défis relatifs au polycentrisme en construisant un horizon commun pour l'action des différents services.

L'approche territorialiste conforte cette volonté de transversalité et c'est en ce sens que les travaux des étudiants italiens réalisés dans le cadre du contrat de recherche ont suscité l'intérêt des services du Conseil Général/Département de la Gironde. « *Les travaux ont particulièrement intéressé le service foncier concerné de manière transversale par l'agriculture, l'économie, l'environnement (...) La nouvelle loi sur le développement territorial renforce les prérogatives du Département en termes de garantie des solidarités humaines et territoriales. Ces travaux vont être capitalisés dans ce contexte pour envisager la territorialisation des politiques départementales dans une vision transversale, pluridisciplinaire, territorialiste* » (Florence Grisser, Département Gironde, service foncier, 28 mai 2015).

Dès lors, si les racines dogmatiques de la doctrine territorialiste peuvent interroger et sont mises de côté par les acteurs institutionnels français, ils se ressaisissent bien mieux d'une pensée qui met en système, dans une éthique non dépourvue d'esthétique, un ensemble de politiques éparses et qui présente l'intérêt de relier la dimension sociale fondatrice de l'urbanisme à la conscience environnementale qui lui manquait.

> un urbanisme de projet territorial et pédagogique sous conditions

Dans cette ambition de transversalité, le Sysdau, structure porteuses du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux, nous est apparue opérationnellement apte à conduire l'animation d'un projet spatial territorial en trouvant un relai auprès des acteurs socio-économiques locaux tout en faisant le relais avec les partenaires de l'action publique et le niveau départemental voire régional. La démarche engagée par le Sysdau reprend ainsi des méthodes héritées des démarches de projet urbain pour mettre autour de la table sur la base du volontariat des acteurs institutionnels, des associations, des universitaires, des porteurs de projet privé et envisager dans le dialogue la construction de la « stratégie nature ». Construite entre novembre 2014 et mai 2015 au cours de trois comités techniques et d'une commission avec les élus, la démarche est pédagogique. Elle s'est centrée sur le partage de connaissances entre informations juridiques, apports d'expériences extérieures et construction d'un récit « territorialiste » du territoire girondin pour favoriser la rencontre si ce n'est la cohésion de partenaires aux profils des plus divers.

Entre discussions techniques, communication pédagogique et formation, le déroulement de la démarche s'adjoint nécessairement un lieu propre à mi-chemin du bureau d'administration, de l'atelier où se débat la construction technique du projet et du centre d'accueil public favorisant pédagogiquement son appropriation. Rien de nouveau dans cette assertion, les démarches de projet urbain sont supportées par une « maison du projet » qui agence espace d'exposition et d'accueil public et espace à accès restreint d'administration. Mais de quelle nature est la « maison du projet » pour un projet de territoire ? Et où la situer ?

En Toscane, dans le cadre de la démarche collaborative mise en place par la Région pour la construction du *Parco della Piana*, les « charrettes » séances d'atelier sur trois jours, sont organisées dans deux communes différentes, à Campi di Bisenzio et à Sesto Fiorentino mais pas à Florence où se trouve pourtant le siège de la Région. Ces ateliers sont organisés en périphéries et sont mobiles de sorte que l'éloignement d'un lieu central n'est pas discriminant. Le PNR des Landes de Gascogne organise également ses commissions thématiques en opérant ce décentrement et en bénéficiant de l'accueil successif des communes adhérentes. Les écomusées créés à l'initiative des collectivités territoriales, constituent dans les Pouilles un réseau diffus de lieux permettant par l'accueil du public et par la formation d'assurer la construction locale

d'un projet territorial qui repose notamment sur la réactivation d'une culture en lien avec l'environnement.

Mais au delà du lieu, valoriser ce type de démarche où l'animation du projet est constitutive d'une mise en œuvre qui ne se résume pas à construire des bâtiments, implique une évolution des modes de conduites et de financement des études d'urbanisme dont le coût est encore sous évalué. Le basculement dans un pilotage par « projet » qui implique un nombre de partenaires croissant avec des responsabilités partagées entraîne de fait, des réunions de suivi et de validation successives et des délais non contrôlés (D'Architectures 10/2008). Face à ces coûts, le fonctionnement par projet est spatialement discriminant, l'animation assurée par le Sysdau autour de Bordeaux ou par le PNR des Landes de Gascogne ont peu d'égal en Gironde.

Dans les intercommunalités rurales la présence d'un urbaniste est encore rare et la mise en place de SCOT a été initiée très récemment en permettant la création d'une structure d'animation garante du suivi d'un projet territorial que ne peuvent assumer les bureaux d'étude missionnés pour deux à trois ans. Encore faut-il que dans ces équipes des professionnels soient en capacité d'accompagner le défi de la construction d'un nouveau contrat didactique territorial entre institution et acteurs socio-économiques de la ville comme de la campagne. Et nous l'avons expérimenté par la pratique : tout ne s'apprend par empirisme à l'épreuve du terrain.

b Les implications didactiques pour l'urbanisme d'une pédagogie de projet territorial

Au cœur de ces démarches de projet collaboratives, la négociation autour d'un projet spatial constitue un véritable changement au regard des démarches antérieures centrées sur l'urbanisation et le développement socio-économique, d'autant plus que ce projet territorial n'implique plus simplement la transformation de la ville mais l'intégration des activités agricoles, forestières et de l'environnement. En termes didactiques, cette évolution pose au moins deux types de défis à la formation des praticiens :

- réhabiliter le dessin comme langage commun de la pratique de l'urbanisme
- et au delà du dessin construire un savoir-faire pour une maîtrise d'ouvrage de projet territorial agro-urbain.

> **De l'interdisciplinarité à la transdisciplinarité : le défi d'un dessin partagé**

Les démarches de projet de territoire initiées en France dans le cadre de notre pratique ou portées l'école territorialiste italienne confèrent un rôle médiateur à la pratique du dessin qui intervient dès la construction d'une vision analytique et se conçoit comme l'instrument d'un dialogue entre interlocuteurs porteurs de visions disciplinaires distinctes. Ces démarches esquissent une représentation complexe du territoire non pas *interdisciplinaire* car elle ne correspond pas à un transfert de grille d'analyse d'une discipline vers une autre mais *transdisciplinaire* parce qu'elle procède à un croisement inventif de plusieurs conceptions de l'espace distinctes. La *transdisciplinarité* vocable forgé par Jean Piaget dans les années 1970 et repris par le physicien Basarab Nicolescu « *concerne, comme le préfixe "trans" l'indique, ce qui est à la fois entre les disciplines, à travers les différentes disciplines et au delà de toute discipline. Sa finalité est la compréhension du monde présent, dont un des impératifs est l'unité de la connaissance* » (Nicolescu 1996 :XXVII).

Dans le cadre d'élaboration du PIT de la Toscane, l'élaboration des cartes de *criticità* (aspects critiques) s'est construit en procédant à la rencontre individuelle des spécialistes des quatre groupes de travail disciplinaires et du croisement par le dessin de leurs prises de position respectives. La figure spatiale résultante se conçoit comme une production tiers, réalisée par un groupe de travail indépendant qui se positionne en médiateur entre les quatre autres mais qui ne prend pas partie pour l'un ou l'autre et cherche l'expression par le dessin et par les mots d'une figure partagée. Or cette exigence n'est possible que si tous les partenaires du projet spatial sont en capacité de participer à travers leur attachement disciplinaire différencié à l'élaboration d'une figure dessinée.

La maîtrise de ce savoir-faire graphique est pour l'heure largement discriminant, attaché à la maîtrise de l'architecte et du paysagiste pour ce qui est de l'expression d'un projet dans l'espace et du géographe en termes de description analytique et d'exploitation des données socio-économique. Cette partition est par ailleurs remise en question par l'approche territorialiste comme par la démarche abductive des paysagistes français. De part et d'autre, il est admis qu'une certaine idée du changement est le préalable à la construction de connaissances et non l'inverse. Dans l'approche territorialiste, la connaissance est interprétée pour l'action. Selon l'expression de l'architecte italienne Paola Viganò (2008), le projet spatial est alors « *producteur de connaissances* ».

Ce postulat n'est pas sans interroger les modalités de la construction de connaissances placées au service du projet en urbanisme et interpellent les apports méthodologiques construits dans des champs disciplinaires différenciés. En quoi les disciplines des sciences humaines peuvent-elles se mettre au service du projet territorial au risque d'un certain utilitarisme ? La nouvelle nature du projet agro-environnemental implique une analyse de l'espace agricole et forestier, non plus seulement en termes d'occupation des sols mais de fonctionnement des exploitations agricoles. Les travaux du géographe Yvon Le Carro sont éclairants sur ce point et constituent un apport à l'urbanisme pour la construction d'un savoir faire analytique ajusté aux nouveaux défis du projet de territoire.

> *Un projet sans maîtrise d'ouvrage, un savoir-faire à construire*

Mais au delà de la connaissance de l'espace et de la construction d'un savoir-faire de projet spatial, un autre champ de connaissances reste à construire pour l'animation de ce projet territorial agro-environnemental et ce point n'est pas éclairé par l'école territorialiste italienne.

En effet, si les étudiants de l'université de Florence maîtrisent la cartographie, quelques bases de pédologie et d'agronomie, la question des acteurs institutionnels capables de porter opérationnellement leurs projets et des politiques publiques le servant n'est pas envisagée. De la même manière, les paysagistes qui s'investissent actuellement dans les projets agro-urbains en restent à des projets spatiaux. Rémi et Pierre Janin, un jeune ingénieur paysagiste et son frère architecte se sont ainsi récemment distingués pour leur expérience d' « *urbanisme agricole* » (Janin 2013) déployé à l'échelle de la ferme familiale de 80 hectares dédiés à l'élevage dont ils ont repris l'exploitation avec leur mère. Sous l'expression d' « *urbanisme agricole* », il est fait référence à un aménagement de l'exploitation pour l'ouverture au public et la promenade et à un système de plantation alliant prise en compte des phénomènes d'érosion, régénération naturelle des sols et mise en scène spectaculaire des horizons au fil des saisons. L'expérience est plaisante, initiant le modèle d'une exploitation privée et productive qui en ouvrant son parcours et en le sécurisant pour le public offre une plus value au territoire dans un contexte rural où les parcs sont rares ; mais entre-t-elle réellement dans le champ de l'urbanisme ?

En termes de savoir-faire constitué pour une maîtrise d'ouvrage de projet agro-urbain nous ne sommes pas plus avancés. Les retours d'expériences manquent sur la mobilisation des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Péri-Urbains (PPEANP) qui sont à la planification territoriale ce que la Zone d'Aménagement Concertée était à la planification urbaine. Ces outils dont la compétence peut désormais être déléguée aux syndicats gestionnaires de SCOT, permettent d'engager l'animation d'un projet agro-environnemental mais sollicitent une autre vision de l'espace agricole et forestier que celle du naturaliste ou celle encore esthétisante du paysagiste. Quelle figure de professionnel serait alors en capacité d'appréhender l'espace rural comme un espace organisé et géré, répondant à des politiques publiques propres en matière de compensation agricole et environnementale, de chemins de randonnée, d'urbanisation, de gestion hydraulique, ou d'économie agricole tout en sachant identifier les acteurs associés ? cela, non pas pour se départir du projet spatial mais pour l'aborder autrement que par la logique strictement formelle du concepteur architecte ou paysagiste.

L'enjeu est de taille car formaliser un projet de parc agro-urbain sur du papier est une chose mais accompagner sa mise en œuvre dans la durée sollicite un savoir-faire à constituer. Selon notre analyse, c'est une des conditions de la réactualisation de l'urbanisme paysager en tant que pratique apte à répondre au défi de la planification territoriale.

3.2.2 L'urbanisme paysager réactualisé pour un nouveau contrat ville-campagne

a Les plans de paysage : entre action locale et gouvernement du territoire

L'apport de l'approche territorialiste italienne est de resituer la planification paysagère comme un instrument de la planification territoriale non disjoint de la mise en œuvre d'un projet politique et d'un projet de développement socio-économique local. La planification paysagère est alors l'instrument d'une « mise en projet » de la société reliant fabrication experte de la planification territoriale et action concrète au niveau local. Dans cette ambition, la planification paysagère se constitue aussi comme l'outil d'implémentation d'une politique agro-environnementale énoncée au niveau régional et déclinée au niveau local en répondant à des objectifs complexes de reconstruction des circuits alimentaires de proximité comme de mise en valeur du cadre de vie.

> Des plans de paysage pour la planification territoriale : l'enjeu d'une société mise en projet

Dans l'approche territorialiste, planification paysagère et planification territoriale se confondent dans un double objectif :

- de convergence des politiques publiques sectorielles au service d'un même projet politique et spatial qui s'incarne à travers les représentations paysagères ;
- d'articulation entre construction d'un projet territorial agro-environnemental et mise en œuvre par les acteurs socio-économiques au niveau local, en mobilisant non seulement les outils réglementaires de l'urbanisme mais aussi les instruments contractuels et pédagogiques des politiques de paysage.

En pratique, cette rencontre vise à articuler les démarches paysagères à vocation culturelle avec les procédures techniques et l'outillage réglementaire de la planification territoriale. Cette rencontre permet de donner un mobile clair à la participation de la population dans le cadre des démarches de planification territoriale (SCOT et PLUi en France) en l'orientant d'une part, vers un exercice de reconnaissance identitaire, de partage de connaissances et d'affermissement d'une culture locale (conscience de lieu) et d'autre part, vers une prise de décision concernant son cadre de vie quotidien et l'aménagement des espaces publics. L'accompagnement de ce type de démarches qui bénéficient d'une politique de financement particulière en Toscane, est plus particulièrement dévolu aux paysagistes en France et leurs savoir-faire évoluent pour intégrer la population. Nous l'avons esquissé dans la présentation de la démarche du Plan de Paysage de Captieux. Notre propos n'est donc pas de remettre en question la légitimité d'intervention des paysagistes mais de resituer leur mission d'aménagement de l'espace dans une participation à un projet de territoire que les démarches de planification territoriale ont vocation à inscrire dans l'espace.

En activant la participation de la population dans le temps d'élaboration de la procédure de planification territoriale à travers des démarches de projet concrètes telle que l'élaboration de cartes de communautés, la démarche territorialiste confère une traduction immédiate par l'action au document de planification pendant le temps de son élaboration. Parmi les instruments de cette « planification en action », il revient à l'« *observatoire du paysage* » de mettre la société au travail puisque dans le cas du PPTR des Pouilles lui est associé un système de primes visant à récompenser des

« bonnes pratiques » entrepreneuriales ou institutionnelles locales en termes de mise en valeur des paysages ruraux, d'architecture et d'aménagement urbain. Dans le cas du paysage rural, ces bonnes pratiques font plus particulièrement référence à la restauration d'éléments bâtis ou de structures boisées traditionnels mais aussi à l'introduction de modes de cultures biologiques et à la diversification de l'offre d'accueil touristique régionale en développant l'agrotourisme. Le « beau » paysage est alors très étroitement lié au « bon » paysage selon la grille d'analyse territorialiste et les prescriptions mises en place par le PPTR. A ce mode d'incitation à la vertu s'ajoute un encouragement (non primé) à la délation, y compris en désignant des responsables, à travers l'identification des dégradations du paysage et des mauvaises pratiques sur la même base cartographique participative.

Le contrôle social peut avoir ses effets mais encore faut-il qu'une politique agro-environnementale locale donne les moyens de valoriser le foncier rural autrement qu'en le convertissant en terrains à bâtir ou en l'abandonnant, par défaut.

> des plans paysagers régionaux pour un nouveau pacte ville-campagne ? une question politique

En Italie, la planification paysagère régionale telle qu'envisagée par l'école territorialiste, a vocation à articuler politiques de développement rural et politiques de réhabilitation urbaine dans une perspective globale de mise en valeur du réseau écologique régional. Le PPTR des Pouilles inscrit ainsi dans un scénario du « pacte ville campagne » (*patto città-campagna*) des secteurs de co-planification qui sollicitent une coopération intercommunale et un croisement des politiques sectorielles de développement rural et de requalification péri-urbaine. Ces secteurs de parcs multifonctionnels ne constituent pas des périmètres fermés et prescriptifs mais permettent une orientation ciblée et une localisation stratégique de ces politiques publiques usuellement disjointes.

En France, les Régions doivent désormais se doter d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) intégrant le SRCE et les autres schémas de politiques sectorielles notamment dans le domaine des mobilités et de l'énergie tandis que l'élaboration du Plan Régional d'Agriculture Durable reste sous l'autorité du préfet de Région. La Région est néanmoins

porteuse de politiques de soutien aux entreprises, dans les champs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, ces politiques prenant d'autant plus leur sens en Nouvelle Aquitaine : Région auto-proclamée « première ferme d'Europe » de part le chiffre d'affaire généré par les activités agricoles, agro-alimentaires, forestières et maritimes. La Région est par ailleurs gestionnaire depuis 2015 de la distribution des fonds FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) ; dans ce contexte de montée en compétence récent, l'apport territorialiste trouve sa pertinence puisque les documents de planification paysagère territoriale régionale sont dans cette approche, les instruments d'une spatialisation des politiques agricoles portées par la Région.

Cependant, les expériences menées en Italie en témoignent : établir un nouveau pacte ville-campagne au niveau régional relève d'un exercice pour le moins délicat. L'opposition construite dans le cadre d'élaboration du PIT de la Toscane par les représentants des groupements d'agriculteurs révèle les difficultés rencontrées pour poser des contraintes à une activité dont les règles sont celles du marché international. Ainsi dans le Montalcino et le Chianti, les préconisations de diversification de l'activité agricole et notamment la restauration de prairies suscitent l'opposition et la caricature, les enseignants-chercheurs mandatés par la Région Toscane pour l'élaboration du PIT étant accusés de vouloir convertir l'économie viticole en production de lait. La construction d'un nouveau rapport à la campagne prend du temps et en Toscane le temps manquait pour élaborer le PIT. Amorcée en 2007, l'élaboration du PPTR des Pouilles s'est soldée en 2015 par l'approbation du document, comparativement le PIT de la Toscane a bénéficié de quatre ans de moins et ce délai apparaît déterminant pour construire une proposition partagée avec les acteurs socio-économiques régionaux.

En Toscane, la négociation est plus probante au niveau local dans le cadre du PTC de Prato où les enseignants-chercheurs parviennent à faire émerger des options de diversification agricole sur la plaine de Florence d'autant plus légitimement qu'à cette époque, les Provinces étaient délégataires de la distribution des fonds régionaux pour le développement rural. Dans ce contexte, la pédagogie de projet mise en place par les enseignants-chercheurs, à travers l'organisation de rencontres publiques, fait alors émerger d'autres alternatives que celle de l'agriculture productiviste convertie à moyen terme en terrains urbanisables. Quinze ans plus tard la négociation amorcée dans le

cadre de la planification territoriale s'est traduite par la reconstruction d'une filière agroalimentaire locale prise en charge par les agriculteurs et les artisans locaux.

Comme dans le cas du PPTR des Pouilles, c'est l'outil « parc agricole » qui a permis l'implémentation des politiques agro-environnementales régionales et leur articulation avec les politiques alimentaires de niveau local tout en participant à la construction d'un cadre de vie pour la population.

b Parcs agricoles et PNR : les outils didactiques d'un nouveau contrat ville-campagne ?

Espaces de projet liés à une structure gestionnaire, administrative et technique, les parcs agricoles tels que promus dans l'approche territorialiste italienne et à travers le modèle référent de Barcelone sont les outils didactiques d'un changement de rapport de la société à la nature, réappropriée sous la forme d'une campagne qui régénère ses liens d'économie et d'usage avec la ville. La dimension didactique fait alors référence à la mission éducative qui est confiée à ces structures afin d'accompagner ce changement. Mais si les Parcs Naturels Régionaux français sont à l'instar des métropoles des lieux privilégiés pour la mise en œuvre de ces outils de protection par le développement économique il semble qu'ils aient encore du chemin à parcourir pour s'en saisir et qu'ils aient encore à apprendre encore un peu des villes. Non sans retour car face à la ville la campagne ne perd pas toujours et en termes de savoir-faire éducatifs pour d'autres rapports société-nature, les PNR ont matière d'échange.

> des parcs pour changer la ville par la campagne : des modèles métropolitains

Dans l'approche territorialiste, le modèle du « parc agricole multifonctionnel » est conçu pour régénérer les liens de proximité entre ville et campagne en confortant l'économie rurale tout en assurant la promotion d'un modèle urbain alternatif fondé sur le commerce de proximité à l'encontre du développement périphérique de grandes surfaces d'activités. A travers les expériences portées par l'école territorialiste, le parc agricole est plus clairement un outil d'aménagement métropolitain qui vise à garantir la maîtrise de l'urbanisation et à reconstruire des liens économiques entre ville et campagne. Il trouve en pratique une illustration probante à Prato où l'association des agriculteurs, du meunier et des boulangers se transforme dans l'alimentation des cantines scolaires.

A Barcelone, l'exemple fondateur du *parc agrari del Baix Llobregat* s'est construit contre la ville et ce face-à-face frontal est lisible dans l'aménagement de l'espace, sans pour autant que les deux mondes se tournent le dos. Le parc agricole bénéficie d'un branchement direct à la ville par les circulations piétonnes et bénéficie d'une même typologie d'aménagement d'espaces publics urbains, avec les mêmes services, bancs et point d'eau autour desquels se croisent les promeneurs, les coureurs, le berger et son troupeau dans un collage surprenant mais non factice. Inversement en ville, l'organisation des quartiers autour d'un marché couvert rend signifiante la présence de la campagne dans la ville.

Sònia Callau i Berenguer, responsable des espaces agricoles au sein de la Diputació de Barcelone évoque néanmoins, les difficultés de commercialisation de la production maraîchère du parc dans des conditions concurrentielles aux grandes surfaces, en concluant qu'il faudrait observer leurs techniques logistiques et de gestion de stocks pour s'en inspirer et rendre l'offre locale plus attractive commercialement. L'outil parc agricole peut permettre de préserver un espace de l'urbanisation en confortant sa vocation économique mais il n'est pas encore en mesure de remettre en question les logiques de la grande distribution.

Il ne s'agit pas d'un constat d'échec, le « parc agricole » à Barcelone n'est pas qu'un espace dessiné en plan, il repose au delà sur une structure technique propre et sur des moyens matériels et humains susceptibles d'accompagner cette progression. Le parc agricole se conçoit alors plus ouvertement comme un espace en projet où progressivement « la campagne change la ville ».

Vecteur de ce changement, l'« éducation » fait partie des missions du parc barcelonais et accompagne notamment la transformation des habitudes alimentaires par des ateliers culinaires et la découverte du monde rural en organisant des visites chez les exploitants du parc.

> les PNR comme acteurs privilégiés du changement ? des leçons à prendre des métropoles

En France, les PNR sont dotés des mêmes prérogatives de protection environnementale, de développement économique et d'éducation. Ils pourraient dès lors être des instruments privilégiés pour l'animation d'un réseau des parcs

agricoles/forestiers/fluviaux au sein de leurs périmètres qui comptent plusieurs dizaines de communes. Sauf que la pensée par les « parcs agricoles multifonctionnels » sollicite la conception d'un projet spatial et non d'un plan de localisation d'actions ponctuelles et sectorielles.

Dans le cas du PNR des Landes de Gascogne, le plan de parc est un réceptacle des enjeux hiérarchisés dans la charte en termes de protection écologique, il identifie alors pour exemple les « *zones de présence du vison d'Amérique* », en termes d'urbanisme respectueux des paysages, il identifie les « *zones de covisibilité à forts enjeu paysager* », en matière d' « *accompagnement de l'activité humaine pour un développement équilibré* » -c'est à dire d'accompagnement du développement économique- il se cantonne au repérage des « *pôles touristiques* », des « *voies de circulations douces* » et des « *espaces portuaires* ». Dans un parc qui embrasse un massif forestier, où résistent encore quelques activités agricoles de proximité, cette concision est éloquente.

L'élaboration des chartes, telle que nous avons pu assister à leur élaboration collaborative dans le Médoc relève de techniques de développement local qui s'appuient sur une méthode d'identifications des Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (SWOT) mais qui ne partent pas d'une vision de projet spatial orientée par la mise en œuvre de leurs compétences dans l'espace en définissant pour exemple des « parcs dans le parc » comme lieux d'intervention stratégique, permettant d'envisager conjointement le long de la Leyre la question naturaliste, avec la mise en valeur paysagère et l'accueil du public dans les sites sensibles.

Un étudiant italien, stagiaire au sein du PNR des Landes de Gascogne avait soumis l'idée d'un « contrat de rivière » autour de la Leyre car le syndicat mixte porteur du PNR assure également la gestion du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). L'objectif orientée par une vision biorégionaliste/territorialiste, était alors d'affronter dans une même logique de projet fédérant plusieurs communes le long de la Leyre, des enjeux de protection, d'aménagement, de maîtrise de l'urbanisation ou encore de promotion culturelle, aujourd'hui envisagés de manière séparée.

Dans cette approche de projet territorial non fonctionnaliste mais intégrative, il semble que les « métropoles » aient une longueur d'avance : la « stratégie nature » du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise entretient explicitement cette ambition de maîtriser l'urbanisation tout en soutenant le développement agro-forestier et en envisageant la

gestion des usages urbains de l'espace forestier. Il n'est pas inutile de rappeler que ce SCOT a été élaboré par l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux, porteuse à l'époque d'une solide culture du projet urbain et épaulée en interne par des paysagistes pour formuler sa stratégie nature.

Par conséquent, si les PNR sont présentés comme des modèles en termes de changement environnemental, si nous avons pu constater, dans le PNR des Landes de Gascogne, des tentatives réussies en termes de modes d'habitat compact et de construction bois, réalisées grâce au dialogue avec les communes dans la durée, il semble que pour devenir les instruments efficaces de la négociation d'un nouveau contrat didactique territorial, les PNR « aient besoin » des villes. Les savoir-faire des SCOT métropolitains en termes de projet spatial dans une vision intégrative de l'économie et de la protection pourraient leur être d'un certain recours, d'après ce que nous savons de leurs manières de faire, et le parc des Landes de Gascogne n'est pas un cas isolé.

Entre ville et campagne, entre campagne et ville, compris non seulement en tant qu'espaces mais en tant que communautés d'acteurs, l'échange serait alors double. Les PNR qui revendiquent leur capacité à « *éduquer au territoire* » dans un sens proche de l'entendement territorialiste a de quoi faire école pour les SCOT métropolitains. En retour, les PNR auraient ainsi tout intérêt à apprendre de la « *pédagogie de projet territorial* » développée par ces derniers qui, à l'image du Sysdau, rénovent les vieilles pratiques de l'urbanisme paysager en faisant des parcs agricoles des leviers de développement socio-économique.

CONCLUSION

« Chercher son savoir ailleurs »

les leçons de la pédagogie de projet territorialiste pour l'urbanisme (paysager) français

Faire des outils de la politique des paysages, y compris les PNR, des instruments pour la pratique de l'urbanisme afin de négocier un nouveau contrat « didactique » territorial entre institutions, garantes de la planification territoriale, et acteurs du développement économique et social, chargés de la prise en charge de ses objectifs de mise en valeur environnementale par leurs activités quotidiennes et locales.

Cette proposition est une première conclusion de cette thèse qui s'est construite à travers un double aller-retour entre l'Italie et la France et dans l'histoire de l'urbanisme paysager. Dans ces voyages, nous avons d'abord cherché à montrer la dimension pédagogique attachée à l'urbanisme paysager : pratique de projet spatial qui s'est construite à travers la conception des plans de ville puis en accompagnant la planification urbaine, sa constitution et son histoire sont étroitement imbriquées avec celle de l'urbanisme. Nous avons ensuite analysé l'apport de l'école territorialiste et de sa « pédagogie de projet » qui mobilise le paysage comme le double instrument d'un projet politique et d'un dialogue affranchi des barrières du langage technique pour impliquer la population dans la mise en valeur du « patrimoine territorial ». En effet, dès lors que l'on considère, cette forme de représentation spatiale et les outils des politiques de paysage au service d'un projet politique et social, il n'y a pas lieu de les séparer du cadre légal d'énoncé de ce projet : la planification paysagère est alors indissociable de la planification territoriale.

Or en France, l'atlas, le plan et de la charte paysagère ont acquis une forme d'autonomie, les un par rapport aux autres et vis à vis de l'urbanisme et de ses procédures qui restent par ailleurs attachés à une conception défensive du paysage, se résumant à la protection de quelques éléments, haies, murets et points de vue. Dans sa vision prospective du « patrimoine territorial », l'approche territorialiste a l'intérêt de les relier et si en termes de savoir-faire conceptuel, elle apporte, en première analyse, peu de chose au praticien français paysagiste-urbaniste, son apport significatif est de

mettre en mots un savoir-faire qui s'il existe reste très tacite, et de l'associer à une culture scientifique et technique, si ce n'est artistique attachée à la pratique de l'urbanisme. Les paysagistes français ont, de ce point de vue, tout à apprendre eux qui souffrent vraisemblablement d'une crise d'identité.

« *Le paysagiste peut-il être à la fois un artiste créateur, un jardinier, un ingénieur, un médiateur social, un urbaniste, un ethnologue et un conseiller des élus ?* » (Donadieu 2009b), pour l'heure ces différentes identités cohabitent sous l'entendement d'une même profession et les offres de formation se singularisent en privilégiant l'une ou l'autre vocation. Il semble que dans le sillon de la pensée *biorégionale* tracé par l'école territorialiste italienne plusieurs approches puissent cohabiter –dès lors qu'elles acceptent la pluralité- en venant servir la pratique de l'urbanisme tout en poursuivant la mise en œuvre d'une politique des paysages qui en Italie n'a aucun égal. Cette position est d'autant plus motivée par le fait que les ouvrages d'Alberto Magnaghi constituent un apport théorique partagé et largement revendiqué par les paysagistes et par les enseignants-chercheurs des différentes écoles de paysage.

Et si la radicalité idéologique dans laquelle s'est forgée cette approche scientifique et technique n'a rien de subversif en France et rencontre l'adhésion des praticiens, non seulement paysagistes mais architectes et urbanistes ainsi que des chercheurs et des partenaires institutionnels, c'est que bon nombre des revendications que recouvrent la proposition territorialiste dont l'institutionnalisation de la participation du public, de démarches paysagères contractuelles, etc correspondent ici à un cadre légal installé depuis plusieurs dizaines d'années. Depuis si longtemps semble-t-il que nous en avons perdu la raison. La pensée biorégionale, qui relie à travers la mise valeur environnementale, procédures techniques de la planification territoriale par les systèmes de parc et culture locale « ré-apprise » dans une approche de projet spatial collaborative, confère un sens à la conjugaison de procédures qui sont pour l'heure envisagées isolément. Nous avons ainsi cité les propos des partenaires institutionnels du contrat de recherche BIOREGION (cf p.324) qui confirment que la proposition territorialiste vient servir un besoin de transversalité entre des politiques publiques portées par des services techniques séparés.

Resituer cette « pensée totale » dans une culture de, et comme un apport pour, l'urbanisme paysager, doit à notre sens permettre d'en cerner aussi la portée limitée.

Si elle rassemble dans un « tout » une somme de pensées et d'apports conceptuels aussi iconoclastes que complexes, d'Ernst Bloch à l'inventeur du « Pain Poilane²⁴³ », elle n'a pas réponse à tout. Elle s'écarte notamment des villes et des questions, si ce n'est des problèmes urbains ou plutôt fait-elle le pari que c'est du « *retour à la terre* » que viendra le renouveau de la ville. Cette antienne entre connotation altermondialiste et décroissante et relents datés d'une « révolution nationale » et de son « ordre nouveau », quoiqu'elle recouvre une définition (cf p. 244) servant la pensée technique urbanistique, n'est pas sans présupposés politiques. Nous avons déjà relevé cette porosité entretenue par les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste, entre contribution scientifique aux pratiques de la planification territoriale et activité politique, nous avons moins insisté sur l'autre confusion des genres que ces derniers entretiennent par leur posture investie dans la recherche, investie dans la pratique de la planification, investie dans la formation des étudiants qui contribuent eux-mêmes à travers leurs ateliers de projet territorial à la « recherche-intervention » de leurs enseignants.

Une telle situation où le chercheur se confond avec le travailleur, enseignant mais aussi praticien tout en entretenant des rapports d'altérité très horizontaux avec des étudiants qui servent la construction d'une recherche qui passe par l'action (et inversement) nous ramène à un ancien « oracle » du sociologue Michel de Certeau, s'inscrivant dans le sillage de l'historien-essayiste Jacques Julliard, au lendemain de mai 1968 :

*« Baignant elle aussi dans la culture de masse, l'université se trouve dans une position où il est également nécessaire à l'enseignement d'être un acte de production et à l'étudiant d'être un travailleur. Comme le montrait E. Bloch-Lainé, cela n'est possible que si combinée au monde du travail, l'université pour recevoir plus d'ouvriers et les étudiants, participer à mi-temps par exemple, aux tâches et aux responsabilités du monde professionnel (E. Bloch-Lainé, "Bâtir des utopies concrètes", in *Projet*, mai 1970, p.513). Pareille hypothèse rejoint l'exigence la plus fondamentale de mai 1968 : l'effacement de la catégorie isolée de l'étudiant ou du professeur (distinguant celle de "travailleur"), en vue d'une homogénéisation dans le travail. Ce qu'appelle l'introduction*

²⁴³ Référence citée par A. Magnaghi dans une conférence à Bordeaux le 9 avril 2013 à propos de la « rétro-innovation » (Mardsen 2002) dont s'inspire également l'entreprise Poilane

de la culture de masse dans l'université, c'est la naissance du travailleur étudiant et du travailleur enseignant, l'abolition de la division sociale du travail.

“Il faut donc que chaque enseignant admette pour lui même la nécessité d'aller chercher son savoir ailleurs et que pour cela, il fasse autre chose” (J. Julliard, *"Sauver l'université"*, in *Le Nouvel Observateur*, 4-10 mai 1970) » (Certeau 1974-93 :102-103).

Cinquante ans plus tard, alors que l'université n'en finit pas de compter la « masse » de nouveaux étudiants à ses portes chaque année, investissant parfois une condition de travailleur mi subie, mi choisie, ces propos interpellent autrement notre propre pratique d'enseignante vacataire en institut d'urbanisme en prise directe avec l'action, en tant que paysagiste-urbaniste impliquée dans des activités de planification, et avec la recherche, en accompagnant ces dernières années, la réalisation des travaux des étudiants girondins et toscans en parallèle de nos propres prospections. Bilan indirect de cette thèse : les trois activités s'autoalimentent évidemment et l'apport de l'école territorialiste éclaire sous un angle nouveau la contribution possible d'une recherche « *qui va chercher son savoir ailleurs* » au risque de s'impliquer dans l'action pour nourrir l'enseignement d'une discipline conçue tout à la fois comme un champ scientifique et de formation et comme un champ de pratiques servant la mise en œuvre de politiques publiques.

L'environnement, sous les termes distincts de l'écologie et du paysage, n'a pas attendu les années 2000 pour entrer dans le champ de l'urbanisme. Le changement significatif de cette dernière décennie réside dans l'injonction à l'identification des continuités environnementales faite aux SCOT et PLU. Cette injonction confère une centralité nouvelle au rôle du dessin en urbanisme : l'espace support de développement socio-économique doit désormais être envisagé comme substrat, porteur « en lui même » d'un projet. Les enseignants-chercheurs de l'école territorialiste se sont investis dans une recherche théorique pour renouveler les savoir-faire graphiques hérités de la planification urbaine dès les années 1990 (Magnaghi 2001), recherche qu'ils ont mis en pratique dans la planification territoriale ces dernières années et dont ils ont capitalisé les apports dans un nouveau mouvement réflexif. « *Chercher son savoir ailleurs* » pour les territorialistes signifie alors aussi bien s'investir dans le champ de la pratique que dans une recherche qui collecte des techniques et des savoir-faire étrangers.

En France, les ouvrages méthodologiques sur la pratique du dessin liée à l'urbanisme sont rares et commencent à vieillir (Panerai et *al.* 1999, Chiappero 2002). Les savoir-faire restent en grande partie tacites car tenus par des concepteurs qui s'ils interviennent dans les formations n'explicitent pas leurs pratiques. Celles-ci restent une boîte noire, nous l'avons exposé en introduction. La représentation spatiale peut-elle rester une affaire d'architecte ou de paysagiste, voire d'environnementaliste ? Nous n'en sommes pas si sûrs. Sans se réduire à une activité de projet spatial, les pratiques de l'urbanisme organisent autant la société dans l'espace que par l'espace et laisser à un spécialiste la maîtrise de cette dernière tâche nous paraît risqué. L'école territorialiste propose un autre chemin en conférant au dessin la vocation d'un langage en commun et en constituant la planification urbaine et territoriale comme une culture avec ses règles et ses savoir-faire particuliers. En tant que discipline enseignée à l'université, elle s'associe un champ de recherche scientifique dont le laboratoire est l'activité pratique dans le cadre des procédures légales de la planification territoriale. « *Chercher son savoir ailleurs* » n'est alors que le moyen de revenir vers l'université pour le restituer. Là encore, sans s'y réduire, en France, la recherche en urbanisme pourrait-elle s'en inspirer ?

Bibliographie

- Alexander Donald, 1990 : « Bioregionalism: Science or Sensibility ? » in *Environmental Ethics*, No.12.
- Alonzo Eric, 20015: *Du rond-point au giratoire*, Marseille: Parenthèses, 162p.
- Alphand Adolphe, 1867 : *Les promenades de Paris*, Paris : Rothschild, 560p. En ligne (07/2015) : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6276852z>
- Alvergne Christel, Musso Pierre, 2009: *L'aménagement du territoire en images*, Paris, La Documentation française, 235 p.
- André Edouard, 1879 : *L'art des jardins. Traité général de la composition des parcs et jardins*, Paris : Masson, 848p. En ligne (07/2015) : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5440920x>
- Angeli Fiorella, Zaino Costanza, 2014 : *Risorse agro-ambientali e retro-innovazione per lo sviluppo territoriale autosostenibile. Il caso girondino*, Mémoire de Laurea Magistrale de l'università degli Studi di Firenze, 261p.
- Apparu Benoist, 2011 : « Construire plus et mieux : Benoist Apparu explique sa réforme de l'urbanisme » in *Le Moniteur Hebdo*, Interview en ligne, publiée le 09/06/2011, <http://www.lemoniteur.fr/article/construire-plus-et-mieux-benoist-apparu-explique-sa-reforme-de-l-urbanisme-14758046>
- Ascher François, 1995 : *Métapolis, ou, l'Avenir des villes*, Paris : Odile Jacob, 346p.
- Assunto Rosario, 2003 : *Retour au jardin. Essais pour une philosophie de la nature, 1976-1987*, Paris/ Besançon : Les Éditions de l'Imprimeur, 205p.
- Atelier Arcadie, 2011: Supports des présentations de réunions : Réunion de cadrage et lancement, 26 avril 2011, 25p; Présentation du diagnostic, 6 juin 2011, 68p; Synthèse: Diagnostic, enjeux, stratégie, 1er juillet 2011, 21p; Présentation publique, 8 mars 2012, 31p; Plan de paysage, Volet fiches actions, 7 septembre 2011, 46p.
- Atkinson Adrian, 1992 : « The Urban Bioregion as Sustainable Development Paradigm » in *Third World Planning Review*, 14-4/1992, pp.327-354
- Aubry Pascal, 1996: « De la place de certains documents d'urbanisme dans l'invention des paysages » in: *Publics et Musées*, 10/1996, pp. 51-62. En ligne: http://www.persee.fr/doc/pumus_1164-5385_1996_num_10_1_1080
- Audouy Michel, Péna Michel, 2012: *Petite histoire du jardin et du paysage en ville*, Paris: Editions Alternatives/Cité Chaillot, 124p.
- Augé Marc, 1992 : *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris : Seuil, 150p.
- Auricoste Isabelle, 2003 : « Urbanisme moderne et symbolique du gazon » in: *Communications* (74) 2003, Bienfaisante nature, pp. 19-32. En ligne (07/2015) : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_2003_num_74_1_2126
- Bacqué Marie-Hélène, Sintomer Yves (dir.), 2011 : *La démocratie participative. Histoires et généalogies*, Paris : La Découverte, 320 p
- Bagnasco Arnaldo, 1977: *Tre Italie. La problematica territoriale dello sviluppo*, Bologne: Il Mulino, 255p.
- Barattucci Chiara, 2006: *Urbanisations dispersées. Interprétations et actions en France et en Italie 1950-2000*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 317 p.
- Baridon Michel, 1998 : *Les jardins : paysagistes, jardiniers, poètes*, Paris : Robert Laffont, 1239p.

- Barraqué Bernard, 1985 : *Le paysage et l'administration*, Paris : Mission de la recherche urbaine, 219p.
- Baudouï Rémi, 1996 : « La cité-jardin française entre mythes et réalités » in *Cités, cités-jardins : une histoire européenne, Actes du colloque de Toulouse, 18-19 novembre 1993*, Girard Paulette, Fayolle-Lussac Bruno (coord.), Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 262p, pp.87-99.
- Beaugé Henri, 1966 : « Parcs Naturels Régionaux » in *Aménagement et Nature* (1), pp.18-21.
- Becattini Giacomo, 1999: « Lo Sviluppo Locale », IRIS Prato, Incontri pratesi sullo sviluppo locale, Artimino
- Bécard Alain, 2012 : « La politique d'aménagement des espaces verts de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise » in *Expériences de paysage, cycle de conférence au Pavillon de l'Arsenal, Paris : FFP, 24 mars 2012, en ligne : <http://www.f-f-p.org/fr/experiences-de-paysage/>*
- Béhar Daniel, Estèbe Philippe, 1999 : « L'Etat peut-il avoir un projet pour le territoire ? » in *Les Annales de la Recherche Urbaine* (82) 80-91.
- Benevolo Leonardo, 1963: *Le origini dell'urbanistica moderna*, Bari: Laterza
- Benevolo Leonardo, 1991 : *La cattura dell'infinito*, Bari : Laterza, 142p.
- Benevolo Leonardo, 1993: *La città nella storia d'Europa*, Bari: La Terza,
- Berdoulay Vincent, Soubeyran Olivier 2002 : *L'écologie urbaine et l'urbanisme*, Paris : La Découverte, «Recherches», 272p.
- Berg Peter, 1982 : *Figures of regulation: Guides for re-balancing society with the biosphere*, San Francisco : Planet Drum Foundation, 14 p.
- Berg Peter, Dasmann Raymond (1977) : « Re-inhabiting California » in *The ecologist* (7-10), 399-401. En ligne : <http://exacteditions.theecologist.org/read/ecologist/vol-7-no-10-december-1977-5704/29/3>
- Berland-Berthon Agnès, 2009 : *La démolition des immeubles de logements sociaux*, Paris : Certu, 487p.
- Berland-Berthon Agnès, 2011 : « Biorégion urbaine, une leçon italienne », in *ECOLOGIK* (24), pp.36-43.
- Berland-Berthon Agnès, 2012 : *BIOREGION. Des parcs naturels régionaux pour un projet territorial auto-soutenable, Appel à projet 2012*, Conseil Régional d'Aquitaine, UMR Ades CNRS
- Berque Augustin (dir.), 2006: *Mouvance II, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris: Editions de La Villette, 120 p.
- Berque Augustin (dir.), 1994 : *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Paris, Champ Vallon, 123p.
- Berque Augustin, 1992 : *Médiance de milieux en paysages*, Paris : Belin, 164p.
- Berque Augustin, 1995: *Les raisons du paysage: de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris: Hazan, 192p.
- Berque Augustin, Bonnin Philippe, Ghorra-Gobin Cynthia 2006 : *La Ville insoutenable*, Paris : Belin, 366p.
- Besse Jean-Marc, 2003: *Face au monde. Atlas, jardins, géoramas*. Paris: Desclée de Brouwer, 244p.
- Besse Jean-Marc, 2005: « Vues de ville et géographie au xvie siècle : concepts, démarches cognitives, fonctions » in : Pousin Frédéric (dir.), *Figure de la ville et construction des savoirs : Architecture, urbanisme, géographie*, Paris : CNRS Éditions, 212p. En ligne: <http://books.openedition.org/editions-cnrs/4280>
- Bianchetti Cristina, 1995: « Analisi della dispersione e biografia. Spunti da due casi di studio », CRU (3)

- Blanchon Bernadette 2015: « Creative marins. Three women in post-war French landscape architecture » in Dümpelmann Sonja, Beardsley John: *Women, Modernity, and Landscape Architecture*, Routledge, pp.103-121
- Blanchon Bernadette, 1997 : « Les paysagistes en France depuis 1945: l'amorce d'une indiscipline ou la naissance d'une profession », in *Les espaces publics modernes*, V. Picon-Lefebvre (dir.), Paris : Le Moniteur, pp.121-210.
- Blanchon Bernadette, 1998a et b : *Pratiques paysagères en France de 1945 à 1975 dans les grands ensembles d'habitations* (Volume 1 et 2), Rapport Final, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Plan Construction et Architecture, Programme Cités Projets, Juin 1998.
- Blanchon Bernadette, 2000 : « Les paysagistes français et les grands ensembles de l'après-guerre aux années 70 » in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, janvier 2000 (85), pp. 20-29. En ligne : <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/les-paysagistes-francais-et-les-a220.html>
- Blanquet Marie-France, 2010 : « John Dewey : philosophe américain de l'éducation » in *Savoirs Cdi*, Des ressources professionnelles pour les enseignants-documentalistes. En ligne: <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/le-monde-du-livre-et-de-la-presse/histoire-du-livre-et-de-la-documentation/biographies/john-dewey-philosophe-americain-de-leducation.html#c5623>
- Boiron Véronique, 2007 : « Apprendre à comprendre les récits écrits et illustrés à l'école ou pour une pédagogie d'une compréhension dialoguée à travers les interactions maître/texte/élèves », Intervention à l'AGEEM Bordeaux, 7p.
- Bonilla Mario, Tomas François, 1993 : *L'immeuble collectif des années 1950. Saint-Etienne, de la place Foch à Beaulieu*, Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 166p.
- Bonnet Frédéric (coord.), 2015 : « Aménager les territoires ruraux et périurbains », Rapport de l'architecte, Grand prix de l'Urbanisme au ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, 129p.
- Bonomi Aldo, Magnaghi Alberto, Revelli Marco, 2015: *La comunità concreta di Olivetti tra non più e non ancora*, Rome: DeriveApprodi, 144p.
- Bookchin Murray, 1984 : « Le changement radical de la nature » (Trad. "The Radicalization of Nature") in *Un anarchisme contemporain : Venise 84, vol.2 : Aventures de la liberté*, Lyon : ACL
- Bookchin Murray, 2011 : *Une société à refaire : vers une écologie de la liberté*, Montréal : Ecosociété, 301p.
- Bordino Vincenzo, Condò Pasquale, 2014 : *Progettazione integrata e multifunzionalità dell'agricoltura : Il caso del Médoc in Aquitania*, Mémoire de Laurea Magistrale de l'università degli Studi di Firenze, 275p.
- Bortolotti Fiorenza, 2011: « Il Laboratorio Permanente per l'Autoriconoscimento », Etude pour l'Ecomuseo del Paesaggio Orvietano, 2010-2011, 34p.
- Boscolo Emanuele, 2007: « L'évolution du droit de l'urbanisme en Italie en 2005 et 2006 » in *Droit de l'Aménagement de l'Urbanisme de l'Habitat*, Paris, 2007, pp.859-883
- Boucheron Patrick, 2013 : *Conjurer la peur : Sienne, 1338 : essai sur la force politique des images*, Paris : Seuil, 285p.
- Bourg Dominique, Papaux Alain, 2015: *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris: PUF, 1120p.
- Bourgoing Catherine de, 2013 : *Le Nôtre, jardins connus et méconnus*, Paris : Fondation des parcs et jardins de France, 127p.
- Boutinet Jean-Pierre, 2012 : *Anthropologie du projet*, Paris : PUF, 464p.
- Brichet Paul, Cavallé Bernard, Jaegli Andreas, Viollet Michel, 1980: "Quatre aménagements, quatre échelles, une démarche ?" in *Urbanisme* 177-178/1980, pp. 94-95
- Broca Sébastien, 2012: « Comment réhabiliter l'utopie ? Une lecture critique d'Ernst Bloch » in *Philonsorbonne*, 6/2012. En ligne : <http://philonsorbonne.revues.org/374>

- Brousseau Guy, 1988 : « Le contrat didactique : le milieu » in *Recherche en didactique des mathématiques*, vol. 9/3, pp.309-336.
- Brousseau Guy, 1998 : *Théorie des situations didactiques*, Grenoble : La Pensée Sauvage, 395p.
- Brunet-Vinck Véronique, 2004 : *Méthode pour les Atlas de paysages Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 48p.
- Brunon Hervé, 2004 : « La chasse et l'organisation du paysage dans la Toscane des Médicis » in *Chasses princières dans l'Europe de la Renaissance. Actes du colloque de Chambord (1er et 2 octobre 2004)*, études réunies par Claude d'Anthenaise et Monique Chatenet, Arles : Actes Sud, 2007, 408p, pp. 219-249
- Brunon Hervé, 2007: « Notice détaillée de l'ouvrage de Claude I Mollet, Theatre des plans et iardinages » in Lamelle Frédérique, Pauwels Yves (dir.), *Architectura. Architecture, textes et images en France, XVIème-XVIIème siècle*, Université de Tours, en ligne:<http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/INHA-4K0807.asp>
- Burel Françoise, Baudry Jacques, 1999: *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris: TEC & DOC, 362 p.
- Cagliero Roberto, Maggi Maurizio, 2005: *Retilunghe. Gli ecomusei e l'integrazione europea*, Turin: IRES - Istituto di Ricerche Economiche Sociali del Piemonte, 87p.
- Callon Michel, Lascombes, Barthes Yannick, 2001 : *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris: Le Seuil, 358 p
- Camagni Roberto, 1990: « Strutture urbane gerarchiche e reticolari: verso una teorizzazione » in Curti F., Diappi L.(dir.) 1990, *Gerarchie e reti di città: tendenze e politiche*, Milan: Franco Angeli, 49-69.
- Cambornac Michel, 1998 : *Plantes et jardins du Moyen-Âge*, Paris : Hartmann, 103p.
- Campos Venuti Giuseppe, 1967: *Amministrare l'urbanistica*, Torino: Einaudi, 300p.
- Campos Venuti Giuseppe, Oliva Frederico 1993: *Cinquant'anni di urbanistica in Italia*, Bari: Laterza, 520p.
- Campos Venutti, 1987: *La terza generazione dell'urbanistica*, Milano: Franco Angeli, 240p.
- Cappuccio Silvana Maria, 2009 : « Bioregionalism as a new development paradigm » in International Conference of Territorial Intelligence, Nov 2009, Salerno, Italy, 9p.
- Caron Rémi, 1980: "Les choix du géographe" in Centre Georges Pompidou 1980: *Cartes et figures de la Terre*, Paris: Centre Georges Pompidou/Centre de la Création Industrielle, pp.9-15
- Carpentier Jean, Lebrun François, 2001 : *Histoire de la Méditerranée*, Paris : Seuil, 619p.
- Carr Mike, 2005 : *Bioregionalism and Civil Society: Democratic Challenges to Corporate Globalism*, Vancouver : UBC Press, 332 p.
- Carta Massimo, 2012 : *La rappresentazione nel progetto di territorio. Un libro illustrato*, Firenze : Firenze University Press, 226p.
- Castex Jean, Céleste Patrick, Panerai Philippe, Burlen Katherine, Furet Catherine, 1980 : *Lecture d'une ville : Versailles*, Paris : Le Moniteur, 235p.
- Castex Jean, Depaule Jean-Charles, Panerai Philippe, 1997 : *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Marseille : Parenthèses, 196p.
- Centre d'Etudes et de Recherche de l'Urbanisme (CERTU) 2011 : *Aménager durablement les petites communes – EcoQuartiers en milieu rural ?* Paris : CERTU, 250p.
- Centre de Documentation de l'Urbanisme 1998: *Planification et projet urbain en Italie, dossier documentaire*, juillet 1998, 46p. + illustre. 15p.
- Centre National d'Etudes et de Recherches sur le Paysage (CNERP), 1975 : *Intégration du thème paysage dans l'élaboration des documents de planification*, Trappes : CNERP, 117p.

- Centro di Cultura Ecologica, 2008: *Università Verdi in Italia: un aspetto particolare da raccogliere e conservare per una lettura della storia del movimento ambientalista*, Centro di Cultura Ecologica, Comune di Roma, 172 p. En ligne: http://www.centrodi culturaecologica.it/home/node/ricerca_universitaverdi
- Cerda Idelfonso, 2005 : *La théorie générale de l'urbanisation* (trad. *La Teoria general de la urbanizacion*, 1867), Paris : European, 230p.
- Certeau Michel, 1993 : *La culture au pluriel*, Paris: Seuil, 228p.
- CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 2014 : *L'urbanité de l'agriculture*, Actes des « Matinées du CGEDD » le 25 juin 2014, Paris, 28p. En ligne : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-urbanite-de-l-agriculture-a1697.html>
- Chabason Lucien, 1992: "Responsabiliser la Région" in *Aménagement et Nature* 106/1992 pp. 16-17
- Chambers Robert, 1983 : *Rural Development: Putting the Last First*, Londres : Longman, 248p.
- Chapel Enrico, 2010 : *L'oeil raisonné. L'invention de l'urbanisme par la carte*, Genève, MétisPresses, 220p.
- Chastel André, 1959 : *Art et humanisme à Florence au temps de Laurent le Magnifique: études sur la Renaissance et l'humanisme platonicien*, Paris : PUF, 578p.
- Chastel André, 2016: « Léonard de Vinci (1452-1519) » in Universalis éducation, En ligne: <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/leonard-de-vinci/>
- Chatot Tristan, 2014: *Aldo Rossi : trajectoire d'un architecte enseignant dans l'Italie des années 1960 : pour une approche dialectique et épistémologique de la théorie du projet*, Thèse de doctorat d'Architecture, Urbanisme, Aménagement, Université de Strasbourg, 340p.
- Chemetoff A, Clément G, Corajoud M, Desvigne M. et Huet B, 1989 : « On aimerait tant photographier le paysage de dos », Débat organisé le 31 janvier 1989 in *Architecture Aujourd'hui* (262), avril 1989, pp. 32-39.
- Chemetoff Alexandre, 1995: « L'épaisseur du trait » in *Projet Urbain* 4/1995 pp.9-11
- Chemetoff Alexandre, 2007 : « Au détour d'une conversation avec Alexandre Chemetoff... » in *D'Architectures* (60), août-septembre 2007, pp.60-61.
- Chemetoff Alexandre, 2008 : *Je veux vous parler de Paris mais indirectement*, Paris : Pavillon de l'Arsenal, 62p.
- Chemetoff Alexandre, 2010 : *Le plan-guide (suites)*, Paris : Archibook, 104p.
- Chemetoff Alexandre, Henry Patrick, 2010 : *Visites*, Paris : Archibook, 470p.
- Chevalier Gérard, 2000 : « L'entrée de l'urbanisme à l'Université. La création de l'Institut d'urbanisme (1921-1924) » in: *Genèses*, 39, 2000. pp. 98-120. En ligne (07/2015) : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_2000_num_39_1_1624
- Chiappero Michel, 2002 : *Le dessin d'urbanisme. : De la carte au schéma-concept, construire les projets de villes et de territoires. Manuel à l'usage des urbanistes*, Paris : La Documentation Française, 132p.
- Choay Françoise, 1965 : *L'Urbanisme, utopies et réalités : Une anthologie*, Paris : Seuil, 446p.
- Choay Françoise, 1994a, « La Nature Urbanisée. L'invention des "espaces verdoyants" » in *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*. Dethier Jean, Guiheux Alain (dir.), Paris : Centre Georges Pompidou, pp.61-62.
- Choay Françoise, 1994b, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville » in *La ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*. Dethier Jean, Guiheux Alain (dir.), Paris : Centre Georges Pompidou, pp.26-35.
- Choay Françoise, 1980, rééd.1996 : *La règle et le modèle*, Paris : Seuil, 378p.

- Choay Françoise, 1998 : « Pensées sur la ville, arts de la ville » in *La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmanien*, Agulhon Maurice (dir.), 1998, Paris : Point Seuil, pp.170-284.
- Choay Françoise, Merlin Pierre (Dir.), 2010 : Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris : PUF, 880p.
- Cicé Chantal, Dubost Françoise, 1986 : *La profession de paysagiste*, Paris, Mission de la recherche urbaine, 186p.
- Clark Kenneth, 2010 : *L'art du paysage* (trad. *Landscape into Art*, 1949), Paris : Arléa, 213p.
- Claude Viviane, 2006 : *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*, Marseille : Parenthèses, 253p.
- Claval Paul, 2012 : *Géographie culturelle: Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris : Armand Colin, 352p.
- Clavery Edouard, 1936 : « Le Vésinet, quatre-vingts ans après sa création en cité-jardin » in *Urbanisme*, octobre 1936, pp. 355-360.
- Clément Gilles, 1985: « La Friche apprivoisée » in *Urbanisme*, 209/1985, pp.91-95.
- Clément Gilles, 1991 : *Le Jardin en mouvement*, Paris : Pandora, 101p.
- Clément Gilles, 1997: « Jardins en mouvement, friches urbaines et mécanismes de la vie » in: *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 2/1997, Sauvages dans la ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine, sous la direction de Bernadette Lizet, Anne-Elizabeth Wolf et John Celecia, pp. 157-175. En ligne: www.persee.fr/doc/jatba_0183-5173_1997_num_39_2_3622
- Clément Gilles, 2005: *Manifeste du Tiers Paysage*, texte en copysell, 25p.
- Clifford Sue, King Angela, 1996 : *From Place to PLACE : Maps and Parish Maps*, London : Common Ground, 127p.
- Cohen Jean-Louis, 2013 : *Le Corbusier : an atlas of modern landscapes*, London : Thames & Hudson Ltd, 401p.
- Cohen Jean-Louis, 2015b : *La coupure entre architectes et intellectuels, ou les enseignements de l'italophilie* (Edition originale 1984), Paris : Mardaga, 208p.
- Cohen Jean-Louis, 2015a: *Une architecture de l'engagement, 1960-1985*, Paris: La Découverte, 320p.
- Cohen Jean-Louis, Hodebert Laurent, Lortie André, 1996 : *Le parkway dispositif métropolitain*, Paris : Ecole d'Architecture de Paris Villemin, 145p.
- Cohen Jean-Louis, Lortie André, 1992 : *Des fortifs au périf*, Paris : Editions du Pavillon de l'Arsenal/Editions A. & J. Picard, 340p.
- Colson François, 2009: « Les enjeux de la restructuration de l'enseignement supérieur agricole », *Pour* 2009/1 (N° 200), p. 59-69.
- Commune de Captieux, 2012: Plan de paysage de Captieux. Mars 2012, Atelier Arcadie. 3 tomes: Diagnostic, 33p. Enjeux et Stratégie, 29p. Annexes, 55p.
- Comune di Lastra a Signa, 2012: *Percorso Comune. Insieme per decidere di più*. Rapporto finale. Maggio 2012, 37p.
- Conseil de l'Europe, 2000 : *Convention Européenne du Paysage*, En ligne au 15/08/2015 : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>
- Conseil Général de la Gironde, 2013: *Manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde*, Juin 2013, 12p.
- Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 2014 : « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action », Mission de conseil sur la politique nationale du paysage, avril 2014, 111p.
- Corajoud Michel, 1987: « Circonstances » in *Pages Paysage* 1/1987, 2p.
- Corajoud Michel, 1992 : « La part commune. A propos du site, de l'horizon, des objets, de la géométrie. Entretien avec Philippe Madec » in *Techniques et Architecture* (403), pp. 74-75.

- Corajoud Michel, 2000 : « Le projet de paysage : lettre aux étudiants » in Brisson Jean-Luc (dir.) : *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Paris : Editions de l'imprimeur, pp. 37-50.
- Corajoud Michel, 2007 : « A propos de 4 projets... » in conférence du 11 juin 2007 Pavillon de l'Arsenal, cycle Paysages, en ligne : <http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-109.php>
- Corajoud Michel, 2010 : *Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, Arles/Versailles : Actes Sud/ENSP, 271p.
- Corajoud Michel, Coulon Jacques, Mariage Thierry, Orsenna Erik, 2013: "SITE (forme-tracés) Conférence inaugurale" in Le Nôtre, de l'héritage à l'action. Cycle de conférences, ENSP mercredi 13 janvier 2013. En ligne: http://www.ecole-paysage.fr/site/annee_lenotre_fr/site-forme-traces-conference-inaugurale.htm
- Corbin Alain, 2010 : *Le territoire du vide, l'Occident et le désir du rivage 1750-1840*, Paris : Flammarion, 407p.
- Corboz André, 2001 : *Le Territoire comme palimpseste et autres essais*, Besançon : Editions de l'Imprimeur, 288p.
- Corboz André, 2003: *Deux capitales françaises Saint-Petersbourg et Washington*, Gollion: Infolio, 128p.
- Corboz André, Tironi Giordano, 2009: *L'espace et le détour - Entretiens et essais sur le territoire, la ville, la complexité et les doutes*, Lausanne: L'Âge d'Homme, 294p.
- Cornière Paul 1970: "Le Vième plan et la démocratie locale" in *Urbanisme* 119/1970 pp.31-33
- Costa Laurent, Robert Sandrine, 2009 : *Guide de lecture des cartes anciennes*, Paris : Errance, 104p.
- Cueille Sophie, 1989 : *Le Vésinet : modèle français d'urbanisme paysager : 1858-1930*, Paris : Impr. nationale, Association pour le patrimoine de l'Ile-de-France, 144p.
- Cuillier Francis, 1975 : « "L'advocacy planning" aux USA. Interview de P. Davidoff" in *Métropolis* (6), pp. 54-57.
- Culot Maurice (dir.) 1988: *Arcachon. La ville d'hiver*, Bruxelles: Mardaga, 238p.
- Dagognet François, Guéry François, Marcel Odile, 1982 : « Mort et résurrection du paysage ? » in *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Paris : Champ Vallon, 1995, pp. 133-141
- Darris Gérard, 2009 : « L'héritage de Gaston Bardet au Rheu » in *Place Publique*, 09/2009, en ligne : <http://www.placepublique-rennes.com/2009/09/l%E2%80%99heritage-de-gaston-bardet-au-rheu/>
- Dasmann R.F., Milton J.P., et Freeman P.H., 1973 : « Ecological Principles for Economic Development », London and New York: John Wiley & Sons, Ltd.
- Dauvergne Pierre, 1980: "Les plans de paysage" in *Urbanisme* 177-178/1980 pp.81-83
- Davidoff Paul, 1965 : « Advocacy Planning and Pluralism in Planning » in : *American Institute of Planners Journal*, novembre 1965, pp. 331-338.
- Davoine Charles, 2007: « La Forma Urbis Romae. Bilan de vingt-cinq années de recherches » in *Histoire urbaine*, 3/2007 (20), pp. 133-152. En ligne: www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2007-3-page-133.htm
- De Carlo Giancarlo, 1997: *Interview par Thierry Paquot et Ariella Masbouni*, in *Urbanisme*
- Debarbieux Bernard, 1995 : « Le lieu, fragment et symbole du territoire » in *Espaces et sociétés* (82-83), p.13-35.
- Debarbieux Bernard, 2011 : « Le miracle de la source » in Jakob Mickaël, Schwok Claire-Lise (dir.), *100 paysages : Expositions d'un genre*, Gollion : Infolio, notice 3.
- Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire (DATAR) 1971 : *Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable*, Paris : La Documentation française, 173 p.

- Delfante Charles, 1967: « L'environnement visuel » in *Urbanisme* 98/1967, pp.4-10
- Delfante Charles, 1997: « La codification des plans de ville (4) » in Dureau Jeanne-Marie, *Forma urbis : Les plans généraux de Lyon du XVIe au XXe siècle, catalogue d'exposition des Archives municipales de Lyon*, Lyon : Archives municipales de Lyon, coll. « Les dossiers des Archives municipales » (10), Mis en ligne en 1999 (2ème éd.) : http://www.archives-lyon.fr/static/archives/contenu/sommaires/forma_urbis.html
- Demangeon Alain, Werquin Ann-Caroll, 1998: « Tracés publics et paysages remarquables » in *Carnets du Paysage* (1-1998) pp.90-99.
- Dematteis Giuseppe, 1995: *Progetto implicito. Il contributo della geografia umana alle scienze del territorio*, Milano: Franco Angeli
- Dematteis Giuseppe, 2001: « Per una geografia della territorialità attiva e dei valori territoriali » in: SLoT. Quaderno 1/Bonora P, Bologne: Baskerville, 11-30
- Dematteis Giuseppe, 2003: « SLoT (Sistema locale territoriale) Uno strumento per rappresentare, leggere e trasformare il territorio », Documento del Convegno: Per un patto di sostenibilità. Sviluppo locale e sostenibilità tra teoria e pratica, Pinerolo, 29 ottobre 2003, 14p.
- Demazière Christophe, Hernandez Frédérique, 2013: « Opérations d'habitat, projets communaux et SCOT : une cohérence variable selon les échelles. Résultats d'enquêtes en Val de Loire », in *Géocarrefour* (87/2-2012), pp.101-113.
- Demouveau Jean-Pierre, Lebreton Jean-Pierre, 2007 : *La naissance du droit de l'urbanisme 1919-1935. Les grands textes du droit de l'urbanisme*, Paris : Direction des Journaux Officiels, 476p.
- Descombes Georges, 2014: « Dessiner une rivière », conférence in Vernissage de l'exposition Renturation de l'Aire, Archizoom, 07.10.14, 1:25:14, <https://www.youtube.com/watch?v=XjNgTk8VfzM>
- Desportes Marc, 1998 : « Route et cartographie en Ile de France, 1650-1750 » in IAURIF, *Trois siècles de cartographie en Ile de France, volume 2*, Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France, 159p, pp. 24-31.
- Desvigne Michel, 2003: *Michel Desvigne - Paysagiste. Recherches pour une esthétique de la transformation du territoire*. Note à l'attention des membres du jury du Grand Prix de l'urbanisme 2003, 26p.
- Devillers Christian, 1983 : « Pour un urbanisme de projet » in *Révolutions* (165), mai-juin 1983.
- Devillers Christian, 1994 : *Le projet urbain*, Paris : Editions du Pavillon de l'Arsenal, 71p.
- Devillers Christian, 1998: « Le projet urbain » in Cuillier Francis (dir.), *Les Débats sur la ville 1*, Bordeaux: Editions Confluences, pp. 35-58
- Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU), 1993 : *Plans de paysage : repères*, Paris : METLM, 33p.
- Direction régionale des affaires culturelles Champagne-Ardenne, *La cité du Chemin-Vert à Reims*, En ligne : <http://www.cite-jardin-reims.culture.fr/index.html>
- Dodge Jim, 1981 : « Living By Life: Some Bioregional Theory and Practice » in *CoEvolution Quarterly*, Winter 1981, pp. 6-12
- Donadieu Pierre, 2009a : « Éléments pour une histoire de la recherche à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP) » in Projets de paysage mis en ligne le 26 juin 2009: http://www.projetsdepaysage.fr/fr/elements_pour_une_histoire_de_la_recherche_a_l_ecole_nationale_superieure_du_paysage_de_versailles_ensp_
- Donadieu Pierre, 2009b: *Les Paysagistes*, Arles/Versailles: Actes Sud/ENSP, 169p.
- Donadieu Pierre, 2012: *Sciences du paysage : Entre théories et pratiques*, Paris: Tec & Doc Lavoisier, 230p.
- Donadieu Pierre, Corajoud Michel, 1995 : *Modélisation du projet de paysage. Rapport de recherche*, Versailles : ENSP, 62 p.

- Dubos Christian, Strappini Sylvie, n.d: "La Guyenne cartographiée. La carte de Belleyme avatar de la carte de Cassini" in Expositions virtuelles. Archives Départementales de la Gironde, en ligne: http://archives.gironde.fr/exposition/guyenne_cartographiee.asp
- Dubost Françoise, 1983, « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail*, 4 : 432-445.
- Dubost Françoise, 1991: « La problématique du paysage. Etat des lieux » in: *Etudes rurales*, 121-124/1991, pp. 219-234. En ligne: http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1991_num_121_1_3326
- Dubost Françoise, Clergue Lucien, 1995 : *Mon paysage*, Paris : Marval, 107p.
- Duport Danièle, 2001 : « Le beau paysage selon Pierre Belon du Mans » in: *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*. (53) 2001, pp. 57-75.
- Duport Danièle, 2002: *Le jardin et la nature : ordre et variété dans la littérature de la Renaissance*, Genève : Droz, 407p.
- Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) 1982 : *Lecture et amélioration des paysages, Recherche exploratoire autour et sur la démarche de projet. Le cas de la vallée de la Meauldre*, Convention d'Etude avec le Ministère de l'Urbanisme et du Logement, mission de la Recherche urbaine, Versailles : ENSP,
- Eleb-Harlé Nicole, Barles Sabine (dir.), 2005 : *Hydrologie et Paysages urbains en villes nouvelles. Morphologie et logiques de conception Le Val Maubuée, secteur II de Marne-la-Vallée et le Centre ville de Saint-Quentin- en-Yvelines- 1970-1990*, Rapport final. Ministère de l'Equipement, des Transports, du Logement et de la Mer. Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles, Laboratoire IPRAUS et TMU, UMR 2136 118p. + Annexes.
- Estienne Isabelle, 2010a et b : *L'intervention du paysagiste dans la ville, de 1960 à aujourd'hui, pertinences et enjeux pour les architectes et urbanistes : le cas de la métropole lilloise*, thèse de doctorat d'aménagement et d'urbanisme, Didier Paris et Dominique Mons (ss dir.), université de Lille 1, 719 p., 2 tomes (a et b).
- Estienne Isabelle, 2011 : « L'aménagement comme stratégie professionnelle » in Projets de paysage, publié le 19/07/2011, Revue en ligne : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_amenagement_comme_strategie_professionnelle
- Etienne Jean, 1997 : *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Hatier, 352p.
- Evanoff Richard, 2010 : *Bioregionalism and Global Ethics: A Transactional Approach to Achieving Ecological Sustainability, Social Justice, and Human Well-being*, Londres : Routledge, 300 p.
- Falque Max, 1973: « Vers une nouvelle fonction de l'agriculture périurbaine » in *Études rurales*, (49-50), pp.69-96. En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rural_0014-2182_1973_num_49_1_1863
- Falque Max, 1992 : « Protéger l'environnement : gestion patrimoniale et/ou nouvelle économie des ressources » in: *Politiques et management public* (10-1) pp. 1-32. En ligne: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pomap_0758-1726_1992_num_10_1_3036
- Falque Max, 1998: « La planification écologique : réflexions sur un échec » in *Aménagement et nature* (128), pp.36-41. En ligne (07/2015) : <http://hdl.handle.net/2042/48996>
- Fanfani David (dir.) 2009: *Pianificare fra città e campagna*, Firenze University Press, Firenze, 308p.
- Fanfani David, Perrone Camilla, 2007: « Scenari, politiche e progetto dei sistemi territoriali locali » in Magnaghi A. (dir.): *Scenari strategici. Visioni identitarie per il progetto di territorio*, Firenze: Alinea, 141-160p.
- Fanfani David, Poli Daniela et Rubino Adalgina, 2008 : « Pour un modèle d'aménagement et développement intégré des zones agricole et périurbaines. Les parcs agricoles en Toscane centrale et occidentale » in *Territoire(s) wallon(s)*, (3) pp.55-64.

- Fanfano David 2001: « La descrizione delle reti territoriali per il progetto di sviluppo locale autosostenibile » in Magnaghi Alberto (dir.), 2001 : *Rappresentare i luoghi. Metodi e tecniche*, Firenze : Alinea, 480p.
- Farinelli Franco, 1981 : « Storia del concetto geographico di paesaggio » in *Paesaggio, Immagine e realtà*, Milan: Electa, pp.151-158
- Fernandez Agnès, Marguerit Alain, Tresvaux du Fraval Arnaud, 2013 : *La montagne en projets*, Marseille : Parenthèses, 144p.
- Fiore Paolo, 2002: « Recherches en histoire et formation des architectes. L'exemple du palais Della Rovere à Savone » in *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* (9/10) 113-126
- Fohr Robert, 2016: « Académie de France à Rome » in Universalis éducation, en ligne: <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/academie-de-france-a-rome/>
- Folléa Bertrand, 2001 : *Guide des Plans de Paysage, des Chartes et des Contrats*, Paris : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 129p.
- Forester John, 1989: *Planning in the face of power*, Los Angeles/Londres: University of California Press, 283p.
- Forestier Jean-Claude Nicolas, 1910, rééd.1997 : *Grandes villes et systèmes de parcs* (présenté par Bénédicte Leclerc et Salvador Tarragò i Cid. Notes critiques par Dorothée Imbert, Martin K. Meade, Bénédicte Leclerc, Sonia Berjman), Paris : Norma Editions, 368p.
- Fottorino Eric, 1989 : *La France en friche*, Paris : Lieu commun, 208p.
- Franceschi Catherine, 1997: « Du mot paysage et de ses équivalents dans cinq langues européennes », in Collot Michel (dir.), 1997: *Les Enjeux du paysage*, Bruxelles: Ousia, pp.77-83.
Francois E, Amsallem J et Deshayes M, 2010 : « L'intégration du principe de continuité écologique dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT) » in *Sciences Eaux et Territoires*, (3) 110-115.
- Frédénucci Jean-Charles, 2005 : « L'impératif de la méthode et l'actualisation de l'urbanisme » in Vadelorge Loïc, *Eléments pour une histoire des villes nouvelles : actes du séminaire Temporalités et Représentations des villes nouvelles*, Paris : Le Manuscrit, 265p, pp.169-185.
- Freinet Célestin 1994 : *Œuvres pédagogiques*, Paris : Seuil, 1994. Tome 1 : *L'éducation du travail* [1942-1943] ; Tome 2 : *L'école moderne française* [1943]
- Frey Jean-Pierre, 2004 : « Henri Prost (1874-1959), parcours d'un urbaniste discret (Rabat, Paris, Istanbul...) » in *Urbanisme* (336) Utopie(s), mai-juin 2004, pp. 79-87.
- Fromonot Françoise, 2011: « Manières de classer l'urbanisme » in *Criticat* 8/2011, pp.40-59
- Gabellini Patrizia, Di Biagi Paola, 1992: *Urbanisti italiani : Piccinato, Marconi, Samonà, Quaroni, De Carlo, Astengo, Campos Venuti*, Rome: Laterza, 593p.
- Garofalo Yolande, Warnier, Bertrand, 1974 : *Un village, paysage et développement*, Paris : Ministère de l'Équipement, Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, Groupe d'études et de recherches, La Documentation Française, 75p.
- Gallez Caroline, Maksim Hanja-Irina, 2011 : « À quoi sert la planification urbaine ?. Regards croisés sur la planification urbanisme-transport à Strasbourg et à Genève », in *Flux* 3/2007 (n° 69) , p. 49-62, en ligne : www.cairn.info/revue-flux-2007-3-page-49.htm
- Gasselin Pierre, Lavigne Delville Philippe, 2010 : « Principes fondamentaux de la recherche-action en partenariat » in Faure G., Gasselin P., et al. (Ed.), *Innover avec les acteurs du monde rural : la recherche-action en partenariat*. Paris: Quae - CTA -Presses agronomiques de Gembloux, pp.41-47
- Gaudin Jean-Pierre, 1985 : *L'avenir en plan. Technique et politique dans la prévision urbaine. 1900-1930*, Paris : Champ Vallon, 216p.
- Gaudin Jean-Pierre, 1991 : *Desseins de villes. Art urbain et urbanisme, Anthologie*, Paris : L'Harmattan, 174p.

- Geddes Patrick, 1994: *L'évolution des villes, une introduction au mouvement de l'urbanisme et à l'étude de l'instruction civique* (éd. or. Cities in Evolution, 1915), Paris: Temenos
- Germann Georg, 1991: *Vitruve et le vitruvianisme: introduction à l'histoire de la théorie architecturale*, Lausanne:PPUR, 264 p.
- Giacché Giulia (2014): « L'expérience des parcs agricoles en Italie et en Espagne : vers un outil de projet et de gouvernance de l'agriculture en zone périurbaine », Géocarrefour [En ligne], 89/1-2 | 2014, mis en ligne le 20 décembre 2017, consulté le 30 janvier 2016. URL : <http://geocarrefour.revues.org/9372> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.9372
- Giovannoni Gustavo, 1998 : *L'urbanisme face aux villes anciennes* (Trad: Vecchie città e edilizia nuova, 1931), Paris: Seuil, 349p.
- Girardin (de) René-Louis, 1992 (1777) : *De la composition des paysages suivi de Promenade ou itinéraire des jardins d'Ermenonville*, Paris: Champ Vallon, 256p.
- Gisotti Maria-Ritta, 2015: *Progettare Parchi agricoli nei territori intermedi*, Florence: University Press, 212p.
- Giulianelli Carlo, 2014 : *Lo studio dei suoli come strumento per un modello di multifunzionalità agro-forestale. Il caso della foresta delle Landes de Gascogne*, Mémoire de Laurea Magistrale de l'università degli Studi di Firenze, 213p.
- Giusti Mauro 2001 : « Modelli partecipativi di interpretazione del territorio » in Magnaghi Alberto (dir.), 2001 : *Rappresentare i luoghi. Metodi e tecniche*, Firenze : Alinea, 480p.
- Glotfelty Cheryl, Quesnel Eve, 2014 : *The Biosphere and the Bioregion: Essential Writings of Peter Berg*, Londres : Routledge, 326 p.
- Gombrich Ernst Hans, 1963 : *L'art et son histoire des origines à nos jours*, (trad. *The Story of Art*, 1950) Paris : Juilliard, 449p.
- Gombrich Ernst Hans, 1966: "*The Renaissance Theory of Art and the Rise of Landscape*", in Gombrich Ernst Hans: *Norm and Form: Studies in the Art of the Renaissance*, Chicago: Chicago University Press, pp.107-121.
- Goze Maurice, « La stratégie territoriale de la loi S.R.U. » in: *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5/2002, pp.761-776, en ligne: www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2002-5-page-761.htm.
- Graff Philippe, 2000 : *L'exception urbaine : Nice. De la Renaissance au Consiglio d'Ornato*, Marseille : Parenthèses, 171p.
- Gregorczyk Audrez (éd.) 2004 : *Restaurer la montagne. Photographies des eaux et forêts du XIXe siècle*, Paris/Arles : Somogy/Museon Arlaten, 188p.
- Grillet-Aubert Anne, 1999: « A quelles échelles planifier le territoire » in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 82, 54-61.
- Gromort Georges 1953: *L'art des jardins : une courte étude d'ensemble sur l'art de la composition des jardins d'après des exemples empruntés à ses manifestations les plus brillantes*, Paris: Vincent, Fréal et Cie, 120p.
- Gruca Philippe, 2009: « La notion d'échelle humaine chez Kirkpatrick Sale » in Zuppinger Thibaud (coord.), 2009: *Dossier 2009 - L'habitat, un monde à l'échelle humaine*. En ligne: <http://www.implications-philosophiques.org/Habitat/Gruca1.html>
- Guelton Mayalène, 2013 : « Henri Sellier et les leçons de l'étranger », in *Histoire urbaine* (37) 2/2013, pp. 73-93 En ligne : www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2013-2-page-73.htm.
- Guerrand Roger-Henri, Moissinac Christine 2005 : *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social*, Paris, La Découverte , «TAP/HIST Contemporaine», 240 p.
- Guttinger Philippe, 2007 : « Approche du paysage en droit français » in *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 84-85, pp. 12-60.
- Hardy-Hémery Odette, 2008 : « Les cités-jardins de la Compagnie du chemin de fer du Nord : un habitat ouvrier aux marges de la ville », in *Revue du Nord* 1/2008 (n° 374) , pp. 131-151, En ligne (07/2015) : www.cairn.info/revue-du-nord-2008-1-page-131.htm.

- Hernandez Sandra, 2014: *La planification territoriale entre recherche et action. L'exemple du Plan Paysager de la Toscane*, Mémoire de Master 2 Paysage et Evaluation Environnementale des Projets d'Urbanisme, IATU, Université Bordeaux-Montaigne, 201p.
- Hobsbawm Eric 1995: « Inventer des traditions », Enquête (2) Mis en ligne le 10 juillet 2013: <http://enquete.revues.org/319>
- Hobsbawm Eric, Ranger Terence, 1983: *The Invention of Tradition*, Cambridge: Cambridge University Press, 329p.
- Hodebert Laurent 1995, « Le Plan pour l'Aménagement de la Côte Varoise, 1923. Henri Prost » in *Le Moniteur Architecture/AMC* (61), mai 1995, pp.60-65
- Howard Ebenezer, 1998 : *Cités-jardins de demain* (trad : *To-morrow : A peaceful path to real reform*, 1898), Paris : Sens & Tonka, 211p.
- Huet Bernard, 1981 : *Anachroniques d'architecture*, Bruxelles : Editions Archives d'architecture moderne, 179p.
- Hunt John Dixon, 1996: *L'Art du jardin et son histoire*, Paris: Odile Jacob, 113 p.
- Indovina Francesco (dir.) 1991 : *La ragione del piano : Giovanni Astengo e l'urbanistica italiana*, Milan: Franco Angeli, 384p.
- Indovina Francesco (dir.), 1990 : *La città diffusa*, Venise:"Quaderno Daest" n. 1, IUAV, 227p.
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France (IAURIF) 2012 : *Catalogue des dessins et manuscrits de Gérald HANNING conservés à l'IAU île-de-France*, Paris : IAURIF, 52p.
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France (IAURIF) 2013 : *La composition urbaine. Trois textes de Gérald Hanning*, Paris : IAURIF, 51p.
- IREM Bordeaux I, 1978 : « Etude de l'influence de l'interprétation des activités didactiques sur les échecs électifs de l'enfant en mathématiques » [Projet de recherche CNRS], Enseignement élémentaires des mathématiques, Cahier de l'IREM de Bordeaux I
- Isnard Hildebert, 1980: « Méthodologie et géographie » in: *Annales de Géographie*, 89-492/1980, pp. 129-143. En ligne: www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1980_num_89_492_19933
- Jacob Jean, 2007: « Le Biorégionalisme, de la Nouvelle Gauche à la Nouvelle Droite » in: *La Pensée*, 350/2007 pp.69-76
- Jacobs Jane, 2012 : *Déclin et survie des grandes villes américaines* (trad : *The Death and Life of Great American Cities*, 1961), Marseille : Parenthèses, 432 p.
- Jakob Mickaël, Schwok Claire-Lise (dir.), 2011: *100 paysages : Expositions d'un genre*, Gollion : Infolio, 224p.
- Janin Remi, 2013: « L'urbanisme agricole » in *Openfield* 1/2013, en ligne: www.revue-openfield.net/2013/01/11/lurbanisme-agricole/
- Jockey Philippe 2009: Camille Jullian in Sénéchal Philippe, Barbillion Claire, 2015: *Dictionnaire critique des historiens de l'art*, Paris: INHA, en ligne: <http://www.inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/jullian-camille.html>
- Jouvenel Bertrand de, 1958 : « *Organisation du travail et aménagement de l'existence* » in *Jouvenel Bertrand de, 1968 : Arcadie. Essais sur le mieux vivre*, Paris : Futuribles (9), 392p. pp. 24-64
- Jouvenel Bertrand de, 1964 : « Trois notes sur l'habitat » in *Jouvenel Bertrand de, 1968 : Arcadie. Essais sur le mieux vivre*, Paris : Futuribles (9), 392p. pp. 249-265
- Kalaora Bertrand, 1981 : *Le musée vert ou le tourisme en forêt*, Paris : Anthropos, 304p.
- Koyré Alexandre, 1973 : *Études d'histoire de la pensée scientifique*, Paris, Gallimard, 412p.
- Keravel Sonia, 2008 : *Passeurs de paysages : une réflexion sur la transmission de l'expérience paysagère*, Thèse de doctorat en Géographie (option : architecture et paysage), Paris, EHESS, 282p.

- Kroll Lucien & Simone, 2012 : *Tout est paysage*, Paris : Sens & Tonka, 234p.
- Kroll Lucien & Simone, 2015 : « Tout est paysage, une architecture habitée », Exposition du 03 juin 2015 au 14 septembre 2015, Paris : Cité de l'Architecture et du Patrimoine
- Kroll Lucien, 1984: « L'organique est plus fertile que le calculé », in *Revue H*, 93/02-1984
- Kroll Lucien, 1986 : « Un quartier banal. Les Vignes blanches, à Cergy-Pontoise » in : *Annales de la recherche urbaine* (32), pp.67-78.
- Ladrière Jean, 1973: *Vie sociale et destinée*, Gembloux : Duculot, 225p.
- Laisney François, 1997: « Réglementer la banlieue ? l'exemple du plan Prost » in *Les cahiers de la recherche architecturale* (38/39), p. 117-130.
- Lajugie Joseph, Delfaud Pierre, Lacour Claude, 1985 : *Espace régional et aménagement du territoire*, Paris, 987p.
- Lardon Sylvie, 2013: « Construire un projet territorial. Le "jeu de territoire", un outil de coordination des acteurs locaux », in *FaçSADe*, 38/2013, 4p.
- Lardon Sylvie, Piveteau Vincent 2005, « Méthodologie de diagnostic pur le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux », in Lardon S., Piveteau V., Lelli L. (dir.), *Le diagnostic des territoires*, Géocarrefour (80-2). En ligne: <http://geocarrefour.revues.org/590>>
- Lardon Sylvie, Piveteau Vincent, 2010 : « La nouvelle fabrique des experts du territoire. Un dispositif de recherche - formation - action » in Conférence OPDE « Aide à la décision et gouvernance, 25-26 oct. 2010 Montpellier.
- Larrère Catherine et Raphaël 2009 : *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris : Flammarion, (Edition originale : 1997), 351p.
- Larrieu Bernard 2016: "Leo Drouyn. Biographie", en ligne: <http://leodrouyn.com>
- Laugier Robert, 2005: *Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni*, Etude réalisée pour le Bureau des Réseaux Professionnels de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, avril 2005, 166p.
- Laure André, 1964 : « De l'urbaniste à l'équipe pluridisciplinaire » in *Prospective* (11) *L'urbanisation*, juin 1964, pp. 163-170.
- Lavaud Sandrine, Schmidt Bughardt (dir.) 2012: *Représenter la ville. Moyen-Age-XXI^{siècle}*, Bordeaux: Ausonius éditions, 414p.
- Laverne Thierry, 2015 : « L'archipel et le continent » in *L'archipel des horizons possibles*, ENSAP Marseille, PN Port Cros, Conservatoire du Littoral, 61p.
- Lavedan Pierre, 1941 : *Histoire de l'urbanisme. Renaissance et Temps modernes*, Paris : Henri Laurens, 504p.
- Le Corbusier 1959 : *Les trois établissements humains*, Paris, Denoël, 199p.
- Le Lannou Maurice, 1967 : *Le déménagement du territoire*, Paris : Seuil, 249p.
- Leblanc Linda, Coulon Jacques, 1993 : *Paysages*, Paris : Le Moniteur, 119p.
- Leenhardt Jacques, Audouy Michel 2000 : *Michel Corajoud, paysagiste*, Paris : Hartmann éditions, 159p.
- Lefebvre Henri, 1970 : *La Révolution Urbaine*, Paris : Gallimard, 248 p.
- Lefort Jean, 2004: *L'aventure cartographique*, Paris: Belin, 319p.
- Léger François, Vollet Dominique, Urbano Ghislaine, 2006: « Le Contrat Territorial d'Exploitation : La rencontre difficile d'un instrument à vocation territoriale et de la tradition sectorielle de la politique agricole française », in *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 3/2006, pp. 405-419, en ligne: www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2006-3-page-405.htm.
- Lena Hyacinthe (1992), « Faut-il recentraliser le droit de l'urbanisme ? » in *Urbanisme* (257), pp. 59-62.

- Léveillé Alain, 1993: « La forme du territoire » in: Atlas du territoire genevois. Genève : Département des travaux publics du canton de Genève/Service des monuments et des sites, Chêne-Bourg/Genève, 9-11
- Longstaffe-Gow Todd, 2001 : *The London Town Garden 1700-1840*, New Heaven : Yale University Press, 298p.
- Lortie André, 1997 : *Jacques Gréber (1882-1962) et l'urbanisme : le temps et l'espace de la ville*, Thèse de doctorat en Urbanisme de l'Université Paris 12, 2 volumes, 549p.
- Lucchesi Fabio, Carta Massimo, Vannetiello Daniele, 2006: « Il patrimonio territoriale e la sua rappresentazione: l'Atlante del Patrimonio del Circondario Empolese Valdelsa » in *Urbanistica Dossier* 89/2009, pp.127-133.
- Luginbuhl Yves, 1989 : « Le projet paysagiste révolutionnaire » in *Paysage et aménagement*, octobre 1989, pp.34-37.
- Luginbühl Yves, 2007: « Pour un paysage du paysage », *Économie rurale*, 297-298/2007, en ligne: : <http://economierurale.revues.org/1931>
- Lynch Kevin, 1982 (1976) : *Voir et planifier. L'aménagement qualitatif de l'espace* (trad. *Managing the sense of a region*), Paris : Dunod, 215p.
- Lynch Kevin, 1998 (1969) : *L'image de la Cité* (trad. *The Image of the City*), Paris : Dunod, 222p.
- Maggi Maurizio, 2004: *Gli ecomusei in Piemonte Situazione e prospettive*, Turin: IRES - Istituto di Ricerche Economico Sociali del Piemonte, 94p.
- Magnaghi Alberto (dir.) 2005: *La rappresentazione identitaria del territorio: atlanti, codici, figure, paradigmi per il progetto locale*, Florence: Alinea, 425p.
- Magnaghi Alberto (dir.) 2010a: *Montespertoli: le mappe di comunità per lo statuto del territorio*, Firenze: Alinea, 95p.
- Magnaghi Alberto (dir.) 2012: *Il territorio bene comune*, Firenze : Firenze university press, 157p.
- Magnaghi Alberto (dir.), 1990: *Il territorio dell'abitare. Lo sviluppo locale come alternativa strategica*, Milan: Franco Angeli, 450p.
- Magnaghi Alberto (dir.), 1992: *Per una trasformazione ecologica degli insediamenti*, Milan : Franco. Angeli, 390p.
- Magnaghi Alberto (dir.), 1998: *Il territorio degli abitanti. Società locali e auto sostenibilità*, Paris/Milano: Dunod/Masson, Milano, 224p.
- Magnaghi Alberto (dir.), 2001b : *Rappresentare i luoghi. Metodi e tecniche*, Firenze : Alinea, 480p.
- Magnaghi Alberto (dir.), 2007: *Scenari strategici. Visioni identitarie per il progetto di territorio*, Alinea, Firenze, 464p.
- Magnaghi Alberto, 1981: *Il sistema di governo delle regioni metropolitane*, Milan: Franco Angeli, 147p.
- Magnaghi Alberto, 2001a: "Intervista ad Alberto Magnaghi" in Pozzi et al. 2002: *Futuro anteriore. Dai "Quaderni rossi" ai movimenti globali: ricchezze e limiti dell'operismo*, Roma: Derive Appodi, supplément d'interview sur CD
- Magnaghi Alberto, 2003 : *Le Projet Local*, Liège : Mardaga, 128p.
- Magnaghi Alberto, 2004: « Il nuovo municipio: un laboratorio di democrazia partecipativa per una economia solidale », in Caillé A., Salsano A. (dir.), *MAUSS 2: Quale 'altra mondializzazione'?*, Bollati Boringhieri, Torino
- Magnaghi Alberto, 2005: « Il polo Empolese universitario e le sue prospettive » in Ciampolini Alfiero (dir.): *L'innovazione per lo sviluppo locale: l'Università per il territorio*, Firenze: Firenze University Press, pp.73-81
- Magnaghi Alberto, 2010b: *Il progetto locale. Verso la coscienza di luogo*, Turin: Bollati Boringhieri

- Magnaghi Alberto, 2014 : *La Biorégion Urbaine. Petit traité du territoire bien commun*, Paris, Eterotopia, 176p.
- Magnaghi Alberto, 2015: « Dal territorio della Comunità concreta alla globalizzazione e ritorno » in Bonomi Aldo, Magnaghi Alberto, Revelli Marco: *La comunità concreta di Olivetti tra non più e non ancora*, Rome: DeriveApprodi, pp.95-137.
- Magnaghi Alberto, Fanfani David (dir.) 2010: *Patto città campagna. Un progetto di bioregione urbana per la Toscana centrale*, Florence: Alinea
- Magnaghi Alberto, Giacomozzi S. (dir.) 2009: *Un fiume per il territorio*, Florence: Firenze University Press
- Magnaghi Alberto, Perelli Augusto, Sarfatti Riccardo, Stevan Cesare, 1970: *La città fabbrica : contributi per un'analisi di classe del territorio*, Milan : Clup, 170p.
- Magnaghi Alberto, Sala Francesco (dir.), 2013: *Il territorio fabbrica di energia. Un progetto integrato sperimentale*, Milan: Wolters Kluwer Italia
- Magnaghi et al. 2002 : « Carta del nuovo municipio », contribution au Forum Social Mondial de Porto Alegre, janvier 2002, 6p.
- Malcevschi Sergio, 2010: *Reti ecologiche polivalenti*, Milan: Il Verde Editoriale
- Malo de Molina Marta 2006: « Common notions, part 1: workers-inquiry, co-research, consciousness-raising » in 22 Readings on Research, Activism, the Academy and Conduct: Think Tank Reader Vol. VI, 10p.
En ligne: <http://www.wearethethinktank.org/category/readers/>
- Mangin David, Panerai Philippe, 1999: *Projet Urbain*, Marseille: Parenthèses, 185p.
- Maniaque Caroline, 2006 : *Les architectes français et la contre-culture nord-américaine 1960-1975*, Thèse de doctorat de l'Université Paris 8, discipline : Architecture, 463p.
- Marantz-Jaen Éléonore, 2008: « Habitat social et patronat » in *Rives méditerranéennes*, Jeunes chercheurs, publié le 31 juillet 2008, Revue en ligne : <http://rives.revues.org/262>
- Mardsen Terry, Banks Jo, Bristow Gillian, 2002 : « The Social Management of Rural Nature: Understanding Agrarian-Based rural development » in *Environment and planning A*, 3-4/2002, pp.809-825.
- Marguerit Alain, 1993: « Saint Flour. Plan de Paysage » in *Pages Paysages* 4/92-93, pp.58-73
- Marguerit Alain, 2007: « Le renouvellement urbain de Vaulx en Velin: le regard d'un concepteur et paysagiste conseil auprès de l'ANRU » in *Actes du Séminaire APCE à Lyon*, 31 mai, 1er et 2 juin 2007, pp.23-25.
- Marot Sébastien, 1995 : « L'alternative du paysage » in *Le Visiteur* (1) pp.54-81.
- Marot Sébastien, 1999 : « L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture » in *Le Visiteur* 4/1999, pp.115-176.
- Marson Anna, 2006: *Archetipi di territorio*, Firenze: Alinea, 288p.
- Masboungi Ariella (dir.), 2011 : *Le paysage en préalable : Michel Desvigne, grand prix de l'urbanisme 2011*, Marseille : Parenthèses, 128p.
- Masboungi Ariella, 2001 : *Penser la ville par le paysage*, Paris, DGUHC/ENSA La Villette, 98p
- Masboungi Ariella, 2002: *Projets urbains en France*, Paris: Le Moniteur, 146p.
- Masboungi Ariella, Mc Clure Bert 1997 : *Plans et dessins - L'expression graphique des projets urbains*, Paris, : La Documentation Française, 98p.
- Mauret Elie, 1974 : *Pour un équilibre des villes et des campagnes*, Paris : Dunod, 242p.
- Mazas Alain, Freytet Alain, 1998: *L'atlas des pays et paysages des Yvelines*, CAUE 78, Grenoble: Courcoux, 243p.
- Mazzoni Cristiana, 2013 : *La tendenza. Une avant-garde architecturale italienne, 1950-1980*, Marseille : Parenthèses, 348p.

- Mazzoni Cristiana, 2013: *La Tendenza, une avant-garde italienne. 1950-1980*, Parenthèses, Marseille, 352p.
- McGinnis Michael Vincent, 2005 : *Bioregionalism*, Londres : Routledge, 256 p.
- McHarg Ian, 1966 : « *Ecological Determinism* » in McHarg Ian, *The Essential Ian McHarg. Writings on Design and Nature*, Washington : Islandpress, 192p. pp.30-46.
- McHarg Ian, 1980 : *Composer avec la nature* (trad : *Design with Nature*, 1969), Paris : IAURIF, 184p.
- Mendras Henri, 1967 : *La fin des paysans*, Paris : SEIDEIS, 361p.
- Mengin Christine, 1999 : « La solution des grands ensembles » in: Vingtième Siècle. Revue d'histoire (64), octobre-décembre 1999. pp. 105-111, en ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1999_num_64_1_3895
- Meredith Diane, 2005: « The bioregion as a communitarian micro-region (and its limitations) » in *Ethics, Place & Environment: A Journal of Philosophy & Geography*, (8-1), 83-94
- Meirieu Philippe, s.d. : *Petit dictionnaire de pédagogie*, en ligne : <http://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/dictionnaireliste.htm>
- Meyer-Heine Georges, 1974: « Réflexions sur une pédagogie de l'aménagement » in *Urbanisme* 1974, pp.69-71
- Mininni Maria-Valeria, 2011 : « Le plan paysager de la région des Pouilles : entre pacte ville/campagne et parcs agricoles périurbains » in *Actes du Séminaire « Formes agricoles de la ville territoire et leur urbanité »*, Grenoble : Terres en ville, 9-19.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports (MATETT), 1994 : *Méthode pour des atlas de paysages. Identification et qualification*, Strates/CNRS, Segesa, 82p.
- Ministère de l'Environnement et du cadre de vie (MECV), 1980 : *Paysage et Plans d'Occupation des Sols en milieu rural. L'exemple de Vassivière en Limousin, 8 communes de moyenne montagne*, Paris : Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, Direction de l'Urbanisme et des Paysages, Service Technique de l'Urbanisme, 54p.
- Ministère de l'Équipement (ME), 1975 : *Le Paysage rural et régional : contribution à la méthodologie des études d'aménagement*, Paris : Documentation Française, 127p.
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) 2015a: *Les Atlas de paysages. Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*, La Défense : MEDDE/DGALN/DHUP, 115p.
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) 2015b: *Le plan de paysage. Agir pour le cadre de vie*, La Défense : MEDDE/DGALN/DHUP, 23p.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2009: *Synthèse des débats. Atelier Montagne 2009*. Les Actes du 25 mai 2009, 39p.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2008: *Atelier Montagne. Projets de stratégie territoriale. Atelier des Paysages - Alain Marguerit, Atelier Pascal Gontier*. SOBERCO environnement, E.I.C. Septembre 2008, 3 volumes en ligne.
- Mitchell William J. T. 1994: *Landscape of power*, Chicago: The University of Chicago Press, 248p.
- Mollie Caroline 2009 : *Des arbres dans la ville. L'urbanisme végétal* (rééd. de Stefulesco 1993) Arles : Actes Sud, 260p.
- Morel Jean-Marie, 1776 : *Théorie des jardins*, Paris : Pissot, 397p.
- Muller Pierre, Surel Yves, 1998 : *L'analyse des politiques publiques*, Paris : Montchrestien, 183p.
- Novarina Gilles (dir.), 2003 : *Plan et projet, l'urbanisme en France et en Italie*. Paris : Anthropos, 223p.

- Novarina Gilles, 1999: « L'architecture du territoire : de la mesure au dessein » in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, PUCA, pp. 50-59.
- Novarina Gilles, 2003: « Ville diffuse et système du vert » in *Revue de Géographie Alpine*, Institut de Géographie Alpine, (91-4), pp.9-17.
- Paba Giancarlo, Pecoriello Anna Lisa, Perrone Camilla, Rispoli Francesca, 2009 : *Partecipazione in Toscana. Interpretazioni e racconti*, Florence : Firenze University Press, 218p.
- Panerai Philippe, Depaule Jean-Charles, Demorgon Marcelle 1999 : *Analyse urbaine*, Parenthèses : Marseille, 189p.
- Papy Louis, 1951: "Henri Cavaillès" in *L'information géographique*, 15-5/1951. p. 197, en ligne: www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1951_num_15_5_2215
- Payen Emmanuel, 1978 : « Les plaquettes de recommandations architecturales » in *Metropolis* (36), pp.4-19.
- Peau Laura, 2016: "Alexandre de Humboldt", in *Hypergéogé* 2004, notice bibliographique en ligne: <http://www.hypergeo.eu/>
- Pelletier Monique, 1990: *La carte de Cassini. L'extraordinaire aventure de la carte de France*, Paris: Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 260p.
- Pelletier Monique, 2002 : *Cartographie de la France et du monde de la Renaissance au Siècle des Lumières*, Paris : Éditions de la Bibliothèque nationale de France, 107p. Ouvrage en ligne : <http://books.openedition.org/editionsbnf/1059>
- Pelletier Monique, 2013: *Les cartes des Cassini : la science au service de l'État et des provinces*, Paris: CTHS, 400p.
- Pelletier Monique, Ozanne Henriette, 1995 : *Portraits de la France*, Paris : Hachette, 259p.
- Pernet Alexis : *Le grand paysage en projet, entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus*, Thèse de doctorat de Géographie de l'Université Panthéon Sorbonne, Paris 1, soutenue le lundi 4 juillet 2011, 618p.
- Pernet Alexis : *Le grand paysage en projet, entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus*, Thèse de doctorat de Géographie de l'Université Panthéon Sorbonne, Paris 1, soutenue le lundi 4 juillet 2011, 618p.
- Pernoud Régine, Herscher Georges, 1996 : *Jardins de monastères*, Arles, Actes Sud, 223p.
- Pinon Pierre, Des Cars Jean, 1991 : *Paris, Haussmann. Le pari d'Haussmann*, Paris : Picard, Editions du Pavillon de l'Arsenal Paris, 365p.
- Pinson Gilles, 2002 : *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Turin, Venise, Nantes et Turin*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Universités de Rennes, 30 novembre 2002, 730p.
- Pinson Gilles, 2009 : *Gouverner par projet*, Paris : Presses de Science-Po, 424p.
- Pinson Daniel, 2014: "Design urbain, projet urbain, art urbain, composition urbaine... une question de vocabulaire?" in *Actes du Séminaire de design urbain*, 14-15 avril 2014, IUAR, en ligne: http://daniel.pinson-urb.perso.sfr.fr/repge/ArtDP-III_EditRedSemDU_2014.pdf
- Pitte Jean-Robert, 2011 : *Histoire du paysage français : de la préhistoire à nos jours*, Paris : Tallandier, 440p.
- Pizzolo Giorgio, 1990: « Il riassetto dei sistemi ambientali » in *Quaderni di Urbanistica Informazioni*, 7/1992, pp.92-96.
- Poli Daniela (dir.) 2011, « Il progetto territorialista », numéro monographique de *Contesti. Città, territori, progetti*, n. 2/2011
- Poli Daniela (dir.) 2012, *Regole e progetti per il paesaggio. Verso il nuovo piano paesaggistico della Toscana*, Florence: Firenze University Press, 270p.
- Poli Daniela (dir.) 2013, *Agricoltura paesaggistica. Visioni, metodi, esperienze*, Florence: University Press, 292p.

- Poli Daniela 1999: *La piana di Firenze. Una biografia territoriale narrata della colline di Castelli*, Florence: Alinea, 190p.
- Poli Daniela, 2001: « Rappresentazione delle identità storico-morfologiche dei luoghi » in Magnaghi Alberto (dir.), 2001 : *Rappresentare i luoghi. Metodi e tecniche*, Firenze : Alinea, 480p.
- Pottier Aude, 2012: *La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Échelles, enjeux, valeurs*. Thèse de Géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 487p.
- Pouillon Fernand, 1964 : *Les Pierres Sauvages*, Paris : Seuil, 231p.
- Poujade Robert, 1975 : *Le ministère de l'impossible*, Paris : Calmann-Lévy, 278p.
- Poulard Frédéric, 2007: « Les écomusées. Participation des habitants et prise en compte des publics », *Ethnologie française* 3/2007 (Vol. 37), pp.551-557. En ligne : www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2007-3-page-551.htm.
- Pousin Frédéric 1997: « Projet de ville, projet de paysage » in *LIGEIA* n° 19-20 ,octobre 96/juin 97, p. 112-120
- Pousin Frédéric, 2007: « Du townscape au « paysage urbain », circulation d'un modèle rhétorique mobilisateur » in *Strates* (13), mis en ligne le 05 novembre 2008 : <http://strates.revues.org/5003>
- Pouvreau Benoît, 2003 : « La politique d'aménagement du territoire d'Eugène Claudius-Petit » in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 3/2003 (no 79) , p. 43-52. En ligne (07/2015) : www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2003-3-page-43.htm.
- Pouvreau Benoît, Courroné Marc, Laborde Marie-Françoise, Gaudry Guillaume, 2006 : *Les cités-jardins, l'exemple du nord-est parisien*, Paris : Le Moniteur, 144p.
- Pozzana Mariachiara, 2006 : *I giardini di Firenze e della Toscana*, Firenze : Giunti, 189p.
- Pozzi Francesca, Roggero Gigi, Borio Guido, 2002: *Dai « Quaderni rossi » ai movimenti globali: ricchezze e limiti dell'operaismo italiano*, Rome: DeriveApprodi, 288p.
- Prieur Michel 2011 : *Droit de l'Environnement*, Paris : Dalloz, 1190p.
- Provincia di Prato, 2003 : *Piano Territoriale di Coordinamento*, document d'archive en ligne : http://mapserver.provincia.prato.it/prv_po/ptc/home/index2003.cfm
- Quellier Florent, 2005: « L'automne horticole du Moyen Age, permanences médiévales dans les traités de jardinage de la première modernité (1486-1652) » in *Archéologie du Midi médiéval*. Tome 23-24, pp. 109-117, en ligne:http://www.persee.fr/doc/amime_0758-7708_2005_num_23_1_1827
- Quénet Grégory, 2015 : *Versailles, une histoire naturelle*, Paris : La Découverte, 225p.
- Rabreau Daniel, 1991 : « La promenade urbaine en France aux XVIIème et XVIIIème siècles : entre planification et imaginaire » in *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, sous la direction de Mosser Monique, Teyssot Georges (dir.), Paris : Flammarion, pp.301-312
- Rabreau Daniel, Pascalis Sandra, 2005: *La nature citadine au siècle des Lumières. Promenades urbaines et villégiatures*, Bordeaux: William Blake & Co, 289 p.
- Racine Michel, 2001 : *Créateurs de jardins et de paysages : en France de la Renaissance au XXIe siècle. Tome I, De la Renaissance au début du XIXe siècle*, Arles/Versailles : Actes Sud/ENSP, 288p.
- Racine Michel, 2002 : *Créateurs de jardins et de paysages : en France de la Renaissance au XXIe siècle. Tome II, Du XIXe au XXIe siècle*, Arles/Versailles : Actes Sud/ENSP, 419p.
- Racine Michel, 2004 : *Architectes de jardins et paysagistes de France*, Oostkamp : Stichting Kunstboek, 175p.
- Raffestin Claude 1984: « Territorializzazione, deterritorializzazione, riterritorializzazione e informazione » in
- Raffestin Claude, 1977: « Paysage et territorialité » in *Cahiers de géographie du Québec*, (21-53/54), 123-134/ En ligne: <http://id.erudit.org/iderudit/021360ar>

- Ragois Alexandre, 2002: "Fiche descriptive: fonds Leveau, Théodore (1896-1971)" in Archiwebture, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, en ligne: http://archiwebture.citechaillot.fr/fonds/FRAPN02_LEVTH
- Ragon Michel, 1986 : *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes. De Brasília au post-modernisme 1940-1991*, Tome 3, Paris : Points, 402p.
- Rambaud Placide, 1971: « Pédagogie de l'urbanisme et société rurale » in *Urbanisme* 131/1971, pp.9-10
- Raynal Françoise, Rieuner Alain, 2004 (1997): *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés*, Parsi: Esf, 424p.
- Regione Puglia, 2013 : *Piano Paesaggistico Territoriale*, document en vigueur et en ligne au 15/08/2015 : <http://www.sit.puglia.it/>
- Regione Toscana, 2015 : *Piano di Indirizzo Territoriale (PIT) con valenza di piano paesaggistico*. Document en vigueur, en ligne : <http://www.regione.toscana.it/-/piano-di-indirizzo-territoriale-con-valenza-di-piano-paesaggistico>
- Ribouillault Denis, 2011: « Labeur et Rédemption : paysage, jardins et agriculture sacrés à Rome, de la Renaissance à l'âge baroque » in Denis Ribouillault et Michel Weemans (ed.), *Le paysage sacré : le paysage comme exégèse dans l'Europe de la première modernité*, Firenze : L.S. Olschki, pp. 233-282.
- Ribouillault Denis, 2013: « Artiste ou espion ? Dessiner le paysage dans l'Italie du XVIe siècle » in *Les carnets du paysage (Du dessin)*, n° 24, pp.131-147.
- Riccardo Priore, 2000: « La Convention européenne du paysage ou de l'évolution de la conception juridique relative au paysage en droit comparé et en droit international » in: *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, 3/2000. pp. 281-299.
- Riquois Alain, 1984 : « Gestion du paysage. Entretien avec Alain Riquois » in *Aménagement et Nature* (74), pp.9-12.
- Rivière Dominique, 2006: « Les Régions entre Nations et Europe : l'Italie » in *Rives nord-méditerranéennes*, 25/2006. En ligne : <http://rives.revues.org/590>
- Robic Marie-Claire (dir.) 1992 : *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris : Economica, 343p.
- Roccella Alberto, 1997: « Le droit de l'urbanisme en Italie » in *Annuaire français du droit de l'urbanisme et de l'habitat* 1996, Paris, Dalloz, 1997, pp.495-520
- Roccella Alberto, 2005 : « Les évolutions du droit de l'urbanisme en Italie en 2003 et 2004 », in *Droit de l'Aménagement de l'Urbanisme de l'Habitat*, Paris : Le Moniteur, pp. 745-756.
- Roger Alain, 1994: "Histoire d'une passion théorique ou Comment l'on devient un Raboliot du paysage" in Berque Augustin (dir.), 1994 : *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Paris: Champ Vallon, pp.107-123
- Roger Alain, 1995: *La théorie du paysage en France. 1974-1994*, Paris: Champ Vallon, 463p.
- Roger Alain, 1997: *Court traité du paysage*, Paris: Gallimard, 199p.
- Roncayolo Marcel, 2001 : *La ville aujourd'hui. Mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, Paris : Seuil, 876p.
- Roncayolo Marcel, 2002 : *Lectures de villes. Formes et temps*, Marseille : Parenthèses, 386p.
- Rossi Aldo Rossi, 1966: *L'architettura della città*, Padoue: Marsilio, 217 p.
- Royer Catherine, Zarmati Sarah, 1987 : *Les espaces libres et la profession paysagère*, Rapport Final : Secrétariat permanent du plan urbain ; Ecole nationale supérieure du paysage, 414p.
- Rueff Judith, 1992 : « Vue sur l'Auvergne avec autoroute » in *Urbanisme* (257), pp. 57-58.
- Saboya Marc, 2015: *Chaban le bâtisseur*, Bordeaux: Le Festin, 160p.
- Saint Andrew, 1996 : « Les cités-jardins britanniques. Questions de réputation et de conservation » in *Cités, cités-jardins : une histoire européenne*, Actes du colloque de Toulouse,

18-19 novembre 1993, Girard Paulette, Fayolle-Lussac Bruno (coord.), Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 262p, pp.21-34.

- Sale Kirkpatrick, 1980 : *Human Scale*, New York : Cowan, McCown and Gesghyenon.,
 - Sale, Kirkpatrick, 1985 : *Dwellers in the Land: The Bio regional Vision*, San Fransisco : Sierra Club Books, 248p.
 - Salerno Paola, 2002: « Versailles les machines du Roi ou l'organisation d'un territoire » in Chevrier Jean-François, Hayon William: *Paysages territoires: l'Ile-de-France comme métaphore*, Marseilles: Parenthèses, 427p.
 - Saragosa Claudio 2001: « L'Ecosistema Territoriale e la sua base ambientale » in Magnaghi Alberto (dir.), 2001 : *Rappresentare i luoghi. Metodi e tecniche*, Firenze : Alinea, 480p.
 - Sarmant Thierry, n.d: Notice du plan de Paris de Bullet et Blondel, 1671-1676, Musée Carnavalet - Histoire de Paris. En ligne: <http://www.carnavalet.paris.fr/fr/collections/plan-de-paris-par-bullet-et-blondel>
- Sarrazy Bernard, 1995 : « Note de synthèse. Le contrat didactique » in: *Revue française de pédagogie*. (112) Didactique des sciences économiques et sociales, pp. 85-118.
- Sarrazy Bernard, 2001, « Chapitre 7. Didactique et enseignement des mathématiques L'enjeu de leurs rapports pour la formation des professeurs » in Rouchier André : *Le génie didactique*, Bruxelles: De Boeck Supérieur, 280 p. 163-177.
- Scheibling Jacques, 2011 : *Qu'est ce que la géographie ?* Paris : Hachette, 256p.
- Scherrer Franck, 2012: « Le contrepoint des études urbaines et de l'urbanisme : ou comment se détacher de l'évidence de leur utilité sociale » in Tracés, revue de Sciences humaines (10/2010). En ligne : <http://traces.revues.org/4805>
- Schön Donald A. 1994 : *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal : Editions Logiques, 418p.
 - Secchi Bernardo (dir.), 1996: *Laboratorio Prato PRG*, Firenze : Alinea, 353p.
 - Secchi Bernardo, 1984: *Il racconto urbanistico : la politica della casa e del territorio in Italia*, Einaudi, Torino, 188p.
 - Secchi Bernardo, 1989: *Un progetto per l'urbanistica*, Torino : Einaudi, 365p.
 - Secchi Bernardo, 1996 : *Un progetto per Prato*, Firenze : Alinea, 360p.
 - Secchi Bernardo, 1999 : Entretien, propos recueillis par Thierry Paquot, 15 février 1999, 8p.
 - Ségas Sébastien, 2013 : «La problématique combinaison de la connaissance scientifique et de l'action : Une exploration des ambiguïtés de la recherche-action», *ARPES* [En ligne], Les chantiers contemporains de la recherche-action, Thématiques, mis à jour le : 28/10/2013, URL : <http://arpes.fr/index.php?id=313>.
 - Sénat 2002: « La réforme régionale en Italie - Un exemple de décentralisation », Compte rendu de la mission effectuée à Rome et à Palerme du 17 au 20 juin 2002 par une délégation du groupe interparlementaire France-Italie du Sénat. En ligne: http://www.senat.fr/ga/ga41/ga41_mono.html
 - Sereno Paola, 1996: « La politique des parcs régionaux en Italie, le cas du Piémont », in BSGLG, 32 (1996/1), *Recherches en Géographie Humaine*, 135-141. En ligne : <http://popups.ulg.ac.be/0770-7576/index.php?id=3219>
 - Sergent Arnaud, 2013 : *La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire*, Thèse pour le doctorat en Science politique, Science-Po Bordeaux, 21 février 2013, 429p.
 - Sgard Anne, 2008 : « Entre rétrospective et prospective. Comment reconstruire le récit du territoire ? » in *EspacesTemps.net*, mis en ligne le 26/09/2008: <http://espacestems.net/document6123.html>
 - Sgard Jacques, 1959 : « Le délaissement et l'espace vert au Pays-Bas : un problème national » in *Urbanisme* (64), pp.28-33.
 - Sgard Jacques, 1966: « Aménagement du paysage » in *Aménagement et Nature*, pp.31-33

- Sgard Jacques, 1973: « Le Centre National d'Etude et de Recherche du Paysage » in *Urbanisme*, 137/1973 p.67
- Sgard Jacques, 1993: « Quelques concepts à propos de plans de paysage » in *Les cahiers de l'IAURIF*, 106/1993, pp.18-23
- Sgard Jacques, 2010b : « Grand Paysage : le projet est dans l'écart entre la carte et le terrain. Entretien avec Jacques Sgard », propos recueillis par Denis Delbaere in *Les Carnets du Paysage* 20/2010, pp. 134-139.
- Sgard Jacques, GRAHAL, AVECC, 2010a : *Les Causses et les Cévennes. Paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen. Exposé synthétique de la candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco*, 34p.
- Shyti Hegis, Viola Simone, 2014 : *Un modello di sviluppo policentrico per la Bioregione Urbana. Il caso della Gironde, Francia*, Mémoire de Laurea Magistrale de l'università degli Studi di Firenze, 335p.
- Sibriglio Jacques, Biget Marie-Hélène, 1993 : *Marseille, 1945-1993*, Marseille : Parenthèses, 174p.
- Siegfried A, Hautecoeur L, Lacoste H, Marrast J, Barnier T, Remaury P, Royer J, Leveau T, 1960 : *L'oeuvre de Henri Prost: architecture et urbanisme*, Paris : Académie d'architecture, 241p.
- Simon Jacques, 1963: "Situation actuelle de la profession de paysagiste" in *Forum* 6/1963, pp. 11-17
- Simon Jacques, 1964: "La mission du paysagiste" in *Urbanisme* 82-83/1964 p.131.
- Simon Jacques, 1965 : "Les arbres" in *Urbanisme* 90-91/1965 pp.104-107
- Simon Jacques, 1992 : « Le paysage sans cesse. Entretien avec Jacques Simon » in *Techniques et Architecture* (403), pp. 92-93.
- Simon Jacques, 2008: *Arbres*, Paris: Passage Piétons, 398p.
- Sitte Camillo, 1996 : *L'art de bâtir. L'urbanisme selon ses fondements artistiques* (trad : *Der Städtebau*, 1889), Paris : Seuil, 188p.
- Söderström Ola, 2000 : *Des images pour agir : le visuel en urbanisme*, Lausanne : Payot, 139p.
- Standish Dominic, 2011: *Venice in Environmental Peril?: Myth and Realit*, Lanham: University Press of America, 308p.
- Steenberg Clemens, Reh Wouter, 2004 : *Architecture and Landscape: The Design Experiment of the Great European Gardens and Landscapes*, Bâle : Birkhäuser, 384p.
- Stefulesco Caroline, 1993 : *L'urbanisme végétal*, Paris : Institut pour le Développement Forestier, 315p.
- Stöhr, Walter. B. (Ed), 1981 : « Development from Below: Bottom-Up and Periphery-Inward Development Paradigm » in Stöhr, W.B. et Taylor, D.R.F. (Eds.), 1981 : *Development from Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*, Chichester: John Wiley, Chichester.
- Stroppolino Daniela, De Seta Cesare, 1999: *La città misurata. Tecniche e strumenti di rilevamento nei trattati a stampa del Cinquecento*, Salerno: Imago urbis, 280p.
- Tandille Claire, Poirier Bernard, 2010 : « Les champs urbains du SCoT du Pays de Rennes » in *Territoires* 2040, 2/2010, pp.149-154.
- Tarlet Jean, 1977 : « Milieu naturel et aménagement. Les méthodes de planification écologique » in: *Annales de Géographie*, (86/474) pp. 164-200 En ligne : [/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1977_num_86_474_17592](http://web.revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1977_num_86_474_17592).
- Thayer Robert L. Jr, 2013 : *LifePlace. Bioregional Thought and Practice*, Berkeley/Los Angeles : University of California Press, 317p.
- Tiberghien Gilles, Corner James, 2009 : *Natures intermédiaires. Les paysages de Michel Desvigne*, Bâle: Birkhäuser, 200p.

- Tsiomis Yannis, Ziegler Volker, 2007 : *Anatomie de projets urbains*. Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris : Editions de La Villette, 336p.
 - Turco Angelo 1988: *Verso una teoria geografica della complessità*, Unicopli, Milano.
 - Unwin Raymond, 2012 : *Etude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension* (trad : Town planning in practice; an introduction to the art of designing cities and suburbs, 1909), Marseille : Parenthèses, 416p.
 - Van der Ploeg Jan Douwe 2014: *Les paysans du XXIème siècle*, Paris: Charles Léopold Mayer, 217p.
 - Van Newkirk Allen, 1975 : « Bioregions: Towards Bioregional Strategy for Human Cultures » in *Environmental Conservation / Volume 2 / Issue 02 / Summer 1975*, pp 108-108
 - Vayssière Bruno, 1988 : *Reconstruction. Déconstruction. Le « hard French » ou l'architecture française des Trente Glorieuses*, Paris : Picard, 328p.
 - Vera André, 1950 : « Les conditions d'existence améliorées par l'art des jardins » in *Les Cahiers du Musée social* (5-6), pp.155-166
 - Verlomme Roger, 1950 : « Les parcs, jardins et sports de Paris » in *Les cahiers du Musée Social* (5-6), pp.167-176.
 - Vidal de La Blache Paul, 1908 : « De l'interprétation géographique des paysages », in *Compte rendu des travaux du Neuvième Congrès International de Géographie*, Genève : Société générale d'imprimerie (18), 1911, pp. 59-64 ; Edition électronique réalisée par l'université de Laval, 2001, 7p.
 - Vidal de La Blache Paul, 1922 : *Principes de Géographie Humaine*, Paris : Armand Colin, 327p. Ré-édition en ligne : <http://books.openedition.org/enseditions/3694>
 - Vidal Roland, 2003: *La construction paysagère d'une identité territoriale ; Imaginaire et réalité dans une station balnéaires des Côtes-d'Armor : Sables-d'Or-les-Pins*, Paris: Ecole nationale du Génie rural, des Eaux et Forêts, Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, 282p.
 - Viganò Paola, 1998: « Urbanisme et territoire de 1945 à aujourd'hui: le cas italien » in *DISP* (132) 10-15
 - Vigny Annette, 1995 : *Jacques Sgard. Paysagiste et urbaniste*, Sprimont : Mardaga, 216p.
 - Vigny Annette, 1998 : *Latitude Nord : nouveaux paysage urbains*, Arles/Versailles : Actes Sud/ENSP, 197p.
- Vimal Ruppert, 2010 : *Des aires protégées aux réseaux écologiques : science, technique et participation pour penser collectivement la durabilité des territoires*, Thèse de doctorat en Biologie des populations et écologie, Université de Montpellier 2, 17 décembre 2010.
- Vitruve, 1847: *L'architecture de Vitruve*. Tome 1, traduction nouvelle par M. Ch.-L. Mauftras, En ligne: ark:/12148/bpt6k236629
 - Voldman Danièle, 1985 : « Le parc de la Villette entre Thélème et Disneyland » in: *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. (8), octobre-décembre 1985. pp. 19-30. En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1985_num_8_1_1201
 - Walter François, 2004 : *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16e-20e siècle)*, Paris : EHESS, 524p.
 - Walter François, 2014: « Paysage et environnement en histoire : échapper au brouillage » in *L'Information géographique* (3/78), p. 26-41. <http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2014-3-page-26.htm>
 - Weber Melvin, 1998 : *L'urbain sans lieu ni borne*, Paris : L'Aube, 123p.
 - Wiczorek Daniel, 1981 : *Camillo Sitte et les débuts de l'urbanisme moderne*, Bruxelles : Mardaga, 22p.
 - Zepf Marcus, Andres Lauren (dir.), 2011 : *Enjeux de la planification territoriale en Europe*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 309p.

Ziegler Jean, 1988 : *La Victoire des vaincus. Oppression et résistance culturelle*, Paris: Seuil, 256p.

- Zoppi Mariella, 2007: « La scuola di specializzazione post-laurea » in Ferrara Guido, Rizzo Giulio g, Zoppi Mariella (dir.) : *Architettura dei giardini e progettazione del paesaggio in paesaggio: didattica, ricerche e progetti 1997-2007*, Firenze: Firenze university press, pp.33-38

Table des figures

Figure 1 : Les effets du bon et du mauvais gouvernement, A. Lorenzetti, Sienne : Palais public, 1337/3828	
Figure 2 : La vierge au chancelier Rolin et détail, Jan Van Eyck, Paris : Musée du Louvre, 1435	29
Figure 3 : La vue de la Chaîne, F. di Lorenzo Rosselli, Florence : Palazzo Medici Riccardi, 1471-72.....	29
Figure 4 : Pienza, vue du sud-ouest.....	32
Figure 5 : A Pienza, le petit jardin du Palais Piccolomini (Palazzo Piccolomini, 1459) s'ouvre par des fenêtres percées dans son mur d'enceinte sur le paysage du Val d'Orcia. Cette position en balcon implique l'orientation de l'ensemble du bâtiment et par suite la configuration de la place publique attenante. De manière pédagogique, à l'image de la fenêtre de Van Eyck qui en posant un cadre, guide le regard, cette configuration construite amène à découvrir la vallée dans les deux embrasures des bâtiments encadrant la cathédrale, ouvertes en éventail sur la campagne cultivée mise en scène telle un tableau par l'espace édifié. Source : http://www.palazzopiccolominipienza.it	34
Figure 6 : Autour de Florence comme dans le Latium entre le XVème et le XVIème siècle, les jardins associés aux villas de plaisance de la bourgeoisie composent un réseau diffus jouant d'un rapport de co-visibilité avec le Duomo (Steenbergen, Reh 2004).....	35
Figure 7 : A Padoue, l'universalité de la connaissance est symbolisée par un jardin circulaire. Il prend l'image de la forme utopique du Songe de Poliphile publié en 1499 où la quête amoureuse de Polia le conduit en ronde à travers les paysages du globe. Considéré comme fondateur, cet ouvrage de Francesco Colonna se diffuse au même titre que les traités d'Alberti dans l'Europe savante. Extrait d'une carte historique http://www.ortobotanicopd.it/it/larchitettura-1545	36
Figure 8 : Nouveau plan de Versailles et de Marly avec les environs, 1724, BNF en ligne	37
Figure 9 : La typologie pavillonnaire associée au système de voies en trident sur la vue du château et des jardins de Versailles de Pierre Patel, 1668, Musée National du Château de Versailles et détail d'organisation in Castex et al. 1980 :70	41
Figure 10 : Les domaines royaux franciliens et leur organisation en système à travers les axes directeurs de leurs parcs in Steenberg, Reh 2004 :168 (en haut), Castex et al. 1980 :41 (ci-contre : les flèches rouges repèrent la patte d'oie au départ du château de Versailles, les flèches vertes, celle qui prolonge le jardin des Tuileries par le cours de la Reine et les Champs Elysées).....	42
Figure 11 : la carte de Cassini : planche de Bordeaux : à l'ouest, l'espace en gris clair, la Lande, est donné comme un désert qui devient un terrain de conquête forestière puis urbaine au cours des siècles suivants	44
Figure 12 : Le plan de Paris de Bullet et Blondel : la ceinture des boulevards plantés se substituent aux remparts, en ligne : http://www.carnavalet.paris.fr/fr/collections/plan-de-paris-par-bullet-et-blondel..	45
Figure 13: L'évolution du parc de Stowe d'un tracé régulier vers le style paysager (1730) qui met en scène les paysages pastoraux de la campagne anglaise et des traces d'antiquité reconstituées (les vues en rouge sur le plan correspondent aux photos)	47
Figure 14 : Dès le début du XVIIIème siècle, l'extension de la capitale progresse sous la forme d'une urbanisation où la construction de bâtiments est indissociablement liée de la production de jardins. Dans le quartier aristocratique du West End, les « square gardens » forment des jardins en rectangle ou en carré bordés de rues et entourées d'habitations elles mêmes dotées de jardins (Longstaff-Gowan 2001).....	49
Figure 15 : la vue promotionnelle du Vésinet met en évidence les tracés irrégulier du parc paysager conçu pour accueillir l'urbanisation, la Seine et la terrasse de Saint-Germain en Laye en arrière plan, traversant la composition les coulées vertes constituent des espaces de promenades ouvertes à tous, sources : BNF gallica en ligne : ark:/12148/btv1b53085068g et internet	53
Figure 16 : les transformation d'Haussmann s'inscrivent dans les enceintes de Thiers avec l'aménagement de continuités de boulevards plantés et la mise en place d'un système hiérarchisé de jardins et de square, au delà des enceintes, la ville est dotée de deux parcs publics : le bois de Boulogne et le bois de Vincennes qui s'étendent sur 846 et 995 hectares (superficies actuelles)	56
Figure 17 : E. Howard assure la promotion de « cités-jardins » conçues comme des villes nouvelles limitées dans leurs capacités d'accueil de population et implantées à la campagne selon un schéma polycentrique qui repose sur une desserte par un chemin de fer public, source : Howard 1998.....	67
Figure 18 : L'ouvrage d'Unwin, Etude pratique des plans de villes rapidement traduit en français constitue un manuel pratique pour une implantation urbaine consciente du contexte topographique et des héritages de la ville ancienne, source : Unwin 2012.....	67

Figure 19 : les cartes de Louis Bonnier mettent en évidence par le report de la statistique sur carte d'Etat Major, la perception d'une « ville » qui s'étend le long des axes de transports vers la capitale, et imposent un niveau de réflexion intercommunal à la planification, source : Chapel 2010.....	72
Figure 20 : Concours pour l'aménagement et extension de Paris) : plan général, n.d 1919. Cité de l'Architecture et du Patrimoine, en ligne :	75
Figure 21 : la cité-jardin de Stains s'implante sur un ancien domaine dont il ne conserve que le corps de bâtiment en adoptant un mode d'organisation de l'urbanisation dont la végétation et la figure du jardin sont les marqueurs, source : Prouveau et al. 2006	76
Figure 22 : dans le Var, H. Prost illustre l'évolution de l'urbanisation sur une coupe évolutive qui permet de justifier les nécessités de réservation d'espaces non-constructibles le long des voiries existantes en prévision des transformations à venir, Hodebert 1995	79
Figure 23 : le plan du Var, une « ville-parc », une vision anticipatrice pour la maîtrise de l'urbanisation littorale par la protection	80
Figure 24 : la ZUP des Chatillons à Reims : l'art des jardins renouvelés pour se transformer en terrains d'aventure pour enfants, source : Blanchon 1998a	87
Figure 25 : Vaires-sur-Marne : le plan-masse avant et après l'intervention du paysagiste J-C Saint-Maurice qui permet d'élargir l'espace réservé aux jeux et aux boisements, source : Espaces Verts 11/1967.....	92
Figure 26 : La planification paysagère aux Pays-Bas : la création d'un cadre de vie et la structuration d'un parcellaire rural par la végétation, source : Sgard 1959.	95
Figure 27 : Le plan d'ensemble des « espaces libres » du projet d'aménagement de la Région parisienne, source : Urbanisme 51/1956	96
Figure 28 : I. McHargh use de la cartographie décomposer en calques thématiques pour transmettre pédagogiquement son parti-pris d'urbanisation qui apparaît comme déduit d'une somme cumulée de valeurs naturalistes, source : McHargh 1980.....	101
Figure 29 : K. Lynch introduit au cours d'une recherche universitaire un principe de dialogue avec les habitants et d'élaboration de cartes mentales, diffusé par ses publications et ré-interprété par l'urbanisme, source : Lynch 1998	103
Figure 30 : à Bologne les principes d'analyse typo-morphologique sont directement interprétés pour la réhabilitation du centre-vile, source : Cohen 2015	105
Figure 31 : la maîtrise de la composition urbaine et végétale par le regard des architectes, source : Garofalo, Warnier 1974	108
Figure 32 : exemples de prescriptions paysagistes pour l'entretien « cosmétique » de l'espace rural, source : MECV 1980,.....	115
Figure 33 : en haut, le déroulement itératif des démarches de planification dans un rapport d'aller-retour permanent entre diagnostic territorial, projet et débat public, source : FNAU 2002, en bas : le déroulement linéaire d'une démarche de projet de territoire selon une approche ingénierique, source : Lardon, Piveteau 2005	124
Figure 34 : l'espace rural et la ville dans un manuel d'Histoire Géographie et d'Enseignement Moral de CM (Hatier 2016.....	138
Figure 35 : les principes de l'urbanisme de révélation : à Montreuil, la carte met en évidence l'ancien parcellaire lanieré des murs à pêches récupéré comme support de projet urbain	142
Figure 36 : le Plan Guide : l'hypothèse de transformation initiale, source : Chemetoff 2010.....	143
Figure 37 : extrait du Plan Guide : l'espace existant, l'hypothèse de transformation et la transformation négociée, source : Chemetoff 2010	143
Figure 38 : le jardin en mouvement : une autre idée du jardin « en friche » source : www.gillesclement.com/	148
Figure 39 : le Parc Naturel Urbain d'Ill Bruche à Strasbourg : le parc comprend les quartiers qui l'entourent	151
Figure 40 : les visions complémentaires de l'environnementaliste et du paysagiste et la vision stratégique partagée dans les Hautes-Pyrénées, source : MEDDE 2008.....	158
Figure 41 : en Lozère (Langogne), l'évolution successive des représentations du territoire : le « positionnement stratégique » de l'équipe projet sous une forme schématique (ci dessus), sa transposition sur la carte mettant en évidence les « zones intermédiaires » au Sud du lac puis sa reformulation après le travail de ré-identification réalisé par chaque élu sur sa commune (ci-dessous) à partir de la légende donnée par l'équipe projet.....	160
Figure 42 : Captieux, resituée dans une logique de bassin versant entre Gouaneyre (site d'implantation du village) et Ciron et le problème posé par le plan de paysage : l'implantation distante de l'A65 et de la LGV	

(lieu de séparation des réseaux vers l'Espagne au Sud, vers Toulouse à l'Est) et la question de l'aménagement des relations avec le village et de part et d'autre des infrastructures, source : Arcadie 2012)	162
Figure 43 : la « carte itinéraire » donnant une représentation de la forêt landaise sous forme de bocage, ce bocage, ce sont des « costières », source : Arcadie 2012	164
Figure 44 : les préconisations du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour l'entretien du cadre de vie : une logique de verdissement masquant les dérives d'un modèle économique en crise, source : MEDDE 2015b	171
Figure 45 : l'organisation du système territorial métropolitain (centralisée en grandes zones fonctionnelles en haut, décentralisée en sous-systèmes territoriaux en bas) vue en théorie par A. Magnaghi en 1981 (à droite) et l'évolution de la vision de Brescia (la ville centrifuge en haut et la ville polycentrique en bas) proposé dans le mémoire de Laurea de M. Pisi en 1985	194
Figure 46 : la vision « patrimoniale » des chercheurs toscans : les valeurs territoriales pour le projet: les lieux à la haute qualité de l'habiter et le système environnemental, source : Magnaghi 1992 :99	205
Figure 47 : les normes de l'urbanisme et les outils du projet de paysage, en France et les instruments de planification paysagère et territoriale en Toscane, source : EB 2013	213
Figure 48 : du projet au plan : la méthode proposée par A. Magnaghi pour le projet de territoire, source : Magnaghi 2001	219
Figure 49 : les paysages dessinés de l'époque moderne comme modèle d'organisation de l'espace référent pour l'urbanisation contemporaine : une politique de l'espace non dépourvue d'esthétique, source : Magnaghi 2014 :37	221
Figure 50 : le processus de Territorialisation Déterritorialisation Reterritorialisation traduit en schéma par A. Magnaghi	233
Figure 51 : le groene hart de la Randstadt hollandaise : les représentations iconiques mobilisées par les chercheurs territorialistes	241
Figure 52 : le plan des communautés et des espaces ouverts de Patrick Abercrombie pour le master-plan du London-Council en 1944	242
Figure 53 : l'Emscher park : un système de parcs écologiques maillés par une boucle cycle et organisateur pour le développement urbain	245
Figure 54 : le parc du Llobregat, ses exploitations (points bleus) et ses points d'accueil aux portes de la ville (en gris invisible sur la carte mais bien là)	247
Figure 55 : la théorie des lieux centraux de Christaller et le modèle de Girardet : la hiérarchie urbaine et l'organisation agricole est fondée à la fois sur la proximité à la ville et le contexte topographique, source : Saragosa 2001	250
Figure 56 : la section de vallée d'après P. Geddes, source : Saragosa 2001	250
Figure 57 : la représentation du relief accentue la lisibilité des fonds de vallée et des pentes, source : Magnaghi 2001	252
Figure 58 : le Val di Cornia : une carte de l'usage du sol historique (date non précisée) et une carte actuelle, interprétées selon la même légende en couleurs, source : Saragosa 2001	252
Figure 59 : la vision « éco-catastrophique » de l'ellipse toscane: Florence, Prato, Pistoia, Lucques, Pise puis la vallée de l'Arno en une forme de continuum urbain, sans fin, source : support de présentation D. Fanfani, avril 2011	254
Figure 60 : l'expression paysagère de l'Atlas de la Catalogne (vallée du Llobregat) comme source d'inspiration pour les représentations territorialistes : les établissements urbains sont représentés en relation au contexte topographique et à la vallée fluviale cultivée, source : Poli 2001	255
Figure 61 : en haut, extrait de la carte des invariants des établissements humains dans le PIT de la Toscane (Regione Toscana 2015) et la révélation de l'espace agricole et forestier intersticiel (Magnaghi 2007)	257
Figure 62 : les SLoT du Val di Bisenzio : la représentation produite met en évidence les relations de proximité entre les ressources naturelles (secteurs protégés pour leur intérêt naturaliste) et culturelles du territoire et les producteurs tournés vers des pratiques biologiques et agro-environnementales ainsi que le patrimoine historique de la vallée : les musées et les manufactures historiques susceptibles d'une mise en valeur par le tourisme. Les lignes tendues entre activités révèlent des réseaux concrets d'acteurs susceptibles d'être associés dans un projet de mise en valeur agro-environnementale et culturelle de la vallée.	259
Figure 63 : le PRG de Florence en 1962 et l'extension urbaine dans la plaine, source : Daniela Poli	263

Figure 64 : le processus de territorialisation dans la plaine de Florence : le site géographique et les premières implantations, source : Poli 1999.....	263
Figure 65 : le processus de co-évolution et le passage d'un système urbain organisé en relation au piémont collinaire à une organisation rayonnante autour de Florence, source : Poli 1999	264
Figure 66 : la représentation de la plaine de Florence en vue paysagère perspective, illustrative du processus de co-évolution, source : Daniela Poli et l'iconographie historique : le lac Pliostène de la plaine et une vue de l'Arno par L. De Vinci.....	265
Figure 67 : la carte célébrative de Levanto et les détails de représentation du relief et du patrimoine territorial, source : Poli 2001	267
Figure 68 : la photo aérienne (à droite) et l'interprétation réalisée par les enseignants-chercheurs territorialistes : la carte du patrimoine de Prato, source : PTC Prato 2003.....	268
Figure 69 : extrait de la carte patrimoniale du PTC de Prato, source : PTC Prato 2003, http://mapserver.provincia.prato.it/prv_po/ptc/home/index2003.cfm	269
Figure 70 : la règle figurée pour l'ambito de Mugello : Requalifier les systèmes d'établissements de plaine et de fonds de vallée et réactiver les relations entre les secteurs montagno-collinaires et la vallée de la Sieve ; sauvegarder les centres mineurs de montagne et leurs liens avec le territoire et contenir les processus liés à l'abandon, source : PIT Toscana 2015.....	271
Figure 71 : la référence française : extrait du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine de Bordeaux, B. Follés, paysagiste	272
Figure 72 : en haut, le scénario du « green core » pour la Toscane centrale (Magnaghi 2007), en bas, la référence de la vallée de Diano et le projet des espaces ouverts pour les vallées de Lambro, Olona, Seveso	274
Figure 73 : dans le PPTR des Pouilles les deux scénarios du réseau écologique régional et du pacte ville-campagne sont interdépendant, le second procède à la mise en valeur environnementale par un systèmes de parcs pour la mise en valeur de l'activité périurbaine, des vallées fluviales ou pour la compensation, source : PPTR Puglia 2015	276
Figure 74 : le planning for real anglo-saxon entre sortie de terrain et maquette en atelier, source : Masbounji, McClure 1997.....	280
Figure 75 : le matériel du « jeu de territoire » : un fond de plan et des cartes thématiques destinées à favoriser l'expression des participants sur les enjeux territoriaux, source : Lardon 2013	282
Figure 76 : l'exemple des Parish Maps de l'association anglaise Common Grounds, source : https://www.commonground.org.uk/	283
Figure 77 : l'observatoire du paysage des Pouilles mis en ligne dans le cadre de l'élaboration du PPTR, source : http://www.paesaggio.regione.puglia.it/	287
Figure 78 : la carte du patrimoine territorial des paysages divisé en onze ambiti et la carte « Laudatio imaginis Apuliae » correspondant à une interprétation différenciée des différents paysages des Pouilles en intégrant les spécificités de chaque contexte local, source : PPTR Puglia 2015.....	298
Figure 79 : la carte de communauté des Serre di Neviano et l'élaboration collaborative de la carte, source : PPTR Puglia 2015	299
Figure 80 : le processus participatif du Parc de la Plaine (source : F. Berni, 2012)	302
Figure 81 : la carte de criticità des collines métallifères subit une évolution entre sa première présentation et la version finale notamment dans le sens d'une atténuation du phénomène d'abandon et d'enfrichement des collines dont l'aspect problématique du point de vue de l'expertise agro-environnementale ruraliste est nuancé par l'expertise éco-systémique, source : Hernandez 2014	304
Figure 82 : le scénario du PTC de Prato, 2003 : le projet intégré du « parco agricolo della piana » écharpe en vert clair la vallée de l'Ombrone.....	311
Figure 83 : le scénario inséré dans le PS de Prato : un travail d'étudiant intégré, mais sans valeur prescriptive dans le document de planification communale.....	313
Figure 84 : les visions de la Gironde réalisées par les étudiants italiens (Angeli, Shyti, Viola, Zaino, 2013), en haut, la situation actuelle : poids démographique, réseau ferroviaire et occupation des sols, en bas, la vision au XIXème siècle.	315
Figure 85 : au milieu de la forêt des landes du Médoc : une situation de clairière cultivée, l'airial repéré sur la carte de Cassini.....	316
Figure 86 : le scénario de parc multifonctionnel du Médoc et ses « rétro-innovations : les vignes coté estuaire laissent place aux prairies, la forêt landaise se « ré-ouvre » avec des clairières agricoles correspondant aux anciens airiaux	318
Figure 87 : la stratégie nature du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux, 2015	319